BP 2013

Budget primitif
voté par le Congrès le 21 décembre 2012

CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALÉDONIE

NOUVELLE-CALEDONIE

Budget primitif 2013
de la Nouvelle-Calédonie

Un budget responsable porteur de dynamiques nouvelles

Le budget 2013 respecte une stratégie financière responsable

Dans la droite ligne du rapport sur les orientations budgétaires 2013-2015, le budget primitif 2013 est un budget responsable qui privilégie l'investissement grâce à une bonne maîtrise des frais de fonctionnement et des dépenses de personnel.

C'est ainsi que l'investissement du budget propre de la collectivité se chiffre à 8,522 Mds F, en hausse de 25,1% par rapport à 2012. Si on ajoute les dépenses prévues sur le Médipôle le volume d'investissement est ainsi porté à 18,922 MdsF.

Les frais de fonctionnement connaissent quant à eux une évolution limitée à 0,9% et les charges de personnel n'augmentent que de 1,6%.

Dans le même temps, et grâce à une dynamique des recettes fiscales mises en répartition de 4,6%, les interventions auprès des partenaires et des usagers (participations, subventions) pourront augmenter de 9,5%. Cette évolution est le reflet de nouvelles politiques publiques dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de l'énergie ou de la culture notamment.

Au global le budget propre de la Nouvelle-Calédonie représente 68,9 MdsF. En intégrant le budget de répartition, c'est à dire les reversements de recettes fiscales aux provinces, communes et établissements publics, il s'élève à 209,4 MdsF.

De nouvelles dynamiques pour des politiques publiques renforcées

Dans un cadre financier responsable, la Nouvelle-Calédonie donne la priorité aux politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de la santé et du développement durable.

Alors que le marché du travail montre des signes de ralentissement et que l'adéquation en l'offre et la demande d'emplois fait défaut pour nombres de ceux qui ne travaillent pas ou qui travaillent de manière intermittente, la Nouvelle-Calédonie allie ses politiques de la formation et de l'emploi dans une dynamique nouvelle. La pré qualification est renforcée avant l'entrée en formation et des espaces préparatoires innovant vont être mis en œuvre pour faciliter la montée en compétences et la dynamique de retour au travail. Les crédits dédiés à la formation professionnelle augmentent ainsi de 8,7% hors investissement. En parallèle, la Nouvelle-Calédonie enclenche une véritable mobilisation pour l'emploi avec la mise en place d'un plan dédié qui à vocation a adapter nos organisation et notre droit du travail aux attentes et spécificités des employeurs les plus précaires. C'est ainsi que seront notamment favorisés les groupements d'employeur. C'est pour ces raisons que les crédits dédiés à l'emploi augmentent de 19,9 %.

Mais avant l'entrée en formation professionnelle et l'emploi, la Nouvelle-Calédonie se doit d'assurer une formation initiale performante, adaptée et sûre à ses enfants. Grâce au transfert de compétence en matière d'enseignement secondaire et d'enseigne primaire privé, la Nouvelle-Calédonie peut agir plus librement et en plus forte proximité. C'est ainsi que vont être renforcés les moyens pédagogiques mis à disposition des établissements scolaires et que des éducateurs spécialisés vont accompagner plus fréquemment les élèves en difficultés. Par ailleurs un plan pluriannuel d'investissement pour la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des élèves et du corps enseignant est engagé. Dès 2013, les crédits d'investissement sont mobilisés à hauteur de 1 533 MF contre 890 MF en 2012. Au global les crédits dédiés à l'enseignement augmentent de 23,4%.

S'agissant du développement durable, trois actions prioritaires sont financées. Il s'agit tout d'abord de favoriser la maîtrise de l'énergie en incitant les ménages à acquérir des matériels à faible consommation grâce à la mise en place de « chèques verts » et aider les écoles à fonctionner aux énergies renouvelables en y installant des panneaux photovoltaïques. Il est aussi inscrit au budget la montée en puissance des zones de développement économie prioritaire (ZODEP) avec dès 2013 les premières expérimentations. Il s'agit enfin de poursuivre la politique d'Economie verte, en favorisant l'émergence de nouvelles activités et en les structurant en filières, ainsi qu'en poursuivant l'opération de reboisement « Un arbre, un jour, une vie ».

Dans le secteur de la santé et de la protection sociale, les mesures décidées par le congrès en faveur des conditions d'accueil des personnes âges, de reconnaissance et de prise en charge du handicap, d'accompagnement des mineurs, de dons et greffe d'organes, de prise en charge des femmes enceintes conduisent à augmenter significativement les crédits de fonctionnement de la santé (+19,2%) et de la solidarité (+5%).

Ces priorités affirmées du gouvernement sont significatives. Elles ne sont toutefois pas exclusives de la poursuite des dynamiques antérieures engagées sur les pratiques et l'action culturelles (+7,1%) ou les investissements routiers territoriaux (+23,1%) dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) dont il s'agit d'augmenter le rythme annuel de réalisation. L'année 2013 constitue également une étape essentielle dans la mise en œuvre de l'article 211 de la loi organique, puisque le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025 sera soumis au vote des élus du congrès, après consultation des provinces, du conseil économique et social et des communes, ce qui permettra de mettre en perspective cohérente les moyens mis en œuvre par l'Etat et les collectivités de la Nouvelle-Calédonie. C'est également en 2013 que le schéma global des transports et de la mobilité sera proposé après une importante phase d'étude et de consultation.

S'agissant de la masse salariale, son évolution de budget à budget sera limitée à 1,6%, malgré le recrutement de 19 postes en raison du niveau de vacance de poste qui reste élevé.

Les collectivités provinciales et communales verront quant à elles leurs dotations augmenter de 4,6%.

TABLEAU SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2013

	BP 2011		BP 2012		BP 2013		Ecart BP 12 - BP 13		Ecart BP 12 - BP 13	
	Recettes	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**
Taxes reversées	29 526 700 000	29 526 700 000	32 991 500 000	32 991 500 000	34 911 500 000	34 911 500 000	1 920 000 000	1 920 000 000	5,82%	5,82%
Centimes additionnels	11 211 000 000	11 211 000 000	11 164 000 000	11 164 000 000	11 458 000 000	11 458 000 000	294 000 000	294 000 000	2,63%	2,63%
Fonds de concours	1 628 000 000	1 578 000 000	1 689 500 000	1 689 500 000	1 937 500 000	1 937 500 000	248 000 000	248 000 000	14,68%	14,68%
Rec.Fisc / Dot. aux collectivités	111 838 400 000	81 818 599 500	120 317 400 000	88 114 257 000	125 916 400 000	92 123 014 500	5 599 000 000	4 008 757 500	4,65%	4,55%
Province Sud		*31 239 828 900*		*33 643 625 400*		*35 174 241 900*	*0*	*1 530 616 500*		*4,55%*
Province Nord		*20 628 204 480*		*22 215 473 280*		*23 226 166 080*	*0*	*1 010 692 800*		*4,55%*
Province Iles		*11 493 171 620*		*12 377 531 320*		*12 940 647 020*	*0*	*563 115 700*		*4,55%*
Communes		*18 457 394 500*		*19 877 627 000*		*20 781 959 500*	*0*	*904 332 500*		*4,55%*
Prévision réajustement							*0*	*0*		
FIP équipement part Etat	*107 400 000*	*107 400 000*			*59 665 871*	*59 665 871*	*59 665 871*	*59 665 871*		
Total budget de répartition	**154 311 500 000**	**124 241 699 500**	**166 162 400 000**	**133 959 257 000**	**174 283 065 871**	**140 489 680 371**	**8 120 665 871**	**6 530 423 371**	**4,89%**	**4,87%**
Budget propre de la NC	**30 069 800 500**		**32 203 143 000**		**33 793 385 500**		**1 590 242 500**		**4,94%**	
011 - Charges à caractère général - Hors tabacs		6 295 021 379		8 509 012 191		8 618 082 162	0	109 069 971		1,28%
011 - Charges à caractère général - Tabacs		1 600 000 000		1 600 000 000		1 800 000 000	0	200 000 000		
012 - Charges de personnel et frais assimilés		14 069 222 218		14 462 810 220		14 700 153 540	0	237 343 320		1,64%
013 - Atténuation de charges	846 693 000		398 553 000		673 179 000		274 626 000	0	68,91%	
65 - Autres charges de gestion courante		9 454 552 354		12 786 890 131		14 001 574 109	0	1 214 683 978		9,50%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus		199 682 000		204 975 400		196 271 400	0	-8 704 000		-4,25%
66 - Charges financières		247 100 000		280 500 000		440 500 000	0	160 000 000		57,04%
67 - Charges exceptionnelles		2 042 230 000		2 695 864 914		3 279 650 000	0	583 785 086		21,65%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 141 737 184		1 159 145 000		1 010 362 377		-148 782 623	0	-12,84%	
73 - Impôts et taxes	210 000 000		281 500 000		302 000 000		20 500 000	0	7,28%	
74 - Dotations, subventions et participations	1 598 185 122		6 263 618 941		6 749 059 261		485 440 320	0	7,75%	
75 - Autres produits de gestion courante	275 535 694		324 716 000		157 366 000		-167 350 000	0	-51,54%	
76 - Produits financiers	725 000 000		600 000 000		550 000 000		-50 000 000	0	-8,33%	
77 - Produits exceptionnels	10 000 000		10 000 000		26 000 000		16 000 000	0	160,00%	
042 - Transfert entre sections	1 785 700 000	1 631 900 000	4 316 500 000	3 600 000 000	4 349 879 073	4 500 000 000	33 379 073	900 000 000	0,77%	25,00%
023 - Virement à la section d'investissement		1 122 943 549		1 417 123 085	0	75 000 000	0	-1 342 123 085		-94,71%
Total fonctionnement	**36 662 651 500**	**36 662 651 500**	**45 557 175 941**	**45 557 175 941**	**47 611 231 211**	**47 611 231 211**	**2 054 055 270**	**2 054 055 270**	**4,51%**	**4,51%**
Equilibre section fonctionnement	**0**		**0**		**0**		**0**		**-**	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 122 943 549		1 417 123 085		75 000 000		-1 342 123 085	0	-94,71%	
040 - Transfert entre sections	2 621 900 000	3 700 000	2 000 000 000	3 700 000	2 700 000 000		700 000 000	-3 700 000	35,00%	-100,00%
041 - Opérations patrimoniales	77 000 000	77 000 000					0	0		
13 - Subventions d'investissement	1 309 590 000		7 818 935 184		10 400 000 000		2 581 064 816	0	33,01%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000 100 000	833 700 000	4 300 100 000	904 100 000	6 993 954 918	1 114 500 000	2 693 854 918	210 400 000	62,65%	23,27%
20 - Immobilisations incorporelles		1 052 657 954		843 929 981		1 298 616 750	0	454 686 769		53,88%
204 - Subventions d'équipement versées		1 001 966 189		1 679 469 537		1 394 786 467	0	-284 683 070		-16,95%
21 - Immobilisations corporelles		1 075 053 800		1 122 670 586		973 677 509	0	-148 993 077		-13,27%
22 - Immobilisations reçues en affectation				583 965 673		20 000	0	-583 945 673		-100,00%
23 - Immobilisations en cours		5 196 955 606		10 368 322 492		15 154 654 192	0	4 786 331 700		46,16%
27 - Autres immobilisations financières		1 000 000		30 000 000		100 000 000	0	70 000 000		233,33%
31 - Stocks tabacs		1 621 500 000					0	0		
45 - Opérations pour le compte de tiers	354 000 000	622 000 000	372 144 326	372 144 326	1 100 000 000	1 232 700 000	727 855 674	860 555 674	195,58%	231,24%
Total investissement	**11 485 533 549**	**11 485 533 549**	**15 908 302 595**	**15 908 302 595**	**21 268 954 918**	**21 268 954 918**	**5 360 652 323**	**5 360 652 323**	**33,70%**	**33,70%**
Equilibre section investissement	**0**		**0**		**0**		**0**		**-**	
Equilibre général	**0**		**0**		**0**		**0**		**-**	

Fonct (principal + annexe)	160 904 351 000	160 904 351 000	179 516 432 941	179 516 432 941	188 100 911 582	188 100 911 582	8 584 478 641	8 584 478 641	4,78%	4,78%
Inv (principal + annexe)	11 485 533 549	11 485 533 549	15 908 302 595	15 908 302 595	21 268 954 918	21 268 954 918	5 360 652 323	5 360 652 323	33,70%	33,70%
Budget (principal + annexe)	172 389 884 549	172 389 884 549	195 424 735 536	195 424 735 536	209 369 866 500	209 369 866 500	13 945 130 964	13 945 130 964	7,14%	7,14%
Fonct (annexe)			45 845 000 000	45 845 000 000	48 307 000 000	48 307 000 000	2 462 000 000	2 462 000 000	5,37%	5,37%
Inv (annexe)			0	0	0	0	0	0	-	-
Budget (annexe)			45 845 000 000	45 845 000 000	48 307 000 000	48 307 000 000	2 462 000 000	2 462 000 000	5,37%	5,37%
Fonct (principal)			133 671 432 941	133 671 432 941	139 793 911 582	139 793 911 582	6 062 812 770	2 054 055 270	4,54%	1,54%
Inv (principal)			15 908 302 595	15 908 302 595	21 268 954 918	21 268 954 918	5 360 652 323	5 360 652 323	33,70%	33,70%
Budget (principal)			149 579 735 536	149 579 735 536	161 062 866 500	161 062 866 500	11 423 465 093	7 414 707 593	7,64%	4,96%
Fonct réel principal propre	36 658 951 500	33 917 807 951	43 953 475 941	40 540 052 856	45 811 231 211	43 036 231 211	1 857 755 270	2 496 178 355	4,23%	6,16%
Inv réel principal propre	8 740 690 000	11 481 833 549	12 491 179 510	15 904 602 595	18 493 954 918	21 268 954 918	6 002 775 408	5 364 352 323	48,06%	33,73%
Budget réel principal propre	45 399 641 500	45 399 641 500	56 444 655 451	56 444 655 451	64 305 186 129	64 305 186 129	7 860 530 678	7 860 530 678	13,93%	13,93%

BP 2012 - BP 2013 par missions et programmes avec totaux par section

Type Budget	Propre
Code Sens LC (D/R)	Dépenses

				Investissements				Fonctionnement				Total BP 2012	Total BP 2013	Total Evolution BP 2013/2012	Total % évolution
Code Mission	Lib long Mission	Prog	Lib long Programme	BP 2012	BP 2013	Evolution BP 2013/2012	% évolution	BP 2012	BP 2013	Evolution BP 2013/2012	% évolution				
M01	Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	P0101	Financements réglementaires	0	0	0		1 732 500 000	2 103 500 000	371 000 000	21,4%	1 732 500 000	2 103 500 000	371 000 000	21,4%
		P0102	Soutien exceptionnel aux collectivités locales	10 000 000	20 000 000	10 000 000	100,0%	0	0	0		10 000 000	20 000 000	10 000 000	100,0%
Total M01				10 000 000	20 000 000	10 000 000	100,0%	1 732 500 000	2 103 500 000	371 000 000	21,4%	1 742 500 000	2 123 500 000	381 000 000	21,9%
M02	Pouvoirs publics et institutions	P0201	Congrès	156 550 000	53 110 000	-103 440 000	-66,1%	1 152 541 400	1 200 760 450	48 219 050	4,2%	1 309 091 400	1 253 870 450	-55 220 950	-4,2%
		P0202	Gouvernement	1 500 000	10 000 000	8 500 000	566,7%	828 259 000	825 363 891	-2 895 109	-0,3%	829 759 000	835 363 891	5 604 891	0,7%
		P0203	Sénat coutumier	0	2 000 000	2 000 000		232 428 163	232 700 000	271 837	0,1%	232 428 163	234 700 000	2 271 837	1,0%
		P0204	Conseils et autorités coutumières	0	861 500	861 500		192 404 000	198 483 500	6 079 500	3,2%	192 404 000	199 345 000	6 941 000	3,6%
		P0205	Conseil économique et social	0	4 400 000	4 400 000		167 110 000	178 430 000	11 320 000	6,8%	167 110 000	182 830 000	15 720 000	9,4%
Total M02				158 050 000	70 371 500	-87 678 500	-55,5%	2 572 742 563	2 635 737 841	62 995 278	2,4%	2 730 792 563	2 706 109 341	-24 683 222	-0,9%
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0301	Coordination administrative, transferts de compétences	50 000 000	277 357 801	227 357 801	454,7%	298 204 860	257 491 000	-40 713 860	-13,7%	348 204 860	534 848 801	186 643 941	53,6%
		P0302	Relations extérieures	0	70 000 000	70 000 000		446 538 300	458 935 940	12 397 640	2,8%	446 538 300	528 935 940	82 397 640	18,5%
		P0303	Aménagement et prospective	10 000 000	10 000 000	0	0,0%	96 075 000	65 875 000	-30 200 000	-31,4%	106 075 000	75 875 000	-30 200 000	-28,5%
		P0304	Affaires juridiques	0	0	0		53 500 000	60 500 000	7 000 000	13,1%	53 500 000	60 500 000	7 000 000	13,1%
		P0305	Fonction publique	0	0	0		19 210 010	39 140 000	19 929 990	103,7%	19 210 010	39 140 000	19 929 990	103,7%
		P0306	Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	0	460 000	460 000		13 882 454 401	14 163 391 540	280 937 139	2,0%	13 882 454 401	14 163 851 540	281 397 139	2,0%
		P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	651 857 423	697 047 993	45 190 570	6,9%	481 500 000	532 850 000	51 350 000	10,7%	1 133 357 423	1 229 897 993	96 540 570	8,5%
		P0308	Technologies et systèmes d'information	152 898 750	223 733 750	70 835 000	46,3%	218 670 000	231 662 500	12 992 500	5,9%	371 568 750	455 396 250	83 827 500	22,6%
Total M03				864 756 173	1 278 599 544	413 843 371	47,9%	15 496 152 571	15 809 845 980	313 693 409	2,0%	16 360 908 744	17 088 445 524	727 536 780	4,4%
M04	Economie verte, aménagement urbanisme, environnement et prévention des risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	191 450 000	98 100 000	-93 350 000	-48,8%	236 600 000	239 830 000	3 230 000	1,4%	428 050 000	337 930 000	-90 120 000	-21,1%
		P0402	Météorologie	8 000 000	8 300 000	300 000	3,8%	29 148 000	28 060 000	-1 088 000	-3,7%	37 148 000	36 360 000	-788 000	-2,1%
		P0403	Gestion de l'eau	11 900 000	97 800 000	85 900 000	721,8%	151 012 619	150 694 910	-317 709	-0,2%	162 912 619	248 494 910	85 582 291	52,5%
		P0404	Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	627 222 728	562 512 366	-64 710 362	-10,3%	279 163 186	313 243 063	34 079 877	12,2%	906 385 914	875 755 429	-30 630 485	-3,4%
		P0405	Prévention des pollutions et risques industriels			0		9 500 000	24 000 000	14 500 000	152,6%	9 500 000	24 000 000	14 500 000	152,6%
		P0406	Energie	0	0	0		141 220 000	42 300 000	-98 920 000	-70,0%	141 220 000	42 300 000	-98 920 000	-70,0%
Total M04				838 572 728	766 712 366	-71 860 362	-8,6%	846 643 805	798 127 973	-48 515 832	-5,7%	1 685 216 533	1 564 840 339	-120 376 194	-7,1%
M05	Coordination et développement des transports	P0501	Contrôle et exploitation aériens	69 000 000	33 970 000	-35 030 000	-50,8%	53 217 700	50 975 980	-2 241 720	-4,2%	122 217 700	84 945 980	-37 271 720	-30,5%
		P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	893 400 000	463 390 650	-430 009 350	-48,1%	464 843 500	461 139 210	-3 704 290	-0,8%	1 358 243 500	924 529 860	-433 713 640	-31,9%
		P0503	Infrastructures et sécurité routières	2 260 000 000	2 782 100 000	522 100 000	23,1%	646 240 000	639 550 000	-6 690 000	-1,0%	2 906 240 000	3 421 650 000	515 410 000	17,7%
		P0504	Transports et activités maritimes	55 260 000	39 125 000	-16 135 000	-29,2%	86 054 475	79 949 475	-6 105 000	-7,1%	141 314 475	119 074 475	-22 240 000	-15,7%
Total M05				3 277 660 000	3 318 585 650	40 925 650	1,2%	1 250 355 675	1 231 614 665	-18 741 010	-1,5%	4 528 015 675	4 550 200 315	22 184 640	0,5%
M06	Santé	P0601	Offre et qualité de soins	10 447 852	4 000 000	-6 447 852	-61,7%	551 261 000	709 615 000	158 354 000	28,7%	561 708 852	713 615 000	151 906 148	27,0%
		P0602	Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	0	0	0		105 921 000	112 152 000	6 231 000	5,9%	105 921 000	112 152 000	6 231 000	5,9%
		P0603	Santé environnementale	57 000 000	0	-57 000 000	-100,0%	171 567 819	159 209 000	-12 358 819	-7,2%	228 567 819	159 209 000	-69 358 819	-30,3%
		P0604	Médipôle et hôpital de Koné	7 149 128 682	11 400 000 000	4 250 871 318	59,5%	0	7 200 000	7 200 000		7 149 128 682	11 407 200 000	4 258 071 318	59,6%
Total M06				7 216 576 534	11 404 000 000	4 187 423 466	58,0%	828 749 819	988 176 000	159 426 181	19,2%	8 045 326 353	12 392 176 000	4 346 849 647	54,0%

BP 2012 - BP 2013 par missions et programmes avec totaux par section

Type Budget	Propre
Code Sens LC (D/R)	Dépenses

				Investissements				Fonctionnement				Total BP 2012	Total BP 2013	Total Evolution BP 2013/2012	Total % évolution
Code Mission	Lib long Mission	Prog	Lib long Programme	BP 2012	BP 2013	Evolution BP 2013/2012	% évolution	BP 2012	BP 2013	Evolution BP 2013/2012	% évolution				
M07	Solidarités	P0701	Handicap et dépendance	165 000 000	100 000	-164 900 000	-99,9%	178 950 000	204 230 000	25 280 000	14,1%	343 950 000	204 330 000	-139 620 000	-40,6%
		P0702	Protection sociale			0		322 062 000	356 368 705	34 306 705	10,7%	322 062 000	356 368 705	34 306 705	10,7%
		P0703	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	54 500 000	13 840 000	-40 660 000	-74,6%	1 195 505 427	1 221 207 000	25 701 573	2,1%	1 250 005 427	1 235 047 000	-14 958 427	-1,2%
Total M07				219 500 000	13 940 000	-205 560 000	-93,6%	1 696 517 427	1 781 805 705	85 288 278	5,0%	1 916 017 427	1 795 745 705	-120 271 722	-6,3%
M08	Jeunesse et sports	P0801	Jeunesse			0		79 500 000	100 000 000	20 500 000	25,8%	79 500 000	100 000 000	20 500 000	25,8%
		P0802	Sports	57 150 000	166 500 000	109 350 000	191,3%	550 396 184	556 374 000	5 977 816	1,1%	607 546 184	722 874 000	115 327 816	19,0%
		P0803	Jeux du Pacifique 2011	55 164 484	0	-55 164 484	-100,0%	0	0	0		55 164 484	0	-55 164 484	-100,0%
Total M08				112 314 484	166 500 000	54 185 516	48,2%	629 896 184	656 374 000	26 477 816	4,2%	742 210 668	822 874 000	80 663 332	10,9%
M09	Culture, condition féminine et citoyenneté	P0901	Patrimoine, art et culture	110 875 000	148 770 000	37 895 000	34,2%	1 451 122 791	1 533 056 600	81 933 809	5,6%	1 561 997 791	1 681 826 600	119 828 809	7,7%
		P0902	Condition féminine et citoyenneté	0	0	0		29 600 000	52 500 000	22 900 000	77,4%	29 600 000	52 500 000	22 900 000	77,4%
Total M09				110 875 000	148 770 000	37 895 000	34,2%	1 480 722 791	1 585 556 600	104 833 809	7,1%	1 591 597 791	1 734 326 600	142 728 809	9,0%
M10	Affaires coutumières	P1001	Patrimoine et terres coutumières	44 000 000	100 000 000	56 000 000	127,3%	36 225 000	0	-36 225 000	-100,0%	80 225 000	100 000 000	19 775 000	24,6%
		P1002	Actes coutumiers	13 400 000	600 000	-12 800 000	-95,5%	48 715 000	51 825 000	3 110 000	6,4%	62 115 000	52 425 000	-9 690 000	-15,6%
Total M10				57 400 000	100 600 000	43 200 000	75,3%	84 940 000	51 825 000	-33 115 000	-39,0%	142 340 000	152 425 000	10 085 000	7,1%
M11	Enseignement	P1101	Enseignement du premier degré	0	40 600 000	40 600 000		178 872 000	197 550 000	18 678 000	10,4%	178 872 000	238 150 000	59 278 000	33,1%
		P1102	Formation initiale des enseignants du 1er degré public			0		322 000 000	319 000 000	-3 000 000	-0,9%	322 000 000	319 000 000	-3 000 000	-0,9%
		P1103	Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	0	90 222 750	90 222 750		635 757 245	591 717 950	-44 039 295	-6,9%	635 757 245	681 940 700	46 183 455	7,3%
		P1104	Enseignement technique agricole	6 000 000	1 000 000	-5 000 000	-83,3%	174 000 000	179 810 000	5 810 000	3,3%	180 000 000	180 810 000	810 000	0,5%
		P1105	Enseignement privé			0		2 008 750 995	2 283 500 000	274 749 005	13,7%	2 008 750 995	2 283 500 000	274 749 005	13,7%
		P1106	Enseignement second degré public	890 850 546	1 533 941 167	643 090 621	72,2%	1 079 641 986	1 296 306 147	216 664 161	20,1%	1 970 492 532	2 830 247 314	859 754 782	43,6%
Total M11				896 850 546	1 665 763 917	768 913 371	85,7%	4 399 022 226	4 867 884 097	468 861 871	10,7%	5 295 872 772	6 533 648 014	1 237 775 242	23,4%
M12	Formation professionnelle	P1201	Information, orientation, accompagnement			0		797 050 000	967 500 000	170 450 000	21,4%	797 050 000	967 500 000	170 450 000	21,4%
		P1202	Former pour l'emploi			0		1 417 808 000	1 118 400 000	-299 408 000	-21,1%	1 417 808 000	1 118 400 000	-299 408 000	-21,1%
		P1203	Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	622 525 880	580 940 300	-41 585 580	-6,7%	714 496 398	1 097 710 000	383 213 602	53,6%	1 337 022 278	1 678 650 300	341 628 022	25,6%
Total M12				622 525 880	580 940 300	-41 585 580	-6,7%	2 929 354 398	3 183 610 000	254 255 602	8,7%	3 551 880 278	3 764 550 300	212 670 022	6,0%
M13	Economie et emploi	P1301	Travail et emploi	2 500 000	12 773 000	10 273 000	410,9%	408 875 000	480 625 000	71 750 000	17,5%	411 375 000	493 398 000	82 023 000	19,9%
		P1302	Marché intérieur	0	200 000	200 000		286 474 000	340 140 000	53 666 000	18,7%	286 474 000	340 340 000	53 866 000	18,8%
		P1303	Etudes économiques et sociales	0	0	0		350 000 000	350 000 000	0	0,0%	350 000 000	350 000 000	0	0,0%
		P1304	Soutien au secteur agricole	1 500 000	2 000 000	500 000	33,3%	1 068 136 350	1 059 743 350	-8 393 000	-0,8%	1 069 636 350	1 061 743 350	-7 893 000	-0,7%
		P1305	Pêche	11 520 000	3 000 000	-8 520 000	-74,0%	41 280 500	42 010 000	729 500	1,8%	52 800 500	45 010 000	-7 790 500	-14,8%
		P1306	Mines et carrières	7 650 000	26 200 000	18 550 000	242,5%	159 300 000	146 386 000	-12 914 000	-8,1%	166 950 000	172 586 000	5 636 000	3,4%
		P1307	Economie numérique et communication	300 000 000	260 400 000	-39 600 000	-13,2%	275 000 000	275 170 000	170 000	0,1%	575 000 000	535 570 000	-39 430 000	-6,9%
Total M13				323 170 000	304 573 000	-18 597 000	-5,8%	2 589 065 850	2 694 074 350	105 008 500	4,1%	2 912 235 850	2 998 647 350	86 411 500	3,0%
M14	Gestion des finances publiques	P1401	Stratégie et gestion fiscales	120 000 000	120 160 000	160 000	0,1%	239 155 000	255 310 000	16 155 000	6,8%	359 155 000	375 470 000	16 315 000	4,5%
		P1402	Stratégie et gestion financières	118 000 000	24 888 641	-93 111 359	-78,9%	142 005 500	121 919 000	-20 086 500	-14,1%	260 005 500	146 807 641	-113 197 859	-43,5%
Total M14				238 000 000	145 048 641	-92 951 359	-39,1%	381 160 500	377 229 000	-3 931 500	-1,0%	619 160 500	522 277 641	-96 882 859	-15,6%
M15	Mouvements financiers	P1501	Dette et trésorerie	904 000 000	1 114 500 000	210 500 000	23,3%	280 000 000	440 000 000	160 000 000	57,1%	1 184 000 000	1 554 500 000	370 500 000	31,3%
		P1502	Provisions			0		0	0	0		0	0	0	
		P1503	Mouvements financiers divers	58 051 250	95 050 000	36 998 750	63,7%	8 359 352 132	8 405 870 000	46 517 868	0,6%	8 417 403 382	8 500 920 000	83 516 618	1,0%
Total M15				962 051 250	1 209 550 000	247 498 750	25,7%	8 639 352 132	8 845 870 000	206 517 868	2,4%	9 601 403 382	10 055 420 000	454 016 618	
Total				15 908 302 595	21 193 954 918	5 285 652 323	33,2%	45 557 175 941	47 611 231 211	2 054 055 270	4,5%	61 465 478 536	68 805 186 129	7 339 707 593	

CADRE BUDGETAIRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

MISSIONS	PROGRAMMES
M01 Collectivités locales et EP	**P0101** Financements réglementaires **P0102** Soutien exceptionnel aux CL
M02 Pouvoirs publics et institut°	**P0201** Congrès **P0202** Gouvernement **P0203** Sénat coutumier **P0204** Conseils coutumiers **P0205** Conseil économique et social
M03 Coordination de l'action publ.	**P0301** Coordinat° admin., transferts **P0302** Relations extérieures **P0303** Aménagement et prospective **P0304** Affaires juridiques **P0305** Fonction publique **P0306** Gestion des RH de la NC **P0307** Moyens généraux et patrimoine **P0308** Technologies et SI
M04 Economie verte, Aménagement, prévent° risques	**P0401** Economie verte et gestion domaniale et urbanisme **P0402** Météorologie **P0403** Gestion de l'eau **P0404** Sécurité aliments et biosécu **P0405** Pollutions et risques industr. **P0406** Energie
M05 Transports	**P0501** Contrôle et exploitat° aériens **P0502** Régulat° éco.du transp. Aérien **P0503** Infra. et sécurité routières **P0504** Transp. et activités maritimes
M06 Santé	**P0601** Offre et qualité de soins **P0602** Prévent°,veille, surveillance **P0603** Santé environnementale **P0604** Médipôle et hôpital de Koné
M07 Solidarités	**P0701** Handicap et dépendance **P0702** Protection sociale **P0703** PJEJ

CADRE BUDGETAIRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

MISSIONS	PROGRAMMES
M08 Jeunesse et sports	**P0801** Jeunesse **P0802** Sports **P0803** Jeux du Pacifique 2011
M09 Culture, femme, citoyenneté	**P0901** Patrimoine, art et culture **P0902** Condit° fém. et citoyenneté
M10 Affaires coutumières	**P1001** Patrim. et terres coutumières **P1002** Actes coutumiers
M11 Enseignement	**P1101** Enseignement du 1er degré **P1102** Formation enseignants **P1103** Ens. sup. et autres actions de soutien, recherhce **P1104** Enseignement technique agricole **P1105** Enseignement privé **P1106** Enseignement second degré public
M12 Formation professionnelle	**P1201** Informat°, orientat°, accomp. **P1202** Former pour l'emploi **P1203** Animer et piloter la FPC
M13 Economie et emploi	**P1301** Travail et emploi **P1302** Marché intérieur **P1303** Etudes économiques et sociales **P1304** Soutien au secteur agricole **P1305** Pêche **P1306** Mines et carrières **P1307** Eco. numérique et communicat°
M14 Gestion des finances publiques	**P1401** Stratégie et gestion fiscales **P1402** Stratégie et gest° financières
M15 Mouvements financiers	**P1501** Dette et trésorerie **P1502** Provisions **P1503** Mouvements financiers divers

M01 Collectivités locales et EP

PROGRAMMES	ACTIONS
P0101 Financements réglementaires	**A0101-00** Recettes de l'assiette de répartition **A0101-01** Dotations aux communes : FIP **A0101-02** Dotations aux provinces **A0101-03** Centimes additionnels **A0101-04** Taxes affectées **A0101-05** Fonds de concours
P0102 Soutien exceptionnel aux CL	**A0102-01** Financement exceptionnel de projets

M02 Pouvoirs publics et institut°

PROGRAMMES	ACTIONS
P0201 Congrès	**A0201-01** Parc immobilier **A0201-02** Parc équipement **A0201-03** Personnel **A0201-04** Formation **A0201-05** Soutien et pilotage **A0201-06** Communication et partenariats institutionnels
P0202 Gouvernement	**A0202-02** Subventions **A0202-03** Soutien et pilotage du Gouvernement **A0202-04** Communication **A0202-05** Francophonie
P0203 Sénat coutumier	**A0203-01** Institutions coutumières **A0203-02** Manifestations coutumières et missions **A0203-03** Soutien et pilotage du Sénat coutumier
P0204 Conseils coutumiers	**A0204-01** Ajië Aro **A0204-02** Drehu **A0204-03** Drubea-Kapumë **A0204-04** Hoot Ma Whaap **A0204-05** Iaai **A0204-06** Nengone **A0204-07** Paicî-Cèmuhi **A0204-08** Xârâcùù
P0205 Conseil économique et social	**A0205-01** Conseil Economique et Social

M03 Coordination de l'action publ.

PROGRAMMES	ACTIONS
P0301 Coordinat° admin., transferts	**A0301-01** Gest° & simplificat° flux administratifs **A0301-02** Elaborer&maintenir&évaluer syst.qualité **A0301-03** Antenne de Koné **A0301-04** Préparer&organiser transf.compétences **A0301-05** Maîtriser&contrôler coûts opérat°transf. **A0301-06** Soutien et pilotage
P0302 Relations extérieures	**A0302-01** Participer élab°polit.ext.&mise en œuvre **A0302-02** Veille stratégique et coordination
P0303 Aménagement et prospective	**A0303-01** Proposer&conduire polit.aménagt territ. **A0303-02** Accomp. acteurs ds mise en œuvre schéma
P0304 Affaires juridiques	**A0304-01** Etudes juridiques **A0304-02** Contrôle conformité textes directions **A0304-03** Préparer transf.compét.droit civil&comm. **A0304-04** Qualité de la norme **A0304-05** Accessibilité du droit applicable **A0304-06** Contentieux non fiscal **A0304-07** Contentieux fiscal **A0304-08** Marchés publics **A0304-09** Soutien aux actions juridiques
P0305 Fonction publique	**A0305-01** Rénover la fonction publique **A0305-02** Actions sociales **A0305-03** Gestion conventions service&prestations **A0305-04** Redéf. struct&échelles&modal.rémunérat°
P0306 Gestion des RH de la NC	**A0306-01** Gérer les ressources humaines **A0306-02** Prestations sociales **A0306-03** Maîtriser&contrôler&piloter coûts fonct. **A0306-04** Masse salariale
P0307 Moyens généraux et patrimoine	**A0307-01** Assist.Maîtrise Ouvrage construct°bât.NC **A0307-02** Entretien logements admin.&bâtim.publics **A0307-03** Grosses réparat°&améliorat°bâtim.publics **A0307-04** Entretien parc véhicule&rép.véhic.accid. **A0307-05** Traitement automatisés des éditions **A0307-06** Fourniture matér.&logiciels informatiq. **A0307-07** Maintenance matér.& évolut° des matér. **A0307-08** Materiels **A0307-09** Mobiliers **A0307-10** Véhicules **A0307-11** Imprimerie administrative
P0308 Technologies et SI	**A0308-01** Définit° gouvernance syst.d'informat° NC **A0308-02** Pilotage système d'information de la NC **A0308-03** Modernisation du service public **A0308-04** Archi. logiciel /réalisati° outils info. **A0308-05** Collecte&exploitat° donnée géographique **A0308-06** Concept° infra. tech. données spatiales **A0308-07** Exploitat° SI (perform&fiabilité&dispo) **A0308-08** Assistance sur les applicat° & services **A0308-09** Politiq.achat mat.&logi.&prest°informat. **A0308-10** Rationalisat°coûts fonc.informatiques NC

M04 Economie verte, aménagement, prévent° risques

PROGRAMMES	ACTIONS
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	**A0401-01** Contribut°prévent°&lutte contre incendie **A0401-02** Lutte contre espèces anim&vég. envahiss. **A0401-03** Préservat°biodiversité&écosyst.remarqua. **A0401-04** Systèmes de localisat°géo. de précision **A0401-05** Product° cartographie terrestre de réf. **A0401-06** Hydrographie du lagon **A0401-07** Product°&diffusion donnée cartographie **A0401-08** Production de la donnée cadastrale A**0401-09** Instruction des demandes d'études **A0401-10** Réglementation et sécurité des bâtiments **A0401-11** Economie verte
P0402 Météorologie	**A0402-01** Opération du réseau de mesure **A0402-02** Product° information météorologique **A0402-03** Développement de nouveaux services **A0402-04** Conservation de la mémoire du climat **A0402-05** Réalisation des produits adaptés **A0402-06** Instal°&mainten.équipts de mesure aérod. **A0402-07** Production opérationnelle réglementaire **A0402-08** Direct°&Fin&Secrét&RH&Eco-responsabilité **A0402-09** Dévelopt&mainten&opérat° syst. informat° **A0402-10** Infrastructure et bâtiments
P0403 Gestion de l'eau	**A0403-01** Protect°&dispo ress. eau&gest° fluvial **A0403-02** Connaissance & suivi de la ressource eau
P0404 Sécurité aliments et biosécu.	**A0404-01** Salubrité denrées alim.ani&vég. Livrées **A0404-02** Certification sanitaire à l'export **A0404-03** Conservat° du statut zoo & phytosan. NC **A0404-04** Relat° autorités compét. internat°&nat° **A0404-05** Responsa. usager&optimiser moy. inspect° **A0404-06** Dévelopt protocoles réalisation analyses **A0404-07** Réalisation d'analyses **A0404-08** Format°&agrément structures analyses **A0404-09** Efficience fonction support & direction
P0405 Pollutions et risques industr.	**A0405-01** Participat°financemt prog.gest° déchets **A0405-02** Gest°éliminat°déchets dangereux de la NC **A0405-03** Elaborat° réglementat° qualité de l'air **A0405-04** Applicat°&mise à jour cadre réglem. ICPE **A0405-06** Inspect° barrages - sécurité ouvrages **A0405-07** Participat°dispositifs gest°crise indus. **A0405-08** Inspection des équipts sous pression **A0405-09** Import&détent°&export sources radioactiv **A0405-10** Sûreté utilisat°&conservat° explosifs **A0405-11** Inspection des poids et mesures
P0406 Energie	**A0406-01** Planifica°&suivi invest.product°électriq **A0406-02** Instruc°demandes outils product°électriq **A0406-04** Encadr. qualité produits pétrol. imp. NC **A0406-05** Contrôle des stocks stratégiques (Etat) **A0406-06** Demande nrgtique&dévelopt nrgies renouv. **A0406-07** Inform. Indust.&populat° sur situ.nrgtiq **A0406-08** Planifica°&invest réseau transp&distrib° **A0406-09** Contrôle conform.techn. Implantat°lignes **A0406-11** Contribut° électrificat° rurale du pays **A0406-12** Contrôle efficac.économiq.Stés élec&pétr **A0406-13** Struct.tarifaires carburants&gaz&électr **A0406-14** Assistance Wallis&Futuna calcul prix gaz

M05 Transports

PROGRAMMES	ACTIONS
P0501 Contrôle et exploitat° aériens	**A0501-01** Certifications et sécurité **A0501-02** Formation **A0501-03** Soutien et pilotage **A0501-04** Exploitation opérationnelle et technique **A0501-05** Procédures satellitaires
P0502 Régulat° éco.du transp. aérien	**A0502-01** Veille et élaboration des textes **A0502-02** Contrib.desserte inter-iles départ Lifou **A0502-03** Développer l'aéroport de Koné **A0502-04** Adapter infrastr.à l'évolution du trafic **A0502-05** Gestion des aéroports territoriaux **A0502-06** Tutelle écon. sur comp.aér.locales&aérop **A0502-07** Contribuer à la continuité territoriale
P0503 Infra. et sécurité routières	**A0503-01** Politique de sécurité routière **A0503-02** Délivrance des permis de conduire **A0503-03** Délivrance des cartes grises **A0503-04** Autorisation de transport de personnes **A0503-05** Aptitudes des conducteurs **A0503-06** Sécurité des véhicules **A0503-07** Réseau inter-provincial **A0503-08** Aménagement et entretien des routes **A0503-09** Soutien et pilotage
P0504 Transp. et activités maritimes	**A0504-01** Droit travail & inspect°travail maritime **A0504-02** Tutelle académiq.format°profess.maritime **A0504-03** Contrôle conform.navires règles sécurité **A0504-04** Format° inspecteurs sécurité des navires **A0504-05** Sécurité, Police & Réglementat° **A0504-06** Immatriculation des navires **A0504-07** Instruc°&suivi agrém. nautiq.touristiq. **A0504-08** Traitemt ddes dérogat° monopole pavillon **A0504-09** Dévelopt&modernisat°&entretien balisage **A0504-10** Réalisat° tvx hydrographie eaux territ.

M06 Santé

PROGRAMMES	ACTIONS
P0601 Offre et qualité de soins	**A0601-01** Réglementat°&suivi exercice profes°santé **A0601-02** Analyse prospec.besoins personnel forma° **A0601-03** Réglementat°&suivi&fin.étabts hospit.pub **A0601-04** Enregistrement des professions de santé **A0601-05** Soutien fin.étabts pub.&institut Pasteur **A0601-06** Elabora°&suivi réglement°activités santé **A0601-07** Régulat°&organisat° de l'offre de soins **A0601-08** Aide, conseils et expertises **A0601-09** Soutien et Pilotage: fonctionnement DASS
P0602 Prévent°, veille, surveillance	**A0602-01** Présentat° état sanitaire de la populat° **A0602-02** Surveillance et urgence sanitaires **A0602-03** Lutte contre pathologies forte morbidité **A0602-04** Evaluat°programmes de prévent° sanitaire **A0602-05** Information des professionnels de santé
P0603 Santé environnementale	**A0603-01** Améliorer connaiss. ress.eau&règlementer **A0603-02** Lutte anti vectorielle **A0603-03** Consolida°&améliora°connaiss.qualité air **A0603-04** Réglementat°&contrôle éliminat° déchets **A0603-05** Aide, conseil et expertises **A0603-06** Amiante
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	**A0604-01** Stratég.format°personnel médic&paramédic **A0604-02** Conseil technique dossier de construct° **A0604-03** Financement&suivi du Médipôle de Koutio **A0604-04** Financement&suivi de l'hôpital de Koné

M07 Solidarités

PROGRAMMES	ACTIONS
P0701 Handicap et dépendance	**A0701-01** Accueillir pers. handicapées&dépendantes **A0701-02** Structurer le secteur médico-social **A0701-03** Coordon. dispositif handicap&dépendance
P0702 Protection sociale	**A0702-01** Elaborer des normes règlementaires **A0702-02** Contrôler&suivre organismes protect°soc. **A0702-03** Politiq. protect°soc.&maîtrise dép.santé **A0702-04** Mettre en œuvre les actions sociales NC
P0703 PJEJ	**A0703-01** Diversifier les propositions éducatives **A0703-02** Adapter prise en charge éducativ.mineurs **A0703-03** Coordonner intervenants éducatifs&judic. **A0703-04** Soutien et pilotage: fonctionnement PJEJ

M08 Jeunesse et sports

PROGRAMMES	ACTIONS
P0801 Jeunesse	**A0801-01** Certifica°(référentiel&agrément)&format° **A0801-02** Réglementation et contrôle **A0801-03** Accompagt associat°d'éducation populaire **A0801-04** Accompagnement des collectivités **A0801-05** Ingénierie sociale&observatoire jeunesse **A0801-06** Information jeunesse **A0801-07** Initiatives de ou pour les jeunes
P0802 Sports	**A0802-01** Soutien aux actions sportives **A0802-02** Certification (référentiel et agrément) **A0802-03** Réglementation et contrôle **A0802-04** Suivi médical et para médical **A0802-05** Prévention et lutte contre le dopage **A0802-06** Entretien&grosses répara°installat°sport **A0802-07** Soutien aux infrastructures sportives **A0802-08** Gardiennage des installations sportives **A0802-09** Soutien et pilotage
P0803 Jeux du Pacifique 2011	**A0803-01** Soutien fin.organis°&contrôl.charte jeux **A0803-02** Financemt infrastruct.&contrôl.réalisat°

M09 Culture, femme, citoyenneté

PROGRAMMES	ACTIONS
P0901 Patrimoine, art et culture	**A0901-01** Gest°offre fonds documen. communicables **A0901-02** Conseil&collaborat° auprès collectivités **A0901-03** Participat°&communicat°patrimoine docum. **A0901-04** Animer centre ress.&informat°(rech&étud) **A0901-05** Enrich&inventor.&conserv.collect°muséeNC **A0901-06** Protect° des patrimoines mat&immatériels **A0901-07** Sensibiliser public à conservat°collect° **A0901-08** Communiquer autour des collections **A0901-09** Eduquer et sensibiliser **A0901-10** Promouvoir savoir faire&produc°art&cult **A0901-11** Accompagner&soutenir étabts&assoc.cultur **A0901-12** Soutien et pilotage
P0902 Condit° fém. et citoyenneté	**A0902-01** Coord°&communic° tvx comité Citoyenneté **A0902-02** Accomp&participer act°Comité Citoyenneté **A0902-03** Instances coop&coordi°politiq.condit°fém **A0902-04** Accomp.&participer mise en œuvre actions

M10 Affaires coutumières

PROGRAMMES	ACTIONS
P1001 Patrim. et terres coutumières	**A1001-01** Mise en valeur des terres coutumières
P1002 Actes coutumiers	**A1002-01** Assurer greffe de l'Etat civil coutumier **A1002-02** Maît.d'ouvrage délég.invest.insti°coutum **A1002-03** Rela°&coordina°&arbitrage administratifs **A1002-04** Gérer actes coutum. (Etat civil&foncier) **A1002-05** Soutien et pilotage

M11 Enseignement

PROGRAMMES	ACTIONS
P1101 Enseignement du 1er degré	**A1101-01** Act° éducatives pour la réussite scol. **A1101-02** Contrôle&accomp.&forma°contin.enseignant **A1101-03** Adaptation aux publics spécifiques **A1101-04** Soutien et pilotage **A1101-05** Projets linguistiques LCK/LCO
P1102 Formation enseignants	**A1102-01** Program.format°init.&accompagt instituts **A1102-02** Processus certification & titularisation **A1102-03** Mise en œuvre progr. format° initiale
P1103 Enseignement supérieur et autres actions de soutien à l'enseignement sco et à la recherche	**A1103-01** Soutien à l'enseignement supérieur **A1103-02** Soutien autres act° enseignemts scolaire **A1103-03** Soutien à la recherche
P1104 Enseignement technique agricole	**A1104-01** Enseignement public **A1104-02** Enseignement privé temps plein **A1104-03** Enseignement privé rythme alterné **A1104-04** Développement et ouverture sociale de l'élève **A1104-05** Bourse pour stage à l'étranger
P1105 Enseignement privé	**A1105-01** Enseignement premier degré privé **A1105-02** Enseignement second degré privé
P1106 Enseignement second degré public	**A1106-01** Enseignement en collège **A1106-02** Enseignement général et technologique en lycée **A1106-03** Enseignement professionnel sous statut scolaire **A1106-04** Enseignement post-bac en lycée **A1106-05** Besoins éducatifs particuliers **A1106-06** Information et orientation **A1106-07** Vie de l'élève **A1106-08** Soutien et pilotage **A1106-09** Enseignement des langues et de la culture kanak

M12 Formation professionnelle

PROGRAMMES	ACTIONS
P1201 Informat°, orientat°, accomp.	**A1201-01** Informer et promouvoir la formation **A1201-02** Accueil&orient&positionner bénéficiaires **A1201-03** Connaître et analyser les publics **A1201-04** Prendre en charge les bénéficiaires **A1201-05** Préparer l'entrée en formation
P1202 Former pour l'emploi	**A1202-01** Qualifier pour l'emploi **A1202-02** Soutenir les initiatives sectorielles **A1202-03** Accomp. dévelopt actifs&publics spécifiq **A1202-04** Evaluer les besoins
P1203 Animer et piloter la FPC	**A1203-01** Adapter moyens humains&infrast. format° **A1203-02** Réglem&contrôler dispositif format°prof **A1203-03** Anim&pilot. dispositif forma°&certifica° **A1203-04** Soutien des établissements publics

M13 Economie et emploi

PROGRAMMES	ACTIONS
P1301 Travail et emploi	**A1301-01** Elaborer&moderniser droit du travail **A1301-02** Contrôler applicat° du droit du travail **A1301-03** Animer, mesur&piloter pol. trav&emploi **A1301-04** Contrib. progress°qualité relati°travail **A1301-05** Contribuer au dévelopt dialogue social **A1301-06** Animat° prévent° risques professionnels **A1301-07** Diminuer accidents travail&maladies prof **A1301-08** Contribuer à protect°&accès à l'emploi
P1302 Marché intérieur	**A1302-01** Enquêt&réglem&contrôler marché intérieur **A1302-02** Demandes exonérat°droits&taxes à l'impor **A1302-03** Libre accès entreprises à la cmde pub.NC **A1302-04** Enquêt&réglem&contrôl.pr protég.consomma **A1302-05** Améliorer la protection du consommateur **A1302-06** Délivrer les agréments **A1302-07** Veille économiq&étud&enquêt exploratoire **A1302-08** Soutien et pilotage **A1302-09** Gest°admin.&fin des subvent°accordées
P1303 Etudes économiques et sociales	**A1303-01** Soutien financier à l'ISEE
P1304 Soutien au secteur agricole	**A1304-01** Définit° cadre régle. affaires rurales **A1304-02** Gestion des aides au secteur agricole **A1304-03** Product° statistiques d'intérêt pour NC **A1304-04** Efficience fonctions support & direct°
P1305 Pêche	**A1305-01** Maintien inscript°récifs patrim. Mondial **A1305-02** Encadr. exploit° Zone Economiq.Exclusive **A1305-03** Gest°&conserva°ress.marin.Iles Eloignées **A1305-04** Suivi statistique **A1305-05** Soutien et pilotage
P1306 Mines et carrières	**A1306-01** Amélior.connaiss .géologiq&hydrogéolog.NC **A1306-02** Calcul des ressources minières de la NC **A1306-03** Réglem. exploita° mines&carrières & schéma **A1306-04** Instruct° &gest° attribu°droits propriétés **A1306-05** Contrôl.impacts environ&socioécon.minier **A1306-07** Contrôl. applicat° réglem.travail sur mine **A1306-08** Autoris& contrôl. cess°minerai&prod.métal. **A1306-09** Données statist. secteur mine&carr&métal. **A1306-10** Redevanc. min& dispositifs souti.industrie **A1306-11** Suivi & comp. évolut°marché mondial Ni & Co **A1306-12** Prestations du laboratoire **A1306-14** Qualité & respect des normes laboratoire **A1306-18** Améliorer efficience des fonct° support
P1307 Eco. numérique et communicat°	**A1307-01** Economie numérique **A1307-02** Soutien product°&diffus° audiovisuelle **A1307-03** Soutien à la diffusion radiophonique

M14 Gestion des finances publiques

PROGRAMMES	ACTIONS
P1401 Stratégie et gestion fiscales	**A1401-01** Analyses, Etudes et Prévisions recettes **A1401-02** Elaborat° législast° fiscale & domaniale **A1401-03** Aide fiscale à l'investissement **A1401-05** Fiscalité des particuliers **A1401-06** Fiscalité des professionnels **A1401-07** Fiscalité immobilière **A1401-08** Contrôle fiscal externe **A1401-09** Publicité foncière **A1401-10** Recouvrement (encaissemt au comptant...) **A1401-11** Accueil usagers **A1401-16** Gest°patrimoniale (patrim.foncier&immob) **A1401-17** Projet Pacifisc(outil&organisa°&format°) **A1401-18** Soutien hors projet Pacifisc
P1402 Stratégie et gest° financières	**A1402-01** Elaboration et suivi du budget **A1402-02** Instaurat°dialogue gest°avec directions **A1402-03** Conseil et accompagnement des clients **A1402-04** Développement et adaptation des outils **A1402-05** Applicat°règles exécut°budg.direct°de NC **A1402-06** Contrôle&assistance exécut°budg. des EP **A1402-07** Soutien&pilotage des actions financières **A1402-08** Développement et Exploitation des outils de prospective **A1402-09** Réforme comptable M52 adaptée

M15 Mouvements financiers

PROGRAMMES	ACTIONS
P1501 Dette et trésorerie	**A1501-01** Gestion de la dette **A1501-02** Gestion de la trésorerie
P1502 Provisions	**A1502-01** Provision pour risques **A1502-02** Provision pour charges
P1503 Mouvements financiers divers	**A1503-01** Dépenses imprévues **A1503-02** Admiss°non valeur&restitut°&rem.gracieu. **A1503-03** Mouvements d'ordre **A1503-04** Opérat°de clôture&autres mvts financiers **A1503-05** Intérêts moratoires **A1503-06** Achats et gestion des tabacs

Mission M01
Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

DEPENSES : 94 306 180 371 F
RECETTES : 125 976 065 871 F

La mission M01 dédiée aux relations financières avec les collectivités locales et les établissements publics a pour vocation d'assurer le financement règlementaire des collectivités territoriales et des établissements publics et à assurer le soutien financier exceptionnel aux collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

Financements réglementaires

Le budget de la Nouvelle-Calédonie est un budget de répartition dans le sens où la Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représente 74,25 %. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 57,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat.

Outre les financements des collectivités locales, la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Ets publics, collectivités et organismes bénéficiaires. **Depuis l'exercice 2012, ces reversements font l'objet de budgets annexes. Ils sont donc présentés séparément du budget principal.**

Programme P0101 Financements réglementaires

Dépenses : 94 286 180 371 F
Recettes : 125 976 065 871 F

Enjeux et contexte

- Douanes :

En 2012, les échanges commerciaux de la Nouvelle-Calédonie, se maintiennent à un niveau élevé, malgré la fin des grands chantiers de construction des usines métallurgiques qui avaient eu pour effet de doper les importations de marchandises.

Les importations de marchandises sont en baisse sensible (-4% en valeur, -3% en volume), cependant, cette baisse touche essentiellement les marchandises importées pour les chantiers de VALE NC et de KNS, qui bénéficient d'une exonération de droits et taxes.

Les recettes collectées enregistrent une progression de 6% sur les huit premiers mois de l'année, dépassant de 2% la prévision budgétaire, pour s'établir fin août à 32 903 MFXP.
Le rendement de la taxe générale à l'importation de janvier à août 2012 (12 744MFXP, en hausse de 7%) est particulièrement représentatif de cette tendance.

Tout en intégrant les indicateurs économiques connus pour 2013, comme le ralentissement prévu du BTP et ses conséquences sur les importations de marchandises, les prévisions de recettes proposées par la direction régionale des douanes s'appuient sur la poursuite de cette tendance sur les quatre derniers mois de l'année.

- Direction des services fiscaux :

Les prévisions de recettes proposées par la direction des services fiscaux pour le BP 2013 apparaissent en hausse notable par rapport au BP 2012.

Les indicateurs disponibles pour l'année 2012 renvoient une image mitigée. La diminution apparente des importations est imputable aux importations d'ensembles industriels destinés aux usines métallurgiques. En les isolant, la progression est finalement de +12% et le renchérissement de la facture énergétique de la Nouvelle-Calédonie explique le quart de cette augmentation. Les exportations se contractent de 12% (en glissement annuel) sous les effets conjugués d'une diminution des ventes de nickel en volume et d'une dépréciation du cours au LME.

L'inflation est de 1,5%, tirée en particulier par les prix de l'énergie.
Enfin, l'indicateur que constituent les recettes de TSS est bien orienté puisque celles-ci progressent de 8% entre août 2011 et août 2012.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

En dépenses

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0101-00 - Recettes de l'assiette de répartition	1 600 000 000	1 600 000 000	1 800 000 000	200 000 000
Action A0101-01 - Dotations aux communes FIP (Etat)	18 564 794 500	19 877 627 000	20 841 625 371	963 998 371
Action A0101-02 - Dotations aux provinces	63 361 205 000	68 236 630 000	71 341 055 000	3 104 425 000
Action A0101-03 - Centimes additionnels	11 211 000 000	0	0	0
Action A0101-04 - Taxes affectées	29 526 700 000	0	0	0
Action A0101-05 - Fonds de concours	1 578 000 000	132 500 000	303 500 000	171 000 000
Total	**125 841 699 500**	**89 846 757 000**	**94 286 180 371**	**4 439 423 371**

En recettes :

En XPF	*BP 2011*	*BP 2012*	*BP 2013*	*Evolution 2012/2013*
Action A0101-00 *- Recettes de l'assiette de répartition*	*111 838 400 000*	*120 317 400 000*	*125 916 400 000*	*5 599 000 000*
Action A0101-01 *- Dotations aux communes FIP (Etat)*	*107 400 000*	*0*	*59 665 871*	*59 665 871*
Action A0101-03 *- Centimes additionnels*	*11 211 000 000*	*0*	*0*	*0*
Action A0101-04 *- Taxes affectées*	*29 526 700 000*	*0*	*0*	*0*
Action A0101-05 *- Fonds de concours*	*1 628 000 000*	*0*	*0*	*0*
Total	***154 311 500 000***	***120 317 400 000***	***125 976 065 871***	***5 658 665 871***

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	70 000 000	1 600 000 000	1 800 000 000	200 000 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
14- Atténuation de produits	40 491 700 000	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	83 679 999 500	88 246 757 000	92 486 180 371	4 239 423 371
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 600 000 000	0	0	0
Total	**125 841 699 500**	**89 846 757 000**	**94 286 180 371**	**4 439 423 371**

Recettes (pour mémoire)	*154 311 500 000*	*120 317 400 000*	*125 976 065 871*	*5 658 665 871*

Les actions pour 2013

Action A0101-00 - Recettes de l'assiette de répartition	Dépenses :	1 800,0	MF
	Recettes :	125 916,4	MF

Le résultat de la régie des tabacs : 6 230 MF

Depuis novembre 2011, les prix de vente du tabac n'ont pas évolué. Le résultat net de la régie progresse grâce au volume des achats qui retrouve un niveau habituel.

	2012	2013
Chiffre d'affaires	10 500	11 000
TAT3S	2 800	2 970
Produit du monopole	**7 700**	**8 030**
Achats et frais	1 645	1 800
Résultat net	**6 055**	**6 230**

millions de F.CFP

Le résultat net est déterminé par deux facteurs :

1 – Le prix de revient unitaire
L'achat de tabac auprès des fournisseurs extérieurs à la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de marchés publics qui fixent les prix. Ces prix progressent en moyenne de 2% par an.

2 – Les quantités achetées
La consommation de tabac progresse de 3% en moyenne par an (ce qui explique la hausse du chiffre d'affaires).

Les impôts directs : 64 556 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques : 22 000 MF

- ***IRPP hors retenue à la source** (20 500 MF) : la prévision 2013 est obtenue grâce à deux modèles économétriques : le premier permet d'estimer le rôle général qui sera mis en recouvrement et le second permet d'estimer le rendement de l'IRPP au compte administratif en évaluant l'ensemble des rôles (général et supplémentaires) qui seront mis en recouvrement en 2013.*

- ***Retenue à la source** (1 500 MF) : aux prévisions ci-dessus, il est ajouté 1 500 MF au titre des recettes liées à la retenue à la source.*

  Pour mémoire, la retenue à la source est entrée en application au 1er janvier 2007 et concerne les salariés de sociétés étrangères, affectés à la construction de structures destinées aux activités minières et métallurgiques (art. 59-1 du code des impôts). Une diminution de recette est envisagée en raison de la démobilisation prévue des effectifs dédiés à la construction de l'usine du Nord.

- ***Dépenses fiscales : - 4 500 MF***
  Pour une juste information des lecteurs, vous trouverez ci-après le montant des dépenses fiscales accordées au titre de l'impôt sur le revenu au barème progressif, issu des données du dernier rôle général mis en recouvrement en août 2012 (et qui concerne les

revenus de 2011). Le modèle économétrique mentionné ci-dessus intègre implicitement cette moins-value fiscale laquelle représente environ un quart du produit de l'impôt sur le revenu.

- ***Les charges déductibles du revenu global***

Nature de la dépense : charges déductibles de l'impôt sur le revenu	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (millions de F.CFP)
Intérêts d'emprunt habitation principale	15 061	1 090
Travaux sur habitation	7 528	671
Pensions alimentaires	4 222	552
Frais de garde des enfants	1 868	72
Salaires versés aux gens de maison	7 419	718
Cotisations sociales	15 750	442
Primes d'assurance vie	20 777	616
TOTAL	**40 673***	**4 442****

- ***Les réductions d'impôt***

Nature de la dépense : réduction d'impôt	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (millions de F.CFP)
Don aux œuvres (mécénat)	928	28
Réduction d'impôt en faveur du logement	167	16
Versement d'une prestation compensatoire	39	11
TOTAL	**1 130***	**54****

** nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures*
*** coût de l'ensemble de ces mesures*

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal) : 4 500 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédoniennes.
Le maintien de l'activité à un niveau élevé permet d'anticiper une recette de 4 500 MF.

Taxe sur les opérations financières : 700 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- *Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,*
- *Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.*

La prévision de recette 2013 anticipe le maintien du rendement de cette taxe.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC) : 700 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.
Le très faible relèvement des taux fixés par la BCE ne permet pas d'anticiper une hausse du rendement de cet impôt.

Contribution exceptionnelle de solidarité : ***1 770 MF***

La CES est un impôt au taux de 0,75 % prélevé pour une partie à la source et assis sur :

- *Les revenus fonciers et les bénéfices des professions indépendantes : la CES sur ces revenus est établie et recouvrée par voie de rôle. Le rôle général à la CES est issu d'une extraction du rôle général à l'impôt sur le revenu et celui-ci est mis en recouvrement le 31 août. Ce rôle s'élève à 213 MF pour 2012 et la recette totale est estimée à 220 MF pour 2013.*
- *Les salaires : la CES sur les salaires est reversée spontanément par les employeurs à la paierie du territoire (1 100 MF estimé pour 2013).*
- *Les produits des valeurs mobilières : la CES sur ces produits est payée à la recette des services fiscaux en même temps que l'IRVM, lors du dépôt de la déclaration de revenus de valeurs mobilières. Son rendement est estimé à 450 MF pour 2013.*

Impôt sur les sociétés à 30 % : ***30 000 MF***

Compte tenu d'un rendement net de l'IS 30% perçu en 2012 en nette augmentation par rapport à 2011 et de la bonne orientation de l'activité économique, le rendement de l'IS 30% est estimé à 34 000 MF pour l'année budgétaire 2013. A ce montant doivent être soustraites les dépenses fiscales, soit une recette nette de 30 000 MF pour l'année 2013.

o ***Dépenses fiscales : - 3 771 MF*** *(enveloppe prévisionnelle connue à ce jour)*

Le paragraphe suivant a vocation à informer les lecteurs sur le montant des dépenses fiscales au titre des crédits d'impôt accordés.

1°) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : ***- 1 755 MF au minimum***

Ces estimations résultent d'une étude mise à jour au 31 août 2012. Ce montant est susceptible d'augmenter en fonction de ***l'agrément de nouveaux dossiers*** *par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de leur calendrier de réalisation.*
Ainsi les dossiers en cours d'instruction représentent une dépense fiscale potentielle ***de 5 400 MF*** *qui pourrait en tout ou partie affecter le budget 2013.*

Pour mémoire, l'impact budgétaire sur les années précédentes de l'aide fiscale à l'investissement prévue aux articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts est le suivant :

	2011	**2012**	**2013 (*)**
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	*2 717*	*2 703*	*1 755*
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire du dispositif	*90,6%*	*90,1%*	*72,2%*

(*) à ce jour, avant pris en compte d'agréments intervenant sur la période septembre 2012 - juin 2013

Il est également à noter l'impact budgétaire sur les années futures des dossiers d'ores et déjà agréés le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

	2014	**2015**	**2016**	**2017**
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	*1 156*	*1 218*	*165*	*49*
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire du dispositif	*38,5%*	*40,6%*	*5,5%*	*1,6%*

2°) Crédits d'impôt au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : ***- 1 320 MF au maximum***

Compte tenu des levées de fonds opérées à ce jour par les SAEM provinciales de participation et celles anticipées sur la fin de l'année 2012 et d'ici juin 2013, l'impact budgétaire sur 2013 est estimé à un montant maximum de 1 320 MF. Ce montant pourrait être moindre en fonction de la date de clôture des investisseurs concernés par les levées de fonds opérées d'ici juin 2013.

3°) Crédits d'impôt au titre des investissements annexes au fonctionnement de l'usine industrielle de traitement des minerais (art. Lp 45 bis 8 du CI) : ***- 400 MF***

Ce crédit d'impôt découle de l'agrément du programme d'investissement destiné à la construction d'une centrale thermique de 100 mégawatts, en deux tranches de 50 mégawatts chacune, dont l'une est dédiée au fonctionnement de l'usine de Goro Nickel.

4°) Crédits d'impôt au titre des investissements réalisés dans un fonds commun de placement à risques (art. Lp 45 ter 5 et Lp 45 ter 6 du CI) : ***- 250 MF au maximum***

Le fonds NEOCAL CROISSANCE, agréé en mars 2012 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a terminé sa collecte de fonds pour un montant de ***498,8 MF en juin 2012****, ce qui représente un crédit d'impôt* ***de 249,4 MF****.*
L'impact budgétaire de 250 MF sur 2013 correspond à un maximum dans la mesure où d'une part, certains souscripteurs bénéficiaires du crédit d'impôt prévu par l'article Lp 45 ter 3 clôturant leur exercice en cours d'exercice 2012, une partie de l'impact budgétaire devrait être sur 2012 sauf différé d'imputation (maximum de 32,9 MF), ce qui ramènerait l'impact budgétaire sur 2013 à 216,5 MF et d'autre part, les souscripteurs peuvent en fonction de leur résultat fiscal différer l'imputation du crédit d'impôt obtenu sur les quatre exercices ultérieurs.

Impôt sur les sociétés à 35% : 500 MF
Les effets conjugués d'une diminution des cours du nickel, d'une diminution des quantités exportées et le renchérissement des matières premières (en particulier les énergies fossiles) conduisent à une prévision de recette en net repli pour l'année 2013.

Contribution des patentes (principal) : 3 200 MF
La prévision de recette sur les patentes est principalement basée sur l'évolution des importations entre 2011 et 2012. Hors matériel destiné à la construction des usines métallurgiques, les importations sont en hausse notable (+12% en glissement annuel au mois d'août), mais dans le même temps un doute subsiste quant à la réalisation de la recette budgétisée en 2012, par conséquent, il est proposé de conserver l'inscription budgétaire à 3 200 MF.

Contribution foncière (principal) : 1 070 MF
Le rôle général 2011 s'élève à 1 037 MF et la prévision 2013 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

Prélèvement forfaitaire à 25% : 40 MF
Les entreprises concessionnaires de la construction et de l'exploitation de voies express à péage sont soumises à ce prélèvement (délibération n°161 du 21 février 1979). La recette attendue au BP 2012 est reconduite pour le BP 2013.

Contribution téléphonique (principal) : 76 MF
La prévision du budget primitif pour 2011 est reconduite.

Autorisations personnelles minières et titres miniers 0,4 MF
L'application du code des impôts (titre huitième, Articles 720 G à 720 K) permet la perception de recettes inhérentes à l'instruction et la gestion des attributions des droits de propriétés (cadastre minier et titres) et des permis de recherche.

Les impôts indirects : 53 330 MF

Les droits de douane 7 000 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises non originaires de l'Union Européenne. En 2011, ce droit concernait 23% de la valeur des marchandises importées. Son rendement (6 665 MF) était en progression de 4,24 % par rapport à l'année précédente.

Sur les huit premiers mois de l'année 2012 , il a progressé de 8% par rapport à la même période de l'année 2011.
Cette hausse des recettes touche 80 % des marchandises importées soumises à taxation, ce qui confirme la tendance au developpement des échanges commerciaux avec les pays de la zone Pacifique (Australie, nouvelle-Zélande, asie du Sud est).

Sur la base de cette progression, le rendement du droit de douane devrait atteindre 7 000 MF en 2013.

La taxe générale à l'importation (TGI) 20 000 MF

La taxe générale à l'importation (TGI) est la taxe au rendement le plus élevé. Toutefois, 1/3 de son revenu théorique est exonéré. En 2011, elle atteint 18 624 MF, en augmentation de 8,28%.

Sur les 8 premiers mois de 2012, cette tendance se confirme avec une progression de 7% par rapport à la même période de 2011. Les recettes de TGI à la fin août 2012 se situent au-delà de la prévision (+6%).

Pour l'exercice 2013, la prévision du rendement de la TGI prend en compte cette évolution ainsi que le volume des exonérations à venir pour de grands chantiers comme le MEDIPOLE ou la construction d'établissements hôteliers (GOUARO DEVA). Elle s'établit à 20 000 MF.

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) 1708 MF

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI), s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes. En 2011, son rendement était en hausse de 10 % par rapport à l'exercice 2010, et s'établissait à 1 846 MF.
Pour 2013, le rendement attendu de la taxe de consommation sur les produits importés s'élève à 1708 MF.

La taxe de péage (TP) 350 MF

La taxe de péage (TP) est une taxe d'approche, perçue sur les marchandises importées par voie maritime. Elle entre pour 20% dans le budget de la Nouvelle-Calédonie, 80% de son montant étant affecté au Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC).

En 2012, la baisse du volume des importations en valeur et en poids provenant en grande partie de la fin des chantiers de constructions métallurgiques, n'a pas eu d'influence sur son rendement. En effet, dans la mesure où ces importations étaient exonérées de droits et taxes, l'assiette du droit n'en n'a pas été affectée.

Les recettes enregistrées entre les mois de janvier et d'août 2012 sont en hausse de 6%.
La prévision de recettes pour 2013 s'établit à 350 MF

La taxe sur les produits pétroliers (TPP 5 000 MF) et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP 2 300 MF) 7 300 MF

En 2011, le rendement de ces taxes s'est élevé à 7 496 MF (5 269 MF pour la taxe sur les produits pétroliers et 2 227 MF pour la taxe additionnelle sur les produits pétroliers), légèrement en retrait par rapport aux prévisions (1%).

Par rapport à la même période de 2011, les valeurs d'importation des hydrocarbures ont progressé de 35% entre janvier et août 2012, pendant que les volumes importés ont progressé de 4%, reflet de la hausse du cours du pétrole brut.

La TPP et la TAPP étant des taxes spécifiques dont le calcul est déconnecté de la valeur de la marchandise importée, leur rendement pour les huit premiers mois de l'année marque une progression de 3 % par rapport à la même période de 2011.

La prise en compte de cette tendance et du contexte économique de l'année à venir, entraîne une prévision de recettes sur ces 2 postes de 7300 MF (5 000 MF pour la TPP et 2 300 pour la TAPP).

La taxe de base à l'importation (TBI) 7 500 MF

La taxe de base à l'importation (TBI) est perçue sur la majorité des marchandises importées par voie maritime et n'est exonérée qu'à hauteur de 10% de sa recette théorique. Cette taxe constitue donc un indicateur type pour une évaluation de la situation des importations par rapport à la consommation des entreprises et des ménages.

En 2011, les recettes constatées se sont élevées à 7 317 MF, soit en augmentation de 4,84% par rapport à 2010.
Cette tendance à la hausse s'est maintenue sur les huit premiers mois de 2012, avec des recettes en hausse de 6 % par rapport à la même période de 2011.

Les recettes attendues en matière de taxe de base à l'importation pour 2013 sont de 7 500 MF.

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL) 1 008 MF

La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) est perçue sur les marchandises importées qui concurrencent directement la production locale.

En augmentation de 3 ,31% en 2011, par rapport à 2010, le rendement de la taxe a poursuivi sa progression en 2012 et s'établit à + 21% fin août, par rapport à la même période de l'année passée.

Cette forte hausse s'explique par la réforme au 1er janvier 2012 des mesures de protection du commerce extérieur (« double protection »), qui a fait disparaître des protections quantitaves au profit de protections tarifaires.

Pour 2013, les recettes attendues pour cette taxe s'élèvent à 1 008 MF.

Le droit de navigation intérieure (DNI) 23 MF

La tendance à la baisse du rendement du droit de navigation intérieure constatée fin août 2011, s'est confirmée à la fin de l'exercice avec une recette de 23 MF, en retrait de 14,27% par rapport à 2010.

La période a été marquée par la baisse de l'activité de cabotage des navires, fortement impactée par la fin des chantiers de constructions métallurgiques.
En 2012, cette conjoncture, conjuguée à une modification de la méthode de taxation du droit de navigation intérieure, ont pour conséquence une baisse substantielle des recettes (-50%) qui s'élèvent fin août à 7,5 MF.
Compte tenu d'une correction de la méthode de taxation envisagée au 1er janvier 2013, le niveau de recettes attendu s'élève à 23MF.

Le droit de port ***40 MF***

Après une baisse significative en 2010, la tendance reste à la baisse pour les recettes du droit de port en 2011.
Le niveau des recettes attendues pour 2013, s'établit à 40 MF.

Le droit de quai ***140 MF***

Le droit de quai perçu par le budget de la Nouvelle-Calédonie, est affecté au Port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC) pour les marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa, et au budget de la Nouvelle-Calédonie pour les marchandises embarquées ou débarquées dans les autres ports de Nouvelle-Calédonie.
L'année 2011 marque un recul de 19% du rendement de cette taxe qui peut s'expliquer par la baisse des volumes à l'exportation.

En 2012, le rendement du droit de quai est en légère hausse par rapport à 2011, il s'établit à +5 % sur les huit premiers mois de l'année, au niveau de la prévision budgétaire.
Pour 2013, les recettes attendues en matière de droit de port s'élèvent à 140 MF.

Droits d'enregistrement : ***4 000 MF***
Les recettes enregistrées au terme du mois d'août 2012 sont en ligne avec celles de 2011 qui se sont élevées à 4 300 MF sur l'année entière. Il est proposé une prévision de recette prudente pour le BP 2013, à hauteur de 4 000 MF.

Taxe hypothécaire : ***260 MF***
Pour les mêmes raisons, l'hypothèse retenue pour le rendement de la taxe hypothécaire est une stabilité à 260 MF.

Contribution de sécurité immobilière : ***140 MF***
La contribution de sécurité immobilière serait perçue à compter du 1er janvier 2013, en substitution des salaires qui sont actuellement versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière.
Cette imposition ne sera toutefois effective qu'à la condition que l'Etat ait étendu en Nouvelle-Calédonie les effets de l'ordonnance n°2010-638 du 10 juin portant suppression du régime des conservateurs des hypothèques au 1er janvier 2013.
A l'occasion de l'institution de cet impôt dû par les usagers du service de la publicité foncière, un relèvement de certains tarifs fixes, qui n'avaient pas évolué depuis 1980, est proposé pour suivre les recommandations de la chambre territoriale des comptes exprimées dans son rapport rendu public le 6 août 2012.

Droits de timbre : ***200 MF***
Il a été constaté une augmentation des recettes issues de la vente des timbres fiscaux sur les années 2011 et 2012, par conséquent il est proposé une réévaluation de la prévision budgétaire de 150 à 200 MF.

Taxe sur les spectacles et sur les jeux : ***3 000 MF***
Le rendement de cette taxe, essentiellement lié à la fréquentation des casinos et du bingo sont relativement stables, autour de 3 000 MF.

Taxe de consommation intérieure : ***550 MF***
Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières…) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F.CFP le litre à 3049 F.CFP le litre pour les alcools forts (eau de vie, Whisky…)
Cette recette est relativement constante entre 2011 et 2012, par conséquent la recette attendue en 2012 est reconduite pour le BP 2013.

Droits de licence (principal) : ***110 MF***
Le rôle général 2012 s'élève à 106 MF.
La prévision 2013 est basée sur une hypothèse d'augmentation du rendement des droits de licence de 5%.

Taxe sur les transferts de licences : ***1 MF***
Reconduction du BP 2012.

Action A0101-01 - Dotations aux communes : FIP	**Dépenses :**	**20 841,6**	***MF***
	Recettes :	***59,7***	***MF***

La loi organique dispose pour les fonds intercommunaux de péréquation :
« Un fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes reçoit une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits, à l'exclusion des impôts, droits et taxes affectés au fonds intercommunal pour le développement de l'intérieur et des îles.
Cette quote-part qui ne peut être inférieure à 16 % de ces ressources, est fixée chaque année, compte tenu du montant desdites ressources inscrites au budget primitif de la Nouvelle-Calédonie, par une délibération du congrès… »
« Le montant définitif de la quote-part versé au fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la quote-part versée au fonds au titre de l'année précédente ; le montant définitif de la dotation versée à chaque commune par le fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la dotation versée par le fonds au titre de l'année précédente. Toutefois, la quote-part versée au fonds ne peut en aucun cas dépasser le plafond de 18 % des ressources énumérées au premier alinéa. La mise en œuvre de ces dispositions est écartée dans le cas où la baisse des recettes servant d'assiette fait suite à une progression des mêmes recettes, au cours de l'exercice précédent, supérieure à 10 %. »
« Le fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes reçoit une quote-part qui ne peut être inférieure à 0,50 % de la somme du produit des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part est fixée chaque année par délibération du congrès compte tenu du montant desdites ressources inscrites au budget primitif de la Nouvelle-Calédonie. »

Il est à noter que sur le FIP équipement, la Nouvelle-Calédonie accorde 0,25 % du produit des impôts en plus du minimum légal de 0,50 %, ce qui porte la quote-part à 0,75 %.

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes (FIP fonctionnement) — Dépenses : 19 851,4 MF

La prévision 2013 représente 16 % de l'assiette des recettes fiscales définies précédemment (124 071,4 MF), soit 19 851,4 MF. Elle est en augmentation de 4,55 % par rapport au BP 2012.

Le fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes (FIP Investissement) — Dépenses : 990,2 MF

Pour 2013, la quote-part représentera 0,75 % de l'assiette des recettes fiscales nettes (930,5 MF), soit une augmentation de 4,55 % par rapport au BP 2012 et la participation de l'Etat sera de 59,7 MF.

Situation comparative des FIP entre 2010 et 2013 :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution
Fonctionnement	17 630 944 000	18 987 584 000	19 851 424 000	863 840 000
Equipement	826 450 500	890 043 000	930 535 500	40 492 500
Part Etat	107 400 000	0	59 665 871	59 665 871
Provision	0	0	0	0
TOTAL	**18 564 794 500**	**19 877 627 000**	**20 841 625 371**	**963 998 371**

Action A0101-02 - Dotations aux provinces — Dépenses : 71 341,1 *MF*

Les dotations de fonctionnement — Dépenses : 66 378,2 MF

Les recettes fiscales nettes définies précédemment (124 071,4 MF) induisent une dotation de fonctionnement de **66 378,2 MF**, en augmentation de 4,55 % par rapport au BP 2012, réparties comme suit :

	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution
Province des îles Loyauté 18 %	10 611 624 420	11 428 152 120	11 948 075 820	519 923 700
Province Nord 32 %	18 865 110 080	20 316 714 880	21 241 023 680	924 308 800
Province Sud 50 %	29 476 734 500	31 744 867 000	33 189 099 500	1 444 232 500
TOTAL	**58 953 469 000**	**63 489 734 000**	**66 378 199 000**	**2 888 465 000**

La loi organique précise que *« La dotation de fonctionnement versée par la Nouvelle-Calédonie aux provinces constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie. Cette dotation est financée par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part qui ne peut être inférieure à 51,5 % de ces ressources, est fixée chaque année compte tenu du montant de celles-ci inscrit au budget primitif… La dotation de fonctionnement est répartie à raison de 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des îles Loyauté. ».*

La quote-part s'élève à 53,5 % depuis l'exercice 2003.

Les dotations d'équipement — Dépenses : 4 962,9 MF

Cette dotation est égale à 4 % des recettes fiscales définies précédemment (124 071,4 MF) et est en augmentation de 4,55 % par rapport au BP 2012. Son montant pour 2013, se répartit de la manière suivante :

	BP 2010	BP2012	BP2013	Evolution
Province des îles Loyauté 20 %	836 882 400	949 379 200	992 571 200	43 192 000
Province Nord 40 %	1 673 764 800	1 898 758 400	1 985 142 400	86 384 000
Province Sud 40 %	1 673 764 800	1 898 758 400	1 985 142 400	86 384 000
TOTAL	**4 184 412 000**	**4 407 736 000**	**4 962 856 000**	**215 960 000**

La loi organique précise que *« La dotation d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie aux provinces constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie. Cette dotation est financée par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part, qui ne peut être inférieure à 4% de ces ressources, est fixée chaque année compte tenu du montant de celles-ci inscrit au budget primitif La dotation d'équipement est répartie à raison de 40% pour la province Sud, de 40 % pour la province Nord et 20 % pour la province des îles Loyauté. »*

Action A0101-05 - Fonds de concours

Dépenses : 303,5 MF

Il est prévu une inscription de 303,5 MF afin de financer sur le budget de la Nouvelle-Calédonie le déficit des fonds de concours (62,5 MF pour le fonds d'électrification rurale et 241 MF pour le fonds pour la maîtrise de l'énergie).

Programme P0102 Financements exceptionnels de projets

Dépenses : 20 000 000 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme congrès est la suivante :

En dépenses :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0102-01 - Financements exceptionnels de projets	0	10 000 000	20 000 000	10 000 000
Total	**0**	**10 000 000**	**20 000 000**	**10 000 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	10 000 000	20 000 000	10 000 000
Total	**0**	**10 000 000**	**20 000 000**	**10 000 000**
Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0102-01 - Financement exceptionnel de projets **Dépenses : 20 MF**

Une subvention aux communes de l'intérieur et des îles, d'un montant de 20 MF, est inscrite pour le financement de la 3ème tranche des travaux d'équipement liés à la réception du réseau TNT.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes dépenses		
Chapitre	P0101 Financements réglementaires	P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	**Total**
900	0	0	0
907	0	20 000 000	**20 000 000**
Ss total Investissement	**0**	**20 000 000**	**20 000 000**
930	1 800 000 000	0	1 800 000 000
937	0	0	0
938	0	0	0
939	0	0	0
940	0	0	0
941	0	0	0
942	92 182 680 371	0	92 182 680 371
943	303 500 000		303 500 000
945	0	0	0
Ss total Fonctionnement	**94 286 180 371**	**0**	**94 286 180 371**
TOTAL BP 2013	94 286 180 371	20 000 000	94 306 180 371

En XPF	*Programmes recettes*		
Chapitre	*P0101 Financements réglementaires*	*P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales*	***Total***
002	*0*	*0*	*0*
930	*8 030 000 000*	*0*	*8 030 000 000*
937	*0*	*0*	*0*
938	*0*	*0*	*0*
939	*0*	*0*	*0*
940	*64 556 400 000*	*0*	*64 556 400 000*
941	*53 330 000 000*	*0*	*53 330 000 000*
942	*59 665 871*	*0*	*59 665 871*
943	*0*	*0*	*0*
Ss total Fonctionnement	***125 976 065 871***	***0***	***125 976 065 871***
Total BP 2013	*125 976 065 871*	*0*	*125 976 065 871*

Mission M02
Pouvoirs publics et institutions

DEPENSES : 2 706 109 341 F
RECETTES : 700 000 F

Congrès

Gouvernement

Sénat coutumier

Conseils coutumiers et autorités coutumières

Conseil économique et social

La mission M02 regroupe l'ensemble des crédits destinés au bon fonctionnement des pouvoirs publics et institutions de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 2 de la loi organique n° 99-209 modifiée.

Programme P0201 Congrès — Dépenses : 1 253 870 450 F

Enjeux et contexte

Par rapport à l'exercice 2012, Les inscriptions de crédits proposées au budget primitif 2013 sont en baisse de 4,2 %. Cette baisse est notable. Elle marque la volonté d'une gestion exemplaire et rigoureuse des deniers publics.
Tout en garantissant le fonctionnement optimal de l'Institution, le congrès de la Nouvelle-Calédonie propose de privilégier certaines actions en faveur des élus, de son administration et du grand public.

Objectifs

Les inscriptions de crédits proposées au budget primitif 2013 permettront d'assurer :

- les dépenses courantes de fonctionnement de l'institution ;
- la mise en place d'un centre de documentation destiné aux conseillers ;
- le déploiement progressif d'une solution de dématérialisation des fonds de dossiers des conseillers pour les séances et commissions (accès via des tablettes numériques) ;
- la poursuite des travaux de mise en conformité du bâtiment principal de l'institution ;
- des actions de communication

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme congrès est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0201-01 - Parc immobilier	54 000 000	115 550 000	26 000 000	-89 550 000
Action A0201-02 - Parc équipement	27 171 100	41 000 000	27 110 000	-13 890 000
Action A0201-03 - Personnel	770 650 000	769 865 000	829 433 000	59 568 000
Action A0201-04 - Formation	15 611 000	7 654 000	12 873 050	5 219 050
Action A0201-05 - Soutien et pilotage	340 489 000	324 122 400	322 334 400	-1 788 000
Action A0201-06 - Communication et partenariats institutionnels		50 900 000	33 620 000	-17 280 000
Action A0201-07 - Comité consultatif de l'environnement			2 500 000	2 500 000
Total	**1 207 921 100**	**1 309 091 400**	**1 253 870 450**	**-55 220 950**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	312 006 000	271 829 000	304 292 050	32 463 050
012- Charges de personnel et frais assimilés	580 262 000	585 937 000	652 897 000	66 960 000
65- Autres charges de gestion courante	4 800 000	59 800 000	39 800 000	-20 000 000
6586- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	199 682 000	204 975 400	196 271 400	-8 704 000
67- Charges exceptionnelles	30 000 000	30 000 000	7 500 000	-22 500 000
Dépenses d'investissement	81 171 100	156 550 000	53 110 000	-103 440 000
Total	**1 207 921 100**	**1 309 091 400**	**1 253 870 450**	**-55 220 950**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0201-01 - Parc immobilier — Dépenses : 26,0 MF

Des travaux de mise en conformité électrique et de réaménagement des bâtiments nécessiteront des crédits à hauteur de 26 MF.

En ce qui concerne les AP une double révision est proposée. Il s'agit de transférer le financement en AP de 100 MF de l'AP « Acquisition de nouveaux locaux pour le Congrès » vers l'AP « Mise en conformité du Congrès ».

ACQUISITION DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE CONGRES

REVISION D'AP : P0201-2010/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	100 000 000
Montant de révision proposé	**-100 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	0

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**100 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**0**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
0	0	0	0	0		0

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
0	0	0	0	0	0	0

MISE EN CONFORMITE DU CONGRES

REVISION D'AP : P0201-2006/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	125 000 000
Montant de révision proposé	**100 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**225 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	123 305 799
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**1 694 201**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**101 694 201**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
225 000 000	7 374 345	609 000	17 993 636	74 970 255	24 052 764	125 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
0	125 000 000	100 000 000	0	0	0	0

Action A0201-02 - Parc équipement

Dépenses : 27,1 MF

Les acquisitions de logiciels, de matériels, de mobiliers et de véhicules constitueront l'essentiel des dépenses de cette action.

Action A0201-03 - Personnel

Dépenses : 829,4 MF

Il est proposé la création de 2 postes de catégorie A pour l'administration générale : 1 poste de rédacteur de commission et un poste d'« administrateur ».

L'administrateur que le congrès envisage de recruter aurait pour mission d'apporter un appui, juridique et technique, aux élus de l'assemblée (notamment ceux qui ne bénéficient pas de moyens des groupes), en préparant les travaux en commissions et en rédigeant des propositions de texte, des amendements, des rapports spéciaux sur des les lois du pays. Cet appui s'avère également nécessaire dans la perspective des prochains transferts de compétences normatives (droit civil et commercial notamment).

Le recrutement d'un rédacteur de commission est rendu nécessaire par la création de nouvelles commissions, notamment spéciales, intervenue en 2011 et 2012, ainsi que par la perspective de création de nouvelles commissions dans le cadre de la réforme du règlement intérieur.

Action A0201-04 - Formation

Dépenses : 12,9 MF

En complément de la cotisation à l'IFAP (4,9 MF), un crédit supplémentaire de 3,5 MF est proposé pour d'autres formations, ainsi que des déplacements en Métropole pour 4,6 MF, dans le cadre d'un partenariat avec l'Assemblée Nationale. En effet, dans le cadre de ce partenariat, des stages de formation d'agents du congrès en immersion à l'Assemblée nationale sont envisagés.

Action A0201-05 - Soutien et pilotage	Dépenses :	322,3	MF

Les dépenses afférentes à la gestion patrimoniale ainsi que celles relatives à la gestion administrative sont regroupées dans cette action.

Parmi les postes de dépenses les plus importants, il convient de retenir :

- les locations immobilières : 49 MF
- diverses prestations de services : 35,6 MF

Les besoins exprimés financeront le recours à différents prestataires auxquels le congrès fait appel tout au long de l'année : travaux de numérisation, assistance informatique, recyclage de déchets « papier », désinsectisation, divers entretiens, etc.

- les frais de déplacement et de mission des élus : 35 MF
- les fêtes, cérémonies et réceptions : 34 MF
- les frais de fonctionnement des groupes d'élus : 14,8 MF
- les frais de déplacement et de mission des agents : 11,2 MF

L'autre moitié des crédits inscrits sera affectée aux charges de gestion courante de l'Institution telles que les charges d'électricité et d'eau, les frais de téléphonie et d'entretien du patrimoine immobilier et locatif, la fourniture de carburant, de fournitures administratives, de documentation générale, diverses maintenances etc.

Action A0201-06 - Communication et partenariats institutionnels	Dépenses :	33,6	MF

Ces crédits permettront notamment d'assurer la promotion de l'image institutionnelle du congrès via notamment l'organisation des « Rendez-vous du congrès », rencontres à destination du grand public autour de grandes thématiques d'actualité.

Action A0201-07 - Comité consultatif de l'environnement	Dépenses :	2,5	MF

Les fonds alloués au comité consultatif de l'environnement dont le secrétariat est assuré par le congrès (Délibération du congrès n° 155 du 09 janvier 2006) contribueront au déploiement des actions de cette instance consultative. Des crédits sont ainsi sollicités pour le recours à des études.

Programme P0202 Gouvernement — Dépenses : 835 363 891 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme gouvernement est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0202-02 - Subventions	199 000 000	128 300 000	118 000 000	-10 300 000
Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement	622 509 000	623 959 000	641 824 891	17 865 891
Action A0202-04 - Communication	54 000 000	58 500 000	56 539 000	-1 961 000
Action A0202-05 - Francophonie	19 000 000	19 000 000	19 000 000	0
Total	**894 509 000**	**829 759 000**	**835 363 891**	**5 604 891**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	522 050 000	472 362 573	532 909 891	60 547 318
012- Charges de personnel et frais assimilés	39 700 000	0	0	0
042- Opérations d'ordres de transfert entre section	6 500 000	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	235 759 000	330 759 000	273 454 000	-57 305 000
67- Charges exceptionnelles	83 000 000	25 137 427	19 000 000	-6 137 427
Dépenses d'investissement	7 500 000	1 500 000	10 000 000	8 500 000
Total	**894 509 000**	**829 759 000**	**835 363 891**	**5 604 891**
Recettes (pour mémoire)	*6 500 000*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0202-02 – Subventions — Dépenses : 118,0 MF

Les subventions et participations suivantes sont prévues :
- Participation au GIE tourisme point-sud : **1 MF**. Il s'agit de la cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie.
- Participation à l'aquarium des lagons : **32 MF**. La participation de la Nouvelle-Calédonie aux charges de fonctionnement de l'Aquarium des lagons s'élève à 32 000 000 F, soit 20% du budget du syndicat mixte (hors ressources propres). La province Sud et la commune de Nouméa participent à hauteur de 40% chacune. La dotation 2013 est en baisse de 3,9% par rapport à 2012.
- Subvention à l'association d'aide aux victimes (AVI) : **9 MF**.
- Subventions diverses du gouvernement : **76 MF**.

Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement	Dépenses :	641,8	MF

Pour le soutien et pilotage du gouvernement, les dépenses inscrites au BP 2013 s'élèvent à 641,8 MF.

Il s'agit notamment de :
- loyers : 140 MF
- électricité : 15 MF
- fournitures de bureau : 15 MF
- frais de télécommunications : 20,3 MF
- locations de véhicules : 20 MF

L'indemnité des membres du gouvernement a été fixée à 120% de l'INM 688 (chef d'administration principal de 1ère classe, 2ème échelon) correspondant à un montant actuel de 788 220 frs. De plus, une indemnité mensuelle est versée au président et au vice-président du gouvernement. Elle s'élève respectivement à 150 000 frs et à 100 000 frs.
Pour ce faire, 140,5 MF sont proposés au budget.

Action A0202-04 - Communication	Dépenses :	56,5	MF

Pour la communication du gouvernement, les dépenses inscrites au BP 2013 s'élèvent à **56,5 MF** et concernent des impressions, insertions et diverses prestations de service.

Action A0202-05 - Francophonie	Dépenses :	19,0	MF

Il s'agit de la subvention annuelle au CREIPAC pour la francophonie (**19 MF**). L'enveloppe reste stable par rapport à 2012.

Programme P0203
Sénat coutumier

Dépenses : 234 700 000 F
Recettes : 700 000 F

Enjeux et contexte

La reconnaissance du monde kanak dans la vie sociale, économique, culturelle, éducative et politique du pays constitue le fondement du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie.

Les recommandations arrêtées au Congrès du pays kanak de Netchaot (Koné) le 25 aout ont définies les actions à réaliser pour cette reconnaissance et réaffirmées la mise en œuvre d'une démarche en faveur d'une politique publique au bénéfice de la société kanak.

C'est dans ce cadre que le budget primitif de l'institution sénatoriale s'inscrit pour l'année 2013.

Objectifs

La sécurisation et l'aménagement des terres coutumières, l'évolution du droit coutumier et l'application du pluralisme juridique en Nouvelle-Calédonie, la place des autorités coutumières : restructuration et moyens de fonctionnement, la place des jeunes kanak dans la société aujourd'hui, l'évolution des institutions coutumières à la sortie de l'accord de Nouméa : tels sont les objectifs qui seront réalisés.

Pour leur accomplissement, la concertation avec les différents partenaires institutionnels (local, national et international) sera essentielle. La participation active des autorités coutumières et conseils coutumiers des huit aires sera également importante. Ainsi, plusieurs réunions notamment décentralisées et missions seront prévues ainsi que le lancement de plusieurs études et opérations pilotes.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme sénat coutumier est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0203-01 - Institutions coutumières	150 230 000	146 000 000	147 500 000	1 500 000
Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions	53 850 000	55 700 000	56 200 000	500 000
Action A0203-03 - Soutien et pilotage du sénat coutumier	32 400 000	30 728 163	31 000 000	271 837
Total	**236 480 000**	**232 428 163**	**234 700 000**	**2 271 837**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	104 250 000	99 428 163	100 700 000	1 271 837
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	132 230 000	133 000 000	132 000 000	-1 000 000
Dépenses d'investissement	0	0	2 000 000	2 000 000
Total	**236 480 000**	**232 428 163**	**234 700 000**	**2 271 837**

Recettes (pour mémoire)	*700 000*	*700 000*	*700 000*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0203-01 – Institutions — Dépenses : 147,5 MF

Au regard des différentes sollicitations des membres et des chantiers à réaliser par l'institution, il est envisagé pour cette action un montant total de 147,5 MF.

La répartition des crédits proposés est la suivante :

- les vacations des 16 membres du sénat coutumier : **61,5 MF**
- les frais de déplacements des 16 membres (à l'intérieur et à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie) **: 67 MF**
- les cotisations sociales : **3,5 MF**
- frais divers : carburant et télécommunication : **15,5 MF**

Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions — Dépenses : 56,2 MF

Afin d'assurer la continuité de ce que la nouvelle mandature a souhaité et de concrétiser les recommandations adoptées lors du congrès du pays kanak de Netchaot, il est proposé pour cette action un montant total de 56,2 MF.

La répartition des dépenses se décline de la manière suivante :

- Lancement d'études : essentiellement liées au financement de huit opérations pilotes pour le cadastre coutumier ou l'aménagement des terres coutumières : **11 MF**

- Fêtes et cérémonies : afin de faire face aux dépenses liées aux différentes manifestations ou d'événements susceptibles d'enrichir les réflexions sur les questions relatives à l'identité kanak, il est proposé le montant de **16 MF :**

  - six assemblées générales des huit pays avec les conseils coutumiers, pour la plupart seront décentralisées dans les aires.
  - le congrès du pays kanak du sénat coutumier, prévu à Houaïlou en août.
  - deux colloques et séminaires sur les thèmes : du système de nos valeurs coutumières, fondement de notre droit coutumier, réflexion sur le devenir institutionnel

- Les supports de communications liées à diverses manifestations: l'édition de rapports, de catalogues ou d'insertions dans différentes revues ou médias : **5,3 MF**

- L'achat de présents coutumiers pour les manifestations coutumières ou lors de la venue d'une haute personnalité au sénat coutumier **: 1,4 MF**

- Les transports collectifs des sénateurs coutumiers et agents : pour le paiement des billets d'avions à l'intérieur comme à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie : **21,5 MF**

- Les frais de missions des agents du sénat coutumier : **1 MF**

Action A0203-03 - Soutien et pilotage du sénat coutumier	**Dépenses :**	**31,0**	**MF**
	Recettes :	***0,7***	***MF***

Pour le soutien et le pilotage du sénat coutumier, les dépenses inscrites correspondent aux charges courantes de l'institution : 31 MF.

Il s'agit notamment de :

- Loyers pour bâtiment : **3,5 MF**
- Frais de gardiennage : **4,6 MF**, pour la sécurité du site, il est demandé la mise à disposition d'un vigile statique
- Entretien de matériel, mobilier, outillage, matériel de transport **: 3,3 MF**
- Fournitures de bureau, diverses, et non stockées : **1,7 MF**
- Entretien du site : **1,5 MF**
- Habillements et Textiles : **0,1 MF**
- Produits Pharmaceutiques, d'hygiènes et appareillages : **0,1 MF**
- Fret et transport du matériel : **0,1 MF**
- Annonces et insertions : **0,2 MF**
- Documentation Générale et Technique : **1 MF**
- Frais Postaux : **1 MF**
- Loyers pour matériel de transport : **2 MF**
- Primes d'assurances : **1 MF**
- Frais d'actes et de contentieux : **0,3 MF**
- Alimentation : **0,2 MF**
- Frais d'impression et de reliures du journal trimestriel « la Parole » du sénat coutumier : **3 MF**

Les recettes sont constituées du produit de la vente d'ignames 0,7 MF.

Programme P0204 Conseils coutumiers et autorités coutumières

Dépenses : 199 345 000 F

Les moyens

La répartition par action des crédits pour le programme conseils coutumiers et autorités coutumières est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0204-01 - Aire Ajië Aro	18 133 000	19 658 000	23 070 000	3 412 000
Action A0204-02 - Aire Drehu	21 607 000	24 677 000	24 070 000	-607 000
Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë	25 089 000	25 569 000	26 465 000	896 000
Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap	35 826 000	36 643 000	36 770 000	127 000
Action A0204-05 - Aire Iaai	13 180 000	14 170 000	16 150 000	1 980 000
Action A0204-06 - Aire Nengone	16 491 000	16 676 000	17 770 000	1 094 000
Action A0204-07 - Aire Paicî Cèmuhi	32 233 000	33 481 000	33 770 000	289 000
Action A0204-08 - Aire Xârâcùù	21 705 000	21 530 000	21 280 000	-250 000
Total	**184 264 000**	**192 404 000**	**199 345 000**	**6 941 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	73 400 000	74 790 000	80 314 500	5 524 500
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	110 864 000	117 614 000	118 169 000	555 000
Dépenses d'investissement	0	0	861 500	861 500
Total	**184 264 000**	**192 404 000**	**199 345 000**	**6 941 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0204-01 - Aire Ajië Aro

Dépenses : 23,1 MF

Les crédits (en augmentation de 17 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 6,3 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 6 MF
- Frais de fonctionnement courant : 10,1 MF
- Dépenses d'investissement : 0,7 MF.

Action A0204-02 - Aire Drehu — Dépenses : 24,1 MF

Les crédits (en baisse de 2,5 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 14,8 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 0,6 MF
- Frais de fonctionnement courant : 8,7 MF.

Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë — Dépenses : 26,5 MF

Les crédits (en augmentation de 3,5 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 8,4 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 1 MF
- Frais de fonctionnement courant : 17,1 MF.

Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap — Dépenses : 36,8 MF

Les crédits (en augmentation de 0,35 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 25,8 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 2 MF
- Frais de fonctionnement courant : 9 MF.

Action A0204-05 - Aire Iaaï — Dépenses : 16,2 MF

Les crédits (en augmentation de 13,9 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 8,1 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 1,2 MF
- Frais de fonctionnement courant : 6,9 MF.

Action A0204-06 - Aire Nengone — Dépenses : 17,8 MF

Les crédits (en augmentation de 6,6 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 12,8 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 0,2 MF
- Frais de fonctionnement courant : 4,7 MF
- Dépenses d'investissement : 0,1 MF.

Action A0204-07 - Aire Paicî Cèmuhi — Dépenses : 33,8 MF

Les crédits (en augmentation de 0,86 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 17,8 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 2,1 MF
- Frais de fonctionnement courant : 13,9 MF.

Action A0204-08 - Aire Xârâcùù	Dépenses :	21,3	MF

Les crédits (en baisse de 1,2 % par rapport au BP 2012) se répartissent comme suit :
- Indemnités du Président et des chefs coutumiers : 10,5 MF
- Frais de missions et de déplacements des chefs coutumiers : 0,8 MF
- Frais de fonctionnement courant : 10 MF.

Programme P0205 Conseil économique et social

Dépenses : 182 830 000 F

Enjeux et contexte

Le présent projet de budget 2013 du Conseil Economique et Social s'élève à **117,8 MF** soit une hausse de 7.01% due pour une large part au montant des loyers et aux indemnités des conseillers pour leur participation aux travaux de l'institution et à **62 MF** gérés directement par la Direction des Ressources Humaines de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément à la loi organique et aux souhaits émis à l'occasion de sa séance solennelle, le Conseil Economique et Social poursuit son action notamment par :

- Des réunions et séances plénières à Nouméa,
- Des séances plénières décentralisées sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.
- Un séminaire de rentrée du CES chaque début d'année sur les objectifs visés, notamment pour sa participation active aux réunions et séances plénières de l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Environnementaux et Régionaux de France (CESERF) ainsi que ses relations avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux nationnaux ou internationaux.
- Sa représentation aux conférences et colloques organisés dans divers pays du pacifique par le PEEC (Pacific economic coopération council) en sa qualité de membre.
- Représentations extérieures (conseil d'administration de L'IRD NC, de la MIJ, de l'ADECAL,…)

Ce projet de budget prend en compte également, une forte progression du niveau de sollicitation du Conseil Economique et Social par les instances habilitées à saisine, ce qui au 31 juillet représentait un total de 139 séances plénières, bureaux et commissions soit une moyenne de 24 réunions mensuelles pour les 15 avis et 2 vœux rendus par l'institution. Il est prévu de maintenir ce rythme soutenu, voire même l'augmenter compte tenu du nombre croissant des saisines et aux nombreux sujets que le CES souhaite mettre en chantier.

Objectifs

Ainsi, ce projet de budget qui vous est soumis devrait permettre au Conseil Economique et Social de poursuivre son action principale. Son rôle étant de rendre des Avis dans le cadre de saisines du gouvernement dans les délais (15 jours en cas d'urgence) ou des vœux en cas d'auto-saisines. Afin d'optimiser ses performances, le CES, doté de ses dix commissions multiplie ses réunions et auditionne tous les intervenants pouvant apporter les éléments indispensables aux avis et vœux rendus.
Il vise par ailleurs, à maintenir l'Institution à un niveau de mobilisation significatif tant au niveau du suivi que de l'encadrement des missions qui lui sont confiées. A ce titre il doit poursuivre ses travaux aussi bien à l'echelle locale que par ses déplacements à l'exterieur de la Nouvelle-Calédonie.

Les moyens

La répartition par action des crédits pour le programme conseil économique et social est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0205-01 - Conseil économique et social	160 085 000	167 110 000	182 830 000	15 720 000
Total	**160 085 000**	**167 110 000**	**182 830 000**	**15 720 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	68 460 000	76 010 000	91 830 000	15 820 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	58 500 000	57 000 000	62 000 000	5 000 000
65- Autres charges de gestion courante	32 985 000	34 100 000	24 600 000	-9 500 000
Dépenses d'investissement	140 000	0	4 400 000	4 400 000
Total	**160 085 000**	**167 110 000**	**182 830 000**	**15 720 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

A0205-01 Conseil économique et social — Dépenses : 182,8 MF

Au regard des dépenses de fonctionnement courant de l'Institution soumis à l'augmentation systématique de BT 21 (4% au 1er juillet 2012), et compte tenu du montant important consacré exclusivement aux loyers (42,4 MF), le Conseil Economique et Social doit augmenter ses moyens financiers afin de poursuivre son action pour l'année 2013.
Le Conseil Economique prévoit de maintenir le rythme soutenu des études, de se doter de moyens matériels et humains supplémentaires afin atteindre ses objectifs.

Ainsi, il est inscrit une dotation de 40,5 MF pour la prise en charge des indémnités de déplacements et frais de missions des conseillers à l'occasion des réunions de commissions, séances plénières et déplacements hors de la Nouvelle-Calédonie.

La livraison d'un véhicule neuf étant prévue, la cotisation d'assurance correspondante est fixée ainsi globalement à 0,8 MF.

Compte tenu des nombreuses réunions accueillant les intervenants auditionnés, la dotation allouée aux collations et petits déjeuners offerts par l'institution est portée à 0,4 MF.

L'institution doit se doter de tablettes numériques (1,5 MF) (et souscrire les abonnements 3G correspondants, ce qui porte le total des frais OPT à 4,7MF.

A l'occasion de ses déplacements le CES fait appel aux loueurs de véhicules, la dépense est estimée à 0,6 MF.

Le nombre de dossiers destinés aux études étant en constante augmentation, un nouveau photocopieur doit être livré au second semestre 2012, il est donc inscrit une dotation de 2,6 MF servant à la maintenance de nos équipements

Enfin, il est proposé 62 MF pour la prise en charge des vacations des conseillers. Actuellement, le montant d'une vacation est calculé sur la base d'1/30 de 90% de l'indemnité mensuelle perçue par les membres des assemblées de province, elle-même égale au traitement brut mensuel d'un chef d'administration principal classé à la 1ère classe et au 2ème échelon (INM 688). Depuis la revalorisation de la valeur du point d'INM intervenue le 1er juillet 2010, le montant de cette vacation est de 19 706 francs.
Le rythme des réunions des conseillers est soutenu, eu égard aux sollicitations du conseil économique et social.

Tels sont les objectifs qui conduisent l'action du Conseil Economique et Social pour l'année 2013.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses					
Chapitre	**P0201 Congrès**	**P0202 Gouvernement**	**P0203 Sénat coutumier**	**P0204 Conseils et autorités coutumières**	**P0205 Conseil économique et social**	**Total**
900	53 110 000	10 000 000	2 000 000	861 500	4 400 000	**70 371 500**
906	0	0	0	0	0	**0**
930	0	0	0	0	0	**0**
Ss total Investissement	*53 110 000*	*10 000 000*	*2 000 000*	*861 500*	*4 400 000*	**70 371 500**
930	1 004 489 050	737 363 891	232 700 000	198 483 500	178 430 000	2 351 466 441
932	0	7 000 000	0	0	0	7 000 000
933	0	18 000 000	0	0	0	18 000 000
934	0	0	0	0	0	0
935	0	16 000 000	0	0	0	16 000 000
937	0	0	0	0	0	0
939	0	47 000 000	0	0	0	47 000 000
943	0	0	0	0	0	0
944	196 271 400	0	0	0	0	196 271 400
945	0	0	0	0	0	0
Ss total Fonctionnement	*1 200 760 450*	*825 363 891*	*232 700 000*	*198 483 500*	*178 430 000*	***2 635 737 841***
Total BP 2013	**1 253 870 450**	**835 363 891**	**234 700 000**	**199 345 000**	**182 830 000**	**2 706 109 341**

En XPF	*Programmes Recettes*					
Chapitre	***P0201 Congrès***	***P0202 Gouvernement***	***P0203 Sénat coutumier***	***P0204 Conseils et autorités coutumières***	***P0205 Conseil économique et social***	***Total***
926	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
945	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Ss total Investissement	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
930	*0*	*0*	*700 000*	*0*	*0*	*700 000*
937	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Ss total Fonctionnement	*0*	*0*	*700 000*	*0*	*0*	*700 000*
Total BP 2013	***0***	***0***	***700 000***	***0***	***0***	***700 000***

Mission M03
Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens généraux

DEPENSES : 17 095 445 524 F
RECETTES : 896 595 000 F

Coordination administrative, transferts de compétences

Relations extérieures

Aménagement et prospective

Affaires juridiques

Fonction publique

Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie

Moyens généraux et gestion patrimoniale

Technologies et systèmes d'information

La mission M03 regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

Dans l'évolution du plan de performance des politiques publiques, il est prévu que ces charges qui concourent indirectement à l'accomplissement des missions, puissent être ventilées afin de donner une vision plus fine du coût réel de chacune des missions, et plus particulièrement les dépenses de personnel.

Sont également incluses dans cette mission les charges liées à la coordination de l'administration avec notamment les frais de fonctionnement du secrétariat général.

Les investissements réalisés ces dernières années par la DTSI (infrastructures, éditique,…) permettent dès 2013 de bonifier les recettes qui sont en sensible augmentation (+ 20%) et de faire des économies.

Programme P0301 Coordination administrative, transferts de compétences

Dépenses : 541 848 801 F

Recettes : 33 000 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe l'ensemble des moyens qui permettent d'assurer la coordination administrative de l'action de la Nouvelle-Calédonie. Il comprend ainsi les moyens du secrétariat général du gouvernement, de l'antenne de Koné et du service de la coordination administrative et des institutions (SCAI). Il intègre également les crédits nécessaires à la préparation des transferts de compétences.

Les transferts de compétence qui doivent intervenir jusqu'en 2014 sont d'une ampleur sans précédent. Ce sont des matières fondamentales qui concernent directement la vie quotidienne du pays. Elles sont par ailleurs techniquement complexes et demandent un travail législatif et réglementaire important. Il est de la responsabilité commune de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie de veiller à ce qu'ils aient lieu dans les meilleures conditions possibles et que les Calédoniens n'aient pas à subir les conséquences de ces transferts. » (Extrait du relevé de décisions du IXème comite des signataires du 8 juillet 2011- conclusion du point 3).

Après l'adoption de trois lois du pays le 28 décembre 2009, ont déjà été transférées en 2011 et 2012, les compétences en matière :
- de signalisation maritime et d'hydrographie, de police et de réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales, de la réglementation de la sécurité des navires, de l'inspection des navires, et de la sauvegarde de la vie humaine en mer dans les eaux territoriales ;
- d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire.

Par ailleurs, deux lois du pays sur les transferts de compétence en matière de droit civil, règles concernant l'état civil, droit commercial ainsi que la sécurité civile ont également été adoptées à la fin 2011.

Ainsi, le calendrier des transferts des compétences est:

- Au 1er janvier 2013 :
  - Transfert de la police et de la sécurité de la circulation aérienne intérieure et des exploitants établis en Nouvelle-Calédonie dont l'activité principale n'est pas le transport aérien international,
- Au 1er juillet 2013 (avant l'expiration du mandat du congrès élu en 2009):
  - Transfert du droit civil, des règles de l'état civil, et du droit commercial des règles de l'état civil,
- Au 1er janvier 2014 :
  - Transfert de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF).
  - Transfert de la sécurité civile

Pour permettre une mise en œuvre efficace et coordonnée des transferts (à l'exception de ceux relatifs au droit civil, aux règles concernant l'état civil, et au droit commercial, rattachés depuis le 30 août 2011 à la direction des affaires juridiques de la Nouvelle-Calédonie), une direction de mission Transferts de compétences (DMTC), interface avec l'ensemble des directions et institutions concernées, a été créée le 19 juillet 2011 en lieu et place de la

cellule Transferts de compétences. Elle est placée sous l'autorité directe du secrétaire général du gouvernement.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme coordination administrative, transferts de compétences est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0301-01 - Gestion et simplification des flux administratifs	5 515 000	5 577 000	4 981 000	-596 000
Action A0301-02 - Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité	0	0	10 000 000	10 000 000
Action A0301-03 - Antenne de Koné	121 255 606	52 730 000	289 817 801	237 087 801
Action A0301-04 - Préparer et organiser les transferts de compétences	48 345 000	60 040 000	67 040 000	7 000 000
Action A0301-05 - Maîtriser et contrôler les coûts des opérations de transfert	0	0	0	0
Action A0301-06 - Soutien et Pilotage	221 680 000	229 857 860	170 010 000	-59 847 860
Total	**396 795 606**	**348 204 860**	**541 848 801**	**193 643 941**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	277 540 000	297 504 860	263 491 000	-34 013 860
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	700 000	1 000 000	300 000
Dépenses d'investissement	119 255 606	50 000 000	277 357 801	227 357 801
Total	**396 795 606**	**348 204 860**	**541 848 801**	193 643 941

Recettes (pour mémoire)	*49 000 000*	*49 000 000*	*33 000 000*	*-16 000 000*

Les actions pour 2013

Action A0301-01 – Gestion et simplification des flux administratifs	Dépenses :	5,0	MF

A la suite du recrutement d'un ingénieur fonctionnel, le SCAI relance sa mission de démarche qualité, et dans ce cadre, est amené à travailler en collaboration avec les directions et services de la Nouvelle-Calédonie pour formaliser leurs processus. Des crédits ont été demandés pour l'étude des processus mais également pour des formations et accompagnements au changement à prévoir.

Par ailleurs, trois copieurs vêtustes ont été réformés cette année et seront prochainement remplacés. Les lignes de crédit pour la maintenance de photocopieurs, de dépassement des kits copies et de contrats de location ont toutes été réapprovisionnées en ce sens.

Enfin, le chef du service serait amené à accompagner en 2013 le secrétaire général du gouvernement en métropole dans le cadre d'une mission au conseil d'Etat.

Action A0301-02 – Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité	Dépenses :	10,0	MF

En tant que maître d'œuvre, le SCAI travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges dans le but de faire évoluer le logiciel Actes Manager.

De plus, également maître d'œuvre de l'outil Kbox pour la dématérialisation des réunions du gouvernement, le SCAI doit conserver des crédits suffisants dans l'optique d'acquérir des licences supplémentaires, notamment pour des collaborateurs des membres du gouvernement.

Enfin, toujours dans le cadre de sa mission de démarche qualité, le SCAI sera amené à mettre en place un espace collaboratif dédié à centraliser l'ensemble des processus métiers des services de la Nouvelle-Calédonie accessible aux directions concernées, facilitant ainsi une mise à jour régulière sur les dernières versions écrites.

Action A0301-03 – Antenne de Koné	Dépenses :	289,8	MF

L'antenne de Koné a accueilli 15 000 personnes depuis 2003, avec une croissance de 28 % par an en moyenne sur neuf ans. C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'un guichet unique des services de la Nouvelle-Calédonie ouvert en continu pour répondre au mieux aux attentes des administrés.

L'ouverture du nouveau bâtiment de l'antenne des services du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est prévue en août 2013 ainsi que le lancement de la deuxième tranche de travaux.

ANTENNE GNC KONE

REVISION D'AP : P0301-2004/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	400 000 000
Montant de révision proposé	**155 500 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**555 500 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	355 187 112
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**44 812 888**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**200 312 888**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
555 500 000	2 169 593	2 146 434	5 328 841	4 618 464	264 578 867	278 842 199

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
276 657 801	555 500 000	0	0	0	0	0

Les autres dépenses de cette action concerne le fonctionnement courant de l'antenne (loyers, eau, électricité…).

Action A0301-04 – Préparer et organiser les transferts de compétences — Dépenses : 67,0 MF

Outre le personnel, la DMTC a vocation à accueillir des experts ou des personnels occasionnels. Afin d'assurer au mieux son rôle d'expertise et d'appui technique en matière de transferts de compétences, la DMTC a également besoin de renforcer sa documentation générale et spécifique.
Des frais d'hébergement et de déplacement pour des missions hors territoire (participation à des séminaires thématiques, déplacements dans la zone Pacifique, réunions avec les administrations centrales ou des organismes spécialisés etc.), sont prévus.

1) Finalisation et suivi de la mise en œuvre des transferts de compétences décidés par le congrès.

En 2013, il importe aussi de pouvoir engager l'évaluation de la mise en œuvre concrète de transferts déjà décidés, il convient ainsi :

- de préparer les suites à donner aux conventions signées avec l'Etat (cas par exemple de la convention de mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat en matière d'enseignement),
- de répondre aux besoins de suivi des services de la Nouvelle-Calédonie en matière de ressources humaines, budget, organisation générale, et bien entendu de qualité du service rendu,
- de disposer d'une base de données « retours d'expérience » facilitant les travaux de la commission d'évaluation des charges

a) l'enseignement :

Une attention particulière doit se poursuivre pour l'enseignement privé (signature des avenants annuels aux contrats d'association et au contrat simple, calcul et attribution des forfaits d'externat, etc.), il convient de conserver en 2013 le financement du travail entamé en 2012.

Le travail de mise à jour du droit à l'éducation applicable en Nouvelle-Calédonie, engagé également en 2012, devra être poursuivi en 2013. Un travail d'organisation et de mise en cohérence de l'ensemble des textes devra être effectué pour disposer, à terme, d'un code de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie.

Parallèlement, un accompagnement pour l'application du statut des établissements d'enseignement actuellement en réalisation est aussi envisagé.

Un soutien important est également prévu pour la définition de la politique éducative au titre des travaux sur le projet éducatif (méthodologie et faisabilité) en même temps des études sectorielles et complémentaires sont possibles (transports scolaires, orientation scolaire etc.).

Plus globalement, la DMTC doit pouvoir continuer à accompagner le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie sur le plan juridique et administratif selon les difficultés rencontrées.

b) la sécurité civile :

Votre assemblée a voté au budget supplémentaire 2012, le principe de la création de la direction de la gestion des risques qui devra d'ici le transfert de la compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie en matière de sécurité civile, exercer les compétences incombant d'ores et déjà à la Nouvelle-Calédonie (par exemple en matière d'établissements recevant du public – ERP). Cette direction pourra également progressivement se préparer aux futures responsabilités pour l'exercice des nouvelles compétences en 2014. Il faut ainsi former le personnel local à l'exercice d'une compétence qui nécessite une permanence 24h/24. Un séminaire s'est tenu sur le sujet les 26 et 27 juillet 2012 et il est indispensable d'informer les citoyens sur un sujet qui les concerne au quotidien et qui demande l'implication de tout un chacun. Il faut donc communiquer largement sur le transfert de cette compétence.

c) la circulation aérienne :

Il s'avère que ce transfert revêt une particulière complexité technique qui, pour permettre à la Nouvelle-Calédonie d'assumer pleinement ses nouvelles responsabilités, nécessite un important travail de recensement des emplois et des normes afin d'organiser de façon réfléchie la future direction de l'aviation civile. Il est donc prévu, dès cette fin d'année, d'organiser des groupes de travail réunissant des techniciens, des représentants des personnels, des compagnies de transport et des usagers…

Afin de favoriser la communication, un ou plusieurs séminaires sont également à prévoir.

En 2013, il importe aussi de pouvoir engager l'évaluation de la mise en œuvre concrète de transferts déjà décidés, il convient ainsi :

- de préparer les suites à donner aux conventions signées avec l'Etat (cas par exemple de la convention de mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat en matière d'enseignement),
- de répondre aux besoins de suivi des services de la Nouvelle-Calédonie en matière de ressources humaines, budget, organisation générale, et bien entendu de qualité du service rendu,
- de disposer d'une base de données « retours d'expérience » facilitant les travaux de la commission d'évaluation des charges

Il apparait donc nécessaire de prévoir les moyens budgétaires suffisants, au titre des prestations de service et honoraires divers.

2) Préparation, accompagnement et suivi des questions en matière de transferts prévus à décider par le congrès au titre des articles 23 et 27 de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999

S'agissant de l'ADRAF, le travail de préparation du transfert a commencé et il s'agit aujourd'hui de définir les nouvelles orientations en matière de foncier coutumier. Le transfert effectif de l'établissement est programmé pour le 1er janvier 2014.

Par ailleurs, en amont de la préparation des résolutions et/ou décisions du congrès, un travail doit être poursuivi pour les transferts prévus par l'article 27 de la loi organique. Il s'agit de réaliser des études permettant de délimiter le périmètre de ces transferts, d'identifier les difficultés ou problématiques juridiques, techniques, sociales… qu'ils soulèvent, d'imaginer les solutions susceptibles de lever ces difficultés et de quantifier les coûts induits par ces transferts.

Action A0301-06 - Soutien et pilotage	**Dépenses :**	**170,0**	**MF**
	Recettes :	***33,0***	***MF***

Le budget de fonctionnement du Service intérieur de la DAA couvre essentiellement les dépenses relatives à la consommation mensuelle d'électricité et aux communications téléphoniques de l'Immeuble IEKAWE, de la Cellule des marchés publics, du bureau du Vanuatu (38 rue ALMA, 2e étage) et de son service.
Le SI paie également les loyers mensuels des locaux de la CMP, du bureau du Vanuatu et de ses locaux situés au 12 rue G. MANGIN depuis fin 2011.

Le SI centralise les crédits alloués à la prise en charge des dépenses liées à la gestion de l'Immeuble IEKAWE, à savoir la location mensuelle de l'euroconteneur, la maintenance trimestrielle de l'ascenseur, le nettoyage mensuel des parkings, le gardiennage et les distributions de courriers divers (fiches de paie, plis urgents … etc) effectuées pour le compte des agents.

L'entretien du parc onduleurs de la Nouvelle-Calédonie est également géré par le Service intérieur qui concentre également les crédits attribués au paiement des dépenses de missions des agents (transports, avances, remboursement des frais de mission).
Certaines charges exceptionnelles comme les audits ou les dépenses engagées par des conventions ou contrats avec d'autres collectivités sont comprises dans le budget du service.

Le Service de l'imprimerie administrative (20 agents), qui génère des recettes grace aux travaux de reliure, de façonnage, de composition et de vente d'ouvrages divers, est dôté d'un budget stable.
Les principales dépenses à prévoir au BP 2013 concernent l'entretien des machines à impression de masse (changement des rouleaux, confection des plaques à impression... etc), l'achat des fournitures de bureau et divers (toners, cartouches, papier spécifique… etc) et la location de photocopieurs couleur à tirages moyens.

Dans le cadre de ses missions d'expertise juridique et de suivi des contentieux fiscaux, le service du contentieux fiscal (5 agents) souhaite bénéficier de documentation juridique et fiscale actualisée, le droit étant évolutif. Les abonnements en ligne et la réception des ouvrages et revues à jour sont évalués à 1,5 MF.
Il convient également d'inscrire des crédits pour le paiement des frais de contentieux y compris des recours au ministère d'avocat estimés à 2,8 MF.

Programme P0302 Relations extérieures — Dépenses : 528 935 940 F

Enjeux et contexte

Le programme « Relations extérieures » de la Nouvelle-Calédonie a été institué dans le but de contribuer à l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique et dans le monde. Cette politique s'inscrit dans le cadre de l'un des volets centraux de la souveraineté partagée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie détaillée au point 3.2.1 de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998 et au terme des articles 28 et suivants de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999.

En 2013, le programme « Relations extérieures » continuera d'intervenir dans un contexte de développement de l'activité régionale de la Nouvelle-Calédonie et de mise en œuvre de nouveaux outils de rayonnement.

L'année 2013 verra la Nouvelle-Calédonie jouer un rôle plus important au sein des organisations multilatérales de la zone. Dans cette perspective, la Nouvelle-Calédonie va poursuivre son travail de consolidation du siège de la CPS à Nouméa en augmentant sa contribution à l'organisation pour la deuxième année consécutive. La Nouvelle-Calédonie va en outre accueillir cette année la mission du comité ministériel du Forum des Iles du Pacifique chargée de travailler à son accession au statut de membre à part entière. Le territoire, enfin, accueillera en 2013 le sommet du Groupe du Fer de Lance Mélanésien et la Conférence de la Jeunesse et des sports du Pacifique, deux très grands événements régionaux.

Sur le plan de la coopération bilatérale, la Nouvelle-Calédonie poursuivra en 2013 la politique de diversification de son champ de coopération engagée depuis 2011. Il s'agira donc pour le gouvernement, au-delà de sa coopération déjà importante avec le Vanuatu, de développer des actions d'aide publique au développement et de coopération en tout autre domaine avec ses nouveaux partenaires tels que Fidji, Tonga, les Iles Cook ou encore la Papouasie-Nouvelle-Guinée.
S'agissant de l'association de la Nouvelle-Calédonie à l'Union européenne, l'année 2013 sera une année de transition entre les deux décisions d'Association d'Outre-Mer et de mobilisation sur le 11ème FED.

Sur le plan opérationnel, l'année 2013 sera l'année de la mise en œuvre du réseau des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique. Ce dispositif conduira à la désignation en 2013 de « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » qui pourront être hébergés dans les ambassades de France de la région.

Objectifs

L'objectif général de ce programme est de contribuer à l'accroissement de l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional et mondial. Cet objectif général se décline en quatre objectifs sectoriels :

1er Objectif : l'implication de la Nouvelle-Calédonie au sein des organisations régionales du Pacifique : Outre la poursuite du travail devant permettre à la Nouvelle-Calédonie d'accéder au statut de membre à part entière du Forum des îles du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie accueillera en 2013 notamment la conférence de la jeunesse et des

sports du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie va par ailleurs poursuivre en 2013 son travail de mobilisation technique et matérielle au service des organisations régionales techniques de la zone.

2nd Objectif : la diversification du champ de coopération bilatérale de la Nouvelle-Calédonie : Il s'agira en 2013 de pérenniser et d'accroître les actions de coopération engagées avec les nouveaux partenaires bilatéraux de la NC (Fidji, Tonga, Cook et PNG). Il conviendra aussi de rénover les programmes de coopération « d'égal à égal » menés avec nos voisins les plus riches (Australie et Nouvelle-Zélande).

3ème Objectif : l'optimisation des relations de la Nouvelle-Calédonie avec l'Union européenne : 2013 sera une année de transition entre la Décision d'Association de 2001 et celle de 2014. Il s'agira donc d'effectuer une veille pro-active sur ce dossier. La Nouvelle-Calédonie devrait continuer à assurer la présidence du comité exécutif de l'association des PTOM à Bruxelles. Sur le plan opérationnel, en 2013, la Nouvelle-Calédonie va développer son implication dans les programmes horizontaux de l'UE et commencer la mise en œuvre du 10ème FED régional.

4ème Objectif : la structuration d'un outil majeur d'insertion régionale avec la mise en œuvre du réseau des « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » dans le Pacifique ; Il conviendra en 2013 que le dispositif de sélection, de formation et de déploiement soit définitivement adopté.

Ces objectifs doivent permettre d'améliorer les impacts politiques, économiques, commerciaux, culturels et scientifiques de la politique régionale et européenne du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ils doivent permettre d'accroître la représentativité de la Nouvelle-Calédonie dans la zone et de réussir la refondation de l'association de la NC à l'UE.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme relations extérieures est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre	413 826 600	446 538 300	528 935 940	82 397 640
Action A0302-02 - Veille stratégique et coordination	0	0	0	0
Total	**413 826 600**	**446 538 300**	**528 935 940**	**82 397 640**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	53 500 000	72 344 000	72 401 000	57 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	349 146 600	369 194 300	379 534 940	10 340 640
67-Charges exceptionnelles	11 180 000	5 000 000	7 000 000	2 000 000
Dépenses d'investissement	0	0	70 000 000	70 000 000
Total	**413 826 600**	**446 538 300**	**528 935 940**	**82 397 640**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre **Dépenses : 528,9 MF**

➢ **Dépenses de fonctionnement :**

▪ ***Ressources humaines :***

- Il est proposé la création d'un poste de catégorie B pour les activités de coopération bilatérale, en assistance au chef de la section « coopération bilatérale ».

- Il est proposé la création de deux postes de catégorie A correspondant au recrutement de deux délégués pour la Nouvelle-Calédonie dans la zone Pacifique. **Il est demandé que le financement de leur cycle de formation soit prévu au budget de formation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**. Ce cycle pourrait débuter au mois de février 2013 et s'achever au mois de décembre 2013. Le montant de cette formation est actuellement évalué à **5 MF.**

- Il est proposé le transfert du poste d'interprête-traducteur créé en 2012 au sein des effectifs du SCRRE. Cet agent est en cours de formation et sera opérationnel à partir du 1er août 2013.

▪ ***Autres besoins en fonctionnement :***

Pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Service de la coopération régionale et des relations extérieures, il est proposé d'inscrire en comptes 011 un budget total de **72,4 MF en CP.**

Certaines de ces inscriptions sont détaillées plus bas dès lors qu'elles contribuent directement à la politique d'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie.

➢ **Coopération multilatérale :**

▪ ***Organisation de conférences internationales et dépenses protocolaires en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger :***

Dans la perspective, au cours de l'année 2013, de l'accueil en Nouvelle-Calédonie de plusieurs conférences et réunions internationales ainsi que de déplacements à l'étranger de délégations à haut-niveau, il est proposé, dans le cadre du budget consacré au fonctionnement du service, d'inscrire la somme de 39,5 MF déclinée de la façon suivante :

- 8 MF pour la location de véhicules
- 1 MF pour la participation à divers conférences, colloques et séminaires
- 1 MF pour l'hébergement de prestataires extérieurs
- 5 MF pour la rémunération d'interprètes et de traducteurs
- 24,5 MF pour participer aux conférences régionales

▪ ***Contributions de la Nouvelle-Calédonie aux organisations régionales :***

La Nouvelle-Calédonie est membre de plusieurs organisations internationales régionales. A ce titre, conformément à ses engagements, la Nouvelle-Calédonie leur verse chaque année une contribution statutaire. Il est donc proposé pour 2013, d'inscrire les contributions suivantes en comptes 65 :

- 47 MF au bénéfice de la Communauté du Pacifique (CPS), sur un engagement formel total de 64 971 800 qu'il conviendra de solder au BS 2013.
- 2,1 MF au bénéfice du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
- 0,9 MF au bénéfice du Forum des Iles du Pacifique (FIP)
- 1 MF au bénéfice de la Commission de pêche du Pacifique central et occidental (WCPFC)
- 0,5 MF au bénéfice de la Commission économique et sociale Asie Pacifique des Nations Unies (CESAP)

▪ ***Autres contributions à la Communauté du Pacifique (CPS) :***

Comme chaque année, la Nouvelle-Calédonie verse une subvention spéciale à la CPS pour le financement du traitement des données relevées lors de campagnes d'observation des activités de pêche dans le Pacifique. Cette subvention s'élève à 13,7 MF.

Il est donc proposé d'inscrire 13,7 MF.

Par ailleurs, conformément aux engagements de la Nouvelle-Calédonie de renforcer son soutien à la CPS afin de consolider le positionnement du siège de l'organisation à Nouméa, il est proposé d'inscrire pour 2013, la somme de 70 MF sous la forme d'une subvention à la CPS, afin de contribuer au financement de la première des trois phases de travaux de rénovation de son siège à Nouméa.

➢ **Coopération bilatérale et aide au développement :**

Conformément au 2ème objectif présenté en introduction, les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

- Fonds du Pacifique, il est proposé d'inscrire 50 MF

- Coopération bilatérale, il est proposé d'inscrire 25 MF

- Fonds Microprojets, il est proposé d'inscrire 10 MF

COOPERATION REGIONALE

REVISION D'AE : P0302-2011/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	280 000 000
Montant de révision proposé	**74 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**354 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	197 792 052
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**82 207 948**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**156 207 948**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
354 000 000	0	0	0	22 488 375	173 699 893	196 188 268

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
85 000 000	281 188 268	29 811 732	0	0	0	43 000 000

Pour se faire, un complément d'AE de 74 MF est demandé.

- Rayonnement culturel de la Nouvelle-Calédonie dans la région Pacifique, il est proposé d'inscrire 7MF

- Collège de Lindisfarne, il est proposé d'inscrire 2 MF

- Participation suite Accord particulier Wallis et Futuna, il est proposé d'inscrire 8 MF

Il conviendra certainement de prévoir de compléter ces inscriptions au BS 2013.

- **Affaires européennes :**

Conformément au 3ème objectif présenté plus haut, les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

- Dans le cadre de notre participation à l'association des PTOM (OCTA), il est proposé d'inscrire 0,7 MF (Cotisation OCTA).

- Dans la perspective de la prochaine édition de la semaine de l'Europe, en novembre 2013, il est prévu que 10 MF soient consacrés à son organisation dans le cadre des 24,5 MF déjà sollicités plus haut au titre des conférences régionales.

- Il est enfin proposé d'inscrire 14,5 MF en subventions diverses afin de permettre le financement de l'édition 2013 de la semaine du cinéma européen (8,5 MF) et l'accompagnement des jeunes en mobilité dans les programmes européens (6 MF).

- **Subventions à la Maison de la Nouvelle-Calédonie :**

Il est proposé une subvention de 152 MF, contre 145 MF au BP 2012, pour la participation aux charges de fonctionnement de la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.
Il est à noter que la subvention globale est attribuée pour partie au budget primitif et pour l'autre partie au budget supplémentaire. Ainsi en 2012, 250 MF avaient été accordés à l'association.

- **Subvention au CREIPAC :**

Il s'agit de la participation aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention est identique à celle accordée au BP 2012 (41 MF) hors financement exceptionnel.

Programme P0303
Aménagement et prospective

Dépenses : 75 875 000 F

La première phase de la démarche Nouvelle-Calédonie 2025 a consisté, à travers une large démarche participative d'une durée de 18 mois, à identifier les grands enjeux en matière de développement et d'aménagement.
Cette démarche participative s'est déroulée en trois phases :

- Les ateliers du diagnostic, qui ont réuni 380 participants, dans 37 réunions de travail.
- Les réunions de concertation, avec 670 participants, à travers 25 réunions.
- Une conférence des acteurs réunissant 350 participants.

Les enjeux identifiés ont permis de dégager des orientations fondamentales et des objectifs stratégiques, qui seront analysés et débattus dans une deuxième phase courant 2011, aux fins de proposer des axes de politiques publiques potentiels, dans le schéma d'aménagement et de développement Nouvelle-Calédonie 2025.

Enjeux et contexte

L'article 211 de la loi organique dispose que le schéma :

- « exprime les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formations initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel ;
- veille à un développement équilibré du territoire, en particulier au rééaquilibrage de la répartitrion des fonds publics bénéficiant aux provinces et aux communes ;
- fixe les objectifs à atteindre et prévoit les moyens à mettre en œuvre par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes ».

Le schéma place dans une perspective cohérente les « contrats de développement conclus entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les provinces et les contrats conclus entre l'Etat et les communes », qui devront être « compatibles avec les orientations retenues dans le schéma d'aménagement et de développement ».

Ces conditions d'élaboration et d'approbation sont également fixées : le schéma « est élaboré par le haut-commissaire et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et approuvé par le congrès, après avis des assemblées de provinces, du conseil économique et social et du sénat coutumier et après consultation des communes ».

« Il fait l'objet tous les cinq ans d'une évaluation et d'un examen ».

Objectifs

Ce schéma est cadré par l'article 211 de la loi organique du 19 mars 1999 :

- son objectif est de constituer un cadre de coherence pour les politiques publiques, en exprimant les "orientations fondamentales" du pays en matière d'infrastrutures, de formations initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial, et de développement économique, social et culturel ;
- il doit traduire ces orientations sous forme d'objectifs à atteindre, mais comporte une dimension de programmation : il doit prévoir les moyens à mettre en oeuvre par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes ;
- il veille à un développement équilibré du territoire, et en particulier au rééquilibrage de la repartition des fonds publics bénéficiant aux provinces et communes ;
- il est évolutif : il doit être re-examiné, après évaluation, tous les cinq ans.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif de 2013 pour le programme aménagement et prospective est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0303-1 - Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire	15 000 000	106 075 000	75 875 000	-30 200 000
Action A0303-2 - Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du schéma	0	0	0	0
Total	**15 000 000**	**106 075 000**	**75 875 000**	**-30 200 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	15 000 000	96 075 000	65 875 000	-30 200 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	10 000 000	10 000 000	0
Total	**15 000 000**	**106 075 000**	**75 875 000**	**-30 200 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0303-01 – Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire — Dépenses : 75,9 MF

Sous la forme d'un document d'orientation, le schéma exprimera les axes prioritaires en matière d'infrastructures et d'équipements, de formation initiale et continue, d'environnement, de service d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel. Après avis des assemblées de province, du conseil économique et social et du sénat coutumier et après consultation des communes, il sera soumis à l'approbation du congrès.

Ainsi, l'action du service en termes de répartition budgétaire, se décline en trois parties.

Le budget de fonctionnement du service d'un montant de 65,9 MF, reflète des dépenses supplémentaires de prestations de services externes et de frais d'impression liés au bouclage du schéma. Il intégre notamment cette année la prise en charge d'un loyer précédement assurée par le service de la Coopération Régionale.

35 MF de CP sont prévus pour des études au sein de l'AE « Schéma mobilité des biens et des personnes ». Un complément de 45 MF de l'AE est également proposé.

SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

REVISION D'AE : P0303-2012/2	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	150 000 000
Montant de révision proposé	**45 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**195 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	30 320 258
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**119 679 742**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**164 679 742**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
195 000 000	0	0	0	0	60 000 000	60 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
35 000 000	95 000 000	0	0	0		100 000 000

Enfin, des études complémentaires et la mise en place d'un outil de suivi géo-spatial pour 10 MF sont prévues pour permettre au SAP de se doter d'outils de prospective.

Programme P0304 Affaires juridiques — Dépenses : 60 500 000 F

La DAJ comprend désormais trois services : le service d'études, de législation et du contentieux (SELC), le service de légistique et de diffusion du droit (SLDD) et le service de la législation civile et commerciale (SLCC) créé récemment dans la perspective des transferts de compétences en droit civil et en droit commercial.

Elle est chargée de l'élaboration, de la préparation et du suivi juridique des dossiers qui lui sont confiés et de l'instruction des projets de réglementation présentés aux institutions de la Nouvelle-Calédonie. Elle apporte son concours et son expertise juridique et légistique aux directions et aux services.

Elle contribue également à assurer le service public de diffusion et d'accès au droit applicable en Nouvelle-Calédonie.

Elle assure enfin la préparation des transferts de compétences en droit civil et en droit commercial soutenue par deux magistrats de l'ordre judiciaire mis à disposition du gouvernement.

La direction comprend ainsi 25 agents hormis les deux fonctionnaires de l'Etat mis à disposition.

Son activité se décline en 3 actions principales : le contentieux, les études juridiques et l'accessibilité du droit applicable.

Enjeux et contexte

- L'activité contentieuse de la direction est de plus en plus importante. Les requérants n'hésitant plus à poursuivre leurs actions devant la Cour administrative d'appel et au Conseil d'Etat.

Les procédures engagées devant les juridictions d'appel et de cassation nécessitent ainsi conformément au code de justice administrative, de recourir à un avocat ou à un avocat au Conseil dont les honoraires peuvent parfois être élevés compte tenu de la nature et de l'enjeu des recours introduits.

Les recours engagés contre la Nouvelle-Calédonie peuvent également aboutir à la condamnation de la collectivité au paiement de dommages et intérêts parfois importants.

- La perspective des transferts de compétences en droit civil et en droit commercial a permis de doter la direction de moyens supplémentaires importants dès l'exercice 2012.

Des actions spécifiques ont ainsi pu être engagées en 2012 et devront se poursuivre au cours de l'année 2013. Des études ont été confiées à des universitaires, un dispositif de veille juridique a été initié en collaboration avec le département des archives de la documentation et du patrimoine du ministère de la justice et le service de la documentation des études et du rapport de la Cour de Cassation.

Des crédits d'études et de recherches importants sont par conséquent maintenus pour l'exercice 2013.

- Enfin, avec la création du nouveau service de la législation civile et commerciale et l'accueil de deux magistrats mis à disposition du gouvernement, la DAJ a dû quitter en septembre 2012 l'immeuble Iekawe pour intégrer de nouveaux locaux plus grands et plus adaptés ce qui a généré de nouvelles dépenses.

Objectifs

Les objectifs de la DAJ se déclinent en trois actions :

Action 1 (A0304-06) Contentieux non fiscal :

L'objectif de la direction concernant cette action spécifique est de défendre dans les meilleures conditions les intérêts de la Nouvelle-Calédonie devant les juridictions administratives et plus rarement devant les juridictions judiciaires.

Les crédits en matière de frais d'actes contentieux ont été augmentés pour tenir compte du nombre importants de recours introduits notamment en appel.

Action 2 (A0304-01) Etudes juridiques :

Les études juridiques constituent la part d'activité la plus importante de la direction.

L'objectif pour cette action spécifique consiste à garantir un niveau d'expertise élevé de la part des chargés d'études compte tenu des enjeux souvent importants des problématiques juridiques soulevés.

Action 3 (A0304-05) Accessibilité du droit applicable :

Une démarche de modernisation et d'actualisation du site internet « juridoc.nc » a été entreprise et sera poursuivie en 2013 afin d'améliorer et de faciliter l'accès à la législation et la réglementation en vigueur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme affaires juridiques est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0304-01 - Etudes juridiques	2 500 000	2 500 000	700 000	-1 800 000
Action A0304-02 - Contrôle de la conformité des textes préparés par les actions	0	0	0	0
Action A0304-03 - Préparer les transferts de compétences du droit civil et du droit commercial	0	0	0	0
Action A0304-04 - Qualité de la norme	0	0	0	0
Action A0304-05 - Accessibilité du droit applicable	0	0	0	0
Action A0304-06 - Contentieux non fiscal	14 000 000	19 000 000	25 200 000	6 200 000
Action A0304-07 - Contentieux fiscal	0	0	0	0
Action A0304-8 - Marchés publics	0	0	0	0
Action A0304-9 - Soutien aux actions juridiques	5 570 000	32 000 000	34 600 000	2 600 000
Total	**22 070 000**	**53 500 000**	**60 500 000**	**7 000 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	12 070 000	48 500 000	55 500 000	7 000 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67 - Charges exceptionnelles	10 000 000	5 000 000	5 000 000	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**22 070 000**	**53 500 000**	**60 500 000**	**7 000 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0304-01 – Etudes juridiques — Dépenses : 0,7 MF

Il s'agit de prestations de service, de frais de missions et de frais d'impression (0,7 MF).

Action A0304-06 - Contentieux non fiscal

Dépenses : 25,2 MF

Cette action regroupe trois types de dépenses :

Les frais d'actes et de contentieux : Cette ligne de crédit concerne les frais de procédure et de contentieux. Le code de justice administrative impose de recourir à un avocat devant la Cour administrative d'appel et à un avocat au Conseil devant le Conseil d'Etat.

Compte tenu du nombre important de recours engagés contre la Nouvelle-Calédonie en 2012, il est probable que les procédures se prolongent en 2013, devant les juridictions d'appel et de cassation.

Les dommages et intérêts : La Nouvelle-Calédonie est susceptible d'être condamnée au paiement de dommages et intérêts dans le cadre des recours engagés suite notamment aux accidents de la circulation impliquant des véhicules de l'administration.

Les frais d'études et de recherches : Dans la perspective des transferts de compétences, le gouvernement est amené à faire appel à des universitaires pour la rédaction d'études à caractère juridique.

Action A0304-09 – Soutien aux actions juridiques

Dépenses : 34,6 MF

Cette action regroupe différents postes de fonctionnement assez variées (carburant, frais de petits matériels,…).

Elle regroupe aussi la « documentation générale et technique » qui constitue un outil indispensable aux chargés d'études pour assurer dans de bonnes conditions leurs missions d'expertise juridique. La « documentation générale et technique » recouvre l'achat de codes, d'ouvrages juridiques et l'abonnement aux revues juridiques.

Le budget de cette action est en hausse par rapport au budget de l'année 2012. Le transfert de compétence en droit civil et en droit commercial et la création du service de la législation civile et commerciale implique d'élargir les abonnements de la direction aux revues de droit privé.

Programme P0305 Fonction publique

Dépenses : 39 140 000 F
Recettes : 10 000 000 F

Enjeux et contexte

Pour assurer ses différentes missions, la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie doit engager des dépenses en matière de logistique et s'ajoindre les services de prestataires.

Objectifs

Permettre le bon fonctionnement notamment des instances paritaires, du déroulement des concours et assurer la communication, notamment aux étudiants et aux demandeurs d'emplois sur les métiers de la fonction publique.

Les moyens

Afin de couvrir des dépenses imprévues dans d'autres actions, il est proposé de faire un effort pour maîtriser les actions de ce programme et ainsi réaliser des économies.

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme fonction publique est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0305-01 - Rénover la fonction publique	50 000 000	7 710 010	7 000 000	-710 010
Action A0305-02 - Piloter le dialogue social	9 520 000	0	7 500 000	7 500 000
Action A0305-03 - Gestion des conventions de service et prestations	13 270 000	11 500 000	24 640 000	13 140 000
Action A0305-04 - Redéfinir la structure, les échelles et les modalités de rémunération	0	0	0	0
Total	**72 790 000**	**19 210 010**	**39 140 000**	**19 929 990**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	72 790 000	19 210 010	39 140 000	19 929 990
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**72 790 000**	**19 210 010**	**39 140 000**	19 929 990
Recettes (pour mémoire)	*0*	*9 500 000*	*10 000 000*	500 000

Les actions pour 2013

Action A0305-01 - Rénover la fonction publique	Dépenses :	7,0	MF

Cette action, initiée en 2009, avait l'objectif ambitieux de rénover globalement les modalités de fonctionnement des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Le projet ayant connu une interruption liée à l'instabilité politique en 2011, il est en phase de redémarrage, avec une finalité et une volonté identique, mais une méthodologie plus progressive, définie avec les différents partenaires concernés. Ainsi, les dépenses ont été calibrées en ce sens et concernent en premier lieu des moyens logistiques.
Pour cette action, **7 MF** sont proposés.

Action A0305-02 – Piloter le dialogue social	Dépenses :	7,5	MF

Il s'agit de se doter d'un cadre réglementaire en matière d'actions sociales, et de prendre en charge les dépenses de la collectivité. Celui-ci sera élaboré au cours de l'exercice. De plus, afin de mettre en œuvre le dialogue social acté par la création d'un service au sein de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, des crédits d'un montant de **7,5 MF** sont sollicités.

Action A0305-03 – Gestion des conventions de service et prestations	Dépenses :	24,6	MF
	Recettes :	*10,0*	*MF*

Dans le cadre de ses compétences en matière de fonction publique, la DRHFPNC organise notamment les concours et les réunions des commissions administratives paritaires (CAP).
S'agissant des concours, **17,9 MF** de crédits sont prévus pour couvrir les dépenses liées au calendrier prévisionnel des épreuves en 2013. Ils permettront d'assumer les dépenses relatives aux annonces ou communiqués dans la presse, les déplacements des surveillants et membres du jury, les honoraires, les frais liés à l'édition des imprimés, la location des salles et la gestion des vignettes de concours.
En ce qui concerne les CAP, **3,8 MF** de crédits sont sollicités afin d'assurer le renouvellement des élections des représentants qui se dérouleront en août 2013, et de permettre leur fonctionnement (indemniser les déplacements des représentants du personnel).
Enfin, la DRHFPNC participe au salon de l'étudiant et au forum de l'emploi ainsi qu'aux salons organisés dans les provinces et/ou les communes. A cette fin, **2,9 MF** de crédits sont nécessaires.

Aussi, il est proposé d'inscrire 24,6 MF au titre de cette action.

*Par ailleurs, une prévision de recettes de **10 MF** est proposée. Elles concernent les prestations effectuées, par convention, aux profits des communes pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires et le produit de la vente des vignettes concours.*

Programme P0306
Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 14 163 851 540 F

Recettes : 707 395 000 F

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie exerce ses compétences conformément aux dispositions de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.
Pour ce faire, elle dispose en 2012 de 1495,7 postes budgétaires permanents affectés au sein des 2 institutions de la Nouvelle-Calédonie (le congrès et le gouvernement) et de 24 directions ou services organisés par domaine d'activités ainsi que 352,3 postes budgétaires pour les positions administratives particulières (notamment les élèves en formation dans les instituts) et les agents mis à disposition d'autres collectivités ou organismes. Au total, l'effectif général est de 1906 postes budgétaires.

Outre la rémunération de ses personnels et l'application de sa politique de gestion de ses ressources humaines, la collectivité prend en charge les personnels exerçant leurs fonctions dans les autres institutions au sens de ladite loi organique (représentant 58 postes budgétaires permanents au sénat coutumier, aux conseils coutumiers et au conseil économique et social).

Par ailleurs, elle est également compétente en matière de fonction publique. A ce titre et dans l'intérêt des services publics, elle met l'accent sur la formation de ressources identifiées localement afin d'initier une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le secteur public. De plus, elle assure la formation initiale de certains corps de fonctionnaires (dans le domaine de l'enseignement ou sanitaire et social notamment).

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont les suivants :
- disposer de ressources humaines adaptées aux besoins,
- professionnaliser les agents des services publics,
- rendre un service de qualité aux employeurs publics dans le souci d'une gestion efficiente,
- mettre en place une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le domaine des ressources humaines.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines	506 780 218	354 731 418	324 898 540	-29 832 878
Action A0306-02 - Refondre et piloter le dialogue social	16 800 000	16 800 000	18 675 000	1 875 000
Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler, piloter les coûts de fonctionnement	46 821 000	54 190 000	75 073 000	20 883 000
Action A0306-04 - Masse salariale	12 861 669 000	13 456 732 983	13 745 205 000	288 472 017
Total	**13 432 070 218**	**13 882 454 401**	**14 163 851 540**	**281 397 139**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	264 707 000	224 070 000	244 630 000	20 560 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	13 131 563 218	13 610 834 401	13 883 786 540	272 952 139
65- Autres charges de gestion courante	17 300 000	17 550 000	4 975 000	-12 575 000
67-Charges exceptionnelles	18 500 000	30 000 000	30 000 000	0
Dépenses d'investissement	0	0	460 000	460 000
Total	**13 432 070 218**	**13 882 454 401**	**14 163 851 540**	**281 397 139**

Recettes (pour mémoire)	*868 829 000*	*432 769 000*	*707 395 000*	*274 626 000*

Les actions pour 2013

Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines — Dépenses : 324,9 MF

La gestion des ressources humaines implique les procédures de recrutement et d'accueil des personnels ainsi que certains frais médicaux liés à l'exercice de leurs fonctions. Inscrite dans la modernisation et la performance de ses services, la Nouvelle-Calédonie entend également accompagner et soutenir ses agents dans la progression de leur carrière professionnelle et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

S'agissant des recrutements et de la prise en charge de formations et d'accompagnements, les dépenses de 213,9 MF prévues concernent :
- le transport et le déménagement des non résidents ou agents quittant leur résidence administrative (55,9 MF)
- les frais éventuels liés à l'accueil d'une nouvelle recrue (1 MF),
- le versement d'indemnités de formation et des frais de mission (157 MF)

Concernant l'accompagnement des agents dans le cadre de leurs missions, les prestations prises en charge par la Nouvelle-Calédonie comprennent notamment les bilans professionnels et tests managériaux, le coaching ou encore l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience. Compte tenu des besoins et des demandes reçues, le montant des dépenses est estimé à 8,4 MF.

Les frais d'huissier (remise d'actes) pour les procédures nécessitant une notification par ce biais s'élèvent à 1,5 MF.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie entend poursuivre le développement de ses actions de communication interne pour lesquelles 12,5 MF sont sollicités.

Enfin, les frais résultant des accidents du travail, des visites médicales et autres consultations nécessaires à l'exercice de métiers spécifiques sont évalués à 1,8 MF.

Les dépenses allouées à ces activités sont évaluées à **238,1 MF** pour 2013.

Enfin, la cotisation de la Nouvelle-Calédonie à l'IFAP pour la formation du personnel correspond à 1% de la masse salariale brute de l'année 2011 telle qu'inscrite au compte financier 2011 (**86,8 MF**).

Action A0306-02 – Refondre et piloter le dialogue social	Dépenses :	18,7	MF

Cette action regroupe les dépenses de la Nouvelle-Calédonie suivantes :

a- aux allocations viagères, équivalentes aux pensions de reversions. Elles sont versées aux veuves de fonctionnaires ne bénéficiant pas d'un régime de retraite. Une personne reste bénéficiaire de ces allocations. Il est donc proposé de réduire le budget consacré à cette dépense à **0,5 MF**.

b- la commission des œuvres sociales est gérée par l'amicale de la Nouvelle-Calédonie et permet d'apporter une aide financière ponctuelle aux personnels rencontrant des difficultés, l'organisation d'évènements de cohésion des personnels de la collectivité et de répondre aux besoins sociaux qu'elle reçoit par l'intermédiaire du travailleur social de la DRHFPNC. Il est proposé d'abonder la ligne à hauteur de **4,5 MF** afin de gérer les activités qu'elle entend proposer et qui font l'objet d'une démarche de contractualisation.

c- le fonds pour l'insertion professionnelle sur le handicap avec une proposition de montant fixé à **13,7 MF**.

Aussi, et afin d'assurer l'ensemble des missions décrites dans cette action, 18,7 MF sont proposés au budget.

Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement	Dépenses :	75,1	MF
	Recettes :	*34,2*	*MF*

Cette action regroupe les dépenses de la Nouvelle-Calédonie liées aux moyens logistiques nécessaires au fonctionnement opérationnel de la direction (carburant, fournitures de bureau, frais postaux, petits matériels, téléphone, électricité, documentation, frais d'impression et de reliure, locations immobilières et organisations de réunions de travail …) mais également aux frais d'actes et de contentieux résultant des actes de gestion comportant parfois un risque contentieux.

Cette action engendre une dépense s'élevant à **75,1 MF** pour 2013.

L'augmentation est essentiellement due à la hausse des honoraires avec une provision pour 2 accompagnements aux recrutements (2 MF), les crédits de maîtrise d'ouvrage sur 2 projets (AVIVA et portail RH : 4 MF), ainsi que les frais engendrés par la location de nouveaux locaux pour les services de la DRH.

*Une recette est prévue à hauteur de **34,2 MF** pour les revenus du parc immobilier (location de logements).*

Action A0306-04 – Masse salariale

Dépenses :	**13 745,2**	**MF**
Recettes :	***673,2***	***MF***

La **masse salariale globale** des dépenses de personnels par la Nouvelle-Calédonie est composée des quatre axes suivants :

1- la masse salariale propre au personnel de la collectivité pour un montant total s'élevant à 12 079,7 MF ;

2- la masse salariale consacrée aux écoles de formation initiale aux métiers d'enseignant de 1er degré et d'infirmiers pour un montant estimé à 620, 8 MF ;

3- la masse salariale relative au soutien d'autres employeurs dans le cadre des motifs suivants pour un montant global de 686,4 MF :

a. la mise à disposition gratuite de personnels auprès d'employeurs publics ou le remboursement des salaires et charges patronales d'agents exerçant pour le compte d'autres collectivités (287,4 MF) ;

b. la masse salariale autofinancée concernant la mise à disposition d'agents auprès d'employeurs contre remboursement de leur rémunération (la chambre de commerce et d'industrie, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie) pour un montant de 399 MF estimés pour 2013

4- les crédits relatifs au recours de personnels temporaires dans le cadre des nécessités de service et l'accomplissement des compétences de la Nouvelle-Calédonie. Ces dépenses devraient s'élever à 354,1 MF, coût des vacataires compris.

	BP 2012	BP 2013	Evol %
1- Personnel permanent (Autres)	11 809 481 983	12 079 741 000	2,29 %
2- Personnel permanent (Ecoles)	625 557 000	620 816 000	-0,76 %
3a- Personnel permanent (Mises à disposition gratuites)	287 355 000	287 355 000	0 %
3b- Personnel permanent (Mises à disposition compensées)	398 553 000	399 000 000	0,11 %
4- Personnel temporaire	341 774 000	354 114 000	3,61%
MASSE SALARIALE	***13 456 732 983***	***13 741 026 000***	***2,11 %***

en XPF

Le budget proposé est composé du budget de reconduction (dépenses structurelles à caractère inéluctable liées aux contraintes extérieures et aux mesures prises durant les exercices précédents) et des mesures nouvelles.
Il convient au préalable de préciser que le taux d'évolution de 2,11% entre le budget primitif 2012 et celui de 2013 correspond principalement aux demandes de créations de postes dont 1,23% sera compensée par la perception de recettes ou une diminution des crédits de fonctionnement des directions. En effet, exception faite du coût de ces créations de poste, le taux d'évolution du budget primitif est de **– 0,14 %.**

Aussi, le budget proposé est constitué des éléments suivants :

BUDGET PRIMITIF 2013	Tx évolution / Masse salariale 2012	Montant
- Rebasage	***- 1,37%***	***- 184 041 983 XPF***
Economie réalisée avec les recrutements sur les créations de postes de 2012 (écart entre les prévisions budgétaires et la rémunération réelle)	- 0,24 %	- 31 861 983 XPF
Validation des services précaires	- 0,22%	- 30 000 000 XPF
CLD / CLM / Situations administratives particulières	- 0,15 %	- 20 000 000 XPF
Enveloppe dédiée à la rémunération des agents en formation longue durée (> 6 mois)	- 0,53%	- 71 520 000 XPF
Plafond CAFAT (création de la tranche 2)	- 0,11%	- 15 000 000 XPF
Crédits pour personnels temporaires	- 0,12 %	-15 660 000 XPF
- Mesures générales:	***+ 0,89 %***	***+ 119 158 000 XPF***
Revalorisation de la valeur du point	+	0
Plafond Sécurité Sociale	+	0
CLR (augmentation des cotisations de 2 points)	+ 0,89 %	+ 119 158 000 XPF
- Mesures individuelles	***+ 2,59%***	***+ 349 177 000 XPF***
GVT	+ 1,2%	161 481 000 XPF
Suppression de 17 postes d'enseignants (comité Icare)	- 0,82%	- 110 000 000 XPF
Création de 22,5 postes compensés	+ 1,23%	165 659 000 XPF
Création nette de 20 postes	+ 1,02%	136 778 000 XPF
Transformations de 88,5 postes	+	0
Suppression de 2 postes à l'IFM-NC	- 0,04%	- 4 741 000 XPF
- Effets reports	**+**	**0**
20 créations de postes au BS 2012	+	0
Transformations de postes au BS 2012	+	0
TOTAL	**+2,11 %**	**284 293 017 XPF**

- BUDGET DE RECONDUCTION

REBASAGE :

Il est proposé en 2013 d'ajuster la masse salariale liée aux personnels permanents, compte tenu de l'analyse des dépenses de personnel en 2012, voire des 3 dernières années.

Ainsi, les ajustements décrits ci-après sont proposés pour garantir la sincérité du budget relatif à la masse salariale et poursuivre sa maîtrise, dans le respect des règles de restriction budgétaire.

Aussi, le BP 2013 est construit sur la base d'un budget de reconduction, affiné par les réels besoins par type de dépenses de personnels :

1- le coût des recrutements sur les créations de poste
L'économie réalisée avec les recrutements sur les postes créés en 2012 permet de restituer 31,9 MF, soit 0,24% de la masse salariale 2012.
En effet, le coût réel de l'ensemble des candidats retenus sur ces emplois est inférieur aux prévisions budgétaires proposées.

2- le glissement vieillesse technicité (GVT)
Le calcul du GVT est évalué à 1,2 % au regard de l'évolution des charges, des avancements et du calcul de l'effet de noria en 2011 et au 1er semestre 2012. Il est proposé de retenir ce taux, particulièrement faible, afin de convenir d'une évolution modérée de la masse salariale dans un contexte budgétaire contraint.

Il est identique à 2012 et le délai de couverture des postes, particulièrement important, permet de respecter cette évolution tout en appliquant les dispositifs d'avancement des agents de la Nouvelle-Calédonie. Parallèlement, des mesures sont envisagées pour réduire le délai de couverture des postes.

3- la validation des services précaires
Les fonctionnaires ont la possibilité de racheter les années de service effectuées en qualité de non titulaire dans la fonction publique. Une proposition leur est faite en ce sens au moment de leur titularisation. En cas d'acceptation, l'employeur doit s'acquitter des cotisations patronales correspondant aux périodes de services à valider.
En 2011 et 2012, le nombre d'intégrations et le montant de la cotisation patronale de la validation des services précaires des agents de la Nouvelle-Calédonie ont fortement diminués. Cette dépense est évaluée à 15 MF pour 2012.
Aussi, 30 MF peuvent être restitués, correspondant à - 0,22% de la masse salariale.

4- la rémunération des agents en formation de longue durée
Dans le cadre de la professionnalisation de ses agents, de leur montée en compétence ou de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la Nouvelle-Calédonie met en œuvre les actions de formation qui s'imposent.
Régulièrement, des agents sont autorisés à suivre des formations dans des organismes ou des structures hors Nouvelle-Calédonie. La prise en charge de leur rémunération est imputée sur une enveloppe dédiée lorsque la durée de la formation est suffisamment longue pour que leur remplacement soit nécessaire.
Toutefois, au regard des consommations moyennes de ces 3 dernières années, il est possible de restituer 71,5 MF, soit – 0,53% de la masse salariale, tout en maintenant un objectif ambitieux de formation.

MESURES GENERALES :

Les mesures générales susceptibles d'intervenir en 2012 sont les suivantes :

- le plafond sécurité sociale
Chaque année, le plafond de la sécurité sociale en Métropole augmente. L'impact en Nouvelle-Calédonie se répercute sur les cotisations à la caisse de retraite pour la France et l'Extérieur (CRE) et de l'institution de retraite des cadres et assimilés de France et de l'Extérieur (IRCAFEX), caisses de retraite complémentaire des non titulaires de la fonction publique gérées par l'ARRCO (association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et l'AGIRC (association générale des institutions de retraite des cadres).
Une cotisation complémentaire est versée à l'AGFF (association pour la gestion du fonds de financement des associations précitées).
Aucun élément ne permet de connaître, à ce jour, le montant de la revalorisation du plafond en 2013 qui tiendra compte de l'évolution des rémunérations en 2012.

Toutefois, au regard de la proportion des cotisations versées sur les 3 dernières années, il est proposé d'absorber le surcoût éventuel dans la masse salariale.

- le plafond des cotisations CAFAT
Afin de régler notamment le déficit des caisses de la CAFAT, plusieurs projets de déplafonnement des cotisations ou de relèvement de plafond avaient été examinés.
L'hypothèse prévue au BP 2012 évaluait le surcoût lié à cette mesure à 65 MF.

L'augmentation des cotisations en 2012 est évaluée à 50 MF
Aussi, il est proposé de réduire le budget de – 15 MF, soit -0,11% de la masse salariale.

S'agissant des mesures spécifiques aux 4 axes précités dont il convient de prendre en compte l'impact budgétaire, elles sont détaillées ci-après.

- les cotisations à la caisse locale de retraite
L'étude sur l'avenir de la caisse locale de retraite tend à démontrer que des mesures de redressement doivent être prises pour maintenir l'assurance d'une retraite aux fonctionnaires. Parmi les préconisations, une augmentation de 2 points des cotisations patronales est proposée. Si cette mesure était retenue, son coût est évalué à 119,158 MF, soit une augmentation de 0,89% de la masse salariale.

1- LA MASSE SALARIALE PROPRE AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE

Elle regroupe la rémunération des personnels permanents en fonction dans les services, en formation de longue durée, en décharge syndicale d'activité de service et en position administrative particulière.

MESURES INDIVIDUELLES :

Les mesures individuelles récurrentes qu'il est proposé de retenir, eu égard à l'impact financier qu'elles entraînent et qui expliquent l'évolution des dépenses en personnels pour 2013, sont les suivantes :

RENOUVELLEMENT DE POSTES FORMATION :

En 2012, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée à prendre en charge la rémunération et les frais de formation de 32 enseignants dans le cadre du comité Icare pour un coût de 196,124 MF pour une durée d'un an. Ce dispositif vise à pallier une insuffisance de postes en situation à proposer aux stagiaires à la sortie de l'IFM-NC et de l'IUFM, même si la situation tend à s'améliorer. En 2012, la réalisation de cette opération devrait finalement coûter 65 MF. Elle a permis à 7 enseignants de bénéficier d'une formation et à 5 autres d'exercer des missions spécifiques (langues culturelles kanak, passerelle 6ème, renfort d'un conseiller pédagogique en province Nord, économie numérique, enseignement de la danse).
Pour 2013, il est donc proposé de réduire le nombre de postes, à prendre en charge dans ce cadre-ci, à 15 pour un coût de 86,1 MF.
Ainsi, 110 MF seraient déduits de la masse salariale 2013, soit -0,82%.

PRISE EN CHARGE DE POSTES DE MAITRES AUXILIAIRES :

La délibération du 22 octobre 2010 a prévu des mesures exceptionnelles de recrutement de profeseurs du second degré dans un but de résorbtion de l'emploi précaire des maîtres auxilliaires employés de longue date par les services du vice-rectorat. Une convention a été signée le 14 septembre 2011 et en prévoit les modalités de mise en œuvre. La Nouvelle-Calédonie prend notamment en charge une formation de préparation au concours et assure le financement du remplacement des enseignants qui ne se trouvent plus devant élèves pendant celle-ci. Le coût de ce dispositif exceptionnel est évalué à 59 MF. Il est renouvelé en 2013. Aussi, aucun crédit supplémentaire n'est sollicité.

SITUATIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIERES :

Des enveloppes réservées aux situations administratives particulières permettent de prendre en charge notamment le coût des personnels en décharge syndicale, en congé longue durée ou de longue maladie durant leur absence afin de les remplacer sur leur support budgétaire. Ce dispositif a l'avantage de soulager les services concernés et d'autoriser, à titre temporaire, le remplacement des intéressés afin d'assurer la continuité de l'action publique et le bon fonctionnement des services.
La politique de la Nouvelle-Calédonie relative à la gestion de ces personnels s'appuie également sur le recours à des crédits pour personnels temporaires pour ne limiter ce dispositif qu'aux situations exceptionnelles.
Ainsi, la maîtrise de cette enveloppe permet de restituer 20 MF, soit -0,15 % de la masse salariale.
A titre informatif, il est précisé que 35 MF sont dédiés aux décharges syndicales et 63 MF resteraient réservés aux situations administratives particulières.

EFFETS REPORTS :

Des mesures ont fait l'objet d'une dotation complémentaire au budget supplémentaire 2012, qu'il convient de prendre en compte en 2013 :

1- Les créations de poste
20 postes ont été créés au BS 2012 (5 agents de catégorie A, 6 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie C) pour un coût supplémentaire de 53,2 MF pour 5 mois.
Sur la base des coûts moyens par catégorie, le coût financier à budgétiser pour une année entière est de 127,7 MF. Toutefois, au regard de l'adoption tardive du budget supplémentaire et des délais de recrutement constatés, il est proposé de ne pas tenir compte de cet effet report qui pourrait faire l'objet d'une demande de crédits complémentaires au budget supplémentaire, sur la base du coût des recrutements réalisés.

2- Les transformations de poste
Les postes transformés au BS 2012 n'ont pas d'impact sur la masse salariale.

- MESURES NOUVELLES

Les mesures nouvelles pour l'année 2013 sont essentiellement constituées des demandes de création et de transformation de poste. Elles sont exposées ci-après.

BUDGET DES MESURES NOUVELLES 2012		302 437 000
Personnel permanent	+	302 437 000
- Créations de postes compensées : 22,5 postes	+	165 659 000
- Création nette de 20 postes supplémentaires	+	136 778 000
- Transformations de postes	+	0

en XPF

CREATIONS DE POSTE :

42,5 créations de postes sont sollicitées au budget primitif 2013 pour un coût estimé à 302,4 MF sur la base des salaires moyens par catégorie pour une période de 12 mois dont 22,5 sont compensées :

- les 20 créations de poste nettes pour un coût de 136,8 MF.

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE	Coût
	Catégorie	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+
SCRRE	B	Chargé de coopération bilatérale	Rédacteur du CAG	Recrutement d'un agent placé en situation de « crédits temporaires de remplacement » depuis un an	+1	6 668 000
Total SCRRE					**+1**	**+6 668 000**
SGG	C	Vaguemestre, coursier	Adjoint administratif du CAG	Pérénisation du 3ème poste impératif au fonctionnement du service. Poste financé actuellement sur crédits de remplacements depuis plusieurs années.	+1	5 231 000
SGG	A	Auditeur-contrôleur de gestion	Attaché du CAG	Audit externe et interne des établissements publics de la NC	+1	9 123 000
SGG	B	Assistant administratif et comptable pour l'antenne de Koné. (Assistant de direction)	Rédacteur du CAG	Assister la responsable d'antenne dans la gestion des services de la Nouvelle-Calédonie délocalisés en province Nord (40 agents en poste en 2012).	+1	6 668 000
Total SGG					**+3**	**+21 022 000**
DASS	C	Assistant comptable	Adjoint administratif du CAG	Ce poste vient en soutien des 2 comptables de la direction en effectuant des travaux préparatoires aux travaux de liquidations et de pré-mandatement (ESD, rapprochement bon de commande / facture, préparation des dossiers de liquidation, ...)	+1	5 231 000
DASS	B	Educateur en hébergement collectif (éducateur spécialisé)	Assistant socio-éducatif du statut particulier des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie	Pérennisation du poste ouvert courant 2012 pour permettre le renforcement de l'équipe éducative entre 15 h et 22 h au FAE de Païta et renforcement sur la même problématique dans les 2 autres foyers.	+3	13 336 000
DASS	B	Infirmier	Infirmier	Mise en œuvre de la délibération interdisant de fumer dans les lieux publics et relative à la gestion de la médecine dite du voyage	+1	6 668 000
Total DASS					**5,00**	**+25 235 000**
DBAF	A	Auditeur-contrôleur de gestion	Attaché du CAG	Audit externe et interne des établissements publics de la NC- mise en place d'une cartographie des risques	+1	9 123 000
Total DBAF					**+1**	**+9 123 000**

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE	Coût
	Catégorie	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+
DTSI	A	Administrateur de bases de données	Ingénieur de la FT	Accroissement du nombre de bases de données (64) et de leur complexification. Mise en œuvre de l'E-administration et notamment des Téléservices nécessitant le renfort de ce secteur central. Conventionnement des prestations informatiques avec les Provinces, effective pour le Nord et en cours avec la province îles notamment pour l'utilisation du logiciel SURFI. La prise en charge des établissements publics, l'évolution des systèmes d'information, le plan de reprise d'activité génèrant une activité de plus de plus importante qui contribue à justifier les besoins de création d'un DBA supplémentaire.	+1	9 123 000
TOTAL DTSI					**+1**	**+9 123 000**
DTE	A	Responsable administratif	Attaché du CAG	La mise en place d'un plan emploi va générer une charge supplémentaire d'activité consistant dans le suivi de la mise en place de ce plan et l'analyse des actions menées	+1	9 123 000
TOTAL DTE					**+1**	**+9 123 000**
DIMENC	B+	Inspecteur des mines et carrières	Technicien 2ème grade de la FT	Permettre la liquidation de la future contribution minière, ainsi que le contrôle sur pièce et place (au chargement des produits miniers et métallurgiques) des volulmes et teneurs déterminant l'assiette de la contribution.	+1	6 668 000
TOTAL DIMENC					**+1**	**+6 668 000**
DCCFC	OP1	Guide animateur	OP1 convention collective	Progression constante des demandes de visites guidées et ateliers et seulement 2 guides en poste. Il convient d'augmenter progressivement l'équipe des médiateurs culturels dans la perspective de l'extension du musée prévue pour 2016	+1	4 898 000
TOTAL DCCFC					**+1**	**+4 898 000**
DAVAR	A	Ingénieur chimiste spécialisé en HPLC/MS/LMS	Ingénieur 2ème grade / Filière technique - économie rurale	Le LNC devrait se doter en 2013 d'un système complet de chromatographie en phase liquide couplée à la spectrométrie de masse (HPLC – MS-MS). La technologie très complexe de la spectrométrie de masse implique que, pour une mise en service efficace de l'équipement dans un pas de temps optimal, l'acquisition d'une HPLC – MS-MS s'accompagne du recrutement d'un ingénieur spécialisé en spectrométrie de masse pour une mission à durée déterminée dont les objectifs 2013 seraient : • Rédaction du cahier des charges de l'équipement, • Mise en service de l'équipement et initiation des 2 autres ingénieurs du LNC à la spectrométrie de masse, • Début de mise en place des techniques d'analyse.	+1	9 123 000

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE	Coût
	Catégorie	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+
DAVAR	B+	Technicien en microbiologie alimentaire	Technicien 2ème grade / Filière technique - économie rurale	Nouveau laboratoire Augmentation des opérations métrologiques. Ce « Technicien de maintenance » serait notamment en charge de la maintenance du système de ventilation, du système d'acquisition des températures, du P3… Il sera également chargé de suivre la mise en place des équipements dont il devra assurer la maintenance pendant la construction du laboratoire.	+1	6 668 000
TOTAL DAVAR					**+2**	**+15 791 000**
DRHFPNC	B	Assistante formation	Rédacteur du CAG	Renforcement de la section des compétences et de la vie au travail justifiée par le volume croissant du volet formation (+23 % d'agents en 6 ans)	+1	6 668 000
DRHFPNC	B	Gestionnaire RH	Rédacteur du CAG	Renforcement de la section NC2 car les 2 sections gérent le même nombre d'agents mais avec 1 en plus à la NC1 + développement de prestation de service (4 supplémentaires) + augmentation des effectifs de plus de 12%	+1	6 668 000
DRHFPNC	B	Gestionnaire	Rédacteur du CAG	Augmentation du nombre des agents publics gérés de 157 % depuis 2003, objectifs de réduction de délai dans le gestion des CAP, des commissions d'aptitudes et des conseils de discipline	+1	6 668 000
TOTAL DRHFPNC					**+3**	**+20 004 000**
DGE	A	Chargé de mission		Coordoner et suivre le projet de création d'une maison des sciences et de la technologie	+1	9 123 000
TOTAL DGE					**+1**	**+9 123 000**
TOTAL					**20,0**	**136 778 000**

- les 22,5 créations de poste avec compensation financière pour un coût de <u>165,7 MF</u>

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NB	Coût	Mode de
	Cat	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+	compensation
SGG	B	Instituteur	Instituteur du CTE	Renforcer la cellule Economie numérique	+1	6 668 000	Masse salariale
SGG	B	Technicien supérieur	cadre informatique	Renforcer la cellule Economie numérique	+2	13 336 000	Masse salariale
Total SGG					**+3**	**+20 004 000**	
DSF	A	Responsable du pôle d'information et d'assistance fiscale	Attaché du CAG	Création d'un pôle d'accueil centralisé polyvalent et multidirectionnel	+1	9 123 000	Recettes fiscales
DSF	A	Chargé d'études fiscales	Attaché du CAG	Doublement de la ressource affectée aux travaux d'études, travaux législatifs et réglementaires, déploiement conforme au 4 P de 2011	+1	9 123 000	
DSF	B	Technicien assitant à la maîtrise d'ouvrage	Technicien 2ème grade	Création d'un poste support pour la poursuite du développement du projet et la maintenance à venir, acté au comité de pilotage du projet Pacifisc	+1	6 668 000	

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NB	Coût	Mode de
	Cat	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+	compensation
DSF	B	Contrôleur	Rédacteur du CAG	Déploiement prévu au 4 p de 2011, résultat du contrat d'objectif lié aux résultats obtenus en contrôle fiscal	+3	20 004 000	
Total DSF					**+6**	**+44 918 000**	
DFPC	A	Psychologue du travail	Attaché du CAG	Transfert des missions de l'IDCNC et l'ETFPA vers la DFPC	+4	36 492 000	Fonctionnement (Diminution du BP DFPC (subvention IDC-))
DFPC	A	Phychologue du travail	Attaché du CAG		+1	9 123 000	
DFPC	A	Responsable de l'unité AO	Attaché du CAG		+1	9 123 000	
DFPC	C	Assistante administrative	Adjoint administratif du CAG		+2	10 462 000	
Total DFPC					**+8**	**+65 200 000**	
Poste MAD	A	Professeur des écoles	Professeur des écoles du CTE	Développer la pratique scolaire de la danse au CMD	+1	9 123 000	Masse salariale
Total Mises à disposition					**+1**	**+9 123 000**	
DAVAR	C	Secrétaire	Adjoint administratif du CAG	Renfort à l'accueil de la quarantaine	+0,5	2 616 000	Masse salariale (réduction de crédits pour personnels temporaires)
DAVAR	B	Technicien supérieur en santé animale	Technicien Filière technique	Technicien supérieur en Santé animale – Immuno sérologie Le LNC participe à la veille sanitaire de toutes les filières animales, de la filière bovine à la filière aquacole en passant par la filière apicole. Le nombre d'analyses traités par cette unité a doublé entre 2002 et 2007 puis, avec l'introduction de la babésiose, a été multiplié par 10. Pour suivre cette augmentation des demandes d'analyse, un technicien en santé animale a été recruté en CDD à partir de 2005 et 8 agents différents se sont succédés sur ce poste.	+1	6 668 000	Masse salariale (réduction de crédits pour personnels temporaires)
DAVAR	B	Technicien supérieur en santé animale	Technicien Filière technique	Technicien supérieur en Santé animale – Immuno sérologie/Biologie moléculaire/Hématologie En 2008, la babésiose, maladie majeure des bovins, était introduite en Nouvelle-Calédonie. Cette persistance de l'agent pathogène en milieu féral oblige à une surveillance des exploitations entourant la zone infectée ce qui représente environ 5000 échantillons traités annuellement sur ce thème. La gestion de la babésiose bovine s'est traduite au niveau du LNC par le recrutement en CDD à partir de 2008 d'un technicien en santé animale. La surveillance doit être maintenue avec une expertise forte et à la hauteur du risque que représente cette pathologie pour la filière bovine.	+1	6 668 000	

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NB	Coût	Mode de
	Cat	*Intitulé du poste*	*Corps / Cadre*		+	+	compensation
DAVAR	C	Agent préleveur et préparateur en santé animale	Technicien adjoint	Augmentation du volume d'échantillon à traiter par une augmentation des analyses mais également par un surcroit d'activité conséquent au niveau des tâches de préparation des échantillons (enregistrement informatique, centrifugation et identification des échantillons…) dédiés aux techniciens adjoints du laboratoire. De plus, les enquêtes et études que mène le laboratoire nécessite maintenant un recours permanent à une récolte de prélèvements en abattoir réalisée par le technicien adjoint de santé animale. 8 agents en CDD à partir de 2004 se sont succédés sur ce poste.	+1	5 231 000	Masse salariale (réduction de crédits pour personnels temporaires) Masse salariale
DAVAR	C	Agent préleveur et préparateur en santé animale	Technicien adjoint	Augmentation du nombre d'analyses liées aux plans de contrôle de résidus dans l'alimentation qui sont des outils essentiels en terme de santé publique et donc d'activité en terme de préparation des échantillons et d'organisation des sous-traitances pour les analyses externalisées, 1 poste en CDD d'agent préleveur et préparateur d'échantillon en Chimie a été créé, depuis 2002 et 8 personnes se sont succédées sur ce poste.	+1	5 231 000	
Total DAVAR					**+4,5**	**+26 414 000**	
TOTAL					**22,5**	**165 659 000**	

TRANSFORMATIONS DE POSTE :

Il s'agit pour l'essentiel de régularisations de support budgétaire par rapport aux changements de corps ou d'emplois effectués en 2012 et absorbés dans la masse salariale. En effet, les reclassements ont été opérés à l'indice égal ou immédiatement supérieur avec une faible augmentation du traitement. D'autres font l'objet d'une révision de la fiche de poste à l'occasion de départs à la retraite.

. Mise en cohérence du support bugdétaire avec le grade du titulaire du poste

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			NOMBRE	
	Catégorie	*Corps*	*Emploi*	-	+
DASS	B	assistant socio-éducatif	Moniteur éducateur	-1	
DASS	B	moniteur socio-éducatif			+1
DASS	B	Rédacteur	Assistant de direction	-1	
DASS	C	Adjoint administratif			+1
DASS	B	moniteur socio-éducatif	Educateur spécialisé	-1	
DASS	B	assistant socio-éducatif			+1
DASS	B	Technicien	Epidémiologiste	-1	
DASS	A	Ingénieur			+1
DASS	B	moniteur socio-éducatif	Assitant socio-éducatif	-1	
DASS	B	assistant socio-éducatif			+1
DASS	B	Rédacteur	Chargé d'opération	-1	
DASS	A	Attaché			+1

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			NOMBRE	
	Catégorie	*Corps*	*Emploi*	-	+
DASS	B	Rédacteur	Secrétaire comptable	-1	
DASS	C	Adjoint administratif			+1
DASS	B	moniteur socio-éducatif	Educateur spécialisé	-1	
DASS	B	assistant socio-éducatif			+1
DASS	A	médecin	Secrétaire	-0,5	
DASS	B	Rédacteur			+0.5
DASS	A	médecin	Assitant jurdique	-1	
DASS	A	Attaché			+1
TOTAL DASS				**-9**	**+9**
SGGNC	C	Adjoint administratif	Assistant administratif	-1	
SGGNC	B	Rédacteur			+1
SGGNC	A	Attaché	Gestionnaire finance	-1	
SGGNC	C	Adjoint administratif			+1
SGGNC	A	Attaché	Comptable	-1	
SGGNC	B	Rédacteur			+1
SGGNC	B	Rédacteur	Secrétaire de direction	-1	
SGGNC	C	Adjoint administratif			+1
SGGNC	D	Agent administratif	Médiateur culturel	-1	
SGGNC	C	Adjoint administratif			+1
SGGNC	A	Attaché	Adjoint chef de service	-1	
SGGNC	B	Rédacteur			+1
SGGNC	B	Rédacteur	Chef de bureau	-1	
SGGNC	C	Adjoint administratif			+1
SGGNC	C	Adjoint administratif	Secretaire	-1	
SGGNC	D	Agent administratif			+1
SGGNC	B	Rédacteur	Chef de bureau	-1	
SGGNC	A	Attaché			+1
TOTAL SGG				**-9**	**+9**
SCRRE	A	Attaché	Chargé de mission	-1	
SCRRE	A	Ingénieur			+1
TOTAL SCRRE				**-1**	**+1**
DITTT	C	Adjoint administratif	Technicien adjoint	-1	
DITTT	C	Technicien adjoint			+1
DITTT	D	Agent administratif	Agent administratif	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif			+1
DITTT	C	Adjoint administratif	Agent administratif	-1	
DITTT	D	Agent administratif			+1
DITTT	D	Agent administratif	Agent de transmission	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif			+1
DITTT	A	Ingénieur	Gestionnaire	-1	
DITTT	B	Technicien			+1
DITTT	C	Adjoint administratif	Technicien adjoint	-1	
DITTT	C	Technicien adjoint			+1
DITTT	D	Agent administratif	Agent administratif	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif			+1
DITTT	D	Convention collective	Adjoint administratif	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif			+1
DITTT	D	Convention collective	Agent de transmission	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif			+1

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			NOMBRE	
	Catégorie	*Corps*	*Emploi*	-	+
DITTT	D	Agent administratif	Agent administratif	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif			+1
TOTAL DITTT				**-11,0**	**+11,0**
DSF	B	Rédacteur	Contrôleur	-1	
DSF	C	Adjoint adm.			+1
DSF	B	Rédacteur	Chargé du recouvrement	-1	
DSF	C	Adjoint adm.			+1
TOTAL DSF				**-2,0**	**+2,0**
DTSI	A	Ingénieur	Administrateur système	-1	
DTSI	B	Technicien 2ème grade			+1
DTSI	A	Ingénieur	Technicien	-1	
DTSI	B	Technicien 2ème grade			+1
DTSI	C	Technicien adjoint	Technicien	-1	
DTSI	B	Technicien			+1
TOTAL DTSI				**-3**	**+3**
DAA	D	Agent administratif	Agent d'accueil	-1	
DAA	CC	Convention collective			+1
DAA	D	Agent administratif	Planton	-1	
DAA	CC	Convention collective			+1
DAA	A	Attaché	Chef de service	-1	
DAA	A	Chef de service			+1
DAA	B	Rédacteur	Chef de section	-1	
DAA	C	Adjoint administratif			+1
DAA	B	Rédacteur	Conducteur Off Set	-1	
DAA	CC	Convention collective			+1
TOTAL DAA				**-5**	**+5**
DGRAC	A	Attaché	Adjoint administratif	-1	
DGRAC	C	Adjoint administratif			+1
TOTAL DGRAC				**-1**	**+1**
DAVAR	A	Ingénieur	Contrôleur sanitaire	-1	
DAVAR	B	Technicien 2ème grade			+1
DAVAR	C	Technicien adjoint	Aide technicien	-1	
DAVAR	CC	Convention collective			+1
DAVAR	B	Rédacteur	Gestionnaire logistique	-1	
	C	Adjoint administratif			+1
DAVAR	B	Rédacteur	Contrôleur sanitaire hygiène alimentaire	-1	
DAVAR	B	Technicien 1er grade			+1
DAVAR	A	Ingénieur	Directeur adjoint	-1	
DAVAR	A	Directeur adjoint			+1
DAVAR	C	Technicien adjoint	Technicien	-1	
DAVAR	B	Technicien 2ème grade			+1
TOTAL DAVAR				**-6**	**+6**
DFPC	A	Attaché	Ingénieur informaticien	-1	
DFPC	A	Ingénieur			+1
DFPC	A	Directeur adjoint	Ingénieur informaticien	-1	
DFPC	A	Ingénieur			+1
DFPC	A	Attaché	Directeur adjoint	-1	
DFPC	A	Directeur adjoint			+1
TOTAL DFPC				**-3**	**+3**
DCCFC	B	Assistant de conservation	Agent du patrimoine	-1	

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			NOMBRE	
	Catégorie	*Corps*	*Emploi*	-	+
DCCFC	C	Agent du patrimoine			+1
DCCFC	B	Rédacteur	Adjoint administratif	-1	
DCCFC	C	Adjoint administratif			+1
DCCFC	A	Attaché	Conservateur	-1	
DCCFC	B	Rédacteur			+1
TOTAL DCCFC				**-3**	**+3**
DIMENC	B	Rédacteur	Adjoint administratif	-1	
DIMENC	C	Adjoint administratif			+1
DIMENC	B	Rédacteur	Inspecteur mines et carrières	-1	
DIMENC	A	Ingénieur 2ème grade			+1
TOTAL DIMENC				**-2**	**+2**
DENC	A	Psychologue	Psychomotricien	-1	
DENC	B	Psychomotricien			+1
DENC	A	Professeur des écoles	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	B	Institutrice			+1
DENC	A	Professeur des écoles	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	B	Institutrice			+1
DENC	B	Institutrice	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	A	Professeur des écoles			+1
DENC	B	Institutrice	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	A	Professeur des écoles			+1
DENC	B	Institutrice	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	A	Professeur des écoles			+1
DENC	B	Institutrice	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	A	Professeur des écoles			+1
DENC	B	Institutrice	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	A	Professeur des écoles			+1
DENC	B	Institutrice	Conseiller pédagogique	-1	
DENC	A	Professeur des écoles			+1
DENC	B	Rédacteur	Secrétaire	-1	
DENC	C	Adjoint adm.			+1
DENC	C	Adjoint adm.	Gestionnaire comptable	-1	
DENC	B	Rédacteur			+1
DENC	D	Agent adm.	Secrétaire	-1	
DENC	C	Adjoint adm.			+1
DENC	D	Agent adm.	Secrétaire	-1	
DENC	C	Adjoint adm.			+1
DENC	D	Agent adm.	Secrétaire	-1	
DENC	C	Adjoint adm.			+1
TOTAL DENC				**-14**	**+14**
SCAI	B	Rédacteur	Chef du bureau des étrangers et des établissements publics	-1	
SCAI	A	Attaché			+1
TOTAL SGG				**-1,0**	**+1,0**
SENAT	B	Rédacteur	Secrétaire comptable	-1	
SENAT	C	Adjoint administratif			+1
TOTAL SENAT				**-1**	**+1**
CES	C	Adjoint administratif	Documentaliste	-1	
CES	B	Rédacteur			+1
TOTAL CES				**-1**	**+1**
DAC	C	ASSLIA	Chef SSLIA	-1	
DAC	B	TSSLIA			+1
DAC	C	ASSLIA	Chef de manœuvre	-3	
DAC	B	TSSLIA			+3

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			NOMBRE	
	Catégorie	*Corps*	*Emploi*	-	+
DAC	C	Adjoint administratif	Gestionnaire (régularisation validation effectuée)	-1	
DAC	B	TSEEAC			+1
TOTAL DAC				**-5**	**+5**
TOTAL				**-76.5**	**+76.5**

. Modification de la fiche de poste pour des recrutements à venir

Ces transformations sont sans surcoût car il s'agit principalement de révision de la fiche de poste d'agents partis à la retraite dont la rémunération est supérieure à celle d'un nouvel arrivant.

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			Motif du surcroît	NOMBRE	
	Catégorie	*Corps*	*Emploi*	PM	-	+
DASS	C	Adjoint adm.	Assistant de direction	Montée en charge du service PJEJ suite à la mise en service de l'ensemble des équipements relevant du programme de restructuration 2005-2009	-1	
DASS	B	Rédacteur				+1
DASS	CC	Convention collective	Educateur en milieu ouvert (éducateur spécialisé)	Renforcement de la structure d'hébergement diversifié	-1	
DASS	B	Rédacteur				+1
DASS	CC	Convention collective	Agent d'accueil	Mutualisation de l'accueil et des tâches administratives pour la PJEJ	-0,5	
DASS	C	Adjoint adm.	Assistant			+0,5
TOTAL DASS					**-2,5**	**+2,5**
DMTC	D	Agent administratif	Secrétaire	Révision de la fiche de poste	-1	
DMTC	B	Rédacteur				+1
TOTAL DMTC					**-1**	**+1**
DITTT	C	Technicien adjoint	Responsable du pôle clientèle (Emploi RESP=géomaticien)	Projet de service 2013: création d'un pôle clientèle au sein du service topographique. Il s'agit d'améliorer la qualité du service rendu (usager type grand public et professionnels) en canalisant l'ensemble des processus clientèles sur un interlocuteur unique. Cela permet également de libérer les agents des unités opérationnelles de certaines tâches pour les recentrer sur leur métier de prédilection.	-1	
DITTT	B+	Technicien/SPPTNC				+1
DITTT	CC OP2	Convention collective	Technicien entretien du patrimoine bâti de la NC	Augmentation du patrimoine_Mise à niveau des procédures_augmentation de la technicité.	-1	
DITTT	B	Technicien 2ème grade				+1
DITTT	CC AMG2	Convention collective	Gestionnaire de flotte véhicules	Augmentation de patrimoine_augmentation de la technicité	-1	
DITTT	B	Technicien 2ème grade				+1
DITTT	CC AMG2	Convention collective	Technicien entretien du patrimoine bâti de la NC	Augmentation de patrimoine_Mise à niveau des procédures_augmentation de la technicité.	-1	
DITTT	B	Technicien 2ème grade				+1
TOTAL DITTT					**-4,0**	**+4,0**
DSF	C	Adjoint adm.	Contrôleur	Lauréat de concours sur une fiche de poste B	-1	
DSF	B	Rédacteur				+1
TOTAL DSF					**-1,0**	**+1,0**
DTSI	OP2	Technicienne de surface	Technicienne de surface	Augmentation de la surface à nettoyer et de l'activité	-0,5	

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			Motif du surcroît	NOMBRE	
	Catégorie	*Corps*	*Emploi*	PM	-	+
DTSI	OP2	Technicienne de surface				+1
TOTAL DTSI					-0.5	+1
TOTAL					-9	+9.5

La totalité des dépenses de personnels compte tenu des paramètres décrits ci-dessus s'élève à 12 079,7 MF.

2- LA MASSE SALARIALE DES PERSONNELS EN ECOLES

S'agissant de la masse salariale dédiée aux écoles que sont l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM), l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS), le budget proposé tient compte des variations réelles d'élèves et du coût moyen réel (budget de reconduction) par structure.

Ecoles	BP 2012	BP 2013	Evol %
IUFM	*110 940 000*	*110 940 000*	-
IFM	*284 995 000*	*280 254 000*	*-1,66 %*
IFPSS	*229 622 000*	*229 622 000*	-
Total	*625 557 000*	*620 816 000*	*-13,73 %*

en XPF

- INSTITUT DE FORMATION DES MAITRES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Le budget proposé pour cet institut tient compte des évènements intervenus en 2012 et de ceux qu'il est possible de prévoir pour 2013, à savoir :
- nomination maximale de 25 lauréats,
- le passage de 29 stagiaires de 1ère en 2e année,
- le passage de 27 stagiaires de 2e en 3e année,
- la sortie des 45 stagiaires de 3e année, admis en stage en situation au sein des provinces

La masse salariale de l'IFMNC est proposée pour 2013 à 280,3 MF et permet donc de réaliser une économie de 4,7 FM par rapport à l'exercice 2012.

- INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES

Le budget proposé pour cet institut tient compte des évènements intervenus en 2012 et de ceux qu'il est possible de prévoir pour 2013, à savoir :
- nomination maximale de 19 lauréats,
- l'admission des 17 professeurs des écoles en stage en situation,

Il est proposé de reconduire le budget relatif à la masse salariale de l'IUFM à 110,9 MF.

- INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le budget proposé pour cet institut tient compte des évènements intervenus en 2012 et de ceux qu'il est possible de prévoir pour 2013, à savoir :

- la sortie des 25 élèves de 3e année en précisant que la dernière année de formation est de 14 mois au lieu de 12 (fin prévue au 10 avril 2012),
- le passage de 21 élèves de 2e en 3e année en septembre 2012,
- le passage de 23 élèves de 1ère en 2e année en septembre 2012,
- nomination de 20 lauréats en qualité d'élèves infirmiers en septembre 2012.

La masse salariale de l'IFPSS est proposée pour 2013 à 229,6 MF, identique à celle de 2012.

Le budget alloué aux instituts est par conséquent proposé à 620,8 MF.

3- LA MASSE SALARIALE DESTINEE AU SOUTIEN D'AUTRES COLLECTIVITES

Il s'agit des dépenses de personnels mis à disposition d'autres employeurs à titre gratuit ou non. Il est proposé, pour améliorer la lisibilité du budget de la Nouvelle-Calédonie en la matière, de distinguer également la masse salariale autofinancée.

- LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

Des agents de la Nouvelle-Calédonie, exerçant leurs fonctions pour le compte d'autres employeurs, sont mis à disposition à titre gratuit. Les collectivités ou organismes bénéficiaires sont précisés ci-après.

Certaines mises à disposition étaient confondues dans la masse salariale des personnels permanents, en raison notamment de l'identification d'une direction de rattachement pour les intéressés. Depuis 2012, il a été proposé d'isoler l'ensemble des agents n'exerçant pas leurs fonctions pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

Organisme	Nombre de postes BP 2012	Nombre de postes BP 2013
Etat (Trésorerie générale)	3	3
Etat (DAC)	1	1
Etat (SHOM)	3	3
Etat (Cadre avenir)	2	2
Etat (consul général de France en Australie)	1	1
Université de Nouvelle-Calédonie	2	2
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	1	1
Ecole des sapeurs pompiers	1	1
IUFM	5	5
IANCP	6	6
OCCE	1	1
Maison de la Nouvelle-Calédonie	2	2
UNSS	1	1
IRD	3	3
SMTU	0.3	0.3
TOTAL	**32.3**	**32.3**

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie prend en charge le coût de certains personnels par le biais du remboursement de leur rémunération et des charges sociales afférentes. Les organismes bénéficiaires sont les Instituts Pasteur (de Nouvelle-Calédonie et de Paris) et Météo-France. Ces dépenses absorbées dans la masse salariales seront en 2012 distinguées avec la M52.

Organisme	Nombre de postes BP 2012	Nombre de postes BP 2013
Météo France	2	4
Institut Pasteur (de Nouvelle-Calédonie)	1	1
Institut Pasteur (de Paris)	2	2
TOTAL	**5**	**7**

Il est proposé d'allouer un budget de 287,4 MF.

- LA MISE A DISPOSITION CONTRE REMBOURSEMENT

Les 54 agents de la Nouvelle-Calédonie exerçant leurs fonctions pour le compte de la chambre de commerce et d'industrie et l'institut Pasteur font l'objet d'une mise à disposition contre remboursement des rémunérations. Il en est de même pour les 5 agents de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie mis à disposition partiellement du Fonds Nickel.
Aussi, les recettes sont égales aux dépenses pour ces personnels.

Mise à disposition contre remboursement	BP 2012	BP 2013	Nombre de postes BP 2013	Evol %
Institut Pasteur	105 280 000	105 280 000	**13**	**0 %**
CCINC	290 000 000	290 447 000	**41**	**0,15 %**
Fonds Nickel	3 273 000	3 273 000	**5 partiellement**	**0 %**
TOTAL	**398 553 000**	**399 000 000**	**54 + 5 partiellement**	**0,11 %**

en XPF

Il est ainsi proposé d'inscrire au budget 2012 la somme de 686,4 MF, supérieure à la masse salariale 2012 de 0,05 %. Cette dépense est compensée en recettes.

4- LES PERSONNELS TEMPORAIRES

Il s'agit des crédits nécessaires à la prise en charge de personnels temporaires dans le cadre des nécessités de service et l'accomplissement des compétences de la Nouvelle-Calédonie. Ces dépenses, jusqu'en 2011 comprises dans les dépenses relatives à la gestion des ressources humaines, s'insèrent avec la M52 dans la masse salariale et regroupent les crédits de remplacement et ceux de fonctionnement ou d'intervention spécifiques à certaines missions occasionnelles mais récurrentes.
Les crédits de remplacements permettent d'alimenter une enveloppe en faveur de chaque direction qui l'utilise en cas de recours à des renforts de personnels selon les priorités fixées. De plus, une enveloppe centralisée permet de ponctuellement gérer certaines situations urgentes, indispensable à la continuité du service public.
La reconduction de ces crédits permet d'inscrire un budget de 337,3 MF.

Toutefois, les besoins exprimés par certaines directions chaque année font ressortir la nécessité de recruter des personnels permanents. La création des postes correspondant à cette réalité permettrait de déprécariser ces emplois et de diminuer le recours aux crédits temporaires. Pour 2013, l'évaluation en ce sens et la prise en compte des besoins supplémentaires, par ailleurs, pour les missions prévues en 2013, permet de diminuer cette enveloppe de 15,66 MF, soit -0,12% de la masse salariale 2012.

Personnel temporaire	**-**	**15 660 000**
- Surcoût lié aux besoins exprimés	**-**	65 746 000

Aussi, et afin d'assurer l'ensemble des missions décrites dans cette action, **13 741 MF** sont proposés au budget.

En M52, la ventilation de ces crédits est ainsi synthétisée :

Fonction	Libellé	Directions et institutions	Structures d'accueil de personnels mis à disposition	BP 2013
0	Administration Générale	Conseils coutumiers CES, DAA, DAJ, DBAF, DGRAC, DGS, DRHFPNC, DSF, DTSI, GNC, Sénat coutumier	Paierie de la NC Consulat à Sydney Trésorerie générale	5 377 914 000
2	Enseignement	DENC	OCCE UNC	754 100 000
3	Culture, jeunesse et sports, loisirs	DCCFC, DJS	MNC, NC 2011, UNSS, IANCP	540 521 000
4	Santé	DASS (hors PJEJ et SPS)	IPNC	606 932 000
5	Protection et action sociale	DASS (PJEJ et SPS)		629 416 000
6	Travail, emploi et formation professionnelle	DFPC, DTE, IFM-NC, IUFM, IFPSS	IUFM Ecole des pompiers	1 589 830 000
7	Aménagement, environnement	DAVAR (hors LNC et SIVAP) DIMENC (Energie et Industrie) Météo, SAP	IRD SHOM	986 484 000
8	Transports et communication	DAC, DITTT	CCI SMTU	2 083 451 000
9	Economie	DAE, DIMENC (hors Energie et Industrie), SMMPM, DAVAR (LNC et SIVAP)		1 172 378 000
TOTAL BP		**13 741 026 000**		

en XP

Programme P0307
Moyens généraux et gestion patrimoniale

Dépenses : 1 229 897 993 F

Recettes : 38 000 000 F

Enjeux et contexte

Le programme moyens généraux et gestion patrimoniale centralise les moyens techniques concourant à l'action de la Nouvelle-Calédonie et permettant la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier. Il préfigure la définition d'une politique patrimoniale et une programmation pluriannuelle des investissements à venir.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mission Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens, la DITTT pilote ou assiste le pilotage des projets de construction de bâtiments et d'équipements publics et assure l'entretien du patrimoine immobilier bâti ou non bâti.

Malgré un patrimoine foncier important, la définition d'une politique patrimoniale reste à préciser de même qu'une programmation pluriannuelle des investissements. Cette situation résulte entre autre d'un éparpillement des moyens ainsi que d'une faiblesse de ceux-ci alors que le patrimoine bâti est ancien, vétuste, peu cohérent, que les besoins des services croissent avec ceux des missions, que le patrimoine non bâti (presqu'île de Nouville) mériterait une mise en valeur. Une étude de préfiguration de cette restructuration a été lancée et permettra de faire des propositions en ce sens.

Le transfert des lycées et la construction du médipôle invitent à se pencher sur les moyens humains consacrés aux constructions publiques. La création d'un service de la construction qui assurerait au-delà des opérations actuelles, les opérations de construction et d'aménagement des lycées et le suivi du médipôle de Koutio pourrait constituer la réponse à ces nouveaux défis.

Cette organisation permettrait une meilleure réactivité, un développement des compétences et une capacité à faire face à un plan de charge élevé et croissant.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mission Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens, la direction des technologies et des services de l'information, en tant que structure de référence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de technologies de l'information et de la communication :

- est chargée de la mise en œuvre des systèmes d'information définis pour la collectivité et veille à sa cohérence,
- assiste les services et directions de la Nouvelle-Calédonie dans l'installation et la maintenance des systèmes, matériels et applications informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions,
- apporte son expertise technique lors de l'élaboration des politiques publiques arrêtées dans les domaines d'intervention de la direction,
- apporte son concours aux autres collectivités et organismes publics en Nouvelle-Calédonie pour la réalisation de missions nécessitant des moyens d'information et de communication électroniques,
- contribue à l'interopérabilité des systèmes d'information développés au sein des institutions et administrations en Nouvelle-Calédonie et participe dans ce but à toute initiative, interinstitutionnelle notamment.

Le programme moyens généraux et gestion patrimoniale centralise les moyens techniques concourant à l'action de la Nouvelle-Calédonie et permettant la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier. Il préfigure la définition d'une politique patrimoniale et une programmation pluriannuelle des investissements à venir.

Objectifs

L'intérêt du programme Moyens généraux et gestion patrimoniale réside dans le fait qu'il rend indispensable la définition d'une politique patrimoniale et une programmation pluriannuelle des investissements. Ce programme permet de fixer les priorités et de répartir des charges financières sur plusieurs années.

Par ailleurs le développement d'occupation sans titre a conduit la collectivité à chercher d'une part à mieux se coordonner avec la ville de Nouméa pour essayer contenir cette dérive et d'autre part d'installer une surveillance et des dispositifs physiques de protection.

Le retour dans le patrimoine de la Calédonie des bâtiments ayant abrité l'université de Magenta désormais transférés à Nouville, conduit à envisager des scénarios de reconversion de ce terrain bien placé.

Par ailleurs le site de Bir hakeim pourrait trouver un nouvel usage en abritant dans un premier temps les services du musée pendant les travaux d'extension et rénovation de ce dernier et éviter que le site fasse l'objet d'occupation sans titre et de dégradation.
Enfin, les travaux d'extension de la DIMENC et de la DITTT dont le démarrage est prévu en 2013, nécessitent le relogement temporaire d'une partie des services.

La mise en œuvre du programme Moyens généraux et gestion patrimoniale doit aboutir à la construction d'un patrimoine conforme aux besoins immobiliers de la Nouvelle-Calédonie.
Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- d'optimiser les coûts d'acquisition du matériel informatique et de l'éditique,
- d'assurer une maintenance de qualité des matériels et logiciels informatiques pour la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme moyens généraux et gestion patrimoniale est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0307-01 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiments de la N-C	122 000 000	130 000 000	150 000 000	20 000 000
Action A0307-02 - Entretien des bâtiments publics	208 700 000	200 000 000	228 250 000	28 250 000
Action A0307-03 - Grosses réparations et améliorations des bâtiments publics et logements administratifs pour maintenir la valeur	217 800 000	220 000 000	190 000 000	-30 000 000
Action A0307-04 - Entretien du parc de véhicules et remise en état des véhicules accidentés	56 000 000	60 000 000	67 000 000	7 000 000
Action A0307-05 - Traitement automatisé des éditions	10 300 000	16 300 000	15 000 000	-1 300 000
Action A0307-06 - Fourniture de matériels et logiciels informatiques	206 939 000	155 105 000	160 653 750	5 548 750
Action A0307-07 - Maintenance des matériels et évolution des matériels informatiques	144 800 000	140 200 000	181 500 000	41 300 000
Action A0307-8 - Matériels	58 870 000	31 752 423	44 012 666	12 260 243
Action A0307-9 - Mobiliers	28 450 000	35 000 000	48 481 577	13 481 577
Action A0307-10 - Véhicules	87 859 000	145 000 000	145 000 000	0
Action A0307-11 - Imprimerie administrative	0	0	0	0
Total	**1 141 718 000**	**1 133 357 423**	**1 229 897 993**	**96 540 570**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	524 045 000	481 500 000	532 850 000	51 350 000
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courante				0
Dépenses d'investissement	617 673 000	651 857 423	697 047 993	45 190 570
Total	**1 141 718 000**	**1 133 357 423**	**1 229 897 993**	**96 540 570**

Recettes (pour mémoire)	*36 000 000*	*37 500 000*	*38 000 000*	*500 000*

Les actions pour 2013

Action A0307-01- Assistance à maîtrise d'ouvrage des constructions des bâtiments de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	150,0	MF

Réaménagement ancien tribunal

Dans le cadre de la rénovation de l'ancien tribunal, une révision de l'AP est demandée pour un montant de 400 MF. Celui-ci passerait à 450 MF pour des études de rénovation et d'aménagement du site : bâtiment classé, parc, mur d'enceinte et de soutènement, maisonnettes annexes sont envisagées.

BIR-HAKEIM REAMENAGEMENT ANCIEN TRIBUNAL

REVISION D'AP : P0307-2008/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	50 000 000
Montant de révision proposé	**400 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**450 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	43 439 339
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**6 560 661**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**406 560 661**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
450 000 000	168 000	0	2 734 505	176 211	46 921 284	50 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
0	50 000 000	130 000 000	200 000 000	0	0	70 000 000

Extension DITTT/DIMENC (Vallée du Tir)

Le projet prévoit la construction de 1000m² de laboratoire (qui bénéficiera de l'accréditation COFRAC) et bureaux pour la DIMENC et 1500m² de bureaux pour la DITTT. Le projet a été confié à une équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par le cabinet Flagel. Les constructions seront réalisées sur le site actuel des deux directions.
Le lancement de l'appel d'offre pour les travaux de cette opération est prévu au premier semestre 2013 pour un démarrage des travaux en juin 2013 (durée 18 mois).

Un montant de crédits de paiement de **100 MF** est demandé en 2013.

RESTRUCTURATION de la DITTT VALLE DU TIR

REVISION D'AP : P0307-2007/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	1 150 000 000
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**1 150 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	115 649 692
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**1 034 350 308**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**1 034 350 308**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
1 150 000 000	0	262 500	1 764 000	11 240 594	166 748 582	180 015 676

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
100 000 000	280 015 676	470 000 000	250 000 000	0	0	149 984 324

Réaménagement de la DSF

Cette demande complète les crédit délégués en 2010 et 2011. Il s'agit de la construction d'un pôle d'accueil au RDC de l'hôtel des impôts dont le coût a été estimé par un cabinet d'étude à 50 MF. Les études étant terminées, un appel d'offre devrait être lancé courant septembre 2012 pour la réalisation de la construction en 2013 sur une durée de 10 mois. Pour le financement de cette opération, il est demandé une révision du montant global de l'AP P0307-2002-3 à hauteur de 341,3 MF soit 20 MF supplémentaires et **20 MF** de crédits de paiement.

ACHAT DE LOCAUX POURLA DSF

REVISION D'AP : P0307-2002/3	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	321 328 020
Montant de révision proposé	**20 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**341 328 020**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	274 379 398
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**46 948 622**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**66 948 622**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
341 328 020	235 328 020	10 105 372	10 974 384	789 600	64 130 644	321 328 020

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
20 000 000	341 328 020	0	0	0	0	0

Aménagement d'un accueil à l'immeuble J. IEKAWE avec mise en sécurité

Il s'agit du réaménagement complet de l'accueil (filtrage des entrées) par construction d'une extension et la remise aux normes de l'installation électrique (alimentation des étages). **30 MF** de crédits de paiement sont demandés.

Action A0307-02- Entretien des bâtiments publics et logements administratifs — Dépenses : 228,3 MF

Entretien centralisé : 208,3 MF

Ces crédits permettent d'assurer l'entretien des bâtiments des institutions (Gouvernement, CES, Sénat), des bâtiments administratifs loués ou en propriété, des bâtiments mis à disposition, des logements administratifs, des terrains non bâtis, de logements loués par la Nouvelle Calédonie, et des véhicules loués ou en propriété.

Ce montant se décompose en :

- Entretien des bâtiments ou logements loués ou en propriété 190 MF

ENTRETIEN GENERAL
DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C

REVISION D'AE : P0307-2012/3	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	120 000 000
Montant de révision proposé	**40 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**160 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	100 045 942
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**19 954 058**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**59 954 058**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
160 000 000	0	0	0	0	76 073 921	76 073 921

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
38 350 000	114 423 921	0	0	0	0	45 576 079

- Entretien des terrains à Nouville (lutte contre l'habitat spontané) 10 MF

AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA N-C "NOUVILLE"

REVISION D'AE : P0307-2012/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	30 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**30 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	4 929 488
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**25 070 512**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**25 070 512**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
30 000 000	0	0	0	0	5 628 979	5 628 979

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
10 000 000	15 628 979	0	0	0	0	14 371 021

- Entretien des bâtiments de la direction (logistique SAAFIR) 8,3 MF

L'entretien des bâtiments et propriétés de la Nouvelle Calédonie se ventile de la manière suivante :

- Entretien des bâtiments des institutions 11 %
- Entretien des bâtiments et logements administratifs 64 %
- Entretien des voiries et réseaux des bâtiments 4 %
- Entretien des terrains non bâtis et espaces verts 21 %

Extension DITTT/DIMENC (Vallée du Tir) : 20 MF

Afin d'assurer le relogement des agents impactés par les travaux de la DITTT et la DIMENC, il est envisagé de louer des locaux pour une période de deux ans. Les locaux nécessaires représentent une surface d'environ 1200m² pour les deux directions. Selon les locaux qui seront trouvés ils peuvent nécessiter des travaux d'aménagement (réseaux, cloisonnement, électricité).

Une création d'AE de 60 MF est sollicitée
Un crédit de paiement de 20 MF est demandé pour 2013.

LOCATION DE LOCAUX POUR LA DIMENC ET DITTT

CREATION D'AE : P0307-2013/2						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2013	2014	2015	2016	
60 000 000	20 000 000	30 000 000	0	0	0	10 000 000

Action A0307-03 - Grosses réparations et amélioration des bâtiments publics et logements administratifs — Dépenses : 190,0 MF

Il est demandé l'augmentation de l'AP0307-2012/4 – Réaménagement des locaux de la DTSI – de 90 MF.

Dans le cadre de la préparation du BP 2013, il est inscrit en crédits de paiement **20 MF** afin de réaliser des études dans le cadre du réaménagement des locaux de la DTSI à Ouémo.

Les travaux concernent les bâtiments ou terrains en pleine propriété.
Les travaux inscrits en investissement se répartissent en travaux non individualisés (travaux de réparation, remplacement augmentant la valeur du bien, aménagement ou rénovation, mise en conformité de la sécurité, maintenance d'équipements) et en travaux individualisés (grosses réparations ou aménagements importants)

REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA DTSI

REVISION D'AP : P0307-2012/4	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	10 000 000
Montant de révision proposé	**90 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**100 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**10 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**100 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
100 000 000	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
20 000 000	30 000 000	0	0	0	0	70 000 000

Au titre des travaux non individualisés (travaux inférieurs à 8 MF) le montant des crédits demandés s'élève à **118 MF**.

Ces travaux se répartissent de la manière suivante :

- Travaux de clos-couvert (DASS, DAVAR, IFMNC, DITTT)
- Travaux de sécurité (Archives, DASS)
- Aménagements ou modifications de locaux (Toutes directions)
- Mise en état de réseaux (LNC, Musée)

Au titre des opérations individualisées elles se répartissent de la manière suivante :

- Limitation de l'habitat spontané à Nouville (clôture)
  Cette opération a fait l'objet d'une ouverture d'AP de 85 MF en 2012. Un crédit de paiement de **42 MF** est demandé pour compléter les 20 MF ouverts en 2012.

POSE DE CLÔTURES et PORTAILS DEFENSIFS - NOUVILLE

REVISION D'AP : P0307-2012/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	85 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**85 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	591 150
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**84 408 850**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**84 408 850**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
85 000 000	0	0	0	0	20 000 000	20 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
42 000 000	62 000 000	0	0	0	0	23 000 000

- Protection de berge au service des Phares et Balises de la DITTT **10 MF**.

La demande totale de crédits de paiement s'établit donc pour cette action à 190 MF

Action A0307-04 - Entretien du parc de véhicules et remise en état des véhicules accidentés	Dépenses :	67,0	MF

Le parc de véhicules comprend 600 véhicules et engins. L'entretien est externalisé auprès des garages et concessionnaires de la place. Des activités de station service (correction de niveau, petits accessoires) et de lavage sont cependant réalisées en régie par la DITTT.
Les dépenses comprennent l'entretien programmé (selon manuel constructeur), les réparations et la remise en état des véhicules accidentés.

Ces activités représentent **60 MF**, montant stable par rapport à 2012.
A cela, il faut rajouter **7 MF** de carburants pour la direction DITTT.

La demande totale des crédits de paiements s'établit donc à 67 MF pour cette action.

Action A0307-05 – Traitements automatisés des éditions	Dépenses :	15,0	MF

Toutes les acquisitions réalisées permettent désormais à la DTSI de fournir à la Nouvelle-Calédonie un « service de bout en bout », depuis la saisie de l'information par l'agent jusqu'à la distribution de l'information au citoyen.

Les crédits en fonctionnement permettront de prendre en charge tous les frais afférents aux missions d'édition de la DTSI.
En 2013, il est prévu en investissement des acquisitions de modernisation et de mise à niveau des matériels de la chaîne d'édition.

Action A0307-06 – Fourniture des matériels et logiciels informatiques	Dépenses :	160,7	MF

Il est inscrit dans le cadre de la préparation du BP 2013, la somme de 160,7 MF répartie de la façon suivante :

- Service gestionnaire GCI : 145,2 MF
- Service gestionnaire DSI : 15,5 MF

1 – Service gestionnaire GCI – gestion centralisée informatique.

Les dépenses associées sont évaluées à partir des besoins annuels des services et partenaires et leur gestion centralisée permet de mutualiser les coûts d'acquisition.

Les crédits nécessaires sont évalués à 145,2 MF et sont proposés au budget de la façon suivante :

- Acquisition de matériels informatiques : 62,1 MF
- Acquisition de divers logiciels : 15,8 MF
- Câblage informatique : 16,1 MF
- Equipement de téléphonie sur IP : 8,6 MF
- Divers petits équipements informatiques et fournitures : 2,6 MF

- Prise en charge des liaisons spécialisées (LS) entre la DTSI et les différents sites : 40 MF

2 – Service gestionnaire DSI – direction des technologies et des services de l'information.

Les crédits inscrits à hauteur de 15,5 MF se répartissent de la manière suivante :

- Sydonia : 14MF

Le système de dédouanement permet la saisie des déclarations en douane.

Ces crédits proviennent des recettes de la redevance informatique qui sont estimées en 2013 à 38 MF (budgétée sur l'action A0307-07).

10 MF proviennent de la recette estimée pour 2013 et 4 MF d'un réajustement de recette de 2011 (prévus : 36 MF – réalisés : 40 MF)

- DTSI : 1,5 MF

Ces crédits permettront de prendre en charge une prestation de transport des matériels acquis et stockés dans les docks de Ducos vers le site de Ouémo.

Action A0307-07 - Maintenance matérielle et évolutions des matériels informatiques	**Dépenses :**	**181,5**	**F**
	Recettes :	***38,0***	***F***

Il est proposé d'inscrire au BP 2013 la somme de 181,5 MF dans le cadre de la maintenance matérielle et évolutions des matériels et logiciels informatiques.
Ces crédits sont répartis de la façon suivante :

- 172 MF en gestion centralisée informatique,
- 9,5 MF en dépense sur le service gestionnaire DSI.

1 – Gestion centralisée informatique : 172 MF

La DTSI assiste les services et directions de la Nouvelle-Calédonie dans l'installation et la maintenance des systèmes, matériels d'infrastructure et applications informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les dépenses de maintenances sont réparties comme suit :

- maintenances des matériels : 30 MF,
- maintenances logicielles : 140,8 MF,
- réparations des équipements informatiques : 1,2 MF

2 – Service gestionnaire DSI : 9,5 MF

- **dépenses : 9,5 MF**

- SYDONIA : 5 MF

Ces crédits proviennent de la redevance informatique de dédouanement.

- Maintenances et réparations des matériels DTSI : 4,5 MF

- ***Recettes : 38 MF***

Par arrêté n° 2004-3061/GNC du 23 décembre 2004, portant création et organisation du fonctionnement du système de dédouanement automatisé du fret international, il est instituée une redevance informatique pour chaque article de déclaration en douane. Elle a pour objectif de constituer un fonds de roulement pour la Nouvelle-Calédonie afin d'une part, de permettre le financement des évolutions matérielles et logicielles dudit système et d'autre part de faire face aux dépenses de fonctionnement de sydonia.

Pour 2013, la redevance informatique est estimée à 38 MF en recette.

Action A0307-08 - Matériels	Dépenses :	44,0	MF

Cette action soutient principalement les achats de matériels de téléphonie (téléphones portables, standard… etc) et de projection, les achats de gros matériels et divers ainsi que les photocopieurs réseau (en majorité couleur).

L'acquisition de matériel technique caractérise les besoins des services de la Nouvelle-Calédonie et des institutions pour 2013.

L'imprimerie administrative souhaite améliorer la qualité de ses prestations (travaux de reprographie, de reliure etc) en perfectionnant la capacité de ses machines à impression de masse actuelle. Cela implique le remplacement de matériaux d'usure (rouleaux…etc) et l'acquisition de matériels divers.

Les services techniques tels que la DASS et la DITTT ont des besoins en matériels divers pour améliorer le fonctionnement de leurs structures et remplacer du matériel obsolète ou usé.

Le service du musée et du patrimoine de la DCCFC prévoit dans le cadre des expositions, l'achat de matériel de son et lumière ainsi que des outils de projection et de photographie.

Dans le cadre de l'aménagement du bâtiment administratif de Koné, une part importante du budget allouée à l'aquisition de matériels honorera les besoins en équipement de l'antenne de Koné.

Action A0307-09 - Mobiliers	Dépenses :	48,5	MF

Certains services seront amenés au cours de l'année 2013 à déménager dans de nouveaux locaux. Les crédits alloués à cette action serviront à équiper en mobilier de bureau et en divers les nouvelles structures. On note à ce sujet, la construction du bâtiment administratif de Koné dont la livraison devrait avoir lieu en avril 2013, l'éventuel emménagement de la Direction du travail et de l'emploi à l'Immeuble GALLIENI, récemment rénové, le déménagement de la Direction du budget et des affaires financières dans les locaux de l'ex-DGRAC et la mise en place de la Direction de la gestion des risques. L'arrivée de personnel supplémentaire et la gestion de missions nouvelles caractérisent également les besoins en mobilier.

Action A0307-10 - Véhicules

Dépenses : 145,0 MF

Cette estimation financière représente l'achat de véhicules pour les services de la Nouvelle-Calédonie et les institutions.

Les crédits alloués seront affectés en priorité au remplacement des véhicules agés de plus de 10 ans et ayant plus de 100 000 km ainsi que des véhicules sujets à des problèmes mécaniques récurrents et des pannes fréquentes.

Les véhicules accidentés et les leasings à restituer seront également remplacés.

Programme P0308 Technologies et systèmes d'information et gestion patrimoniale

Dépenses : 455 396 250 F

Recettes : 108 200 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme est entièrement supporté par la direction des technologies et des services de l'Information (DTSI).

L'évolution des technologies et des systèmes d'information s'articule autour de :

- la mise en œuvre des services en ligne de l'administration : développement des téléservices, de la gestion des identités etc.…
- la cohérence des choix technologiques,
- la maîtrise du système d'information de la Nouvelle-Calédonie,

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont :

- d'améliorer la gouvernance du système d'information (SI) de la Nouvelle-Calédonie,
- de participer à la conception et à la construction du système d'information pour les besoins de la Nouvelle-Calédonie, de ses partenaires et des citoyens,
- de contribuer à l'amélioration de la connaissance du territoire,
- de maintenir les systèmes d'information dans des conditions opérationnelles conformes aux besoins et aux attentes,
- de rechercher en permanence les voies et moyens de maîtriser les coûts de fonctionnement et les dépenses énergétiques dans un contexte de développement durable.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2012 pour le programme technologies et synstèmes d'information est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0308-01 - Définition de la gouvernance des systèmes d'information N.-C.	4 000 000	21 500 000	17 000 000	-4 500 000
Action A0308-02 - Pilotage système d'information de la Nouvelle-Calédonie	103 930 000	108 270 000	134 112 500	25 842 500
Action A0308-03 - Modernisation du service public (outils et services de nature informatique, d'éditique et de géomatique/télédétection)	9 000 000	22 900 000	51 840 750	28 940 750
Action A0308-04 - Architecture logicielle et réalisation d'outils informatiques	60 612 500	46 498 750	88 319 250	41 820 500
Action A0308-05 - Coordiantion de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques	54 500 000	7 600 000	23 600 000	16 000 000
Action A0308-06 - Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales	24 000 000	22 900 000	25 000 000	2 100 000
Action A0308-07 - Exploitation du service intérieur (performance, fiabilité et dispobibilité)	93 000 000	138 900 000	114 500 000	-24 400 000
Action A0308-8 - Assistance sur les applications et services	0	0	0	0
Action A0308-9 - Politique d'achat de matériel, logiciels et de prestations informatiques de la N.-C.	0	0	0	0
Action A0308-10 - Rationalisation des coûts de fonctionnement informatiques Nouvelle-Calédonie	25 000 000	3 000 000	1 023 750	-1 976 250
Total	**374 042 500**	**371 568 750**	**455 396 250**	**83 827 500**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	153 300 000	218 470 000	220 762 500	2 292 500
012- Charges de personnel et frais assimilés		200 000	900 000	700 000
65- Autres charges de gestion courante	32 000 000	0	10 000 000	10 000 000
Dépenses d'investissement	188 742 500	152 898 750	223 733 750	70 835 000
Total	**374 042 500**	**371 568 750**	**455 396 250**	**83 827 500**

Recettes (pour mémoire)	*97 200 000*	*87 200 000*	*108 200 000*	*21 000 000*

Les actions pour 2013

Action A0308-01 – Définition de la gouvernance des systèmes d'information de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	17,0	MF

Dans la continuité du schéma directeur informatique, il est proposé la somme de 17 MF en fonctionnement.

Action A0308-02 - Pilotage du système d'information de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	134,1	MF
	Recettes :	*26,0*	*MF*

L'action « pilotage du système d'information de la Nouvelle-Calédonie » comprend :

- les frais de fonctionnement de la direction pour 126,1 MF,
- les frais de fonctionnement de SYDONIA pour 8 MF,

- *les recettes de redevance de droits à caractère technique pour 26 MF.*

Action A0308-03 - Modernisation du service public	Dépenses :	51,9	MF

Les crédits inscrits à hauteur de 51,9 MF se répartissent comme suit :

- 40 MF sur l'AP E-administration,

PROJET ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

REVISION D'AP : P0308-2006/2	
	80 000 000
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**80 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**80 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**80 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
80 000 000	0	0	0	0	0	0

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
40 000 000	40 000 000	0	0	0	0	40 000 000

- 2 MF pour une prestation d'étude : installation d'une solution dans le cadre de l'espace collaboratif,
- 6,9 MF pour le remplacement d'AS PORTAL,
- 3 MF pour une prestation dans le cadre des BALF Lotus.

Action A0308-04 - Architecture logicielle et réalisation d'outils informatiques	Dépenses :	88,3	MF
	Recettes :	*82,2*	*MF*

Cette action regroupe l'essentiel des projets informatiques des directions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mis en œuvre par la DTSI.

Il est inscrit en dépense la somme de 88,3 MF correspondants à diverses applications des directions du gouvernement dont 22 MF, inscrits gérés sur les AP suivantes :

INFORMATISATION DE LA GESTION PROFESSIONNELLE

REVISION D'AP : P0308-2003/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	55 000 000
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**55 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	43 697 440
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**11 302 560**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**11 302 560**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
55 000 000	17 995 840	6 718 125	4 238 850	9 856 875	2 616 775	41 426 465

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
8 625 500	50 051 965	0	0	0	0	4 948 035

DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS

REVISION D'AP : P0308-2011/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	25 000 000
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**25 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	18 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**7 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**7 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
25 000 000	0	0	0	5 317 334	14 682 666	20 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
5 000 000	25 000 000	0	0	0	0	0

DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS

CREATION D'AE : P0307-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2013	2014	2015	2016	
16 800 000	8 400 000	0	0	0	0	8 400 000

Action A0308-05 - Coordiantion de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques — Dépenses : 23,6 MF

Les crédits se répartissent comme suit :

- 6,6 MF dans le cadre du programme ZONECO
- 10 MF dans le cadre du CEN (conservatoire des espaces naturels),
- 0,6 MF pour le bulletin de la géomatique,

Sur AP, 6,4 MF sont inscrits pour des acquisitions d'images :

PROGRAMME TELEDETECTION

REVISION D'AP : P0308-2003/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	65 600 000
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**65 600 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	18 945 094
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**46 654 906**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**46 654 906**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
65 600 000	14 194 583	3 637 410	0	814 908	22 811 765	41 458 666

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
6 400 000	47 858 666	0	0	0	0	17 741 334

Action A0308-06 – Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales — Dépenses : 25,0 MF

Les crédits inscrits sont répartis comme suit :

- 24,1 MF pour diverses opérations dans le cadre des applications mobiles, BDTOPO, eaux de baignades, du GEOREP, du patrimoine de photos aériennes et d'acquisition de licences ;
- 0,9 MF pour la matinée des géomaticiens.

Action A0308-07 - Exploitation des systèmes d'information (SI) — Dépenses : 114,5 MF

Les crédits inscrits sont répartis comme suit :

- Plan de reprise d'activité : 7 MF,
- Matériels et logiciels centralisés : 71 MF,
- Matériels d'infrastructure de téléphonie sur IP : 4 MF,
- Migration suite office : 16 MF,
- Prestations et frais de fonctionnement : 16,5 MF

L'AP P0308-2009/2 Plan de reprise d'activité est révisée comme suit :

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES

REVISION D'AP : P0308-2009/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	90 000 000
Montant de révision proposé	**-30 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**60 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	39 991 129
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**50 008 871**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**20 008 871**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
60 000 000	0	0	1 435 614	38 555 515	10 508 871	50 500 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
	50 500 000	0	0	0	0	9 500 000

Action A0308-10 - Rationalisation des coûts de fonctionnement informatique — Dépenses : 1,0 MF

Les crédits inscrits permettront de prendre en charge une prestation d'assistance dans le cadre de la gestion électronique de document.

.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes - Dépenses								
Chapitre	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction Publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologie et systèmes d'information	**Total**
900	277 357 801	70 000 000				460 000	697 047 993	221 733 750	1 266 599 544
907	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
908	0	0	10 000 000	0	0	0	0	0	10 000 000
930	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss Total Investissement	***277 357 801***	***70 000 000***	***10 000 000***	***0***	***0***	***460 000***	***697 047 993***	***223 733 750***	***1 278 599 544***
930	264 491 000	451 435 940		55 500 000	39 140 000	5 686 389 540	520 600 000	217 062 500	7 234 618 980
932						715 854 000			715 854 000
933		7 500 000				572 328 000			579 828 000
934						598 923 000			598 923 000
935						627 493 000			627 493 000
936						1 718 191 000			1 718 191 000
937			30 875 000			993 871 000		14 600 000	1 039 346 000
938			35 000 000			2 080 766 000	12 250 000		2 128 016 000
939						1 169 576 000			1 169 576 000
943				5 000 000					5 000 000
Ss Total Fonctionnement	***264 491 000***	***458 935 940***	***65 875 000***	***60 500 000***	***39 140 000***	***14 163 391 540***	***532 850 000***	***231 662 500***	***15 816 845 980***
Total BP 2013	541 848 801	528 935 940	75 875 000	60 500 000	39 140 000	14 163 851 540	1 229 897 993	455 396 250	17 095 445 524

En XPF	Programmes - Recettes								
Chapitre	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction Publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologie et systèmes d'information	**Total**
900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
907	0	0	0	0	0	0	0	0	0
923	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss Total Investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
930	33 000 000	0	0	0	10 000 000	707 395 000	38 000 000	108 200 000	896 595 000
907	0	0	0	0	0	0	0	0	0
923	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss Total Fonctionnement	**33 000 000**	**0**	**0**	**0**	**10 000 000**	**707 395 000**	**38 000 000**	**108 200 000**	**896 595 000**
Total BP 2013	33 000 000	0	0	0	10 000 000	707 395 000	38 000 000	108 200 000	896 595 000

Mission M04
Economie verte, aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques

DEPENSES : 1 564 840 339 F
RECETTES : 235 495 000 F

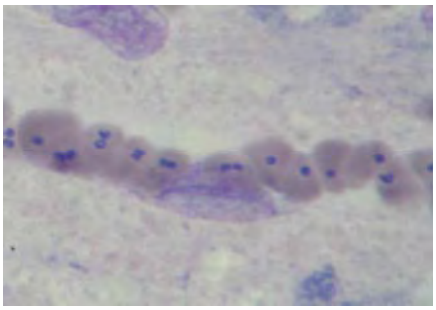

Gestion domaniale et urbanisme – Economie verte

Météorologie

Gestion de l'eau

Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité

Prévention des pollutions et risques industriels

Energie

La mission M04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques. Elle regroupe des actions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, du service de la météorologie et de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Programme P0401
Gestion domaniale et urbanisme
Economie verte

Dépenses : 337 930 000 F

Recettes : 179 500 000 F

Dans le cadre de la mission aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques, la DITTT est chargée :

- de produire sur l'ensemble du pays puis diffuser une cartographie terrestre de référence au 1/10000° et ses produits dérivés ;
- d'assurer la mise à jour de l'inventaire cadastral et du plan parcellaire ;
- de mettre en œuvre et de développer les réseaux et dispositifs techniques permettant une localisation géographique de précision sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Cette mission s'articule principalement autour du réseau de stations GPS Banian ;
- d'instruire les études foncières et produire les documents relatifs à la gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, suite à la modification de la loi organique de 2009, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour définir les normes de construction et réglementer et contrôler les établissements recevant du public (ERP).

Enjeux et contexte

Dans le cadre de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, la Nouvelle-Calédonie s'engage pour la protection, notamment de son domaine terrestre privé, contre les feux de brousse et à appliquer les règles internationales en matière de commerce des espèces menacées.

En outre, les informations géographiques présentent un grand intérêt car elles participent à la connaissance et au développement du pays. Le cadastre, la cartographie de référence et les photos aériennes sont des éléments incontournables de tout projet d'aménagement et de développement. Ces données constituent une aide précieuse à la décision. Leur diffusion au plus grand nombre favorise l'émergence de nouveaux services.

Par ailleurs, la prise en charge en 2011 par la Nouvelle-Calédonie des compétences « normes de construction » et « établissements recevant du public » constitue l'opportunité d'élaborer des réglementations territoriales attendues par les professionnels de la construction.

Objectifs

Les objectifs de la DAVAR sont les suivants :

- diminuer les surfaces brûlées annuellement non contrôlées
- faire respecter la convention de Washington en Nouvelle-Calédonie

La capitalisation et la diffusion de l'information géographique répondent à plusieurs objectifs :

- permettre une localisation géographique de précision homogène et fiable sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (réseau BANIAN, réseaux RGNC et NGNC),
- assurer la diffusion à différents formats des données géographiques,
- fiabiliser et garantir la traçabilité des mutations foncières,
- et enfin contribuer à la connaissance et à la sécurisation du domaine de la Nouvelle-Calédonie pour en améliorer la mise en valeur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif de 2013 pour le programme gestion domaniale et urbanisme est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0401-01 - Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	154 950 000	178 000 000	173 000 000	-5 000 000
Action A0401-02 - Lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes	0	0	0	0
Action A0401-03 - Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes remarquables	1 150 000	0	1 000 000	1 000 000
Action A0401-04 - Systèmes de localisation géographique de précision	27 500 000	131 700 000	53 680 000	-78 020 000
Action A0401-05 Production d'une cartographie terrestre de référence	47 500 000	30 000 000	65 000 000	35 000 000
Action A0401-06 - Hydrographie du lagon	0	0	0	0
Action A0401-07 - Production et diffusion de la donnée cartographie	10 600 000	10 600 000	7 000 000	-3 600 000
Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale	37 000 000	8 000 000	3 000 000	-5 000 000
Action A0401-09 - Instruction des demandes d'études et préparation des documents fonciers à la rédaction des actes	2 000 000	5 000 000	5 500 000	500 000
Action A0401-10 - Réglementation et sécurité des bâtiments	16 750 000	4 750 000	4 750 000	0
Action A0401-11 - Economie verte	0	60 000 000	25 000 000	-35 000 000
Total	**297 450 000**	**428 050 000**	**337 930 000**	**-90 120 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	193 700 000	232 600 000	235 830 000	3 230 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
Dépenses d'investissement	99 750 000	191 450 000	98 100 000	-93 350 000
Total	**297 450 000**	**428 050 000**	**337 930 000**	**-90 120 000**

Recettes (pour mémoire)	*166 000 000*	*185 500 000*	*179 500 000*	*-6 000 000*

Les Indicateurs de performance

Avertissement : Les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'un politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à cire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaitre des modifications.

Indicateur 1 : action 1 : système de localisation géographique de précision
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'étendue des zones desservies par le réseau Banian. Il est calculé à partir du cumul de stations mises en œuvre.

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Stations mise en œuvre (en cumulé)	16	17	17	17 / 2011

Indicateur 2 : action 1 système de localisation géographique de précision
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité. Il est calculé à partir du nombre de clients enregistrés et du type de service de positionnement délivré.

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Clients enregistrés	130	145	160	
Clients utilisateurs de la solution centimétrique temps-réel	30	32	35	

Note : la mise en œuvre en septembre 2011 d'un nouveau système de gestion du réseau BANIAN a nécessité la purge de la base client. Ainsi, seuls les utilisateurs qui se sont réinscrits depuis sont pris en compte dans cet indicateur.

Indicateur 3 : action 2 : Production d'une cartographie terrestre de référence
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer les surfaces cartographiées mises à jour.

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Surface (HA) de BDTOPO-NC révisée	385 000	412 000	506 800	

Indicateur 4 : action 3 : Diffusion de la donnée cartographique
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer les cartes topographiques produites et vendues.

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Cartes topographiques au 1/50000° produites (en cumulé)	10	16	20	
Cartes topographiques au 1/50000° vendues	1 897	1 500	1 800	

Indicateur 5 : action 3 : Diffusion de la donnée cartographique
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer les livraisons de données géographiques numériques.

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Livraisons	265	250	200	

Indicateur 6 : action 4 : production de la donnée cadastrale

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la production du bureau du cadastre. Il est calculé à partir des documents entrants et sortants instruits.

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Attribution de nouveaux numéros cadastraux	1 869	1 000	900	
Attestation de désignation cadastrale	7 025	5 700	5 000	
Parcelles crées via certificats de dépôts des géomètres	880	650	600	
Extraits d'actes saisis	3 735	3 000	3 000	

Les actions pour 2013

Action A0401-01 - Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	**Dépenses :**	**173,0**	**MF**
	Recettes :	***173,0***	***MF***

Dans le souci de protéger son domaine public et privé, la Nouvelle-Calédonie participe à la lutte contre les feux de brousse en finançant, depuis 2006, des prestations aériennes d'hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) mis à la disposition du conducteur d'opérations (Direction de la Sécurité Civile), dans le cadre d'une convention reconduite annuellement avec l'Etat et d'un marché public évalué pour la saison 2012-2013 à **173 MF**.

*Depuis 2009, l'APICAN a pris en charge l'essentiel des dépenses par le versement d'une subvention (**173 MF**).*

Action A0401-03 – Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes remarquables	**Dépenses :**	**1,0**	**MF**

La convention pour la commercialisation des espèces menacées de faune et de flore sauvage (convention de Washington ou CITES) sera, à compter de 2013, gérée conjointement par la DAFE et la DAVAR, cette direction devant être désignée en qualité d'organe de gestion CITES pour la Nouvelle-Calédonie. Un budget de **1 MF** est de ce fait demandé pour le fonctionnement de cette action.

Action A0401-04 – Système de localisation géographique de précision	**Dépenses :**	**53,7**	**MF**
	Recettes :	***2,0***	***MF***

La phase de construction initiée en 2005 du réseau de stations GPS permanentes dénommé BANIAN est achevée depuis le premier trimestre 2011. Un nouveau système de gestion du réseau a été mis en œuvre en septembre 2011.
Une nouvelle phase de ce projet a été validée par une AP de 70MF en 2012 pour pérenniser cette infrastructure sur une période de 5 ans en assurant le remplacement et la modernisation des équipements.
29,5 MF sont sollicités pour débuter le remplacement de 5 récepteurs GPS acquis en 2005 et assurer le changement de l'onduleur central et divers autres équipements.

POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION

REVISION D'AP : P0401-2012/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	70 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**70 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	10 570 421
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**59 429 579**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**59 429 579**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
70 000 000	0	0	0	0	14 638 571	14 638 571

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
29 500 000	44 138 571	12 000 000	8 000 000	0	0	5 861 429

Sont notamment sollicités sur cette action, les autres crédits suivants :
- 16MF pour assurer le fonctionnement du réseau BANIAN (frais de télécommunication, support international, maintenance des équipements informatiques, extension de garantie des équipements GPS, loyers, etc.).
- 6MF pour mener à bien les chantiers de conservation du réseau de nivellement général de la Nouvelle-Calédonie (NGNC) et les contrôles préventifs des stations BANIAN.

Cette action comporte également 2MF de prévision de recettes correspondant aux redevances annuelles d'une quinzaine d'utilisateurs du réseau BANIAN dont l'accès devrait devenir payant.

Action A0401-05 – Production d'une cartographie terrestre de référence — Dépenses : 65,0 MF

Révision BD-TOPO (**58 MF**) :

La DITTT a lancé en 2007 un programme de révision quinquennal de la base de données topographique au travers d'une AP de 200MF.
Les zones 1, 2 et 3 sont livrées et la BDTOPO-NC mise à jour mi 2012.
Les prises de vue de la zone 4 (Nord de la Grande-Terre) ont été réalisées en août 2012. Les prises de vues de la zone 5 (iles Loyauté) ont débuté en septembre 2012.
29MF sont nécessaires pour solder ces 2 marchés en 2013.
En parallèle, le bureau de la cartographie envisage de réaliser une zone test de révision cartographique par utilisation de prises de vues satellitaires. Des crédits sont également sollicités pour les études relatives à la modernisation de la BDTOPO-NC et la mise à jour de couches géographiques de référence, notamment le réseau hydrographique.
27MF sont nécessaires pour mener à bien ces projets.

REVISION BDTOPO-NC

REVISION D'AP : P0401-2008/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	200 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**200 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	169 329 220
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**30 670 780**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**30 670 780**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
200 000 000	13 299 825	29 683 710	0	12 513 487	86 003 478	141 500 500

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
58 000 000	199 500 500	0	0	0	0	499 500

<u>Constitution du Référentiel Littoral de Nouvelle-Calédonie (RL-NC)</u> (**7 MF**) :

Ce nouveau projet s'intéresse à la frange littorale de Nouvelle-Calédonie qui est une zone à très fort enjeu environnemental, humain, touristique et financier.
Ces espaces sont parmi les plus remarquables et les plus menacés mais paradoxalement, ils sont moins bien dotés en données géographiques.

Le Référentiel Littoral de Nouvelle-Calédonie (RL-NC) est un référentiel continu terre-mer constitué d'un ensemble de points qui décrivent de façon dense et précise la surface du fond dans la partie immergée et du sol dans la partie terrestre.

Les domaines d'application sont de manière non exhaustive :

- Prévention et gestion du risque : simulation fine des aléas et des enjeux en prévision d'inondations, de tsunamis, de pollution industrielle, etc. ; Cette meilleure définition de l'impact d'un aléa va permettre de fiabiliser les plans d'interventions.
- Protection de l'environnement : meilleure connaissance des petits fonds et de l'interaction terre-mer, étude d'impacts plus fiables, inventaire d'espèces végétales,
- Urbanisme et aménagement du territoire : intégration des projets dans le site, modèles de visibilité, modèles 3D urbains, couverture végétale, etc.
- Règlementaire : délimitation du domaine public maritime, définition du trait de côte, définition des zones constructibles soumises à risques, etc.

Ce nouveau référentiel permettra au travers de productions et d'applications diverses d'éclairer les décideurs dans leurs choix liés aux politiques publiques de protection, de valorisation, de gestion et d'aménagement des espaces littoraux.

Il s'agit de créer ce référentiel, à terme, sur la totalité de la frange littorale du pays mais son financement est dans un premier temps sollicité pour couvrir au moins 4 zones réparties sur les 3 provinces (AP de 230 MF). Une réflexion sera ensuite engagée par la structure de pilotage pour trouver des sources de financement complémentaires auprès d'autres collectivités et organismes institutionnels.

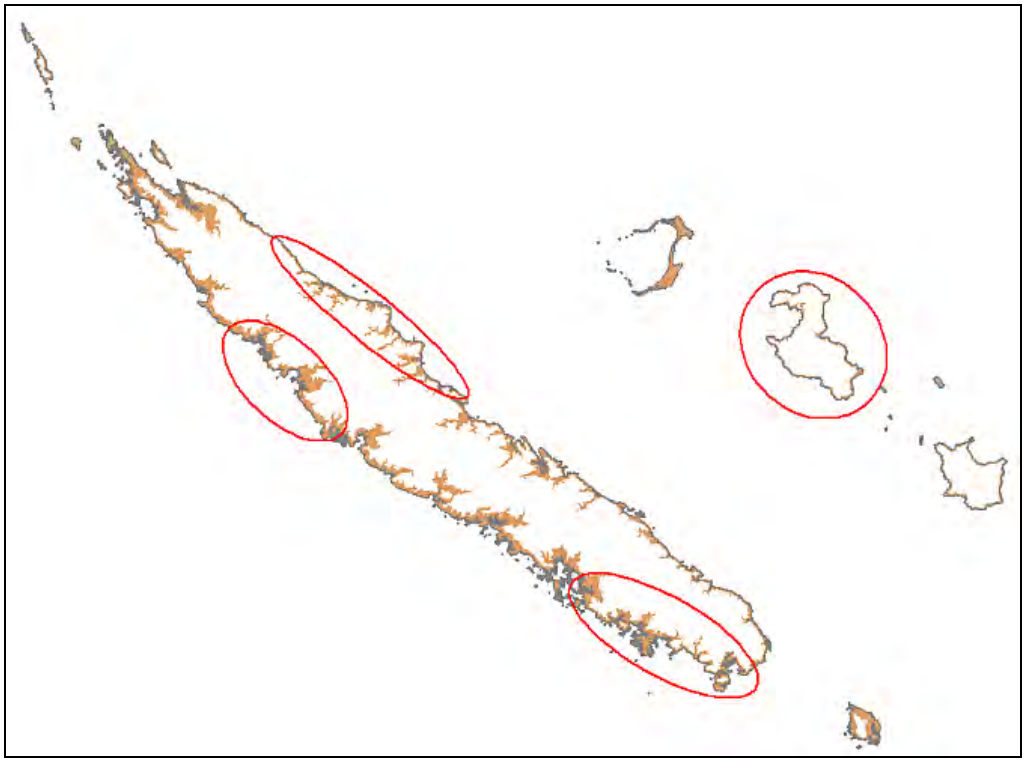

2013 est l'année de mis en place du projet. 7MF sont nécessaires pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage de façon a lancer fin 2012 le premier appel d'offre d'acquisition est de traitement de la donnée sur la zone pilote de Dumbéa, Nouméa et Mont-Dore. Ces travaux seront à financer au travers du BS2013 ou BP2014.

Planning prévisionnel

- 2013 : Mise en œuvre d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Fin 2013 ou 2014 : réalisation d'une zone pilote (Dumbéa, Nouméa et Mont-Dore) et mise en place de la structure de pilotage ;
- 2014 et 2015 : Constitution du référentiel sur les autres zones identifiées, montée en compétence des futurs utilisateurs et montée en puissance de l'infrastructure informatique destinée à accueillir les données. Le solde de l'AP devrait être consommé sur ces 2 années.

REFERENTIEL LITTORAL DE NOUVELLE-CALEDONIE

CREATION D'AP : P0401-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
230 000 000	7 000 000	0	0	0	0	223 000 000

Action A0401-07 – Production et diffusion de la donnée cartographique	Dépenses :	7,0	MF

En novembre 2010 la DITTT a lancé la commercialisation d'une nouvelle génération de cartes topographiques papier aux 1/50 000° destinées au grand public et basée sur des données actualisées. 10 cartes sont déjà disponibles dans le commerce.

6 autres devraient l'être au quatrième trimestre 2012 ce qui portera à 16 sur 26 la couverture du pays.

D'ici fin 2013, il est prévu de produire une dizaine de nouvelles feuilles pour boucler le programme. 4 seront commercialisées au T2 2013, ce qui nécessite pour réaliser leur impression les **2MF** sollicités. Selon l'état d'avancement des dernières feuilles, 3MF complémentaires pourraient être sollicités au BS2013 pour commander les impressions.

La somme de **1 MF** est inscrite au titre de frais divers pour le bureau du cadastre.

La somme de **4 MF** est inscrite à titre de participation au GIE SERAIL. Il s'agit de la cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie, inchangée depuis plusieurs années.

Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale	Dépenses :	3,0	MF
	Recettes :	*4,5*	*MF*

Cette production est assurée exclusivement en interne. Pour autant, les outils utilisés ne convenant plus, un projet ambitieux de mise en place d'un logiciel de gestion des données cadastrales couplé à une interface graphique a donné naissance au projet « SIG Cadastre ».

Les premiers modules sont opérationnels depuis septembre 2011 mais la recette définitive de cette application, développée localement, est planifiée pour octobre 2012.

Aucun nouveau crédit n'est sollicité pour ce qui concerne les études ou les développements mais **1 MF** seront nécessaires pour une prestation destinée à accompagner le déploiement de l'outil dans les communes : installation de la clef d'authentification sur les postes informatiques et démonstration de l'outil.

Est par ailleurs poursuivi pour **2 MF**, le programme de numérisation des documents et plans anciens qui seront ensuite intégrés au SIG Cadastre.

Cette action comprend des recettes qui intègrent la vente des documents cadastraux, des données géographiques et des cartes topographiques au 1/50.000°.

La convention signée mi 2012 avec l'Institut Géographique National (IGN) permet de bénéficier de leur réseau de diffusion (boutique parisienne et boutique en ligne) pour proposer les cartes topographiques au 1/50.000 à la vente en métropole et à l'international. La disponibilité des produits est effective depuis août 2012. Pour chaque carte vendue, l'IGN reverse 60% du prix à la Nouvelle-Calédonie.

Il est également prévu de rendre payant la redevance d'accès au SIG Cadastre pour les notaires et les géomètres-experts. ***4,5 MF*** *de recettes sont ainsi attendues pour 2013.*

Action A0401-09 – Instruction des demandes d'études — Dépenses : 5,5 MF

Au préalable de la signature d'un acte relatif à la gestion du domaine de la NC (cession, vente, bail, etc.), les dossiers doivent être instruits techniquement. C'est le rôle de géomètre-expert de la collectivité qui est assuré par le service topographique de la DITTT.

Pour parvenir à résorber le passif des dossiers en instance et traiter les dossiers actuels en en se conformant à la réglementation d'urbanisme qui nécessite souvent des opérations de terrain, il a été décidé en 2010 d'externaliser une partie de cette activité. Le coût moyen d'instruction d'un dossier est de 0,6 MF.

Les **5,5 MF** sollicités devraient permettre de traiter une dizaine de dossiers. Ce montant pourrait s'avérer insuffisant si les dossiers validés par la commissions consultative des terres de fin 2011 (et peut-être celle de fin 2012) sont finalement déposés à l'instruction. 4,5MF pourraient alors être sollicités au BS2013.

Action A0401-10 – Réglementation et sécurité des bâtiments — Dépenses : 4,8 MF

Les normes de construction, intégrant la réglementation et le contrôle des établissements recevant du public (ERP) relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie depuis 2011. Afin de répondre aux besoins d'assistance ponctuelle dans l'élaboration des réglementations territoriales en cours de refonte, un crédit d'étude à hauteur de **4 MF** est sollicité.

De plus, une provision de **0,8 MF** est demandée pour financer les déplacements des agents affectés au contrôle des établissements recevant du public.

Action A0401-11– Economie verte — Dépenses : 25,0 MF

Sur l'AP « Economie verte », il est prévu **10 MF** dans le cadre du conventionnement avec les communes et les associations pour l'achat de matériel et de plants dans le cadre des plantations et poursuite de la communication engagée sur le projet

ECONOMIE VERTE

REVISION D'AP : P0401-2012/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	60 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**60 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**60 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**60 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
60 000 000	0	0	0	0	0	0

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
10 000 000	10 000 000	0	0	0	0	50 000 000

35 MF sont inscrits en AE pour l'organisation de la 2ème édition de l'opération «Océania 21 Meeting » (en novembre 2013 – rencontres océaniennes du développement durable) et **15 MF de CP** à ce BP 2013.

ECONOMIE VERTE

REVISION D'AE : P0401-2012/3	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	60 000 000
Montant de révision proposé	**35 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**95 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**60 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**95 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
95 000 000	0	0	0	0	60 000 000	60 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
15 000 000	75 000 000	0	0	0	0	20 000 000

Programme P0402 Météorologie

Dépenses : 36 360 000 F
Recettes : 4 545 000 F

Enjeux et contexte

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie exerce une compétence qui s'inscrit dans la mission « aménagement, prévention des risques ».

Objectifs

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie a pour objectifs :

- d'assurer la prévention des risques météorologiques afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur terre et en mer (OS0402-01) ;
- de connaître l'environnement et d'accompagner les décideurs dans l'adaptation aux changements climatiques (OS0402-02) ;
- de fournir les services réglementaires à l'aviation civile (OS0402-03) ;
- d'améliorer l'efficience des fonctions supports et de direction (OS402-04).

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif pour 2013 pour le programme météorologie est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2032	Evolution 2012/2013
Action A0402-01 - Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)	147 125 000	31 106 000	31 730 000	624 000
Action A0402-02 - Production de l'information météorologique	6 350 000	2 400 000	0	-2 400 000
Action A0402-03 - Développement de nouveaux services	1 930 000	1 930 000	1 930 000	0
Action A0402-04 - Conservation de la mémoire du climat	0	0	0	0
Action A0402-05 - Réalisation de produits adaptés	7 500 000	0	0	0
Action A40402-06 - Installations et maintenance des équipements de mesure sur aérodrome	0	0	0	0
Action A0402-07 - Production opérationnelle réglementaire, contrôle et surveillance des équipements	0	0	0	0
Action A0402-08 - Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité	1 672 000	1 692 000	2 680 000	988 000
Action A0402-09 - Développement, maintenance et opération des systèmes d'information	0	0	0	0
Action A0402-10 -Infrastructure et bâtiment	0	20 000	20 000	0
Total	**164 577 000**	**37 148 000**	**36 360 000**	**-788 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	27 077 000	27 948 000	28 060 000	112 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	1 200 000	0	-1 200 000
Dépenses d'investissement	137 500 000	8 000 000	8 300 000	300 000
Total	**164 577 000**	**37 148 000**	**36 360 000**	**-788 000**

Recettes (pour mémoire)	*3 050 000*	*3 025 000*	*4 545 000*	*1 520 000*

Les actions pour 2013

Action A0402-01 - Opération du réseau de mesure(installations, maintenance, télécom) — Dépenses : 31,7 MF

Cette action représente pour l'instant, le plus gros poste de dépenses au service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie. L'objectif essentiel est de développer et maintenir un réseau de mesures fiables sur l'ensemble du territoire. Actuellement, nous disposons d'un réseau climatologique composé de plusieurs stations météorologiques installées en divers points du territoire que nous entretenons. Cette année, un marché a été passé pour la fourniture et l'installation d'un réseau de mesure d'impact de la foudre. Les premières dépenses interviendront cette année et il sera demandé le report du reliquat de cette opération qui devrait se terminer l'an prochain.
Bien que tous les crédits n'aient pas tous été consommés, nous demandons un report pratiquement à l'identique des crédits de fonctionnement afin de tenir compte des frais d'installation des lignes de télécommunications dans le cadre de l'opération « réseau foudre » et des coûts de télécommunication. Ces dépenses avaient été prévues cette année car il était prévu que l'appel d'offres pour ce marché soit lancé plus tôt, ce qui n'a pas été le cas. Puis les délais de tenue de commission de marché et de signature vont entraîner un report des coûts de fonctionnement prévus.
Cette activité est actuellement financée sur le budget de Météo-France et ne fait donc l'objet d'aucune demande sur le budget de la NC.

Action A0402-04 - Conserver de la mémoire du climat — Dépenses : 1,9 MF

Cette action consiste à collecter des données climatologiques fournies par des observateurs bénévoles auxquels sont versées des indemnités. Le montant des indemnités varie suivant le type de données fournies. Actuellement, la Nouvelle-Calédonie indemnise une quarantaine d'observateurs bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire.
Le coût de ces indemnités s'élève à **1,9 MF**. Il n'y a pas de variation avec ce qui a été demandé et obtenu en 2012.

Action A0402-05 - Réalisation de produits adaptés

Recettes : 4,6 MF

Cette action qui s'appuie grandement sur les ressources de Météo-France ne fait pas l'objet de demande de crédits sur le budget de la Nouvelle-Calédonie.

*Elle génère plutôt des recettes dont le montant est estimé pour 2013 à **4,6 MF**.*

Action A0402-06 - Installation et maintenance des équipements de mesure sur aérodrome

Dépenses : 0 MF

Cette activité concerne plus particulièrement l'installation et la maintenance d'équipements météorologiques permettant l'automatisation de données météorologiques destinées à l'aéronautique. Certains aérodromes en sont déjà équipés, d'autres pas encore. Des négociations de convention sont en cours avec diverses collectivités.

Action A0402-08 - Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité

Dépenses : 2,7 MF

Il s'agit ici de frais de fonctionnement du service comprenant les dépenses de fournitures bureautiques, de fourniture d'entretien, de frais postaux, de location de machine (affranchisseuse) … pour un montant de **2,7 MF**.

Action A0402-10 – Infrastructures et bâtiments

Dépenses : 0,02 MF

Il s'agit ici de frais de fonctionnement du service **0,02 MF** de produits d'entretien ménager.

Programme P0403 Gestion de l'eau

Dépenses : 248 494 910 F

Enjeux et contexte

Dans le domaine de l'eau, la Nouvelle-Calédonie est caractérisée par une organisation institutionnelle complexe et un cadre juridique parcellaire et encore incomplet. Le partage des compétences entre un nombre important d'acteurs, limite la capacité de ces derniers à agir de manière concertée et cohérente pour répondre à des enjeux croissants dans les domaines environnemental, social et économique.

Les maires assument en particulier la responsabilité du bon fonctionnement des services d'adduction d'eau potable et d'assainissement ; une charge de plus en plus importante d'autant que le développement urbain et industriel s'accélère.

Aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, si la ressource en eau est globalement disponible et de bonne qualité, certains conflits d'usage voient jour sur des bassins versants dits sensibles. Il reste cependant nécessaire de prévenir la dégradation de la ressource et des milieux aquatiques tout en garantissant la réponse aux besoins en eau de l'ensemble des usagers (industriels, agriculteurs et administrés).

La disposition, introduite par la loi organique du 3 août 2009, précisant que le domaine de la Nouvelle-Calédonie comprend, « sous réserve des droits des tiers et sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières, les cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources » a donné au domaine fluvial de la Nouvelle-Calédonie le fondement juridique solide qui lui faisait jusqu'ici défaut. Ce cadre juridique doit être complété par une loi du pays et des délibérations relatives à la gestion de la ressource en eau intégrant et complétant les dispositions des textes existants.

Par ailleurs, la définition et la répartition des compétences et interventions, en matière d'entretien et d'aménagement des cours d'eau, font l'objet d'une réforme progressive des programmes d'entretien des cours d'eau en vue de limiter les impacts des inondations avec les collectivités provinciales et communales.

Le service de l'eau de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR/SESER) améliore la connaissance de la ressource en eau douce superficielle et souterraine en gérant un réseau hydropluviométrique complémentaire de celui de Météo France. Ce réseau de mesures permet de mieux appréhender la ressource au niveau des bassins versants, des cours d'eau et des nappes souterraines. Ces données, initialement utilisées par le génie civil pour la construction de routes, de ponts et dans le cadre de l'urbanisation, ont été adaptées pour une valorisation agricole et rurale afin, notamment, de prévenir et évaluer les conséquences des inondations et des sécheresses, en étroit partenariat avec l'APICAN (agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles et naturelles), la CAMA (caisse d'assurance mutuelle agricole) et les services ruraux provinciaux.

Objectifs

L'objectif du programme vise une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du domaine privé et public de la Nouvelle-Calédonie dans le respect de la protection de l'environnement, du droit des tiers et de la préservation de la biodiversité.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif pour 2013 pour le programme gestion de l'eau est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle Calédonie	174 957 650	143 086 569	221 018 860	77 932 291
Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la ressource eau	24 726 050	19 826 050	27 476 050	7 650 000
Total	**199 683 700**	**162 912 619**	**248 494 910**	**85 582 291**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	160 203 700	149 142 531	147 544 910	-1 597 621
012- Charges de personnel et frais assimilés	23 240 000	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	1 150 000	1 150 000	3 150 000	2 000 000
67- Charges exceptionnelles	1 800 000	720 088	0	-720 088
Dépenses d'investissement	13 290 000	11 900 000	97 800 000	85 900 000
Total	**199 683 700**	**162 912 619**	**248 494 910**	**85 582 291**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie — Dépenses : 221,0 MF

Il s'agit notamment d'aménagement et de gestion du domaine public des eaux naturelles de la Nouvelle-Calédonie afin de :

1. contrôler la qualité de l'eau naturelle ou destinée à la consommation d'eau potable et mettre en œuvre les travaux et études nécessaires pour préserver ou améliorer cette qualité. 11,3 MF sont inscrits pour assurer le suivi de la ressources des nappes phréatiques ; 18,2 MF pour le suivi des ressources sur les principaux bassins versants à enjeux ; 11,4 MF pour le suivi de la ressource aux iles Loyauté ; 26,6 MF pour la régularisation progressive des périmètres de protection des eaux (PPE) destinés à l'alimentation en eau potable des collectivités humaines ;

2. gérer le domaine public fluvial dans le respect de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et du droit des tiers. 8,2 MF sont inscrits pour assurer la police de l'eau ; 3,5 MF pour la poursuite des inventaires des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant un impact sur la ressource en eau ; 3,6 MF pour l'appui à la mise en place de conseils de l'eau ou comités techniques de gestion de l'eau ; 4,8 MF pour les loyers des bâtiments du SESER (dock et bureaux) ;
3. aménager et entretenir les cours d'eau dans le cadre de conventions avec les provinces et les communes. 48 MF pour l'entretien général des cours d'eau ;
4. opérations spécifiques :
   - 45,4 MF pour des actions d'aménagement mises en évidence par l'étude de diagnostic de la Tonghoué, à savoir :
     - 30,4 MF pour le recalibrage du lit mineur en aval du pont de la promenade de Koutio ;
     - 15 MF pour le recalibrage de la berge et le confortement du pied de berge sur un affluent de la Tonghoué à l'aval du pont de l'avenue d'Auteuil ;
   - 20 MF pour des actions d'aménagement qui découleront de l'étude de diagnostic en cours sur la Tamoa.

Il s'agit également de créer une autorisation de programme de 40 MF pour la rénovation du barrage de Dumbéa. Des crédits sont inscrits pour un montant de 20 MF.

RENOVATION BARRAGE DUMBEA

CREATION D'AP : P0403-2013/1						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
40 000 000	20 000 000	0	0	0	0	20 000 000

Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la ressource en eau — Dépenses : 27,5 MF

Il s'agit notamment de maintenir les séries statistiques du réseau de mesures hydrologiques de la Nouvelle-Calédonie et d'améliorer les connaissances de la ressource en eau par des analyses et études pour mieux définir les critères d'aménagement du territoire (routes, ponts, urbanisation, exploitations minière, forestière et agricole…), la gestion de l'eau et des risques.

1 - suivi quantitatif de la ressource en eau : **18,5 MF** sont inscrits pour le réseau hydro pluviométrique (comportant 40 stations et enregistreurs hydrométriques, 70 stations pluviométriques, 3 stations de jaugeages téléphériques, 5 piézomètres enregistreurs, 700 échelles de crues), dont 10 MF pour le renouvellement de capteurs. A noter que dans le cadre du programme TELSAM, les stations d'observation hydro pluviométrique les plus intéressantes sont progressivement équipées d'une télétransmission GSM ou RTC ;

2 - morphodynamique fluviale : **1,5 MF** sont inscrits pour poursuivre la constitution (engagée depuis 2008) d'une base de données topographique sur les principaux cours d'eau concernés par des problématiques d'engravement et de mobilité du lit mineur ;

3- cartographie des zones inondables : **7,5 MF** sont inscrits pour participer au financement des études hydrauliques initiées par les provinces.

Programme P0404
Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité

Dépenses : 875 755 429 F

Recettes : 35 000 000 F

Enjeux et contexte

Une situation insulaire et des moyens soutenus, mis en œuvre depuis de nombreuses années, ont permis à la Nouvelle-Calédonie de préserver un statut sanitaire privilégié.

Toutefois, ce statut reste menacé par la mondialisation des échanges, l'accroissement des déplacements transfrontaliers, les modifications des situations épidémiologiques liées notamment aux évolutions climatiques, etc.

La gestion et la maîtrise des risques sanitaires relèvent de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. S'agissant de la sécurité sanitaire des aliments et de la biosécurité, cette compétence est plus particulièrement exercée par deux services de la DAVAR : le service d'inspection vétérinaires, alimentaires et phytosanitaires (SIVAP) et le service des laboratoires officiels vétérinaire et agroalimentaire de Nouvelle-Calédonie (LNC).

Objectifs

La finalité de ce programme peut être déclinée ainsi : contribuer à prévenir et à maîtriser l'introduction, l'apparition ou la multiplication de tous risques biologiques et de certains risques chimiques susceptibles par leurs présences ou leurs développements de porter atteinte soit à la santé animale, la santé végétale ou à la santé humaine, soit à l'économie ou à l'environnement de la Nouvelle-Calédonie.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme sécurité sanitaire des aliments et biosécurité est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0404-01 - Salubrité des debrées alimentaires animales et végétales livrées à la consommation humaine en NC	32 008 000	32 000 000	32 000 000	0
Action A0404-02 - Certification sanitaire à l'export	15 972 000	10 400 000	10 700 000	300 000
Action A0404-03 - Conservation du statut zoo et phytosanitaire de la Nouvelle Calédonie	736 679 800	698 127 728	623 862 366	-74 265 362
Action A0404-04 - Relations avec les autorités compétentes internationales et nationales	3 431 000	3 538 186	3 538 186	0
Action A0404-05 - Responsabilisation des usagers et optimiser les moyens d'inspection	40 000 000	0	2 483 250	2 483 250
Action A0404-06 - Développement des protocoles, des compétences et des partenariats nécessaires à la réalisation des analyses dans les domaines sus-cités	5 300 000	11 800 000	2 900 000	-8 900 000
Action A0404-07 - Réalisation d'analyses	127 470 000	108 115 000	150 040 000	41 925 000
Action A0404-08 - Formation, agrément ou contrôle des structures capables de mener les analyses des domaines concernés et apporter une expertise aux clients de premier degré	0	0	0	0
Action A0404-09 - Efficience des fonctions support et de direction (RH, SI, bâtiments et infra, communication, exécution budgétaire	41 155 000	42 405 000	50 231 627	7 826 627
Total	**1 002 015 800**	**906 385 914**	**875 755 429**	**-30 630 485**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	228 478 000	199 725 000	224 504 877	24 779 877
012- Charges de personnel et frais assimilés	39 532 000	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	80 931 000	79 438 186	88 738 186	9 300 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	653 074 800	627 222 728	562 512 366	-64 710 362
Total	**1 002 015 800**	**906 385 914**	**875 755 429**	**-30 630 485**

Recettes (pour mémoire)	*116 590 000*	*59 000 000*	*35 000 000*	*-24 000 000*

Les actions pour 2013

Action A0404-01 - Assurer la salubrité des denrées alimentaires animales et végétales livrées à la consommation humaine en Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	32,0	MF

La salubrité des denrées alimentaires est permise, à la fois, par l'inspection des établissements qui les préparent, les transforment, les conditionnent ou les commercialisent, et par le contrôle de ces mêmes denrées alimentaires.

Afin de concourir ou d'être complémentaire à la mise en œuvre des activités de base des services extérieurs, un programme d'interventions spécifiques est par ailleurs développé avec notamment :

- les vétérinaires sanitaires (**9 MF**) notamment pour les inspections ante et post mortem des animaux de boucherie ;
- l'Interprofession Viande de Nouvelle Calédonie (IVNC) pour la classification commerciale des viandes de boucherie (**12 MF**) ;
- le SIPRES (Mairie de Nouméa - **6 MF**) et la province des Iles Loyauté (**1 MF**) pour le contrôle de certains établissements commercialisant des denrées alimentaires ;
- le ministère de l'Agriculture (**4 MF**) pour les expertises techniques et juridiques.

Action A0404-02 – Certification sanitaire à l'export	Dépenses :	10,7	MF

Les échanges commerciaux internationaux dans le domaine des produits animaux ou d'origine animale et des produits végétaux et d'origine végétale sont conditionnés par la production d'une certification basée sur le respect d'une part des normes internationales générales et d'autre part des normes spécifiques négociées entre les pays importateurs et exportateurs.

- réalisation des contrôles officiels sur l'eau des établissements agréés export Union Européenne (**5,8 MF**) ;
- inspection de premier niveau dans la filière export fruits et légumes (**4,9 MF**).

Action A0404-03 - Conservation du statut zoo et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	623,9	MF
	Recettes :	*23,0*	*MF*

Cette action recouvre, d'une part, deux projets de construction et, d'autre part, les activités et le fonctionnement du SIVAP dans le domaine de la conservation du statut zoo et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

CPZP (500 MF)

Projet de construction du complexe de protection zoo et phytosanitaire de la NC (CPZP) : ce complexe doit accueillir les quarantaines animale et végétale ainsi que les laboratoires officiels d'analyses vétérinaires et alimentaires de Nouvelle-Calédonie. La quarantaine animale (QA) devrait être achevée au 1er trimestre 2013, les laboratoires et la quarantaine végétale en 2015.

Le montant des CP demandés au BP 2013 est de 460 MF, pour financer la fin des travaux de la QA, la finalisation des études pour les laboratoires et la QV ainsi que le début des travaux des laboratoires.

COMPLEXE ZOO PHYTHOSANITAIRE DE LA NC

REVISION D'AP : P0404-2005/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	3 180 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**3 180 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	1 630 389 878
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**1 549 610 122**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**1 549 610 122**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
3 180 000 000	48 304 815	20 381 306	359 956 821	352 239 218	1 235 784 278	2 016 666 438

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
460 000 000	2 476 666 438	350 000 000	353 333 562	0	0	0

Projet de construction des bureaux du SIVAP (sur le site du CPZP) : il est demandé au BP 2013 des CP de 40 MF pour permettre de financer la poursuite des études et le début des travaux de construction.

CONSTRUCTION BATIMENTS BUREAUX SIVAP

REVISION D'AP : P0404-2011/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	250 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**250 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	12 646 870
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**237 353 130**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**237 353 130**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
250 000 000	0	0	0	4 998 250	25 001 750	30 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
40 000 000	70 000 000	150 000 000	30 000 000	0	0	0

Conservation du statut zoo et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie (123,9 MF)

Les moyens affectés à cette opération fille (hors projet de construction des bâtiments SIVAP) permettent, notamment, de définir et mettre en œuvre : des mesures de prévention et de lutte contre les maladies animales ; des plans d'épidémio-vigilance ; des plans de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles et les fléaux de l'agriculture ; un contrôle de l'homologation et de l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole ; des mesures de contrôle zoo et phytosanitaire aux frontières, etc.

Afin de concourir ou d'être complémentaire à la mise en œuvre des activités de base un programme d'interventions spécifiques est développé et concerne notamment :

- l'appui au Groupement de Défense Sanitaire Animal (45 MF) ;
- le traitement des végétaux aux frontières (22,3 MF) ;
- l'appui à la lutte contre la tique du bétail (20 MF) ;
- la lutte contre la babésiose bovine dans la zone de la Tamoa (14,5 MF) ;
- l'accompagnement des missions d'inspection aux frontières (4,8 MF) ;
- l'entretien et le suivi du réseau de piégeage des mouches des fruits, la surveillance des fourmis exotiques et l'identification d'espèces exogènes (2,2 MF) ;
- l'appui au Groupement de Défense Sanitaire Végétal (1 MF) ;
- réouverture QA (déménagement + petits matériels + alimentation des animaux : 7 MF).

Par ailleurs, un programme d'investissement (7 MF) est engagé pour le renforcement des équipements aux frontières.

Les recettes sont estimées à 23 MF pour cette action

Action A0404-04 – Relation avec les autorités compétentes internationales et nationales	**Dépenses :**	**3,5**	**MF**

Adhésion de la Nouvelle-Calédonie (depuis 1949) à « l'Office international des épizooties » (OIE) appelé aussi « Organisation Mondiale de la Santé animale ».

Action A0404-05 – Responsabilisation des usagers et optimiser les moyens d'inspection	**Dépenses :**	**2,5**	**MF**

La communication externe est essentielle pour sensibiliser les administrés et faire en sorte que leur comportement ne soit plus un facteur de risque (mauvaises pratiques en production alimentaire, importations frauduleuses de produits organiques…). Il est proposé de produire un nouveau film, à diffuser par les compagnies aériennes aux passagers débarquant en Nouvelle-Calédonie, en le rendant plus percutant que l'ancienne version en noir et blanc à connotation humoristique, qui ne correspond pas ou plus à la vision souhaitée de la biosécurité.

Action A0404-06 – Développement des protocoles, des compétences et des partenariats	**Dépenses :**	**2,9**	**MF**

Le développement de protocoles et de compétences fait partie de la démarche d'amélioration continue sous-jacente à l'accréditation du Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Action A0404-07 – Réalisation d'analyses	**Dépenses :**	**150,0**	**MF**
	Recettes :	***12,0***	***MF***

Les analyses réalisées au laboratoire de Port-Laguerre concernent les domaines zoo-sanitaires et agro-alimentaires et sont effectuées dans le cadre d'une accréditation COFRAC obtenue et maintenue depuis 2003. Cette accréditation, de portée internationale, assure la fiabilité des résultats émanant du LNC et oblige à une amélioration continue des process, qui se traduit notamment par la nécessité d'une remise à niveau constante du matériel de laboratoire (**17,4 MF** d'investissement prévus en 2013). Le financement de tous les frais structurels nécessaires au fonctionnement du laboratoire et le financement des

consommables de laboratoire indispensables à la réalisation des analyses diagnostiques, associés aux frais d'accréditation et aux mesures nécessaires à assurer la sécurité du personnel, s'élèvent à **32 MF**.

D'autres analyses, réalisées dans le cadre d'opérations spécifiques, permettent :

- en matière de santé animale, de lutter contre des maladies (éradication de la babésiose bovine...), d'actualiser le statut zoo-sanitaire au regard de l'Office international des épizooties (enquêtes et surveillance zoosanitaires) ou de répondre aux interrogations des éleveurs sur des pathologies impactant la productivité de leur troupeau (Enquête BVD néosporose à réaliser en 2013), pour un budget total de **32,4MF** ;

- en matière de sécurité sanitaire des aliments, d'assurer la salubrité des aliments par la prise en charge étiologique de toutes les toxi-infections alimentaires et par la mise en place d'enquêtes ou de plans de surveillance et de contrôle, tels ceux sur les pesticides dans les végétaux, le mercure ou l'histamine dans les poissons qui seront renforcés, ou ceux sur les œufs et les volailles qui seront poursuivis en 2013, pour un budget total de **26,5 MF**.

Une opération nouvelle est proposée, pour un renforcement de la recherche des pesticides et résidus médicamenteux dans les produits alimentaires et dans l'eau. Cette opération nécessite l'acquisition d'un matériel d'analyse spécialisé (LC/MS/MS) et des réactifs associés (**41,7 MF**).

*Les recettes proviennent de la réalisation d'analyses (**12 MF**).*

Action A0404-09 – Efficience des fonctions support et de direction	**Dépenses :**	**50,2**	**MF**

Cette action recouvre toutes les dépenses courantes de fonctionnement du SIVAP. Son augmentation est liée essentiellement à l'extension des locaux aéroportuaires de La Tontouta (contrôle voyageurs et fret aérien) et à l'ouverture de la Nouvelle quarantaine animale de Païta.

Programme P0405 Prévention des pollutions et risques industriels

Dépenses : 24 000 000 F

Recettes : 450 000 F

Enjeux et contexte

Dans le contexte de l'industrialisation renforcée de la Nouvelle-Calédonie, en partie liée aux grands projets métallurgiques mais aussi à la croissance des secteurs de la petite et moyenne industrie, la prévention des pollutions et des risques industriels est une composante importante du développement durable de la collectivité.

Cette mission est exercée par la DIMENC en tant que direction de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi pour le compte de l'Etat et des trois provinces s'agissant dans leurs domaines de compétences respectifs.

Objectifs

Le programme vise les objectifs suivants :

- la participation à la gestion des déchets et au suivi de la qualité de l'air sur le territoire ;
- la prévention des risques industriels ; s'agissant des compétences de la Nouvelle-Calédonie, ceci concerne en particulier le contrôle des équipements sous pression présents sur le territoire ;
- la métrologie légale.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme prévention des pollutions et risques industriels est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0405-01 - Participation au financement de programmes concourant à la gestion des déchets en Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Action A0405-02 - Gestion rationnelle et ecologiquement acceptable de l'élimination des déchets dangereux de la Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Action A0405-03 - Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air	17 500 000	9 500 000	20 000 000	10 500 000
Action A0405-04 - Application et mise à jour de la réglementation ICPE (province)	0	0	0	0
Action A0405-06 - Inspection des barrages au titre de la sécurité des ouvrages (Etat)	0	0	0	0
Action A0405-07 - Participation aux dispositifs de gestion de crise industrielle	0	0	0	0
Action A0405-08 - Inspection des équipements sous pression (instruction, contrôle, évolution réglementaire)	0	0	4 000 000	4 000 000
Action A0405-09 - Suivi de l'importation, de la détention et de l'exportation des sources radioactives	0	0	0	0
Action A0405-10 - Sûreté liée à l'utilisation et à la conservation des explosifs (Etat)	0	0	0	0
Action A0405-11 - Cadre réglementaire et inspection poids et mesures (instruction, contrôle, évolution, réglementaire)	0	0	0	0
Total	**17 500 000**	**9 500 000**	**24 000 000**	**14 500 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	9 500 000	9 500 000	20 000 000	10 500 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**17 500 000**	**9 500 000**	**24 000 000**	**14 500 000**

Recettes (pour mémoire)	*550 000*	*550 000*	*450 000*	*-100 000*

Libellé indicateurs	réalisation 2010	réalisation 2011	prévision 2012	prévision 2013	Cible année
Taux de réalisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement en énergie renouvelable	2,8%	2,8%	2,8%	33,0%	2,80%
% en volume de produits pétroliers importés dont la qualité a été contrôlée	32%	33%	33%	33%	33
Nombre de jours de stocks outils au-dessus ou en-dessous des stocks stratégiques	64	50	0	0	0
Consommation d'énergie annuelle comparée au PIB	0,95	0,96	0,8	0,8	0,8
Nombre d'heures par an pendant lesquelles la qualité de l'air a été au deçà du seuil d'alerte	11	37	10	20	10
% d'installations régulières parmi celles soumises à la réglementation ICPE	43%	46%	49%	57%	3% par an
Volume d'inspection réalisé par catégorie d'installation au regard des objectifs de récurrence s'appliquant à cette catégorie	HRi = 400% HRc = 420% A = 45 % D = 71 %	HRi = 250% HRc = 540% A = 50 % D = 40%	Hri = 150% HRc = 420% A = 90% D = 50%	HRi = 180% HRc = 540% A = 100 % D = 100%	HRi =100% HRc = 100% A = 100 % D = 100 %
% de visites ayant donné lieu à des non conformités)	36%	55%	entre 30 % et 50 %	Entre 30 % et 50 %	Entre 30 % et 50 %
Délais d'instructions des demandes d'autorisation ICPE	Résultats de calculs non fiables avec le logiciel actuel				
% du parc d'équipements sous pression de grande ampleur contrôlé (contrôle de 1er niveau)	80%	100%	90%	90%	90%
% du parc d'équipements de mesures contrôlé dans l'année (en commentaire valeur pour les équipements volume, poids et débit)	43%	23%	50%		50%
% du nombre de délégataires contrôlés dans l'année (audit de niveau 2)	Aucune activité déléguée officiellement à l'heure actuelle	Aucune activité déléguée officiellement à l'heure actuelle	100%	75%	100%

Les actions pour 2013

Action A0405-03 – Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation — Dépenses : 20,0 MF

Participation au financement de l'association de surveillance de la qualité de l'air Scal-Air

Scal-Air est une association loi 1901 à laquelle la Nouvelle-Calédonie a été autorisée à adhérer par le congrès par la délibération n° 78 du 15 juin 2005. Sont également membres la province Sud, la mairie de Nouméa, le secteur associatif ainsi que les industriels concernés.

Depuis 2011, outre le suivi historique de la qualité de l'air de Nouméa, l'association Scal-Air gère également le réseau qualité de l'air de la société VALE NC, dont le coût reste néanmoins à la charge de l'industriel.

Pour 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exprimé le souhait de renforcer sa participation au financement de l'association, dans la perspective de la préparation de la réglementation qualité de l'air, en la passant à **20 MF**.

Action A0405-08 – Inspection des équipements sous pression (instruction, contrôle, évolution réglementaire) en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de premier niveau	**Dépenses :** ***Recettes :***	**4,0** ***0,1***	**MF** ***MF***

Étude de comparaison des normes ESP Australie / Europe **4 MF**

Dans le cadre de la réforme réglementaire en cours des équipements sous pression, la mise en place de règles techniques conformes à celles appliquées en Europe apparaît aujourd'hui la plus satisfaisante.

Cependant, une problématique nécessité d'être réglée : un certain nombre d'équipements sous pression de conception simple sont aujourd'hui annexes à des équipements importés d'Australie (compresseurs, réservoirs d'air de freinage…) et ne respectent pas, d'un point de vue réglementaire, les critères prédéterminés. Toutefois, il est peut-être possible que de par leur conception technique, ces équipements puissent être considérés, en termes de sécurité, comme équivalents aux appareils européens. A ce titre, il convient d'étudier et de comparer les normes de fabrication de ces équipements afin de pouvoir trancher cette question.

Cette étude sera réalisée par un organisme spécialisé dans le domaine, sur la base d'un cahier des charges technique établi par le service de contrôle de la DIMENC.

Taxes et redevances d'épreuves d'appareils à pression de gaz ou de vapeur ***0,05 MF***

Les projets de textes qui délèguent les contrôles de premier niveau à des organismes privés agréés devraient étendre encore les gammes de matériels soumis à ces contrôles privés. L'administration ne fera plus que très occasionnellement des prestations de services payantes. Une tendance vers une extinction complète de cette recette est prévue.

Action A0405-11 – *Cadre réglementaire et inspection poids et mesures (instruction, contrôle, évolution réglementaire)*	***Recettes :***	***0,4***	***MF***

L'adoption par le gouvernement des textes déléguant les contrôles de premier niveau à des vérificateurs privés agréés, conformément à une délibération du congrès, a pour effet de réduire pour l'année à venir les prestations de premier niveau de l'administration qui font encore l'objet de taxes et redevances.

Cependant, la procédure de délégation étant encore en cours de formalisation avec les organismes concernés, des recettes résiduelles sont à prévoir pour 2013, d'autant que le contrôle de certaines catégories d'instruments ne fait pas à ce jour l'objet d'une délégation de second niveau (barémage des cuves, contrôle des taximètres,…)

Programme P0406
Energie

Dépenses : 42 300 000 F
Recettes : 16 000 000 F

Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie est dépendante à 97 % des énergies fossiles. Cette dépendance implique une forte vulnérabilité vis-à-vis de la sécurité et des coûts d'approvisionnements énergétiques. Le poids de l'industrie métallurgique impacte fortement le niveau d'émission des gaz à effet de serre. Le schéma de l'énergie et du climat définira à partir de 2011, les grandes orientations en matière de rationalisation de la consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs :

Les objectifs du programme sont les suivants :

- maîtriser l'approvisionnement et contribuer à l'indépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie,
- contribuer à la maîtrise d'émission de gaz à effet de serre et rationaliser la consommation énergétique,
- garantir la qualité et la cohérence de la distribution de l'énergie sur l'ensemble du territoire,
- assurer la maîtrise du prix de l'énergie.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme énergie est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0406-01 - Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissements en matière d'outils de production électrique	0	0	0	0
Action A0406-02 - Instruction des demandes d'autorisation d'outils de production électrique (gouv)	6 000 000	0	0	0
Action A0406-03 - Encadrement de la qualité des produits pétroliers importés en Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Action A0406-04 - Contrôle des stocks statégiques (Etat)	0	0	0	0
Action A0406-06 - Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables	24 000 000	27 720 000	30 800 000	3 080 000
Action A0406-07 - Information et sensibilisation des industriels et de la population sur la situation énergétique de la Nouvelle Calédonie	1 210 000	2 000 000	2 000 000	0
Action A0406-08 - Planification des besoins et des investissements nécessaires en matière de réseau de transport et de distribution	0	0	0	0
Action A0406-09 - Contrôle de la conformité technique de l'implantation des lignes et de la qualité des produits pétroliers mis sur le marché	1 450 000	1 500 000	1 500 000	0
Action A0406-11 - Contribution à l'électrification rurale du pays	0	0	0	0
Action A0406-12 - Contrôle de l'éfficacité économique des sociétés du transport et de la distribution de l'électricité et des sociétés pétrolières	0	0	0	0
Action A0406-13 - Application et mise à jour des stuctures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application	400 000	110 000 000	8 000 000	-102 000 000
Action A0406-14 - Assistance du territoire de Wallis et Futuna pour le calcul du prix du gaz et des carburants (Etat)	0	0	0	0
Total	**33 060 000**	**141 220 000**	**42 300 000**	-98 920 000

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	33 060 000	41 220 000	42 300 000	1 080 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante		100 000 000	0	-100 000 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**33 060 000**	**141 220 000**	**42 300 000**	**-98 920 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*12 000 000*	*16 000 000*	*4 000 000*

Les actions pour 2013

Action A0406-06 – Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables	**Dépenses :**	**30,8**	**MF**
	Recettes :	***16,0***	***MF***

Le schéma de l'énergie 10 MF

La préparation du schéma de l'énergie et du climat pour la Nouvelle-Calédonie est confiée à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), sous la responsabilité du comité permanent de l'énergie (CPE), créé par la délibération du congrès n°377 du 23 avril 2008.

La mise en œuvre du schéma interviendra dès 2013. Une publication du schéma sera réalisée à l'attention des acteurs publics et privé du secteur de l'énergie. Le coût de communication est estimé à 2 MF.

Par ailleurs, il est nécessaire que de nouvelles études soient menées afin d'affiner le programme des actions identifiées par le schéma.

Ainsi, une étude portera sur l'analyse et la faisabilité d'intégration et d'amélioration du taux de pénétration des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque, biomasse) sur le réseau électrique calédonien. L'objectif étant principalement de sécuriser l'approvisionnement et l'indépendance énergétique, de garantir la stabilité et la compétitivité des prix des énergies sur le territoire. Le coût de cette étude est de 8 MF.

Réglementation énergétique des bâtiments 8 MF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation énergétique des bâtiments, il convient de développer des outils d'accompagnement à l'attention des professionnels et des particuliers.

Parmi ces outils, on trouve :
- un guide technique mettant en avant les solutions techniques portant sur certain aspect de la conception du bâtiment
- des abaques permettant de déterminer directement des paramètres de calcul à considérer au moment de la conception d'un bâtiment, sans avoir à recourir à un outil de modélisation
- un tableau (excel) permettant aux particuliers d'entrer simuler les impacts de choix de conception au regard des obligations prévue par la réglementation énergétique des bâtiments. Le coût de cette prestation est estimée à 8 MF.

Le projet Tep VERTES 12,8 MF

Le projet Tep VERTES, cofinancé par la Nouvelle-Calédonie et la Commission européenne dans le cadre du 9ème FED, a permis la mise en place depuis début 2011 d'une centrale photovoltaïque de 200 kW à Maré, d'une éolienne de 275 kW et d'une centrale photovoltaïque de 110 kW à Lifou ainsi que de 2 centrales hybrides, 18 kW photovoltaïques et un groupe diesel de 20 kVA, à Yandé et Yenghébane sur la commune de Poum.

L'entretien de ces installations, dont la Nouvelle-Calédonie est propriétaire, est effectué par des opérateurs spécialisés: ENERCAL à Maré, Yandé et Yenghébane et AEROWATT à Lifou et se chiffre à environ 12 MF par an comprenant les opérations de maintenance régulières, la fourniture des pièces de rechange courantes et l'entretien des lieux d'implantation.

Les infrastructures sont installées sur des terres coutumières. La location du terrain est de 0,8 MF pour l'année 2013.

Les recettes issues du projet Tep VERTES ***16 MF***

L'énergie électrique produite par ces équipements est revendue aux concessionnaires locaux de distribution électrique, ENERCAL à Maré et Poum et EEC à Lifou, et représente environ 12 MF par an qui sont reversés au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0406-07 – Information et sensibilisation des industriels et de la population	Dépenses :	2,0	MF

L'observatoire de l'énergie, créé par la délibération du congrès n° 378 du 23 avril 2008, est destiné à centraliser les connaissances et les données sur le sujet de l'énergie.

Pour ce faire, une application Web a été développée par la société Enerdata, basée à Grenoble.

Cette application nécessite d'être hébergée par cette société afin que les données puissent être sauvegardées. Enerdata assure également la maintenance de l'application lorsque des dysfonctionnements apparaissent. En complément, une prestation de développement est nécessaire afin de mettre à niveau le contenu de la base de données, et ajouter des modules permettant d'améliorer la performance de l'application.

Pour cela il est proposé de retenir une enveloppe de **2 MF**.

Action A0406-09 – Contrôle de la conformité technique de l'implantation des lignes	Dépenses :	1,5	MF

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté, sur proposition du gouvernement, la délibération n° 196 du 22 août 2006 relative à la qualité des produits pétroliers. Cette délibération vise à habiliter le gouvernement à fixer par arrêté les spécifications de ces produits. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté par arrêté les caractéristiques de l'essence et du gazole importé pour la vente au détail en Nouvelle-Calédonie.

La délibération précitée prévoit en son article 7 d'inspecter la qualité des produits visés afin de rechercher et de constater des infractions aux spécifications fixées par arrêté. La DIMENC, chargée de réaliser ses inspections, ne dispose pas dans son laboratoire du matériel nécessaire pour analyser les produits prélevés. Il est alors nécessaire de faire appel à un laboratoire extérieur pour réaliser ces analyses.

La DIMENC prévoit d'inspecter tous les 4 mois le gazole et l'essence vendus en Nouvelle-Calédonie de chaque opérateur pétrolier. Cela représente sur l'année un total de 12 analyses, les produits distribués par Total Pacifique et Mobil étant identiques.

Le laboratoire choisi pour analyser les produits prélevés appartient au Service des Essences des Armées basé à Marseille. Une convention de prestation d'analyse de produits pétroliers a été établie entre la Nouvelle-Calédonie et ce service.

Ce laboratoire travaille actuellement avec le service des essences des armées de Nouvelle-Calédonie pour l'analyse les produits pétroliers utilisés par les forces armées présentes en Nouvelle-Calédonie.

Le coût d'une analyse d'essence est d'environ 100 000 F et celui d'une analyse de gazole est d'environ 135 000 F. Ce prix intègre en plus du coût de la prestation d'analyse, le coût de la prestation de prélèvement en station-service et le coût de transport des échantillons vers la métropole. Sur l'année, cela représente une dépense d'environ **1,5 MF**.

Action A0406-13 – Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application	**Dépenses :**	**8,0**	**MF**

La DIMENC a en charge le calcul des prix des carburants, du gaz et de l'électricité. Cette étude a pour objectif de :

- fournir des éléments de comparaison à la DIMENC pour s'assurer que les différences de marges et de prix observées sont justifiables ou explicables par les spécificités du marché néo-calédonien (éloignement géographique, normes carburants, sources d'approvisionnement, fiscalité, péréquation…) et qu'elles ne correspondent pas à des situations de rentes déconnectées de la réalité des coûts ;

- identifier et caractériser les pratiques tarifaires en vigueur dans des configurations proches de celles de la Nouvelle-Calédonie : structures tarifaires, réactivité aux variations du prix du brut, mécanismes incitatifs en place, etc.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre en dépenses

En XPF	Programmes dépenses						
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	**Total**
907	88 100 000	8 300 000	97 800 000				194 200 000
909	10 000 000			562 512 366			572 512 366
924	0	0	0	0	0	0	0
Ss total Investissement	*98 100 000*	*8 300 000*	*97 800 000*	*562 512 366*	*0*	*0*	*766 712 366*
930	0	0	0	0	0	0	0
937	224 830 000	28 060 000	150 694 910		24 000 000	42 300 000	469 884 910
939	15 000 000	0	0	313 243 063	0	0	328 243 063
Ss total Fonctionnement	*239 830 000*	*28 060 000*	*150 694 910*	*313 243 063*	*24 000 000*	*42 300 000*	*798 127 973*
Total BP 2013	**337 930 000**	**36 360 000**	**248 494 910**	**875 755 429**	**24 000 000**	**42 300 000**	**1 564 840 339**

En XPF	Programmes Recettes						
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	**Total**
907	0	0	0	0	0	0	
909	0	0	0	0	0	0	0
Ss total Investissement	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
937	179 500 000	4 545 000	0	0	450 000	16 000 000	200 495 000
939	0	0	0	35 000 000	0	0	35 000 000
Ss total Fonctionnement	*179 500 000*	*4 545 000*	*0*	*35 000 000*	*450 000*	*16 000 000*	*235 495 000*
TOTAL BP 2013	**179 500 000**	**4 545 000**	**0**	**35 000 000**	**450 000**	**16 000 000**	**235 495 000**

Mission M05
Coordination et développement des transports

DEPENSES : 4 550 200 315 F
RECETTES : 226 767 580 F

Contrôle et exploitation aériens

Le programme contrôle et exploitation aériens regroupe les activités de la direction de l'aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie en matière de prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne.

Développement du transport aérien

Ce programme regroupe les missions de régulations économique et juridique en matière d'aéroport, de transports aériens et d'environnement, ainsi que l'ensemble de l'ingénierie aéronautique.

Infrastructures et sécurité routières

Le programme infrastructures et sécurité routières comporte deux volets :

- le volet infrastructures : routes et bâtiments,
- le volet transports terrestres et circulation routière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme infrastructures et sécurité routières, pour le volet infrastructures, la DITTT construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

- les routes pour faciliter les déplacements des personnes et des biens dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux besoins de la population ;
- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la sécurité routière.

La DITTT contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1er janvier 2011.

Pour le volet transports terrestres et circulation routière, la DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Transports et activités maritimes

L'année 2013 sera la première de plein exercice pendant laquelle le service des affaires maritimes (Etat) sera mis à disposition du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice des missions en matière d'inspection de la sécurité des navires.

Programme P0501 Contrôle et exploitation aériens

Dépenses : 84 945 980 F
Recettes : 15 067 580 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement de la sécurité et certification des services de la circulation aérienne sur les aérodromes de Nouméa-Magenta (contrôle d'approche et d'aérodrome), de Lifou (contrôle d'aérodrome) et de Koné (AFIS). Elles comprennent le développement des systèmes de la sécurité aérienne, la compétence et l'instruction des personnels qui interviennent sur les aérodromes territoriaux et par convention d'assistance sur les aérodromes des provinces.

Objectifs

Les objectifs sont de nature à garantir un haut niveau de sécurité et de qualité des prestations des services de la navigation aérienne qui contribuent à la disponibilité des systèmes de la sécurité de la navigation aérienne, au développement durable, à l'efficacité économique ainsi qu'à la prise en compte de l'aviation générale.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme contrôle et exploitation aériens est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0501-01 – Certifications et sécurité	19 000 000	54 344 000	1 500 000	-52 844 000
Action A0501-02 – Formation	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0
Action A0501-03 – Soutien et pilotage	21 091 000	5 231 700	9 693 980	4 462 280
Action A0501-04 – Exploitation opérationnelle et technique	103 998 950	60 142 000	71 252 000	11 110 000
Action A0501-05 – Procédures satellitaires	0	0	0	0
Total	**146 589 950**	**122 217 700**	**84 945 980**	**-37 271 720**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	38 089 950	50 087 700	48 475 980	-1 611 720
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	630 000	0	-630 000
65- Autres charges de gestion courante	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0
Dépenses d'investissement	106 000 000	69 000 000	33 970 000	-35 030 000
Total	**146 589 950**	**122 217 700**	**84 945 980**	**-37 271 720**

Recettes (pour mémoire)	*14 080 000*	*17 978 260*	*15 067 580*	*-2 910 680*

Les actions pour 2013

Action A0501-01 - Certifications et sécurité — Dépenses : 1,5 MF

Aucune nouvelle opération d'investissement n'est prévue sur cette action pour 2013 (40 MF inscrits en 2012).

En ce qui concerne le fonctionnement, le budget sollicité, soit 1,5 MF, concerne les crédits nécessaires à l'entretien des véhicules du pool du service administratif et de l'organisme de la navigation aérienne de Magenta (ONA MGTA) uniquement.
En effet, à partir de 2013 il est prévu que la gestion des véhicules SSLIA/MGTA soit transférée à la CCI dans le cadre du transfert de gestion de Magenta.
De plus, et afin d'identifier de manière plus précise les charges d'entretien des véhicules relevant du service de la régulation économique (SRE et SSLIA), leur budget sera inscrit sur des lignes de crédits différentes.

Action A0501-02 - Formation — Dépenses : 2,5 MF

Le budget inscrit au BP 2013, soit 2,5 MF, est identique à celui proposé et voté aux BP des trois exercices antérieurs.
Cette dépense consiste en une subvention versée à l'aéro-club calédonien et qui permet de prendre en charge les coûts de formation de 4 jeunes calédoniens sélectionnés pour passer leur brevet de pilotage.

Action A0501-03 - Soutien et pilotage — Dépenses : 9,7 MF

Globalement le budget de cette action augmente (+ 85%) en raison :

- de l'évolution à la hausse de deux postes de fonctionnement
  - le carburant : un nouveau véhicule a été accordé au BS 2012 pour le service du péril animalier et deux nouveaux véhicules ont été demandés à la gestion centralisée 2013 pour la gestion et l'exploitation aéroportuaires de Koné et de Lifou ;
  - les frais de déplacements professionnels : l'augmentation des frais de prise en charge des billets d'avion Air Calédonie des agents des services opérationnels est justifiée par la réalisation de prestations supplémentaires au niveau de l'entretien des sites aéroportuaires, notamment l'aérodrome de l'Ile des Pins, et de la formation d'un nouvel effectif (poste supplémentaire IESSA BS 2012) et des deux contrôleurs de l'aérodrome de l'IDP dans le cadre d'une convention de mise à disposition. En raison des conventions de prestations de services et d'entretien des installations provinciales signées entre la Nouvelle-Calédonie et chacune des provinces, une partie de ces dépenses, soit 0,8 MF, sera inscrite en recette (cf. action ci-dessous).
- d'un nouveau poste de dépense relatif à des frais de communication externe
  - 2 MF pour la production et l'édition d'une revue trimestrielle destinée aux usagers.

Action A0501-04 - Exploitations opérationnelle et technique	**Dépenses :**	**71,3**	**MF**
	Recettes :	***15,1***	***MF***

Le budget alloué à cette action permet d'assurer l'exploitation opérationnelle et technique des équipements de navigation aérienne des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie et des provinces.
Le budget sollicité en 2013 est à la hausse de 18,4% par rapport au BP 2012.

Cette augmentation est due aux dépenses d'investissement de la maintenance régionale, évaluées hors report à 32 MF en 2013. Ce budget permettra au service de réaliser les achats nécessaires à l'entretien de matériels et d'appareils techniques positionnés sur les aérodromes (radio balise et caméra de surveillance pour Koné, chaine radio de Mgta, régulateur de balisage, lot de secours balisage …).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 6 MF et se justifient par :
- l'inscription en fonctionnement de dépenses jusque là (avant M52) imputées en investissement : interventions hélitreuillées pour l'entretien de réseau ;
- la réalisation de prestations supplémentaires d'entretien sur les sites aéroportuaires et notamment celui de l'Ile des Pins (modification de la convention en cours) ;
- l'augmentation des frais de dédouanement de matériels commandés en métropole pour la maintenance des aérodromes ;
- l'augmentation des indemnités journalières relevant des déplacements des agents du SNA ainsi que de l'instructeur régional pour les besoins des différents aérodromes de la Nouvelle-Calédonie (Lifou, Koné, Iles des Pins) ;
- l'achat exceptionnel mais obligatoire d'équipements pour travail en hauteur des quatre agents de la maintenance ;
- la hausse du contrat de nettoyage des vitres des tours de contrôle et des locaux des aérodromes de Magenta et Lifou suite aux travaux d'extension des deux sites.

Il est à noter qu'une partie des dépenses de cette action est compensée à hauteur de 15,1 MF par la participation des provinces au recouvrement de traitement et déplacement d'agents de la Nouvelle-Calédonie. Ce montant figure à la ligne des recettes dans le tableau de répartition par nature de dépenses. Il est en légère diminution par rapport au BP 2012 en raison des opérations de rattrapage réalisées en 2012 sur les exercices antérieurs.

Programme P0502 Régulation économique du transport aérien

Dépenses : 924 529 860 F

Recettes : 73 550 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement du développement de l'aérien en Nouvelle-Calédonie qui comprennent la gestion des aérodromes et infrastructures aéroportuaires et leurs développements, les interventions auprès des acteurs de l'aérien : compagnies, aéroports et passagers, la régulation économique et juridique de l'ensemble des activités liées à l'aviation civile.

Objectifs

Les objectifs sont de nature socio-économique avec la contribution au rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie par le développement de l'aérodrome de Koné, l'amélioration de l'efficacité économique de la compagnie domestique par l'adaptation des infrastructures aux ATR72, ou encore la limitation du coût global pour la collectivité par les interventions et la régulation de l'économie de l'aérien.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0502-01 – Veille et élaboration des textes	0	0	0	0
Action A0502-02 – Contribuer à la desserte inter-îles au départ de Lifou	0	0	0	0
Action A0502-03 – Développer l'aéroport de Koné	365 000 000	250 000 000	250 000 000	0
Action A0502-04 – Adapter les indrastructures à l'évolution du trafic	151 000 000	532 000 000	105 500 000	-426 500 000
Action A0502-05 – Gérer les aéroports territoriaux	461 545 734	364 029 500	247 428 860	-116 600 640
Action A0502-06 – Exercer la tutelle économique sur les compagnies aériennes locales	71 000 000	34 800 000	20 000 000	-14 800 000
Action A0502-07 – Contribuer à la continuité territoriale	83 732 000	177 414 000	301 601 000	124 187 000
Total	**1 132 277 734**	**1 358 243 500**	**924 529 860**	**-433 713 640**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	127 767 734	185 943 500	72 139 210	-113 804 290
012- Charges de personnel et frais assimilés		100 000	0	-100 000
65- Autres charges de gestion courante	166 000 000	278 800 000	389 000 000	110 200 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	
Dépenses d'investissement	838 510 000	893 400 000	463 390 650	-430 009 350
Total	**1 132 277 734**	**1 358 243 500**	**924 529 860**	**-433 713 640**

Recettes (pour mémoire)	*57 536 878*	*81 000 000*	*73 550 000*	*-7 450 000*

Les actions pour 2013

Action A0502-03 - Développer l'aéroport de Koné — Dépenses : 250,0 MF

Cette action qui ne comprend que de l'investissement a pour objectif de développer les aménagements de l'aéroport de Koné afin d'optimiser l'utilisation des ATR et de favoriser le rééquilibrage territorial.

Le budget sollicité en 2013 par le service d'ingénierie est de 250 MF de CP et correspond aux dépenses de travaux d'élargissement et d'extension de la piste de Koné.

Initialement portée à 800 MF, le montant de l'AP a évolué à 1 600 MF pour y intégrer les investissements relatifs à la réalisation de l'aérogare. Au BP 2012, 600 MF d'AP supplémentaire ont été sollicités pour prendre en compte la modification des travaux rendue nécessaire par le projet de construction d'un rond-point et d'une zone industrielle en bout de piste par la province Nord, portant l'AP à 2 200 MF.

Au final, l'AP se décompose comme suit :

- 1 200 MF pour la piste dont 500 MF pour l'ouvrage d'art, les clôtures et le balisage et 700 MF pour l'élargissement et le re-surfaçage ;
- 200 MF pour le SSLIA (bâtiment et camion) et le carburant ;
- 800 MF pour la nouvelle aérogare (y compris les réseaux, parkings et voies d'accès côté ville, aires de stationnement et bretelle d'accès côté piste)

KONE AMENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR

REVISION D'AP : P0502-2010/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	2 200 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**2 200 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	10 542 687
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**2 189 457 313**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**2 189 457 313**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
2 200 000 000	0	0	0	5 848 500	325 351 500	331 200 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
250 000 000	581 200 000	705 000 000	878 800 000	0	0	35 000 000

Action A0502-04 - Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic — Dépenses : 105,5 MF

Cette action ne comprend également que de l'investissement dont :

- **11,5 MF** de CP en 2013 pour la construction de l'aérogare de fret à Magenta (opération s/AP de 600 MF) ;

MAGENTA CONSTRUCTION AEROGARE FRET

REVISION D'AP : P0502-2008/3	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	600 000 000
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**600 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	56 823 500
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**543 176 500**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**543 176 500**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
600 000 000	682 500	0	0	0	11 700 000	12 382 500

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
11 500 000	23 882 500	0	0	0	0	576 117 500

- **80 MF** de CP en 2013 pour le financement des études relatives au projet de nouvelle aérogare à Lifou.

Actuellement sous dimensionné compte tenu de l'évolution du trafic, les locaux de l'aérogare ne permettent pas de séparer les flux de départ et d'arrivée des voyageurs, des bagages et du fret. Le projet correspond à un doublement de la surface soit 1500 m² équivalente à la surface actuelle de l'aérogare de Magenta. Il permettra une séparation complète des flux arrivée et départ aussi bien pour les passagers que pour les bagages. Le projet intègre également une extension du parking voitures.

Le budget sollicité dans le cadre de cette opération permettra de financer d'une part, le lancement du concours d'architectes et le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aérogare de Wanaham et, d'autre part, la destruction et la reconstruction de deux bâtiments de la navigation aérienne situés dans les emprises de la future nouvelle aérogare.

- **10 MF** de CP 2013 pour l'opération de déviation RP 14 MGTA (nouvelle opération s/AP de 800 MF) ;

En 2008, des terrains ont été acquis par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la déviation de la RP14 le long de l'aérodrome de Magenta. Afin d'acquérir le foncier municipal restant, la carrière équestre de l'association la Gourmette doit être déplacée (coût estimé à 150 MF). Le terrain libéré sera ensuite cédé à la Nouvelle-Calédonie pour la réalisation de la déviation. Une convention tripartite mairie de Nouméa – Association la Gourmette et Nouvelle-Calédonie est en cours.
A l'issue de cet aménagement, les travaux de voirie seront menés en concertation avec la province Sud et sont estimés à 600 MF. Le coût des études pour la maîtrise d'œuvre et le suivi géotechnique est respectivement de 30 MF et de 20MF.
Le montant de l'AP à mettre en place est de 800 MF.
Les prévisions de dépense de CP pour l'année 2013 sont de 10 MF correspondant aux études préalables.
Pour les quatre années à venir, les prévisions de dépense se répartissent comme suit :

- 2013 : 10 MF
- 2014 : 150 MF
- 2015 : 300 MF
- 2016 : 340 MF

DEVIATION RP14 PHASE 2

CREATION D'AP : P0502-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
800 000 000	10 000 000	150 000 000	300 000 000	340 000 000	0	0

- **4 MF** de CP 2013 pour « Accès seuil 17 MGTA » (nouvelle opération hors AP d'un coût total de 20 MF).

Ces 4 MF concernent la réalisation d'études préalables pour assurer un accès rapide aux pompiers de la plateforme à la zone située au-delà du seuil 17 (butte Pentecost, terrain baseball).

- 2013 : 4 MF
- 2014 : 16 MF

Action A0502-05 - Gérer des aéroports territoriaux — Dépenses : 247,4 MF

Le budget global sollicité en 2013 sur cette action est en diminution de 32% soit - 116,6 MF, due essentiellement à une forte baisse du fonctionnement (-103 MF).
En 2013, le budget sollicité en fonctionnement (**149,5 MF**) sera affecté pour moitié au financement du transfert de la gestion de la plateforme aéroportuaire de Magenta à la CCI prévu le 01/01/2013. L'autre moitié sera principalement affectée à :

- des travaux ou des prestations d'entretien, de réparation, de maintenance et de nettoyage des bâtiments, installations et abords des plateformes de Lifou, Koné, Magenta (30 MF) ;
- des levés topographiques dans le cadre du contrôle des obstacles sur les aérodromes de Magenta, Lifou et Koné (15 MF) ;
- des prestations de sûreté à l'aérodrome de Lifou (7,5 MF) ;
- des prestations de nettoyage des locaux et d'entretien des véhicules des SSLIA de Lifou et Koné (7, 3 MF) ;
- la convention de prestation SSLIA avec la commune de Koné (4,5 MF).

Concernant l'investissement, le budget sollicité, soit **97,9 MF**. Il est essentiellement constitué de :

- 90 MF de travaux d'entretien et grosses réparations (EGR) sur les installations aériennes hors bâtiments et sur les aérogares passagers et fret ainsi que les hangars et autres bâtiments - aménagement des bureaux dans le hangar ex-SLN Magenta, rénovation du hangar Hélicocéan, peintures extérieures de la vigie à Magenta , réfection complète des sanitaires à Lifou.

ENTRETIEN ET GROSSES REPARATION

REVISION D'AP : P0502-2011/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	450 000 000
Montant de révision proposé	**89 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**539 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	351 167 461
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**98 832 539**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**187 832 539**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
539 000 000	0	0	0	88 914 410	285 907 207	374 821 617

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
90 000 000	464 821 617	0	0	0	0	74 178 383

- 5 MF pour une nouvelle opération relative à la prise en charge des frais d'études de procédures de vol aux instruments.

Action A0502-06 – Exercer la tutelle économique sur les compagnies aériennes locales — Dépenses : 20,0 MF

Le budget sollicité sur cette action, soit 20 MF, est en forte diminution par rapport à 2012 (- 43 %). Il correspond à l'attribution d'une subvention d'équipement de 20 MF versée à Aircal pour une participation de la NC à la mise en œuvre de la convention/Dispositif continuité pays :

- 10 MF en investissement pour le développement du logiciel ;
- 10 MF en fonctionnement pour ETP/Emission cartes.

Action A0502-07 - Contribuer à la continuité territoriale	Dépenses :	301,6	MF
	Recettes :	*73,6*	*MF*

Le budget sollicité sur cette action, soit **301,6 MF** a été augmenté de 70% par rapport à 2012 (+ 124 MF). Il concerne uniquement des dépenses de fonctionnement dont :

- 299 MF d'aide au passager aérien domestique : il est prévu dans la délibération n° 184 du 9 janvier 2012 portant création d'une aide à la continuité pays que la Nouvelle-Calédonie verse l'intégralité de la prise en charge (plafonnée à 500 MF). Par la suite, les provinces rembourseront à hauteur de 24,6%, soit 73,6 MF de recettes à inscrire ;
- 2,6 MF pour assurer les dépenses de fonctionnement du Bureau d'Aide aux Passagers Aériens (BAPA).

*Les recettes sur cette action sont estimées à **73,6 MF** et correspondent à la participation des provinces (soit 24,6%) au financement de la mesure d'aide à la continuité pays.*

Programme P0503 — Infrastructure et sécurité routières

Dépenses : 3 421 650 000 F
Recettes : 138 150 000 F

Enjeux et contexte

Le programme infrastructures et sécurité routière comporte deux volets :
- le volet infrastructures : routes et bâtiments
- le volet transports terrestres et circulation routière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme infrastructures et sécurité routière, pour le volet infrastructures, la DITTT construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

- les routes pour faciliter les déplacements des biens et des personnes dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux ambitions de la Nouvelle-Calédonie.

- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la sécurité routière.

Pour le volet transports terrestres et circulation routière, la DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Enfin, ce programme supporte budgétairement les études du schéma de transport et de mobilité de la Nouvelle-Calédonie, qui seront en phase active en 2012.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour le réseau routier territorial long de 560 km porte sur un montant global d'investissement de 70 000 MF à réaliser sur une période initialement arrêtée à 25 ans. Le scénario d'investissement reposait sur un rythme annuel de consommation de 3 000 MF et induisait un renforcement des effectifs techniques.

Le PPI routier poursuit 4 objectifs :

1. La conservation du patrimoine, notamment le renforcement des chaussées (durée de vie des chaussées portée à 20 ans)
2. La mise en sécurité du réseau (signalisation, dispositifs de retenue, aménagements de sécurité, …)
3. La fiabilisation des temps de parcours (création de créneaux de dépassement)
4. L'aménagement des traversées d'agglomération et de tribu

Sur le plan opérationnel, le programme est décliné en plans quinquennaux. Le premier plan porte sur la période 2010-2015 pour un montant de 13 500 MF.

Pour ce qui concerne la circulation routière et des transports terrestres, le programme infrastructures est orienté vers la lutte contre l'insécurité routière par la mise en œuvre de dispositifs rendant obligatoires certaines procédures à suivre pour les usagers de la route, particuliers ou professionnels.

Objectifs

Le diagnostic de 2008 (réseau routier fragile et sous dimensionné) a conduit à considérer que le premier objectif du PPI routier (pérennité du patrimoine) comme étant l'objectif prioritaire du plan quinquennal 2010-2015. Celui-ci se traduit par la remise en état des chaussées sur l'ensemble du réseau (objectif zéro nid de poule) à l'horizon 2015. Dans le cadre de cet objectif, ce sont les ¾ des moyens alloués qui sont mobilisés pour la réhabilitation et le renforcement des chaussées (10 200 MF sur les 13 500 MF programmés).

Au-delà de la mise en œuvre de ce premier plan quinquennal, la Nouvelle-Calédonie souhaiterait accélérer la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement pour ramener son délai de réalisation à 15 ans. Cela correspondrait à un rythme annuel de dépenses devant atteindre les 5 milliards de francs d'ici à 2015.

Cette ambition impliquerait une augmentation sensible des moyens d'ingénierie dans le domaine routier, dont une première étape pourrait être engagée dès 2012.

Concernant la sécurité routière, les actions proposées doivent concourir à la réduction du nombre et de la gravité des accidents sur les routes de la Nouvelle-Calédonie, dans le strict respect des orientations issues du forum de la sécurité routière de 2008 et des programmes d'actions soumis au congrès. Ces objectifs se traduisent par des refontes réglementaires, des actions de sensibilisation et de communication et par la poursuite de la modernisation d'outils informatiques permettant de rendre un service public de qualité. L'année 2013 sera axée sur l'amélioration du service public par la modernisation du système informatique des permis de conduire, la mise en place d'une charte d'accueil aux guichets recevant du public (cartes grises, permis de conduire, transports routiers de personnes…) et par l'élaboration d'un nouveau plan stratégique quinquennal de sécurité routière.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme Infrastructures et sécurité routières est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0503-01 – Politique de sécurité routière	93 500 000	52 500 000	54 000 000	1 500 000
Action A0503-02 – Délivrance des permis de conduire	12 500 000	23 700 000	1 000 000	-22 700 000
Action A0503-03 – Délivrance des cartes grises	0	0	0	0
Action A0503-04 – Autorisation de transport de personnes	0	0	0	0
Action A0503-05 – Aptitude des conducteurs	49 800 000	71 050 000	55 650 000	-15 400 000
Action A0503-06 – Sécurité des véhicules	153 850 000	44 500 000	53 200 000	8 700 000
Action A0503-07 – Réseau inter provincial	12 000 000	0	0	0
Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes	2 671 800 000	2 650 000 000	3 191 800 000	541 800 000
Action A0503-09 – soutien et pilotage	70 570 000	64 490 000	66 000 000	1 510 000
Total	**3 064 020 000**	**2 906 240 000**	**3 421 650 000**	**515 410 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	658 020 000	614 240 000	596 450 000	-17 790 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	44 000 000	32 000 000	33 100 000	1 100 000
67- Charges exceptionnelles	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000
Dépenses d'investissement	2 352 000 000	2 260 000 000	2 782 100 000	522 100 000
Total	**3 064 020 000**	**2 906 240 000**	**3 421 650 000**	**515 410 000**
Recettes (pour mémoire)	*314 150 000*	*400 902 555*	*138 150 000*	*-262 752 555*

Les Indicateurs de performance

Avertissement : Les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'un politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à cire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaitre des modifications.

Indicateur 1 : masse de travaux réalisés

Commentaire : Cet indicateur vise à mesurer la masse des travaux réalisés Il est calculé à partir du montant des crédits de paiement consommés

Masse des travaux réalisés	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Crédits de paiement consommés	1 678 272 492 F	2 492 816 547 F		3 100 000 000
Taux de consommation	95 %	95 %		95 %

Indicateur 2 : entretien routier

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité relative à l'entretien routier. Il est calculé à partir du montant des crédits consommés.

Entretien routier	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Crédits consommés	451 661 007 F	520 000 000 F		500 000 000 F
Taux de consommation	72 %	79 %		98 %

Indicateur 3 : Réglementation et sécurité routière

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le respect des procédures obligatoires Il est déterminé par le nombre de procédures obligatoires effectuées.

Réglementation et sécurité routière	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Examen des permis de conduire : Nombre d'épreuves théoriques et pratiques	26 000	28 000	30 000	
Permis de conduire : Nombre de permis délivrés	15 500	16 000	17 000	
Sécurité des véhicules : Nombre de visites techniques et réceptions effectué :	9 200	9 200	9 300	
Cartes grises : Nombre de cartes grises délivrées	46 000	45 500	45 000	
Activité de transport de personnes Nombre d'autorisations délivrés	2 300	2 500	2 700	
Sécurité routière Nombre d'animations effectuées	25	25	32	

Les actions pour 2013

Action A0503-01 – Politique de sécurité routière — Dépenses : 54,0 MF

La mise en œuvre de cette mission s'articule autour des postes suivants :

- **30 MF** pour la sensibilisation du grand public. (Diffusions des messages par la presse, la radio, la télévision, affiches…)
- **12 MF** pour l'acquisition et l'entretien de matériel de sensibilisation et de contrôle.
- **7 MF** pour les subventions aux associations.
- **5 MF** pour les études thématiques.

Action A0503-02 – Délivrance des permis de conduire — Dépenses : 1,0 MF

- **1 MF** pour financer les achats d'imprimés de permis et les frais postaux nécessaires à l'acheminement des permis aux titulaires résidants dans l'intérieur et les îles.

Action A0503-05 – Aptitudes des conducteurs — Dépenses : 55,7 MF

- **25 MF** pour l'accompagnement du dispositif « permis pour l'emploi ».
- **3,5 MF** pour l'achat de kits PPE et code de la route destiné aux bénéficiaires du dispositif « permis pour l'emploi ».
- **1,1 MF** liées à la mise en place de nouvelles certifications professionnelles de transport routier, de marchandises et de voyageurs. (Antérieurement prise en charge par la DFPC)

- **6,1 MF** pour la prise en charge des déplacements des examinateurs dans l'intérieur et les îles.

Transfert des pistes PC de Rivière-Salée :

Un complexe de piste d'examen (poids lourds et deux roues) a été construit à Rivière Salée où se trouve déjà un centre de contrôle technique. Il est nécessaire de compléter cet ensemble par la construction de quelques bureaux afin d'une part de remplacer les constructions provisoires qui abritent les contrôleurs et d'accueillir les examinateurs.

Un complément de crédits de paiement de **20 MF** est demandé les crédits ouverts seront alors portés à 118,2 MF.

TRANSFERT DES PISTES PERMIS DE CONDUIRE

REVISION D'AP : P0503-2006/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	155 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**155 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	61 706 366
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**93 293 634**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**93 293 634**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
155 000 000	2 920 989	15 502 841	2 689 249	19 196 701	57 882 039	98 191 819

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
20 000 000	118 191 819	0	0	0	0	36 808 181

Action A0503-06 – Sécurité des véhicules

Dépenses : 53,2 MF
Recettes : 38,2 MF

- **3,5 MF** pour l'acquisition et l'entretien du matériel affecté au C.C.T.V.

Construction d'une piste de freinage et d'examen :

Afin d'offrir le même service public qu'à Nouméa, la Nouvelle Calédonie s'est engagée dans un processus de décentralisation de ses activités de contrôle technique des véhicules sur tout le territoire.
Un centre a été créé à Baco sur terre coutumière. Il permet le contrôle technique et la passation des examens de permis de conduire Les bâtiments sont loués selon les termes d'un bail de longue durée. Ce centre – déjà en fonction - doit être compléter par une piste de freinage et d'examen que la Nouvelle-Calédonie s'est engagée à construire elle-même. Les travaux sont prévus pour le début 2013. Un complément de crédits de paiement de **9,7 MF** est sollicité pour couvrir les travaux.

LOCAUX POUR PERMIS DE CONDUIRE
EN PROVINCE NORD

REVISION D'AP : P0503-2003/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	183 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**183 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	19 384 780
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**163 615 220**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**163 615 220**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
183 000 000	10 423 738	0	0	0	82 000 000	92 423 738

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
9 700 000	102 123 738	40 000 000	0	0	0	40 876 262

- **28 MF** pour la location des centres de contrôle technique en brousse (Baco à Koné, La Foa et côte Est)
- **12 MF** de fonctionnement de ce service. (Électricité, eau, téléphone, divers imprimés, entretien et nettoyage, frais de déplacement des personnels).

*Concernant les recettes (**38,2 MF**), il s'agit des ventes des carnets WW (16 MF), des visites techniques et des réceptions de véhicules (22 MF) et des travaux d'expertises concernant principalement les épreuves de citernes hydrocarbures (0,2 MF).*

Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes	**Dépenses :**	**3 191,8**	**MF**
	Recettes :	***100,0***	***MF***

A - Entretien et fonctionnement routier : ***440 MF***

Le programme de rattrapage instauré dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement permet de stabiliser les dépenses de fonctionnement. Le montant alloué en fonctionnement au budget 2012 s'élève à 528 MF.

Le montant sollicité au budget 2013 est en diminution. En effet le taux d'exécution constaté en 2010 et 2011 reste faible (<80%). 440MF sont sollicités en 2013 pour 520MF en 2012.

Ces 440MF de crédits sont ventilées en :

- 210MF pour la province Sud (190MF pour les travaux d'entretien et 20 MF de rémunération) ;
- 190MF en province Nord ;
- 20 MF en province des Îles ;
- 10 MF pour financer les comptages routiers, des études générales et les imprévus.

B - Investissement routier : ***2 750 MF***

Avancement du plan quinquennal 2010-2014

Le plan quinquennal d'investissement sur le réseau routier pour la période 2010-2015 prévoit d'investir 13 500 MF.

A l'issue d'une période de 3 ans, les consommations de crédits s'élèveront, fin 2012 à 6.088 milliards de francs (1 670 MF en 2010 et 1 926 MF pour l'exercice 2011 et 2 492 MF pour l'exercice 2012), soit environ 1/2 des dépenses programmées sur 5 ans.

Les objectifs du plan quinquennal 2010-2014 portent sur la réhabilitation de 87km de chaussée et le renforcement de 58km. Les travaux réalisés ou en cours depuis 2010 portent sur 23 km de chaussée renforcée et 103 km de chaussée réhabilitée et 26 km de chaussée réhabilitées en attente de renforcement. La répartition des travaux réalisés sur la RT1 est la suivante

Tronçons	Nature : Renforcement ou Réhabilitation	Linéaire traité ou en chantier
NOUMEA-BOURAIL	Réhabilitation	41 km
	Renforcement	11 km
BOURAIL-KONE	Réhabilitation	24 km
	Réhabilitation avant renforcement	26 km
KONE-VOH	Réhabilitation	6 km
	Renforcement	4 km
VOH-KOUMAC	Réhabilitation	14 km
	Renforcement	12 km

Par ailleurs 22km de chaussée ont été réhabilités sur la RT2 (Lifou) et 16km sur la RT3 (traversée de la chaîne).
Le plan quinquennal prévoit également la reconstruction des ouvrages du « Trou Bleu » (terminé) et la construction de l'ouvrage de « Chapeau Rouge » (au sud de Ponérihouen) qui est en cours depuis cette année.

Avancement de la programmation 2012 :

Les autorisations de programme ouvertes en 2012 étaient destinées à initier les opérations suivantes :

	Nature	Avancement	Linéaire
RT1 : Col de Katiramona (Pont de Dumbéa – Païta)	Réhabilitation	Travaux septembre 2012	7 km
RT1 : Sortie Nord de Tontouta – Pont de Tontouta	Renforcement	AO 4°T 2012	4 km
RT1 : Col de Ouinané – Col des Gaïacs	Renforcement	Travaux en cours	6 km
RT1 : Pont de la Ouenghi	Ouvrage d'art	AO 1°T 2013	-
RT1 : Popidery – La Foa	Réhabilitation	Travaux 2013	11 km
RT1 : Fony - *créneau de dépassement*	Création	AO 4°T 2012	3 km
RT1 : Bourail – Nandaï et Col des citrons - Moindah	Renforcement	AO 4°T 2012	16 km
RT1 : Basse-Poya – Forêt français	Réhabilitation	Travaux 4°T2012	8 km
RT1 : Pouembout – Koné	Réhabilitation	Travaux en cours	3 km
RT1 : Koné – Oundjo (section au Sud de Oundjo)	Renforcement	Travaux 4°T 2012	4 km

Programmation 2013 :

Les crédits de paiement et les demande d'ajustement d'AP sollicitées au BP 2013 permettront de finaliser les opérations déjà engagées et de mettre en chantier les principales opérations suivantes :

Opérations	Nature	Linéaire
RT3 : Col de Ho - Ponérihouen	Réhabilitation	20km
RT1 : Reconstruction pont de la Ouenghi	Ouvrage d'art	-
RT1 : Koné – Voh 1° tranche (réhabilité 2009)	Renforcement	4km
RT1 : Poya Koné – section nord Basse Poya	Réhabilitation	20km
RT1 : Koumac - Nehoué	Réhabilitation	15km
RT1 : Créneau de dépassement de Fony	Créneau 3 voies	3km
RT1 : Col de la Pirogue (sécurité + nouveau tracé)	Etudes	
RT3 : Rt1 Col des Roussettes	Etudes	15km
RT3 : Ouvrages hydrauliques dans la chaîne	Etudes	-
RT3 : Traversées de tribus	Etudes + travaux	

Les principales affectations d'AP sont déclinées par AP ci-dessous :

AP P0503-2013-1

La création de cette nouvelle AP, millésimée 2013, s'accompagne d'une demande de 900 MF d'AP. Elle permettra d'engager les travaux de renforcement de chaussées entre la RT1 et le col de Ho (700 MF), les travaux d'élargissement à deux voies des ouvrages hydrauliques dans la traversée de la chaîne (100 MF), les études relatives à l'aménagement des traversées de tribus (50 MF) ainsi que l'aménagement du carrefour de Voh Sud (50MF)

PROGRAMME ROUTIER 2013-2018

CREATION D'AP : P0503-2013/1						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
900 000 000	60 000 000	0	0	0	0	840 000 000

AP P0503-2013-2

Lotissement les Alizés - Nouville : Travaux d'équipements primaires du futur quartier. Création d'une nouvelle AP pour un montant de 500 MF. (Pas de CP)

LOTISSEMENT LES ALIZES - NOUVILLE

CREATION D'AP : P0503-2013/2						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
500 000 000	0	0	0	0	0	500 000 000

AP P0503 2012-1

Un ajustement de 50 MF est sollicité pour engager les études complémentaires d'un nouveau tracé de franchissement du col de la Pirogue (0503P201). En effet une inscription réalisée en 2012 prévoyait uniquement l'étude de la mise en sécurité du tracé actuel.

PROGRAMME ROUTIER 2012-2017

REVISION D'AP : P0503-2012/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	800 000 000
Montant de révision proposé	**50 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**850 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	161 335 517
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**638 664 483**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**688 664 483**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
850 000 000	0	0	0	0	60 000 000	60 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
555 000 000	615 000 000	0	0	0	0	235 000 000

AP P0503 2011-1

Un ajustement de 130 MF est sollicité pour permettre d'engager les travaux de réalisation du créneau à Fony

PROGRAMME ROUTIER 2011-2016

REVISION D'AP : P0503-2011/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	1 710 000 000
Montant de révision proposé	**130 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**1 840 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	804 660 897
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**905 339 103**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**1 035 339 103**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
1 840 000 000	0	0	0	694 006	404 065 552	404 759 558

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
250 000 000	654 759 558	0	0	0	0	1 185 240 442

AP P0503 2010-1

Un montant de 1 770 MF de crédits d'AP est demandé pour :

- reconstituer l'opération 0503P328 – Col de Ho – Ponérihouen dont les crédits avaient été ventilés sur d'autres opérations lors du BS2012
- abonder l'opération 0503P331 Koumac - Nehoué de 230 MF pour permettre le lancement des travaux
- abonder de 700 MF l'opération 0503P332 Poya - Koné afin de permettre le traitement de 2x10km au nord de Basse Poya
- compléter de 290MF la section Koné - Voh afin de permettre le renforcement de la première tranche réhabilitée en 2009
- porter à 700 MF (+ 250 MF) l'opération 0503P418 de reconstruction du pont de la Ouenghi afin de permettre le démarrage des travaux en 2013.

PROGRAMME ROUTIER 2010-2015

REVISION D'AP : P0503-2010/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	10 056 000 000
Montant de révision proposé	**1 770 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**11 826 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	4 582 674 550
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**5 473 325 450**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**7 243 325 450**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
11 826 000 000	0	0	249 330 636	1 355 460 488	1 487 973 409	3 092 764 533

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
1 370 000 000	4 462 764 533	0	0	0	0	7 363 235 467

AP P0503 2009-1

Une régularisation du montant de l'AP de – 5 MF pour ramener celui-ci à 32,1 MF et conformément au montant affiché lors de la préparation du BS2012.

PROGRAMME ROUTIER 2009-2014

REVISION D'AP : P0503-2009/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	37 041 688
Montant de révision proposé	**-5 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**32 041 688**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	24 350 286
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**12 691 402**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**7 691 402**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
32 041 688	0	3 162 840	11 087 886	988 051	1 083 899	16 322 676

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
5 000 000	21 322 676	0	0	0	0	10 719 012

AP P0503 2008-1

Une régularisation du montant de l'AP de – 149,2 MF pour ramener celui-ci à 470,5 MF et conformément au montant affiché lors de la préparation du BS2012.

PROGRAMME ROUTIER 2008-2013

REVISION D'AP : P0503-2008/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	619 726 270
Montant de révision proposé	**-149 184 113**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**470 542 157**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	393 156 841
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**226 569 429**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**77 385 316**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
470 542 157	18 267 320	54 351 974	176 896 673	59 239 510	50 039 977	358 795 454

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
30 000 000	388 795 454	0	0	0	0	81 746 703

AP P0503 2007-1

Aucune révision d'AP n'est demandée pour l'AP 2007-1. 20 MF sont demandés en ajustement de CP pour les opérations en cours.

PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR

REVISION D'AP : P0503-2007/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	4 682 002 710
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**4 682 002 710**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	4 382 018 643
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**299 984 067**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**299 984 067**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
4 682 002 710	866 941 388	1 172 372 722	1 240 957 297	510 065 615	216 655 133	4 006 992 155

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
20 000 000	4 026 992 155	0	0	0	0	655 010 555

Programmation hors plan quinquennal 2010-2014 :

Il est proposé 160 MF de CP sur l'AP « Projet hospitalier privé » et 200 MF sur l'AP « Aménagement du rond-point Berthelot ».

PROJET HOSPITALIER PRIVE

REVISION D'AP : P0503-2012/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	180 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**180 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**180 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**180 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
180 000 000	0	0	0	0	20 000 000	20 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
160 000 000	180 000 000	0	0	0	0	0

AMENAGEMENT AXE ROUTIER 'ROND POINT BERTHELOT"

REVISION D'AP : P0503-2012/3	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	437 000 000
Montant de révision proposé	**163 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**600 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**437 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**600 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
600 000 000	0	0	0	0	50 000 000	50 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
200 000 000	250 000 000	0	0	0	0	350 000 000

En dépenses, les crédits de paiement sollicités en investissement s'élèvent à 2 750 MF et permettront de financer les travaux programmés pour l'exercice 2013.

En recettes, il est programmé un montant de CP de 100 MF, correspondant aux montants contractualisés par voie de convention avec les tiers (communes). Ces montants sont relatifs aux aménagements des traversées de Koumac, Bourail et Voh.

Action A0503-09 - Soutien et pilotage

Dépenses : 66,0 MF

Cette action regroupe les frais de fonctionnement de la DITTT qui s'élèvent à 66 MF.

Programme P0504 Transports et activités maritimes

Dépenses : 119 074 475 F

Enjeux et contexte

L'année 2013 sera la première de plein exercice pendant laquelle le service des affaires maritimes (Etat) sera mis à disposition du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice des missions en matière d'inspection de la sécurité des navires.

La DITTT contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1er janvier 2011.

Objectifs

SMMPM : ce programme permet de maintenir, par une action préventive, un haut niveau de qualité en matière de sécurité maritime et de mettre en place une veille réglementaire permettant de suivre les évolutions internationales de la réglementation maritime et de tenir compte des spécificités de la Nouvelle-Calédonie.

DITTT : ce programme permet de maintenir le niveau de qualité des moyens humains et matériels, nautiques et terrestres actuel du service à isopérimètre d'intervention. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les usagers de la mer. La Nouvelle-Calédonie, représentée par la DITTT/ service des phares et balises, est compétente depuis le 1er janvier 2011 en matière de signalisation maritime et d'hydrographie dans les eaux territoriales.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme transport et activités maritimes est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2011/2012
Action A0504-01 - Droits du travail et inspection du travail maritime	0	500 000	150 000	-350 000
Action A0504-02 - Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime	0	0	570 000	570 000
Action A0504-03 - Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
Action A0504-04 - Formation des inspecteurs de la sécurité des navires	0	0	0	0
Action A0504-05 - Sécurité, police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux	7 925 000	14 125 000	17 125 000	3 000 000
Action A0504-06 - Immatriculation des navires	0	0	0	0
Action A0504-07 - Instruction et suivi des agréments nautiques touristiques	0	0	0	0
Action A0504-08 - traitement des demandes de dérogation au monopole du pavillon	0	0	0	0
Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisage	88 000 000	123 289 475	98 229 475	-25 060 000
Action A0504-10 - Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales	1 400 000	1 400 000	1 000 000	-400 000
Total	**99 325 000**	**141 314 475**	**119 074 475**	**-22 240 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	65 900 000	70 050 000	69 500 000	-550 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	570 000	570 000
65- Autres charges de gestion courante	7 925 000	16 004 475	9 879 475	-6 125 000
Dépenses d'investissement	25 500 000	55 260 000	39 125 000	-16 135 000
Total	**99 325 000**	**141 314 475**	**119 074 475**	**-22 240 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Indicateurs de performance

Avertissement : Les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à cire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaitre des modifications.

La proportion de navires professionnels immatriculés et en activité qui ont fait l'objet d'une inspection selon les critères réglementaires est de 65 % pour une valeur cible de 80 % en 2012.

Indicateur 1 développement, modernisation et entretien du balisage
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la fiabilité du balisage Il est calculé à partir de l'état de fonctionnement des feux. (Taux de disponibilité = Temps de disponibilité / temps de fonctionnement assigné)

Fiabilité du balisage	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Taux de disponibilité des feux	> 99 %	> 99 %	> 99 %	> 97 %

Indicateur 2 : développement, modernisation et entretien du balisage
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la fiabilité du balisage. Il est calculé à partir du nombre d'interventions électrotechniques à titre préventif ou curatif

Fiabilité du balisage	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Nombre d'interventions	328	320	320	320

Indicateur 3 : développement, modernisation et entretien du balisage
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité des baliseurs. Il est calculé à partir de du nombre de jours de mer.

Activité des baliseurs	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible Année
Nombre de jours de mer	86	186	180	180

Les actions pour 2013

Action A0504-01 – Droit du travail et inspection du travail maritime — Dépenses : 0,2 MF

Cette compétence, a été dotée pour la première fois en 2011 d'un cadre A spécifiquement recruté au regard d'un profil professionnel correspondant aux besoins de la mission. Elle amène à l'acquisition de documentation juridique, à la mise en place d'abonnements et à la réalisation de déplacements dans le nord et dans les îles en 2013.

Action A0504-02 – Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime — Dépenses : 0,6 MF

Pour faciliter le recrutement des jurys, composés pour partie de salariés ou de travailleurs indépendants en activité, les membres des jurys des examens professionnels maritimes seront indemnisés à partir de 2013.

Action A0504-03 – Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité — Dépenses : 2,0 MF

Cette attribution a été transférée à la Nouvelle-Calédonie en 2011. Les inspecteurs de la sécurité des navires, de statut Etat, mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie doivent effectuer des visites dans l'ensemble des communes des trois provinces pour garantir un niveau de sécurité comparable à l'ensemble des calédoniens.

Action A0504-05 – Sécurité, police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux — Dépenses : 17,1 MF

Comme chaque année depuis 2011, la Nouvelle-Calédonie prévoit de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement et d'investissement de la SNSM et de la confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie.

Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisages — Dépenses : 98,2 MF

L'exercice budgétaire de l'année 2013 sera le deuxième exercice où la compétence pleine et entière est exercée par la Nouvelle-Calédonie en matière de signalisation maritime et d'hydrographie. Cet exercice sera en majorité consacré à l'entretien des installations. Concernant la modernisation du balisage, l'alignement de présentation du canal de la Havanah au Cap N'Dua fera l'objet d'un passage au feu à D.E.L. Le baliseur Louis HENIN fera l'objet de travaux d'amélioration sur l'ensemble de la ligne de mouillage comprenant le changement du guindeau et de la chaîne. Les crédits inscrits s'élèvent à **96,3 MF**.

Par ailleurs, une subvention au service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) est proposée pour **1,9 MF**.

Dans le cadre d'une convention tripartite entre le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (DéGéOM), le SHOM et la Nouvelle-Calédonie, signée pour la période 2012-2015, la mission de prévention et de surveillance du risque tsunami en Nouvelle-Calédonie assurée par le SHOM, est financée conjointement par la Nouvelle-Calédonie et le DéGéOM, selon le plan de financement ci-après :

	2012	2013	2014	2015	TOTAL
DéGéOM	1 879 475 F	1 879 475 F	1 879 475 F	1 879 475 F	**7 517 900 F**
Nouvelle-Calédonie	1 879 475 F	1 879 475 F	1 879 475 F	1 879 475 F	**7 517 900 F**
TOTAL	**3 758 950 F**	**3 758 950 F**	**3 758 950 F**	**3 758 950 F**	**15 035 800 F**

Action A0504-10 – Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales — Dépenses : 1,0 MF

Il s'agit de poursuivre les travaux d'hydrographie tels qu'ils ont été arrêtés par la commission hydrographique de Nouvelle-Calédonie.
Pour ce faire, une enveloppe de **1 MF** est nécessaire pour prendre en charge les déplacements des agents du SHOM, tel que prévu par convention.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes en dépenses				
Chapitre	P0501 Contrôle & exploitation aériens	P0502 Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale	P0503 Infrastructures & sécurité routières	P0504 Transports & activités maritimes	**Total Dépenses**
900	0	0	800 000	0	800 000
901	0	0	0	9 125 000	9 125 000
908	33 970 000	463 390 650	2 671 600 000	30 000 000	3 198 960 650
924	0	0	109 700 000	0	109 700 000
Sous total Investissement	***33 970 000***	***463 390 650***	***2 782 100 000***	***39 125 000***	**3 318 585 650**
930	0	0	10 000 000	0	10 000 000
931	0	0	0	8 000 000	8 000 000
938	50 975 980	461 139 210	629 550 000	71 949 475	1 213 614 665
Sous total Fonctionnement	***50 975 980***	***461 139 210***	***639 550 000***	***79 949 475***	**1 231 614 665**
Total BP 2013	**84 945 980**	**924 529 860**	**3 421 650 000**	**119 074 475**	**4 550 200 315**

En XPF	*Programmes en recettes*				
Chapitre	*P0501 Contrôle & exploitation aériens*	*P0502 Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale*	*P0503 Infrastructures & sécurité routières*	*P0504 Transports & activités maritimes*	***Total recettes***
908		*0*	*0*	*0*	*0*
924	*0*	*0*	*100 000 000*	*0*	*100 000 000*
Sous total Investissement	***0***	***0***	***100 000 000***	***0***	***100 000 000***
938	*15 067 580*	*73 550 000*	*38 150 000*	*0*	*126 767 580*
Sous total Fonctionnement	***15 067 580***	***73 550 000***	***38 150 000***	***0***	***126 767 580***
Total BP 2013	***15 067 580***	***73 550 000***	***138 150 000***	***0***	***226 767 580***

Mission M06
Santé

DEPENSES : 12 392 176 000 F
RECETTES : 11 424 500 000 F

Offre et qualité de soins

Prévention, veille, surveillance Expertise et alerte

Santé environnementale

Médipôle et hôpital de Koné

Au travers d'un dispositif hospitalier public et privé disposant des matériels les plus modernes, de personnels de santé hautement qualifiés, d'une politique en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale, la Nouvelle-Calédonie compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge en cas d'accident de santé.

La concrétisation aux alentours de 2015 du projet de construction d'un nouvel hôpital à Koutio et à Koné, la mise en œuvre de nouveaux schémas territoriaux d'organisation sanitaire, socles d'une répartition spatiale plus efficiente au bénéfice de la population, la poursuite d'un programme ambitieux en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale qui passe par la poursuite de la politique de vaccination, la lutte contre les maladies à forte morbidité ou l'amélioration des données naturelles telles que l'eau, l'air ou l'amiante environnementale, la modernisation et l'extension de sa réglementation en matière de protection sociale sont autant d'éléments démontrant la haute priorité du secteur de la santé dans la politique publique conduite par la Nouvelle-Calédonie.

Programme P0601 Dépenses : 713 615 000 F
Offres et qualité de soins

Enjeux et contexte

Ce programme doit permettre une amélioration de la prise en charge médicale en s'appuyant sur l'amélioration de la sécurité sanitaire, sur l'accès à de nouvelles technologies et sur une meilleure répartition spatiale de l'offre de soins.

Cette amélioration passe par une connaissance affinée des personnels de santé et par la poursuite des activités de formations de ces personnels ainsi que par le contrôle de l'activité des établissements de soins publics et privés.

Cette amélioration se conduit dans un contexte de profonde mutation de ce secteur :

- au niveau de l'hospitalisation publique au travers des projets de l'hôpital de Koutio et de l'hôpital de Koné ainsi que par la restructuration des activités des hôpitaux de Koumac et de Poindimié,
- la perspective du regroupement des cliniques privées,
- le souci de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé en prenant en considération la situation financière de notre régime de protection sociale : le RUAMM (régime unifié d'assurance maladie et maternité).

Objectifs

Les objectifs s'appuient essentiellement sur la volonté d'une meilleure répartition spatiale de nos établissements hospitaliers, de la poursuite de la mise en œuvre des schémas territoriaux d'organisation sanitaire tels que le schéma lié à l'insuffisance rénale chronique, et de la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens et des projets d'établissement dans les hôpitaux.

Ainsi, l'accès aux soins de notre population sera favorisé tout en offrant des technologies médicales performantes et une sécurisation des conditions d'exercices des professionnels de santé et des établissements hospitaliers au travers d'une réglementation modernisée et des contrôles réguliers et renforcés.

Cela passe également par une action renforcée dans le domaine de l'aide, du conseil et de l'expertise pour laquelle on observe une forte demande des professionnels.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme offre et qualité de soins est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0601-01 - Réglementation et suivi de l'exercice des professions de santé	0	0	0	0
Action A0601-02 - Analyse prospective des besoins en personnel et spécialistes et en formations	0	0	0	0
Action A0601-03 - Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	180 000 000	207 500 000	180 000 000	-27 500 000
Action A0601-04 - Enregistrement des professions de santé	0	0	0	0
Action A0601-05 - Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	709 500 000	225 447 852	353 500 000	128 052 148
Action A0601-06 - Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé	8 800 000	14 000 000	28 600 000	14 600 000
Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins	5 000 000	17 000 000	46 500 000	29 500 000
Action A0601-08 - Aides, conseils et expertises	1 820 000	6 820 000	6 820 000	0
Action A0601-09 - Soutien et pilotage, fonctionnement global DASS (hors PJEJ)	82 737 000	90 941 000	98 195 000	7 254 000
Total	**987 857 000**	**561 708 852**	**713 615 000**	**151 906 148**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	98 357 000	108 761 000	147 415 000	38 654 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	567 000 000	442 500 000	562 200 000	119 700 000
Dépenses d'investissement	322 500 000	10 447 852	4 000 000	-6 447 852
Total	**987 857 000**	**561 708 852**	**713 615 000**	**151 906 148**

Recettes (pour mémoire)	*188 000 000*	*9 391 771*	*0*	*-9 391 771*

Les actions pour 2013

Action A0601-03 – Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics — Dépenses : 180,0 MF

Il s'agit de la participation au fonctionnement du centre Raoul FOLLEREAU : **180 MF**. Cette participation est versée chaque année au CHT pour financer une partie des charges de structure du centre. La dotation est identique à celle accordée en 2012.

Action A0601-05 – Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur — Dépenses : 353,5 MF

La Nouvelle-Calédonie participe à la prise en charge de la trithérapie par le versement d'une subvention à l'Institut Pasteur (**3 MF**) et au centre hospitalier territorial « Gaston Bourret » (**10,5 MF**).

Dans le cadre du schéma d'organisation en faveur de la promotion de la santé mentale, il est proposé de modifier les pratiques professionnelles par l'amélioration des relations entre les partenaires, notamment au sein des établissements sociaux, médico-sociaux et de protection de l'enfance qui doivent pouvoir disposer d'un référent psychiatre. Ce dernier doit pouvoir assurer une vacation mensuelle de 4 heures dans chacune des structures.
Si le coût de ces vacations peut être inclus dans le cadre du forfait « soins » pour les établissements médico-sociaux, il est proposé de verser une subvention au centre hospitalier spécialisé « Albert Bousquet » pour assurer ces vacations dans les établissements sociaux et de protection de l'enfance (**10 MF**).

En outre, il est proposé une participation au fonctionnement de l'IFPSS à hauteur de **330 MF**. A partir de 2012, l'IFPSS et la DFPC ont contractualisé certaines formations dans le cadre de la commande publique de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation professionnelle continue (voir programme P1203). Aussi, la subvention versée pour participer aux charges de structure de l'établissement ainsi qu'aux frais de formation non pris en charge par la DFPC s'élève en 2013 à 330 MF (au lieu de 211,5 MF accordé en 2012). Cette augmentation de 56% reste néanmoins relative puisque l'inscription de commande publique de la DFPC (programme P1203) a été réduite d'autant. Ainsi, le montant global alloué à l'IFPSS reste stable par rapport à 2012.

Action A0601-06 – Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé — Dépenses : 28,6 MF

Le développement de nouvelles technologies, ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles nécessitent une réflexion sur la mise en place d'une réglementation, ou de son évolution, ainsi qu'une information du grand public sur ces nouvelles pratiques.

Ainsi en matière de radiothérapie, en collaboration avec la direction du travail et de l'emploi et la direction des mines et de l'énergie, la direction des affaires sanitaires et sociales est en discussion avec l'Autorité de Sureté Nucléaire afin d'obtenir son appui dans l'élaboration de la réglementation et dans le contrôle des équipements médicaux utilisant les rayonnements ionisants (**4 MF**).

L'effectivité de la réglementation en matière de greffes et dons d'organes va permettre de concrétiser la campagne de communication ces nouvelles pratiques sur le territoire (14 MF).
Il est également prévu la prise en charge des frais de déplacement de l'infirmière coordinatrice greffe du centre hospitalier territorial « Gaston Bourret » dans le cadre de cette campagne d'information (**0,3 MF**) et de verser une subvention à l'association « Un nouveau départ pour la vie » pour l'organisation de manifestation grand public sur cette question (**0,7 MF**).

Au niveau de la périnatalité, les crédits pour l'impression annuelle de 4 200 carnets de maternité sont sollicités (**1 MF**).

En application de la réglementation relative à la formation préparant au diplôme d'État d'infirmier, la Nouvelle-Calédonie a conventionné un prestataire afin d'assurer un contrôle pédagogique et technique auprès de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.
En lien avec un conseiller pédagogique d'un institut de formation des soins infirmiers désigné par le ministère de la santé, il apporte un regard de professionnel averti quand à la mise en place des nouveaux programmes selon les modalités LMD et l'implication des maîtres de stage dans la formation.
Par ailleurs, les enjeux de reconversion de la profession lié à la construction du Médipôle, de l'hôpital de Koné et la structuration du secteur médico-social font que la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie doit s'entourer d'un professionnel ayant des compétences en terme de pédagogie et une bonne connaissance des métiers sanitaires et sociaux.
Enfin, ce conseiller apporte un regard pédagogique sur l'ensemble des formations du secteur sanitaire et social.
Le coût annuel de ce conventionnement est de **8,6 MF**.

Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins — Dépenses : 46,5 MF

Il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des mesures issus du schéma territorial de périnatalité, avec :

- le soutien, à hauteur de **5 MF**, au fonctionnement de l'association « Naître en Nouvelle-Calédonie » qui intervient en matière d'animation de l'organisation des soins en amont et en aval de l'hospitalisation des femmes enceintes et des nouveau-nés ;

- la participation au fonctionnement (**18 MF**) de l'unité d'accueil pour l'hébergement des femmes enceintes, en partenariat avec le réseau « Naître en Nouvelle-Calédonie » et la SIC, dans le cadre de l'autorisation d'engagement ouverte au BP 2011 pour laquelle une révision de 29 MF est sollicitée.

ACCEUIL FEMMES ENCEINTES SCHEMA PERINATALITE

REVISION D'AE : P0601-2011/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	30 000 000
Montant de révision proposé	**29 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**59 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	29 000 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**1 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**30 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
59 000 000	0	0	0	4 000 000	16 000 000	20 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
18 000 000	38 000 000	0	0	0	0	21 000 000

Dans le cadre du schéma de santé mentale, et afin de mettre en place une dynamique sur le repérage et la prévention du suicide (30 suicides environ et 500 tentatives recensées annuellement par le CHT), il est proposé de participer au financement d'une étude sur cette problématique.
Cette étude s'intègre dans un protocole de l'Organisation Mondiale de la Santé, multicentrique et sur plusieurs sites des iles du Pacifique, anglophones et francophones. Cette étude se déroulera sur 3 ans afin d'avoir un échantillon suffisamment représentatif pour en tirer des enseignements.
D'un coût global de 21,7 MF pour les 3 ans, il est proposé de participer à hauteur de **1,5 MF** en 2013.

Par ailleurs, il est sollicité l'inscription de frais de colloques et séminaires dans le cadre du suivi des différents schémas territoriaux relatifs à l'organisation de l'offre de soins et des projets d'établissements des hôpitaux (**2 MF**).

Enfin, il est proposé d'ouvrir une AE de 50 MF et d'inscrire **20 MF** en CP dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'économie numérique.

TECHNIQUES DE L'INFORMATION APPLIQUEES A LA SANTE

CREATION D'AE : P0601-2013/1

AE Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
50 000 000	20 000 000	0	0	0	0	30 000 000

Action A0601-08 - Aide, conseils et expertises — Dépenses : 6,8 MF

Cette action relative à l'aide, au conseil et à l'expertise intervient de façon transversale sur l'ensemble des autres actions du programme « Offre et qualité de soins » en mobilisant essentiellement du temps de travail des agents du service de l'inspection de la santé, de la cellule de l'inspection de la pharmacie, du service des tutelles et de la planification hospitalière.

Les crédits sollicités permettent le financement :

- des autopsies à visée scientifique sollicitées par le service des actions sanitaires (**0,8 MF**) ;
- le remboursement des frais de déplacement du comité d'éthique (**1 MF**) ;
- la participation de la Nouvelle-Calédonie à l'unité médico-judiciaire compte tenu du volet social qui pourrait être développé dans cette structure, notamment auprès des victimes en matière de soutien psychologique (**5 MF**).

UNITE MEDICO JUDICIAIRE

REVISION D'AE : P0601-2011/2	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	15 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**15 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**15 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**15 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
15 000 000	0	0	0	0	5 000 000	5 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
5 000 000	10 000 000	0	0	0	0	5 000 000

Action A0601- 09-Soutien et pilotage, fonctionnement global DASS (hors PJEJ) Dépenses : 98,2 MF

Cette action regroupe les crédits nécessaires au fonctionnement général de la direction des affaires sanitaires et sociales et ne pouvant être affectés à un programme ou une action spécifique. Il s'agit :

- de l'acquisition de matériels et outillages techniques liées aux missions de la direction (**4 MF**) ;
- des loyers et charges locatives pour **67,1 MF** ;
- des frais de carburant pour les véhicules de service pour **1,5 MF** ;
- des fournitures administratives (fournitures de bureau, produits d'entretien, documentation, vêtement professionnel, ...) pour **6,6 MF** ;
- de l'entretien des matériels (photocopieurs, télécopieurs, ...) pour **1,5 MF** ;
- des frais de transports, déplacements et missions du personnel pour **3,6 MF** ;
- des frais postaux et de télécommunication pour **12,1 MF** ;
- des frais de surveillance de locaux pour **2 MF**.

Répartition des charges de fonctionnement général

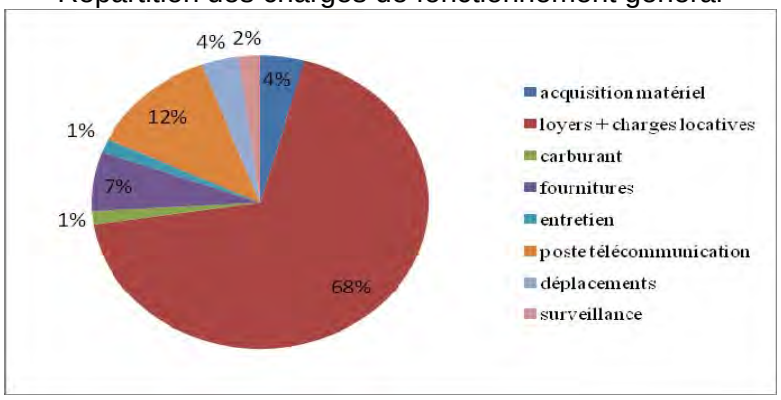

Programme P0602
Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte

Dépenses : 112 152 000 F

Recettes : 24 500 000 F

Enjeux et contexte

Il s'agit de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne au travers :

- de la meilleure connaissance possible de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne afin de pouvoir proposer au gouvernement des orientations dans l'évolution de la prise en charge sanitaire ;
- de la prise en compte de l'internationalisation des pathologies et de la perméabilité de nos frontières par le maintien d'un contrôle aux frontières permanent et performant dont l'objectif est, d'une part, de limiter l'introduction de pathologie sur le territoire, et d'autre part, de pouvoir se préparer activement à la lutte contre les maladies introduites telles que ce fut le cas lors de la pandémie A/H1N1 en 2009.

Objectifs

L'amélioration de l'état sanitaire passe par la lutte contre les pathologies à forte morbidité en améliorant la couverture vaccinale, en effectuant des campagnes d'informations destinées au grand public et en mettant en œuvre des études scientifiques sur les pathologies à plus haut risque.

Elle passe également par l'accentuation de l'information vers les professionnels de santé et par la mise en œuvre de remontées d'informations quotidiennes en provenance des hôpitaux, des dispensaires et des cabinets médicaux privés permettant aux autorités sanitaires de déclencher leurs actions le plus en amont possible.

Cela induit la nécessité de disposer de moyens mobilisables rapidement en cas de crise sanitaire majeure.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme prévention, veille, sanitaire, expertise et alerte est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0602-01 - Présentation de l'état sanitaire de la population	8 400 000	8 400 000	11 500 000	3 100 000
Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires	30 650 000	45 650 000	36 800 000	-8 850 000
Action A0602-03 - Lutte contre les pathologies à forte morbidité	20 765 000	44 371 000	56 752 000	12 381 000
Action A0602-04 - Evaluation des programmes de prévention sanitaire	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0
Action A0602-05 - Information des professionnels de santé	5 000 000	5 000 000	4 600 000	-400 000
Total	**67 315 000**	**105 921 000**	**112 152 000**	**6 231 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2012	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	44 850 000	85 921 000	80 952 000	-4 969 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	7 465 000	20 000 000	31 200 000	11 200 000
Dépenses d'investissement	15 000 000	0	0	0
Total	**67 315 000**	**105 921 000**	**112 152 000**	**6 231 000**

Recettes (pour mémoire)	*24 500 000*	*24 500 000*	*24 500 000*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0602-01 - Présentation de l'état sanitaire de la population — Dépenses : 11,5 MF

Il s'agit de réaliser et d'éditer les documents (classeur, mémento, DVD, CD-ROM) sur la situation sanitaire en Nouvelle-Calédonie, le suivi de la documentation technique spécialisée dans le domaine de la surveillance sanitaire et de l'édition du carnet de santé remis à la naissance.

Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires — Dépenses : 36,8 MF / *Recettes : 0,5 MF*

A travers cette action et sur la base des données sanitaires et sociales recueillies, la Nouvelle-Calédonie adapte ses réponses en matière de santé publique. Cela se traduit par :

- le développement d'une application spécifique facilitant le recueil des données en provenance des professionnels de santé (**2 MF**) ;
- une veille sanitaire permanente : enquêtes, frais médicaux, information du grand public et des professionnels de santé (**6,5 MF**) ;
- le maintien du niveau de réponse face aux situations d'urgence sanitaire : stock de médicaments, plan d'urgence, information du grand public (**12,2 MF**) ;
- le contrôle sanitaire aux frontières : informations aux voyageurs en entrance et en partance du territoire, frais médicaux, maintenance du matériel de surveillance (**9,5 MF**) ;
- la diffusion de message de prévention, d'alertes sanitaire auprès du grand public (**6,6 MF**).

*Pour mémoire, une recette de **0,5 MF** est inscrite correspondant à la facturation des visites de contrôle sanitaire des navires donnant lieu à l'établissement de certificats de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire. Une trentaine de visite se font chaque année.*

Action A0602-03 – Lutte contre les pathologies à forte morbidité	**Dépenses :**	**56,8**	**MF**
	Recettes :	***24,0***	***MF***

Certaines maladies ou pathologies présentent en Nouvelle-Calédonie un risque majeur en matière de santé publique, se traduisant par des situations épidémiques régulières et entraînant une mortalité encore trop élevée.
Il s'agit de la dengue, du chikungunya, de la leptospirose, de la grippe saisonnière, des maladies respiratoires. Il est donc nécessaire de maintenir une vigilance permanente tant sur le suivi du développement de ces pathologies que sur les messages de prévention auprès des publics les plus concernés.

Cette vigilance se traduit par :

- des campagnes d'information régulière sur divers supports : affiches, flyers, DVD, spot télévision, spot radiophonique, mallettes pédagogiques, campagne d'information scolaire (**16,9 MF**) ;
- une distribution de produits de lutte contre les moustiques, notamment en situation d'épidémie de dengue ou de chikungunya (**6,5 MF**) ;
- des études épidémiologiques ou sanitaires (**1,8 MF**).

Le service des actions sanitaires a également en charge, depuis 2011, la gestion du registre du cancer. Compte tenu de l'exiguïté des locaux de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, des locaux spécifiques sont loués pour ce registre pour lequel 3 agents sont affectés (**3,6 MF**).

La direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie sollicite également le maintien du financement lui permettant d'accueillir un interne de santé publique. Durant son stage, un interne de santé publique peut ainsi travailler sur les actions de surveillance, d'épidémiologie, de prévention ou d'évaluation des programmes de santé publique, parmi les thèmes prioritaires suivants :

- ➢ études spécifiques sur des problèmes de santé publique calédonienne (méningites, TIAC, leptospirose, ...),

- télémédecine et transmission numérisée des données médicales (en collaboration avec la CAFAT, les provinces et les médecins libéraux) et notamment sur les maladies à déclarations obligatoire,
- recherche d'un algorithme décisionnel pour évaluer le risque d'épidémie de dengue,
- enquête sur la couverture et l'efficacité vaccinale.

Dans cet objectif, une convention annuelle est passée avec le CHT « Gaston BOURRET » pour la mise à disposition d'un interne de santé publique dans le cadre de la convention avec l'université de Bordeaux (**20 MF**).

Est également concerné la participation de la Nouvelle-Calédonie au fonds autonome de compensation en santé publique géré par la CAFAT (**8 MF**).

*Pour mémoire, une recette de **24 MF** est inscrite correspondant à la participation de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du registre du cancer.*

Action A0602-04 - Evaluation des programmes de prévention sanitaire	**Dépenses :**	**2,5**	**MF**

La Nouvelle-Calédonie, pour répondre à l'obligation réglementaire d'évaluer les programmes de santé de l'agence sanitaire et sociale, prévoit chaque année l'évaluation de l'un de ses programmes de prévention sanitaire en conventionnant ce travail d'expertise à un spécialiste.

Action A0602-05 - Information des professionnels de santé	**Dépenses :**	**4,6**	**MF**

L'information auprès des professionnels de santé comprend plusieurs volets en relation avec les actions précédentes afin d'améliorer leur efficacité. On peut notamment noter les actions relatives aux maladies à déclaration obligatoire, aux maladies infectieuses, au certificat de cause médicale de décès.
L'ensemble de ces documents sont normalisés et édités par la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

Programme P0603 Santé environnementale

Dépenses : 159 209 000 F

Enjeux et contexte

Le vecteur environnemental est une donnée essentielle dans l'amélioration de la santé de la population qui est de plus en plus demandeuse d'actions fortes et coordonnées dans ce domaine.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans cette voie par la préservation de ses ressources naturelles, telles que l'eau et l'air, en prenant en compte le risque lié à l'amiante environnementale et par une lutte anti-vectorielle très active contre la dengue et la leptospirose. Cet engagement doit être mené en collaboration avec les provinces et les communes.

Un autre volet est la volonté de diminuer le risque de maladie et d'épidémies liées à la présence de déchets médicaux non traités.

Cette politique ne peut se concevoir que sur le moyen et long termes car il s'agit de concourir à la prise de conscience de chacun de l'absolue nécessité de préserver son environnement. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions répétitives de sensibilisation mais également de passer par la mise en œuvre d'une réglementation adaptée au contexte néo-calédonien.

Objectifs

Pour parvenir à maîtriser la ressource en eau, la Nouvelle-Calédonie propose à chaque commune d'établir un diagnostic personnalisé sur son eau potable ainsi que pour certaines d'entre elles, leurs eaux de baignade afin d'identifier des solutions concrètes permettant l'amélioration de leur qualité.

Des actions fortes sont à engager en matière de destruction des déchets hospitaliers et sur la préservation de la qualité de l'air, plus particulièrement au travers de la prise en compte de l'amiante environnementale, notamment en favorisant les actions de remédiation et en anticipant la localisation des futures constructions à l'aide des cartographies constituées.

Il s'agit également de diminuer les risques sanitaires encourus par la population en engageant une lutte sur la durée visant à la limitation des épidémies de dengue et de leptospirose, en multipliant les opérations de prévention et en assurant le contrôle et la protection de terrain en période de forte épidémie.

Dans l'ensemble de ces sujets, la cellule santé environnement joue un rôle de conseil et d'expertise en direction de nos partenaires communaux, provinciaux et associatifs.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme santé environnementale est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0603-01- Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité	124 155 000	75 259 000	66 809 000	-8 450 000
Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle	64 000 000	72 108 819	69 400 000	-2 708 819
Action A0603-03 - Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des risques sur la santé	0	1 000 000	0	-1 000 000
Action A0603-04 - Réglementation et contrôle de l'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux	0	0	0	0
Action A0603-05 - Aide, conseil et expertise	0	4 000 000	0	-4 000 000
Action A0603-06 - Amiante	72 040 000	76 200 000	23 000 000	-53 200 000
Total	**260 195 000**	**228 567 819**	**159 209 000**	**-69 358 819**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	151 595 000	104 459 000	97 459 000	-7 000 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	60 000 000	67 108 819	60 000 000	-7 108 819
65- Autres charges de gestion courante	0	0	1 750 000	1 750 000
67- Autres exceptionnelles	17 600 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	31 000 000	57 000 000	0	-57 000 000
Total	**260 195 000**	**228 567 819**	**159 209 000**	**-69 358 819**

Recettes (pour mémoire)	*71 600 000*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0603-01 - Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité — Dépenses : 66,8 MF

En matière d'eau potable, la Nouvelle-Calédonie poursuit son travail d'accompagnement des communes dans l'évaluation du risque sanitaire lié à l'eau potable. Cet accompagnement se traduit par la mise en œuvre de plans de sécurité sanitaire des eaux.
Sont concernées en 2013, les communes de Voh-Koné-Pouembout, Ponérihouen, Nouméa et Dumbéa.
Il est proposé **51 MF** au budget.

A noter que le projet spécifique d'accompagnement des communes sur la mise en œuvre des actions liées à la diminution du risque sanitaire en matière d'eau potable financé par l'enveloppe du IXème FED est arrivé à son terme ce qui entraîne une diminution du budget alloué à cette action.

La Nouvelle-Calédonie intervient également en cas d'alerte sanitaire en matière d'eau potable par la réalisation de prélèvement d'échantillon d'eau et de leurs analyses (**4 MF**).

En matière d'eau de baignade, le travail porte essentiellement sur l'application de la délibération n° 23/CP du 1er juin 2010 *portant dispositions administratives applicables aux piscines et fixant les principes généraux en matière de normes sanitaires et d'hygiène applicables aux piscines et aux eaux de baignade*.

Une autorisation d'engagement a été ouverte au budget 2012 d'un montant de 30,2 MF. Il est proposé d'inscrire les crédits de paiements pour l'année 2013 à hauteur de **10,6 MF**.
Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'un marché avec un prestataire extérieur pour la réalisation :

- des visites de contrôle et de prélèvements d'échantillon d'eau de piscines (621 points de contrôle / an) ;
- des prélèvements des eaux de baignade (282 points de contrôle en saison balnéaire de novembre à avril) ;
- des missions de conseils, d'expertise, et de formation.

En outre, une subvention est allouée à la ville de Nouméa de **1,8 MF** concernant le contrôle des eaux de baignade.

SUIVI REGLEMENTAIRE EAUX DE BAIGNADE

REVISION D'AE : P0603-2012/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	30 177 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**30 177 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	30 177 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**0**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**0**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
30 177 000	0	0	0	0	10 059 000	10 059 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
10 059 000	20 118 000	10 059 000	0	0	0	0

Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle

Dépenses : 69,4 MF

En complément des actions de prévention auprès du public, des actions sur le milieu sont menées dans les zones à risques identifiées.
En renforcement de la lutte anti-vectorielle régulière, des opérations spécifiques peuvent être menées sous forme d'épandage de pesticide ou d'installation de pièges permettant d'évaluer la population du vecteur (**1 MF**).

Afin de trouver une alternative à l'utilisation de pesticides, une étude visant à vérifier l'efficacité du piégeage du moustique vecteur de la dengue est en cours et se poursuivra en 2013 (**3,5 MF**).

La Nouvelle-Calédonie prévoit également le maintien de la prise en charge des agents recrutés sur le programme provincial d'insertion citoyenne de la province Sud (PPIC) et mis à disposition des communes pour combattre sur le terrain les gites larvaires et réaliser les épandages ciblés d'insecticide dans les zones géographiques en situation d'épidémie de dengue en reconduisant l'enveloppe budgétaire de **60 MF**.

Enfin, et de façon à maintenir le niveau de sensibilisation de la population aux réflexes de lutte contre le moustique vecteur de la maladie, la Nouvelle-Calédonie organisera comme chaque année la journée « dengue » (**4,9 MF**).

Action A0603-06 - Amiante — Dépenses : 23,0 MF

En lien avec les communes concernées par la problématique d'amiante environnementale et les provinces, il s'agit à partir des inventaires réalisés d'entreprendre les travaux de remédiation (recouvrement ou revégétalisation) sur les sites sensibles au regard de leur fréquentation (présence d'habitation, présence d'infrastructures publiques, présences d'infrastructures touristiques, ...).

Il est également proposé de financer une prestation de maîtrise d'œuvre afin d'accompagner les communes et de suivre la réalisation des travaux entrepris (**6 MF**).

La réalisation d'un guide amiante ainsi que des plaquettes sur la problématique de l'air sont également envisagées en 2013 (**2 MF**).

Détection serpentinite **5,6 MF**

La serpentinite est un matériau potentiellement amiantifère qui a été utilisé pour recharger les routes communales. Ce type de matériau présentant un danger pour la santé des riverains, il apparaît nécessaire d'en identifier les localisations pour en prévoir le recouvrement.

Du fait de l'importance des sections de routes à analyser, un programme de mise au point d'un capteur géophysique repérant la présence de ce type de matériau a été lancé.

Les deux premières phases de l'étude de ce capteur ayant été jugées concluantes, la troisième phase comprenant la construction de l'équipement a été lancée et il est proposé de finaliser cette opération en effectuant la dernière phase de mise au point et de test de cet instrument.

Le coût pour la Nouvelle-Calédonie est de 5,6 MF soit 80 % du montant total de 7 MF de la convention à établir avec le BRGM, les 20 % restant étant pris en charge par le BRGM.

Analyses MET **1,5 MF**

Lors des inventaires communaux des sites aménagés dans les zones potentiellement amiantifères, des prélèvements de matériaux sont réalisés afin de vérifier la présence de fibres par des examens au microscope électronique.

Ces analyses sont effectuées en métropole par des laboratoires spécialisés.

Pour l'année 2013, les analyses porteront sur les échantillons prélevés au Mont-Dore et à Thio.

Inventaires communaux **3,5 MF**

L'amiante environnemental étant présent dans la majorité des formations géologiques rencontrées en Nouvelle-Calédonie, les terrassements effectués dans les zones habitées peuvent exposer les populations riveraines à des émissions de fibres.

Afin de préciser ces risques, il a été décidé d'effectuer des inventaires des zones aménagées des communes concernées pour repérer les emplacements pouvant émettre des fibres et définir les travaux de remédiation à effectuer.

Ainsi, sur les 29 communes impactées par cet aléa, 23 communes ont déjà fait l'objet de recensement, 2 sont en cours et 4 communes restent à inventorier.

Pour l'année 2013, il est proposé de terminer ces inventaires par les communes de Moindou, Farino, Sarraméa et Paita.

Répartition des matériaux amiantifères dans un massif de péridotite **4,4 MF**

Le service Géologie est le garant de la connaissance en termes d'amiante environnemental en Nouvelle-Calédonie. Il est moteur de l'avancée des connaissances dans ce domaine mais également de la diffusion des données et il est sollicité par de nombreux organismes, autant dans le domaine public que privé, au sujet de la thématique amiante, et est également impliqué dans de nombreuses formations sur ce sujet (en interne, par compagnonnage, par le biais l'IFAP…).

De ce fait, le responsable de la thématique doit être à même de répondre à l'ensemble des sollicitations et donc avoir un haut niveau de connaissance et d'expertise.

Pour ce faire, il est nécessaire que le travail mené en Nouvelle-Calédonie puisse être comparé à celui réalisé dans une autre zone géographique confrontée au même problème, autant sur le plan des connaissances de terrain que de la mise en forme et la diffusion des données (SIG, cartes, base de donnée analytique…).

Cette opération serait réalisée dans le cadre d'une convention avec le BRGM.

Le coût estimé est de 1,5 MF dont 80 % à la charge de la Nouvelle-Calédonie, les 20 % restant étant pris en charge par le BRGM.

Programme P0604 Médipôle et hôpital de Koné

Dépenses : 11 407 200 000 F
Recettes : 11 400 000 000 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme Médipôle et hôpital de Koné est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0604-01 - Stratégie en matière de formation du personnel médical et paramédical	0	0	0	0
Action A0604-02 - Conseil technique sur le dossier de construction	0	0	0	0
Action A0604-03 - Financement et suivi de l'hôpital de Koutio	1 000 102 814	7 149 128 682	10 405 000 000	3 255 871 318
Action A0604-04 - Financement et suivi du Médipôle de Koné	234 000 000	0	1 002 200 000	1 002 200 000
Total	**1 234 102 814**	**7 149 128 682**	**11 407 200 000**	**4 258 071 318**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2012	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	102 814	0	7 200 000	7 200 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 234 000 000	7 149 128 682	11 400 000 000	4 250 871 318
Total	**1 234 102 814**	**7 149 128 682**	**11 407 200 000**	**4 258 071 318**

Recettes (pour mémoire)	*1 234 002 794*	*7 679 135 184*	*11 400 000 000*	*3 720 864 816*

Les actions pour 2013

Action A0604-03 - Financement et suivi de l'hôpital de Koutio — **Dépenses : 10 405,0 MF** / ***Recettes : 10 400,0 MF***

Le Médipôle de Koutio regroupera sur un site unique, le nouvel Hôpital Territorial d'une capacité de 629 lits, ainsi qu'une infrastructure logistique (logipôle), l'institut pasteur (IPNC) et un pôle cancérologie (TCP).

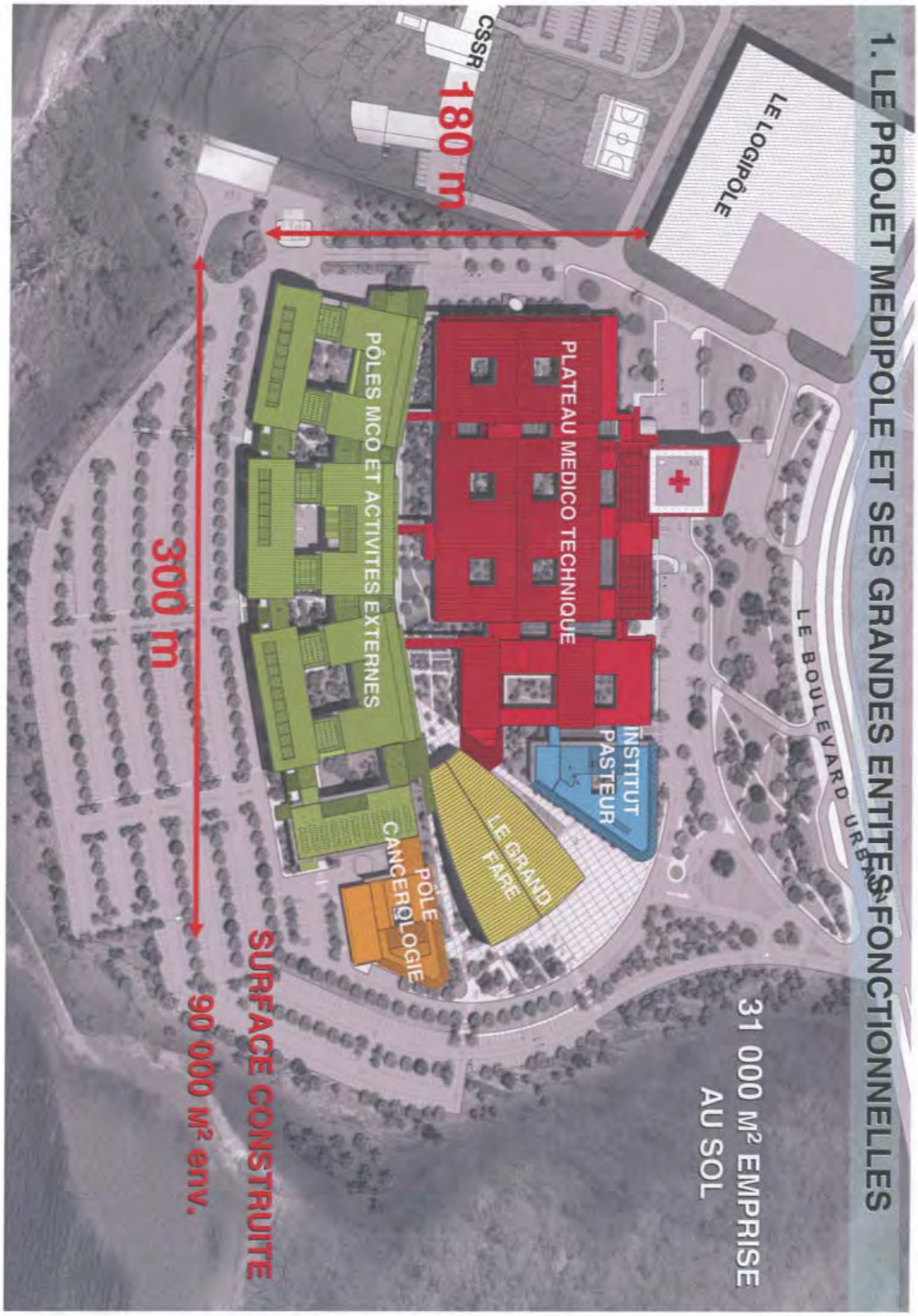
1. LE PROJET MEDIPOLE ET SES GRANDES ENTITES FONCTIONNELLES
31 000 M² EMPRISE AU SOL
SURFACE CONSTRUITE
90 000 M² env.
LE BOULEVARD URBAIN
LE LOGIPÔLE
CSSR
180 m
300 m
PLATEAU MEDICO TECHNIQUE
INSTITUT PASTEUR
LE GRAND FARE
PÔLE CANCEROLOGIE
PÔLES MCO ET ACTIVITES EXTERNES

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté la réalisation du Médipôle, ainsi que le budget du Projet, et son financement, à hauteur de 49 720 MF.

Le marché du macro-lot a été signé avec un groupement représenté par VINCI CONSTRUCTION France en Septembre 2011. L'ordre de service de démarrage des travaux de construction a été notifié au Groupement en Janvier 2012. L'achèvement des travaux est prévu fin 2015.

Les tranches conditionnelles n° 04 et n° 05 correspondant au Plateau Technique de Cancérologie et à l'Institut Pasteur ont été affermies. La Nouvelle-Calédonie a mis en place des financements complémentaires pour cette opération détaillés ci-après :

Le plan de financement de ce vaste projet a été défini ainsi :

	ASSNC	CHT	ETAT	NOUVELLE-CALEDONIE
PART	30 450 000 000 F	8 400 000 000 F	5 000 000 000 F	600 000 000 F
TSS	2 050 000 000 F	-	-	-
OPTIONS CHT	-	300 000 000 F	-	-
IPNC/TCP	1 650 000 000 F	-	-	900 000 000 F
HQE	-	-	-	370 000 000 F
TOTAL	34 150 000 000 F	8 700 000 000 F	5 000 000 000 F	1 870 000 000 F
TOT OPERATION		49 720 000 000 F		

Ainsi, pour 2013, 10 400 MF de crédits de paiement sont inscrits en fonction d'un échéancier prévisionnel.
Les recettes correspondantes se déclinent en :

- 7 280 MF pour la part de l'agence sanitaire et sociale,
- 2 080 MF pour la part du CHT,
- 1 040 MF pour la part de l'Etat.

CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO

REVISION D'AP : P0604-2006/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	49 698 037 830
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**49 698 037 830**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	13 927 461 580
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**35 770 576 250**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**35 770 576 250**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
49 698 037 830	1 428 917 741	1 740 865 970	1 257 261 103	800 416 766	11 053 483 932	16 280 945 512

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
10 400 000 000	26 680 945 512	0	0	0	0	23 017 092 318

Par ailleurs, 5 MF en prestation de service sont prévus en 2013 pour la mise en place d'un plan de communication sur le projet du médipôle.

Action A0604-04 - Financement et suivi du Médipôle de Koné	**Dépenses :**	**1 002,2**	**MF**
	Recettes :	***1 000,0***	***MF***

Le Centre Hospitalier du Nord, érigé en hôpital public autonome au 1er janvier 2000, est un établissement à vocation majoritaire de court séjour, disposant de 2 sites (Koumac et Poindimié) dont la capacité actuelle est de 80 lits.
Le contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie 2000-2004 du secteur santé, retenait un vaste programme de modernisation du dispositif sanitaire calédonien : Outre les hôpitaux publics de Nouméa (CHT et CHS), le CHN se voyait doté de crédits en vue du financement de sa réhabilitation et de son extension, l'essentiel concernant le site de Koumac, avec un objectif de doublement de ses capacités d'obstétrique et de chirurgie.

L'engagement dans ces travaux aurait eu pour conséquence de confirmer, pour une période relativement importante, le financement du fonctionnement d'une activité de chirurgie et d'obstétrique sur le site de Koumac.

Il est apparu opportun de mener des études prospectives sur les besoins hospitaliers de la population de la province Nord et, sur les moyens à développer pour les satisfaire de manière à assurer, pour chaque personne, un accès rapide aux soins nécessités par son état de santé, tout en assurant la continuité des services et la meilleure sécurité sanitaire possible.

Cette démarche a démontré qu'en province Nord, la géographie projetée initialement de l'offre de soins hospitalière ne permettait pas de répondre aux impératifs de spécialité, de technicité, de sécurité, et de proximité auquel tout établissement de soins de première intention se doit de répondre efficacement. Ces études ont ainsi débouché sur un schéma de réorganisation de l'offre hospitalière en Province Nord prévoyant en substance le transfert des activités de chirurgie et d'obstétrique du site de Koumac vers le site de Koné tandis que le site de Koumac, outre le maintien de son activité d'antenne d'urgences et de médecine pourra redéployer les activités transférées en activité de « moyen séjour » . L'encadrement réglementaire permettant cette opération de redéploiement vient d'être validé par la délibération n° 201 du 6 aout 2012 relative à la carte et au schéma d'organisation sanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

Le projet, sous maitrise d'ouvrage de la Nouvelle-Calédonie, a été acté en 2010 au travers d'une inscription d'autorisation de programme de 1 milliards relative à la construction d'un hôpital à Koné pour la Nouvelle-Calédonie. Outre la mise à disposition du foncier, de divers équipements nécessaires à l'environnement de cette infrastructure pour ce qui concerne l'assemblée de la Province Nord. (Aménagements fonciers et création d'un bâtiment d'hébergement de 60 places pour les patients et leurs familles), une convention financière regroupant les partenaires du projet (Province Nord, CHS Albert Bousquet, Centre Hospitalier du Nord, Agence Sanitaire et Sociale et Nouvelle-Calédonie) est en voie de finalisation. En effet, ces partenaires institutionnels ce sont inscrits dans une démarche forte de regroupement de leurs activités au sein de l'infrastructure projetée permettant ainsi de mutualiser l'utilisation des locaux.
Par ailleurs, cette opération a été inscrite aux contrats de développement Etat/Nouvelle-Calédonie.

Suite à la réalisation du programme technique détaillé en 2010-2012 validé en comité de pilotage du 12 février 2012, (environ 5000 m2 de surface utile, cout d'objectifs 3 900 MF), le mandat de maîtrise d'ouvrage à été confié au groupement SECAL/ICADE de manière à préparer notamment l'étape de marché en conception réalisation jusqu'au DCE dont le résultat devrait intervenir en février 2013.

L'inscription proposée sur cette opération porte ainsi l'autorisation de programme à 3 900 millions selon le financement suivant :

- Participation Etat : 897 millions,
- Participation Province Nord : 274 millions,
- Participation ASS NC : 2 003,8 millions,
- Participation CHN : 725, 2 millions qui tient compte des participations du CHS et de l'ASS pour leurs besoins propres soit, 100 millions pour le CHS et 100 millions pour l'Agence Sanitaire et Sociale.

Compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisation, **1 000 MF** sont sollicités en crédits de paiement pour l'exercice 2013.

CONSTRUCTION HOPITAL PROVINCE NORD

REVISION D'AP : P0604-2010/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	1 000 000 000
Montant de révision proposé	**3 000 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**4 000 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	278 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**722 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**3 722 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
4 000 000 000	0	0	10 000 000	6 000 000	248 000 000	264 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
1 000 000 000	1 264 000 000	0	0	0	0	2 736 000 000

Au niveau des recettes, l'inscription pour 2013 (1 000 MF) tient compte de ces éléments et fixe la répartition à :

- *Participation Etat 2013: 230 MF ;*
- *Participation province Nord : 70,256 MF ;*
- *Participation ASS-NC : 513,795 MF ;*
- *Participation CHN : 186 MF.*

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses				
Chapitre	P0601 Offres et qualité de soins	P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	P0603 Santé environnementale	P0604 Médipôle et hôpital de Koutio	**Total**
904	**4 000 000**	**0**	**0**	**10 400 000 000**	**10 404 000 000**
906	**0**	**0**	**0**	**-**	**-**
924	**0**	**0**	**0**	**1 000 000 000**	**1 000 000 000**
934	**0**	**0**	**0**	**-**	**-**
Ss total Investissement	***4 000 000***	***0***	***0***	***11 400 000 000***	***11 404 000 000***
930	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
934	**379 615 000**	**112 152 000**	**159 209 000**	**7 200 000**	**658 176 000**
936	**330 000 000**	**0**	**0**	**0**	**330 000 000**
945	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Ss total Fonctionnement	***709 615 000***	***112 152 000***	***159 209 000***	***7 200 000***	***988 176 000***
Total BP 2013	**713 615 000**	**112 152 000**	**159 209 000**	**11 407 200 000**	**12 392 176 000**

En XPF	*Programmes Recettes*				
Chapitre	*P0601 Offres et qualité de soins*	*P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte*	*P0603 Santé environnementale*	*P0604 Médipôle et hôpital de Koutio*	***Total***
904	**0**	**0**	**0**	**10 400 000 000**	**10 400 000 000**
924	**0**	**0**	**0**	**1 000 000 000**	**1 000 000 000**
945	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***	***11 400 000 000***	***11 400 000 000***
930	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
934	**0**	**24 500 000**	**0**	**0**	**24 500 000**
	0	**0**	**0**	**0**	**0**
	0	**0**	**0**	**0**	**0**
944	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Ss total Fonctionnement	***0***	***24 500 000***	***0***	***0***	***24 500 000***
Total BP 2013	***0***	***24 500 000***	***0***	***11 400 000 000***	***11 424 500 000***

Mission M07
Solidarités

DEPENSES : 1 795 745 705 F
RECETTES : 67 450 000 F

Handicap et dépendance

Protection sociale

Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension de notre système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit.
La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de notre réglementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise de nos dépenses de santé, l'amélioration de notre dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à cet objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

Programme P0701 Handicap et dépendance

Dépenses : 204 330 000 F
Recettes : 27 450 000 F

Enjeux et contexte

L'adoption par le congrès de la Nouvelle-Calédonie des lois du pays sur le handicap et la dépendance a ouvert la voie d'une prise en charge globalisée des personnes handicapées ou dépendantes.

Il s'agit dès lors de mettre en œuvre les dispositions prévues dans les lois du pays en les complétant des délibérations et arrêtés d'application et en prévoyant les améliorations réglementaires nécessaires pour faciliter une prise en compte plus efficiente.

La création d'équipes multidisciplinaires des professionnels, les liens à renforcer avec les équipes provinciales procèdent de la volonté d'examiner les situations des personnes handicapées ou dépendantes dans leur globalité en proposant un taux de handicap et des plans d'accompagnement personnalisés reprenant l'ensemble des problématiques rencontrées et de proposer des réponses à la hauteur de leur situation personnelle.

Objectifs

Le travail à mener est considérable puisqu'il s'agit de réexaminer toutes les situations connues et d'intégrer les nouvelles demandes.

Il s'agit également d'adapter notre réglementation concernant les établissements sociaux et médico-sociaux à ce nouveau contexte réglementaire et de favoriser l'émergence de structures et de personnels qualifiés aptes à la prise en charge de cette population tout en améliorant notre connaissance du public concerné.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme handicap et dépendance est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées et dépendantes, et reconnaître leur handicap ou leur dépendance	7 400 000	29 900 000	27 450 000	-2 450 000
Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social	70 000 000	289 050 000	162 000 000	-127 050 000
Action A0701-03 - Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap	7 140 000	25 000 000	14 880 000	-10 120 000
Total	**84 540 000**	**343 950 000**	**204 330 000**	**-139 620 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	14 440 000	68 850 000	94 130 000	25 280 000
65- Autres charges de gestion courante	100 000	110 100 000	110 100 000	0
Dépenses d'investissement	70 000 000	165 000 000	100 000	-164 900 000
Total	**84 540 000**	**343 950 000**	**204 330 000**	**-139 620 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*38 000 000*	*27 450 000*	*-10 550 000*

Les actions pour 2013

Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, et reconnaître leur handicap et leur dépendance — Dépenses : 27,5 MF

Cette action traduit l'activité du pôle handicap qui reçoit les personnes handicapées et dépendantes en vue de constituer leur dossier de demande de reconnaissance et d'établir un plan d'aide individualisé qui sera examiné soit en commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance (CRHD) soit en commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH).
Afin de répondre au mieux aux attentes du public concerné, ces commissions se décentralisent dans les trois provinces ce qui induit des coûts de fonctionnement en matière de frais de déplacements (**5,5 MF**) et de transport (**0,5 MF**).

Il est également prévu la constitution d'un fond documentaire Handicap (**0,3 MF**) ainsi que des plaquettes d'information sur les nouveaux droits issus des lois de pays sur le handicap et la dépendance (**1 MF**).

Il est également sollicité le maintien de l'enveloppe « prestations » pour permettre le recours à des médecins, psychologues ou travailleurs sociaux conventionnés afin d'absorber le retard pris dans le passage d'un dispositif à l'autre et réduction des délais d'instruction des dossiers qui avoisinent les 9 mois actuellement pour un délai réglementaire de 6 mois (**20 MF**).

Enfin, cette action supporte la cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie au GIP « Union Pour le Handicap » en sa qualité de membre (**0,1 MF**).

Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social — Dépenses : 162,0 MF

L'approbation par le congrès des lois de pays sur le handicap et la dépendance en 2009, ainsi que celle de la délibération n° 35/CP du 7 octobre 2010 relative à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale a entrainé une profonde mutation du secteur social et médico-social.

Cette mutation induit, entre les collectivités, une clarification des compétences qui peuvent être déclinées dans des conventions de délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie vers les provinces conformément à la loi organique ; ces déclinaisons entraînant des compensations financières liées notamment à l'évolution de ces réglementations.

Ainsi, sur le budget 2011, une première autorisation d'engagement relative à la délégation sur les établissements sociaux et médico-sociaux a été inscrite au bénéfice de la province Sud. Il est proposé d'inscrire les crédits correspondants pour l'année 2013 (**12 MF**).

DELEGATION ORGANISATION ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

REVISION D'AE : P0701-2011/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	36 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**36 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	12 000 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**24 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**24 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
36 000 000	0	0	0	12 000 000	12 000 000	24 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
12 000 000	36 000 000	0	0	0	0	0

Sur le budget 2012, une deuxième autorisation d'engagement à hauteur de 100 MF à été ouverte compte tenu des évaluations techniques en cours entre la Nouvelle-Calédonie et les provinces. Sont concernés les secteurs de la dépendance (personnes âgées) et de la petite enfance (crèche et assistante maternelle) avec les provinces Nord et Sud ; la province des Iles Loyauté n'ayant pour l'instant pas sollicité la Nouvelle-Calédonie.
Compte tenu de l'avancée des discussions, il est proposé d'inscrire au budget 2013 des crédits de paiement à hauteur de **40 MF**.

DELEGATION DE COMPETENCE AUX PROVINCES P. SOCIALE

REVISION D'AE : P0701-2012/2	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	100 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**100 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**100 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**100 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
100 000 000	0	0	0	0	0	0

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
40 000 000	40 000 000	0	0	0	0	60 000 000

Il est également proposé d'inscrire **110 MF** en crédits de paiement pour le soutien au GIP-Union Pour le Handicap.

Action A0701-03 - Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap	**Dépenses :**	**14,9**	**MF**
	Recettes :	***27,5***	***MF***

Le budget du Conseil du Handicap et de la Dépendance (CHD) est logé sur des lignes budgétaires inscrites à la direction des affaires sanitaires et sociales pour son fonctionnement (**5,8 MF**) et ses interventions (**9 MF**), et à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie pour la rémunération des deux agents fonctionnaires.

*Pour mémoire, les recettes (**27,5 MF**) correspondent au remboursement à la Nouvelle-Calédonie par le fonds du régime handicap et dépendance gérés par la CAFAT des dépenses du CHD*.

Programme P0702
Protection sociale

Dépenses : 356 368 705 F
Recettes : 40 000 000 F

Enjeux et contexte

L'amélioration de la protection sociale est une des clefs de l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité de vie des calédoniens.

Cette amélioration passe par une simplification de la réglementation en vigueur afin de la rendre plus accessible.

Elle passe également par un soutien fort en direction des plus fragiles, renforçant ainsi la lutte contre l'exclusion.

Objectifs

Cette politique doit être conduite tout en prenant en compte la nécessaire préservation des équilibres financiers de notre régime de protection sociale et dans le souci de renforcer les actions conduites dans le cadre de la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de santé. Elle passe par le renforcement de la coopération avec les organismes de protection sociale, l'ensemble des professions de santé et des établissements de soins.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme protection sociale est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0702-01 - Elaborer des normes réglementaires	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000
Action A0702-02 - Contrôler et suivre des organismes de protection sociale	0	0	0	0
Action A0702-03 - Mettre en œuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé	0	0	0	0
Action A0702-04 - Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle Calédonie	253 350 000	322 062 000	351 368 705	29 306 705
Action A0702-05 - Coordonner la mise en œuvre de la politique familiale	13 000 000	0	0	0
Total	**271 350 000**	**322 062 000**	**356 368 705**	**34 306 705**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	91 500 000	77 000 000	14 500 000	-62 500 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	179 850 000	245 062 000	341 868 705	96 806 705
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**271 350 000**	**322 062 000**	**356 368 705**	**34 306 705**
Recettes (pour mémoire)	*33 341 000*	*19 500 000*	*40 000 000*	*20 500 000*

Les actions pour 2013

Action A0702-01 - Elaborer des normes réglementaires	**Dépenses :**	**5,0**	**MF**

Le dossier relatif au Régime Social des Indépendants (RSI) n'ayant pu être finalisé, il est proposé de reconduire les crédits relatifs à la prise en charge d'une mission permettant de jeter les bases d'un régime social des indépendants calédoniens (**5 MF**).

Action A0702-04 - Actions sociales et lutte contre les exclusions	**Dépenses :**	**351,4**	**MF**
	Recettes :	***40,0***	***MF***

Il s'agit de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie aux actions de lutte contre les exclusions en partenariat avec les provinces et les communes, au soutien au milieu associatif du secteur sanitaire et sociale ou la prise en charge de dispositifs d'aides sociales au profit de certaines catégories de la population qui se voient exclus des systèmes classiques pour diverses raisons : niveau de revenu insuffisant, temps de résidence inférieur à six mois, situation de précarité.

Cela correspond aux :

- interventions en matière d'aide judiciaire (**60 MF**), d'aide médicale territoriale (**30,5 MF**), de convention sanitaire pour les résidents français du Vanuatu (**40 MF**), de couverture sociale des étudiants vanuatais (**1,5 MF**) ;
- subventions aux associations du dispositif C.H.R.S (**57,8 MF**) ;
- subventions diverses aux associations du secteur sanitaire et social (**76,6 MF**) *dont identifiées en annexe budgétaire :*
  - *secteur anciens combattants : 16,3 MF,*
  - *secteur social : 30,3 MF,*
  - *secteur handicap : 5 MF,*
  - *secteur personnes âgées : 7,2 MF,*
  - *subventions à répartir : 17,8 MF.*
- Subvention à l'ASEANC pour le financement du programme de lutte contre la déscolarisation (**14,5 MF**) ;
- la participation au financement du service des allocations familiales au bénéfice de l'enseignement privé et des établissements d'intérêt social (**51 MF**),
- les crédits nécessaires au fonctionnement de la commission médicale des permis de conduire (**9 MF**).

Il est proposé d'inscrire la participation annuelle versée à l'association gestionnaire des tutelles de Nouvelle-Calédonie (**10 MF**) dans le cadre de l'autorisation d'engagement ouverte en 2011.

TUTELLE DES MAJEURS

REVISION D'AE : P0702-2011/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	40 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**40 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	20 000 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**20 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**20 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
40 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	20 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
10 000 000	30 000 000	0	0	0	0	10 000 000

*Enfin, les recettes (**40 MF**) correspondent notamment au recouvrement des dépenses médicales engagées au titre de la convention avec l'Etat relative à la couverture sociale des résidents français du Vanuatu.*

Programme P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

Dépenses : 1 235 047 000 F

Enjeux et contexte

La protection de l'enfance est une compétence partagée entre la Nouvelle-Calédonie *(pour la protection judiciaire)* et les provinces *(pour la protection administrative).*
La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière « d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance » (alinéa 18, article 22 de la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie).

Depuis la mise en œuvre du programme de restructuration de la PJEJ selon le plan d'action 2005 – 2009, les budgets du service (hors charges de personnels) sont passés de 420 MF en 2004 à 1 200 MF en 2012.

La Nouvelle-Calédonie intervient à deux niveaux :

1 - Les interventions externes sont constituées par :

- les remboursements aux provinces des frais qu'elles engagent en matière de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse,
- l'activité conventionnée avec l'APEJ pour la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ordonnées par les juges des enfants.

Elles représentent actuellement plus de 90% du budget de la PJEJ et s'expliquent de la manière suivante :

- une augmentation de la judiciarisation des situations par l'insuffisance de moyens alloués en amont à des prises en charge en prévention et dans le cadre de mesures administratives prises par l'aide sociale à l'enfance. De 2005 à 2010, les mineurs placés par les juges des enfants auprès des services provinciaux sont passés de 175 mineurs à 249 mineurs en province Sud et de 82 mineurs à plus de 100 en province Nord. De même l'APEJ a assuré en 2011 sur l'ensemble du territoire l'accompagnement de 837 mineurs contre 496 en 2005.

- un travail d'harmonisation de la prise en charge par l'intermédiaire du schéma de protection de l'enfance et le développement et la professionnalisation des familles d'accueils. Ce mode d'accueil représentait 141 mineurs en 2005 pour 174 en 2010. Il est appelé à se développer dans les années à venir car il apparait comme particulièrement complémentaire de l'hébergement collectif et produit des effets positifs sur la prise en charge de mineurs cumulant d'importantes difficultés. Pour permettre un développement de ce mode d'accueil en corrélation avec les besoins de prises en charge, la création d'un statut des familles d'accueil dans un objectif de valorisation de la profession est particulièrement attendue par le secteur.

A l'horizon 2013 - 2015, l'ouverture des 45 places d'accueil de la maison d'enfants de la côte ouest (projet porté par la province Nord), celle des 50 places du foyer de l'enfance de la province Sud (ex-Bougainvillées), la construction du nouveau foyer Georges Dubois de

l'ASEA-NC viendront doubler la capacité d'accueil en établissements de protection de l'enfance et donc impacter le budget de la Nouvelle-Calédonie.

2 – Le service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

La capacité d'accueil théorique développée par la PJEJ en 2011 était de 40 places en foyer et de 20 à 25 places en familles d'accueil.

Foyers : 24 places garçons,
12 places filles,
2 places d'urgence filles,
2 places d'urgence garçons.

67 mineurs ont été accueillis au cours de l'année 2011 dans les 3 foyers : 57 garçons et 10 filles. A noter que l'ensemble des mineurs accueillis au FAUO (23 garçons) l'ont été en urgence dont 20 sur propositions éducatives dans le cadre des permanences éducatives au tribunal (PEAT), mettant ainsi l'établissement en difficulté qui a passé l'année à gérer l'urgence et n'a pu déployer mettre en œuvre correctement sa mission d'observation des jeunes en prévision d'une réorientation.

34 mineurs ont été accueillis dans une famille d'accueil : 22 garçons et 12 filles.

Globalement, en 2011, les garçons représentent 78,21% de l'ensemble des mineurs placés.

42% des placements effectués ont été décidés dans le cadre pénal.

Le taux d'occupation dans les foyers s'élève à 75% en moyenne en 2011. Il est plus important (85%) sur les places garçons que sur les places filles.

Les comparaisons d'activité entre 2010 et 2011 au titre de l'accueil en foyers sont difficiles pour les raisons suivantes :

- 2011 est la seule année pleine d'activité pour le FAEP qui avait ouvert en mars 2010 et débuté l'accueil de jeunes en mai.
- Le FAUO a été fermé plusieurs mois en 2011 suite à des dégradations subies pendant le passage du cyclone Vania et n'a donc eu qu'une activité partielle.

Toutefois, 56 mineurs avaient été accueillis dans les foyers en 2010 : 49 garçons et 7 filles.

⇨ l'augmentation de la capacité d'accueil issue du programme de restructuration de la PJEJ a pleinement rempli ses effets : les taux d'occupation et le nombre de prises en charges réalisées confirment que cette augmentation correspondait à un réel besoin.

Le nombre de journées réalisées en familles d'accueil s'élève à 7 932, représentant une moyenne de 233 jours par mineurs placés. Par comparaison, en 2010, le nombre de journées réalisées était de 6031 pour 26 jeunes soit 231 jours par mineur. L'activité du SHD est en progression de plus de 31% entre 2010 et 2011 et de plus de 85% entre 2009 et 2011.

⇨ l'accueil en familles d'accueil, complémentaire de l'accueil en foyer est la seule possibilité d'augmentation de la capacité d'accueil à la PJEJ et là encore, l'activité développée confirme une demande d'accueil en constante augmentation : si le service n'est en théorie pas limité en capacité d'accueil, il l'est toutefois en matière de moyens humains nécessaires à l'accompagnement des mineurs placés et au soutien technique des familles d'accueil : il a désormais atteint ses limites : l'activité 2012, de janvier à juin, en légère diminution par rapport à celle de 2011, est impactée par l'incapacité pour les personnels de répondre de façon satisfaisante aux besoins d'accompagnement.

944 nouvelles mesures dont 838 prononcées au pénal et 106 au civil (AEMO) ont été orientées vers le centre d'action éducative de la PJEJ et mises en œuvre en 2011. Ces mesures ont concerné 641 mineurs. 32 mineurs ont été incarcérés en 2011 au quartier des jeunes détenus du centre pénitentiaire de Nouméa.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2012, l'activité du milieu ouvert reste stable avec 432 nouvelles mesures orientées.

Objectifs

Les objectifs de ce programme s'appuient essentiellement sur les orientations du schéma néo-calédonien de protection de l'enfance, communes aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie.

La priorité est donnée :

- au maintien des mineurs en danger ou/et délinquants dans les systèmes ouverts à tous que sont l'école, les activités périscolaires, les dispositifs d'insertion sociale et économique,

- aux solutions internes à la sphère familiale et à ses alliances en associant les détenteurs de l'autorité parentale et les autorités coutumières - notamment pour les personnes de statut civil coutumier - à la prise en charge socio-éducative,

- à la construction d'un dispositif de formation professionnelle initiale et continue contribuant au décloisonnement des professions et des différentes structures de protection de l'enfance ainsi qu'à l'émergence de pratiques sociales inscrites dans les réalités sociales et économiques de la Nouvelle-Calédonie,

- à une politique de prévention primaire et secondaire volontariste dont le but est de permettre à la famille d'assurer son rôle parental.

Le projet du service PJEJ qui a été mis en œuvre traduit ces priorités autour de trois axes principaux :

- ✓ La prise en charge en hébergement collectif à partir d'une structure centrale dédiée à l'accueil d'urgence et à l'observation (le FAUO) complétée par des placements de moyenne durée en foyer d'action éducative (FAE de Nouville et de Païta) et en familles d'accueil,

- ✓ Des propositions sociales et éducatives, aux magistrats, au civil comme au pénal, réalistes et réalisables afin qu'elles puissent être effectivement mises en œuvre avec les moyens existants en Nouvelle-Calédonie,

- ✓ La coordination des services pour une complémentarité des accompagnements socio-éducatifs par les directeurs de service et de foyer réunis dans le collège de direction du service PJEJ.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives	1 046 471 690	1 196 226 427	1 167 139 000	-29 087 427
Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs	5 000 000	5 000 000	9 650 000	4 650 000
Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	2 000 000	22 000 000	17 000 000	-5 000 000
Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ	26 343 447	26 779 000	41 258 000	14 479 000
Total	**1 079 815 137**	**1 250 005 427**	**1 235 047 000**	**-14 958 427**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	783 237 000	843 411 500	875 357 000	31 945 500
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	293 578 137	352 093 927	345 850 000	-6 243 927
Dépenses d'investissement	3 000 000	54 500 000	13 840 000	-40 660 000
Total	**1 079 815 137**	**1 250 005 427**	**1 235 047 000**	**-14 958 427**
Recettes (pour mémoire)	*200 000*	*93 000 000*	*0*	*-93 000 000*

Les actions pour 2013

Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives — Dépenses : 1 167,1 MF

Cette action supporte l'ensemble des crédits relatifs à la mise en œuvre, par la Nouvelle-Calédonie, des décisions judiciaires prises au titre de la protection de l'enfance (article 375 et suivants du code civil) ou de l'enfance délinquante (ordonnance du 2 février 1945), que la prise en charge du mineur se fasse par le service public ou par le secteur associatif conventionné.

- Le placement en hébergement collectif : le foyer d'accueil d'urgence et d'orientation (**10,7 MF**), le foyer d'action éducative de Nouville (**15,6 MF**), le foyer d'action éducative de Païta (**12,2 MF**) ;
- Le suivi en milieu ouvert (**10,2 MF**) ;
- Le placement en famille d'accueil ou auprès d'une tierce (**75,4 MF**) ;
- Les ateliers du centre de jour (**5,4 MF**) ;

Certaines dépenses, liées à cette prise en charge, sont centralisées et sont inscrites sur cette action : carburant (**6,5 MF**), électricité (**8,5 MF**), eaux - assainissement (**1 MF**) loyers (**11,5 MF**), assurance (**2 MF**), renouvellement des mobiliers des foyers (**3,8 MF**), entretien (**4,6 MF**), déplacements (**5 MF**), autres charges (**1,3 MF**)

La prise en charge se fait également par les provinces Nord et Sud qui réalisent pour le compte de la Nouvelle-Calédonie des prestations au titre de l'administration des services de la protection judiciaire de l'enfance. Pour ce faire, **750 MF** sont inscrits au budget.

La Nouvelle-Calédonie a également conventionné le secteur associatif pour la mise en œuvre de certaines décisions judiciaires ou la mise en place d'actions concourant à prévenir la délinquance des mineurs. Ont été conventionnées :

- L'association pour la protection de l'enfance, de la jeunesse et des adultes en difficulté en Nouvelle-Calédonie (APEJ) conventionnée pour la mise en œuvre des mesures d'action éducative en milieu ouvert au titre de l'article 375 et suivant (**230 MF**) ;

- L'association néo-calédonienne du challenge Michelet pour l'organisation annuelle d'une rencontre sportive, support à des activités en amont dans les différents foyers d'action éducative et les services de milieu ouvert de la protection judiciaire de l'enfance ainsi que les services communaux de préventions et d'insertion (**1,5 MF**) ;

- La mise en œuvre des réparations prononcées par le parquet en alternative aux poursuites (**11 MF**) ;

La prise en charge de mesures d'AEMO effectuées en métropoles par des structures conventionnées par le dispositif de protection de l'enfance suite à des décisions prises par les magistrats de Nouméa sur des situations de mineurs où le contexte familial est éclaté entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole (**1 MF**).

Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs	**Dépenses :**	**9,7**	**MF**

Pour qu'elle soit efficace, la réponse éducative doit être individualisée et tenir compte des paramètres économiques, sociaux et culturels du milieu d'origine du mineur concerné. Par ailleurs, elle doit se construire avec le recul nécessaire pour sortir du contexte de prise en charge quotidienne où les éducateurs doivent faire face à l'immédiateté de la situation et à la gestion collective d'un groupe.
Afin d'accompagner les équipes (éducateurs, psychologues) dans leur tâche éducative et leur permettre de mieux appréhender la situation du mineur et le contexte de sa problématique, il leur est proposé divers appuis interne ou externe au service, tels que :

- l'organisation de synthèse avec l'ensemble des partenaires concernés,
- la mise en place d'étude de cas,
- la mise en place de séance de régulation d'équipe,
- l'intervention de personnes ressources en sociologie, en ethnologie, en psychiatrie

Pour ce faire, il est proposé de reconduire les crédits alloués (**9,7 MF**).

Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	Dépenses :	17,0 MF

Compte tenu de l'évolution de ce secteur et des coûts de prise en charge sans cesse en augmentation, il était prévu, en 2012, une évaluation du dispositif de protection de l'enfance. Cette évaluation qui se situe à plusieurs niveaux concerne :

- ✓ les activités conventionnées,
- ✓ l'activité du service public,
- ✓ la cohérence du dispositif de protection de l'enfance dans son ensemble : de la décision administrative ou judiciaire aux conditions de leur mise en œuvre.

Il est proposé de réinscrire la réalisation de cet audit, par une mission conjointe IGASS-PJJ, du dispositif de protection de l'enfance pour évaluer les choix opérés depuis 2004 et d'identifier les besoins nouveaux. Cette mission serait financée en inter-collectivité dans le cadre du schéma de protection de l'enfance.
Pour ce faire, la participation de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de **2 MF** est inscrite au budget 2013.

Il est également proposé de soutenir, comme en 2012, les communes dans la mise en place d'actions de prévention de la délinquance dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Sont concernées, les communes de Dumbéa (**5 MF**), Mont6Dore (**5 MF**) et Païta (**5 MF**).

La commune de Nouméa est également concernée à travers le financement direct à l'ASEANC du programme de lutte contre la déscolarisation.

Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ	Dépenses :	41,3 MF

Cette action regroupe notamment les crédits nécessaires au fonctionnement général du service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et de ses services rattachés ne pouvant être affectés à un programme ou une action spécifique.

- ➢ Service central PJEJ (**1,2 MF**), dont entretiens matériels-bâtiments (**1,8 MF**), frais de télécommunication (**5,5 MF**), surveillance des sites (**14 MF**).
- ➢ Foyer d'accueil d'urgence et d'orientation : **1 MF**
- ➢ Foyer d'action éducative de Nouville : **1,5 MF**
- ➢ Foyer d'action éducative de Païta : **2,1 MF**
- ➢ Centre d'action éducative : **2,3 MF**
- ➢ Service hébergement diversifié : **0,9 MF**
- ➢ Centre de jour : **0,9 MF**

Par ailleurs, la réalisation du lotissement Lallemand à Nouville (**10MF**) est financée sur cette action.

Ce lotissement a été initié sur un terrain de la Nouvelle Calédonie pour accueillir les nouveaux bâtiments du FAUO. Le surplus est réservé pour une extension du CMA et du foyer Reznik. L'opération est menée sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Secal. Les travaux sont en cours et devraient être achevé au début 2013.
Un montant de crédit de **10 MF** est demandé pour compléter le montant disponible de 140 MF à 150 MF. Cette opération est couverte par une autorisation de programme d'un montant de 200 MF.

LOTISSEMENT DE NOUVILLE

REVISION D'AP : P0703-2007/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	200 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**200 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	155 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**45 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**45 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
200 000 000	30 000 000	0	0	0	140 000 000	170 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
10 000 000	180 000 000	0	0	0	0	20 000 000

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme en dépenses			
Chapitre	P0701 Handicap et dépendance	P0702 Protection sociale	P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	**Total**
905	100 000	0	13 840 000	13 940 000
Sous total Investissement	***100 000***	***0***	***13 840 000***	***13 940 000***
935	204 230 000	356 368 705	1 221 207 000	1 781 805 705
Sous total Fonctionnement	***204 230 000***	***356 368 705***	***1 221 207 000***	***1 781 805 705***
Total BP 2013	**204 330 000**	**356 368 705**	**1 235 047 000**	**1 795 745 705**

En XPF	*Programmes recettes*			
Chapitre	*P 0701 Handicap et dépendance*	*P 0702 Protection sociale*	*P 0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse*	***Total***
905	*0*	*0*	*0*	*0*
Ss total Investissement	*0*	*0*	***0***	*0*
935	*27 450 000*	*40 000 000*	*0*	*67 450 000*
943	*0*	*0*	*0*	*0*
Ss total Fonctionnement	*27 450 000*	*40 000 000*	*0*	*67 450 000*
Total BP 2013	***27 450 000***	***40 000 000***	***0***	***67 450 000***

Mission M08
Jeunesse et Sports

DEPENSES : 822 874 000 F

Jeunesse

Le programme jeunesse s'inscrit dans une grande opération «Conférence de la Jeunesse et des Sports du Pacifique » organisée en Nouvelle-Calédonie en décembre 2013 et qui va réunir 1000 jeunes agés de 16 à 25 ans originaires de 25 pays du Pacifique.
Autre opération phare du programme jeunesse : la poursuite du Service Volontaire Océanien qui devrait permettre à de jeunes calédoniens volontaires d'effectuer des missions dans le bassin Pacifique.

Sports

Le programme sport s'inscrit dans la continuité des actions et projets initiés en 2012 dans le cadre de la 2e génération de conventions d'objectifs avec les ligues et les comités. Il intègre d'une part le soutien fort de la collectivité à l'organisation des mini-Jeux du Pacifique à Wallis et Futuna et d'autre part le début de la préparation des équipes de Nouvelle-Calédonie pour les Jeux du Pacifique 2015.

Programme P0801 Jeunesse — Dépenses : 100 000 000 F

Enjeux et contexte

Après l'organisation des jeux du Pacifique en 2011, la Nouvelle-Calédonie va accueillir au mois de décembre 2013 la Conférence de la Jeunesse et des Sports du Pacifique.

Considérant que la pratique physique peut être un outil de développement social et humain durable au service des communautés du Pacifique, la conférence de la Jeunesse et des sports du Pacifique, est une plateforme pour favoriser les discussions, pour échanger sur les expériences de chacun, pour débattre entre les organisateurs de jeunesse, les organisateurs sportifs et les instances gouvernementales du Pacifique.

Objectifs

Contribuer à l'éducation et à la protection des mineurs par la formation et la certification de diplômes permettant l'encadrement des accueils collectifs de mineurs, ainsi que la mise en œuvre de la réglementation et des contrôles des centres de vacances et de loisirs.

Soutenir les acteurs intervenants dans le champ de la jeunesse en poursuivant l'accompagnement des associations d'éducation populaire et par l'accompagnement des collectivités compétentes en matière de jeunesse.

Accompagner la prise d'initiative et la participation des jeunes grâce à l'ingénierie sociale de la DJS NC dans le déploiement de ses missions d'observation, d'information, d'accompagnement et formation, de conseil et d'expertise.

Après Manukau (Nouvelle-Zelande) en 2010, cette conférence va regrouper en Nouvelle-Calédonie quelques 1000 jeunes âgés de 16 à 25 ans et originaires de 25 pays de la zone Pacifique :

Il s'agit :

- De partager les expériences et les pratiques pour encourager l'engagement des jeunes,
- De mieux comprendre comment les jeunes peuvent résoudre les problèmes dans leur pays en utillisant l'activité sportive,
- De créer et de renforcer le partenariat entre les jeunes, les organisateurs sportifs, et les institutions gouvernementales.
- De permettre aux jeunes de s'exprimer et de participer à la prise de décision afin de jouer un rôle plus tard dans la société.

<u>Les Thèmes de la conférence :</u>

Cette conférence sera organisée autour de 3 thèmes :

- La santé : comment améliorer la santé notamment en matière de diététique par la pratique régulière d'activités physiques ?
- L'éducation et la formation : comment renforcer le rôle du sport dans l'éducation et la formation ?
- L'intégration sociale : utiliser le sport pour promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion sociale.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme jeunesse est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0801-01 – Certification (référentiel et agrément) et formation	0	0	0	0
Action A0801-02 – Règlementation et contrôle	16 500 000	21 500 000	21 000 000	-500 000
Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0
Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités	0	0	6 000 000	6 000 000
Action A0801-05 – Ingénierie sociale et observatoire de la jeunesse	3 000 000	5 000 000	0	-5 000 000
Action A0801-06 – Information jeunesse	1 800 000	15 000 000	10 000 000	-5 000 000
Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes	12 000 000	18 000 000	43 000 000	25 000 000
Total	**53 300 000**	**79 500 000**	**100 000 000**	**20 500 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	31 500 000	39 500 000	40 000 000	500 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	20 000 000	25 000 000	54 000 000	29 000 000
67- Charges exceptionnelles	1 800 000	15 000 000	6 000 000	-9 000 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**53 300 000**	**79 500 000**	**100 000 000**	**20 500 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 :

Il mesure le coût moyen de la formation diplômant BAFA/BAFD, décliné en coût moyen par session de formation et en coût moyen par stagiaire.
Cet indicateur mesure la capacité de la DJS d'optimiser le coût de cette formation, en organisant un nombre croissant de sessions de formation ou de stagiaires accueillis, tout en maîtrisant l'augmentation du coût de ces formations pour la collectivité.
Coût Moyen d'une session de formation au BAFA/BAFD =
1- Budget annuel engagé sur les sessions de formation BAFA-BAFD / Nombre de sessions organisées sur l'exercice
2- Budget annuel engagé sur les sessions de formation BAFA-BAFD / Nombre de stagiaires accueillis sur l'exercice

	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Cible Année
Libellé indicateur	500000/35523	500000/33000	500000/31000	

Indicateur 2 :

Il mesure le taux de couverture des points "Info Jeunesse" sur les communes de Nouvelle-Calédonie.
Cet indicateur mesure la capacité de la DJS à apporter de l'information sur tous les points géographiques de NC (équité face à l'information).
Cet indicateur sera accompagné d'un sous indicateur précisant le nombre de jeunes accueillis et son évolution entre les exercices N-1 et N. Nombre de communes couvertes par les centres "Info jeunesse" / nombre de communes (déclinable sur NC + 3 Provinces)

	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Cible Année
Libellé indicateur	19/33-27 000	21/33-29 000	25/33-31000	

Indicateur 3 :

Il mesure la proportion de "projets de jeunes" qui se concrétisent par rapport à la totalité des projets que la DJS a accompagnés dans l'année.
Cet indicateur mesure indirectement la qualité d'accompagnement du service Jeunesse envers les jeunes ou les structures porteuses de projet (accompagnement sur maturation du projet, mise en forme et mise en place).
Cet indicateur sera décliné en deux sous-mesures en fonction des projets portés par un individu ou par un mouvement associatif (associations ou autres). Un "projet de jeunes" concrétisé = Un projet qui est entamé au moment de la production de cet indicateur.
Projet accompagné par la DJS = Projet qui a été soumis aux agents de la DJS, qui a entraîné un accompagnement sous différentes formes.

	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Cible Année
Libellé indicateur	25%	30%	35%	

Les actions pour 2013

Action A0801-02 – Règlementation et contrôle — Dépenses : 21,0 MF

Il s'agit de la délégation de compétence aux provinces pour prendre les mesures d'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Les mesures concernent le suivi administratif des déclarations de centres de vacances et de loisirs, la réalisation des visites de proximité jusqu'à la première injonction de rappel à la réglementation et l'adoption des décisions nécessaires pour assurer le retour des mineurs dans leur famille ou leur hébergement dans d'autres collectivités en cas de fermeture d'un centre de vacances et de loisirs.
Il est proposé l'ouverture d'une AP de 31 MF et l'inscription de CP à hauteur de **21 MF**.

SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES ET LOISIRS

CREATION D'AE : P0801-2013/1						
AE Proposées	CP 2012 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2013	2014	2015	2016	
31 000 000	21 000 000	0	0	0	0	10 000 000

Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse — Dépenses : 20,0 MF

Il s'agit d'aider les associations qui oeuvrent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie pour la formation d'animateur, de directeur et de cadre pour l'accueil collectif des mineurs.
Sont concernées 6 associations d'éducation populaire et de jeunesse :

- ACAF,
- FOL,
- VILLAGES DE MAGENTA,
- AFOCAL,
- CEMEA,
- LES SCOUT ET GUIDES DE NOUVELLE-CALEDONIE.

Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités — Dépenses : 6,0 MF

Il s'agit d'engager des partenariats avec les communes pour la mise en place d'actions nouvelles de prévention et d'accompagement de leur politique éducative locale. Cette mesure nouvelle trouve sa cohérence dans un partenariat à établir entre la commune concernée, l'Etat, les provinces et le gouvernement la Nouvelle-Calédonie.

Action A0801-06 – Information jeunesse — Dépenses : 10,0 MF

Les crédits inscrits sont déstinés au fonctionnement du centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie, notamment la prise en charge des salaires et charges sociales de 2 personnels recrutés ainsi que du loyer de l'association. Le CIJNC tête de réseau de l'information jeunesse, irrigue l'ensemble des points informations jeunesse du territoire et assure un soutien à l'animation de ce réseau. Le CIJNC tient à jour le contenu « Information Jeunesse » et dispense des formations aux agents de terrain. En 2011, la contribution de l'État à ce dispositif s'était élevée à 3,6 MF. Le même montant sera sollicité auprès de l'État pour ce qui concerne l'année 2013.

Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes — Dépenses : 43,0 MF

La mobilité et le volontariat, dans toutes ses dimensions, peuvent être des instruments pertinents pour répondre aux aspirations des jeunes et aux objectifs des politiques qui leurs sont destinées afin :

- d'encourager l'engagement des jeunes dans les projets de solidarité internationale par une expérience riche sur les plans humain et professionnel.

- d'offrir un espace de construction complémentaire au système scolaire.
- de contribuer à l'acquisition et au développement de compétences par la réalisation d'une expérience formatrice et encadrée.

Ainsi, un programme de volontariat spécifique a été mis en place en 2012 par le gouvernement : le Service Volontaire Océanien (SVO). Ce dispositif permet aux jeunes calédoniens de bénéficier d'une expérience de volontariat enrichissante, formatrice et altruiste. Il permettra également d'accueillir des volontaires issus des pays du Pacifique. Le projet de budget prévoit de renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre du SVO pour permettre à des jeunes une mobilité en Océanie pour réaliser des expériences associatives, humanitaires ou culturelles (**9 MF**).

Le projet de budget propose également de pérenniser et de financer les actions suivantes :

- organisation des ateliers jeunesse (**19 MF**) ;
- organisation en décembre 2013 de la conférence de la jeunesse et des sports du Pacifique qui va regrouper 1000 jeunes âgés des 16 à 25 ans et originaires de 25 pays de la zone Pacifique dont 500 issus des 3 provinces de la Nouvelle-Calédonie (**15 MF**) ;

CONFERENCE JEUNESSE PACIFIQUE 2013

REVISION D'AE : P0801-2012/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	30 000 000
Montant de révision proposé	**5 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**35 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**30 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**35 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
35 000 000	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
15 000 000	25 000 000	0	0	0	0	10 000 000

Programme P0802 Sports — Dépenses : 722 874 000 F

Enjeux et contexte

Avec plus de 70.000 licenciés et un nombre probablement équivalent de pratiquants non licenciés, le sport représente des enjeux importants en Nouvelle-Calédonie.

Enjeu social tant il est vrai que la pratique sportive peut constituer un véritable laboratoire du vivre ensemble par le brassage des différentes populations qu'il rassemble sur les terrains et lors des grands événements sportifs. Les organisations du sport sont encouragées à promouvoir l'esprit sportif basé sur les valeurs de l'olympisme telles que le respect (des règles, de l'adversaire, du public, des encadrants), le courage, la loyauté, le dépassement de soi. Cet aspect du sport « éducatif » sera l'un des trois thèmes centraux de la conférence de la jeunesse et des sports du Pacifique 2013.

L'enjeu de santé est majeur. De récentes études ont démontré qu'alors que le tabac tuait 5 millions de personnes dans le monde par an, les pathologies liées à l'inactivité physique en tuaient 5,3 millions ! Dans le Pacifique, ces pathologies sont particulièrement meurtrières. La pratique sportive reste le premier des vecteurs de lutte contre ces problématiques de santé et à ce titre, le mouvement sportif est un acteur incontournable de la promotion des saines habitudes de vie. Cet enjeu constitue également le 2e thème de la conférence de la jeunesse et des sports du Pacifique 2013.

L'enjeu de santé est présent également dans la protection de la santé des sportifs et dans la lutte contre le dopage. Sur ces deux axes de travail, l'action du gouvernement sera poursuivie notamment par le renforcement du partenariat avec l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) et l'organisation océanienne de lutte contre le dopage (ORADO). Ainsi, la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires conduiront le programme de contrôles antidopage lors des prochains mini-jeux du Pacifique à Wallis et Futuna. En ce qui concerne la santé des sportifs, la Nouvelle-Calédonie fournit un suivi médical de qualité aux sportifs des équipes de Nouvelle-Calédonie au travers du Centre Médico Sportif basé au stade Numa Daly. Cette action est prolongée par des opérations de prévention-santé auprès des sportifs évoluant au sein des 19 Centres Territoriaux d'Entraînement.

L'enjeu économique du sport en Nouvelle-Calédonie est à présent mieux connu suite à l'étude de novembre 2011 du Conseil Économique et Social portant sur le poids économique du sport calédonien. Cette étude a démontré que le sport représente des flux d'environ 15 milliards CFP par an dans l'économie locale et plus de 1500 emplois. Paradoxalement, le secteur privé est encore trop absent du financement du sport qui repose essentiellement sur des financements publics. Les actions de soutien des partenaires privés restent à encourager et à développer.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, la Nouvelle-Calédonie est propriétaire et gestionnaire de cinq installations : le stade Numa Daly à Magenta, la salle omnisports de l'Anse-Vata, le terrain de cricket de N'du, le centre nautique de la côte blanche, et le pôle des lanceurs de Boulari. Ces infrastructures ont été remises à niveau pour les Jeux du Pacifique 2011 et offrent aux sportifs des conditions de pratique très appréciées. D'autres infrastructures, sous maitrise d'ouvrage communale ou provinciale, bénéficient du soutien financier du gouvernement lorsqu'elles revêtent un caractère territorial. C'est le cas du Centre Aquatique Régional de Dumbéa, de l'Arène du Sud de Païta, du stade de Hnassé à Lifou et du stade Yoshida à Koné. Ces équipements accueillent régulièrement des

compétitions territoriales ou internationales. Le mouvement sportif a fait connaître sa grande satisfaction de pouvoir organiser des compétitions territoriales et internationales dans des conditions optimales. Le nombre grandissant d'épreuves internationales organisées en Nouvelle-Calédonie (tournoi de golf PGA, tournoi de tennis ATP, étape du championnat du monde de kite-surf professionnel PKRA, etc.) illustre la réussite du programme de construction et de rénovations des infrastructures sportives mené par le gouvernement en vue des Jeux du Pacifique 2011. Pour la plupart ces grands événements internationaux sont mis en place avec dévouement et même professionnalisme par les bénévoles des ligues et comités régionaux. Le gouvernement continuera donc à apporter son soutien au fonctionnement de ces équipements.

Dans ce contexte, l'épine dorsale de la réussite sportive de la Nouvelle-Calédonie repose sur ses bénévoles et ses sportifs. Pour les soutenir, un dispositif leur permettant de se dévouer plus sereinement au sport était attendu depuis des années par le mouvement sportif. Ce dispositif, dit de « l'excellence territoriale », est à présent et depuis 2012, pleinement opérationnel : congés spéciaux pour les dirigeants bénévoles, pour les sportifs et officiels techniques d'excellence, allocations d'aides spécifiques à nos meilleurs athlètes, suivi médical, aménagement scolaire, notre mouvement sportif bénéficie des deux choses essentielles pour viser l'excellence : du temps et un accompagnement financier. La Nouvelle-Calédonie continuera donc à accompagner ses meilleurs sportifs et les plus investis de ses encadrants bénévoles, véritables exemples et précieux ambassadeurs du modèle sportif calédonien.

Objectifs

- Soutenir les ligues et les comités dans la mise en place de leurs actions et dans leurs développements (conventions d'objectifs)
- Renforcer la pratique du haut niveau par le soutien aux actions sportives, par la certification (référentiel et agrément) et par la réglementation et le contrôle.
- Améliorer le suivi de la santé des meilleurs sportifs et la lutte contre le dopage par la qualité du suivi médical et para médical, par les actions de prévention et par la lutte contre le dopage.
- Accompagner les projets et les réalisations d'infrastructures sportives d'intérêt territorial. Cet accompagnement passe par un soutien aux infrastructures sportives pour en accroitre la valeur et par une bonne gestion de celles-ci.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme jeunesse et sports est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives	474 500 000	400 100 000	370 500 000	-29 600 000
Action A0802-02 - Certification (référentiel et agrément)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Action A0802-03 - Réglementation et contrôle	0	0	0	0
Action A0802-04 – Suivi médical et paramédical	3 615 000	3 615 000	3 300 000	-315 000
Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage	6 266 000	6 266 000	7 000 000	734 000
Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives	102 000 000	66 000 000	94 800 000	28 800 000
Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur	105 600 000	102 000 000	216 800 000	114 800 000
Action A0802-08 - Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements	0	0	0	0
Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC	17 560 000	28 565 184	29 474 000	908 816
Total	**710 541 000**	**607 546 184**	**722 874 000**	**115 327 816**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	108 441 000	107 396 184	135 874 000	28 477 816
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	498 000 000	443 000 000	420 500 000	-22 500 000
Dépenses d'investissement	104 100 000	57 150 000	166 500 000	109 350 000
Total	**710 541 000**	**607 546 184**	**722 874 000**	**115 327 816**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Indicateurs de performance

À ce jour seul 3 indicateurs sur les 11 prévus peuvent être renseignés.

Indicateur 1 : Part de la population calédonienne licenciée dans une ligue sportive (I0802-09)

Il mesure le dynamisme des ligues et comités par rapport à l'évolution du nombre de leurs licenciés et en particulier leur attractivité vers la discipline sportive dont ils ont la responsabilité.

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible Année 2012
Libellé indicateur action A0802-01	64 083 (+3.1%)	68 000 (+6%)	70884 (+4%)	72 000 (+2%)

Indicateur 2 : Nombre de sportifs calédoniens participant aux compétitions nationales

Il mesure le degré d'encadrement des ligues et leur capacité à produire des sportifs de valeur nationale et de haut niveau.

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible Année 2012
Libellé indicateur action A0802-01	148	168	166	170

Indicateur 3 : Part des sportifs inscrits sur les listes ministérielles (I0802-07)

Il mesure la part des sportifs inscrits sur les listes ministérielles (haut niveau et espoir).

Cet indicateur mesure la capacité des ligues calédoniennes à produire des sportifs de haut niveau et par extension le niveau d'encadrement de ces ligues et leur dynamisme.

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Prévision 2012
Libellé indicateur action A0802-01	21 hauts niveaux 48 espoirs	18 hauts niveaux 45 espoirs	19 hauts niveaux 44 espoirs	20 hauts niveaux 40 espoirs

Les actions pour 2013

Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives — Dépenses : 370,5 MF

En 2012 le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a généralisé le dispositif de convention d'objectifs à l'ensemble des ligues et comités sportifs de la Nouvelle-Calédonie sur les périodes 2012-2015.
Les projets élaborés par les ligues et comités sur la période 2012/2015 sont déclinés sur six grands axes, notamment : la performance, la préparation des minis jeux 2013 (pour 7 ligues) et des jeux de Papouasie Nouvelle-Guinée (2015) les projets de structuration de la discipline, ainsi que les projets de formation et de promotion de l'activité auprès des diffèrents publics.
Ces conventions d'objectifs 2012-2015 intègrent également les évèments sportifs d'intêret territorial, national ou international ainsi que les déplacements des sportifs (sports collectifs ou individuels).
Pour 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'engage à soutenir les actions et les projets en faveur :

- des publics scolarisés dans les établissements scolaires du primaire (USEP : **4 MF**) et du secondaire (UNSS : **14,5 MF**)
- des ligues et comités sportifs dans le cadre des conventions d'objectifs (**90 MF**)
- des manifestations sportives mises en place par les ligues et comités telles que les championnats de Nouvelle-Calédonie (**117 MF**)
- des structures d'entrainement et du haut niveau (**28 MF**)
- des grands évènements internationnaux (**10 MF**)
- de la préparation des mini-jeunx de Wallis et Futuna en 2013 et des futurs jeux de Papouasie Nouvelle-Guinée (**40 MF**) en étroite collaboration avec le comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOSNC) qui bénéficiera d'une aide pour son fonctionnement (**67 MF**)
    - intervention : 7 MF
    - fonctionnement : 45 MF
    - sportifs : 15 MF (excellence, 10 MF et haut-niveau, 5MF)

Action A0802-02 - Certification (référentiel et agrément)	Dépenses :	1,0	MF

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour la création de diplômes calédoniens et plusieurs certifications spécifiques ont été créées (équitation, kayak, randonnée pedestre, animateur de proximité). Ceci engendre des frais de jurys d'examen dont l'indémnisation a été rendue possible par voie juridique depuis août 2012.

Action A0802-04 - Suivi médical et paramédical	Dépenses :	3,3	MF

Il s'agit du suivi médical des sportifs de haut niveau, des sportifs seléctionnés dans les équipes de Nouvelle-Calédonie, des jeunes sportifs des pôles espoirs (2) des centres territoriaux d'entrainement (19), des pôles océaniens (2) et des pôles outre mer (2).

Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage	Dépenses :	7,0	MF

150 contrôles anti-dopage ont été effectués chaque année. Pour 2013, 150 contrôles vont être programmés. La mise en place des contrôles nécessite des crédits pour indémniser les préleveurs, régler les frais d'analyse des contrôles (AFLD), couvrir les frais de fret des échantillons ainsi que les frais annexes de déplacement des équipes de contrôle.

Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives	Dépenses :	94,8	MF

Les installations sportives se composent du Complexe sportif de Magenta comprenant le stade Numa Daly et le vélodrome, la salle omnisport de l'Anse Vata, le terrain de cricket de N'du, la maison de la gymnastique de Magenta, la base nautique de la côte Blanche et le Pôle des lanceurs de Boulari.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Eau et électricité : **19,5 MF**
- Entretien des terrains : **30 MF** (ces dépenses sont notamment relatives à l'entretien des aires de jeux en herbe et aux traçages des terrains)
- Entretien et réparation des bâtiments : **32,3 MF** (ces dépenses regroupent les contrats d'entretien et les travaux d'entretien et de petites réparations)
- Entretien des autres espaces extérieurs : **5 MF**
- Frais de nettoyage : **4 MF**
- Autres dépenses d'entretion : **4 MF**

57,7 MF de ces crédits sont gérés dans l'AE ci-dessous et le restant est géré en hors AE.

ENTRETIEN GENERAL INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

REVISION D'AE : P0802-2012/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	120 000 000
Montant de révision proposé	**30 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**150 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	53 507 707
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**66 492 293**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**96 492 293**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
150 000 000	0	0	0	0	37 968 305	37 968 305

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
57 700 000	95 668 305	44 331 695	0	0	0	10 000 000

Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur — Dépenses : 216,8 MF

Les crédits inscrits pour 2013 sont déstinés principalement à l'aide apportée par la collectivité à la construction du CISE (**132,5 MF**).

CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR ET EXPERTISE

REVISION D'AP : P0802-2006/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	500 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**500 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**500 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**500 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
500 000 000	0	0	0	0	235 000 000	235 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
132 500 000	367 500 000	0	0	0	0	132 500 000

Les crédits concernant le soutien au fonctionnement du Centre Aquatique de Dumbéa, de l'Arène du Sud, du stade Yoshida et du stade de Hnassé s'élèvent à **50 MF** en 2013. L'AP est augmentée de 100 MF.

FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL

REVISION D'AE : P0802-2012/2	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	120 000 000
Montant de révision proposé	**100 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**220 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**120 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**220 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
220 000 000	0	0	0	0	120 000 000	120 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
50 000 000	170 000 000	0	0	0	0	50 000 000

Hors AP, **30 MF** permettront notamment la réfection de l'étanchéité des tribunes (est et virages) du stade Numa Daly en vue d'un aménagement de stockage sous la tribune Est, l'étanchéité de la tribune d'honneur du vélodrome et son ravalement. **4 MF** sont également prévus pour l'achat d'équipements sportifs.

Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC — Dépenses : 29,5 MF

L'augmentation des crédits sur cette action intègre la hausse du loyer et des charges locatives de la direction ainsi que la prise en compte de trois nouveaux agents arrivés en cours d'année 2012, en particulier pour ce qui concerne leurs indemnités et frais de missions.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes dépenses			
Chapitre	**P 0801 Jeunesse**	**P 0802 Sport**	**P 0803 Jeux du pacifique**	**Total**
902	0		0	0
903	0	166 500 000	0	166 500 000
Ss total Investissement	***0***	***166 500 000***	***0***	***166 500 000***
933	100 000 000	556 374 000	0	656 374 000
Ss total Fonctionnement	***100 000 000***	***556 374 000***	***0***	***656 374 000***
Total BP 2013	**100 000 000**	**722 874 000**	**0**	**822 874 000**

Mission M09
Culture, condition féminine et citoyenneté

DEPENSES : 1 734 326 600 F
RECETTES : 7 400 000 F

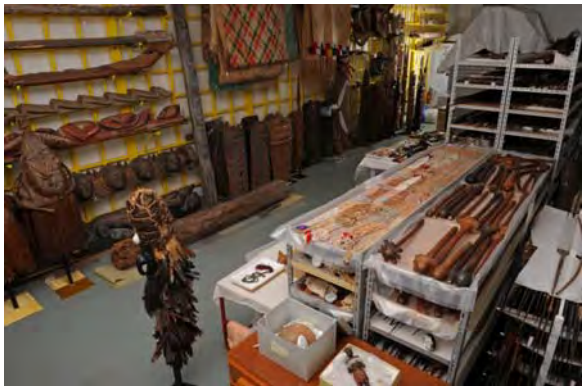

Patrimoine, art et culture

La direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) a été créée par arrêté n° 2010-333/GNC du 12 janvier 2010.
Son programme « *patrimoine, art et culture* » recouvre les activités principales de l'ensemble de la direction en matière culturelle :

- la collection, le classement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire ;
- la conservation, l'enrichissement, la protection et la transmission du patrimoine artistique et culturel ;
- le soutien à la création artistique et culturelle.

Condition féminine et citoyenneté

Le deuxième programme « condition féminine et citoyenneté » coordonne les actions décidées par le gouvernement annuellement ou ponctuellement pour des cérémonies et célébrations.

Programme P0901 — Patrimoine, art et culture

Dépenses : 1 681 826 600 F
Recettes : 7 400 000 F

Enjeux et contexte

Dans un contexte posé par l'Accord de Nouméa en matière culturelle, la mission de la direction l'amène à réaliser, à enrichir, à transmettre, à diffuser et à valoriser le bien patrimonial commun de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

Ses objectifs stratégiques consistent en la collecte, en la classification, la conservation mais aussi la protection et la diffusion du patrimoine matériel et immatériel.

En tant que service constructeur de la Nouvelle-Calédonie, la DITTT s'est vue confier le pilotage de l'extension du musée sur la base d'un programme scientifique et culturel établi par la DCCFC. Ce projet se veut un maillon de l'accord de Nouméa permettant d'aider à construire le « destin commun ».

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2012 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables	31 993 000	35 493 000	39 470 000	3 977 000
Action A0901-02 - Conseil et collaboration auprès des collectivités	400 000	250 000	800 000	550 000
Action A0901-03 - Participation et communication du patrimoine documentaire	3 180 000	2 930 000	3 000 000	70 000
Action A0901-04 - Animer un centre de ressources et d'informations (recherches, études…)	2 820 000	2 830 000	2 830 000	0
Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie	20 600 000	63 228 690	15 700 000	-47 528 690
Action A0901-06 - Protection des patrimoines matériels et immatériels et la propriété intellectuelle	0	0	0	0
Action A0901-07 - Sensibiliser le public à la conservation des collections	0	0	0	0
Action A0901-08 - Communiquer autour des collections	10 550 000	15 000 000	24 270 600	9 270 600
Action A0901-09 - Eduquer et sensibiliser	4 200 000	5 050 000	5 000 000	-50 000
Action A0901-10 - Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles	500 000	58 198 500	28 000 000	-30 198 500
Action A0901-11 - Accompagnement et soutien des associations et établissements publics culturels	966 632 089	1 328 235 051	1 491 334 000	163 098 949
Action A0901-12 - Soutien et pilotage	69 325 000	50 782 550	71 422 000	20 639 450
Total	**1 110 200 089**	**1 561 997 791**	**1 681 826 600**	119 828 809

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	96 358 000	148 364 240	138 572 600	-9 791 640
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courante	919 410 000	1 302 658 551	1 383 534 000	80 875 449
67- Charges exceptionnelles	0	100 000	10 950 000	10 850 000
Dépenses d'investissement	94 432 089	110 875 000	148 770 000	37 895 000
Total	**1 110 200 089**	**1 561 997 791**	**1 681 826 600**	119 828 809

Recettes (pour mémoire)	*3 800 000*	*7 400 000*	*7 400 000*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables	Dépenses :	39,5 MF

Dans le cadre de ses principales missions, le service des archives s'attache essentiellement à la collecte, au classement et à la conservation de fonds documentaires :

Section investissement : 18,8 MF

- **La collecte :**
  - 16,6 MF : propositions d'acquisition de plusieurs lots de photographies relatifs à la Nouvelle-Calédonie de 1857 à 1932 auprès de Serge kakou et de Max Shekleton. Ces acquisitions permettraient d'enrichir le fonds photographique. En effet, certains clichés sont d'une valeur inestimable, notamment un tirage d'une vue de Port de France datant de 1857 **(voir annexe)**
  - 2,2 MF : enveloppe consacrée aux propositions faites en cours d'année.

Section fonctionnement : 20,7 MF

- **La conservation et le classement :**

Les dépenses de fonctionnement les plus conséquentes sont liées à la gestion des fonds documentaires. Il s'agit notamment de :

- 9,4 MF de frais d'électricité : Il est à noter que le service des archives a entrepris, sous l'égide de la DITTT, des travaux d'aménagement, transformant ainsi deux locaux précédemment dédiés aux travaux de reproductions en magasins spécialisés. Ces derniers permettraient d'accueillir des versements en attente notamment des plans des services topographiques et du domaine ou encore un dépôt de négatifs photographiques des *Nouvelles-Calédoniennes*. L'ouverture de ces deux magasins spécialisés, aux normes de température et d'hygrométrie particulières, et d'un autre magasin central (3B) provoquera une augmentation de 30% de la consommation électrique.

- 2,5 MF : pour le nettoyage spécifique des magasins et des applications particulières sur les fonds d'archives.

- 2,3 MF : pour la maintenance d'une centrale de climatisation de plus de 10 ans de fonctionnement, soit 70 000 heures d'utilisation en continu.

- 2,1 MF : pour le renouvellement de la barrière chimique (anti termites) autour du service des archives. En effet, cette prestation est obligatoire tous les quatre ans et est préconisée pour limiter les attaques fulgurantes des insectes.

- 2 MF : en impression et reliure pour la finalisation de la numérisation du 109W et un projet de numérisation du second lot de diapositives du fonds d'archives appartenant à M. SAUSSOL.

- 2,4 MF consacrés au petit fonctionnement de l'action (fournitures spécifiques d'archives, produits d'entretien, frais de gardiennage, autre…)

Action A0901-02 - Conseil et collaboration auprès des collectivités	**Dépenses :**	**0,8**	**MF**

Suite à un audit d'une inspectrice des Archives de France, le service se lancera en 2013 dans un projet d'informatisation. Ce programme prend en compte toutes les phases de la chaîne archivistique. Pour cela, le service doit impérativement lancer une étude qui pourrait être entreprise par deux agents (un archiviste et un informaticien). Afin de procéder au choix d'un logiciel, ils devront se rendre en France pour constater in situ l'utilisation par des services d'archives de différents logiciels. Ils seront étroitement assistés (gratuitement) d'un archiviste du service interministériel des Archives de France. Cette mission comprendra les billets d'avion et un séjour d'une semaine et demi.

Les frais générés par cette action sont habituellement infimes parmi les frais de fonctionnement. En effet, les archivistes assurent des missions de conseils auprès des autres collectivités publiques.

Action A0901-03 - Participation et communication du patrimoine documentaire	**Dépenses :** ***Recettes :***	**3,0** ***0,2***	**MF** ***MF***

En plus de la communication, des fonds d'archives classés, en salle de lecture à des chercheurs variés : grand public, étudiants, historiens, généalogiste, médias, collectivités publiques ou associations, le service communique aussi par le biais de visites scolaires ou professionnelles, de participation au Mois de Patrimoine et de reproductions pour diverses expositions, publications et autres supports de diffusion.
Dans le cadre d'un nouveau projet de service, un agent du service mettra en place une petite exposition itinérante qui aura pour premier objectif de faire connaître le service et ses missions, ensuite de sensibiliser la population à l'intérêt du patrimoine documentaire et enfin de créer de nouveaux partenariats institutionnels ou associatifs.

Pour rappel, le service des archives adhère à deux associations : PARBICA et SEAPAVAA, lesquelles ont une vocation d'entraide, de partage des expériences et de coopération technique régionale et internationale. Le service des archives devrait être représenté aux différents rencontres programmées en 2013.

Il est prévu des recettes d'un montant de 0,2 MF relatif aux ventes d'ouvrages et abonnements

Action A0901-04 - Animer un centre de ressources et d'informations (recherches, études…)	**Dépenses :**	**2,8**	**MF**

La diffusion des fonds s'effectue énormément par liaison internet, d'où l'accès au moteur de recherche intitulé « prospecteur » ouvert pour le grand public.

Le service réactualisera son site Internet, après la mise en place du logiciel d'informatisation des différentes opérations de la chaîne archivistique.

Cette réactualisation du site intégrera l'actuel moteur de recherche, ainsi que la mise en réseau de la base de données de la bibliothèque.

Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie	Dépenses :	15,7	MF

Les principales missions du service des musées et du patrimoine portent notamment sur l'acquisition et l'inventaire d'œuvres d'art, sur la promotion, sur la présentation et sur la documentation des collections publiques. Ce service est également sollicité et intervient dans toutes les opérations à vocation artistique en concluant des conventions avec les collectivités publiques et organismes privés.

Les demandes d'inscription pour cette action concernent particulièrement :

Section investissement : 11,5 MF

- **L'acquisition d'œuvres d'art : 10 MF**

Cette somme correspond à l'achat de divers objets de collection auprès d'organismes privés, d'associations, ou de collectionneurs en Nouvelle-Calédonie et hors Nouvelle-Calédonie. Le projet d'extension du musée et la mise en œuvre de son nouveau parcours correspondant à ses nouveaux objectifs nécessite le développement de nouvelles collections illustrant notamment les divers groupes culturels de Nouvelle-Calédonie et leur histoire.

- **Equipement des docks de Normandie : 1,5 MF**

Achat de mobiliers de rangement du matériel de conservation et d'exposition au dock de Normandie

Section fonctionnement : 4,2 MF

- **Le fonctionnement du département des collections : 4,2 MF**

Les frais de gestion, de conservation, de restauration et de documentation des collections.

Action A0901-08 - Communiquer autour des collections	Dépenses :	24,3	MF
	Recettes :	*2,4*	*MF*

Parmi les missions du musée de la Nouvelle-Calédonie : la mise en valeur et la diffusion des collections et du patrimoine, notamment au moyen d'expositions. Dans la perspective de l'extension du musée visant à améliorer ses diverses missions les actions de diffusion et de médiation autour du patrimoine augmentent sensiblement et progressivement depuis une dizaine d'année.

Le programme des expositions 2013 comprend 6 expositions :

- L'exposition de la collection constituée par le réverend James Hadfield et son épouse au cours de leur séjours en NC puis ramenée en Angleterre où elle fut confiée pour partie à différents musée. Cette exposition est ainsi organisée en partenariat avec certains de ces musées. (mai à octobre 2013) ;

- Une version itinérante de l'exposition Hadfield est également programmée sur Lifou et Ouvéa de mai à octobre ;

- 2 petites expositions dans la série « Mémoires des gestes – Héritages à partager » consacrées à la communauté vanuataise pour la première (premier semestre) et à la vie des stations d'autre part (second semestre).

- Héritages calédoniens ; exposition des élèves des collèges et lycées (en octobre-novembre

- Les objets d'échange et de prestige des Iles Fidji (décembre 2013 –mai 2014)

De plus 4 expositions réalisées au musée les années précédentes sont programmée en itinérance à Bourail et en province Nord.

Pour ce faire, les différentes dépenses prévues pour cette action couvrent les frais de transports, d'assurance et de conditionnement des œuvres, la réalisation des mobiliers d'exposition, les prestations de muséographie et de scénographie, les publications (catalogues, livrets), les productions d'objets dérivés.

*Il est prévu pour cette action des recettes d'un montant de **2,4 MF** résultant des ventes d'ouvrages, droits d'entrée et autres produits d'exploitation relatifs aux expositions présentées.*

Action A0901-09 – Eduquer et sensibiliser	**Dépenses :**	**5,0**	**MF**
	Recettes :	***1,2***	***MF***

Parmi les moyens de médiation culturelle permettant de diffuser et promouvoir les collections du musée, le patrimoine et les savoir-faire calédoniens et océaniens, les visites guidées, les ateliers d'initiation, les rencontres discussion, les spectacles se sont considérablement développés cette dernière décennie grâce notamment au soutien de l'association des amis du musée. Un effort tout particulier est soutenu en direction du jeune public et des scolaires. D'autres activités (fêtes locales et nationales) sont réservées au grand public, comme la « fête de la musique », la « nuit des musées », « le mois du patrimoine », la « fête de la citoyenneté »…

Le musée fait appel aux associations culturelles et a recours de plus en plus aux intervenants artistiques et culturels pour renforcer l'équipe des animateurs afin d'assurer ces prestations, en constante augmentation pour répondre aux attentes des publics.

Les **5 MF** demandés permettront essentiellement au département des publics de poursuivre le développement progressivement de ses activités qui vont doubler et se diversifier d'ici l'ouverture du nouveau musée attendue pour 2016.

*Des recettes sont prévues pour un montant de **1,2** MF. Elles concernent les droits d'entrée et les inscriptions aux visites guidées, ateliers et spectacles.*

Action A0901-10 – Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles	**Dépenses :**	**28,0**	**MF**

- **Festival des arts du pays : 20 MF**

Le secteur de la culture projette d'organiser la première édition du « festival des arts du pays » qui aura pour thème « culture et citoyenneté », dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action culturel du secteur.

Ce festival accompagnera les divers évènementiels culturels programmés sur l'année :

- la journée internationale de la femme à Maré, en mars
- le mois de la citoyenneté en septembre
- le festival ânûû rû âboro, en octobre-novembre
- le salon international du livre océanien, en novembre.

- **Formation des intervenants artistiques et culturels : 8 MF**

Cette formation a été remise en place en 2010. Il s'agit d'assurer la formation d'une quinzaine d'intervenants artistiques et culturels et comprenant différents modules de méthodologie de projets, de psychologie, de sécurité ou de cultures océaniennes…

Action A0901-11 – Accompagner et soutenir les associations et établissements publics culturels	**Dépenses :**	**1 491,3**	**MF**

Cette action est consacrée essentiellement au versement de subventions de fonctionnement et d'actions aux associations et organismes culturels, dans le cadre de leurs activités et programmes annuels.

Section de fonctionnement : 163,4 MF

- ***Subventions de fonctionnement et d'actions : 107,4 MF***

* Association POEMART…….....……	16,0	MF
* Association la case des artistes……	12,8	MF
* Association Maison Célières – Maison du livre NC……	11,0	MF
* Association Théâtre de l'île……	10,0	MF
* Association Musée maritime de NC……..	6,3	MF
* Association Marguerite – Fort Téremba……..……	6,0	MF
* Association Témoignage d'un passé……	5,0	MF
* Compagnie de danse contemporaine calédonienne……..……	5,0	MF
* Association le Chapitô de NC……	4,5	MF
* Association Promotion des musiques amplifiées – Le mouv'……..	3,5	MF
* Association Festival du cinéma de La Foa……..	3,5	MF
* Association Gypsy Jazz Festival……..	3,0	MF
* Société des auteurs compositeurs et éditeurs de NC-SACENC…	3,0	MF
* Association Towanda Prod – Femmes funk……	2,8	MF
* Association les amis du musée de NC……	2,5	MF
* Association Pacifique et compagnie……	2,5	MF
* Association Anûû rû âboro……	2,0	MF
* Association des musiciens de jazz et blues pour les échanges et la création artistique (AMJBECA)……	2,0	MF
* Association pour le développement provincial des pratiques artistiques culturelles (ADPPAC)……..	1,5	MF
* Association Buyulo……..	1,3	MF
* Association Calédofolies – les incompressibles……	0,9	MF
* Association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial (ADAMIC)……..	0,9	MF
* Association Cal ciné……	0,9	MF
* Association « Yaari »……..	0,6	MF

- ***Autres subventions et participation : 56 MF :***

  - ***Subventions d'actions : 1 MF***

Il s'agit d'accorder des subventions d'aides dans le cadre de diverses actions d'associations et organismes culturels durant toute l'année, par la direction

  - ***Subvention au musée du Quai Branly : Exposition « art kanak » et au centre culturel Tjibaou : 40 MF***

Dans le cadre de cette exposition qui doit se tenir au musée du Quai Branly en 2013 puis venir en Nouvelle-Calédonie au centre culturel Tjibaou en 2014, le musée du Quai Branly sollicite une participation de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50 % des frais de transport des objets pour les deux expositions. L'ADCK-CCT et le musée de Nouvelle-Calédonie sont partenaires dans ce projet.
Il conviendrait donc d'inscrire la somme demandée en subvention à verser au musée du Quai Branly.

  - ***Participation : 15 MF***

Cette somme correspond à la participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du syndicat mixte – institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique. En outre, la Nouvelle-Calédonie finance le salaire de six agents fonctionnaires mis à la disposition de l'IANCP.

Section investissement : 34 MF

- ***Subvention d'équipement : 4 MF***

L'inscription de cette somme permettrait de mettre en place divers équipements (vidéo-surveillance, remise en état de l'espace d'exposition temporaire…).

- ***Aménagement d'un circuit touristique : 30 MF***

Participation de la Nouvelle-Calédonie à l'aménagement d'un circuit des sites historiques du site de Mahamat – commune de Pouébo –, la province Nord prenant en charge la conception, la réalisation et une partie du financemnt de ce circuit.

CIRCUITS SITES TOURISTIQUES MAAMAAT-PWIIXE

CREATION D'AP : P0901-2013/2

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
48 000 000	30 000 000	18 000 000	0	0	0	0

Subventions aux établissements publics de la Nouvelle-Calédonie : 1 294 MF

- ***Conservatoire de musique et de danse : 271 MF***

Cette subvention se décompose en :

- subvention pour la dimension musique : 261 MF

En augmentation de 1,6% par rapport à la subvention accordée en 2012. Cette subvention permettra de financer le fonctionnement de l'établissement (229,2 MF), la saison prestige de la musique (5 MF), la participation au financement du département de

musique traditionnelle (13,5 MF), la participation au centre de formation de l'AFMI (13,3 MF).

- subvention pour la dimension danse : 10 MF
  Les demandes de financement sollicitées par le conservatoire en 2013, sont des reconductions. Ainsi, pour 21,3 MF de charges de personnel nécessaire au fonctionnement du conservatoire de danse, (à savoir un directeur adjoint, 2 professeurs de danse et une secrétaire), les demandes de financement portent sur la rémunération de deux professeurs, soit 10 MF (coût réel = 12 MF).

- ***Bibliothèque Bernheim : 309,8 MF***

La subvention demandée se répartit en :

- subvention de fonctionnement : 235,8 MF

La subvention est en hausse de 2,5% par rapport à celle accordée en 2012 et se décline en participation aux charges de structure pour 121,5 MF, participation à la bibliothèque de Nouméa pour 94,3 MF, participation à la médiathèque du Nord pour 10 MF et à la médiathèque VKP pour 10 MF.
L'augmentation est justifiée par une hausse incompressible des charges de structure et les travaux urgents de mise aux normes de sécurité des bâtiments accueillants le public.

- participation au salon international du livre océanien (SILO) : 14 MF

Le SILO est organisé tous les 2 ans. Cette année, le salon fêtera son 10è anniversaire et se déroulera uniquement à Poindimié. Pour cette raison, la subvention demandée est en baisse de 26% par rapport à 2011.

- Subvention d'équipement : 60 MF

La bibliothèque Bernheim a engagé les études préliminaires pour la rénovation du bâtiment 1981 abritant les locaux principaux des espaces accueillants le public. En effet, ce bâtiment dont la structure coloniale en bois a été remplacée par une structure lourde en béton en 1981, est en train de s'affaisser.
Aussi, des travaux de rénovation importants doivent être entrepris sans tarder.
Le coût global de ces travaux, qui s'étaleront sur plusieurs années, a été estimé 1 500 MF.
Ainsi, en 2013, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme d'un montant de 1 500 MF et des crédits de paiement pour les études de 60 MF.

RENOVATION BATIMENT 1981 BIBLIOTHEQUE BERNHEIM

CREATION D'AP : P0901-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
1 500 000 000	60 000 000	0	0	0	0	1 440 000 000

- ***Agence pour le développement de la culture Kanak : 601,9 MF***

L'ADCK souhaite une participation pour les charges de structure de l'établissement à hauteur de 601,9 MF, soit une hausse de 1% par rapport à la subvention 2012. Cette participation englobe la dotation de compensation de l'Etat (soit 353 MF) et la participation de la Nouvelle-Calédonie (248,9 MF).

- ***Académie des langues Kanak : 100,5 MF***

La subvention sollicitée se répartit en :
- Subvention de fonctionnement : 97,5 MF,

La subvention est en hausse de 2,6% par rapport à celle accordée en 2012 et vise à financer les charges de structure de l'établissement.
- Subvention d'équipement : 3 MF,

La subvention permettra d'acquérir un véhicule de direction en remplacement de l'ancien pour lequel le contrat de location longue durée s'achève.

- ***Association de formation des musiciens intervenants(AFMI) : 10,8 MF***

Cette subvention permet de financer le redressement CAFAT relatif à l'embauche de professeurs de musique considérés comme de faux patentés. Le montant global du redressement est estimé à 29,5 MF et s'étale sur plusieurs exercices.

Action A0901-12 - Soutien et pilotage	**Dépenses :**	**71,4**	**MF**
	Recettes :	***3,6***	***MF***

Section investissement : 21,5 MF

La somme de **1,5 MF** sera consacrée aux divers achats de petits matériels et outillages, et se répartit entre la direction (0,5 MF), le service des archives (0,5 MF) et le service des musées et du patrimoine (0,5 MF).

L'ambition du projet est de faire du musée de la Nouvelle Calédonie ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui un musée de patrimoine et de société et de l'ancrer dans l'accord de Nouméa par une ouverture de son propos à l'histoire de la Nouvelle-Calédonie et de ses peuplements. Un programme scientifique et culturel a été établi. Il a servi de base pour lancer les études de programmation architecturales actuellement en cours. Elles permettront de définir les scénarios en termes d'organisation des volumes, des estimations financières en termes d'investissement, de personnel et de coûts de fonctionnement.
Les études de programmation seront achevées au premier trimestre 2013 et le concours d'architecte pourra alors être lancé.

Parallèlement, est en cours, l'achat d'un dock permettant de stocker les collections et est proposé un projet d'aménagement de l'ancien tribunal militaire à Bir Hakeim pour servir de base temporaire pendant les travaux (voir mission M03).

Un crédit de paiement de **20 MF** est demandé pour 2013 et permettra de couvrir les premières dépenses liées au marché du programmiste, aux primes de concours et à différentes prestations de services.

EXTENSION DU MUSEE

REVISION D'AP : P0901-2004/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	310 000 000
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**310 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	61 206 739
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**248 793 261**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**248 793 261**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
310 000 000	10 549 875	3 834 819	5 931 450	3 937 500	99 017 029	123 270 673

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
20 000 000	143 270 673	0	0	0	0	166 729 327

Section fonctionnement : 50 MF

La somme de 50 MF est consacrée au fonctionnement comme suit :

- **Direction : secrétariat et mission à la condition féminine (MCF) : 17,2 MF**

Les dépenses les plus significatives :
- les loyers annuels (6,1 MF)
- les frais de télécommunications (2 MF)
- les contrats de prestations (convention avec la société Océania pour la gestion du toit de scène, collecte du courrier, nettoyage des locaux, …) : 2,2 MF

- **Service des archives : 8,5 MF**

Les dépenses les plus significatives concernent :
- La consommation électrique : 4,5 MF (augmentation de 30 % suite à l'ouverture de deux magasins spécialisés)
- Les frais de télécommunication : 1 MF
- L'entretien du terrain du service : 1 MF
- L'entretien du bâtiment : 0,6 MF (coût partiel de la barrière chimique autour du bâtiment du service)

Le reste ne concerne que le fonctionnement habituel du service (entretien spécifique des locaux, fournitures de bureau, eau et assainissement, entretien de petit matériel, …).

Toujours dans le cadre du projet d'informatisation, le service sera en mesure d'inscrire au budget supplémentaire 2013, le montant du logiciel sélectionné par l'étude précédemment citée. En effet, la phase d'étude sera achevée et la période de la préparation du budget supplémentaire 2013 correspondra à la phase du lancement de l'appel d'offre.

- **Service des musées et du patrimoine : 24,3 MF**

Les spécificités de ce service rendent son fonctionnement particulier et comportent des missions transverses et communes avec celles du service des archives.

Il faut noter également que les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont liées aux actions précédentes (A0901-05, A0901-08 et A0901-09) dans le cadre de ses missions principales : enrichir, inventorier, conserver, communiquer, éduquer et sensibiliser.

Les recettes prévues dans le cadre de cette action proviennent des ventes de la régie du musée pour un montant de 3,6 MF (dont 2,7 MF en droits d'entrée, 0,5 MF de ventes d'ouvrages et 0,4 MF de ventes de produits dérivés).

Programme P0902 Condition féminine et citoyenneté — Dépenses : 52 500 000 F

Enjeux et contexte

Dans le contexte du développement économique et social voulu par l'accord de Nouméa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est défini comme mission, la construction du pays avec un futur partagé, en incluant, dans le contexte d'une citoyenneté proposée, le rôle de la femme.

Objectifs

L'amélioration des conditions de vie de la femme et la concrétisation de la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme « condition féminine et citoyenneté », est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A0902-01 - Coordination et communication des travaux du comité citoyenneté	2 000 000	800 000	1 000 000	200 000
Action A0902-02 - Accompagner et participer aux actions du comité citoyenneté	9 900 000	7 800 000	9 000 000	1 200 000
Action A0902-03 - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine	12 000 000	9 000 000	13 000 000	4 000 000
Action A0902-04 - Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions	5 000 000	12 000 000	29 500 000	17 500 000
Total	**28 900 000**	**29 600 000**	**52 500 000**	22 900 000

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	20 400 000	28 600 000	52 500 000	23 900 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	2 000 000	1 000 000	0	-1 000 000
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	6 500 000	0	0	
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**28 900 000**	**29 600 000**	**52 500 000**	**22 900 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A0902-01 - Coordination et communication des travaux du comité citoyenneté — Dépenses : 1,0 MF

Le secteur de la citoyenneté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé qu'à compter de 2012, la « fête de la citoyenneté » se déroulerait sur un mois.

La somme sollicitée est destinée à la communication autour de l'organisation de la fête de la citoyenneté avec le comité citoyenneté.

Action A0902-02 - Accompagner et participer aux actions du comité citoyenneté	Dépenses :	9,0	MF

En 2011, la « fête de la citoyenneté » s'est décentralisée et des espaces citoyens se sont créés dans diverses communes demandeuses, et elle s'est déroulée sur une semaine. En 2012, elle a été organisée sur un mois (septembre).

La somme inscrite correspond à toute l'organisation logistique de cette manifestation culturelle d'envergure pays.

Action A0902-03 - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine	Dépenses :	13,0	MF

Le secteur de la condition féminine organise des actions par lesquelles les femmes participent et s'investissent de plus en plus.

L'inscription des montants ci-après sont demandés :

- **5 MF** à consacrer au plan de communication autour de la « journée internationale de la femme » qui aura lieu à Maré du 7 au 10 mars 2013.

- **8 MF** destinés à deux sessions de formation destinées au public féminin (aide à la gouvernance et la formation communautaire : revégétalisation des plantes endémiques – femme et citoyenneté -)

Action A0902-04 - Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions	Dépenses :	29,5	MF

Cette action concerne les réflexions et les débats menés à partir des conseils provinciaux de la femme et depuis leurs structures associatives de base :

- **10 MF** sont destinés à toute l'organisation logistique de la journée internationale de la femme 2013 à Maré (repas, hébergement)

- **8 MF** : transport des personnes extérieures à la collectivité devant se rendre à Maré

- **7 MF** : la Nouvelle-Calédonie s'est engagée à produire un rapport national et un rapport parallèle (rapports initiaux) sur les progrès accomplis au titre de la mise en œuvre de la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). Ces rapports seront rédigés par un prestataire.

- **3 MF** : frais d'honoraires d'architecte relatifs à la maison de la femme et de la culture en province Nord.

- **1,5 MF** : campagne de sensibilisation dans le cadre de la « journée internationale contre les violences » (25 novembre).

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses		
Chapitre	P0901 Patrimoine, art et culture	P0902 Condition féminine et citoyenneté	**Total Dépenses**
903	148 770 000	0	148 770 000
Ss total Investissment	***148 770 000***	***0***	**148 770 000**
903	0	0	0
930	0	0	0
933	1 533 056 600	52 500 000	1 585 556 600
Ss total Fonctionnement	***1 533 056 600***	***52 500 000***	***1 585 556 600***
Total BP 2013	1 681 826 600	52 500 000	1 734 326 600

En XPF	*Programmes Recettes*		
Chapitre	*P0901 Ptarimoine, art et culture*	*P0902 Condition féminine et citoyenneté*	***Total Recettes***
903	*0*	*0*	*0*
Ss total Investissment	***0***	***0***	***0***
933	*7 400 000*	*0*	*7 400 000*
Ss total Fonctionnement	***7 400 000***	***0***	***7 400 000***
Total BP 2013	*7 400 000*	*0*	*7 400 000*

Mission M10
Affaires coutumières

DEPENSES : 152 425 000 F
RECETTES : 6 227 377 F

Patrimoine et terres coutumières

Actes coutumiers

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, , la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC).
Elle a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des bureaux des OPC, des sièges d'aires coutumières et de l'extension du sénat coutumier.
Enfin à compter du 1er janvier 2011 les OPC, agents de DGRAC auront pour nouvelle attribution d'assurer les missions de fonctionnaires-huissiers.

Programme P1001 Patrimoine et terres coutumières — Dépenses : 100 000 000 F

Enjeux et contexte

Conformément aux dispositions prévues dans le préambule de l'accord de Nouméa « la pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier…, à mettre en place des nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur,… » et d'autre part, de préserver le patrimoine kanak à travers la réorganisation des structures coutumières.

La traduction budgétaire nécessite des moyens humains et financiers au bénéfice tant des populations concernées que les institutions coutumières (sénat coutumier et conseil coutumier).

Objectifs

- Mise en œuvre et amélioration d'une politique sur les terres coutumières
- Aider à la réorganisation des structures coutumières

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières	42 000 000	72 000 000	100 000 000	28 000 000
Action A1001-02 - Gestion des conflits coutumiers	2 000 000	2 000 000	0	-2 000 000
Action A1001-03 - Restructuration des chefferies	6 225 000	6 225 000	0	-6 225 000
Total	**50 225 000**	**80 225 000**	**100 000 000**	**19 775 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	29 225 000	29 225 000	0	-29 225 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	7 000 000	7 000 000	0	-7 000 000
Dépenses d'investissement	14 000 000	44 000 000	100 000 000	56 000 000
Total	**50 225 000**	**80 225 000**	**100 000 000**	**19 775 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières — Dépenses : 100,0 MF

Ce montant est proposé dans le cadre du fonds de garantie du projet de développement des terres coutumières.

FONDS GARANTIE DEVELOPPEMENT TERRES COUTUMIERES

REVISION D'AP : P1001-2011/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	100 000 000
Montant de révision proposé	**30 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**130 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**100 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**130 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
130 000 000	0	0	0	0	30 000 000	30 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
100 000 000	130 000 000	0	0	0	0	0

Programme P1002
Actes Coutumiers

Dépenses : 52 425 000 F
Recettes : 6 227 377 F

Enjeux et contexte

La direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) créée en janvier 2010 a pour mission la gestion et la règlementation en matière coutumière. Depuis la mise en place des 16 officiers publics coutumiers (OPC) avec pour mission première l'établissement des actes coutumiers et l'attribution de leur nouvelle fonction d'huissier auxiliaire au 1er janvier 2011, la gestion de ces agents devient une nécessite d'organisation au niveau fonctionnement, humain et matériel. Pour 2012, il est proposé une amélioration de l'efficacité de ces dispositifs pour mieux asseoir dans le paysage institutionnel et coutumier de la Nouvelle-Calédonie et au service des populations.

La DGRAC assure la gestion de ces dispositifs et projette de centraliser et d'instruire en 2012 tant les actes coutumiers que les actes d'huissiers et d'autre part gère également, au moyen du greffe de l'état civil, la tenue des registres des actes d'état civil coutumier, la numérisation et l'informatisation de tous les actes (état civil et coutumier) et des autorités coutumières, d'où l'importance d'étoffer la direction en moyen humain.

Enfin, pour améliorer les conditions de travail des institutions coutumières (conseils coutumiers et sénat coutumier) il est nécessaire de poursuivre les constructions de leurs locaux.

Objectifs

- Assurer la gestion administrative des missions de la Nouvelle-Calédonie en matière coutumière ;
- Améliorer le service public aux usagers du greffe de l'état civil coutumier ;
- Accompagner et faciliter les tâches des OPC dans leurs nouvelles missions d'huissier auxiliaire ;
- Programmer la construction de locaux pour les institutions coutumières.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme actes coutumiers est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1002-01 - Assurer le greffe de l'état-civil coutumier	0	0	0	0
Action A1002-02 - Mener la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements	60 900 000	6 400 000	0	-6 400 000
Action A1002-03 - Relation, coordination et arbitrage administratifs	0	0	0	0
Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	35 000 000	37 940 000	38 740 000	800 000
Action A1002-05 - Soutien et pilotage	18 775 000	17 775 000	13 685 000	-4 090 000
Total	**114 675 000**	**62 115 000**	**52 425 000**	**-9 690 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	45 775 000	48 715 000	51 825 000	3 110 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	68 900 000	13 400 000	600 000	-12 800 000
Total	**114 675 000**	**62 115 000**	**52 425 000**	**-9 690 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*6 227 377*	*6 227 377*

Les actions pour 2013

Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	**Dépenses :**	**38,7**	**MF**
	Recettes :	***6,2***	***MF***

Les crédits proposés sont destinés au fonctionnement des officiers publics coutumiers soit 38,7 MF.

La 2nde mission des OPC, huissiers auxiliaires, a générer une recette de 6,2 MF dont : 6 MF pour les actes d'huissiers signifiés et 0,2 MF pour les procès verbaux de constats.

Action A1002-05 - Soutien et pilotage	**Dépenses :**	**13,7**	**MF**

Les crédits proposés ne sont destinés qu'au fonctionnement de la direction, de son bureau annexe et du greffe de l'état- civil coutumier soit 13,7 MF.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes dépenses		
Chapitre	P1001 Patrimoine et terres coutumières	P1002 Actes coutumiers	**Total**
900	**0**	**600 000**	**600 000**
903	**0**	**0**	**0**
907	**100 000 000**	**0**	**100 000 000**
Ss total Investissement	***100 000 000***	***600 000***	***100 600 000***
930	**0**	**51 825 000**	**51 825 000**
933	**0**	**0**	**0**
Ss total Fonctionnement	***0***	***51 825 000***	***51 825 000***
Total BP 2013	**100 000 000**	**52 425 000**	**152 425 000**

En XPF	*Programmes recettes*		
Chapitre	*P1001 Patrimoine et terres coutumières*	*P1002 Actes coutumiers*	***Total***
900	***0***	***0***	***0***
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***
930	***0***	***6 227 377***	***6 227 377***
Ss total Fonctionnement	***0***	***6 227 377***	***6 227 377***

Mission M11
Enseignement

DEPENSES : 6 533 648 014 F

Enseignement du premier degré

Formation enseignants

Enseignement supérieur, et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, soutien à la recherche

Enseignement technique agricole

Enseignement privé

Enseignement second degré public

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

Compétence transférée de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012, **l'enseignement technique agricole** offre des formations générale, technologique ou professionnelle. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'eau et de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

La direction Générale des Enseignements (DGE) :

Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.
En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

1°) Organisation des enseignements scolaires

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants ;
Planifier et organiser les formations ;
- organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement ;
définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires, et notamment celles des élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant ;
arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré ;
informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public

établir le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées. À ce titre, il définit la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves ;
assurer, en concertation avec la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées ;
attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

3°) Enseignement privé

- préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie ;
- gestion des aides financières à l'enseignement privé ;
- dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

4°) Santé scolaire

- contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement ;
- organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

Le transfert de compétence de l'Enseignement secondaire public et privé

Le transfert de compétence de l'enseignement secondaire public et privé permet à la Nouvelle-Calédonie de prendre les décisions et les initiatives relevant notamment de la gestion matérielle et pédagogique de ce vaste secteur.

La dépense globale financée directement ou indirectement par l'Etat, s'élève à environ 51 milliards FCFP.

Dans le dispositif adopté par le congrès, et précisé par convention, la Nouvelle-Calédonie dispose quant à elle d'un volume de crédits de 4,3 milliards FCFP environ, crédits inscrits à son budget et compensés par l'Etat selon les dispositions prévues dans la loi organique modifiée. Cette dotation comprend des dépenses de fonctionnement (3,2 milliards FCFP) et d'investissement (1,1 milliard FCFP).

Cette enveloppe est répartie par la Nouvelle-Calédonie. Cette dernière peut l'abonder sur son budget propre pour en augmenter le volume d'interventions.

Sur ces bases, les moyens proposés traduisent clairement les orientations de la Nouvelle-Calédonie et son engagement exceptionnellement volontariste pour améliorer :

- les bâtiments,
- les équipements pédagogiques,
- les conditions de travail des personnels,
- les conditions de vie de l'élève dans les établissements et les internats,
- la lutte contre l'échec scolaire
- la lutte contre les violences à l'école
- la santé scolaire.

Programme P1101 Enseignement du premier degré

Dépenses : 238 150 000 F

Enjeux et contexte

Le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie est entré en 2012 dans une nouvelle ère.
Le transfert des compétences et le vote de la délibération n° 191 du 13 janvier 2012 *portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie* implique pour 2013 la poursuite de l'appropriation des contenus des programmes d'enseignements des écoles primaires et l'application du socle commun des connaissances et des compétences.
La contextualisation des programmes et la mise en œuvre du socle commun des connaissances et des compétences constituent des leviers pour le pilotage du système.
Il s'agit de mettre en cohérence le premier et le second degré et de placer l'élève dans une continuité des apprentissages primaire/secondaire.
La construction d'un continuum de formation sur l'ensemble de la scolarité obligatoire (de la grande section à la fin du collège), sans négliger les premières années de l'école maternelle, est un enjeu majeur pour viser l'objectif de réussite de tous les élèves.

Objectifs

Amener le plus grand nombre d'élèves au niveau requis par le socle commun en fin d'école primaire (palier 2), en tenant compte des spécificités de la Nouvelle-Calédonie et en s'adaptant à tous les élèves.
Cet objectif est intimement lié avec la nécessité de préparer les élèves à l'entrée en 6ème et d'assurer ainsi la liaison entre l'école primaire et le collège.

Pour la direction de l'enseignement, il apparaît indispensable d'impulser et de piloter des actions qui visent la performance et l'efficience.

Ainsi, les orientations retenues permettent d'agir en contexte, pour améliorer le résultat des élèves dans le cadre des actions du projet d'école via le contrat d'objectifs, de favoriser l'appropriation du nouveau cadre réglementaire en articulant didactique et pédagogie, d'œuvrer pour assurer la continuité des apprentissages sur l'ensemble du cursus scolaire, de développer une politique linguistique spécifique aux contextes, de prévenir l'échec scolaire en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves et d'accompagner les personnels dans l'évolution de leur carrière.

Toutes les actions mises en œuvre sont de nature à prévenir la difficulté scolaire, à répondre à chacun selon son potentiel et à maintenir un niveau d'exigeance pour tous les élèves.

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme Enseignement du second dégré est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1101-01 - Soutien aux actions éducatives, réussite scolaire	64 180 000	61 650 000	87 670 000	26 020 000
Action A1101-02 - Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants	2 450 000	2 450 000	2 450 000	0
Action A1101-03 - Adaptation aux publics spécifiques	2 710 000	2 700 000	1 700 000	-1 000 000
Action A1101-04 - Soutien et pilotage	88 362 000	102 072 000	146 330 000	44 258 000
Action A1101-05 - Projets linguistiques LCKO	7 000 000	10 000 000	0	-10 000 000
Total	**164 702 000**	**178 872 000**	**238 150 000**	**178 872 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2011/2012
011- Charges à caractère général	128 152 000	142 122 000	126 450 000	-15 672 000
65- Autres charges de gestion courante	35 750 000	35 750 000	70 100 000	34 350 000
67- Charges exceptionnelles	800 000	1 000 000	1 000 000	0
Dépenses d'investissement		0	40 600 000	40 600 000
Total	**164 702 000**	**178 872 000**	**238 150 000**	**59 278 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 : résultats des élèves aux évaluations CE1

Commentaire : L'indicateur résultat des élèves aux résultats de CP a été remplacé par celui celui des résultats de CE1 pour être en cohérence avec le dispositif inhérent à l'évaluation des compétences et des compétences du socle commun.

Ces évaluations visent à mesurer le progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux (lecture, mathématiques), à partir d'épreuves standardisées mises au point par la direction de l'enseignement. Elles sont mises en œuvre dans les écoles primaires publiques de Nouvelle-Calédonie et sont présentées en pourcentage de réussite. L'analyse de ces évaluations permet de développer des dispositifs innovants de prévention de la difficulté scolaire ou de remédiation.

Indicateur 2 : retards scolaires en fin d'école primaire

Commentaire : Cet indicateur vise à mesurer les acquis des élèves aux premier et second paliers du socle commun de connaissances et de compétences. Les protocoles d'évaluation s'inspirent de ceux utilisés en métropole et sont contextualisés. Année scolaire 2012 non achevée.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible Année
Taux d'élèves en retard au CM2	23 %	22,71 %	En attente	10%

Indicateur 3 : nombre d'élèves au niveau A1 du cadre européen en anglais

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer les compétences acquises par les élèves en anglais (après un apprentissage censé démarrer en CE2) au regard du cadre européen de références en langue vivante (CECRL).
Il est calculé à partir de données chiffrées visant à comptabiliser pour l'ensemble du territoire le nombre d'élèves de CM2 ayant obtenu ce niveau, validé par l'équipe pédagogique. Il est délivré à chaque élève qui passe au collège, une attestation de réussite. Evaluation effectuée en fin d'année 2012.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible Année
Taux de réussite au niveau A1	inexistant	37%	En attente	100%

Indicateur 4 : nombre d'élèves ayant atteint le niveau du B2i (brevet informatique et internet)

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer les compétences acquises en fin d'école primaire par les élèves de CM2 avant leur entrée au collège dans le domaine de l'utilisation et de la maîtrise des nouvelles technologies (B2i). Il est calculé à partir de données chiffrées visant à comptabiliser pour l'ensemble du territoire le nombre d'élèves de CM2 ayant obtenu ce niveau, validé par l'équipe pédagogique d'école. Il est délivré une attestation de réussite à chaque élève qui passe au collège. Evaluation effectuée en fin d'année.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible Année
% d'élèves ayant atteint le niveau B2I	45 %	50,3%	En attente	100 %

Indicateur 5 : retards d'inspection

Commentaire : le retard d'inspection caractérise une situation dans laquelle l'instituteur ou le professeur des écoles n'a pas été inspecté depuis plus de trois ans. L'indicateur retenu vise à mesurer les retards d'inspection dans l'enseignement primaire public et privé. Les chiffres portent donc sur les inspections non effectuées depuis 2009.

	Réalisation 2011	Situation 2012	Prévision 2013	Cible Année
Retards d'inspection dans le primaire public	16,31 %	6,5%	5%	0 %
Primaire privé	46,67 %	35 %	10%	0%

Indicateur 6 : structure du plan de formation continue et moyens financiers engagés

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer l'exécution du plan de formation continue proposé par la direction de l'enseignement et à le mettre en regard des moyens financiers engagés pour ce faire. Il est calculé à partir des données qualitatives et quantitatives dont dispose la direction de l'enseignement, à partir notamment des éléments fournis par l'opérateur (institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie).

	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Cible Année
Taux de réalisation du plan de formation	85 %	87 %	90%	100 %

Indicateur 7 : nombre de contrats d'objectifs mis en œuvre

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer le nombre de contrats d'objectifs qui seront mis en œuvre dans l'enseignement primaire public. Les contrats d'objectifs peuvent être réalisés soit pour chaque école, soit par groupe scolaire. Il est calculé à partir des données quantitatives dont dispose la direction de l'enseignement. Il est à noter que toutes les écoles de Nouvelle-Calédonie se sont emparées de ce cadre permettant de fixer des cibles particulières en fonction des spécificités de chaque école et de chaque circonscription.

	Prévisions 2011	Réalisation 2012	Prévision 2013	Cible Année
Nombre de contrats d'objectifs	130	140	140	140

Les actions pour 2013

Action A1101-01 - Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire — Dépenses : 87,7 MF

Pour assurer avec succès la scolarité des élèves, les actions du gouvernement portent sur la mise en œuvre du socle commun des connaissances et des compétences et l'adoption de nouveaux programmes votés en 2012. La poursuite de leur appropriation doit faire l'objet d'un accompagnement auprès des maîtres.
Les contrats d'objectifs, généralisés à toutes les écoles, permettent de fixer les grands axes de travail et tracent la feuille de route pour la réussite des élèves.
Les projets éducatifs réunissent chaque année les élèves autour d'actions particulières qui les passionnent et les motivent (chorale, art, échange linguistique….).
Une politique linguistique ambitieuse continuera d'être menée en anglais et en français langue de scolarisation. Les ouvertures d'écoles bilingues se pousuivent, ainsi une école s'implante à la rentrée 2013 à Païta.
Pour ce qui concerne les langues et la culture kanak, le service enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK), au sein de la direction générale des enseignements est chargé d'animer et de contrôler les actions relatives à cet enseignement.

Mise en place de contrats d'objectifs au sein du projet d'école : 45 MF
Il s'agit pour l'école de construire des indicateurs, de se donner des objectifs de performance, et fixer des échéances pour les atteindre.
Les contrats d'objectifs, au sein du projet d'école, s'appuient sur des indicateurs qualitatifs et chiffrés (résultats aux évaluations, taux de maintien, nombre de projets éducatifs…) de telle sorte que les enseignants puissent diagnostiquer les points faibles de l'école pour ajuster les stratégies pédagogiques et mettre en place les actions professionnelles les plus pertinentes.
Le succès de la démarche auprès des écoles s'affiche par l'indicateur de résultat n° 7. Le nombre d'écoles ayant établi un contrat d'objectif a été atteint, il est donc nécessaire de continuer dans cette voie.

Projets éducatifs : 20,1 MF
Les projets éducatifs, qu'ils soient sportifs (classes de mer...), culturels (carrefour des arts, francophonie…), linguistiques ou scientifiques (Fête de la science…) permettent un enrichissement mutuel, un partage des émotions, gages de réussite scolaire.
Le gouvernement participe à la réalisation de ces projets en finançant l'achat de matériel lié aux axes du projet éducatif, le transport des élèves et la participation d'intervenants extérieurs (artistes) notamment.

Classes de mer : 1 500 000 F
Echanges linguistiques et culturels : 4 100 000 F
Classes découvertes : 2 000 000 F
Sciences et techniques : 2 500 000 F
Mini jeux de l'avenir : 600 000 F
Classe CHAM : 2 000 000 F
Fête de la science : 400 000 F
Carrefour des arts : 1 500 000 F
Classe à Pac : 3 500 000 F
Le numérique et les langues vivantes : 2 000 000 F

Subvention aux associations des parents d'élèves des écoles primaires publiques : 5 MF
-Opération « Coup de pouce » (accompagnement des élèves en difficulté) : 5 MF

Production d'outils pédagogiques : 4,5 MF
La poursuite de l'accompagnement des maîtres pour la mise en oeuvre des nouveaux programmes scolaires dans le cadre du socle commun des compétences et des connaissances est indispensable. La direction de l'enseignement continuera donc de produire des outils pédagogiques pour les écoles et les équipes éducatives y compris dans le domaine de l'Adaptation et de la Scolarisation des Handicapés (ASH).

Mise en œuvre :
- mise en place du socle commun des compétences et des connaissances et des programmes adaptés,
- maîtrise de la langue française et enseignement du français langue de scolarisation,
- politique linguistique : anglais,
- attention portée sur l'école maternelle,
- Mise en œuvre du projet d'école via les contrats d'objectifs,
- innovations pédagogiques,
- moyens pour la liaison écoles/collèges,
- ingénierie pédagogique (outils…).

Fonctionnement général de la direction : 13,1 MF
Il s'agit des frais de fonctionnement liés aux transports, déplacements, missions, indemnités journalières, documentation générale, fournitures éducatives, frais d'impression et les prestations de services diverses relatives aux outils pédagogiques.

Action A1101-02 - Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants	Dépenses :	2,5	MF

La continuité pédagogique entre le premier et le second degré est assurée par la mise en place du socle commun des connaissances et des compétences dans le primaire. Il présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire, lui donnant ainsi la possibilité de passer au collège dans les meilleures conditions qui soient.
Les équipes pédagogiques doivent s'approprier les programmes votés en 2012 et s'adapter. Un accompagnement des maîtres, pour une pratique d'enseignement efficace s'avère essentiel. La formation continue des enseignants proposera des stages en ce sens.
Il s'organise autour de six axes visant les priorités essentielles :
- Les stages d'école ou de cycles ;
- Articulation des connaissances et des compétences des contenus d'enseignement liés aux compétences du socle commun ;
- Continuité 1er/2nd degré ;
- Politique linguistique ;
- Besoins éducatifs particuliers et spécialisés ;
- Professionalisation des personnels.

Enfin, il est prévu des missions extérieures (formation de formateurs, mission ASH….)

Action A1101-03 - Adaptation aux publics spécifiques	Dépenses :	1,7	MF

La réussite des élèves à l'école passe par la prise en compte de tous les élèves, y compris ceux à besoins particuliers. Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens pour aller à la rencontre des maîtres, développer des didactiques adaptées mais aussi de connaître les premiers éléments de repérage et de prises en charge spécialisées.
Pour 2013, il est nécessaire de poursuivre les inspections des enseignants spécialisés tant dans le secteur public que privé et d'accompagner chaque personnel (maîtres E, G, Psychologue et maîtres de CLIS).

Les informations et données qui portent sur le handicap, la grande difficulté scolaire, les troubles des apprentissages évoluent. S'agissant des outils, il est donc préconisé d'assurer une mise à jour du DVD « BEP » diffusé dans les écoles en 2012.

Mise en œuvre :
- inspection et accompagnement de proximité,
- conception et mise en œuvre du plan de formation.

Action A1101-04 - Soutien et pilotage	Dépenses :	146,3	MF

L'action soutien et pilotage permet de mettre en œuvre une politique éducative réunissant tous les acteurs du système.
Comme en 2012, la DENC jouera un rôle important de coordination entre les différentes administrations qui interviennent en matière d'enseignement, particulièrement pour ce qui concerne la mise en cohérence du primaire public avec le primaire privé et le second degré dans le cadre du transfert des compétences.

La direction est composée du siège et de 7 inspections dont 3 étaient dispersées sur Nouméa et le grand Nouméa. Ces 3 circonscriptions ont été regroupées au siège de la DENC, avenue FOCH, en début d'année 2012. Pour encore davantage de cohérence, le service pédagogique a été réorganisé. Il est composé de 12 conseillers pédagogiques chargés de dossiers spécifiques et intervenant pour partie en formation initiale.

L'engagement des personnels sur le terrain mérite d'être renforcé et accentué pour une meilleure information sur les enjeux du transfert. Il s'agit, à chaque rencontre avec les enseignants, de moments privilégiés qui participent à l'accompagnement et au suivi pédagogique de proximité et concourent à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves. Les équipes pédagogiques, avec l'aide des circonscriptions, doivent se mobiliser sur le terrain pour définir des objectifs qualitatifs. Ceci implique bien évidemment une dotation à moyen constant pour ce qui concerne les déplacements et les indemnités journalières y afférant.

Les dépenses s'élèvent à **106,3 MF** et concernent principalement les loyers et charges pour bâtiments et parkings, prestations diverses (transmissions du courrier, fret, colportage, nettoyage des locaux etc….), les transports déplacements et missions du personnel, fournitures administratives ou encore les frais de télécommunications.

Mesure nouvelle : déploiement de l'application informatique dénommée Bureau Numérique du Directeur d'école.
Première brique d'un futur espace numérique de travail, le bureau numérique du directeur est un outil de travail en ligne, commun à tous les directeurs d'écoles publiques et privées de Nouvelle Calédonie. D'une part, il offre toutes les fonctionnalités nécessaires pour l'exercice des tâches de gestion administrative du directeur. D'autre part, il permet aux services administratifs des institutions de disposer des informations nécessaires au pilotage du système éducatif et à la prise de décisions. Après une première phase d'étude d'opportunité et de faisabilité technique, il apparaît justifié de passer à une phase de mise en œuvre de cet outil (**40,1 MF**).

Mise en œuvre :
Donner les moyens permettant le fonctionnement de la direction, les rencontres, concertations et réflexions des pédagogues sur le pilotage du système éducatif calédonien.
Regroupement des ressources humaines pour faciliter les échanges et à terme, réduire les coûts de fonctionnement.

Programme P1102 Formation des enseignants

Dépenses : 319 000 000 F

Enjeux et contexte

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation : institut de formation des maîtres (IFM) pour les instituteurs et institut universitaire de formation des maîtres de l'université de la Nouvelle-Calédonie (IUFM) pour les professeurs des écoles.
L'IFM NC est opérateur de la direction de l'enseignement pour la mise en œuvre du plan de formation continue des maîtres de l'enseignement public du premier degré.
La formation initiale constitue un programme dans le budget de la direction de l'enseignement, vide pour l'heure puisque l'IFM NC est un établissement juridiquement autonome. A ce titre, des subventions ont été allouées aux instituts de formation des maîtres. Seules les actions pilotées par la DENC en matière de certification (jurys d'examens et concours) sont prises en considération.

Objectifs

La direction de l'enseignement continue d'assurer, conformément à ses obligations réglementaires depuis le transfert du premier degré public à la Nouvelle-Calédonie en 2000, ses obligations en matière d'organisation des examens et concours (constitution des commissions et des jurys). La présidence des jurys de délivrance des diplômes appartient au vice-recteur, directeur général des enseignements.

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme formation des enseignants est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1102-01 - Programmer la formation initiale et accompagnement des instituts	0	0	0	0
Action A1102-02 - Processus de certification et titularisation	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
Action A1102-03 - Mise en œuvre de la formation initiale	300 000 000	320 000 000	317 000 000	-3 000 000
Total	**302 000 000**	**322 000 000**	**319 000 000**	**-3 000 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	300 000 000	320 000 000	317 000 000	-3 000 000
Dépenses d'investissement	0	0		0
Total	**302 000 000**	**322 000 000**	**319 000 000**	**-3 000 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A1102-02 - Processus de certification et de titularisation — Dépenses : 2,0 MF

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour l'organisation des examens et concours (professeur des écoles, instituteur – interne - externe-spécial, examen professionnel…). Le processus de certification et de titularisation implique la réunion de commissions et de jury, chargés de valider les dispositifs d'examens et concours.
A ce titre, il est nécessaire de réunir les inspecteurs d'enseignement primaire, les conseillers pédagogiques et les formateurs d'institut de formation des maîtres pour statuer sur l'opportunité de délivrance des diplômes d'enseignement.

Action A1102-03 - Mise en œuvre des programmes de la formation initiale — Dépenses : 317,0 MF

- Subvention à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) : **280 MF**
  Cette subvention est destinée à participer aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention est identique à celle accordée en 2012.

- Subvention à l'institut universitaire de formation des maîtres du pacifique (IUFM) : **37 MF**
  La subvention accordée à l'IUFM est en baisse de 8% par rapport à la subvention accordée en 2012 en raison de la diminution des affectifs attendus (soit 58 étudiants contre 72 en 2012).

Programme P1103 Enseignement supérieur, autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, Soutien à la recherche

Dépenses : 681 940 700 F

Enjeux et contexte

Ce programme permet de financer les moyens adaptés aux actions que la Nouvelle-Calédonie entend mettre en œuvre pour répondre aux attentes des parents et des enfants dans le domaine des actions éducatives et assurer les conditions de réussite des étudiants calédoniens.
L'enseignement supérieur et la recherche se trouvent au coeur de demandes diversifiées. Il aborde les défis générés par la demande économique et sociale dans un monde en plein développement.
En soutenant les infrastructures de recherche et l'enseignement supérieur, la Nouvelle-Calédonie montre sa capacité à se positionner sur des enjeux d'intérêt majeur.

Objectifs

Le gouvernement soutient les initiatives des associations (Ecole du cirque, Fédération des Œuvres Laïques…) permettant ainsi de développer des actions éducatives. Ces actions ont pour objectif de faire du temps périscolaire un temps d'apprentissage du vivre ensemble et de proposer des projets pédagogiques et d'activités favorisant les rencontres et la mixité.

Pour favoriser l'aide et l'accompagnement pédagogique des lycéens et des étudiants, il maintient son financement aux associations « Jules Garnier pour le Juvénat » et le « Tutorat MWA SUP ' » et prévoit d'accompagner l'Association « APE Prépa Nouvelle-Calédonie ».

Pour ce qui concerne le cursus universitaire, le gouvernement contribue, pour les étudiants calédoniens à la poursuite d'études supérieures, en attribuant des aides financières aux futurs doctorants, mais aussi en soutenant les filières universitaires (filières scientifiques, DEUST génie électronique, GRETA….). Le gouvernement mise ainsi sur la volonté de la jeunesse calédonienne à devenir les futurs cadres de demain.

Initié en 2010, le projet de création d'une Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie s'est concrétisé le 20 mars 2012 par la signature de la convention constitutive du GIP qui porte aujourd'hui le guichet unique pour l'ensemble des besoins étudiants. Le gouvernement, moteur de ce projet au cœur de la création d'un statut de l'étudiant calédonien, s'engage à soutenir fortement cette structure qui a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de la vie étudiante (opération Cinétudiant, opération Offr'étudiant, restauration universitaire à moindre coût, orientation et insertion, opération MIPE, partenariats en matière de santé et de sensibilisation des étudiants aux risques sanitaires, Salon de l'étudiant…).

Pour répondre aux besoins des entreprises, le gouvernement soutient les actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI), en développant l'accès à un plus grand nombre d'élèves à l'Ecole de Commerce et de Gestion (EGC).

Le gouvernement souhaite également soutenir le recrutement d'un professeur permanent supplémentaire à l'EGC, condition nécessaire au maintien du visa d'Etat pour le diplôme délivré par l'EGC.

La recherche scientifique, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, offre des ressources d'expertise et de conseil, des ressources documentaires sur les savoirs et les techniques pour l'aide à la décision des acteurs institutionels. En outre, elle forme des cadres scientifiques et techniques. Ainsi se créent des pôles de savoirs et de compétence indispensables pour la Nouvelle-Calédonie et son rayonnement dans le Pacifique. Le gouvernement propose donc de développer son soutien au secteur de la recherche en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cadre, sont prévus les financements pour les opérations suivantes :

- participation de la Nouvelle-Calédonie à l'Accord-Cadre 2012-2015 entre l'IFREMER, l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces, signé le 9 août 2012 ;
- un soutien aux activités de recherche de l'Institut Pasteur (leptospirose, dengue, chikungunya, rhumatisme articulaire aigu…) ;
- la création d'une Maison des sciences et de l'industrie de la Nouvelle-Calédonie : projet porté par la Nouvelle-Calédonie et inscrit au contrat intercollectivités 2011-2015 ;

- le projet de création d'un Campus Grandes Ecoles en Nouvelle-Calédonie, regroupant HEC Paris, l'Institut de Sciences Politiques de Paris et d'autres grandes écoles.

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme Enseignement supérieur est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur	107 787 750	163 303 245	194 993 950	31 690 705
Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	365 740 000	369 354 000	193 000 000	-176 354 000
Action A1103-03 -Soutien à la recherche (Ifremer, IAC, Technopole)	0	103 100 000	293 946 750	190 846 750
Total	**473 527 750**	**635 757 245**	**681 940 700**	**46 183 455**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	1 800 000	7 200 000	21 303 000	14 103 000
65- Autres charges de gestion courante	458 727 750	586 557 245	567 914 950	-18 642 295
67- Charges exceptionnelles	13 000 000	42 000 000	2 500 000	-39 500 000
Dépenses d'investissement	0	0	90 222 750	90 222 750
Total	**473 527 750**	**635 757 245**	**681 940 700**	**46 183 455**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur — Dépenses : 195,0 MF

- Bourses d'encouragement à la recherche (**20 MF**)
- Participation financière à l'université de Nouvelle-Calédonie (UNC) : **33,6 MF**
- Maintien des filières d'enseignement supérieur (GRETA) (**16,6 MF**)
- Participation au fonctionnement du GIP (Amélioration des conditions de vie des Etudiant (**66,1 MF**)
- Participation au fonctionnement de l'Ecole de Gestion de Commerce (EGC) et en soutien au dispositif de la licence logistique (**42 MF + 2,5 MF**)
- Subvention au lycée Jules Garnier pour le financement des classes de prépa (**4 MF**)

- Création d'un Campus « Grandes Ecoles »

Le gouvernement a toujours souhaité favoriser l'accès à des formations d'excellence pour les étudiants calédoniens. Dans le cadre des relations déjà nouées avec HEC et SciencesPo Paris, le projet de création d'un campus « Grandes Ecoles » en Nouvelle-Calédonie a été évoqué. Ce Campus regrouperait des antennes de plusieurs établissements de formation supérieure de renommée mondiale et permettrait aux étudiants calédoniens, au monde de l'entreprise, aux agents publics et aux élus de bénéficier de formations (continues et initiales) de très haut niveau en matière de management public et privé, de communication et média, de sciences et de l'ingénierie. Il est donc prévu de mener l'ensemble des études nécessaires pour préparer ce projet en 2013.
Dotation globale sollicitée : **10 MF**.

ETUDES FAISABILITES CAMPUS GRANDES ECOLES

CREATION D'AE : P1103-2013/1

AE Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
40 000 000	10 000 000	0	0	0	0	30 000 000

Enfin, il est prévu diverses prestations de services pour un montant de **0,2 MF**.

Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire — Dépenses : 193,0 MF

- Participation au fonctionnement de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL / **10 MF**)
- Ecole du cirque (**8,8 MF**)
- Opération « Livre mon ami » (**1,2 MF**).
- Participation au fonctionnement association « Foyer tutorat MWA SUP' » (**28 MF**)
- Participation au fonctionnement association « Jules Garnier pour un Juvenat» (**5 MF**)
- Subventions diverses aux associations et APE collèges, lycées (**18 MF**)
- Subvention PIROPS (Plate forme d'Intervention Régionale Océan Pacifique Sud) - Croix rouge française (**10 MF**).
- Subvention au centre de documentation pédagogique (CDP) : **112 MF**. Le Centre de documentation pédagogique a été transféré à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012. La dotation de 112 MF permet de financer les charges de structure de l'établissement et est entièrement couverte par la dotation de compensation de l'Etat.

.

Action A1103-03 - Soutien à la recherche — Dépenses : 294,0 MF

Soutien à la recherche et à l'innovation

- Accord-Cadre IFREMER

Un nouvel Accord-Cadre entre les collectivités calédoniennes et l'IFREMER a été signé en 2012 ; il met en exergue le soutien à la filière creveticole, ainsi que de nouvelles activités en matière de géosciences marines, d'aires marines protégées, de patrimoine mondial et dévelopement de filières innovantes commes les microalgues. Il convient, dans ce contexte, de prévoir les financements pour l'année 2013 inscrits dans le volet financier de l'Accord et les conventions particulières.
La Nouvelle-Calédonie s'est engagée, aux côté des autres partenaires de l'IFREMER, à soutenir ces actions, compte tenu de leur intérêt pour la collectivité.

- participation de la Nouvelle-Calédonie à l'Accord-Cadre 2012-2015 entre l'IFREMER, l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces, signé le 9 août 2012 : **86,1 MF**

- un soutien aux activités de recherche de l'Institut Pasteur (leptospirose, dengue, chikungunya, rhumatisme articulaire aigu…) : **2,5 MF** ;

SOUTIEN RECHERCHE ANTI-VECTORIELLE

CREATION D'AE : P1103-2013/2						
AE Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
25 000 000	2 500 000	0	0	0	0	22 500 000

- Maison des sciences et de l'industrie de la Nouvelle-Calédonie –
Le projet de création d'une structure de vulgarisation et de diffusion du savoir scientifique, technique et industriel, porté par la Nouvelle-Calédonie, a été inscrit au contrat intercollectivités 2011-2015. Ce projet permettra, à terme, de valoriser les spécificités scientifiques, techniques et industrielles de la Nouvelle-Calédonie, d'informer le grand public sur les enjeux et de sensibiliser le public scolaire sur ces domaines d'activité essentiels.

Dotation globale sollicitée : 51,3 MF (prestations de maîtrise d'ouvrage et d'étude), ainsi que l'ouverture d'une AP de 500 MF sur la période et sur la base prévue par le contrat intercollectivités 2011-2015.soit **90,2 MF** pour 2013.

MAISON DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

CREATION D'AP : P1103-2013/3

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
521 500 000	90 222 750	0	0	0	0	431 277 250

-Honoraires et conseils (suivi et coordination du projet en 2013) soit **11, 1MF**

- Subvention à l'institut agronomique calédonien (IAC) : **64 MF**
Dans l'attente de la signature du contrat de développement inter-collectivité 2011-2015, dans lequel un projet concernant l'IAC a été proposé, il est inscrit une dotation de 64 MF permettant de participer aux charges de structure de l'institut. Cette dotation est identique à celle de 2012.

- Subvention à l'ADECAL pour le projet du TECHNOPOLE : **40 MF**
Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015 et a pour objectif de doter la Nouvelle-Calédonie d'un outil structurant et fédérateur dont la mission sera de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur du développement économique de la Nouvelle-Calédonie sur les thèmes d'excellence retenus.

Programme P1104 Enseignement technique agricole

Dépenses : 180 810 000 F

Enjeux et contexte

Compétence transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012, l'enseignement technique agricole offre des formations générales, technologiques et professionnelles. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'eau et de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Les formations, qui accueillent environ 500 jeunes par an de la 4ème de l'enseignement agricole au BTS agricole, sont gérées par la direction de l'agriculture, de la forêt de l'environnement (DAFE), service mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice de la compétence qui lui est transférée en matière d'enseignement agricole. La DAFE délivre également les diplômes pour le compte du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Cet enseignement aux méthodes originales contribue au développement des filières économiques de la production et des services aux territoires, à l'expérimentation et à la recherche appliquée ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement.

L'enseignement agricole amène les jeunes vers l'emploi, en lien étroit avec les professionnels des secteurs économiques concernés et l'appui des collectivités.

Ce budget correspond aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'enseignement agricole, hors prise en charge directe des salaires par l'État (Ministère de l'Agriculture) dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG).

Objectifs

Ce budget primitif 2013 vise à renforcer l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes en incitant les établissements à élaborer des projets innovants en la matière. Il vise également à renforcer l'attractivité des formations professionnelles agricoles et à enrichir les parcours de formation par leur ouverture sur l'international. En outre, le besoin d'indicateurs pérennes de suivi et d'évaluation de l'offre de formation amène à reconduire des enquêtes sur le devenir des jeunes formés, diplômés ou non, ainsi que de satisfaction vis-à-vis des formations.

Les moyens :

Les dotations ou subventions à chacun des 3 réseaux (enseignement public, enseignement privé à temps plein, enseignement privé par alternance) se font selon les règles de calcul réglementaires actuellement appliquées à chaque réseau, au regard des prévisions d'effectifs de rentrée scolaire 2013.

Les crédits d'investissements (6 MF) destinés au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout), qui offre également depuis 2005 des formations diplômées par le Minisètre de l'Education Nationale, sont déplacés et mutualisés avec la ligne de crédits gérés par la Direction Générale des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie, pour que ce lycée s'inscrive pleinement dans le plan d'investissement des lycées de Nouvelle-Calédonie.

Les crédits dédiés au fonds social lycéen pour les élèves du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) (0,2 MF) sont également déplacés et mutualisés avec la ligne de crédits gérés par la Direction Générale des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie, afin que l'ensemble des élèves bénéficient des mêmes règles d'attribution de cette aide.

Les actions d'innovation pédagogique, d'insertion et d'ouverture à l'international sont renforcées.

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme Enseignement technique agricole est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1104-01 - Enseignement public	0	47 000 000	49 500 000	2 500 000
Action A1104-02 - Enseignement privé à plein temps	0	36 000 000	44 000 000	8 000 000
Action A1104-03 - Enseignement privé rytme alterné	0	75 000 000	55 000 000	-20 000 000
Action A1104-04 - Développement et ouverture sociale de l'élève	0	20 000 000	24 560 000	4 560 000
Action A1104-05 - Bourse pour stage à l'étranger	0	2 000 000	5 000 000	3 000 000
Action A1104-06 - Soutien et pilotage	0	0	2 750 000	2 750 000
Total	**0**	**180 000 000**	**180 810 000**	**810 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général (1)	0	0	2 750 000	2 750 000
012- Charges de personnel et frais assimilés (2)	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante (3)	0	174 000 000	177 060 000	3 060 000
Dépenses d'investissement (4)	0	6 000 000	1 000 000	-5 000 000
Total	**0**	**180 000 000**	**180 810 000**	**810 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Individualisation des dépenses d'entretien antérieurement assurées par la DAVAR, et charges de fonctionnement liées au transfert
(2) MADGG : Personnel permanent du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) et du lycée agricole privé sous contrat Do Neva (Houaïlou) : 73.52 ETP et DAFE : estimé à 3 ETP
Masse salariale globale prévisionnelle 2012 : 723 692 840 FCP
(3) Le fonds social lycéen destiné au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) est regroupé avec les crédits gérés par la DGENC ; la subvention dédiée au troupeau bovin, anciennement gérée par la DAVAR est intégrée à cette ligne en 2013
(4) La dotation d'investissement dédiée au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) est regroupée avec les crédits gérés par la DGENC ; seule est maintenue ici la subvention à l'eneignement privé

Les actions pour 2013

Action A1104-01 - Enseignement public — Dépenses : 49,5 MF

Le lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) accueille 440 élèves dont 270 élèves dans des formations agricoles et 170 dans des formations diplômées par le ministère de l'Education Nationale. Le lycée connaîtra une extension pour accueillir 1100 élèves au total à l'horizon 2018.

Dotation pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) : 15 MF
Outre les assistants d'éducation dont le salaire est payé sur le budget de l'Etat, une dotation est octroyée au lycée afin de recruter des agents sur son budget propre. Compte-tenu de la ncécessité d'assurer la continuité du service de vie scolaire, il convient d'accroître cette dotation pour pourvoir aux remplacements et compléments de services nécessaires.

Dotation de fonctionnement du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) : 31 MF
La ligne de fonctionnement prend en compte la taille de l'établissement et ses centres constitutifs, les classes, le nombre d'élèves. La dotation est augmentée pour permettre le remplacement de matériels.

Subvention à l'exploitation du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) : 3,5 M F
Cette subvention annuelle pour l'entretien et l'amélioration du troupeau bovin de la Nouvelle-Calédonie confié à l'exploitation du lycée agricole, antérieurement gérée par la DAVAR, est transférée sur le présent programme 1104.

Dotation d'investissement au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout): pour mémoire :
La dotation d'investissement antérieurement gérée par la DAFE et dotée de 5 MF, est transférée à hauteur de 6 MF sur l'action gérée par la Direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie (Vice-Rectorat). Les priorités d'interventions pour 2013 concernent notamment les toitures et les réseaux électriques de l'établissement.

Action A1104-02 – Enseignement privé à plein temps	Dépenses :	44,0	MF

Le lycée agricole privé de Do Neva, situé à Houaïlou, accueille 80 à 100 élèves, en filières agricoles et des services. Ce lycée appartient à l'Alliance Scolaire de l'eglise Evangélique(ASEE)..

Dotation de remplacement au lycée agricole privé de Do Neva : 11 MF
Les remplacements d'enseignants en longue maladie, en formation longue, ou les postes qui n'ont pas été pourvu sous contrat font l'objet d'une compensation en fonctionnement. Cette ligne est donc variable d'une année sur l'autre et ne prend un caractère définitif qu'à l'issue de l'année scolaire : elle doit donc faire l'objet d'un ajustement l'année suivante.

Dotation de fonctionnement du lycée agricole privé de Do Neva : 32 MF
Cette dotation dépend du nombre de classes, d'élèves et du régime des élèves (demi-pensionnaires ou internes). Elle est utilisée pour partie par l'établissement pour le paiement des salaires d'agents administratifs et techniques. L'augmentation de cette ligne est en lien avec une prévision d'augmentation d'effectifs d'élèves suite à l'ouverture d'un baccalauréat professionnel en 3 ans dans le domaine des services aux personnes et aux territoires, dans le cadre de la rénovation des baccalauréats professionnels.

Subvention d'investissement au lycée agricole privé de Do Neva : 1 MF
Cette subvention est destinée à l'adaptation des plateformes techniques sur le site du lycée agricole, en cohérence avec l'évolution des référentiels de Bacaluaréat professionnel.

.

Action A1104-03 – Enseignement privé rytme alterné	Dépenses :	55,0	MF

Les maisons familiales rurales (MFR) accueillent 80 élèves en classe de 4ème et de 3e de l'enseignement agricole, ainsi qu'en CAP Agricole.

Subvention de fonctionnement des maisons familiales et rurales (MFR) : 55 MF
Le montant de la subvention de chaque maison familiale et rurale est calculé au prorata du nombre d'élèves scolarisés, selon une base réglementaire de calcul. La forte baisse des effectifs entraine la baisse de la subvention prévue. Une rénovation des projets d'établissements des MFR est en cours, notamment autour des méthodes pédagogiques liées à l'alternance.

Action A1104-04 – Développement et ouverture sociale — Dépenses : 24,6 MF

Cette action a pour objectif de développer l'innovation pédagogique dans les établissements et à faciliter l'insertion des élèves au lycée, dans la société, dans le monde professionnel ou pour la pousuite d'études, à travers différents projets conduits par les équipes pédagoqiques et de vie scolaire.

L'action prévoit aussi la conduite d'enquêtes sur le devenir des jeunes ayant suivi une formation agricole, diplômés ou non.

Dotation pour les visites médicales : 0,4 MF
Cette ligne vise à prendre en charge les visites médicales obligatoires dans le cadre des stages professionnels pour les élèves.

Innovation pédagogique et insertion, scolaire, sociale et professionnelle de l'élève: 24 MF
Cette ligne est destinée d'une part à financier des actions innovantes en matière d'insertion sociale, scolaire, et professionnelle ou facilitant la poursuite d'études. Sur la base des projets proposés par les établissements publics et privés, les crédits font l'objet d'une convention d'objectifs.
Par ailleurs, ces crédits sont destinés à la conduite d'une enquête sur le devenir des jeunes après les formations agricole ainsi que de satisfaction vis-à-vis des formations avec l'Institut de développement des compétences de Nouvelle-Calédonie (IDCNC).

Fonds Social Lycéen de l'enseignement public : pour mémoire
Le Fonds social lycéen pour l'enseignement agricole public, géré antérieurement par la DAFE, est transféré à hauteur de 0,2 MF sur l'action gérée par la Direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie (Vice-Rectorat), afin que l'ensemble des élèves du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) bénéficient des mêmes conditions d'aide.

Fonds Social Lycéen de l'enseignement privé : 0,2 MF
Cette dotation, versée au lycée agricole privé de Do Neva, lui permet de prendre en charge l'achat direct de petites fournitures pour des élèves en grande difficulté familale et sociales.

Action A1104-05 – Bourses pour stage à l'étranger — Dépenses : 5,0 MF

Cette action vise à financer le développement de partenariats entre établissements agricoles calédoniens et des établissements ayant des offres de formation similaires ou complémentaires à l'étranger. L'objectif est d'une part de renforcer l'attractivité des filières de formations agricoles et d'autre part d'enrichir les parcours de formation.

Bourses de stages à l'étranger : 5 MF
Cette ligne finance les voyages d'étude par groupes-classes, ainsi que des périodes de stage et/ou de formation en lien avec les options professionnelles des jeunes. Le développement d'un réseau d'établissements et de centres de formations, en recherchant des compétences complémentaires à celles existant en Nouvelle-Calédonie permettra de doter les élèves de nouvelles qualifications, de les rendre plus polyvalents et plus autonomes en milieu professionnel, ainsi que de les sensibiliser à d'autres situations socio-économiques et culturelles.

Action A1104-06 – Soutien et pilotage	Dépenses :	2,8	MF

Cette ligne est créée d'une part pour distinguer les dépense antérieurement prises en charge sur le budget de la DAVAR pour l'entretien de l'immeuble du 209 rue Auguste Benebig, dont la DAFE occupe pour partie le rez-de-chaussée, d'autre part pour supporter les charges nouvelles engendrées par le transfert : circuit du courrier par navette avec les autres services de la Nouvelle-Calédonie, mise à jour de la signalétique du bâtiment et information du public (y compris documents et autres supports d'orientation pour les jeunes).

Programme P1105 Enseignement privé

Dépenses : 2 283 500 000 F

Conformément aux articles 55 et 55-1 de la loi organique, l'inscription de 2 283,5 MF proposée au budget primitif 2013 est presque entièrement compensée par l'Etat au titre des compétences transférées.

Les mesures nouvelles entièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie s'élèvent à **10 000 000 F CFP.** Ces mesures visent à améliorer le fonctionnement de l'Ecole Normale de l'Enseignement Privé (ENEP) qui bénéficie par l'Etat d'une subvention de 101 255 728.

Enjeux et contexte

L'enseignement privé sous contrat en Nouvelle-Calédonie occupe une place essentielle dans la mission d'enseignement avec 527 enseignants dans le premier degré et 977 enseignants dans le second degré.
En 2012, il scolarise 27,5% de l'ensemble des élèves, soit 24,8% des élèves de l'enseignement du premier degré (9 036 élèves) et 31% des élèves de l'enseignement du 2nd degré (10 162 élèves). Pour l'année 2013, il est prévu une légère baisse des effectifs dans le premier degré et une stabilité dans le second degré.
Les trois directions d'enseignement privé, ASEE, DDEC et FELP, sont liées à la Nouvelle-Calédonie par contrat simple ou contrat d'association, pour lesquels la Nouvelle-Calédonie est subrogée à l'Etat depuis le 1er janvier 2012.
Le contrat simple, qui ne concerne plus que les classes du 1er degré de l'ASEE, n'autorise la prise en charge par l'Etat (dans le cadre de la MADGG) que des seules rémunérations des personnels enseignants.
Le contrat d'association, qui permet en plus de la prise en charge des rémunérations, de subventionner le fonctionnement des classes sous contrat, concerne les classes du 1er et 2nd degré de la DDEC et de la FELP, et les classes du 2nd degré de l'ASEE.
Les subventions versées aux 3 directions se répartissent ainsi :

- le forfait d'externat, dont le calcul est basé sur des taux par catégorie d'élèves, qui représente 99% des sommes attribuées ;
- les crédits des fonds sociaux collégiens et lycéens ;
- les crédits pédagogiques ;
- les crédits pour les actions culturelles ;
- les crédits liés aux conventions avec l'IEP de Paris.

Les trois directions d'enseignement privé sont fortement attachées à la parité de traitement de l'enseignement privé et de l'enseignement public, prévue principalement par la loi Debré du 31 décembre 1959 rendue applicable en Nouvelle-Calédonie par décret du 9 août 1978 mais également par la loi Censi du 5 janvier 2005, étendue à la Nouvelle Calédonie par l'ordonnance du 15 février 2006 et par la loi de Pays du 13 avril 2007.

Objectifs

Au travers de leur compétence respective en matière d'enseignement, et dans la limite des moyens qu'ils décident d'y consacrer, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie entendent favoriser l'égalité des chances et de réussite de tous les élèves et se donnent pour objectifs, notamment de :
- maintenir la qualité de l'enseignement ;
- résorber les inégalités géographiques entre les établissements et les inégalités sociales entre les élèves ;
- maintenir ou améliorer le niveau actuel d'encadrement des élèves.

Les moyens :

Basée sur le budget primitif 2012, augmenté de 1%, la répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme Enseignement privé est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1105-02 - Enseignement second degré privé	0	2 008 750 995	2 283 500 000	274 749 005
Total	**0**	**2 008 750 995**	**2 283 500 000**	**2 008 750 995**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	0	0	0	0
012- Charges de personnel et frais assimilés (1)	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	2 008 750 995	2 283 500 000	274 749 005
Dépenses d'investissement	0	0		0
Total	**0**	**2 008 750 995**	**2 283 500 000**	**274 749 005**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

[1] Les personnels sont d'un effectif global de 977 enseignants (DDEC : 767 ; ASEEE : 177 ; FELP : 32). On dénombre également 26 documentalistes, 7 chefs de travaux dans le second degré et 527 personnels dans le premier degré ((DDEC : 415 ; ASEEE : 69 ; FELP : 43). L'estimation pour 2012 de la masse salariale prise en charge par l'Etat est de **13, 245 MdF.**

Les actions pour 2013

Action A1105-02 – Enseignement second degré privé	Dépenses :	2 283,5	MF

Enjeux et contexte de l'action A1105-02 :

L'effectif est de 10 162 élèves scolarisés dans le second degré privé en 2012. Ils se répartissent ainsi :
7 341 en province Sud, 1 695 en province Nord et 1 126 en province des Iles.
On dénombre 5 107 élèves en collèges, 3 339 élèves en lycées professionnels et ALP, et 1 716 en lycées.
Les personnels sont d'un effectif global de 977 enseignants (DDEC : 767 ; ASEEE : 177 ; FELP : 32).
Dans les classes sous contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public. L'orientation scolaire et professionnelle des élèves est assurée suivant des principes compatibles avec les objectifs retenus pour l'enseignement public.
Aussi, l'action relative à l'enseignement du second degré privé vise, comme les actions correspondantes de l'enseignement public, à donner à chaque élève des connaissances et des compétences suffisantes lui permettant de poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions au collège et d'atteindre l'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances à l'issue de sa scolarité obligatoire. Elle a également pour objectif de permettre à chaque élève, à l'issue du second cycle dans le second degré, d'obtenir une qualification immédiate ou de maîtriser le niveau nécessaire à sa réussite dans un cursus de l'enseignement supérieur.
En cohérence avec les enjeux évoqués ci-dessus, le choix des objectifs de performance retenus pour cette action répond à une triple volonté :
- manifester vis-à-vis des établissements privés, les mêmes exigences pour les élèves concernés que pour ceux de l'école publique y compris en faveur des populations scolaires les plus fragiles ;
- pouvoir situer cette performance à différents niveaux : territorial et provincial en la rapprochant autant que faire se peut de données relatives à des territoires de référence plus larges (Europe, Australie, Nouvelle-Zélande);
- mettre en évidence des cibles explicites, manifestant une réelle ambition pour chacune des composantes de l'enseignement scolaire et réalisables à un horizon déterminé.

Objectifs de l'action A1105-02 :

- **OBJECTIF 1** - Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants
- **OBJECTIF 2 -** Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers et réduire le décrochage scolaire en cours de scolarité ;
- **OBJECTIF 3 -** Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire ;
- **OBJECTIF 4** - Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté et promouvoir une répartition harmonieuse des moyens sur la Nouvelle-Calédonie.

Indicateurs de l'action A1105-02 :

- **INDICATEUR 1.1 -** Proportion d'élèves maîtrisant en fin de 3ème les compétences du socle commun. Première mesure de l'indicateur suite au DNB de décembre 2011.
-

Nouvelle-Calédonie privé	DNB 2011	DNB 2012 (cible)
Proportion d'élèves de 3ème générale maîtrisant les compétences du socle	84,0%	en hausse
pour information chiffre du public	85,8%	

- **INDICATEUR 1.2 -** Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base en français et en mathématiques : compétences 1 et 3 du socle. Première mesure de l'indicateur suite au DNB de décembre 2011.

Nouvelle-Calédonie privé	DNB 2011	DNB 2012 (cible)
Proportion d'élèves de 3ème générale maîtrisant les compétences 1 et 3 du socle	86,0%	En hausse
Chiffre du public	87,7%	

- **INDICATEUR 1.3 -** Taux d'accès au brevet.
  Pour pouvoir calculer de façon différenciée ce taux d'accès pour l'enseignement privé, il convient de travailler sur des cohortes fictives, et attendre que les élèves entrés en 6ème parviennent en 3ème. Or les effectifs scolarisés par le privé ne sont dans les bases informatiques que depuis 2010. Ce taux ne pourra par conséquent être calculé qu'à partir de la session 2013 du DNB. Néanmoins ce taux a pu être calculé pour l'ensemble des élèves du public et du privé en considérant, cette fois, le nombre de lauréats du brevet par âge, rapporté à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Il convient de préciser que ces taux d'accès aux diplômes sont calculés en Métropole sur le « champ » public privé, au motif que compte tenu des flux entre public et privé, le calcul de cet indicateur sur le seul champ privé est complexe à mettre en œuvre à l'échelle nationale.

Nouvelle-Calédonie (public et privé)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cibles 2012-2013
Taux d'accès (avec session de remplacement)	70,2%	62,2%	74,0%	73,8%	68,9%	en hausse

- **INDICATEUR 1.4 -** Proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques

Nouvelle-Calédonie (enseignement privé)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
% d'élèves en Term. S par rapport au nombre d'élèves en Term GT	24,3%	24,1%%	28,9%	en hausse

- **INDICATEUR 1.5 - Taux** d'accès au baccalauréat
  Pour pouvoir calculer de façon différenciée ce taux d'accès pour le privé, il faut travailler sur des cohortes fictives, et pour cela attendre que les élèves entrés en seconde parviennent en Terminale. Or les effectifs scolarisés par le privé ne sont dans les bases informatiques que depuis 2010. Ce taux ne pourra par conséquent être calculé qu'à partir de la session 2012 du baccalauréat général ou technologique.

- **INDICATEUR 1.6 -** Taux d'accès à un baccalauréat général ou technologique des élèves de seconde générale ou technologique. Première mesure de l'indicateur à compter du Bac 2012.
  Pour pouvoir calculer de façon différenciée ce taux d'accès pour le privé, il faut travailler sur des cohortes fictives, et pour cela attendre que les élèves entrés en seconde générale ou technologique parviennent en terminale générale ou technologique. Or les effectifs scolarisés par le privé ne sont dans les bases informatiques que depuis 2010. Ce taux ne pourra par conséquent être calculé qu'à partir de la session 2012 du baccalauréat général ou technologique.

- **INDICATEUR 1.7 -** Taux d'accès à un Bac Professionnel des élèves de 2nde professionnelle. Première mesure de l'indicateur à compter du Bac 2012.
  Pour pouvoir calculer de façon différenciée ce taux d'accès pour le privé, il faut travailler sur des cohortes fictives, et pour cela attendre que les élèves entrés en seconde professionnelle parviennent en terminale professionnelle. Or les effectifs scolarisés par le privé ne sont dans les bases informatiques que depuis 2010. Ce taux ne pourra être calculé qu'à partir de la session 2012 du baccalauréat professionnel.
  Toutefois, les taux ont pu être calculés pour l'ensemble des élèves du public et du privé en considérant le nombre de lauréats, par âge, du baccalauréat, rapporté à la population totale de cet âge.

Nouvelle-Calédonie (public et privé)	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
baccalauréat général	18,1%[1]	19,2%	19,9%	20,2%	21,2%	
baccalauréat technologique	13,9%	14,1%	14,6%	14,3%	15,6%	
baccalauréat professionnel	10,6%	12,3%	16,7%	14,9%	16,3%	
TOTAL	42,7%	45,6%	51,1%	49,4%	53,1%	en hausse

[1] Proportion des effectifs rapportés à la totalité de la tranche d'âge.

- **INDICATEUR 1.8 -** Taux de redoublement
  Les effectifs scolarisés par le privé ne sont dans les bases informatiques que depuis 2010. Les taux de redoublement ne peuvent donc être calculés que pour 2011 et 2012.

Nouvelle-Calédonie (enseignement privé)	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
6eme générale	8,9%	9,3%	en baisse
5eme générale	7,2%	8,0%	en baisse
4eme générale	7,9%	8,1%	en baisse
3eme générale	3,9%	5,7%	en baisse
2nde générale	12,7%	9,9%	en baisse
1ere année CAP	5,2%	1,4%	en baisse
1ere année BEP	3,6%	-	en baisse
1ere année bac PRO	2,7%	5,%	en baisse

• **INDICATEUR 2.1 -** Evolution de la scolarisation et de la réussite scolaire des élèves handicapés dans le secondaire

Nombre d'élèves scolarisés dans des structures ou dispositifs traitant les élèves à besoins éducatifs particuliers

Structures	**secteur**	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
SEGPA	Privé	133	130	125	124	130
ULIS	Privé	0	0	0	6	6

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans ces structures

Structures	**secteur**	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
SEGPA	Privé	6	9	8	10	15
ULIS	Privé	0	0	0	6	10

Nombre d'élèves bénéficiant d'une intégration individuelle

Intégrations individuelles	**secteur**	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
	privé	37	35	32	38	40

- **INDICATEUR 3.1 -** Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur. Indicateur non disponible pour le moment compte tenu de la difficulté du recensement des différents parcours à l'étranger.
- **INDICATEUR 3.2 -** Taux de poursuite des bacheliers technologiques vers un BTS ou vers un DUT. Mesure de l'indicateur à compter de 2012 en raison de la difficulté à consolider les données sur les études en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.
- **INDICATEUR 3.3 -** Taux de poursuite des bacheliers professionnels vers un BTS. Mesure de l'indicateur à compter de 2012 en raison de la difficulté à consolider les données sur les études en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.
- **INDICATEUR 4.1 -** Proportion d'enseignants inspectés et visités au cours des 5 dernières années.

	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation au 30/09/2012	Cible Année 2013
Proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années	13,1%	11%	17,8%	18%	10,7%	20%

- **INDICATEUR 4.2 -** Taux de remplacement (des congés maladie ou maternité)

Etablissements privé	type de congé	Taux de remplacement 2011	Cible 2012
du premier degré	congé maladie ordinaire	55,9%	
	congé maternité	78,9%	
	ensemble	64,0%	
du second degré	congé maladie ordinaire	98,6%	
	congé maternité	91,1%	
	ensemble	96,6%	

- **INDICATEUR 4.4 -** Pourcentage de collèges à faibles effectifs (moins de 200 élèves).

Nouvelle-Calédonie	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
% de collèges privés (y compris GOD) de moins de 200 élèves	66,7%	70,8%	75,0%	70,8%	maintien

Moyens de l'action de l'action A1105- 02 :

Détail de dépense par destination :

	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Forfait d'externat	1 992 900 000	2 054 000 000	61 100 000
Fonds sociaux collèges et lycées	2 500 000	3 000 000	500 000
Actions culturelles	2 460 000	3 000 000	540 000
Crédits pédagogiques	10 604 599	13 200 000	2 595 401
Ecole Normale des Enseignements Privés	-	10 000 000	10 000 000
Convention I.E.P. Paris	286 396	300 000	13 604
Total	**2 008 750 995**	**2 083 500 000**	**74 749 005**

A l'instar des orientations prises pour l'enseignement public, les crédits affectés aux fonds sociaux, comme ceux affectés aux actions culturelles et aux dépenses pédagogiques sont augmentés de 20%.

Concernant le forfait d'externat, dans l'attente du rendu des travaux engagés par le groupe de travail sur la contractualisation de l'enseignement privé, et notamment la mise à plat du calcul du forfait d'externat, basé sur le coût d'un élève de l'enseignement public de Nouvelle-Calédonie, il est proposé de reconduire les taux fixés par le ministère de l'éducation nationale. Ces taux, annuels par catégorie d'élèves, font l'objet d'une revalorisation triennale, qui s'ajoute à la revalorisation annuelle. Cette revalorisation triennale doit être publiée en octobre-novembre 2012 et prendra effet au 1er septembre 2012 en métropole.
Une anticipation sur cette revalorisation a déjà été intégrée au Budget Supplémentaire 2012, puisqu'elle concerne le 3ème terme de 2012 (septembre-décembre) qui a été majoré globalement de 1,6% par rapport au 2nd terme. Cette majoration est donc être prise en compte dans le BP 2013 de la Nouvelle-Calédonie. Elle intègre les parts « matériel » et « personnel ».

Parmi les établissements retenus par l'IEP de Paris, figure le lycée Do Kamo qui bénéficie pour certains élèves du soutien et de l'accompagnement à la préparation à l'admission à l'IEP de Paris.

Enfin, il est prévu de verser des subventions aux directions de l'enseignement privé à hauteur de 200 MF.

Programme P1106 Enseignement second degré public — Dépenses : 2 830 247 314 F

L'inscription de 2 830 247 314 FCFP proposée au budget primitif 2013 est compensée partiellement par **l'Etat au titre des compétences transférées pour un montant de 2 129 247 305 F CFP.**

Les mesures nouvelles entièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie s'élèvent à **701 000 000 F CFP.** Ces mesures visent à remettre à niveau les lycées dont les bâtiments et l'équipement doivent être rapidement réhabilités ou complétés.

Les augmentations importantes de budget primitif 2012 à budget primitif 2013 sont à interpréter au sein d'une démarche globale d'ajustement progressif des moyens effectivement alloués lors de la mise en place du transfert avec notamment la part due au budget supplémentaire 2012 (charges de structure, fonctionnement courant).

Enjeux et contexte

Conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 relative à la Nouvelle-Calédonie et à la loi du pays n° 2099-09 du 28 décembre 2009, la Nouvelle-Calédonie exerce de nouvelles compétences en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignements primaire et secondaire privés, de santé scolaire, depuis le 1er janvier 2012.
La complexité et la diversité des missions assurées par les services du vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie a conduit à privilégier la création d'un service unique pour assurer la continuité du service public pour piloter un appareil éducatif qui permet d'accueillir 9 036 élèves scolarisés dans le premier degré privé, 10 162 élèves du second degré privé et 23 400 élèves (dont 958 en post-bac) dans le second degré public.
Le second degré public comporte 31 collèges (avec deux GOD), 6 lycées généraux et technologiques (dont Pouembout), et 5 lycées professionnels ou SEP.
Au total, on dénombre 39 établissements publics de la Nouvelle-Calédonie avec 2 991 personnels permanents dont 1 961 enseignants devant élèves.

Objectifs

L'objectif principal du programme P1106 « enseignement du second degré public » est de permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables afin de favoriser son insertion professionnelle, la poursuite de ses études dans l'enseignement supérieur court ou long, sa capacité à se former tout au long de la vie ainsi que l'exercice de la citoyenneté.
Le système éducatif est un acteur essentiel de l'équilibre de la société calédonienne dans toute sa richesse mais aussi dans toute sa diversité. Il faut bien sûr faire face aux contraintes inhérentes à l'insularité, mais il faut également sur l'ensemble du territoire au quotidien, organiser l'offre éducative. Sur un territoire où la population est très inégalement répartie, aujourd'hui, c'est à l'Ecole qu'il revient d'accompagner un nombre croissant de jeunes vers des niveaux de qualification toujours plus élevés. Il convient de faire en sorte que l'Ecole se traduise à la fin du système éducatif par la réussite de chaque élève en adaptant notre système éducatif à la formidable diversité, hétérogénéité de nos élèves.

Les moyens :

Les moyens proposés traduisent clairement les orientations de la Nouvelle-Calédonie et son engagement exceptionnellement volontariste pour améliorer :
- les bâtiments ;
- les équipements pédagogiques ;
- les conditions de travail des personnels ;
- les conditions de vie de l'élève dans les établissements et les internats ;
- la lutte contre l'échec scolaire ;
- la lutte contre les violences à l'école ;
- la santé scolaire.

1 – Un effort sans précédent pour la remise à niveau des lycées et des ALP

La construction, la rénovation et la modernisation de l'ensemble des bâtiments des lycées et des ALP sont inscrites pour la première fois dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (**PPI)** 2013-2017 qui s'élève globalement à **6 000 MF**.

⇨ 2 000 MF pour le lycée général et technologique Jules Garnier et le lycée de Touho
Au sein de ce programme qui concerne tous les établissements, les opérations visant à la rénovation complète des lycées Jules Garnier et A. Ty de Touho sont identifiées dans une autorisation de programme distincte.
Celle ci s'élève à **1 500 MF pour Jules Garnier et à 500 MF pour le lycée de Touho**. L'objectif est de conduire les travaux sur une période de 3 ans.

Ces dépenses nouvelles viendront compléter celles déjà engagées en 2012 et qui sont d'ores et déjà très importantes :
- commande d'une rénovation des internats du lycée de Touho, de la remise en état des terrains de sport et des clôtures ;
- travaux de désamiantage au lycée Jules Garnier, construction de nouvelles salles, commande de l'aménagement d'un parking élèves/personnel sécurisé et gardienné, commandes de nouvelles machines à destination pédagogique.

RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO

CREATION D'AP : P1106-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
2 000 000 000	500 000 000	0	0	0	0	1 500 000 000

⇨ 4 000 MF pour les autres lycées et les ALP
La réalisation du Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) sera élaborée notamment à partir des résultats de l'audit des lycées et des ALP. Elle fera l'objet d'une proposition de programmation au congrès et les crédits sont inscrits dans une enveloppe globale de 4 MF.

RENOVATION DES LYCEES 2013-2017

CREATION D'AP : P1106-2013/4

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
4 000 000 000	685 000 000	0	0	0	0	3 315 000 000

2 – Une modernisation résolue du réseau informatique

Il est proposé, en coordination avec le Plan Stratégique de l'Economie Numérique (P.S.E.N.), un développement soutenu du numérique dans les établissements du secondaire public par une autorisation de programme de **180 MF sur 3 ans**, et 75 MF de CP en 2013.

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE

CREATION D'AP : P1106-2013/3						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
180 000 000	75 000 000	0	0	0	0	105 000 000

En outre, les importantes subventions d'équipement pédagogique informatique (59,5 MF) permettront de compléter cet effort de modernisation considérable.

Dans cette perspective, la rénovation de la salle serveurs du Vice-rectorat en coordination avec la DTSI bénéficie d'une AP/CP de 50 millions en 2013.

RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS

CREATION D'AP : P1106-2013/2						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
50 000 000	50 000 000	0	0	0	0	0

3 – 100 MF pour les projets d'établissement

Les projets d'établissement permettent de dynamiser l'innovation et l'expérimentation pédagogique. Ils se réalisent dans le respect de l'autonomie des établissements et de leurs conseils d'administration. Grâce à un effort budgétaire sans précédent, les projets d'établissement seront particulièrement soutenus pour l'accompagnement pédagogique, l'aide aux élèves en difficulté, la sécurité dans l'établissement, l'amélioration du climat scolaire, les actions culturelles, les actions internationales, les relations avec les Instituts d'Etudes Politiques, l'amélioration des conditions matérielles.

4 – Favoriser la réussite scolaire en luttant contre l'échec scolaire et ses causes

La réussite scolaire est en progrès depuis plusieurs années. Pour autant, le taux d'échec doit être réduit avec détermination et l'action, dans ce domaine, ne peut être que volontariste.

Cette action concerne à la fois les mesures de soutien scolaire, les mesures de prévention aux dérives comportementales et à violence, et les mesures de lutte contre l'absentéisme et de décrochage scolaire.

4-1 Hors les mesures de soutien déjà existantes (soutien dans les établissements prévus par l'Education nationale, financement des structures d'accompagnement dont l'association Foyer Tutorat pour près de 40 millions), une opération expérimentale de soutien permanent de la seconde à la terminale sera conduite dans un lycée volontaire. En cas de réussite avérée, il sera proposé d'étendre ce dispositif.

Enfin, les crédits proposés permettront de renforcer, tout au long de l'année scolaire, les dispositifs d'accompagnement éducatif (AED) au sein des collèges.

4- 2 Pour lutter contre les violences dans les établissements, les dispositifs de médiation vont être encouragés et proposés à l'ensemble des établissements. Afin d'améliorer la sécurité, une procédure d'installation de caméras de surveillance au sein et aux abords d'établissements test dès 2013 sera engagée.
4- 3 Hors les dispositifs déjà existants de lutte contre l'absentéisme et le décrochage, et qui peuvent être améliorés dans les projets d'établissement, deux mesures sont proposées pour 2013 :
- **le financement de la mise en place de deux éducateurs spécialisés** placés dans 2 établissements dont l'absentéisme et le décrochage sont alarmants. La procédure proposée consiste à abonder le dispositif s'appuyant sur l'association pour la sauvegarde de l'enfance et sur la structure du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- **le toilettage et la modification de la délibération 284 du 16 décembre 1970** en vue de réduire à 4 ½ journées d'absence injustifiée d'un élève au cours d'un mois le délai permettant la suspension ou la suppression des allocations familiales. Cette disposition est éventuellement accompagnée d'amendes et de sanctions pénales pour les parents récidivistes.
4-4 Pour mieux mesurer l'évolution de la réussite et donc de la lutte contre l'échec, une préfiguration de **l'Observatoire de la réussite** sera mise en place en 2013.

5 – Améliorer les conditions de vie de l'élève

Que l'élève se sente bien dans son établissement est aussi un facteur de réussite scolaire. L'effort budgétaire consenti pour les projets d'établissements encourage à atteindre cet objectif, dans le respect du principe d'autonomie. L'état des classes et des bâtiments, les équipements, les aires de sport et de détente, le soutien aux élèves en difficulté, le renforcement de la sécurité sont des axes d'effort tracés dans ce projet de budget.

Dans ce même esprit, l'étude commandée pour l'examen des transports scolaires et des conséquences de ce transport sur la vie de l'élève et ses résultats, devra nourrir une réflexion approfondie en 2013.

Une inscription peut être mise en relief : celle qui vise à améliorer les conditions de vie offertes dans les internats en 2013.

6 – Améliorer la santé scolaire

A l'exception des élèves de la filière professionnelle, le suivi de la santé des élèves dans le second degré interpelle, en dépit de l'implication remarquable et le dévouement des personnels infirmiers et sociaux, ainsi que des projets initiés par les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.).

Coordination entre les différents intervenants, coordination entre le premier et le second degré, mise en œuvre de visites pour un meilleur suivi de santé, établissement d'un carnet de santé scolaire sont des sujets auxquels la Nouvelle-Calédonie n'entend pas se soustraire. Bien au contraire. Le recrutement d'un médecin au Vice-rectorat, Direction générale des enseignements, serait le bienvenu dans le cadre de la M.A.D.G.G.

L'objectif 2013 et les moyens sollicités dans ce budget vont permettre un progrès significatif en matière de santé scolaire dans le secondaire.

7 – Prévoir les investissements, soutenir la promotion de l'emploi local

La démographie scolaire est en baisse dans le premier degré. Une étude statistique a été sollicitée auprès du Ministère de l'Education Nationale, et une experte de la carte des formations s'est rendue sur le territoire en septembre 2012.

L'objectif est d'appréhender l'évolution des effectifs scolaires pour les 15 années à venir. Cette étude permettra :
- de localiser géographiquement les besoins de la Nouvelle-Calédonie, au delà des décisions déjà prises de construire les lycées de Pouembout et du Mont Dore,
- d'indiquer aux étudiants calédoniens quels seront les besoins en personnels du secondaire, par filière, pour les 15 années à venir.

Cette dernière indication est porteuse d'une promotion de l'emploi local en toute transparence.

Dans ce domaine, il convient de relever en outre la disposition nouvelle adoptée au BS 2012, qui vise à soutenir financièrement les lauréats calédoniens aux concours nationaux de cadres de l'enseignement, et soumis à une obligation de stage en métropole. Cette mesure, inscrite au budget de la D.R.H, est reconduite en 2013.

Elle complète la mise en place du dispositif de préparation aux concours nationaux, dispositif visant notamment à résorber l'emploi précaire.

8 – Renforcer le rayonnement régional de l'enseignement

Par l'action de la délégation académique et par l'intérêt grandissant de l'ensemble des établissements, les partenariats régionaux se développent. Il est pertinent d'encourager ce mouvement, riche d'apport à nos élèves, par les appariements, les formations, en s'appuyant sur les jumelages entre les villes et les relations inter-collectivités.

9 – Renforcer l'aide à l'orientation de l'élève

Les moyens permettront de dynamiser l'action du réseau du centre d'information et d'orientation (C.I.O.) à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Cette dynamisation doit s'inscrire pleinement dans notre action éducative.

10 – développer l'offre et la qualité de l'enseignement des langues kanak

Comme l'avait demandé le Congrès, le service de l'enseignement des langues et de la culture kanak a été créé dès le transfert de la compétence enseignement secondaire public et privé et enseignement primaire privé à la Nouvelle-Calédonie. Ce service, désormais opérationnel, doit notamment développer l'offre et la qualité de l'enseignement des langues kanak.

Les moyens appropriés lui sont affectés.

Il est proposé, parallèlement, la commande d'une étude à l'Inspection Générale de l'Education Nationale pour évaluer l'impact de cet enseignement sur la réussite de l'élève.

11 – Développer le pilotage académique

Pour développer le pilotage académique de l'ensemble de cette mission, et par conséquent conjuguer efficacité pédagogique et efficience budgétaire, il est notamment prévu

l'organisation de 5 bassins géographiques et pédagogiques de formation, animés par le proviseur de Vie Scolaire et par les corps d'Inspection de l'Education Nationale.

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme Enseignement second degré public est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1106-01 - Enseignement en collège	0	43 285 140	80 041 460	36 756 320
Action A1106-02 - Enseignement général et technologique en lycée	0	96 891 973	195 640 204	98 748 231
Action A1106-03 - Enseignement professionnel sous statut scolaire	0	56 219 170	98 302 289	42 083 119
Action A1106-04 - Enseignement post-bac en lycée	0	3 579 952	4 115 752	535 800
Action A1106-06 - Information et orientation	0	1 641 471	5 853 777	4 212 306
Action A1106-07 - Vie de l'élève	0	500 743 545	555 505 284	54 761 739
Action A1106-08 - Soutien et pilotage	0	1 268 131 281	1 872 503 882	604 372 601
Action A1106-09 - Enseignement des langues et de la culture kanak	0	0	18 284 666	18 284 666
Total	**0**	**1 970 492 532**	**2 830 247 314**	**859 754 782**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	77 298 680	93 310 294	16 011 614
012- Charges de personnel et frais assimilés (1)	0	MADGG	MADGG	MADGG
65- Autres charges de gestion courante	0	1 002 235 907	1 202 895 853	200 659 946
67- Charges exceptionnelles	0	107 399	100 000	-7 399
Dépenses d'investissement	0	890 850 546	1 533 941 167	643 090 621
Total	**0**	**1 970 492 532**	**2 830 247 314**	**859 754 782**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Les personnels sont d'un effectif global de 205,5 au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et de 2 991 dans les établissements. L'estimation pour 2012 de la masse salariale prise en charge par l'Etat est de **31,915 MdF**.

Les actions pour 2013

Action A1106-01 – Enseignement en collège

Dépenses : 80,1 MF

Enjeux et contexte de l'action A1106-01 :

L'enseignement au collège, qui s'adresse à tous les enfants sortant de l'école primaire, vise plusieurs grands objectifs : faire acquérir aux élèves le socle commun de connaissances et de compétences, les préparer à l'entrée dans la vie d'adulte et de citoyen, développer leurs aptitudes et leurs goûts, préparer l'orientation, les faire accéder à une poursuite d'études ultérieures ou à une formation qualifiante.

Objectifs de l'action A1106-01 :

- **OBJECTIF 1 -** Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants
- **OBJECTIF 2 -** Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers
- **OBJECTIF 3 -** Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté
- **OBJECTIF 4 -** Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement repose sur un équilibre entre différentes disciplines, sur la diversification des parcours pour répondre à la diversité des publics et sur l'accompagnement individualisé des élèves.

Indicateurs de l'action A1106-01 :

- **INDICATEUR 1.1 -** Taux d'accès au brevet. Première mesure de l'indicateur suite au DNB de décembre 2011.

Ce taux peut être calculé de deux manières :
-soit pour l'ensemble des élèves du public et du privé en considérant le nombre de lauréats du brevet par âge, rapporté à la population totale de cet âge (estimée par l'ISEE), et en faisant la somme de ces taux par âge.

Nouvelle-Calédonie (public et privé)	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
Taux d'accès (avec session de remplacement)	62,2%	74,0%	73,8%	68,9%	

- soit de façon différenciée, un taux pour le public et un pour le privé en travaillant sur des cohortes fictives ; on suit les élèves entrés en 6ème en année n-3, pour qu'ils parviennent en 3ème et se présentent au DNB en année n.

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
Taux d'accès (avec session de remplacement)	45,5%	50,9%	54,5%	42,2%	

On peut penser qu'une partie de la différence entre ces deux types de résultats provient d'un accès au brevet en plus de 3 ans.

Une autre explication tient aux flux d'élèves hors Nouvelle-Calédonie (sortis de la base) et avant 2010 aux flux vers les directions du privé n'utilisant pas encore l'application informatique de gestion de la base élèves.

- **INDICATEUR 1.2 -** Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base en français et en mathématiques: compétences 1 et 3 du socle. Première mesure de l'indicateur suite au DNB de décembre 2011.

Nouvelle-Calédonie public	DNB 2011	DNB 2012 (cible)
Proportion d'élèves de 3ème générale maîtrisant les compétences du socle	85,8%	en hausse
rappel chiffre du privé	*84,0%*	

- **INDICATEUR 1.3 -** Proportion d'élèves maîtrisant en fin de troisième les compétences du socle commun. Première mesure de l'indicateur suite au DNB de décembre 2011.

Nouvelle-Calédonie public	DNB 2011	DNB 2012 (cible)
Proportion d'élèves de 3ème générale maîtrisant les compétences 1 et 3 du socle	87,7%	en hausse
rappel chiffre du privé	*86,0%*	

- **INDICATEUR 1.4 -** Taux de redoublement

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
6ème générale	6,3%	3,5%	3,0%	
5ème générale	2,9%	1,9%	1,8%	
4ème générale	3,7%	2,1%	2,9%	
3ème générale	4,3%	2,3%	2,1%	

- **INDICATEUR 2 -** Évolution de la scolarisation et de la réussite scolaire des élèves handicapés du second degré

- **INDICATEUR 3.1** - Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années (en collèges et SEGPA)

Nombre d'inspections réalisées (titulaires et MA) sur nombre de postes enseignants	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation au 30/09/ 2012
	19,8%	16,7%	16,4%	13,2%	19,6%	15,7%

- **INDICATEUR 3.2 -** Taux de remplacement (des congés pour maladie ou maternité) (En cours)

  INDICATEUR 3.3 - Proportion des personnels qui enseignent au collège au moins deux matières

Nouvelle-Calédonie (public)	**Réalisation 2011**	**2012**
% des personnels en collège qui enseignent 2 disciplines	9%	ND

- **INDICATEUR 4.1 -** Nombre d'établissements bénéficiant d'une dotation en moyens d'enseignement équilibrée (H/E : nombre d'heures de dotation par élève par établissement)
  (En cours)

- **INDICATEUR 4.2 - Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe (ou groupes). Mesure de l'indicateur à compter de 2012 compte tenu de la complexité des données à exploiter.**
  (En cours)

- **INDICATEUR 4.4 -** Pourcentage de collèges à faibles effectifs (moins de 200 élèves).

Nouvelle-Calédonie	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
% de collèges publics (y compris GOD) de moins de 200 élèves	28,1%	30,3%	30,3%	33,3%	Maintien

Moyens de l'action A1106-01 :

	BP 2012	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Subventions globalisées en collèges	32 224 200	38 991 282	6 767 082
Subventions non globalisées en collèges	9 240 940	37 314 178	28 073 238
Subventions non globalisées aux associations collèges	1 820 000	3 736 000	1 916 000
Total	**43 285 140**	**80 041 460**	**36 756 320**

L'augmentation substantielle des subventions (globalisées et non globalisées) s'explique par une forte majoration de la dotation dévolue aux projets d'établissement qui comprennent : accompagnement éducatif, remise à niveau, amélioration du climat scolaire, sécurité, éducation à la citoyenneté.

Les crédits proposés au budget primitif 2013 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques pour le second degré public en collège sous forme de:

- **<u>subventions globalisées (38,9 MF)</u>** permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- achats de carnets de correspondance ;
- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation relevant des ALP ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture de ces accidents. Les cotisations sont calculées à partir de taux par élève.
- remboursement au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) des droits liés à la reproduction des œuvres protégées.
- les fonds sociaux sont versés aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature (financement des dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, aux soins bucco-dentaires, aux matériels professionnels ou de sport, aux manuels et fournitures scolaires, accès à la restauration scolaire);

- **subventions non globalisées et sur projets (37,3MF):**

- une partie du coût des Projets d'établissement, des ateliers artistiques, des classes à projet artistique et culturel, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

- **subventions non globalisées aux associations (3,7MF) :**

Livre mon ami – Théâtre de l'île – Rallye Maths – Symbiose Fête de la science.

Action A1106-02 – Enseignement général et technique en lycée	Dépenses :	195,7	MF

Les crédits proposés au budget primitif 2013 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac indirects en lycées d'enseignement général et technologiques.

Enjeux et contexte de l'action A1106-02 :

L'enseignement général et technologique en lycée comprend deux voies de formation : la voie générale et la voie technologique qui préparent toutes les deux au baccalauréat général ou technologique. Elles ont pour mission principale de préparer les lycéens à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.
L'enseignement est généralement organisé en **deux cycles** :
- **le cycle de détermination**, d'une durée d'un an, comprend la classe de seconde générale et technologique, commune aux deux voies de formation ;
- **le cycle terminal** de deux ans, diversifié en trois séries pour la voie générale et six séries pour la voie technologique. Depuis la rentrée 2012 en classe de première et 2013 en classe terminale, la lisibilité de l'offre de formation dans la voie technologique au lycée sera fortement améliorée par la réforme des actuelles séries sciences et technologies de l'industrie (STI). Le nombre de séries sera alors porté à sept au lieu de six mais le nombre de spécialités qui subdivisent les séries sera fortement réduit.
Les objectifs assignés au système éducatif se déclinent pour le lycée d'enseignement général et technologique autour des axes suivants :
- accroître la part des bacheliers dans chaque génération de manière à atteindre à terme 50% d'une classe d'âge possédant un diplôme d'enseignement supérieur ;
- rééquilibrer les flux d'élèves notamment par l'augmentation du pourcentage d'élèves en filières scientifiques et technologiques industrielles et de la proportion de filles dans ces mêmes formations ;
- améliorer sensiblement les compétences, notamment orales, en langues vivantes étrangères avec pour objectif la maîtrise de deux langues vivantes à l'issue de la scolarité en lycée : niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues pour la langue vivante 1 (utilisation de la langue à un niveau avancé), niveau B1 pour la langue vivante 2 (utilisateur indépendant).

Objectifs de l'action A1106-02 :

- **OBJECTIF 1 -** Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants
- **OBJECTIF 2 -** Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers
- **OBJECTIF 3 -** Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

- **OBJECTIF 4 -** Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie
- **OBJECTIF 5 -** Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté
- **OBJECTIF 6 -** Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

Indicateurs de l'action A1106-02

- **INDICATEUR 1.1 -** Taux d'accès au baccalauréat.

Ces différents taux ont été jusqu'à présent calculés pour l'ensemble des élèves du public et du privé, en considérant le nombre de lauréats, par âge, du baccalauréat, rapporté à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Nouvelle-Calédonie (public et privé)	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
baccalauréat général	19,2%	19,9%	20,2%	21,2%	
baccalauréat technologique	14,1%	14,6%	14,3%	15,6%	
baccalauréat professionnel	12,3%	16,7%	14,9%	16,3%	
TOTAL	45,6%	51,1%	49,4%	53,1%	en hausse

- **INDICATEUR 1.2 -** Taux d'accès à un bac général ou technologique des élèves de 2nde générale et technologique.

Il s'agit de la probabilité pour un élève de seconde générale ou technologique d'obtenir un baccalauréat général ou technologique.
À noter que ce taux d'accès est calculé en métropole sur le « champ » public et privé, compte tenu des échanges entre les deux secteurs. Les calculs déjà réalisés à ce jour ont suivi ce principe. Un taux spécifique pour le public pourra également être calculé sur des cohortes d'élèves entrés en 2nde générale ou technologique en n-2, pour une session de baccalauréat n.

	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
Nouvelle-Calédonie	71,2%	76,2%	71,1%	73,6%	en hausse
France métro + DOM	84,3%	84,8%	85,2%	87,4%	

- **INDICATEUR 1.3 -** Proportions d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et technologiques industrielles

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
% d'élèves en Term. S par rapport au nombre d'élèves en Term GT	30,5%	29,2%	29,4%	
% d'élèves en Term. STI par rapport au nombre d'élèves en Term GT	12,3%	12,5%	11,4%	
TOTAL	42,8%	41,7%	40,8%	

- **INDICATEUR 1.4 -** Taux de redoublement

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
2nde GT	10,2%	8,9%	10,3%	

- **INDICATEUR 2.1 -** Evolution de la scolarisation et de la réussite scolaire des élèves handicapés du second degré.

- **INDICATEUR 3.1 -** Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur. Mesure de l'indicateur à compter de 2012 en raison de la difficulté à consolider les données sur les études en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.
- **INDICATEUR 3.2 -** Taux de poursuite des bacheliers technologiques vers un BTS ou vers un DUT. Mesure de l'indicateur à compter de 2012 en raison de la difficulté à consolider les données sur les études en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.
- **INDICATEUR 4.1 -** Taux de certification des bénéficiaires du dispositif validation des acquis de l'expérience
  (En cours)
- **INDICATEUR 5.1 -** Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années

Nombre d'inspections réalisées (titulaires et MA) sur nombre de postes enseignants	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation au 30/09/ 2012
	21,1%	20,7%	12,5%	21,7%	17,0%	19,4%

- **INDICATEUR 5.2 -** Taux de remplacement (des congés pour maladie ou maternité)
  (En cours)

- **INDICATEUR 6.1 -** H/E : nombre d'heures de dotation par élèves par établissement
  (En cours)

- **INDICATEUR 6.2 -** Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe (ou groupes)
  (En cours)

- **INDICATEUR 6.3 -** Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absence d'enseignants non remplacés). Mesure de l'indicateur à compter de 2013 par sondage dans les établissements.
  (En cours)

Moyens de l'action A1106-02 :

	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Subventions globalisées en Lycée général et technologique	34 808 000	42 187 296	7 379 296
Subventions non globalisées en Lycée général et technologique	3 908 078	32 595 254	28 687 176
Subventions non globalisées aux associations Lycée général et technologique	-	3 600 000	3 600 000
Partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (lutte contre absentéisme et décrochage scolaire)	-	16 000 000	16 000 000
Subventions d'équipement pédagogique lycée général et technologique	58 175 895	58 757 654	581 759
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée général et technologique		42 500 000	42 500 000
Total	**96 891 973**	**195 640 204**	**98 748 231**

L'augmentation substantielle des subventions (globalisées et non globalisées) s'explique comme pour les collèges par une forte majoration de la dotation dévolue aux projets d'établissement qui comprennent : accompagnement éducatif, remise à niveau, amélioration du climat scolaire, sécurité, éducation à la citoyenneté.

Les crédits proposés au budget primitif 2013 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac en lycées d'enseignement général et technologiques sous forme de :

• **subventions globalisées** (42,2MF) permettant de couvrir les dépenses relatives aux :
- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture de ces accidents. Les cotisations sont calculées à partir de taux par élève ;
- remboursement au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) des droits liés à la reproduction des œuvres protégées ;
- fonds sociaux lycéens, aux fonds de vie lycéenne et aux manuels scolaires.

- fonds sociaux versés aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

• **subventions non globalisées** (32,6 MF) :
- une partie du coût des projets d'établissement, des ateliers artistiques, des ateliers scientifiques des classes à projet artistique et culturel, des classes patrimoine, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C).

• **subventions versées aux associations partenaires** (3,6MF) des établissements : « Plumes du caillou », « Symbiose Fête de la Science », « Partner », « ACESTE CNAM ».

• **partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (**16MF**)** : lutte contre absentéisme et décrochage scolaire.

• **subventions d'équipements pédagogiques** (101,3 MF) immobilisées destinées aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement versées aux établissements.

Action A1106-03 – Enseignement professionnel sous statut scolaire	Dépenses :	98,3	MF

Enjeux et contexte de l'action A1106-03 :

L'enseignement professionnel vise à faire acquérir aux lycéens un premier niveau de qualification professionnelle reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V (brevet d'études professionnelles – BEP, certificat d'aptitude professionnelle – CAP, mentions complémentaires) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, mentions complémentaires).
Élaborée en partenariat, l'offre de formation des lycées professionnels constitue une réponse aux demandes et besoins de formation des élèves, des territoires et des milieux économiques.

Elle est mise en cohérence avec les autres formations professionnelles (apprentissage, formation continue).

La rénovation de la voie professionnelle pour les jeunes sous statut scolaire permet d'améliorer la visibilité des diplômes professionnels avec un diplôme de niveau V (CAP ou BEP maintenus) et un diplôme de niveau IV (le baccalauréat professionnel).
La rénovation de la voie professionnelle s'applique en Nouvelle Calédonie, depuis la rentrée 2010, à tous les élèves qui entrent en classe de seconde. Elle s'appuie sur une réorganisation des parcours et de l'offre de formation. La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans porte sur la durée des formations et non sur les contenus des diplômes, puisque les référentiels des domaines professionnels des diplômes ne changent pas.
A l'issue de la troisième, les jeunes qui choisissent la voie professionnelle peuvent opter pour un cursus court, en deux ans, menant au CAP ou pour un cursus long, en trois ans, menant au baccalauréat professionnel. Sous statut scolaire, le cursus de référence du baccalauréat professionnel est de trois ans, organisé comme celui du baccalauréat général ou technologique en trois classes : seconde, première et terminale.
Le dispositif d'accompagnement personnalisé au profit des lycéens professionnels, point fort de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, permet, à hauteur de 210 heures sur le cycle de trois ans, de faire bénéficier tous les élèves, selon leurs besoins, d'actions d'aide et de soutien. A visée principalement pédagogique, ces actions peuvent également permettre aux jeunes d'affiner un projet professionnel ou de poursuite d'études.

Objectifs de l'action A1106-03 :

Les objectifs de la rénovation de la voie professionnelle visent à diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école et à augmenter le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur. La voie professionnelle doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs en offrant, pour un maximum d'élèves, la perspective d'obtenir un baccalauréat professionnel et, pour tous, celle d'obtenir un diplôme de niveau V en tenant compte des perspectives d'insertion dans les différents domaines professionnels.

- **OBJECTIF 1 -** Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants
- **OBJECTIF 2 -** Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers
- **OBJECTIF 3 -** Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire
- **OBJECTIF 4 -** Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie
- **OBJECTIF 5 -** Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté
- **OBJECTIF 6 -** Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

Indicateurs de l'action A1106-03 :

- **INDICATEUR 1.1 -** Taux d'accès au baccalauréat. Première mesure de l'indicateur à compter du Bac 2012 car il est calculé sur des bases de 3 ans.

- **INDICATEUR 1.2** Taux d'accès à un bac professionnel des élèves de seconde professionnelle. Il s'agit de la probabilité pour un élève de seconde professionnelle d'obtenir le baccalauréat professionnel.

À noter que ce taux d'accès est calculé en métropole sur le « champ » public et privé, compte tenu des échanges entre les deux secteurs. Les calculs déjà réalisés à ce jour pour la NC ont suivi ce principe. En raison de la réforme du baccalauréat professionnel cet indicateur n'est pas calculé pour 2009 et 2010.

À compter de la session 2011, un calcul peut être effectué sur le nouveau cursus en 3 ans (au lieu de 4).

	Réalisation 2006	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011
Nouvelle-Calédonie	27,4%	24,9%	25,4%	Réforme BAC	Réforme BAC	59,4%
France métro + DOM	27,0%	27,8%	26,9%	nd	nd	63,2%

nd : non disponible

- **INDICATEUR 1.3 -** Taux de redoublement

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
1ère année CAP	1,5%	2,0%	1,2%	
1ère année BEP	0,7%	-	-	
1ère année bac PRO (2nde PRO)	1,6%	0,7%	1,2%	

- **INDICATEUR 2.1 -** Evolution de la scolarisation et de la réussite scolaire des élèves handicapés du second degré
  (En cours)

- **INDICATEUR 3.1 -** Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur. Mesure de l'indicateur à compter de 2012 en raison de la difficulté à consolider les données sur les études en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.
- **INDICATEUR 3.2 -** Taux de poursuite des bacheliers professionnels vers un BTS. Mesure de l'indicateur à compter de 2012 en raison de la difficulté à consolider les données sur les études en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.

- **INDICATEUR 4.1 -** Taux de certification des bénéficiaires du dispositif validation des acquis de l'expérience
  (En cours)

- **INDICATEUR 5.1 -** Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années

Nombre d'inspections réalisées (titulaires et MA) sur nombre de postes enseignants	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation au 30/09/ 2012
	14,1%	24,1%	7,0%	34,7%	21,8%	19,8%

- **INDICATEUR 5.2 -** Taux de remplacement (des congés pour maladie ou maternité)
  (en cours)

- **INDICATEUR 6.1 -** H/E : nombre d'heures de dotation par élèves par établissement

Nouvelle-Calédonie	**Réalisation 2010**	**Réalisation 2011**	**Réalisation 2012**	**Cible 2013**
H/E moyen en lycée professionnel (nbre moyen d'heures d'enseignement hebdomadaire par élève)	2,29	2,31	2,31	maintien

- **INDICATEUR 6.2 -** Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe (ou groupes)
  (en cours)
- **INDICATEUR 6.3 -** Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absence d'enseignants non remplacés) Mesure de l'indicateur à compter de 2013 par sondage dans les établissements.
  (en cours)
- **INDICATEUR 6.4 -** Pourcentage de lycées professionnels à faibles effectifs (moins de 200 élèves).

Nouvelle-Calédonie (PU)	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
% de LP publics (y compris ALP) de moins de 200 élèves	69,2%	69,2%	69,2%	69,2%	69,2%	maintien

Moyens de l'action A1106-03:	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Subventions globalisées en lycée professionnel	31 117 800	41 391 360	10 273 560
Subventions non globalisées en lycée professionnel	1 731 132	16 306 989	14 575 857
Subventions d'équipement pédagogique lycée professionnel	23 370 238	23 603 940	233 702
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée professionnel		17 000 000	17 000 000
Total	**56 219 170**	**98 302 289**	**42 083 119**

L'augmentation substantielle des subventions (globalisées et non globalisées) s'explique par une forte majoration de la dotation dévolue aux projets d'établissement qui comprennent : accompagnement éducatif, remise à niveau, amélioration du climat scolaire, sécurité, éducation à la citoyenneté.

Les crédits proposés au budget primitif 2013 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac, au sein des lycées professionnels sous forme de :

- **<u>subventions globalisées</u> (41,4MF)** permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture de ces accidents. Les cotisations sont calculées à partir de taux par élève.
- remboursement au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) des droits liés à la reproduction des œuvres protégées.
- fonds sociaux sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin ;

- **<u>subventions globalisées et sur projets (16,3MF):</u>**

- une partie du coût des Projets d'établissement, des ateliers artistiques, des classes à projet artistique et culturel, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

- des subventions d'équipements pédagogiques destinés aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement
- des subventions de maintenance de ces matériels

• **subventions d'équipements pédagogiques** (40,6MF) immobilisées destinées aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement versées aux établissements.

Action A1106-04 – Enseignement post-bac en lycée	Dépenses :	4,1 MF

Enjeux et contexte de l'action A1106-04 :

Dans le cadre du transfert de l'enseignement secondaire, et en raison de l'imbrication des classes post bac des lycées avec le niveau secondaire, l'Etat confie la gestion des classes d'enseignement supérieur à la Nouvelle Calédonie dans le cadre d'une convention.

Les enseignements post-baccalauréat assurés dans les lycées sont organisés dans les sections de techniciens supérieurs et dans les classes préparatoires aux grandes écoles. L'accès à ces filières est sélectif et l'admission se fait sur dossier.

STS

Implantées dans les lycées, les sections de techniciens supérieurs (STS) sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS). Le BTS est un diplôme national de l'enseignement supérieur de niveau III qui atteste une qualification professionnelle et sanctionne un niveau d'études à bac + 2.

CPGE

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont pour fonction d'accroître le niveau des connaissances des bacheliers dans différents champs disciplinaires, de manière à les rendre aptes à suivre une formation de niveau supérieur dans les filières économiques (lycée du Grand Nouméa) et scientifiques (lycée Jules Garnier). On notera l'existence en Nouvelle Calédonie d'une classe préparatoire ATS, destinée à préparer en un an les titulaires d'un BTS industriels à intégrer une grande école. Ces connaissances sont évaluées par les concours qu'organisent les grandes écoles.

Aux activités traditionnelles d'enseignement s'ajoutent, dans la filière scientifique, les travaux d'initiative personnelle encadrés, dont l'objectif est de permettre à l'étudiant de développer des qualités et capacités d'ouverture d'esprit, d'initiative personnelle, d'esprit critique, d'aptitude à l'imagination expérimentale et à la collecte d'information pour l'analyser et la communiquer.

Objectifs de l'action A1106-04 :

- **OBJECTIF 1 -** Ajuster l'offre de formation post bac dans les lycées en fonction des besoins économiques et en équilibre avec les filières offertes par l'Université de Nouvelle Calédonie
- **OBJECTIF 2 -** Accorder la priorité de recrutement en STS (80%) aux bacheliers technologiques et professionnels,
- **OBJECTIF 3 -** Augmenter le taux de boursiers en CPGE pour tendre vers l'objectif national de 30%

Indicateurs de l'action A1106-04 :

- **INDICATEUR 1.1 –** Evolution du pourcentage d'étudiants scolarisés dans le post bac dans les lycées en Nouvelle Calédonie

	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
public	16,7%	16,8%	
privé	6,4%	6,9%	
ensemble	14,2%	14,4%	

- **INDICATEUR 1.2 –** Taux de sélectivité des filières post bac
- **INDICATEUR 1.3 –** Evolution du poids de l'enseignement post bac dans les moyens globaux attribués aux établissements
- **INDICATEUR 2.1 –** Pourcentage de bacheliers technologiques et professionnels admis en STS en Nouvelle-Calédonie.

PU + PR	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
Élèves en 1ère année de BTS	387	428	464	
dont : titulaires d'un bac techno.	245 (63%)	270 (63%)	281 (60,6%)	
titulaires d'un bac prof.	29 (7%)	39 (9,1%)	45 (9,7%)	

Proportion de bacheliers technologique ou professionnel entrant en BTS en année n+1

PU + PR		Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
Élèves de 1ère année de BTS	titulaires d'un bac techno	245	270	281	
Nombre de bacheliers techno n-1		625	631	668	
	%	39,2%	42,8%	42,1%	
Élèves de 1ère année de BTS	titulaires d'un bac prof.	29	39	45	
Nombre de bacheliers prof. n-1		664	639	671	
	%	4,4%	6,1%	6,7%	

- **INDICATEUR 2.2 –** Taux de poursuite d'études après le BTS
- **INDICATEUR 3.1 –** Taux de boursiers admis en CPGE. Mesure de l'indicateur à compter de 2012.
- **INDICATEUR 3.2 -** Taux d'intégration dans les grandes écoles au bout de deux ans. Mesure de l'indicateur à compter de 2012.

Moyens de l'action A1106-04:

	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Subventions petits équipements pédagogiques Lycée post bac	3 579 952	3 615 752	35 800
Enseignement post bac en lycée - Subventions aux associations.		500 000	500 000
Total	**3 579 952**	**4 115 752**	**535 800**

Les crédits proposés au budget primitif 2013 sur l'action A1106-04 permettent de couvrir des subventions d'équipements pédagogiques spécifiques destinées aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement des classes de niveau « post-baccalauréat » (3,6MF). Il s'agit d'une partie des financements liés aux enseignements post bac en lycée. En effet, les crédits concernant les dispositifs pédagogiques transversaux sont gérés sur les actions A1106-02 et A1106-03 et ceux concernant le fonctionnement matériel sur l'action A1106-07.

De plus, des subventions aux associations partenaires au sein des établissements sont versées à hauteur de 0,5 MF Salon de l'étudiant- Partner.

Action A1106-06 – Information et orientation — Dépenses : 5,9 MF

Enjeux et contexte de l'action A1106-06 :

L'orientation est identifiée comme l'une des grandes priorités de l'action éducative. Elle s'inscrit étroitement dans les objectifs de politique publique d'élévation des niveaux de qualification pour tous fixés, à travers deux évolutions majeures :
- intégration croissante dans les activités scolaires pour favoriser la capacité à s'orienter tout au long de la vie ;
- r**enforcement de l'accompagnement individualisé.**

Objectifs de l'action

- **OBJECTIF 1 - Renforcer** le volet orientation des projets d'établissement
- **OBJECTIF 2 - Développer** les parcours de découverte des métiers et des formations et les entretiens personnalisés
- **OBJECTIF 3 - Multiplier** le nombre de collèges offrant les options 3 ou 6 heures de découverte professionnelle
- **OBJECTIF 4 - Développer** l'usage des outils numériques en matière d'orientation (kiosque d'orientation, web classeur…)
- **OBJECTIF 5 - Intégrer** toute l'offre de formation (public, privé et agricole) dans les procédures d'affectation

Indicateurs de l'action A1106-06 :

- **INDICATEUR 1 -** Nombre de collèges offrant les options de découverte professionnelle

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation	Réalisation	Cible
	2011	2012	2013
Nombre de collèges offrant la DP6	9	11	maintien

- **INDICATEUR 2 -** Nombre de kiosques d'orientation installés dans les établissements

Orientations des moyens proposées :

La proposition d'inscription budgétaire vise à accroître la connaissance de l'offre d'orientation par les élèves et les enseignants. Elle favorise le nombre d'interventions des conseillers d'orientation psychologues en établissement sur la grande terre et dans les iles. Elle permet d'organiser des regroupements d'enseignants par bassin de formation au titre de l'animation.
De plus, l'inscription des crédits proposés inclue, en 2013, les charges directes de fonctionnement comptabilisées antérieurement sur l'action soutien 1106-08.

Moyens de l'action A1106-06 :

	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Frais de déplacement CIO	1 641 471	3 199 566	1 558 095
Frais animation CIO		345 451	345 451
Fonctionnement courant CIO		2 308 760	2 308 760
Total	**1 641 471**	**5 853 777**	**4 212 306**

Action A1106-07 – Vie de l'élève — Dépenses : 555,5 MF

Enjeux, contexte de l'action A1106-07 :

L'année 2013 s'inscrira dans une démarche d'amélioration visant à accroître l'efficacité du système éducatif par un meilleur accompagnement des élèves dans leur parcours.

Les conditions de scolarisation des élèves et de travail pour les enseignants sont un élément fondamental de la réussite scolaire et de l'égalité des chances. Grâce à la qualité de la vie scolaire et à l'attention vigilante qui leur est accordée par l'ensemble des personnels, les élèves doivent trouver un environnement propice aux apprentissages et recevoir l'accompagnement dont ils ont besoin. La vie scolaire participe en elle-même à certains apprentissages essentiels constitutifs du socle commun de connaissances et de compétences, notamment l'acquisition des compétences sociales et civiques et le développement de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

Objectifs de l'action A1106-07 :

- **OBJECTIF 1 -** L'école doit accomplir sa mission dans un climat de sérénité.

Pour répondre à cet objectif qui contribue à l'ambition de réussite de tous les élèves, l'institution scolaire doit veiller à :
- assurer et faire respecter le caractère obligatoire de l'instruction,
- assurer la sécurité à l'école, au collège et au lycée, en luttant contre toute violence.

Indicateurs de l'action A1106-07 :

- **INDICATEUR 1.1 -** Nombre d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
Nombre d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif	4 797 (soit 32,63% des collègiens)	4 835 (soit 32,8% des collègiens)	En hausse

INDICATEUR 1.2 - Coût, par élève, réservé à l'accompagnement éducatif

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
Coût par élève réservé à l'accompagnement éducatif	14 030 F FCP	14 030 F FCP	14 030 F FCP	maintien

- **INDICATEUR 1.3 -** Nombre d'accompagnateurs éducatifs

Nouvelle-Calédonie (public)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
Nombre d'accompagnateurs d'éducation	41 pour 23 ETP	48 pour 26 ETP	38 pour 26 ETP	Maintien 26 ETP

- **INDICATEUR 1.4** - Taux d'absentéisme lourd des élèves signalé au vice rectorat.

L'absentéisme est qualifié de « lourd » lorsqu'il représente au moins 10 demi-journées non justifiées dans le mois.

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
Nombre de signalements absentéisme lourd	389	505	611	
Taux absentéisme lourd	12,7%	17,9%	26,0%	Baisser le taux

- **INDICATEUR 1.5** - Proportion d'actes de violence grave signalés (SIVIS)

SIVIS : système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
Nombre de signalements SIVIS	226	296	148 (pas de relevé pour la période d'août à décembre)	

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
Proportion d'actes de violences graves pour 1 000 élèves	9,85%	12,8%	6,3%	Baisser le taux

- **INDICATEUR 1.6** - Proportion d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Cible 2012
Bilans médicaux d'orientation	1 542	1 376	1 758	Maintien
Bilans médicaux d'aptitude aux ateliers ou aux sections sportives	844	932	1 131	Maintien
Total bilans santé	2 386	2 308	2 889	Maintien
Nombre de visites à l'infirmerie	75 521	75 048	82 121	Maintien

- **INDICATEUR 1.7** - Taux de participation des lycéens aux élections du CVL. Mesure de l'indicateur à compter de 2012.

Lycées et LP publics	Réalisation 2012	Cible 2013
Taux de participation des lycéens aux élections du CVL	21%	

- **INDICATEUR 1.8** - Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive

Nouvelle-Calédonie (PU)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Cible 2013
collèges	26,3%	22,7%	23,3%	maintien
lycées	13,0%	13,0%	9,2%	maintien
L.P.	13,7%	13,4%	11,9%	maintien
TOTAL	21,5%	19,4%	18,3%	maintien
Pour info. taux global pour le privé	31,8%	30,5%	27,6%	

- **INDICATEUR 1.9** - Proportion d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement de vie scolaire

Il s'agit pour l'accompagnement individuel du rapport entre le nombre d'élèves reconnus handicapés et le nombre d'élèves bénéficiant d'une intégration individuelle.
Pour l'accompagnement collectif, il s'agit cette fois du rapport entre le nombre d'accompagnatrices et le nombre d'élèves regroupés en ULIS.

Nouvelle-Calédonie		Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012
accompagnement individuel	public	-	52,0%	55,0%	47 ,6%
	privé	-	11,4%	12,5%	13,2%
accompagnement collectif	public	11,6%	12,5%	13,2%	16,8%
	privé	-	-	-	16,7%

Moyens de l'action A1106-07 :

L'inscription proposée vise à :

- Maintenir les dispositifs d'accompagnement éducatif existant en tenant compte des reliquats de crédits constatés dans les établissements ;
- Accompagner dans les îles et sur toute la grande terre la présence des personnels intervenant sur l'action vie de l'élève (infirmières personnels de l'ASH, assistants sociaux)
- **Améliorer les conditions de scolarisation** dans ses aspects matériels en augmentant les subventions de fonctionnement des établissements scolaires.
- Consolider le niveau d'équipement du service général et des internats des lycées et AL.P.
- **Améliorer les conditions matérielles d'accueil dans les internats et demi-pensions** sous forme de subventions versées aux établissements dans le cadre de leurs projets d'établissement.

	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Subventions vie scolaire en établissement	20 000 000	24 000 000	4 000 000
Dispositifs d'accompagnement éducatif	99 490 646	99 571 646	81 000
Subventions santé scolaire aux provinces	61 056 205	61 056 205	-
Frais de déplacement infirmières	835 322	1 119 362	284 040
Frais de déplacement ASH	2 236 094	1 664 408	- 571 686
Frais de déplacement assistants sociaux	3 569 189	2 531 407	- 1 037 782
Subventions pédagogiques ASH	2 505 970	4 531 040	2 025 070
Amélioration accueil internats et demi-pensions	-	25 273 334	25 273 334
Subventions d'équipement service général et internats des Lycées et ALP	21 718 377	21 843 821	125 444
Subventions de fonctionnement des Lycées et ALP	289 331 742	313 914 061	24 582 319
Total	**500 743 545**	**555 505 284**	**54 761 739**

Les évolutions négatives constatées pour frais de déplacement s'expliquent par la rationalisation de ce poste de dépenses dont notamment la fin d'une location longue durée d'un véhicule.

Action A1106-08 – Soutien et pilotage

Dépenses : 1 872,5 MF

Enjeux et contexte de l'action A1106-08

Les divers acteurs de l'action participent pleinement à la rénovation du système scolaire plus largement orienté vers la réussite de l'ensemble des élèves.
Les crédits proposés au budget primitif 2013 sur l'action A1106-08 – Soutien et pilotage se destinent à financer :

- les charges de fonctionnement courant et immobilier du vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie, les frais de déplacement des personnels, les dépenses de bureautique du service unique.
- Les subventions allouées au titre des transports scolaires d'élèves,
- Les opérations de construction, rénovation et modernisation des bâtiments scolaires et des bâtiments administratifs.

Objectifs de l'action A1106-08 :

- **OBJECTIF 1 -** Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire
- **OBJECTIF 2 -** Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines
- **OBJECTIF 3 -** Optimiser les moyens des fonctions support

Indicateurs de l'action A1106-08 :

- **INDICATEUR 1** - Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne de vacances de postes (enseignement public)
- **INDICATEUR 2** -Taux de stabilité des enseignants en établissement difficile ou isolé. Mesure à compter de 2013 compte tenu de la complexité des données à consolider.

Orientations des moyens proposés :

L'inscription des crédits proposés sur l'action A1106-08 confirme la nécessité de :

- **financer massivement les investissements, constructions, rénovations et travaux immobiliers à destinations des lycées et antennes de lycées professionnels** ;

- **accompagner le développement numérique scolaire dans les établissements du second degré public et renforcer la capacité de traitement de l'information au sein du vice rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;**

- **renforcer l'action de la délégation académique aux relations européennes et internationales** en développant à l'attention des élèves et des enseignants de nouveaux partenariats régionaux (appariements, formations…) ;

- **intensifier le pilotage académique existant et instaurer de nouveaux dispositifs de proximité tels les groupes de pilotage** : ALP, action culturelle, vie scolaire, personnels de direction, TICE, documentalistes en rationnalisant le coût des frais de déplacements.

Moyens de l'action A1106-08 :

	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Délégation académique aux relations européennes et internationales	1 557 279	3 332 264	1 774 985
Logistique, Frais de déplacements	4 360 895	8 203 462	3 842 567
Logistique, système Information	12 471 746	18 673 780	6 202 034
Logistique -Fonctionnement courant VR	34 172 127	27 116 093	- 7 056 034
Logistique - Fonctionnement immobilier VR	18 260 990	12 007 594	- 6 253 396
Entretien rénovation et modernisation des bâtiments administratifs	3 278 641	7 250 000	3 971 359
Dispositif accompagnement CAPES	10 114 000	8 293 480	- 1 820 520
Subventions acteurs de l'enseignement	-	28 000 000	28 000 000
Interventions sur bâtiments scolaires hors AP	24 910 740	25 700 000	789 260
Construction, études lycée du centre	10 000 000	10 000 000	-
Construction, rénovation et modernisation des bâtiments scolaires PPI - (AP)	735 077 654	1 310 000 000	574 922 346
Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires Lycée Touho - J. Garnier (AP)			
Rénovation et modernisation des Systèmes information scolaires (AP)			
Rénovation et modernisation des Systemes d'information administratif (AP)			
Transports scolaires	413 927 208	413 927 208	-
Total	**1 268 131 280**	**1 872 503 882**	**604 372 602**

L'augmentation substantielle des moyens alloués à la Délégation académique aux relations européennes et internationales procède de l'intégration du coût de la convention d'échanges d'enseignants entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie.

Action A1106-09 – Enseignement des langues et de la culture kanak — Dépenses : 18,3 MF

Après un an de fonctionnement du service de l'enseignement des langues et de la culture kanak SELCK au sein du vice-rectorat, direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie, il est proposé, pour en faciliter le suivi et l'évaluation, de transférer ces crédits sur le programme P1106, action A1106-09.

Enjeux et contexte de l'action A1106-09

La question de l'enseignement des langues kanak intéresse l'ensemble des niveaux éducatifs. La qualité et l'efficacité de cet enseignement sont essentielles.
Le service SELCK intervient dans la mise en œuvre des programmes, l'appui à la formation, l'appui à la pédagogie et la coordination des actions transversales.

Objectifs de l'action A1106-09 :

- **OBJECTIF 1 -** Poursuivre et finaliser les outils et documents en langue, concevoir tout type de supports pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.
- **OBJECTIF 2 -** Coordonner le travail pédagogique des enseignants LCK à partir de programmes d'apprentissage des langues dans le 1er et 2nd degré.
- **OBJECTIF 3 –** Valoriser les réussites, impulser les innovations et expérimentations porteuses d'amélioration des résultats des élèves grâce à l'enseignement des langues et de la culture kanak, diversifier les supports de travail par l'équipement de classes numériques en tablettes et en mallettes de balado-diffusion.

Indicateurs de l'action A1106-09 :

Ces indicateurs seront construits en 2013. Ils pourront comporter le dénombrement des élèves bénéficiant d'un enseignement de langue kanak, l'indication du nombre de ressources pédagogiques produites. En outre, une étude sera commandée à l'inspection générale afin d'évaluer l'impact de cet enseignement sur la réussite des élèves.

Moyens de l'action A1106-09 :

Les crédits inscrits à l'action A1106-09 correspondent aux charges de fonctionnement du SELCK : animation, création et diffusion d'outils pédagogiques, formations, frais de déplacement, fournitures administratives. L'augmentation importante observée de 2012 à 2013 provient de l'extension nouvelle du SELK compétent sur le premier et le second degré.

	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Frais de déplacement SELCK	3 500 000	3 710 167	210 167
Animation réseau pédagogique SELCK	2 050 000	2 135 000	85 000
Fonctionnement courant SELCK	2 000 000	1 654 257	- 345 743
Communication séminaire	2 600 000	2 717 012	117 012
Fonds documentaire	3 350 000	3 740 000	390 000
Projet supports numériques (tablettes)		2 520 000	2 520 000
Evaluation du dispositif SELCK		1 808 230	1 808 230
Total	**13 500 000**	**18 284 666**	**4 784 666**

	Ventilation compensation	Mesures nouvelles de la Nouvelle-Calédonie	Total Budget Primitif DGE 2013
Total Budget VR NC	**4 402 747 305**	**711 000 000**	**5 113 747 305**
P1105 Enseignement privé	2 273 500 000	10 000 000	2 283 500 000
P1106 Enseignement second degré public	2 129 247 305	701 000 000	2 830 247 305

P1106 Enseignement second degré public Origine de financement	BP 2013 part compensée	Mesures supplémentaires de la Nouvelle-Calédonie	Total Budget Primitif DGE 2013
Action A1106-01 - Enseignement en collège	80 041 460	-	**80 041 460**
Action A1106-02 - Enseignement général et technologique en lycée	179 640 204	16 000 000	**195 640 204**
Action A1106-03 - Enseignement professionnel sous statut scolaire	98 302 289	-	**98 302 289**
Action A1106-04 - Enseignement post-bac en lycée	4 115 752	-	**4 115 752**
Action A1106-06 - Information et orientation	5 853 777	-	**5 853 777**
Action A1106-07 - Vie de l'élève	523 505 275	32 000 000	**555 505 275**
Action A1106-08 - Soutien et pilotage	1 219 503 882	653 000 000	**1 872 503 882**
Action A1106-09 - Enseignement des Langues et de la Culture Kanak	18 284 666	-	**18 284 666**
Total	**2 129 247 305**	**701 000 000**	**2 830 247 305**

Financement de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie - Vice-rectorat – D.G.E. (hors DENC)		**P1105 Enseignement privé**	**P1106 Enseignement second degré public**	**Total**
Nouvelle Calédonie	Fonctionnement	2 283 500 000	1 297 299 124	3 580 799 124
	Investissement	-	1 532 948 181	1 532 948 181
	Total Nouvelle-Calédonie	**2 283 500 000**	**2 830 247 305**	**5 113 747 305**
Etat	Rémunération des personnels	13 245 823 389	31 915 035 800	45 160 859 189
	Fonctionnement	159 858 473	859 739 570	1 019 598 043
	Investissement		775 656 325	775 656 325
	Total Etat	**13 405 681 862**	**33 550 431 695**	**46 956 113 556**
	Total	**15 689 181 862**	**36 380 679 000**	**52 069 860 861**

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme Dépenses						
Chapitre	P1101 Enseignement du 1er degré	P1102 Formation initiale des enseignants	P1103 Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	P1104 Enseignement technique agricole	P1105 Enseignement privé	P1106 Enseignement second degré public	**Total**
902	40 600 000	0	90 222 750	1 000 000	0	1 533 941 167	1 665 763 917
Total Investissement	**40 600 000**	**0**	**90 222 750**	**1 000 000**	**0**	**1 533 941 167**	**1 665 763 917**
902	197 550 000	319 000 000	527 717 950	179 810 000	2 283 500 000	1 296 306 147	4 803 884 097
932	0	0	0	0	0	0	0
938	0	0	0	0	0	0	0
939	0	0	64 000 000	0	0	0	64 000 000
Total Fonctionnement	**197 550 000**	**319 000 000**	**591 717 950**	**179 810 000**	**2 283 500 000**	**1 296 306 147**	**4 867 884 097**
Total BP 2013	238 150 000	319 000 000	681 940 700	180 810 000	2 283 500 000	2 830 247 314	6 533 648 014

Mission M12
Formation professionnelle continue

DEPENSES : 3 764 550 300 F
RECETTES : 875 656 325 F

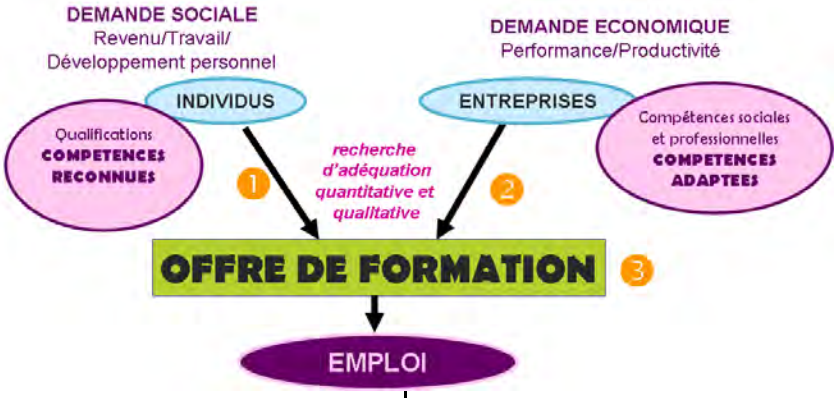

❶ Information, orientation, accompagnement

❷ Former pour l'emploi

❸ Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes est l'un des enjeux de la formation professionnelle continue. C'est autour de cette logique que nous avons structuré la mission formation professionnelle en trois programmes. Les deux premiers programmes sont orientés en direction des principaux « clients » de la formation que sont les individus (informer, orienter accompagner) et les entreprises (former pour l'emploi). Le troisième programme concentre quant à lui les moyens destinés à satisfaire aux exigences qualitatives et réglementaires pour une mise en œuvre optimum des deux premiers programmes.

Programme P1201 Information, orientation, accompagnement

Dépenses : 967 500 000 F

Enjeux et contexte

Les bénéficiaires prioritaires du dispositif de formation professionnelle continue financé par la Nouvelle-Calédonie sont généralement l'ensemble des demandeurs d'emploi et plus particulièrement les jeunes calédoniens sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi, les personnes privées d'emploi et manifestant par leur inscription comme demandeur d'emploi leur volonté de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail.

Par ailleurs, certaines catégories de salariés restent insuffisamment qualifiées pour faire face aux fortes évolutions technologiques ou commerciales mises en œuvre dans les mêmes entreprises et constituent une cible qu'il est aussi nécessaire de traiter pour gagner en productivité.

Objectifs

Les publics entrant aujourd'hui dans les dispositifs mis en place et financés par la Nouvelle-Calédonie semblent être en moyenne, et au regard des années passées, de plus en plus éloignés de l'emploi et proches de problématiques relevant de plus en plus de logique d'insertion sociale, de remise à niveau. Il est donc essentiel que notre dispositif prenne en compte l'ensemble des difficultés et s'attache à :

- rénover les missions du service IOPPS
- travailler en réseau avec l'ensemble des structures en charge de l'insertion sociale,
- informer et communiquer lisiblement sur l'ensemble des dispositifs existants,
- prendre de plus en plus en compte la dimension centrale de l'orientation et accompagner le stagiaire tout au long de son parcours,
- considérer la qualité de l'environnement de la formation comme un facteur de réussite du stagiaire.
- préparer l'entrée en formation ou l'insertion directe à l'emploi en centrant l'action sur l'acquisition des compétences essentielles

Compte tenu du contexte, il est important de mettre l'accent sur la préparation de l'entrée en formation (action 5), en particulier sur les dispositifs d'orientation et pré qualification, pour permettre aux jeunes les plus éloignés de la « cible qualifiante » de se rapprocher des pré-requis comportementaux et des connaissances de base.

Les moyens

La <u>répartition par actions</u> des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme information, orientation, accompagnement est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1201-01 - Informer et promouvoir la formation	21 000 000	20 000 000	20 000 000	0
Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires	83 500 000	71 250 000	4 000 000	-67 250 000
Action A1201-03 - Connaître et analyser les publics	5 000 000	0	0	0
Action A1201-04 - Prendre en charge les bénéficiaires	557 375 000	562 550 000	903 500 000	340 950 000
Action A1201-05 - Préparer l'entrée en formation	112 500 000	143 250 000	40 000 000	-103 250 000
Total	**779 375 000**	**797 050 000**	**967 500 000**	**170 450 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	323 000 000	335 300 000	146 500 000	-188 800 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	94 775 000	100 000 000	0	-100 000 000
65- Autres charges de gestion courante	361 600 000	361 750 000	821 000 000	459 250 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**779 375 000**	**797 050 000**	**967 500 000**	**170 450 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Indicateurs de performance

Libellé indicateur	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011 / Cible 2011	Objectif 2012	Prévision 2013
Taux de prise en charge des demandeurs d'emploi	12,9%	14,9%	13,4% / ≥14 %	≥14,5 %	15%
Taux de déperdition au cours de l'orientation	47,6%	44,9%	42,5% / ≤45 %	≤42 %	≤40 %
Taux de réalisation de la commande publique	81,6%	92,8%	93, 0 % / ≥90 %	≥90 %	≥90 %

Indicateur 1 : Taux de prise en charge des demandeurs d'emploi
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la part des demandeurs d'emploi (DE) – qualifiés ou non qualifiés – qui intègre une session de formation en ou hors Nouvelle-Calédonie, quel que soit le dispositif de formation.
Il est calculé à partir du nombre de personnes (DE) affectées sur une formation ramenés au nombre de DE enregistrés sur une fiche numérique par le dispositif IOPPS (information, orientation, positionnement, prescription et suivi) de l'institut pour le développement des compétences (IDCNC).
Source : IOPPS/IDCNC

Indicateur 2 : Taux de déperdition au cours de l'orientation
Commentaire: Cet indicateur vise à vérifier que le processus d'orientation écarte le moins possible de candidats année après année. Il permet également de démontrer que le dispositif de formation est en capacité de s'adapter à l'évolution des publics. L'objectif est bien d'offrir des solutions permettant de répondre le plus largement possible aux différentes problématiques d'insertion des personnes en recherche d'emploi ou des salariés soucieux de leur avenir professionnel. Plus cette étape est maîtrisée, plus le dispositif d'orientation assure l'équité d'accès à la formation et moins de personnes sont laissées sans solution d'accompagnement vers l'insertion.
Il est calculé comme suit :

(Nombre de candidats convoqués) – (Nombre de candidats prescrits en formation)
---------- X 100
Nombre de candidats convoqués aux évaluations
Source : IOPP'S ; Point A

Indicateur 3 : Taux de réalisation de la commande publique
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'écart entre le remplissage des formations et les places théoriquement « ouvertes » censées accueillir les stagiaires en début de formation.
Il est calculé à partir du nombre de stagiaires inscrits en formation au dernier jour du premier mois de formation sur le nombre de places conventionnées par la Nouvelle-Calédonie.
Source : DFPC / SFP / SFPC

La majorité des dépenses inscrites dans le programme P1201 sont proposées sur l'autorisation d'engagement suivante pour un montant total de 590,5 MF de CP. Il est également prévu une augmentation d'AE du même montant.

INFORMER - ORIENTER - ACCOMPAGNER LA FORMATION

REVISION D'AE : P1201-2011/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	2 193 775 000
Montant de révision proposé	**590 500 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**2 784 275 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	2 000 035 046
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**193 739 954**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**784 239 954**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
2 784 275 000	0	0	0	860 662 954	1 051 277 771	1 911 940 725

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
590 500 000	2 502 440 725	117 925 000	0	0	0	163 909 275

Les actions pour 2013

Action A1201-01 – Communication et publication — Dépenses : 20,0 MF

Depuis 2012, le budget communication servant à promouvoir l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie est géré directement par la DFPC. Auparavant, cette activité était sous traitée à l'IDC-NC.

Ce budget sert à financer les campagnes de communication, productions documentaires multimédia ou événementielles destinées à aider à l'orientation des demandeurs d'emplois sur les choix des métiers et des caractéristiques des parcours de formation professionnelle en alternance, en centre et les conditions de prises en charge.
20 MF sont proposés au budget.

Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires — Dépenses : 4,0 MF

Ce budget est destiné à financer une convention de prestation d'accueil et d'orientation des demandeurs d'actions de parcours individualisés par le dispositif « Bourse Territoriale de Formation professionnelle continue » (BTF) au sein de la section « Accompagnement des

Parcours Individualisés » (API). Cette prestation réalisée par l'ACESTE-CNAM est de 5 MF en AE et **4 MF** en CP pour 2013.

Action A1201-03 - Connaître et analyser les publics	**Dépenses :**	**0**	**MF**
	Recettes :	***0***	***MF***

Précédemment sous traitée à l'IDCNC via le service IOPPS, cette action sera désormais assurée par la DFPC qui intègre la fonction d'orientation et de positionnement des bénéficiaires.

Action A1201-04 – Prendre en charge les bénéficiaires	**Dépenses :**	**903,5**	**MF**

A. L'indemnisation des stagiaires (496,5 MF)

1. L'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle continue 301 MF

1.1. Le versement de l'indemnité aux stagiaires est depuis 2004 confié à l'IDC-NC. L'application informatique « gestion de la formation professionnelle continue (GFPC) », développée à cet effet, assure aujourd'hui un traitement unique, fiable et lisible pour l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle. Cette application sera remplacée début 2013 par une application WEB plus performante (Sefor@) qui permettra à l'ensemble des acteurs (organismes de formation, conseillers en information et en insertion Professionnelle (CIIP), IDCNC) de suivre le parcours des stagiaires.

En 2011, les indemnités se sont élevées à 437 MF pour 1 337 stagiaires.

Fin juillet 2012, les indemnités s'élevaient à 288 MF.
955 stagiaires avaient été indemnisés par la Nouvelle Calédonie :
- 569 stagiaires externes pour 296 stagiaires internes, 62 salariés en congé individuel de formation (CIF), 11 allocataires et 17 détenus ;
- le volume mensuel de stagiaires en formation est de 600 à partir du mois d'avril avec une diminution régulière d'octobre à décembre.

Période	Indemnité de formation		Indemnité de rémunération		Détenus	TOTAL
	Externe	Interne	CIF	Allocataire		
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
Janv- Juillet	**183 607 076**	**50 316 217**	**45 341 353**	**8 428 845**	**936 781**	**288 630 272**

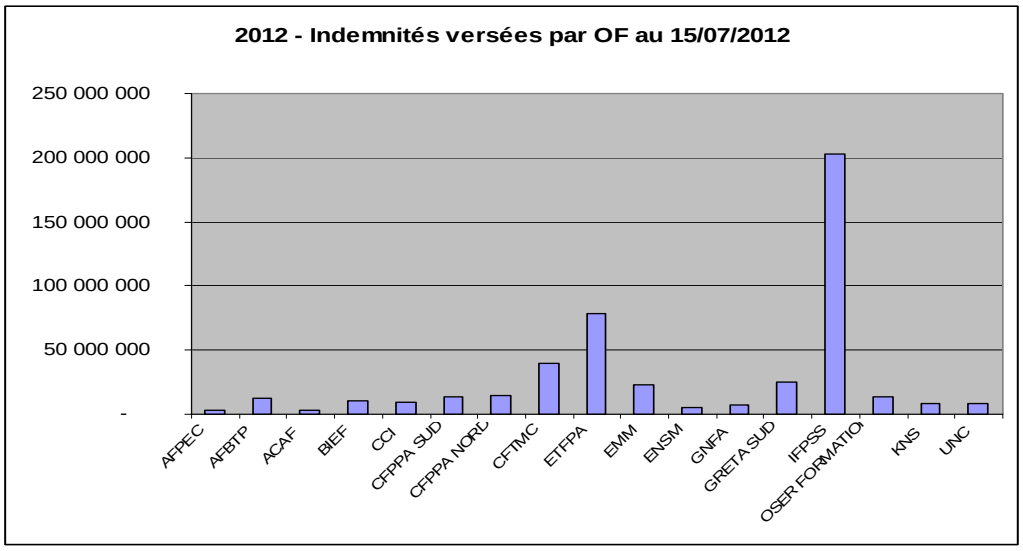

Compte tenu du volume prévisionnel de la commande 2013, on peut estimer que les besoins financiers (hors prise en charge des stagiaires salariés et travailleurs indépendants) seront de **430 MF en AE et 253 MF en CP**.

1.2 L'indemnisation des salariés et travailleurs indépendants 48 MF

Sont concernés :

- les salariés désirant suivre des actions de formation professionnelle continue qui bénéficient d'un congé de formation,
- les travailleurs indépendants

Sur la base de 2012, il est prévu au budget 2013, la rémunération de 50 stagiaires à hauteur de 78 MF en AE et 48 MF en CP.

2. L'indemnisation des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) 195 MF

La réglementation relative aux BTF (délibération modifiée n° 407/CP du 23 mai 1995) prévoit le versement d'indemnités mensuelles fixées en fonction du salaire minimum garanti.

En 2012, le budget prévoyait 174 MF pour un nombre estimé de 120 stagiaires (80 en cours et 40 nouvelles bourses). Les commissions BTF qui se sont réunies en 2012, on rendu des avis favorables pour 66 demandes. Ainsi pour 2013, il est à prévoir l'indemnisation de 170 stagiaires (120 en cours et 50 nouveaux).
Compte tenu du volume prévisionnel des bénéficiaires en 2013, on peut estimer que les besoins financiers seront de 195 MF en AE et en CP.

3. L'indemnisation des demandeurs d'emploi engagés dans une démarche validation des acquis de l'expérience (VAE) : 0,5 MF

Cette somme couvre les frais d'hébergement et de restauration des demandeurs d'emploi amenés à se déplacer, en métropole en particulier, pour passer un entretien devant un jury VAE.

B. Les cotisations sociales (152 MF)

1. Les cotisations sociales des stagiaires : 32 MF

1.1. Cotisations sociales des stagiaires formation professionnelle continue : 13 MF

En 2011, les cotisations sociales des stagiaires de la commande publique se sont élevées à 50 MF. Au 31 juillet 2012, les cotisations sociales s'élevaient à 37,5 MF dont 18,8 pour les stagiaires en formation continue et 18,7 pour les stagiaires salariés et travailleurs indépendants. Les besoins pour ce BP 2013 sont estimés à 13 MF en AE et en CP pour les stagiaires en formation continue.

Période	Cotisations sociales des stagiaires en formation continue	Cotisations sociales des CIF
Janv-Juillet	**18 793 731**	**18 730 512**

1.2. Cotisations sociales des salariés et travailleurs indépendants : 19 MF

Les cotisations sociales des 50 stagiaires prévus pour 2013 s'élèveraient à 32 MF en AE et à 19 MF en CP.

2. les cotisations sociales des apprentis et des stagiaires du Régiment du Service Militaire Adapté RSMA : 80 MF

Les cotisations sociales des apprentis étant évaluées à 83 MF en 2012, on estimera le même montant pour 2013 ; soit 70 MF en AE et en CP.
Le montant annuel des cotisations sociales des stagiaires du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) est évalué pour l'année 2013 à 10MF en AE et CP.

3. Les cotisations sociales des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) : 40 MF

Du fait de l'augmentation du nombre de stagiaires indemnisés, les cotisations sociales BTF seront de 40 MF en CP au BP2013.

C. Le transport (33 MF)

1. Le transport des stagiaires de la formation professionnelle continue : 7 MF

Il s'agit des transports dits exceptionnels ou pédagogiques des stagiaires de la commande publique payés aux organismes de formation qui organisent le transport de leurs stagiaires remédiant ainsi aux difficultés de transports récurrentes sur l'ensemble du territoire.
15 MF en AE et 7 MF en CP.

2. Le transport des candidats à la validation des acquis de l'expérience : 1,5 MF

Il s'agit de la prise en charge des billets d'avion des candidats se rendant en métropole pour passer un entretien devant un jury VAE.

3. Le transport des apprentis : 2,5 MF

Cela concerne les apprentis dont le domicile et l'entreprise d'accueil sont à 30 km et plus du centre de formation des apprentis (CFA) qui peuvent bénéficier d'une aide financière au

transport supportée par le budget de la DFPC. Cette prise en charge ne concerne que les allers-retours du domicile au CFA. Cette mesure concerne 7 % des apprentis.

Les besoins pour 2013 sont estimés à 4 MF en AE et à 2,5 MF en CP.

4. Le transport des stagiaires hors NC : 2 MF

Il s'agit des billets d'avion de stagiaires de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie en formation hors de la Nouvelle-Calédonie ne pouvant bénéficier du dispositif « passeport mobilité ». Ce dispositif est géré par l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC).

5. Le transport des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) : 20 MF

La réglementation relative aux BTF prévoit la prise en charge des frais de transport (aller-retour) des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) ainsi que de leurs conjoints et enfants. Elle prévoit également la prise en charge du transport maritime des bagages au retour. Cette dépense est estimée à 25MF en AE et 20 MF en CP.

D. Les frais d'hébergement et de restauration : 80 MF

Compte tenu des actions programmées dans le cadre du projet de programmation 2013, il convient d'inscrire une enveloppe de 190 MF d'AE pour couvrir ces dépenses conventionnelles (80 MF de CP).
Trois organismes de formation disposent aujourd'hui de structures d'hébergement et de restauration, à savoir :

- l'ETFPA ;
- le CFTMC ;
- le CFPPA Nord.

L'évaluation par les stagiaires de leurs conditions d'hébergement et d'accueil dans les centres est insatisfaisante et doit être prise en compte par les organismes de formation. La dimension péri formation constitue l'un des facteurs de réussite du parcours d'un individu.

E. Le suivi des stagiaires en mobilité hors territoire : 140 MF

Une convention liant la Nouvelle-Calédonie à l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) permet d'indemniser et de suivre les stagiaires en mobilité. Le budget 2013 s'élève à 240 MF en AE et à 140 MF en CP, réparti comme suit :

La mobilité Métropole dans les centres de formation AFPA (Association Nationale de Formation Professionnelle des Adultes) et autres. Le budget 2013 prévoit 51 MF en AE et 37 MF en CP pour les 54 stagiaires de la commande publique Etat (14 en cours et 40 nouveaux) et les 34 stagiaires hors commande publique Etat (12 en cours et 22 nouveaux).

La mobilité Québec dans les CEGEP (Collège d'Enseignement Général et Professionnel), établissements assimilés à des Instituts Universitaires Technologiques (IUT). Depuis 2007, la Nouvelle-Calédonie a envoyé 253 stagiaires au Québec dont le parcours est résumé dans le tableau ci-dessous :

Promo	Diplômé	En attente des résultats fin de parcours	Non diplômé	En cours à août 2012	Taux de réussite	Hors dispositif	Taux d'érosion	Total
2007	18		5		78,3%	15	40,5%	37
2008	25	6	9	3	62,5%	24	35,8%	67
2009	13	4		12	76,5%	7	19,4%	36
2010				32		5	13,5%	37
2011	1*			35		2	5,3%	38
2012				38			0,0%	38
Total	**53**	**9**	**17**	**121**	**67,1%**	**53**	**20,9%**	**253**

*Spécialisation d'une année d'un DEC Technique vers une AEC

Pour l'année 2013, il est prévu d'indemniser et de suivre 146 stagiaires (121 en cours et 35 nouveaux) pour un budget de 137 MF en AE et de 97 MF en CP.

En sus, un programme de formation spécialisée (AEC Techniques de prévention d'incendie) pour couvrir les besoins de la Nouvelle-Calédonie a été programmé pour 5 stagiaires au CEGEP de Montmorency. Cette action s'élèverait pour 2013 à 12 MF en AE et 9 MF en CP.

Une autre convention liant la Nouvelle-Calédonie à l'ACESTE-CNAM est également prévue dans le cadre du suivi des stagiaires, notamment BTF en métropole, pour un budget prévisionnel de 20 MF en AE et 15 MF en CP.

F. L'accompagnement des demandeurs d'emploi engagés dans une démarche VAE : 2MF

Les demandeurs d'emploi qui s'engagent dans une démarche VAE peuvent bénéficier de la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie de l'accompagnement méthodologique assuré par un organisme de formation (financement plafonné à 140 000 F par candidat). La somme prévue correspond à la prise en charge d'environ 15 candidats.

Action A1201-05 – Préparer l'entrée en formation — Dépenses : 40,0 MF

Le rapport d'évaluation de notre politique mentionne l'importance de la palette de dispositif de pré qualification permettant aux calédoniens un accès multiple à la formation professionnelle en fonction des situations, des niveaux et des aptitudes de chacun. L'articulation entre le dispositif préparatoire et qualifiant mis en place par la Nouvelle-Calédonie permet de renforcer de manière significative la construction de parcours de formation permettant l'entrée en formation qualifiante ou accéder directement à un emploi.

Les éléments du diagnostic partagé a mis en évidence la nécessité de développer un dispositif particulier pour traiter les publics V et infra V. Pour l'instant dénommé « espace des vocations », ce pôle d'excellence préparatoire devrait démarrer début 2013 après plus de 6 mois de travail sur la réingénierie pédagogique. Ce pôle préparatoire sera installé sur le centre ETFPA de Nouvile.

Il est demandé l'inscription de 100 MF en AE et de **40 MF** en CP.

Programme P1202 Former pour l'emploi

Dépenses : 1 118 400 000 F

Enjeux et contexte

En matière de formation professionnelle, le principal défi auquel se trouve confrontée la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui est l'ajustement permanent des ressources humaines de la croissance et du développement dans un contexte où le rééquilibrage, le progrès social et la promotion de l'emploi local constituent les lignes directrices.

La réponse aux problèmes identifiés, que sont le modèle de croissance calédonien (qui doit bénéficier de gains de productivité) et le risque de déficit de la population active, réside pour une grande part dans le recours à la formation. L'élévation du niveau de compétences et l'acquisition de qualification constituent le défi majeur pour les années à venir.

Objectifs

Contribuer au développement des entreprises :

Mettre en œuvre collectivement un système de formation souple, réactif et lisible qui :

- organise le dispositif d'analyse des besoins présents et prospectifs des entreprises ;
- permet de fournir des ressources humaines, des compétences locales en nombre suffisant, adaptées et adaptables ;
- permet aux entreprises de se développer sur les marchés extérieurs et intérieurs.

Améliorer la formation des individus

Le système de formation professionnelle continue doit s'adapter aux spécificités des individus, être cohérent avec la formation initiale et :

- permettre aux individus d'acquérir, de développer et maintenir des compétences valorisables professionnellement ;
- permettre aux salariés de s'adapter aux évolutions de leur emploi et celles du marché de l'emploi ;
- donner la possibilité aux individus de changer professionnellement ;
- permettre aux employeurs et promoteurs de se professionnaliser.

Pour gagner en réactivité et pour coller au mieux aux besoins en main d'œuvre qualifiée, la Nouvelle-Calédonie a organisé sa programmation annuelle autour d'une commande dite structurelle pour les besoins pérennes et clairement identifiés et une commande conjoncturelle dont les financements sont mobilisables rapidement en fonction des besoins du marché du travail. Pour 2011, la répartition financière entre ces deux commandes est fixée à 70 % pour la commande structurelle et 30 % pour la commande conjoncturelle.

Cependant, pour appuyer cette logique sectorielle et conjoncturelle, la Nouvelle-Calédonie doit se doter des outils d'analyse et d'anticipation nécessaires à l'analyse des besoins des secteurs d'activité au-delà d'une logique macro par grandes filières économiques. Dès lors, c'est au niveau de l'animation des réseaux d'employeurs que le gouvernement va renforcer son action pour améliorer la qualité des données produites.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme former pour l'emploi est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1202-01 - Qualifier pour l'emploi (demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)	1 109 953 750	1 176 308 000	812 400 000	-363 908 000
Action A1202-02 - Soutenir les initiatives sectorielles	105 000 000	150 000 000	225 000 000	75 000 000
Action A1202-03 - Accompagner le développement des actifs et des publics	71 400 000	91 500 000	81 000 000	-10 500 000
Action A1202-04 - Evaluer les besoins et les réalisations	36 000 000	0	0	0
Total	**1 322 353 750**	**1 417 808 000**	**1 118 400 000**	**-299 408 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	953 353 750	963 500 000	969 400 000	5 900 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	369 000 000	454 308 000	149 000 000	-305 308 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**1 322 353 750**	**1 417 808 000**	**1 118 400 000**	**-299 408 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Indicateurs de performance

Libellé indicateur	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011 / Cible 2011	Objectif 2012	Prévision 2013
Indice de satisfaction des stagiaires	86,0%	80,7%	74,4% / ≥82 %	≥83 %	≥83 %
Taux d'érosion	9,0%	12,3%	11,6% / ≤12 %	≤11 %	≤10 %
Taux de réussite (aux examens)	65,5%	76,6%	82, 2 % / ≥75 %	≥75 %	≥75 %
Taux de validation	60,3%	67,0%	70,8% / ≥65 %	≥68 %	≥69 %
Taux d'insertion à 6 mois (des admis)	49,7%	52,6%	61,3% / ≥42 %	≥46 %	≥48%
Part des formations conjoncturelles	16,9%	23,3%	26,7% / ≥30%	≥35 %	≥35 %
Taux de réponse aux enquêtes emploi			35 % (entreprises) / 39 % (salariés)		à définir

Indicateur 1 : Indice de satisfaction des stagiaires
Commentaire: Cet indicateur vise à renseigner sur le degré de satisfaction ressenti par les stagiaires à l'égard de leur formation.
Il est calculé à partir des questionnaires remis aux stagiaires à l'issue de la formation. Une question consiste pour les stagiaires à donner une note au stage qu'ils ont suivis, la moyenne des notes détermine l'indice de satisfaction (de 1 à 20).
Donnée 2011 au 30/06/2012.
Sources : OEFQS (observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation) / IDC-NC, DFPC / Unité d'appui / Evaluation

Indicateur 2 : Taux d'érosion
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la part des arrêts pendant le suivi des formations.
Il est calculé à partir du nombre d'arrêts pendant la formation sur le nombre d'inscrits.
Donnée 2011 au 30/06/2012.
Source : DFPC / Unité d'appui / Evaluation

Indicateur 3 : Taux de réussite (aux examens)
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le niveau d'acquisition des connaissances.
Il est calculé à partir du nombre de stagiaires admis à l'examen sur celui des stagiaires présentés à l'examen.
Source : DFPC / Unité d'appui / Evaluation

Indicateur 4 : Taux de validation
Commentaire: Cet indicateur est un indicateur qualitatif de la performance de la formation professionnelle qui présente l'intérêt de cumuler la réussite aux examens et l'érosion aux cours des formations. Cet indicateur traduit la stabilité des effectifs dans les formations (nombre d'inscrits et nombre de présents en fin de formation), donc la capacité à offrir des conditions d'accueil et de déroulement des formations en adéquation avec les attentes des stagiaires et par conséquent susceptibles de limiter le taux d'érosion.
Il est calculé comme suit :
Nombre de personnes admises aux examens
---------- X 100
Nombre de personnes inscrites en formation
(stabilisées 1 mois après l'entrée en formation)
Source : DFPC / Unité d'appui / Evaluation

Indicateur 5 : Taux d'insertion à 6 mois (des admis ou présentés)
Commentaire: Cet indicateur est un bon révélateur de la correspondance entre la maîtrise des compétences et l'adaptation aux emplois. Il permet de mesurer le devenir professionnel des stagiaires, et de s'assurer ainsi que la formation professionnelle permet l'insertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.
Mode de calcul :
Nombre d'admis (ou présentés) en situation d'emploi à 6 mois
---------- X 100
Nombre de stagiaires admis (ou présentés) aux examens
Donnée 2011 au 30/06/2012.
Source : OEFQS / IDCNC

Indicateur 7 : Part des formations conjoncturelles
Commentaire: Pour gagner en réactivité et pour coller au mieux aux besoins en main d'œuvre qualifiée, la Nouvelle-Calédonie a organisé sa programmation annuelle autour d'une commande dite structurelle pour les besoins pérennes et clairement identifiés et une commande conjoncturelle dont les financements sont mobilisables rapidement en fonction des besoins du marché du travail.
Cet indicateur vise à mesurer le volume financier des formations du volet conjoncturel par rapport à celui des actions A1202-01 et A1202-02 du programme P1202 « former pour l'emploi ».
Donnée 2011 au 30/06/2012.
Source : DFPC / SFP / SFPC

Indicateur 8 : Taux de réponse aux enquêtes emploi
Commentaire: Cet indicateur vise à connaître précisément les besoins en main d'œuvre qualifiée des branches professionnelles. Cet indicateur n'est disponible qu'une fois tous les 2 ans (lorsque est réalisée une enquête emploi).
Il est calculé à partir des données de l'OEFQS de l'IDCNC :
Nombre de réponse aux enquêtes emplois renseignées et exploitables
---------- x 100
Nombre d'enquêtes emplois administrées
Taux au 31/12/2011 (étude réalisée tous les 2 ans - prochaine étude en 2013)
Source : IDC-NC / OEFQS

*** Taux d'occupation à 6 mois*
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le temps passé en situation d'emploi. Un ou plusieurs contrats peuvent avoir eu lieu au cours de la période observée.
Il est calculé à partir du nombre d'admis ayant eu au moins un emploi sur les 6 mois postérieurs à une formation sur le nombre de stagiaires admis aux examens.
Cette valeur sera calculée à partir de 2013 selon de nouvelles modalités..
Source : OEFQS / IDCNC

Toutes les dépenses inscrites et gérées par la DFPC dans le programme P1202 sont proposées sur l'autorisation d'engagement suivante pour un montant total de 1 054 MF de CP. Il est également prévu une augmentation d'AE du même montant.

FORMER POUR L'EMPLOI

REVISION D'AE : P1202-2011/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	3 130 490 000
Montant de révision proposé	**1 054 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**4 184 490 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	2 870 285 415
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**260 204 585**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**1 314 204 585**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
4 184 490 000	0	0	0	937 212 973	1 690 916 451	2 628 129 424

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
1 054 000 000	3 682 129 424	351 051 250	0	0	0	151 309 326

Les actions pour 2013

Action A1202-01 – Qualifier pour l'emploi — Dépenses : 812,4 MF

Formation qualifiante

1. Commande structurelle : 545 MF

C'est sur la base des besoins exprimés par les employeurs au travers des études emploi (IDCNC), du « tableau des activités professionnelles » et des rencontres avec les syndicats d'employeurs qu'est annuellement lancée la « commande publique » en direction des organismes de formation. Le tableau ci-dessous récapitule les propositions qui ont reçu une instruction favorable et qui constitueront une partie de la programmation annuelle des formations en 2013.

Estimation de la programmation pour 2013 (commande structurelle)

Secteur	Estimation pour 2013
Agriculture	89 172 800
Bâtiment et travaux publics	83 707 323
Commerce	26 974 027
Industrie	64 099 030
Métiers de la mer	13 058 132
Métiers transverses	23 366 908
Mine	126 009 693
Social	36 597 380
Santé	112 102 648
Services rendus aux personnes	24 925 080
Services rendus aux entreprises	25 419 010
Tourisme	66 397 912
Transports terrestre et aérien	23 362 800
Total	**715 192 743**

Compte tenu d'une possible revalorisation du barème d'achat des formations, il convient d'inscrire une enveloppe de 850 MF en AE et 545 MF en CP.

2. Fonctionnement des sections d'apprentis : 180 MF

Conformément à la délibération modifiant la délibération n°426 du 22/12/03 fixant les barèmes de financement des sections de formation professionnelle des centres de formation ; les formations par apprentissage sont financées par la Nouvelle Calédonie à l'heure apprenti

- 575 XPF pour une formation de niveau V (CAP,BEP) ;
- 680 XPF pour le niveau IV (Bac pro, BP) ;
- 730 XPF pour le niveau III (Bac + 2 : BTS, DUT, DEUG, DEUST).
- 850 XPF pour le niveau II (Bac + 3 : Licences professionnelles, Bachelor EGC)

A la date de rédaction du rapport, l'estimation de la production 2013 des centres de formation d'apprentis est résumée dans les tableaux ci-dessous :

CFA	Nb h/apprenti	Effectif	Coût total
Chambre de Commerce et d'Industrie	210 480	383	151 362 405
- sections d'apprentis du CFA	*191 250*	*308*	*135 016 905*
- Université de Nouvelle-Calédonie	*11 580*	*30*	*9 843 000*
- Ecole de Gestion et de Commerce	*7 650*	*15*	*6 502 500*
- BAC PRO ORGO 2013-2014	*-*	*15*	*4 300 000*
- BTS Topographe-Géomètre 2013	*-*	*15*	*4 300 000*
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	228 528	489	135 986 880
Chambre d'Agriculture	15 444	36	8 633 625
T O T A L	**461 558**	**885**	**295 982 910**

Quelques données des indicateurs de suivi du dispositif apprentissage :

CFA	*Effectifs apprentis*		*Erosion*		*Réussite aux examens*	
	2010	*2011*	*2010*	*2011*	*2010*	*2011*
Chambre d'Agriculture	*31*	*39*	*42 %*	*49 %*	*86 %*	*50 %*
Chambre de Commerce	*389*	*340*	*15 %*	*15 %*	*82 %*	*82 %*
Chambre de Métiers	*467*	*448*	*22 %*	*28 %*	*78 %*	*72 %*

Cette prise en charge est évaluée à 296 MF en AE et 180 MF en CP.

3. Primes aux maîtres d'apprentissage : 23 MF

Nous prévoyons en 2013 une baisse (depuis 2011) du nombre de primes à payer compte tenu du vieillissement de la mesure. Un certain nombre d'entreprises ont dépassé le quota des trois premiers apprentis qui donne droit à la prime alors que parallèlement, le vivier des entreprises est peu renouvelé par les CFA ; même si le nombre de contrats d'apprentissage rompus avant leur date d'anniversaire, a diminué.
23 MF en AE et en CP.

4. Bourses avec affectation spéciale (gestion DRH / 64,4 MF) :

Dans sa politique emploi dans la fonction publique, la DRHFPNC assure depuis plusieurs années l'anticipation des besoins de l'ensemble des collectivités publiques de Nouvelle-Calédonie au travers de l'attribution annuelle d'une dizaine de bourses avec affectation spéciale aux jeunes calédoniens pour suivre des formations qualifiantes (Bac +2 à Bac +10) dont la Nouvelle-Calédonie a besoin à court et long terme. Dans l'année qui suit leur retour de formation, les jeunes sont insérés professionnellement dans le secteur public. Il est proposé, pour l'année 2013, un budget de 64,4 MF, compte tenu du nombre de bourses accordées, soit une hausse de 0.76% de l'enveloppe 2012.

Action A1201-02 – Soutenir les initiatives sectorielles — Dépenses : 225,0 MF

Une enveloppe financière significative sera réservée spécifiquement à la commande conjoncturelle qui permettra de conduire des actions de formation en phase avec les besoins à courts et moyens termes, de groupes d'employeurs ou de branches professionnelles.
Elle est estimée à 385 MF en AE et **225 MF** en CP.
Les organismes de formations sont donc invités à se rapprocher des employeurs des secteurs qu'ils couvrent pour travailler à l'élaboration de cette commande dite conjoncturelle.
Il s'agit par cette action d'accompagner les entreprises dans leur plan de recrutement par des formations préalables à l'embauche en direction des demandeurs d'emploi. Dès 2011, un basculement progressif des financements structurels vers les financements conjoncturels a été opéré.
Le tableau ci-dessous récapitule les financements affectés à ce jour aux formations structurelles et conjoncturelles. L'objectif de 65 % et 35 % posé lors du BP 2012 devrait être atteint à la fin de l'exercice 2012. Il en sera de même en 2013.

	Nb de places conventionnées	Montant conventionné HT	% HT
Structurel	614	529 633 688	**69,04%**
Conjoncturel	484	237 482 418	**30,96%**
TOTAL	**1 098**	**767 116 106**	

Action A1202-03 – Accompagner le développement des actifs spécifiques — Dépenses : 81,0 MF

Subvention au CNAM : 15,5 MF
Il s'agit de la participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement des actions de formation du conservatoire national des arts et métiers (CNAM) par le biais d'une subvention de 15,5 MF.

Formations en faveur des publiques spécifiques : 15 MF
Ces actions de formation concernent les personnes handicapées et les détenus du Camp Est.
20 MF en AE et 15 MF en CP.

Actions de promotion sociale : Subventions au GRETA INC et à l'UNC : 25,5 MF
Cette inscription permettra le financement des DAEU dispensés en 2013 par le GRETA INC (13,4 MF) et l'UNC (12,1 MF) ainsi que la coordination de l'ensemble des DAEU réalisée par l'UNC.
25,5 MF en CP.

Frais de formation BTF : 25 MF
Les frais de formation consacrés aux bénéficiaires de la bourse territoriale de formation (BTF) étaient de 24 MF pour 2012.
Compte-tenu de la mise en place de l'indemnité pédagogique et de premier équipement pour les stagiaires de la Nouvelle-Calédonie et de l'augmentation du nombre de stagiaires en formation pour l'année 2013, le budget prévisionnel s'élève à 42 MF en AE et 25 MF en CP.

Stagiaires en début de parcours, les en cours et les fins de parcours

	2010	2011
Nouvelle-Calédonie :	26	19
Métropole :	97	86
Polynésie française	1	1
Etats-Unis	0	0
Nouvelle-Zélande :	2	1
Australie :	4	1
Canada :	4	3
Grande-Bretagne :	1	3
Fidji	0	0
Belgique :	1	1
TOTAL :	**136**	**115**

	2010	2011
Hommes	64	49
Femmes	72	66
TOTAL :	**136**	**115**

	2010	2011
Niveau I :	31	30
Niveau II :	44	31
Niveau III :	46	43
Niveau IV :	13	10
Niveau V :	0	0
Inconnu	2	1
TOTAL :	**136**	**115**

Programme P1203
Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Dépenses : 1 678 650 300 F

Recettes : 875 656 325 F

Enjeux et contexte

Le rapport de la chambre territoriale des comptes, les états généraux de la formation professionnelle le rapport d'évaluation de la politique publique ainsi que les éléments du diagnostic partagé de formation ont en 2010 permis de dégager les grandes orientations de la rénovation du dispositif, en particulier sur les sujets suivants :

- la gouvernance du dispositif, et en particulier :
  - le rôle des différentes collectivités et des partenaires sociaux ;
  - la nécessaire harmonisation des politiques publiques ;
- le développement de dispositifs de formation innovants et de plateaux techniques spécialisés ;
- la mise en place d'un dispositif préparatoire expérimental ;
- l'amélioration et la réorganisation du dispositif d'accueil et de positionnement ;
- le développement de la formation des salariés au sein des entreprises au travers de la mise en place d'un fond mutuel pour les employeurs et les salariés.

L'année 2013 sera marquée par la poursuite de la mobilisation des financements du Xème FED sur les axes d'effort suivants :

- renforcement des structures et activités de péri-formation et prise en compte des publics marginalisés :
  Il est nécessaire de créer les conditions optimales de réussite des parcours de formation des stagiaires, des apprentis et des salariés en formation en leur offrant des espaces et des conditions de « péri-formation » (ressources pédagogiques, espace de travail, hébergement , restauration, transport…) adaptés et de qualité.
  Par ailleurs, au regard des résultats attendus du programme P1201, la Nouvelle-Calédonie souhaite accentuer son effort en direction des publics marginalisés en réelle difficulté d'insertion sociale et professionnelle.
- renforcement des capacités d'action et d'anticipation des acteurs :
  Il s'agit avant tout de professionnaliser l'ensemble des acteurs du dispositif pour gagner en qualité. Le développement de l'expertise des partenaires sociaux dans le champ de la formation professionnelle continue ainsi que la formation des acteurs pédagogiques constitue la première pierre de l'édifice des « pôles d'excellences sectoriels ». La petitesse du marché de la formation en Nouvelle-Calédonie ne permet pas de faire jouer pleinement le jeu de la concurrence comme levier d'amélioration qualitative. Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie a fait le choix d'accompagner le développement de plateaux techniques, véritables « pôles d'excellence sectoriels » dotés de moyens techniques et humains de qualité arrimés avec les besoins des acteurs économiques regroupés au sein d'une branche ou d'un groupe d'entreprises.

Objectifs

Il s'agit pour 2013 d'achever la réorganisation entamée depuis 2011 sur les dispositifs suivants :

- Orientation et préformation sur des espaces dédiés mais aussi par le biais de structures mobiles ;
- Formations qualifiantes au sein de pôles d'excellences sectoriels ;

- Environnement péri formation (restauration, hébergement transport …) par l'identification des actions de rénovation et de constructions et la définition d'un plan d'action intégrant le développement des ressources humaines.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme animer et piloter la politique de formation professionnelle continue est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1203-01 - Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	742 384 100	790 825 880	792 840 300	2 014 420
Action A1203-02 - Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle	6 470 000	9 070 000	13 000 000	3 930 000
Action A1203-03 - Animer et piloter le dispositif de formation et de certification	56 207 490	135 321 900	126 510 000	-8 811 900
Action A1203-04 - Soutien des établissements publics	379 631 633	401 804 498	746 300 000	344 495 502
Total	**1 184 693 223**	**1 337 022 278**	**1 678 650 300**	**341 628 022**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	183 077 490	265 291 900	285 910 000	20 618 100
012- Charges de personnel et frais assimilés	30 000 000	40 000 000	40 000 000	0
65- Autres charges de gestion courante	244 181 633	338 804 498	486 800 000	147 995 502
67- Charges exceptionnelles	132 850 000	70 400 000	285 000 000	214 600 000
Dépenses d'investissement	594 584 100	622 525 880	580 940 300	-41 585 580
Total	**1 184 693 223**	**1 337 022 278**	**1 678 650 300**	**341 628 022**
Recettes (pour mémoire)	*674 224 344*	*1 055 656 325*	*875 656 325*	*-180 000 000*

Les Indicateurs de performance

Avertissement : Les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'un politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à cire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaitre des modifications.

Libellé indicateur	Réalisation 2010	Réalisation 2011 Cible 2011	Objectif 2012	Prévision 2013
Taux de contrôle - OF - Employeurs	- 28,6% - 23 %	- 48 % - 33,0 % ≥30 % (OF) ≥25 % (EMPL)	≥35 % (OF) ≥30 % (EMPL)	≥35 % (OF) ≥30 % (EMPL)
Niveau de conformité des actions de formations achetées par la NC	Non connu	84, 0 % 4≥45 %	≥60 %	≥65 %
Part des organismes engagés dans une démarche qualité	50%	64, 0 % ≥60 %	≥70 %	≥70 %
Evolution du nombre de certifications locales	+ 5	+ 8 + 7	+ 8	+ 8
Taux de consommation des aides financières accordées par la Nouvelle-Calédonie aux acteurs de la Formation Professionnelle	97,6%	93,0% ≥85 %	≥85 %	≥88 %

<u>Indicateur 1 : Taux de contrôle</u>
Commentaire: Cet indicateur se décline en 2 taux distincts : l'un relatif aux organismes de formation, l'autre relatif aux employeurs assujettis au financement de la participation à la formation professionnelle continue :

1 - Taux "OF" = $\frac{\text{Nombre d'OF visés par un contrôle}}{\text{Total des OF existants en NC}} \times 100$

2 - Taux "employeur" =

$\frac{\text{Montant de l'enveloppe financière représenté par les entreprises contrôlées soumises à l'obligation légale de cotisation FPC (0,7\%)}}{\text{Total de l'enveloppe financière représentée par l'ensemble des entreprises assujetties au 0,7\%}} \times 100$

Source : DFPC / SECC / SCE

<u>Indicateur 2 : Niveau de conformité des actions de formation achetées par la NC</u>
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le degré de conformité des actions de formations financées par la Nouvelle-Calédonie, et contrôlées par la DFPC.

$\frac{\text{Nb de formations conventionnées avec la NC en conformité lors d'un contrôle}}{\text{Total des formations contrôlées}} \times 100$

Source : DFPC / SECC / SCE

<u>Indicateur 3 : Part des organismes engagés dans une démarche qualité</u>
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la part des organismes de formation conventionnant avec la NC engagés dans une démarche de certification Qualité. Cette démarche vise à assurer aux stagiaires une qualité de service homogène (formation, hébergement/restauration, suivi administratif), et constante dans le temps, dans le cadre de procédures internes normées et contrôlées.
La Nouvelle-Calédonie participe au financement de cette certification qualité qui vise à faire progresser le service rendu par les organismes de formation.
Mode de calcul :

$\frac{\text{Nombre d'organismes de formation engagés dans une démarche qualité}}{\text{Nombre total d'organismes de formation}} \times 100$

Source : DFPC / SECC / SCE

<u>Indicateur 4 : Evolution du nombre de certifications locales</u>
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'effort de la politique de certification entièrement dédiée aux besoins socio-économiques et culturels de la Nouvelle-Calédonie.
Les certifications locales peuvent être créées par (le gouvernement de) la Nouvelle-Calédonie, les branches professionnelles, ainsi que par d'autres organismes (chambres consulaires et organismes de formation notamment).
Il s'agit du nombre de certifications créées en Nouvelle-Calédonie.
Source : DFPC / SECC / SCP

Indicateur 5 : Taux de consommation des aides financières accordées par la Nouvelle-Calédonie aux acteurs de la formation professionnelle continue
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la part des subventions accordées par la NC à des acteurs de la formation professionnelle (associations, organismes de formation et autres), qui a été consommé dans l'exercice

Total des subventions mandatées dans l'année
---------- X 100
Total des subventions accordées
Source : DFPC / DIR / SAF

Une partie des dépenses inscrites dans le programme P1203 sont proposées sur l'autorisation d'engagement suivante pour un montant total de 337,5 MF de CP. Il est également prévu une augmentation d'AE du même montant.

ADAPTER LES MOYENS HUMAINS

REVISION D'AE : P1203-2011/2	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	628 040 000
Montant de révision proposé	**353 500 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**981 540 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	492 395 351
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**135 644 649**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**489 144 649**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
981 540 000	0	0	0	164 434 108	313 672 493	478 106 601

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
337 500 000	815 606 601	28 600 000	0	0	0	137 333 399

Les actions pour 2013

Action A1203-01 – Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	**Dépenses :**	**792,9**	**MF**
	Recettes :	***775,7***	***MF***

Labelliser les organismes de formation conventionnant avec la Nouvelle-Calédonie : 10 MF
Depuis 2009, la Nouvelle-Calédonie propose aux organismes de formation avec lesquels elle conventionne de s'engager dans une démarche de labellisation qualité.
Cette démarche comporte pour chaque organisme plusieurs audits qui sont sous-traités à un cabinet de consultants spécialisé.
A ce jour, 18 organismes se sont engagés dans la démarche :

- 2 organismes ont été labellisés (GNFA Pacific, GIE Tourisme province Nord) ;
- 7 sont dans la phase finale de mise en conformité et devrait obtenir leur label fin 2012,
- 2 organismes se sont vus refusé le label ;
- 3 ont démarré la démarche en 2011 et 4 en 2012.

Professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle intervenant dans les centres de formations et d'accueil des stagiaires : 60 MF

Cette inscription a pour but de contribuer à la professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle intervenant dans les centres de formations et d'accueil des stagiaires.

Ces dispositifs de formation (menant à des diplômes ou titres professionnels nationaux) ont concerné :
- depuis 2006, les conseillers en insertion professionnelle : une centaine de stagiaires dans 22 organismes présents sur l'ensemble du territoire ;
- depuis 2008 pour les formateurs d'adultes : 75 stagiaires employés dans 14 organismes de formation publics ou privés réalisant tout type d'actions de formation (préparatoire, qualifiant ou diplômant) ;
- depuis 2008, les encadrants techniques d'insertion : 17 stagiaires employés dans 10 structures d'insertion réparties sur l'ensemble de la Grande Terre ;
- depuis 2012, 12 responsables de formations exerçant dans des organismes publics et privés.

Une évaluation de ces dispositifs va être réalisée fin 2012 afin de :
- mesurer l'impact de ces formation sur les pratiques professionnelles tant au niveau individuel que collectif,
- adapter l'offre de formation aux attentes des employeurs, des stagiaires et des collectivités publiques.

Pour 2013, les formations devraient à nouveau viser :
- des formateurs d'adultes, en développant leur expertise sur la mise en œuvre de formations en alternance et sur l'accompagnement des publics en difficulté d'insertion ;
- des conseillers en insertion ;
- des encadrants techniques d'insertion ;
- des animateurs de vie collective (assurant l''encadrement des stagiaires internes en dehors des périodes de formation).

Les pôles d'excellence sectorielle (PES) :

Développement et réhabilitation des structures d'accueil : 120 MF
Les travaux de construction du nouveau centre d'hébergement masculin de 60 places sur le site de Bourail se termineront au second trimestre 2013 (100 MF).
Sur Koné, un nouveau centre d'hébergement de 60 places sera construit en 2013. Ce projet s'accordera avec celui de la Résidence des Jeunes Travailleurs pour créer un pôle d'hébergement cohérent et durable en province Nord (20 MF).

Mission d'appui opérationnelle aux pôles d'excellence sectoriels : 20 MF
Il s'agit de financer les missions d'experts pour la mise en place et le développement de l'ensemble des pôles sectoriels sur le territoire et d'accompagner l'équipe projet de la DFPC.

Antenne tourisme Mou : 3 MF
Une étude de faisabilité technique et financière permettra de vérifier l'opportunité d'une antenne « tourisme » à Mou et d'identifier son périmètre d'action, ses objectifs et missions.

Projet de Touho : 150 MF
Sur Touho, deux projets se développeront en 2013 en cofinancement avec la province Nord :
- un Pôle maritime qui a vocation à devenir une antenne spécialisée du pôle d'excellence pêche de la Nouvelle-Calédonie (EMM). Ce projet de rénovation et d'agrandissement de l'antenne du lycée professionnel de Touho se fera en partenariat avec le Vice Rectorat ;
- un plateau technique non dédié : il s'agit de construire un espace constitué d'un bâtiment et d'une aire d'évolution extérieure, et destiné à développer des actions de formation dans plusieurs domaines d'activité.

Pôle d'excellence sectoriel industrie Bourail : 50 MF
Les travaux de rénovation et réhabilitation du pôle industrie (185MF) seront terminés début 2013. Il est nécessaire d'investir pour les équipements de cet espace de formation industrielle pour lancer les actions de formation à la mi-année.

Mission d'appui lancement pôle industrie : 60 MF
Une équipe pédagogique constituée d'expert doit investir le pôle d'excellence industrie sur Bourail pour assurer son lancement et le développement de ses activités. Il s'agit de pouvoir mobiliser temporairement des compétences extérieures (métropole, Québec) qui n'existent pas sur le territoire et qui devront assurer le transfert de compétences sur des équipes recrutées localement par l'ETFPA selon un plan glissant de trois années.

Plateforme préparatoire et chantiers « compétences clefs »
- fonctionnement : 10 MF
- investissement : 30 MF
La phase I des travaux de rénovation de la plateforme préparatoire sur Nouville sera à finaliser en 2013.
Il convient également d'assurer le premier équipement de base de cette plateforme pour sa phase d'expérimentation et de renforcer l'équipement du chantier « compétences clefs »

Pôle d'excellence sectoriel des engins motorisés : 10 MF
Le pôle d'excellence des engins motorisés implanté à Ducos doit poursuivre son équipement pour développer des offres de formation de niveau de certification supérieur et présentant un volet de formation pratique augmenté. Les entreprises du secteur participent aussi activement à l'équipement lourd de cet espace par des dons de matériels.

Pôle d'excellence sectoriel pêche Ouvéa : 27 MF
Les travaux de construction de l'antenne de l'EPEFIP (établissement provincial de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle) sur Ouvéa ont été initiés fin 2012 mais se concentrent sur le début d'année 2013. Ces travaux sont cofinancés avec la Province des Iles.

Cellule machinisme agricole Pouembout et CADRL de Maré : 35 MF
Des travaux de réhabilitation sont à prévoir au sein du CADRL de Maré pour envisager de développer une activité annexe du pôle d'excellence « machinisme agricole ». Il reste également à solder le financement des équipements du plateau technique de la plateforme de Pouembout.

Programme d'investissement d'avenir ETFPA : 136 MF
Sur la base du projet d'établissement de l'ETFPA, il est prévu de réaliser un nouveau plateau de formation, pôle d'excellence préparatoire, dont l'ouverture est prévue en 2015. Un dossier d'éligibilité au programme d'investissement d'avenir (financé par l'Etat via la Caisse des dépôts et consignations) est en cours de préparation. Il sera proposé, sur un principe de co-financement Etat / Nouvelle-Calédonie, un double projet de construction/ rénovation sur Nouville :

- le projet de plateforme préparatoire ;
- un projet d'hébergement de qualité et ouvert aux stagiaires de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage de la Nouvelle-Calédonie.

Les études ainsi que les travaux à réaliser en 2013 nécessitent une inscription de 150 MF.

Les 5 investissements cités ci-dessus sont gérés au sein de l'AP suivante dont il est proposé l'augmentation pour un montant de 120 MF :

PLATEAUX TECHNIQUES
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X ème FED

REVISION D'AP : P1203-2011/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	1 093 000 000
Montant de révision proposé	**120 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**1 213 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	513 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**580 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**700 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
1 213 000 000	0	0	0	139 879 480	263 120 520	403 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
238 000 000	641 000 000	250 000 000	110 000 000	0	0	212 000 000

Subvention de fonctionnement à l'école des sapeurs pompiers de Nouvelle-Calédonie : 52 MF
Depuis son installation dans ses nouveaux locaux, l'école a vu ses dépenses de fonctionnement augmenter en corrélation avec l'augmentation des formations assurées. Elles sont estimées par l'association pour 2013 à 112,7 MF.
Elles comprennent les charges d'animation, de personnel et d'administration.

Subvention d'investissement à l'école des sapeurs pompiers de Nouvelle-Calédonie : 19 MF

Afin d'assurer ses missions, l'école a besoin de s'équiper de nouveaux matériels et équipements, d'aménagements (ateliers pédagogiques, terrassements) dont le coût global est estimé en 2013 à 19 MF.

En recettes, il est prévu le décaissement n° 3 du 10e fond européen de développement de 6,5 M€ (775,7 MF) dont 3,7 M€ de tranche ferme et 2,8 M€ de tranche variable.

Action A1203-02 - Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle — Dépenses : 13,0 MF

1. Expertises et contrôle des organismes de formation et des employeurs : 3,5 MF

Ce budget est prévu chaque année pour des expertises réalisées par des prestataires extérieurs dans le champ du contrôle (comptabilité, hygiène-sécurité,…) dans le cadre du renforcement du contrôle préconisé par la chambre territoriale des comptes.

2. Contrôle pédagogique des formations financées par la Nouvelle-Calédonie : 9,5 MF

Cette mission est, en l'absence de moyens humains au sein de la DFPC, sous-traitée à l'AFPA au travers de la convention de partenariat MOM/DFPC/AFPA.
Est prévue en 2013 la réalisation de 15 audits.

Action A1203-03 – Animer et piloter le dispositif de formation et de certification	Dépenses :	126,5 MF

1. Indemniser les professionnels membres de jury **15 MF**

L'indemnisation des professionnels participants à un examen d'une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie ou du Ministère de l'Emploi est devenu nécessaire tant pour motiver la participation de ces acteurs essentiels dans le dispositif de certification, que d'un point de vue d'harmonisation des pratiques au sein des différentes directions de la Nouvelle-Calédonie devenues autorités certificatrices.
Suite au vote par le Congrès le 14 août 2012 de la délibération n° 214 relative à l'indemnisation des membres de jury d'examen dans le cadre de la formation professionnelle continue, cette somme couvrira l'indemnisation des personnes participant aux sessions d'examen organisées par la DFPC (soit environ 40 sessions mobilisant 136 personnes).

2. Animer le dispositif calédonien de la validation des acquis de l'expérience **12 MF**

Mis en place en 2010, le dispositif VAE calédonien est en phase de développement.
Suite à un appel à projet lancé par le gouvernement, un réseau de points relais conseil est mis en place depuis 2012. Il repose aujourd'hui sur deux structures basées en Province Sud, la Chambre des métiers et de l'artisanat et le Service Emploi Formation de la Province Sud. D'autres opérateurs en Province Nord et en Province Iles seront nécessaires pour offrir une couverture complète aux actifs du territoire. Le financement de cette mission, assurée par ces structures publiques, est prévu à hauteur de 15 MF.

3. Mettre en œuvre la certification locale et les certifications du ministère de l'emploi **5 MF**

La mise en œuvre de la convention avec le ministère chargé de l'emploi pour pérenniser la délivrance sous son timbre nécessite annuellement la mise en œuvre de contrôle de conformité des sessions de validation organisé par les centres de formation pour les titres du ministère du travail
Cette prestation est assurée par un organisme local et extérieur à la DFPC, l'ACESTE (association calédonienne d'enseignement scientifique, technique et économique), qui met à disposition une personne.

Enfin, 2 MF sont prévus pour financer l'organisation de sessions d'examen spécifiques aux candidats VAE (achat de matières d'œuvre, location de locaux ou de matériels,…).

4. Charges de fonctionnement de la DFPC : 67 MF

Les frais de fonctionnement de la direction sont essentiellement les charges locatives qui représentent 68,6 % du budget.

La hausse de 24,5 % du budget de fonctionnement est due à la location de locaux supplémentaires au 13e étage de l'immeuble FOCH pour rapatrier l'équipe du dispositif IOPPS actuellement hébergée à l'IDCNC.
L'augmentation du budget de fonctionnement lié à l'internalisation de la fonction IOPPS est de fait compensée par l'annulation de la convention de prestation de services avec l'IDCNC.

Les frais de déplacements et de missions des agents amenés à se déplacer pour des missions hors territoire ou sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie pour des contrôles ou

pour des sessions de validation constituent 6 % du budget de fonctionnement, les frais postaux et de télécommunications 7,3 %. S'y ajoutent les frais de nettoyage des locaux, désormais à la charge des directions, pour un montant de 1,7 MF.

5. Assistance à maîtrise d'ouvrage informatique : 27 MF

Il s'agit du financement du système d'information de la formation professionnelle continue dont le besoin est primordial comme l'ont montré les rapports de la chambre territoriale des comptes (mars 2010), du cabinet Amnyos (septembre 2010) et des états généraux de la formation professionnelle (rapport septembre 2010)
Cette enveloppe permet de financer les développements informatiques (notamment appel à des prestataires de service extérieurs à l'Administration - gestion DTSI), et l'appui à la maitrise d'ouvrage (gestion DFPC). Le déploiement de l'application est prévue sur le premier semestre 2013.
SEFOR@ sera le premier système d'information partagé avec l'ensemble des collectivités provinciales.

6. Location de véhicules pour les prestataires : 0,5 MF

Dans le cadre de conventions avec des prestataires de service assurant des missions pour la Nouvelle-Calédonie, la prise en charge d'un véhicule est comprise et cette inscription de 500.000 F, basée sur les consommations des années antérieures, permet de régler ce type de prestations.

Action A1203-04 – Soutien des établissements publics	**Dépenses :**	**746,3**	**MF**
	Recettes :	***100,0***	***MF***

Frais de gestion et de structure : 21 MF

Cette dépense correspond aux frais de gestion de l'IDCNC sur la fonction indemnisation des stagiaires.

Equipe projet – ressources humaines (X^{e} FED) : 40 MF

Comme dans toute phase de mutation, la refonte du dispositif de formation territorial doit être portée par une équipe dont la mission sera spécifiquement d'accompagner le "changement". Dotée d'un mandat de type soutien/support, cette équipe de quatre à cinq personnes viendra accompagner la création et le développement des pôles d'excellence. La mission sera de tracer la voie vers l'excellence et de concourir à l'atteinte de cette cible. Complémentaire à la démarche qualité qui a été initiée depuis quelques années, la recherche de l'excellence est à considérer comme un état d'esprit plus qu'un aboutissement.

Dépenses imprévues et communication – audit (X^{e} FED) : 5 MF

Subvention d'appui de l'établissement de formation professionnelle des adultes (ETFPA) : 85 MF

Il s'agit de la prise en charge de la totalité de l'équipe dédiée au pôle d'excellence préparatoire mis en place sur le centre ETFPA de Nouville.
L'équipe sera constituée de 7 formateurs, de deux psychologues du travail et de l'équipe administrative pour gérer 100 à 150 stagiaires sur l'année.

Subvention d'appui à l'école des métiers de la mer (EMM) : 19 MF

Cette participation de la Nouvelle-Calédonie est destinée au financement des postes de directeur, du directeur adjoint et des personnels de l'établissement.

Subvention à l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA) : 227 MF

Cette subvention se décline de la manière suivante :

- 27 MF destiné à apurer sur 10 ans la dette de l'ETFPA envers la Nouvelle-Calédonie qui s'élève au global à 274 MF,
- 200 MF destiné à financer les charges de structures de l'établissement, notamment durant la mise en place du projet d'établissement et de la remise aux normes des ateliers, bâtiments et internats, période durant laquelle aucune formation ne pourra être envisagée.

Subvention au GIP Cadre-Avenir : 59 MF

La participation de la Nouvelle-Calédonie au GIP cadre-Avenir correspond à 10% du budget prévisionnel 2013 déduction faite des deux fonctionnaires mis à disposition par la Nouvelle-Calédonie. La dotation est identique à celle de 2012.

Subvention à l'institut pour le développement des compétences (IDCNC) : 290,3 MF

Cette participation permet le financement des charges structurelles de l'établissement. La subvention est en hausse de 26,2 % malgré le transfert de la cellule IOPP'S à la DFPC.
Cette variation résulte du changement de mission de l'établissement, moins tourné sur la formation professionnelle continue, et donc d'un financement moindre de la DFPC.
Toutefois, en tenant compte des financements DFPC et de la subvention de fonctionnement, la subvention globale à l'IDCNC n'augmente que de 1%.

En recettes, il est prévu 100 MF correspondant à la participation des employeurs à la formation professionnelle.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses			
Chapitre	**P1201 Information, orientation, accompagnement**	**P1202 Former pour l'emploi**	**P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue**	**Total**
906	0	0	457 940 300	457 940 300
924	0	0	123 000 000	123 000 000
Ss Total Investissement	***0***	***0***	***580 940 300***	***580 940 300***
930	0	4 400 000	0	4 400 000
936	967 500 000	1 114 000 000	1 097 710 000	3 179 210 000
939	0	0	0	0
952	0	0	0	0
Ss total fonctionnement	***967 500 000***	***1 118 400 000***	***1 097 710 000***	***3 183 610 000***
Total BP 2013	**967 500 000**	**1 118 400 000**	**1 678 650 300**	**3 764 550 300**

En XPF	*Programmes recettes*			
Chapitre	***P1201 Information, orientation, accompagnement***	***P1202 Former pour l'emploi***	***P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue***	***Total***
906	*0*	*0*	*0*	*0*
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***	***0***
930	*0*	*0*	*0*	*0*
936	*0*	*0*	*775 656 325*	*775 656 325*
941	*0*	*0*	*100 000 000*	*100 000 000*
Ss total fonctionnement	***0***	***0***	***875 656 325***	***875 656 325***
Total BP 2013	*0*	*0*	*875 656 325*	*875 656 325*

Mission M13
Economie et emploi

DEPENSES : 3 073 647 350 F
RECETTES : 152 454 356 F

Travail et emploi

Le programme travail et emploi concerne exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédactions de projets de textes, contrôle…), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore l'attribution de subventions).
L'ensemble de ces actions contribue au développement de l'économie calédonienne en régulant les relations de travail, en promouvant une politique de qualité des relations professionnelles, en favorisant le règlement amiable des conflits du travail. Cette politique contribue à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et le bien être et l'efficacité au travail.

Marché intérieur

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit de la concurrence, de répression des fraudes, de réglementation des prix et de réglementation des professions commerciales.
Cette mission a pour finalité la régulation économique du marché intérieur et la protection physique et économique du consommateur.

L'institut de la statistique et des études économiques de la

Etudes économiques et sociales

Nouvelle-calédonie (ISEE NC) est l'acteur principal de ce programme. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la 'société' calédonienne. L'ISEE NC réalise des études pérennes mais participe également à des opérations exceptionnelles comme l'ont été la préparation du nouvel indice des prix et le redressement-exploitation du recensement de la population.

Soutien au secteur agricole

Le secteur agricole calédonien est aujourd'hui confronté à la concurrence du marché extérieur qui n'est pas toujours soumis aux mêmes contraintes, d'insularité, d'étroitesse du marché intérieur ou d'aléas en climat tropical. Le soutien au secteur agricole est un programme dont les enjeux ne sont plus uniquement quantitatifs mais se présentent aussi en termes de diversité et de qualité des produits.

Pêche

Le service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM) est en charge de ce programme qui concerne l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles biologiques de la ZEE. L'année 2013 devrait voir l'intensification des missions de l'AMBORELLA pour des actions de surveillance et de protection de l'espace maritime sous la juridiction de la Nouvelle-Calédonie mais aussi des provinces.

En plus de ses activités d'administration de synthèse (le marin, le navire, la formation professionnelle maritime, la sécurité préventive en matière de transport maritime, le suivi des activités nautiques en Nouvelle-Calédonie), le SMMPM doit assurer de nouvelles missions en matière de police et sécurité de la circulation maritime qui ont été transférées de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie en 2012. La création d'un poste de chef de bureau de la réglementation permettra au SMMPM d'assumer au mieux ce transfert.

Mines et carrières

L'activité de la mine et la métallurgie est au coeur des anticipations de l'ensemble des acteurs de l'économie. La loi organique a confié des compétences et responsablités à la Nouvelle-Calédonie comme le schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ce programme a pour objet la mise en oeuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

Economie numérique et communication

Ce programme vise principalement à développer et maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique.

Programme P1301
Travail et emploi

Dépenses : 493 398 000 F
Recettes : 19 000 000 F

Enjeux et contexte

Favoriser la régulation des relations de travail, contribuer à créer un climat social propice au développement économique des entreprises, garantir l'application effective des normes du droit du travail à l'ensemble des salariés de Nouvelle-Calédonie, promouvoir la santé et la sécurité au travail, constituent à la fois un enjeu économique majeur, mais également un enjeu social essentiel. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie doit relever le défi de l'emploi local tel que voulu par les partenaires sociaux et les élus.

Objectifs

L'objectif prioritaire du programme travail et emploi en 2013 est centré sur l'emploi et plus particulièrement sur l'insertion par le travail des publics les plus éloignés de l'emploi. Une action d'envergure sera menée dans ce domaine avec la mise en place de parcours d'insertion destinés à accroître l'employabilité de personnes en situation d'exclusion du marché du travail et à terme leur intégration dans le monde du travail.
L'amélioration de la santé et la sécurité au travail demeure en 2013 un objectif majeur de l'action de la DTE.
Enfin, les chantiers législatifs, et notamment ceux de la réforme des institutions représentatives du personnel, de l'intéressement ou encore des textes en matière de santé et sécurité au travail, devront être menés à leur terme.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme travail et emploi est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1301-01 - Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	15 500 000	17 000 000	19 000 000	2 000 000
Action A1301-02 - Contrôler l'application du droit au travail	0	0	0	0
Action A1301-03 - Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	72 639 300	72 075 000	87 198 000	15 123 000
Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail	10 500 000	20 500 000	33 000 000	12 500 000
Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social	189 000 000	194 000 000	142 000 000	-52 000 000
Action A1301-06 - Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels	16 200 000	20 800 000	19 200 000	-1 600 000
Action A1301-07 - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles	1 500 000	2 000 000	2 000 000	0
Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi	70 000 000	85 000 000	191 000 000	106 000 000
Total	**375 339 300**	**411 375 000**	**493 398 000**	**82 023 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	133 839 300	222 875 000	373 625 000	150 750 000
65- Autres charges de gestion courante	174 000 000	186 000 000	107 000 000	-79 000 000
Dépenses d'investissement	67 500 000	2 500 000	12 773 000	10 273 000
Total	**375 339 300**	**411 375 000**	**493 398 000**	**82 023 000**

Recettes (pour mémoire)	*4 019 000*	*0*	*19 000 000*	*19 000 000*

Les actions pour 2013

Action A1301-01 - Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	**Dépenses :**	**19,0**	**MF**
	Recettes :	***3,0***	***MF***

Diffusion des normes juridiques et autres publications : Dépenses : 8 MF

La DTE poursuivra sa politique d'édition et de diffusion des normes juridiques et d'informations sociales. Par ailleurs, seront également édités des ouvrages destinés à accompagner les partenaires sociaux dans leurs relations collectives. Pour cette opération il est demandé 8 MF.

Site internet : 2 MF

Des améliorations permanentes sont apportées au site internet de la DTE afin de l'enrichir, mais aussi de le rendre attractif et réactif.
Pour cette opération il est demandé 2 MF.

Indicateurs de performances :

Nombre de visites du site en 2012 :

Mois	**mai-12**	**juin-12**	**juil-12**	**août-12**
Nbre visites	9 837	10 334	9 809	10 309

L'exploitation des statistiques sur les visites du site par les internautes montrent que les pages les plus consultées sont :

- le code du travail ;
- les conventions ;
- Les fiches thématiques et notamment celle relative à la rémunération.

Enfin, depuis le mois de novembre 2012, de la jurisprudence sociale est accessible sur le site internet.

Autres élaborer et rendre accessible le droit du travail : 9 MF

Plusieurs chantiers législatifs devront être achevés au cours de l'année 2013, dont certains revêtent des aspects très techniques. Le recours à une expertise extérieure pour accompagner l'écriture de certains projets de textes est indispensable. C'est le cas notamment en matière de santé et sécurité au travail.

D'une façon générale, cette expertise permet d'optimiser le travail d'écriture des textes menés en interne par la direction et, au final, augmente la qualité législative et améliore le processus de construction par les partenaires sociaux en les sécurisant.
Pour cette opération il est demandé 9 MF.

Diffusion des normes juridiques et autres publications : Recettes : 3 MF

Les recettes sont constituées par la vente d'ouvrages et notamment du code du travail, dont les recettes sont évaluées à 3 MF.

Action A1301-02 - Contrôler l'application du droit au travail	***Recettes :***	***16,0***	***MF***

Pierre angulaire du respect du droit du travail, la politique de contrôle mise en œuvre par l'inspection du travail affiche des priorités et des axes forts connus et présentés annuellement aux partenaires sociaux.
Les objectifs de 2012, notamment la vérification de l'application des dispositions légales en matière de négociation collective, seront maintenus. De même, le contrôle du travail dissimulé reste une priorité.
Une action en matière de développement des outils à la disposition de l'inspection du travail permettant une amélioration de leurs actions sera menée par la mise en place d'une démarche « appui-méthode » avec l'affectation d'un inspecteur dédié à cette fonction.

Pénalités « travailleurs handicapés » : Recettes : 16 MF

Cette partie comprend les amendes versées par les entreprises pour non respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ou absence de déclaration obligatoire.
Il est prévu que cette pénalité rapporte 16 MF de recettes.

Action A1301-03 - Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	**Dépenses :**	**87,2**	**MF**

Cette action transversale vise notamment à améliorer le fonctionnement de la direction. Elle comprend :

Le soutien et pilotage de la DTE : 78,1 MF

Cette partie comprend l'ensemble du fonctionnement transversal de la DTE : locations et entretiens de bâtiments, charges d'électricité de télécommunications, fournitures de bureau et de produits divers, carburant et frais de déplacement du personnel DTE, diverses prestations de services, divers abonnements et achats de documentations, etc.
A noter une augmentation de 12 MF par rapport au BP 2012. Cette augmentation s'explique essentiellement par le projet d'emménagement de la DTE sur l'ensemble du 2ème étage de l'immeuble Galliéni 2, notamment :
- la location de 13 bureaux et 11 parkings supplémentaires. Les lignes de crédits correspondantes passent de 24,5 MF à 32 MF (augmentation de 7,5 MF).
- L'augmentation du poste « Electricité » qui passe de 4 à 6,5 MF (augmentation de 2,5 MF).
- L'augmentation des postes « Entretien bâtiment, nettoyage locaux, charges locatives » qui passent de 16 à 18 MF (augmentation de 2 MF).

La refonte du système informatique de la DTE : 9,1 MF

Il est demandé la totalité du reliquat des crédits prévus dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Refonte du Système Informatique », soit 9,1 MF.

Cette somme est destinée à lancer les développements du futur système à la suite de l'étude détaillée du projet. Il est prévu que le premier module du futur système informatique de la DTE soit opérationnel à la fin du 1er semestre 2013.

REFONTE SYSTÈME INFORMATIQUE DTE

REVISION D'AP : P1301-2006/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	29 100 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**29 100 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	20 027 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**9 073 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**9 073 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
29 100 000	0	1 808 100	0	0	18 218 900	20 027 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
9 073 000	29 100 000	0	0	0	0	0

Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail — Dépenses : 33,0 MF

L'institut supérieur du travail : 27 MF

L'Institut Supérieur du Travail (IST-NC), créé en novembre 2009, constitue un outil à la disposition des partenaires sociaux en matière de formation des responsables syndicaux. Il a, jusqu'à présent, surtout développé des programmes de formation à la négociation collective, conformément à la demande des partenaires sociaux.
La convention entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'IST au titre de 2013 devra prévoir :

- un développement d'une programmation ambitieuse de formation avec un volet emploi/formation, un volet santé/sécurité au travail ;
- un accompagnement par l'IST du changement opéré par la réforme des institutions représentatives du personnel.

Pour remplir ces engagements, l'IST devra se doter d'un responsable pédagogique ainsi que d'un chargé de communication.
Pour cette opération il est demandé 27 MF sous forme de subvention.

Amélioration des relations de travail : 6 MF

Les crédits inscrits au titre de cette action serviront à financer le «chèque conseil diagnostic des relations de travail ». Cette action consiste en la prise en charge par la Nouvelle-

Calédonie d'un audit court de 2/3 jours au bénéfice des entreprises. L'objectif est que les entreprises qui auront bénéficié de cet audit prennent conscience de la nécessité pour elles de faire effectuer un diagnostic externe de leurs relations de travail.
La mise en opérationnel du dispositif nécessite en amont la création et l'animation du réseau des consultants habilités à effectuer ces diagnostics courts. Une partie de ces crédits seront destinés à l'animation du réseau.
Pour cette opération il est demandé 6 MF.

Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social	Dépenses :	142,0	MF

Actions en faveur du dialogue social : 62 MF

Ces actions sont de 2 ordres :

- d'une part, l'animation et le suivi de la gouvernance sociale partagée ; la loi du pays relative au conseil du dialogue social a instauré le principe de réunions régulières et au moins trimestrielles entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Ces conférences sociales se déroulent en principe sur une journée complète et sont organisées par la DTE ;
- d'autre part l'organisation d'une session du dialogue social : l'opportunité d'organiser une nouvelle session sur la problématique de l'accès à l'emploi comme outil de rééquilibrage est à l'étude.

Pour cette opération il est demandé 62 MF.

Conseil du dialogue social : 30 MF

Le conseil du dialogue social, qui a dans un premier temps fonctionné de manière informelle, a été institutionnalisé par la loi du pays 2010-13 du 31 décembre 2010 relative au dialogue social.

La reconduction de la subvention d'un montant de 30 MF est proposée au budget 2013.

Aide au fonctionnement des organisations syndicales : 50 MF

Il s'agit d'une aide publique destinée à aider les organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs pour leur fonctionnement.

Le montant de l'aide accordé à chaque organisation syndicale est déterminé de la manière suivante :

- Pour les organisations syndicales de salariés : le montant de la contribution est fixé en fonction de leur audience aux élections qui servent de référence à la détermination de la représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie (qui réunit donc les secteurs privés et public). La contribution se monte à 2 MF par tranche entière de 500 voix obtenues aux élections de délégués du personnel ;
- Pour les organisations syndicales d'employeurs : le montant de la subvention est forfaitaire. Les montants alloués les années précédentes sont reconduits pour 2013 avec :

- 20 MF pour le MEDEF
- 20 MF pour la CGPME
- 10 MF pour l'UPA

CONTRIBUTION FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS SALARIES

CREATION D'AE : P1301-2013/2						
AE Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
94 000 000	0	0	0	0	0	94 000 000

Action A1301-06 - Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels — Dépenses : 19,2 MF

Afin de sensibiliser les acteurs (salariés, employeurs, associations, organisations syndicales et professionnelles) à la prévention des risques, dans le cadre du plan santé-sécurité 2009 – 2014 défini avec les partenaires sociaux, la DTE poursuit son action en matière d'information et de communication sur la prévention des risques professionnels, ainsi que des actions directes auprès des acteurs concernés.
Quatre opérations seront notamment organisées en 2013 :

- **Les matinées/soirées de la prévention : 1,2 MF :** Il s'agit de séances d'information pour les professionnels qui se déroulent tout au long de l'année. Pour cette opération il est demandé 1,2 MF.
- **La Semaine Santé Sécurité : 9 MF :** Il s'agit de la réédition d'un évènement initié en 2007 et comprenant un colloque, des forums spécialisés ainsi que des conférences. Pour cette opération il est demandé 9 MF.
- **JOIT et Campagne Santé Sécurité : 9 MF :** Il s'agit de l'édition et de la diffusion de documents et supports de prévention permettant d'accompagner les campagnes de sensibilisation grand public. Pour cette opération il est demandé 9 MF.

Action A1301-07 - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles — Dépenses : 2,0 MF

Refonte de la réglementation des sources radiactives — 2 MF

Dans le cadre de la modernisation de la réglementation en matière de santé, de travail et de protection sociale engagée depuis maintenant plusieurs années, la DTE a proposé à la DASS et la DIMENC de collaborer sur la problématique des rayonnements ionisants. Ces directions souhaitent qu'une analyse de l'existant, des propositions de réforme réglementaire, d'instructions techniques, d'accompagnement pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, notamment par la formation de nos agents... soit réalisée sur les aspects suivants :

I / Santé et sécurité au travail (Direction du travail et de l'emploi)
II/ Domaine médical (Direction des affaires sanitaires et sociales)
III/ Domaine industriel (Direction de l'industrie et des mines)

De ce fait, il s'avère nécessaire de faire appel à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante dont l'expertise est reconnue dans le domaine pour réaliser cette étude sur la base d'un cahier des charges technique établi par ces trois directions.

Les indicateurs pour 2013

Libellé indicateur	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Cible année
Nombre de publications dans des revues scientifiques réalisée chaque année par le Service Géologie de la Nouvelle-Calédonie	2	4	3	3	3/an
Surface terrestre cartographique mise à jour dans l'année	150 km²	300 km²	170 km²	170 km²	170 km² / an
Rapport entre les surfaces des concessions minières évaluées et la surface des concessions minières concédées	55%	60%	60%	65%	+5% /an 100% (2019)
Délai d'instruction des demandes d'autorisations (mines et carrières) comprennant une enquête publique	273j (mines) 293j (carrières)	275j (mines) 244j (carrières)	275j (mines) 318j (carrières)	270 jours (mines et carrières)	275j (mines) 275j (carrières)
% de sites en activité ayant fait l'objet d'une inspection dans l'année (règlementations mine, carrière, droit du travail)	87 % (mines) et 66 % (carrières)	100 % (mines) et 50 % (carrières)	100 % (mines) et 50 % (carrières)	100 % (mines) et 50% carrières	100 % (mines) et 50 % (carrières)
Nombre moyen de visites par site	1,5 (mines) et 0,7 (carrières)	1,5 (mines) et 0,7 (carrières)	1,5 (mines) et 0,7 (carrières)	1,5 (mines) et 1 (carrières)	1,5 (mines) et 0,7 (carrières)
% de visites ayant donné lieu à des non conformités)	55%	Entre 15 et 30 %	60%	Entre 15 et 30 %	Entre 15 et 30 %
Teneur moyenne en Nickel de minerai (garniérites) exporté chaque année	2,14 % saprolites et 1,51% latérites	2,15 % saprolites et 1,51% latérites	2,12 % saprolites et 1,51% latérites	2% saprolites et 1,52% latérites	2 % saprolites et 1,5% latérites
% d'analyses réalisées dans les délais (indicateur globalisant l'ensemble des familles d'analyses). En commentaire, on pourra préciser la valeur de chaque famille d'analyse	77%	77%	77%	80%	77% (2012)
Marge nette réalisée par le laboratoire (en commentaire présenter également la marge brute hors frais de personnel)	-0,547MF	- 1,2 MF	- 1MF	0	0

Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi — Dépenses : 191,0 MF

<u>Accompagnement à la mise en place des groupements d'employeurs : 10 MF</u>

Une étude est actuellement en cours visant à réfléchir sur les mesures de nature à favoriser le rééquilibrage économique et social, stimuler la création d'activités et d'emplois ainsi que le développement des compétences. A ce titre, le groupement d'employeurs apparaît comme une structure particulièrement bien adaptée à la situation de la Nouvelle-Calédonie et à ses besoins.

Ces crédits sont destinés à permettre l'accompagnement à la mise en place de 3 groupements d'employeurs dans la continuité des travaux actuellement menés.

Pour cette opération il est demandé 10 MF.

Fonctionnement de la Commission Paritaire de l'Emploi Local (CPEL) : 2 MF

La CPEL a été mise en place au début de l'année 2012 auprès de la DTE. Après une première année de fonctionnement, il serait souhaitable d'isoler les dépenses propres à cette commission et de prévoir l'enveloppe budgétaire correspondante.
Pour cette opération il est demandé 2 MF.

Plan emploi : AE 675 MF et CP 2013 : 169 MF

L'objectif du plan emploi est d'accroître l'employabilité de personnes les plus éloignées du marché du travail grâce à la mise en place de parcours d'insertion modulables et adaptés aux situations individuelles. Ces parcours, d'une durée maximale de 9 mois, sont composés de modules de formation ou d'acquisition de compétences diverses et également de mise en situation de travail. La personne en parcours reçoit une rémunération en contrepartie du travail fourni. Le coût du parcours recouvre le coût des différents modules, le coût de la rémunération du bénéficiaire ainsi que les coûts transversaux de la structure d'insertion. (personnels, locaux…).
Deux structures d'insertion par le travail ont été identifiées en 2012 pour mettre en place ces parcours. Elles ont perçu une subvention leur permettant de se structurer afin d'être opérationnelles pour répondre à ce besoin.
Les crédits demandés représentent le financement d'environ 200 parcours (150 par la structure ACTIVE et 50 par la structure CASE DEPART) par an, sur 3 ans. Un conventionnement sur 3 ans est nécessaire pour assurer à ces 2 associations une stabilité de l'action publique.
Les structures seront payées à la prestation, en fonction du nombre de parcours assurés par leur soin.
Pour cette opération il est demandé une autorisation d'engagement de 675 MF sur 3 ans (2013, 2014, 2015) avec 169 MF de crédits de paiements pour la première année.

PLAN EMPLOI SIT 2013-2015

CREATION D'AE : P1301-2013/1						
AE Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
675 000 000	169 000 000	281 000 000	225 000 000	0	0	0

Service public de l'emploi : 10 MF

Une mission est actuellement diligentée par le gouvernement sur la question du service public de l'emploi ; question à laquelle est rattachée celle des services de placement. La situation actuelle des services provinciaux doit nécessairement évoluer pour se mettre en conformité avec le cadre légal. Il conviendra vraisemblablement de conclure des conventions avec ces services provinciaux.
Des crédits sont demandés pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de bénéficier d'une expertise pour accompagner la rédaction et le suivi de ces conventions.

Programme P1302
Marché interieur

Dépenses : 340 340 000 F
Recettes : 10 340 000 F

Enjeux et contexte

La direction des affaires économiques est fortement mobilisée dans le cadre de la lutte contre la vie chère. Plusieurs chantiers annoncés dans le budget primitif 2012 de la Nouvelle-Calédonie ont été mis en œuvre par la direction des affaires économiques. Ainsi, les textes portant création du fond de garantie sur les terres coutumières et des ZODEP ont été adoptés, et les modalités concrètes de fonctionnement sont en cours de finalisation. De très nombreux contrôles ont été réalisés dans le cadre du dispositif de prix réglementés appelé « 400 produits ». Enfin, la direction des affaires économiques a pris en charge l'organisation de la mission de l'Autorité de la Concurrence. Par ailleurs, les travaux pour la mise en place d'un observatoire des prix et d'un économat virtuel sont en cours, ainsi que les travaux sur les contrats de performance dans le cadre des régulations de marché.

La direction des affaires économiques souhaite poursuivre les travaux engagés sur 2012, en inscrivant son action dans le cadre de la lutte contre la vie chère et l'amélioration de la protection du consommateur calédonien.

Enfin, le développement des moyens humains alloués à la direction des affaires économiques pose la question de son maintien dans le batiment historique qu'elle occupe actuellement. La salle de réunion n'a pas pu être conservée et été transformée en bureau. Les conditions de réception du public et d'exercice des missions s'en trouvent dégradées. La question du déménagement d'une partie ou de la totalité de la direction des affaires économiques devrait donc se poser.

Objectifs

Les objectifs à atteindre consistent tout d'abord à mener à son terme l'élaboration des dispositifs créés courant 2012 (fond de garanties sur les terres coutumières et ZODEP). Une montée en puissance de ces dispositifs est attendue. La gestion de dossiers d'instruction liés à d'autres thématiques pourrait également prendre de l'ampleur (jeux de hasard, extension du régime de liberté contrôlée, essentiellement pour les services…).
En outre, un affermissement des contrôles en matière de protection économique du consommateur et de respect des règles de concurrence est également une priorité sur 2013.
Enfin, la finalisation et la gestion des outils de transparence sur les prix (observatoire des prix et économat virtuel) devront être assurées.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme marché intérieur est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1302-01 - Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	2 547 700	1 951 500	1 813 000	-138 500
Action A1302-02 - Instruire les demandes d'exonération des droits et taxes à l'importation	0	0	0	0
Action A1302-03 - Assurer le libre accès des entreprises à la commande publique de la NC	0	0	0	0
Action A1302-04 - Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	2 976 500	11 871 500	23 271 000	11 399 500
Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur	20 000 000	2 073 000	10 600 000	8 527 000
Action A1302-06 - Délivrer les agréments	0	0	0	0
Action A1302-07 - Veille économique, études et enquêtes exploratoires	22 219 000	30 115 000	35 162 000	5 047 000
Action A1302-08 - Soutien et pilotage	125 387 740	140 463 000	133 494 000	-6 969 000
Action A1302-09 - Gestion administrative et financière des subventions accordées	121 000 000	100 000 000	136 000 000	36 000 000
Total	**294 130 940**	**286 474 000**	**340 340 000**	**53 866 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	58 530 940	56 874 000	61 140 000	4 266 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	235 600 000	222 000 000	279 000 000	57 000 000
67- Charges exceptionnelles	0	7 600 000	0	-7 600 000
Dépenses d'investissement	0	0	200 000	200 000
Total	**294 130 940**	**286 474 000**	**340 340 000**	**53 866 000**

Recettes (pour mémoire)	*10 200 000*	*10 110 000*	*10 340 000*	*230 000*

Les indicateurs

Les indicateurs à suivre sont :

- Action A1302-01 :
  - Evolution du taux infractionnel en matière de pratiques restrictives de concurrence,
  - Evolution du taux infractionnel en matière de pratiques anti-concurrentielles,
- Action A1302-02 : Délai moyen d'obtention d'agrément (en nombre de jours),

- Action A1302-04 :
    - Evolution du nombre de contrôles (par secteur géographique, par secteur d'activité),
    - Evolution du taux infractionnel en matière de protection du consommateur,
- Action A1302-06 : Délais maximum de délivrance des agréments en matière de professions réglementées,
- Action A1302-07 :
    - Délai moyen de production des études,

Nombre d'études et d'enquêtes produites.

Les actions pour 2013

Action A1302-01 - Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	**Dépenses :**	**1,8**	**MF**
	Recettes :	***3,0***	***MF***

Les dépenses concernent les frais de carburant, de transports et de locations de véhicules sur les îles ainsi que les indemnités de frais de repas et d'hébergement dans le cadre des missions de contrôle et de suivi des relations commerciales entre professionnels.

3 MF de recettes sont attendues au titre du droit de transaction. Il s'agit du produit des amendes aquittées par les commerçants qui ne respectent pas la réglementation économique applicable aux relations commerciales.

Action A1302-04 - Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	**Dépenses :**	**23,3**	**MF**
	Recettes :	***7,0***	***MF***

10 MF sont destinés à l'organisation d'une mission complémentaire de l'Autorité de la concurrence dont le contenu sera déterminé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à l'issue de la remise du rapport définitif de la mission initiale.

10 MF sont destinés à l'organisations d'événementiels (Plan de développement économique, Forum de l'habitat…).

Les autres dépenses concernent principalement les frais de carburant, de transports et de locations de véhicules sur les îles ainsi que les indemnités de frais de repas et d'hébergement dans le cadre des missions de contrôle conformément aux objectifs prioritaires définis par le gouvernement.

7 MF de recettes sont attendues au titre du droit de transaction. Il s'agit du produit des amendes acquittées par les commerçants qui ne respenctent pas la réglementation économique en matière de protection du consommateur.

Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur	**Dépenses :**	**10,6**	**MF**

10 MF sont destinés à une meilleure information du consommateur sur ses droits et à la publication de l'observatoire des prix.

En marge des informations dispensées par la DAE, dédiées tant aux professionnels qu'aux particuliers, des actions de communication spécifiquement tournées vers le consommateur vont être entreprises en 2013 :

- la réactualisation du site web www.dae.nc : la direction a prévu avec la DTSI la refonte du site dont l'ergonomie et les fonctionnalités de navigation sont dépassées,
- le développement d'un site internet dédié « *Info Conso* », ce site répondra spécifiquement aux besoins des consommateurs : actualité, questions récurrentes (FAQ) ou information générale sur la réglementation économique,
- la mise en place d'un numéro vert « *Info Conso* », après le passage à la TOIP (dès fin 2012)
- une communication visant un large public via les pages des Nouvelles Calédoniennes

Pour financer les calculs trimestriels de la Société de gestion du fonds de garantie pour l'accession sociale (SGFGAS) pour le prêt à taux zéro, 0,6 MF sont nécessaires.

Action A1302-06 - Délivrer les agréments — *Recettes : 0,3 MF*

Pour la délivrance et le renouvellement des cartes des agents immobiliers, une recette de 0,3 MF est attendue.

Action A1302-07 - Veille économique, études et enquêtes exploratoires — Dépenses : 35,2 MF

35 MF d'ouverture des crédits de paiement restants sur l'AE P1302-2012/1 « Etudes économiques » pour la poursuite des études concernant les ZODEP (zones de développement économique prioritaires).

ETUDES ECONOMIQUES

REVISION D'AE : P1302-2012/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	50 000 000
Montant de révision proposé	**20 000 000**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**70 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	30 000 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**20 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**40 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
70 000 000	0	0	0	0	30 000 000	30 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
35 000 000	65 000 000	0	0	0	0	5 000 000

10 MF pour la mise en place de « contrats de performance » entre les opérateurs industriels et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en contrepartie d'aides directes ou indirectes accordées. Ainsi, le service d'études économiques sera amené à solliciter l'appui d'une expertise externe afin de définir les branches ou filières présentant des potentiels de développement et de fixer des objectifs quantifiables avec ces derniers.

10 MF sont inscrits en subvention à l'Adecal (soutien au « commerce extérieur » ; soutien à la « production locale » ; « stratégie et qualité – labélisation »).

0,2 MF pour les frais de carburant liés aux visites d'entreprises.

Action A1302-08 – Soutien et pilotage	Dépenses :	133,5 MF

Les dépenses de fonctionnement de la direction des affaires économiques. Elles concernent principalement les frais d'électricité, de nettoyage des locaux, d'achat de fournitures administratives, de maintenance des photocopieurs, de location de places de parking, de frais postaux et de télécommunications, … (**10,5 MF**).

Subvention de fonctionnement à l'ADECAL : **32 MF**
Cette subvention permet de financer une partie des charges de structure de l'ADECAL. La participation de la Nouvelle-Calédonie est identique à celle accordée au BP 2012.

Subvention de fonctionnement à la chambre de commerce et d'industrie : **91 MF**
Cette subvention permet de financer une partie des charges de structure du siège et antennes de la chambre. La participation 2013 est en hausse de 1,1% par rapport à celle de 2012.

Action A1302-09 – Gestion administrative et financière des subventions accordées	Dépenses :	116,0 MF

61 MF destinés aux subventions à caractère économique pour : la Cellule économique du bâtiment et des travaux publics (CELECO BTP), l'Union fédérale des consommateurs (UFC-que choisir), le Syndicat des commerçants, la Revue juridique, politique et économique de NC, la Fédération des industries de NC, aux associations à caractère environnemental…

5 MF pour la Fédération nationale des syndicats et exploitants agricoles (FNSEA).

48 MF pour le dispositif écopain (conventions avec les boulangers pour la production et la commercialisation d'un pain de 500 g vendu 120 F au consommateur).

2 MF à l'association Synergie.

Programme P1303 Etudes économiques et sociale — Dépenses : 350 000 000 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme études économiques et sociales est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1303-01 - Soutien financier à l'ISEE	350 000 000	350 000 000	350 000 000	0
Total	**350 000 000**	**350 000 000**	**350 000 000**	**0**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	0	0	0
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	350 000 000	350 000 000	343 500 000	-6 500 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	6 500 000	6 500 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**350 000 000**	**350 000 000**	**350 000 000**	**0**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A1303-01 – Soutien financier à l'ISEE — Dépenses : 350,0 MF

Le soutien financier à l'ISEE s'élève à 350 MF, soit un montant identique à la subvention accordée en 2012 et se décline ainsi :

- Subvention de fonctionnement à l'ISEE : 343,5 MF

Cette participation permet de financer une partie des charges de fonctionnement de l'établissement.

- Financement d'enquêtes et études : 6,5 MF

  Cette subvention permettra de financer les coûts complémentaires générés par l'enquête « information et vie quotidienne », qui nécessite l'embauche d'un enquêteur sénior.

Programme P1304 Soutien au secteur agricole — Dépenses : 1 061 743 350 F

Enjeux et contexte

Caractérisée par une population agricole disséminée et une diminution du nombre de ses exploitations, la production agricole (hors bois et aquaculture) de la Nouvelle-Calédonie a néanmoins augmenté, passant de 6,2 milliards de F.CFP en 2000 à 9,4 milliards de F.CFP en 2011, dénotant une professionnalisation de ce secteur. Cette tendance ne suffit pas néanmoins à juguler les importations qui progressent également. La Nouvelle-Calédonie possède toutefois des atouts certains (environnement sanitaire préservé, climat permettant de développer des cultures « tropicales » et « tempérées »…) devant lui permettre de relever le défi d'un approvisionnement du marché local plus conséquent, plus diversifié et de meilleure qualité.

D'autre part, le poids du secteur informel, dans un pays où la pêche, la chasse, le petit élevage et le jardin ou le champ sont des traditions culturelles, représente près de la moitié du secteur marchand.

Il importe de maintenir ces équilibres pour une bonne occupation de l'espace, garante d'harmonie sociale, de développement durable et de préservation d'un paysage ouvert.

Objectifs

Les grands axes stratégiques de la politique sectorielle visent à créer les conditions favorables au maintien d'une ruralité forte, en accompagnant les acteurs du développement aux côtés des provinces. Pour ce faire, il est retenu notamment :

- de renforcer la professionnalisation du secteur pour gagner en compétitivité et qualité ;
- d'explorer les voies et moyens de mieux valoriser les domaines fonciers et faciliter leur accessibilité ;
- de contribuer à la régulation des prix et des marchés agricoles ;
- de poursuivre l'amélioration de la connaissance aussi bien celle du milieu naturel que celle de l'évolution socio-technico-économique du secteur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme soutien au secteur agricole est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1304-01 - Définition du cadre réglementaire des affaires rurales	0	0	0	0
Action A1304-02 - Gestion des aides au secteur agricole	986 000 000	962 150 000	974 650 000	12 500 000
Action A1304-03 - Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie	35 552 500	68 000 000	47 200 000	-20 800 000
Action A1304-04 - Efficience des fonctions support et de direction	38 660 350	39 486 350	39 893 350	407 000
Total	**1 060 212 850**	**1 069 636 350**	**1 061 743 350**	**-7 893 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	83 362 850	117 836 350	96 943 350	-20 893 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	9 650 000	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	819 700 000	835 200 000	855 700 000	20 500 000
67- Charges exceptionnelles	146 500 000	115 100 000	107 100 000	-8 000 000
Dépenses d'investissement	1 000 000	1 500 000	2 000 000	500 000
Total	**1 060 212 850**	**1 069 636 350**	**1 061 743 350**	**-7 893 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A1304-02 – Gestion des aides au secteur agricole — Dépenses : 974,7 MF

Les aides sont orientées vers :

- la professionnalisation du secteur : subventions aux organisations professionnelles agricoles (UPRAs, fédérations, groupements de producteurs) œuvrant dans le périmètre de la DAVAR et d'intérêt territorial (**59,4 MF**), aux foires rurales et agricoles (**33 MF**), aux associations (**4,3 MF**) ainsi qu'aux établissements publics (ADRAF, CANC) pour la poursuite de leurs actions en faveur du développement agricole (**20,1 MF**) ;
- le soutien historique à la production, principalement dédié à deux types d'aides :
  - aide à l'énergie au bénéfice des agriculteurs (**105 MF**). L'objet de cette mesure est le remboursement aux agriculteurs de leurs dépenses d'énergie sur présentation de factures acquittées, dans la limite d'un taux d'intervention (25%) et d'un plafond annuel (**0,8 MF**) ;
  - aide à la vache allaitante (**285 MF**) dont le principe est de primer les naissances de veaux de l'année, identifiés avec des boucles auriculaires électroniques. Ce dispositif d'aide bénéficie aujourd'hui à plus de 500 éleveurs du territoire, représentant environ 80% des flux commerciaux. Il a permis, depuis 2007, de distribuer des revenus aux éleveurs, de mieux évaluer le cheptel (environ 80 000 têtes), d'initier la mise en place de l'identification bovine en Nouvelle-Calédonie et ainsi de constituer de vrais indicateurs technico-économiques susceptibles d'influer

sur l'amélioration de la rentabilité de l'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie et **17,85 MF** pour la mise en œuvre et le contrôle de la mesure vache allaitante ;

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 920 MF en autorisation d'engagement au titre de la participation de la Nouvelle-Calédonie au soutien des actions de l'ERPA. Ce montant comprend la mesure exceptionnelle de bonification du prix de la viande bovine.

La dotation à l'ERPA est ainsi en hausse de 6,8% par rapport à la dotation globale 2012.
Il est proposé d'inscrire **450 MF** de crédits de paiement au budget primitif.

SOUTIEN A L'ERPA

CREATION D'AE : P1304-2013/1

AE Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
920 000 000	450 000 000	0	0	0	0	470 000 000

Action A1304-03 – Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle Calédonie — Dépenses : 47,2 MF

Outre les productions classiques comme le mémento agricole, un document émis régulièrement traçant l'évolution de l'agriculture calédonienne sur une période de dix ans sera publié, à la suite de 6 éditions déjà diffusées (**2,5 MF**). Il convient d'autre part de poursuivre la réalisation des enquêtes annuelles « consommation » de produits agricoles des ménages calédoniens et d'enquêtes thématiques (**4,5 MF**) afin de pouvoir mettre à jour les données collectées. Enfin, la réalisation de l'enquête de prévisions de production fruitière est essentielle à la bonne connaissance de la filière fruits et permet de faciliter la régulation du marché. Il convient donc de poursuivre le soutien à l'association ARBOFRUITS (**11 MF**) qui assure une part importante de la fourniture de données.

Par ailleurs, un bureau d'études doit mettre à jour les bases informatiques du SESER (SINEA) qui comptent plus de 8 000 lignes après la réalisation du RGA (**6,2 MF**).

Amorcé dès fin 2011 sur les crédits disponibles au budget supplémentaire 2011, les travaux de préparation et de réalisation du recensement général de l'agriculture (RGA) se sont poursuivis en 2012 : préparation des listes, enquête pilote, recrutement et formation du personnel et phase terrain prévue à partir du dernier trimestre de l'année. Les dernières enquêtes, le travail de traitement des données ainsi que la publication des premiers résultats auront lieu en 2013 (**23 MF**). C'est une opération conjoncturelle financée intégralement par la Nouvelle-Calédonie, qui s'inscrit dans une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant total de 118 MF.

RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE

REVISION D'AE : P1304-2011/1	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	118 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**118 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	95 000 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**23 000 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**23 000 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
118 000 000	0	0	0	25 000 000	70 000 000	95 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
23 000 000	118 000 000	0	0	0	0	0

Action A1304-04 - Efficience des fonctions support et de direction — Dépenses : 39,9 MF

Cette action concerne les moyens généraux permettant à la DAVAR (direction, SAF et SESER) d'assurer son fonctionnement.

Programme P1305
Pêche

Dépenses : 45 010 000 F
Recettes : 8 000 000 F

Enjeux et contexte

Le SMMPM gère pour le compte de la Nouvelle-Calédonie la zone économique exclusive (ZEE) et les îles éloignées (Entrecasteaux, Chesterfield, Bellona, Pétrie, Astrolabe, Walpole, Matthew, Hunter).

L'année 2012 a vu la montée en puissance de l'AMBORELLA, navire hauturier de 24m dont la construction s'est terminée en octobre 2011 et dont la période de garantie s'est achevée fin 2012. En 2013, le SMMPM va renforcer le suivi des îles éloignées dépendantes de la Nouvelle-Calédonie, dont certaines sont inscrites au patrimoine mondial par l'UNESCO. L'AMBORELLA devrait être également utilisé pour suivre des zones récifales de la grande terre et des îles loyauté en partenariat avec les provinces et les organismes de recherche.

Nous assistons à un renforcement des mesures de gestion prises par la commission des pêches du Pacifique centre et ouest (WCPFC) en réponse à l'état des stocks de thonidés. Ces mesures impliquent un suivi toujours plus rigoureux et précis de l'impact de la flotte calédonienne sur la ressource et une contribution permanente aux différents groupes de travail de cette instance.

Objectifs

L'objectif du SMMPM est de favoriser l'exploitation durable de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, en mettant en œuvre des actions de surveillance, de régulation et de réglementation des activités, mais aussi des procédures d'accompagnement des filières concernées.

Ces objectifs sont détaillés dans le plan d'action stratégique 2010-2014 mis en œuvre par le service en matière de politique des pêches dans la ZEE, de conservation et de protection des ressources naturelles. L'indicateur de performance retenu concerne la réalisation des mesures prévues, qui a été de 32 mesures réalisées en 2012, pour une valeur cible de 57 mesures à l'échéance 2014.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés pour le budget primitif 2013 pour le programme pêche est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1305-01 - Maintien de l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial UNESCO	1 770 000	5 780 000	3 550 000	-2 230 000
Action A1305-02 - Encadrement de l'exploitation des ressources de la Zone Economique Exclusive	315 000	16 430 000	9 860 000	-6 570 000
Action A1305-03 - Gestion et conservation des ressources marines des iles éloignées	0	1 300 000	2 600 000	1 300 000
Action A1305-04 - Suivi statistique	0	0	0	0
Action A1305-05 - Soutien et pilotage	17 287 000	29 290 500	29 000 000	-290 500
Total	**19 372 000**	**52 800 500**	**45 010 000**	**-7 790 500**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	19 372 000	41 280 500	42 010 000	729 500
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	11 520 000	3 000 000	-8 520 000
Total	**19 372 000**	**52 800 500**	**45 010 000**	**-7 790 500**

Recettes (pour mémoire)	*2 000 000*	*4 000 000*	*8 000 000*	*4 000 000*

Les actions pour 2013

Action A1305-01 - Maintien de l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial UNESCO — Dépenses : 3,6 MF

Afin de maintenir l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Nouvelle-Calédonie a l'obligation d'effectuer un suivi régulier de l'état de conservation des récifs et des terres émergées de cette zone. Une mission de suivi terrestre sera organisée comme chaque année en décembre en partenariat avec la SCO, l'ASNNC et le WWF. Une deuxième mission sera réalisée avec l'IRD pour suivre l'évolution de l'écosystème de l'île de Surprise après la dératisation éffectuée il y a quelques années.
Dans la perspective de la création du parc marin des récifs d'Entrecasteaux qui pourrait voir le jour en 2013, des dépliants d'information sur cette nouvelle aire marine protégée et les règles à respecter sur place seront réalisés en partenariat avec le comité de gestion des récifs d'Entrecasteaux.

Action A1305-02 - Encadrement de l'exploitation des ressources de la Zone Economique Exclusive — Dépenses : 9,9 MF

Pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de contrôler l'activité des navires de pêche hauturière titulaires d'une licence dans la ZEE, en cohérence avec les engagements

internationaux pris devant la commission thonière du pacifique centre et ouest (WCPFC), les palangriers sont suivis en temps réel par le SMMPM grâce à un système de communication par satellite. Les coûts de communication entre les navires et le SMMPM sont à la charge de la Nouvelle-Calédonie. Ce système devrait être également utilisé pour le suivi satelitaire des tortues qui seront équipées de balises à Chesterfield.

Depuis plusieurs années, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un programme d'observateurs embarqués et d'échantillonneurs au port sur les thoniers calédoniens. Le financement de ce programme, mis en œuvre par la CPS, sous la direction opérationnelle du SMMPM, est pris en charge par la Nouvelle-Calédonie depuis 2012. La WCPFC impose à ses membres un taux de couverture minimum de l'activité des palangriers par des observateurs embarqués, la poursuite de ce programme est donc indispensable.

Action A1305-03 - Gestion et conservation des ressources marines des iles éloignées	**Dépenses :**	**2,6**	**MF**

Afin d'évaluer l'état des récifs Chesterfield et Bellona, deux missions de suivi, l'une terrestre l'autre subaquatique, seront réalisées en 2013 avec le nouveau navire du SMMPM.

Action A1305-04 - Soutien et pilotage	**Dépenses :**	**29,0**	**MF**
	Recettes :	***8,0***	***MF***

Pour réaliser ses missions de suivi de l'état et de la fréquentation des îles éloignées, mais aussi pour assurer la formation des pêcheurs, pour poser des dispositifs de concentration de poissons, pour aider les organismes de recherche (IRD, IFREMER, CPS) et les provinces à atteindre leurs propres objectifs, le SMMPM s'est vu doter fin 2011 de l'AMBORELLA, navire multi-missions de haute mer. Ce nouveau navire nécessite 5 hommes d'équipage, navigue plus loin, et plus longtemps que son prédecesseur, le DARMAD.

L'AMBORELLA pourra être mis à disposition des collectivités et des organismes de recherche. Un doublement des recettes liées à l'activité du navire est attendu en 2013.

Programme P1306
Mines et carrières

Dépenses : 172 586 000 F
Recettes : 115 114 356 F

Enjeux et contexte

La mine et la métallurgie du nickel, fondées sur l'exploitation d'une ressource minérale non renouvelable, exigent la mise en œuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

Le schéma de mises en valeur des richesses minières, adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en avril 2009, a défini les grandes orientations de l'action publique en matière minière.

Objectifs

Le programme répond aux objectifs suivants :

- faire progresser la connaissance géologique et hydrogéologique et évaluer les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie ;
- garantir l'exploitation durable des ressources minérales (dont Nickel (Ni), Cobalt (Co), Chrome (Cr), carrières…) ;
- assurer la gestion durable des retombées économiques du secteur minier en redevances et exports ;
- réaliser toutes les analyses chimiques nécessaires à la direction ou aux secteurs concernés.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme mines et carrières est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1306-01 - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie	57 300 000	78 850 000	89 600 000	10 750 000
Action A1306-02 - Calcul des ressources minières (Ni et Co) de la Nouvelle-Calédonie	3 000 000	3 000 000	0	-3 000 000
Action A1306-03 - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	1 000 000	10 000 000	10 000 000	0
Action A1306-04 - Instruction et gestion des attributions des droits à la propriétés	0	0	0	0
Action A1306-05 - Contrôle des impacts environnementaux et socio économiques des travaux miniers via la délivrance des autorisations mines et carrières	0	0	0	0
Action A1306-07 - Contrôle de l'application de la réglementation du travail sur mines et carrières	0	0	0	0
Action A1306-08 - Autorisation et contrôle des cessions de minerais et de produits métallurgiques	0	0	0	0
Action A1306-09 - Collecte et suivi des données statistiques en matière de production d'échanges de moyens engagés et d'emplois par le secteur mine	4 000 000	0	0	0
Action A1306-10 - Mise en place et gestion des redevances associées à l'exploitation minière et suivi des dispositifs de soutien à l'industrie exonérée de TGI	0	0	0	0
Action A1306-11 - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt	8 388 425	10 000 000	9 000 000	-1 000 000
Action A1306-12 - Prestations du laboratoire	18 205 030	21 145 000	21 720 000	575 000
Action A1306-14 - Qualité et respect des normes pour le laboratoire	1 300 000	3 200 000	3 600 000	400 000
Action A1306-18 - Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	40 955 000	40 755 000	38 666 000	-2 089 000
Total	**134 148 455**	**166 950 000**	**172 586 000**	**5 636 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	108 482 455	117 300 000	117 386 000	86 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	22 300 000	42 000 000	29 000 000	-13 000 000
Dépenses d'investissement	3 366 000	7 650 000	26 200 000	18 550 000
Total	**134 148 455**	**166 950 000**	**172 586 000**	**5 636 000**

Recettes (pour mémoire)	*96 107 984*	*96 114 356*	*115 114 356*	*19 000 000*

Les actions pour 2013

Action A1306-01 - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie	Dépenses :	89,6	MF
	Recettes :	*0,1*	*MF*

Investissement **18,6 MF**

Cité de la mine : 15 000 000 F

Afin de disposer d'un outil scientifique performant pour étudier et comprendre la thématique « Mine en Nouvelle-Calédonie », le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie étudie la possibilité de créer une Cité de la Mine.

Le projet vise à intégrer en un même lieu les recherches scientifiques et technologiques, l'enseignement, les démonstrations techniques liés à la géologie et à la mine ainsi qu'une partie musée.

Il est donc envisagé de réaliser un centre dont le double objectif serait de :

- créer un lieu de connaissance des techniques minières et de la géologie à but scientifique, pédagogique et touristique,
- rappeler et sauvegarder l'histoire minière du territoire.

Avant le lancement effectif du projet, il est proposé de réaliser une première phase d'études de préfiguration dans les domaines suivants : faisabilité, préprogrammation, choix de site, topographie, géotechnique, réseaux.

Il est proposé au BP 2013 d'ouvrir une autorisation de programme d'étude d'un montant de 30 MF avec 15 MF de crédits de paiement.

CITE DE LA MINE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

CREATION D'AP : P1306-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
30 000 000	15 000 000	0	0	0	0	15 000 000

Achats de matériels techniques

Afin de pouvoir réaliser les actions techniques nécessaires à leurs travaux, les géologues ont besoin de disposer de certains matériels spécifiques :

- un microscope à réflexion : 2 500 000 F
- un GPS avec logiciel Arc Pad : 200 000 F
- une boussole de précision : 50 000 F
- deux balises Spot : 50 000 F
- un kapamètre KT8 : 150 000 F
- un kit de matériel pour réaliser des lames minces : 250 000 F
- une sonde piézométrique et de conductivité 0/50 mètres : 400 000 F

Frais de fonctionnement courant **2,7 MF**

A1306-01 - Amélior.connaiss.géologiq&hydrogéolog.NC	
- LOYERS POUR BATIMENTS SGNC (93--6132--939)	1 500 000
- PETIT MAT ET OUT (93--60632--939)	150 000
- FOURNITURES DIVERSES SGNC (93--60631--939)	250 000

- FRET ET TRANSPORT DU MATERIEL SGNC (93--6241--939)	300 000
- ENTRETIEN MAT.OUTIL. MOBILIER SGNC (93--61558--939)	100 000
- DOCUMENTATIONS TECHNIQUES SGNC (93--6182--939)	100 000
- LOYERS MAT OUTIL MOB SGNC (93--6135--939)	
- ANNONCES ET INSERTIONS SGNC (93--6231--939)	300 000
- FOURNITURES DIVERSES SGNC (93--6068--939)	
Total A1306-01 - Amélior.connaiss.géologiq&hydrogéolog.NC	2 700 000

Partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) 7,5 MF

A sa création en 2006, le service Géologie (SGNC) a bénéficié de l'assistance d'un géologue senior du BRGM mis à disposition dans le cadre d'une convention particulière. Ainsi, les géologues juniors du service ont bénéficié d'un transfert d'expérience dans les principales thématiques abordées au sein du SGNC : cartographie, ressources minérales et risques naturels.

Depuis 2012, un nouvel engagement de partenariat technique a été passé pour 3 ans avec le BRGM afin de continuer de disposer du soutien d'un organisme réputé dans le domaine des géosciences. Le coût annuel revenant à la Nouvelle-Calédonie est de 7,5 MF.

Partenariat avec l'IFREMER 8,6 MF

Suite à la signature d'un accord cadre entre le gouvernement et l'IFREMER, une convention technique concernant les ressources minérales marines de la ZEE est en cours d'élaboration. Cette convention définit les conditions du partenariat entre l'IFREMER et le service Géologie de la DIMENC (SGNC) pour progresser dans la connaissance des formations géologiques marines de la ZEE et de ses potentialités minérales. La convention détaille les opérations à effectuer en partenariat et chiffre le montant à la charge de la Nouvelle-Calédonie à 8,6 MF.

Géologie générale 4,8 MF

Evolution des systèmes côtiers en Nouvelle-Calédonie : 4 MF
Sondage carotté dans la plaine des Lacs : 0,8 MF

Géophysique 2,6 MF

Migration de 3 profils sismiques :0,8 MF
Modélisation hydrocarbures dans le basin de Nouvelle-Calédonie : 1,1 MF
Ré-édition de la carte de provinces structurales du sud : 0,7 MF

Hydrogéologie 5 MF

Essais de traçage et de pompage : 4 MF
Mise à jour de la base de données Forage : 1 MF

Cartographie du régolithe 5,6 MF

Dans le cadre de l'étude du régolithe sur massifs miniers, ensemble des formations géologiques superficielles hôte des gisements de nickel, une étude de synthèse est prévue en 2013.

Cette étude consistera à collationner les résultats expérimentaux obtenus (datation et caractérisation des éléments du régolithe selon différentes méthodologies), vérifier leurs interprétations, en fournir une analyse complète et valider la cartographie réalisée.

Analyse des échantillons récoltés 5,2 MF

Au cours de l'avancée des diverses thématiques traitées par les agents du SGNC, de nombreux échantillons sont récoltés à fin d'analyses diverses.
Que ce soit pour la cartographie avec des échantillons de roche, l'hydrogéologie pour des analyses de prélèvement d'eau, la géologie marine pour des analyses d'échantillons dragués en mer, toutes ces analyses sont primordiales pour comprendre les phénomènes et permettre l'avancée des connaissances.

Entretien du réseau sismologique mis en place par l'IRD 7 MF

L'IRD, après avoir mis en place, dans le cadre d'un contrat européen (9ème FED de la Commission Européenne), un réseau de sept stations sismologiques s'ajoutant à sa station existante de Port-Laguerre, a sollicité la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge l'entretien de ce réseau en 2013. La cession du réseau à titre gratuit au profit de la Nouvelle-Calédonie est envisageable en 2014.

Le SGNC étant chargé de l'acquisition des données d'infrastructure géologique de la Nouvelle-Calédonie, il est susceptible à terme d'exploiter les données acquises par le réseau.

Le coût d'entretien du réseau se chiffre de la façon suivante :

- abonnements liés au fonctionnement des matériels et à la transmission des données : 1MF
- frais de déplacement pour effectuer les tournées d'entretien sur les différents sites : 2,5 MF
- achat de fourniture pour entretien des installations : 0,5 MF
- renouvellement annuel des équipements sismologiques : 3 MF

A noter que si la Nouvelle-Calédoinie reprend le réseau en 2014, deux postes seront demandés au BP 2014 pour pouvoir assurer le suivi et l'entretien du réseau, ainsi que la valorisation des données.

Participation au groupement d'intérêt public Centre National de Recherche Technologique (GIP CNRT) 12 MF

Le GIP « CNRT Nickel et son environnement » est constitué entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces ainsi que diverses autres organismes. La convention constitutive prévoit la mise en commun de moyens et d'équipements afin de réaliser des programmmes de recherche ou de développement technologique afin d'améliorer la valorisation des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, la Nouvelle-Calédonie participe aux charges de fonctionnement du CNRT à hauteur de 12 MF.

Subvention de fonctionnement au CNRT 10 MF

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement complémentaire allouée au CNRT afin de compenser la charge liée au salaire du directeur du CNRT.

Recettes : vente de carte géologiques 0,05 MF

La fourniture de cartes géologiques de la Nouvelle-Calédonie éditées par le BRGM est une des tâches assurées par le service géologique de la Nouvelle-Calédonie (SGNC). Les cartes disponibles couvrent l'ensemble de la grande terre et des iles et sont à l'échelle du 1/50 000.

Action A1306-03 - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	**Dépenses :**	**10,0**	**MF**

Etude technique, économique et juridique

La DIMENC assure un appoint technique dans le cadre des travaux du schéma stratégique industriel et peut mobiliser, dans ce cadre des expertises techniques, économiques et juridiques complémentaires. En 2013, la mise à jour du schéma de mise en valeur des richesses minières devra être réalisée par l'adjonction des éléments relatifs aux ressources en nickel et cobalt et des orientations du comité stratégique industriel.

Enfin, dans le cadre de la mise en place de schémas des carrières, des études complémentaires sont à prévoir, notamment sur les îles Loyauté.

Action A1306-11 - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt	**Dépenses :**	**9,0**	**MF**

Depuis 2008, la Nouvelle-Calédonie a confié, via un marché public, à la société JITEX, le développement et la gestion d'un observatoire international du nickel et du cobalt. Cette mission comprenait trois volets :

- la création et la mise à jour de bases de données sur les flux mondiaux de nickel et de cobalt et sur les grands opérateurs mondiaux du nickel et du cobalt
- une veille permanente et la publication d'un bulletin bimestriel sur l'actualité du nickel et du cobalt notamment l'actualité des marchés, l'actualité des grands projets en cours ainsi qu'une synthèse annuelle
- une assistance ponctuelle sur un secteur d'activité, un procédé, un groupe méconnu ou encore un projet particulier.

Le prestataire a fourni un travail remarquable tant pour la constitution du socle de données que sur la qualité (exhaustivité, pertinence, objectivité) des bulletins et autres synthèses annuelles que sur l'aide ponctuelle, utilisée pour les travaux du comité stratégique industrielle notamment. Ces bulletins sont régulièrement transmis aux institutions de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la profession minière. Cette prestation arrive à échéance en décembre 2012.

La DIMENC n'est pas encore en mesure d'internaliser cette prestation. Son externalisation est nécessaire pour les trois prochaines années. Cela laissera le temps au service de s'organiser en conséquence et tenir compte, le cas échéant, des orientations du comité stratégique industriel en la matière. De plus, ce délai permettra également au futur prestataire d'ajuster l'outil informatique aux standards de la DTSI dans la perspective d'une reprise de gestion et d'un hébergement par la Nouvelle-Calédonie.

Le fonctionnement annuel de l'Observatoire nécessite environ 9 MF, abonnements compris, soit un total de 27 MF sur trois ans.

Action A1306-12 - Prestations du laboratoire

Dépenses :	**21,7**	**MF**
Recettes :	***35,0***	***MF***

Investissement : 7 MF

Pour les besoins d'analyses, le laboratoire de la DIMENC a besoin des matériels suivants :

- 1 nouvelle étuve destinée aux nouvelles analyses afin de ne pas mélanger les échantillons de matrices différentes dans les étuves : 1,5 MF

- 1 micro-onde de laboratoire. Il s'agit de la toute dernière technologie utilisée pour mettre en solution des échantillons solides. De plus en plus de normes AFNOR et ISO utilisent cette méthode qui présente les avantages d'être moins consommatrice de produits chimiques et surtout beaucoup plus rapide : 4 MF

- 1 four (remplacement du matériel réformé en 2012) destiné à la fusion des minerais de nickel en vue de leur analyse : 1 MF

- petits matériels : 0,5 MF.

Fonctionnement : 14,7 MF

Ci-dessous les frais de fonctionnement général du laboratoire de la DIMENC :

A1306-12 - Prestations du laboratoire	
- LOYERS MAT OUTIL MOB LABO (93--6135--939)	420 000
- ENTRET MAT OUTILL MOB LABO (93--61558--939)	6 000 000
- PROD PHARM HYGI ET APPAR LABO (93--60628--939)	5 700 000
- FOURNITURES DIVERSES LABO (93--60632--939)	2 000 000
- PRESTATIONS DE SERVICE LABO A1306-12 (93--6288--939)	450 000
- PRODUITS D'ENTRETIEN LABO (93--60631--939)	150 000
Total A1306-12 - Prestations du laboratoire	14 720 000

Recettes du laboratoire : 35 MF

Le laboratoire de la DIMENC effectue des analyses payantes pour le compte des mineurs, des industriels, des particuliers, de sociétés diverses, d'associations... Ces prestations sont fixées par l'arrêté n°785/GNC du 17 février 2009 :

- *analyses du minerai de nickel (analyses réglementaires pour l'exportation et prospections minières),*
- *analyses des huiles usagées (analyses réglementaires),*
- *analyses d'eau,*
- *analyses des produits du bâtiment (ciments, sables, gravats...),*
- *analyses des sols, des sédiments et matériaux,*
- *analyses des végétaux et agro-alimentaires*
- *analyses d'effluents et de déchets,*
- *formations,*
- *étalonnages...*

La recette annuelle des prestations réalisées sont estimées à 35 000 000 F pour l'année 2013.

Action A1306-14 - Qualité et respect des normes pour le laboratoire	**Dépenses :**	**3,6**	**MF**

Le service Laboratoire de la DIMENC s'est engagé au titre de son projet de direction, dans une démarche d'accréditation avec pour objectif la mise en place de la norme ISO 17 025.

Afin de mettre en place cette démarche d'assurance qualité et de le rendre rapidement opérationnel, le service laboratoire a besoin d'achats de normes (0,3 MF) ainsi qu'une assistance.

Cette prestation serait réalisée dans le cadre d'une convention, pour un montant de 3,3 MF qui comprendra les honoraires, ainsi que les frais de déplacement et de séjours (avion, hébergement, …).

Action A1306-18 - Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	**Dépenses :** ***Recettes :***	**38,7** ***80,1***	**MF** ***MF***

Les dépenses de cette action regroupent tous les frais de fonctionnement général de la DIMENC.

A1306-18 - Améliorer l'efficience des fonctions support	
INVESTISSEMENT - MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE HORS AP	500 000
INVESTISSEMENT - MATERIEL DE TELEPHONIE	100 000
- CARBURANTS,COMBUSTIBLES ET LUBRIFIANTS (93--60622--939)	1 700 000
- PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER (93--60631--939)	50 000
- LOYERS POUR MATERIEL DE TRANSPORT (93--6135--939)	250 000
– FRAIS DE GARDIENNAGE (93--6282--939)	200 000
- ENTRETIEN DE MATERIEL DE TRANSPORT (93--61551--939)	150 000
- ELECTRICITE (93--60612--939)	5 500 000
- EAU ET ASSAINISSEMENT (93--60611--939)	200 000
- PRIMES D'ASSURANCES (93--616--939)	140 000
- PRODUITS PHARMACEUTIQUES, D'HYGIENE ET APPAREILLAGE (93--60661--939)	40 000
- ALIMENTATION (93--60623--939)	70 000
- HABILLEMENT ET TEXTILE (93--60636--939)	700 000
- FOURNITURES DE BUREAU (93--6064--939)	2 000 000
- FETES ET CEREMONIES (93--6234--939)	300 000
- ANNONCES ET INSERTIONS (93--6231--939)	266 000
- DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE (93--6182--939)	500 000
- FRAIS POSTAUX (93--6261--939)	1 700 000
- FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS (93--6262--939)	4 700 000
5443 - ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER (93--60632--939)	200 000
– NETTOYAGE DES LOCAUX (93—6283—939)	3 100 000
– ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER (93—61568—939)	3 250 000
– FOURNITURES DIVERSES (93—60632—939)	100 000
– FOURNITURES DIVERSES (93—6068—939)	200 000
– TRANSPORT DEPLACEMENTS ET MISSIONS DU PERSONNEL (93—6252—939)	4 700 000

A1306-18 - Améliorer l'efficience des fonctions support	
– AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (93—62268—939)	800 000
– PARTICIPATIONS SALONS SEMINAIRES ET COLLOQUES (93—6185—939)	300 000
– TRANSPORT COLLECTIF DU PERSONNEL (93—6247—939)	1 800 000
– DIVERS REMUN INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES (93—6228—939)	5 000 000
– DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF (93—6248—939)	150 000
Total A1306-18 - Améliorer l'efficience des fonctions support	38 666 000

Recettes : actions exercées pour le compte des provinces : 80,1 MF

La DIMENC assure pour le compte des trois provinces l'application de la réglementation relevant de leurs compétences en matière de mines, d'environnement industriel (installations classées pour la protection de l'environnement à caractère industriel) et de carrières et propose des évolutions réglementaires afférentes.

Cette prestation est contractualisée avec chacune des provinces à travers une convention financière dont les montants annuels s'élèvent pour :

- *la province des Iles Loyauté à 1 808 286 F,*
- *la province Nord à 53 656 070 F,*
- *la province Sud à 10 600 000 F.*

La province Sud a accepté au BS 2012 de financer 2 postes d'inspecteurs des installations classées. Un avenant à la convention liant la Nouvelle-Calédonie à la province Sud est en préparation pour acter cette recette supplémentaire annuelle de 14 MF.

Programme P1307
Economie numérique
et communication

Dépenses : 610 570 000 F

Enjeux et contexte

Dans le cadre de sa politique numérique, la Nouvelle-Calédonie s'est fixée, depuis 2011 avec la création de la cellule économie numérique, l'objectif de faire de la Nouvelle-Calédonie une « cyber-référence » dans le pacifique insulaire.

Dans une perspective de réduction de la fracture numérique, l'atteinte de cet objectif ne pourra se faire que grâce au développement encadré et maîtrisé des nouvelles technologies, des infrastructures et des services à valeur ajoutée. Il s'agit là de poser les bases d'une action collective ambitieuse pour relever le défi.

Objectifs

Les actions prévues au titre de l'année 2013 et en continuité avec celles réalisées en 2012 visent à :

- Mettre en œuvre le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN) initié depuis septembre 2011 ;
- Faire évoluer, en étroite collaboration avec l'Office des Postes et Télécommunications le secteur des télécommunications tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif;
- En cohérence avec le développement des infrastructures numériques, mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'Administration Electronique (DSAE) en cours d'élaboration afin de permettre le développement des services électroniques au bénéfice des usagers à forte valeur ajoutée ;
- Agir pour la lutte contre la fracture numérique afin de ne laisser personne sur le bord du chemin de l'économie numérique ;
- Développer le numérique à l'école à travers divers projets ambitieux dans le but notamment d'assurer l'égalité des chances ;
- Etablir un nouveau cadre juridique et réglementaire en matière de TIC ;
- Instaurer et assurer une sécurité et une confiance partagée du numérique.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme économie numérique et communication audiovisuelle est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1307-01 - Economie numérique	250 000 000	354 000 000	439 570 000	85 570 000
Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	30 000 000	111 000 000	61 000 000	-50 000 000
Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique	95 000 000	110 000 000	110 000 000	0
Total	**375 000 000**	**575 000 000**	**610 570 000**	**35 570 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	56 000 000	85 000 000	55 170 000	-29 830 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	119 000 000	190 000 000	220 000 000	30 000 000
Dépenses d'investissement	200 000 000	300 000 000	335 400 000	35 400 000
Total	**375 000 000**	**575 000 000**	**610 570 000**	**35 570 000**

Recettes (pour mémoire)	*18 000 000*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2013

Action A1307-01 – Economie numérique — Dépenses : 439,6 MF

1. Projet économie numérique (139,6 MF)

Initié en septembre 2011, le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique est un véritable modèle d'action collective visant à mettre en cohérence les politiques publiques et accompagner dans un modèle partagé l'aménagement et l'essor de l'économie numérique en Nouvelle-Calédonie.

Adopté fin 2012, il s'agira dès 2013 de mettre en œuvre les actions concrètes à forte valeur ajoutée en matière de numérique pouvant être portées par la Nouvelle-Calédonie.

Déclinaison du PSEN, le Schéma Directeur de l'Administration Electronique (SDAE) est actuellement en cours d'élaboration.

Il a pour objectif de définir un cadre de cohérence et de confiance partagée entre les acteurs du service public et d'accélérer le développement des téléservices en vue de mieux répondre aux besoins des usagers.

Les crédits d'étude nécessaires à sa rédaction, à savoir 35 MF, ont été votés lors du BP 2012.

En revanche, les crédits utiles aux projets découlant de sa mise en œuvre devront être prévus au BP 2013.

L'élaboration de la seconde déclinaison du PSEN, intitulée « Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique » (SDTAN) qui vise au développement cohérent des infrastructures de télécommunication est reportée à l'année 2013 (crédits votés au BP 2012 : 40 MF).

Les projets numériques dans le domaine de l'éducation et de la santé, en relation avec les différents secteurs, s'inscriront complètement dans cette perspective de développement des nouveaux services et de rééquilibrage au bénéfice des usagers.

Parallèlement à ces chantiers stratégiques, des études portant sur la régulation du marché calédonien en matière d'économie numérique, sur la règlementation calédonienne au niveau des TIC et sur la confiance numérique garantiront le meilleur service pour l'usager.

Enfin, toujours dans le but d'accompagner les acteurs dans l'analyse et l'élaboration d'outils d'aide à la décision dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en perpétuelle évolution, la création en 2011 d'un Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie a été soutenue par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

A cet effet, au titre de l'année 2012, le gouvernement en tant que membre fondateur a versé une subvention d'adhésion de **6 MF** et une subvention au titre de l'organisation du séminaire annuel de 2012 d'un montant de **3 MF** qu'il conviendrait de renouveler en 2013.

Plan d'action 2013, les chantiers prioritaires suivants seront lancés :

1.1 Projet éducation numérique (75 MF)

Parmi les projets numériques prioritaires, figure le domaine de l'éducation, déjà amorcé en 2011 avec la réalisation du schéma stratégique numérique de l'Université de Nouvelle-Calédonie ainsi que le séminaire « Vers l'école numérique ».

D'autres projets tels que, l'aide à l'équipement numérique des établissements scolaires et l'étude de faisabilité d'un Bureau Numérique du Directeur d'école (BND) ont été initiés en 2012.

Pour ce qui concerne l'exercice 2013 plusieurs projets sont programmés :

- Dans la continuité d'une part des premières aides allouées en 2012 s'élevant à 220 MF, relatives à l'aide à l'équipement numérique des établissements scolaires en cohérence avec les politiques de développement de l'école numérique des provinces et d'autre part des aides à l'équipelent numériques des lycées, il est sollicité l'ouverture d'une AP de 260 MF sans inscription des CP au BP 2013.

SOUTIEN EQUIPEMENTS SCOLAIRES NUMERIQUES

CREATION D'AP : P1307-2013/2

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
260 000 000	0	0	0	0	0	260 000 000

- La création d'un portail pédagogique – Centre de ressources numériques - est également prévue.

Son but est de créer un portail intranet accessible par l'ensemble de l'équipe éducative afin d'une part, d'accéder à des contenus pédagogiques et des ressources numériques et d'autre part, d'échanger des contenus qu'ils auront produits.

Cet outil, pourra à terme constituer une brique d'un Espace Numérique de Travail (ENT), mais dans un premier temps, il sera mis en œuvre de manière dissociée afin de permettre aux établissements scolaires ne disposant d'ENT de pouvoir tout de même y accéder.

Cette action devra être copilotée avec le centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie qui est l'opérateur désigné pour concevoir, produire et diffuser les ressources pédagogiques dont les enseignants ont besoin.

- En accompagnement des projets provinciaux et communaux lorsqu'ils existent et le cas échéant en impulsant la démarche, la création d'un Espace Numérique de Travail (ENT) qui est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative sera engagé.

Il constitue un système d'information et de communication qui offre à chaque usager (enseignant, élève ou étudiant, personnes en relation avec l'élève, personnel administratif, technique ou d'encadrement) un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin pour son activité dans le système éducatif.

- Enfin, un carrefour des usages pédagogiques du numérique est prévu.

Grâce à l'effort des collectivités, les taux d'équipements numériques tendent à atteindre une masse pour maintenant concerner l'ensemble des équipes éducatives et les outils mis en œuvre pouvant produire un cercle vertueux pour améliorer de façon intéressante les pratiques pédagogiques des enseignants lorsqu'ils se les partagent.

L'action consiste donc à faire rencontrer ceux, qui dans le domaine de l'éducation et de la formation, portent des projets d'accès à la connaissance et au savoir par l'usage du numérique et de présenter leurs expériences à chacun. Il s'agira aussi de présenter des types d'innovations pédagogiques numériques (ENT, TNI, E-learning, balado-diffusion, etc.) avec les pratiques associées et de montrer l'impact des Tice sur la transmission des savoirs, sur l'évolution de l'enseignement et sur l'activité des élèves comme la validation du Brevet Informatique et Internet en rendant compte des usages à partir d'exemples concrets.

PROJET ECONOMIE NUMERIQUE

REVISION D'AP : P1307-2011/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	490 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**490 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	74 432 052
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**415 567 948**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**415 567 948**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
490 000 000	0	0	0	2 940 000	376 142 071	379 082 071

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
75 000 000	454 082 071	0	0	0	0	35 917 929

1.2 – Actions prioritaires économie numérique (55,6 MF)

a. Recenser, évaluer et faire évoluer le cadre juridique des TIC et assurer la sécurité et la confiance du numérique

Dans la continuité des études en cours et selon les orientations qui seront choisies dans le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique, il est proposé plusieurs actions visant à renforcer la confiance des acteurs locaux dans l'économie numérique.

Sans préjuger des choix qui seront effectués pour la mise en œuvre du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique, il est déjà possible de prévoir qu'une étude en profondeur de la réglementation en matière des TIC applicable en Nouvelle-Calédonie devra être menée afin de proposer des évolutions visant à atteindre les objectifs qui seront fixés par le PSEN.

Cette étude juridique pourra être doublée d'une étude économique visant à apprécier la pertinence du modèle d'organisation du marché des communications électroniques en Nouvelle-Calédonie, laquelle pourra se dérouler dans le cadre d'une convention avec l'autorité métropolitaine de régulation de ce secteur.

S'agissant enfin de la confiance numérique, deux actions sont envisagées :

- La première consiste en la création d'un « label confiance numérique » calédonien, visant à créer de la confiance pour les acteurs mais aussi permettant d'optimiser la commande publique.

- La deuxième consiste en un accompagnement des acteurs dans le domaine de la confiance numérique par le biais d'actions de formation et de sensibilisation.

b. Introduire les technologies vertes

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie continue de mettre l'accent sur les écotechnologies et la régulation énergétique.

Les procédures de « Green IT » devront être institutionnalisées voire légiférées notamment par le biais de la dématérialisation des courriers, des actes administratifs et des marchés publics (chantier en cours).

Il conviendra également d'introduire des critères de respect de l'environnement dans les appels d'offres concernant notamment l'achat et la destruction des matériels informatiques, péri-informatiques et des consommables.

c. Développer l'administration électronique

Si peu de services numériques sont actuellement proposés au « e-citoyen » Calédonien, de nombreux développements et études sont en cours de réalisation, non seulement au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (télé-déclaration ou téléconsultation fiscale, dématérialisation des marchés publics, projets de e-santé, consultation de données cadastrales en ligne,…), mais aussi par d'autres institutions (CAFAT, Province Sud, communes,…).

Une réelle volonté d'aller vers de nouveaux modes de fonctionnement existe, mais cette volonté, si forte soit elle, ne pourra assurer, à elle seule, le portage de l'administration électronique avec une dimension Pays.

Le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique de la Nouvelle-Calédonie (PSEN) en cours d'élaboration, a d'ores et déjà, au cours de sa phase de diagnostic, identifié les risques et les dangers d'un développement d'une administration en silo.

Le Schéma Directeur de l'Administration Electronique (SDAE) a pour ambition globale de définir un cadre de cohérence de politique publique partagé par l'ensemble des acteurs du territoire centré sur un développement cohérent des services administratifs grâce au numérique notamment.

Cette stratégie commune de développement apportera une visibilité à moyen terme sur les éléments indispensables à développer et à mettre en œuvre dans le but de garantir le succès et l'appropriation des nouveaux services numériques mis à disposition par les collectivités au profit des usagers.

Dans cette volonté d'éviter l'apparition de nouvelles fractures et afin d'éviter le développement non maîtrisé et non concerté des futurs services numériques issus des collectivités calédoniennes, le SDAE a pour objectif majeur de poser un cadre de cohérence et de confiance partagé entre les acteurs du service public pour accélérer le développement des téléservices et mieux répondre aux besoins des usagers grâce à l'émergence des technologies de l'information et de la communication.

C'est en ce sens que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite que soit rédigé un Schéma Directeur de l'Administration Electronique fruit d'un travail de concertation avec les acteurs du territoire.

Pour ce faire, un appel à consultation pour la réalisation du SDAE a été lancé par le gouvernement en fin d'année.

d. L'agenda numérique

Dans le but de promouvoir et d'offrir aux différents partenaires publics et privés du territoire une meilleur lisibilité sur les actions que mène le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la création du site internet de la cellule en 2012 faisait partie des priorités.

Sa mise en ligne étant prévue pour la fin de l'année 2012, il convient de prévoir son hébergement ainsi que sa maintenance dans l'hypothèse où ces deux prestations seraient externalisées.

En outre, dans le cadre de la promotion de la politique de développement de l'économie numérique souhaitée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, il est envisagé la programmation d'un évènementiel autour du numérique.

Celle-ci a pour objectif d'une part, d'associer les différents partenaires publics et privés du territoire aux projets actuels et futurs que souhaite initier la Nouvelle-Calédonie et d'autre part, de comparer avec des intervenants extérieurs de haut niveau, notamment des pays de la zone pacifique, nos expériences et objectifs.

Aussi, il est nécessaire de prévoir la tenue d'évènements tels que, le séminaire de présentation du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique, qui aura lieu début de l'année 2013, en continuité avec le séminaire de restitution et de partage du diagnostic consolidé organisé en août 2012, constituant une étape de concertation indispensable avec les partenaires publics et privés dans l'élaboration du PSEN.

A noter que, parallèlement aux différentes actions précitées l'ensemble des communications nécessaires à l'accompagnement de celles-ci sont programmées pour 2013.

Enfin, les projets menés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière d'économie numérique nécessitent, une veille technologique régulière relative aux actualités TIC ou à tout autre thème lié au numérique pouvant intéresser l'équipe projet et permettant le maintien des compétences et d'assurer la visibilité du territoire afin de l'inscrire dans l'espace régional.

Ces actions, sous forme de séminaires ou de missions d'étude pourront s'envisager dans l'intérieur et les îles mais également à l'étranger.

En conséquence une enveloppe globale de 5 170 000 F est souhaitée sur l'exercice 2013.

A noter que des crédits non consommés en 2012 pourront être reportés au titre de l'année 2013.

2. Fonds de lutte contre la fracture numérique (300 MF)

Dans la continuité des premières aides allouées en 2012 et en cohérence avec les politiques de lutte contre la fracture numérique des provinces, des communes et associations, il conviendrait de renouveler cette aide à hauteur de 300 MF au titre de l'année 2013.
A ce titre, il est sollicité une révision d'AP pour un montant de 170 MF et un ajustement de CP de l'AP votée au BP 2012, à hauteur de 260 MF CP et un ajustement de CP de l'AE votée en 2012 à hauteur de 40 MF, pour l'exercice 2013.
En conséquence la dotation totale dédiée au Fonds de lutte contre la fracture numérique pour 2013 s'élèvera à 300 MF de CP répartis en AP et AE.

Les CP proposés sur l'AP s'élèvent à 260 MF.

215 MF sont inscrits dans la continuité des actions engagées pour la lutte contre la fracture numérique par l'élargissement du dispositif MIPE aux lycéens sous forme d'un « chèque micro-portable lycéen ».

En effet, il est incontestable que le numérique est devenu un élément incontournable de la vie de l'élève, favorisant ses apprentissages, permettant sa réussite et la prise en compte de son parcours individuel, l'ensemble étant sous-tendu au développement de la compétence de maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, pour apprendre autrement à l'ère du numérique.

Ainsi, permettre à davantage de lycéens de se procurer un ordinateur portable, c'est répondre de mieux en mieux à l'enjeu de réussite scolaire pour tous en prenant en compte un nouveau modèle éducatif dont les TICE représentent un levier d'innovation.

FONDS LUTTE CONTRE FRACTURE NUMERIQUE

REVISION D'AP : P1307-2012/2	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	120 000 000
Montant de révision proposé	**170 000 000**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**290 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**120 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**290 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
290 000 000	0	0	0	0	27 917 929	27 917 929

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
260 000 000	287 917 929	0	0	0		2 082 071

Les CP proposés sur l'AE s'élèvent à 40 MF.

FONDS LUTTE CONTRE FRACTURE NUMERIQUE

REVISION D'AE : P1307-2012/3	
Montant total des crédits d'AE **avant** révision	120 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AE **après** révision	**120 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AE (à oct.)	2 150 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	**117 850 000**
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	**117 850 000**

AE révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
120 000 000	0	0	0	0	40 000 000	40 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
40 000 000	80 000 000	0	0	0		40 000 000

Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle — Dépenses : 61,0 MF

Des subventions sont inscrites au titre de l'aide à la production audiovisuelle dont 5 MF pour le documentaire colonne verte, 5 MF pour le documentaire « Le mot de la classe » et 51 MF de subventions diverses.

Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique — Dépenses : 110,0 MF

S'agissant du soutien à la diffusion radiophonique et pour soutenir les projets de développement de la couverture radiophonique dans les zones rurale non rentables, proposés par les candidats dans le cadre de l'appel à candidature lancé par la CSA pour les cinq prochaines années, il est proposé d'inscrire 106 MF 110 MF au budget primitif 2012 répartis comme suit :
- RRB : **45 MF**
- Djido : **45 MF**
- Oceane : **20 MF**

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme des dépenses							
Chapitre	P1301 Travail et emploi	P1302 Marché intérieur	P1303 Etudes éonomiques & sociales	P1304 Soutien au secteur agricole	P1305 Pêche	P1306 Mines & carrières	P1307 Economie numérique et communication	**Total Dépenses**
900	0	0	0	0	0	0	0	0
904	0	0	0	0	0	0	0	0
906	12 773 000	0	0	0	0	0	0	12 773 000
909	0	200 000	0	2 000 000	3 000 000	26 200 000	335 400 000	366 800 000
Ss total Investissement	**12 773 000**	**200 000**	**0**	**2 000 000**	**3 000 000**	**26 200 000**	**335 400 000**	**379 573 000**
932	0	0	0	0	0	0	0	0
933	0	0	0	0	0	0	110 000 000	110 000 000
936	478 625 000	0	0	0	0	0	0	478 625 000
937	2 000 000			0	6 150 000	0	0	8 150 000
939		340 140 000	350 000 000	1 059 743 350	35 860 000	146 386 000	165 170 000	2 097 299 350
Ss total Fonctionnement	***480 625 000***	***340 140 000***	***350 000 000***	***1 059 743 350***	***42 010 000***	***146 386 000***	***275 170 000***	***2 694 074 350***
Total BP 2013	493 398 000	340 340 000	350 000 000	1 061 743 350	45 010 000	172 586 000	610 570 000	3 073 647 350

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme des recettes							
Chapitre	P1301	P1302	P1303	P1304	P1305	P1306	P1307	Total Recettes
	Travail et emploi	Marché intérieur	Etudes éonomiques & sociales	Soutien au secteur agricole	Pêche	Mines & carrières	Economie numérique et communication	
900	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss total Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
930	0	0	0	0	0	0	0	0
936	19 000 000	0	0	0	0	0	0	19 000 000
937	0	0	0	0	0	0	0	0
939	0	10 340 000		0	8 000 000	115 114 356	0	133 454 356
Ss total Fonctionnement	19 000 000	10 340 000	0	0	8 000 000	115 114 356	0	152 454 356
Total BP 2013	19 000 000	10 340 000	0	0	8 000 000	115 114 356	0	152 454 356

Mission M14
Gestion des finances publiques

DEPENSES : 522 277 641 F
RECETTES : 6 574 721 000 F

La Mission M14, dédiée à la gestion des finances publiques, a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la performance et à créer les conditions d'une stratégie soutenable pour les finances publiques du pays.

Stratégie et gestion fiscales

Le programme P1401, stratégie et gestion fiscales, poursuit des objectifs centrés autour :

- de la mise en œuvre de la politique fiscale du gouvernement, par l'élaboration de la législation, la prévision des recettes budgétaires et l'évaluation des dépenses fiscales selon les données disponibles ;
- de la gestion et de la maîtrise du fonctionnement du système déclaratif calédonien pour garantir le niveau et la régularité des recettes fiscales, en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et par la qualité d'un contrôle fiscal proportionné aux enjeux ;
- de rendre le service aux usagers au meilleur coût.

Stratégie et gestion financières

Le programme P1402, stratégie et gestion financières, a pour objectifs centraux le renforcement de la performance des dépenses publiques et de la vision prospective à travers :

- la garantie d'une bonne utilisation des deniers publics par un pilotage efficace des dépenses publiques grâce à des outils de gestion ainsi que des pratiques financières adaptées et par l'instauration d'un dialogue de gestion ;
- le développement d'outils de programmation pluriannuelle et de prospective permettant de simuler les impacts de l'évolution économique de moyen terme, de mesurer l'efficacité et la soutenabilité des finances publiques, de mettre en évidence les risques potentiels et réduire les incertitudes pour éclairer les choix publics et les décisions majeures.

Programme P1401 Stratégie et gestion fiscales

Dépenses : 375 470 000 F
Recettes : 1 005 000 000 F

Enjeux et contexte

Les enjeux du programme P1401 sont de concourir à l'action du gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique fiscale, par l'apport d'expertises, d'analyses des recettes et des dépenses fiscales. Il s'agit également principalement de gérer le système déclaratif (assiette, recouvrement, contentieux, contrôle) de manière à garantir les rentrées fiscales attendues et d'assurer le respect de l'égalité devant l'impôt en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et en poursuivant l'action structurante contre la fraude fiscale, de façon à sécuriser les recettes fiscales des collectivités et à favoriser ainsi la confiance des citoyens dans l'équité du système.

Le montant des recettes gérées en 2011 par la direction des services fiscaux (DSF) s'élève à 123 460 MF, soit 71 % du montant du compte administratif de la Nouvelle-Calédonie. Par conséquent, il est essentiel que la direction dispose des moyens nécessaires pour garantir aux collectivités des recettes fiscales conformes aux prévisions budgétaires.

En 2013, les principaux objectifs de la DSF porteront sur l'accueil et l'information des usagers avec plusieurs projets : la mise en œuvre d'un pôle d'information et d'assistance fiscale chargé de l'accueil primaire des contribuables, la création d'un pôle de formalité fusionnée qui regroupera dans un seul lieu les formalités d'enregistrement et d'hypothèques et enfin, le développement des téléservices avec la télédéclaration et le télépaiement de plusieurs impôts. La direction aura également pour priorité l'augmentation quantitative et l'amélioration qualitative des créances issues des contrôles fiscaux, en lien avec la création des nouveaux postes depuis le BP 2011.

Objectifs

Le programme est structuré en sept objectifs, dont quatre objectifs relatifs à l'efficacité socio-économique (performance du point de vue du citoyen), un objectif phare de qualité du service à l'usager et deux objectifs liés à l'efficience pour rendre compte aux contribuables de la qualité de la gestion.

1er objectif :	Participer à l'élaboration des réformes de la politique fiscale et maintenir la qualité de la prévision des recettes fiscales.
2e objectif :	Maîtriser la dépense fiscale relative aux dispositifs particuliers d'aide fiscale à l'investissement et évaluer l'ensemble des dépenses fiscales.
3e objectif :	Procurer des ressources financières aux collectivités par le calcul de l'assiette des impôts gérés par la DSF et renforcer l'action de contrôle pour assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt.
4e objectif :	Maintenir la régularité et la sécurisation du recouvrement des recettes.
5e objectif :	Faciliter les démarches auprès de la DSF et améliorer la qualité des services rendus aux usagers.
6e objectif :	Contribuer à la connaissance et à la sécurisation du domaine de la Nouvelle-Calédonie pour en améliorer la gestion.
7e objectif :	Maîtriser les coûts de gestion et améliorer l'efficacité des agents.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme stratégie et gestion fiscales est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1401-01 – Analyses, études et prévisions des recettes fiscales	0	0	0	0
Action A1401-02 – Elaboration de la législation fiscale et domaniale	0	0	0	0
Action A1401-03 – Dépenses fiscales	0	0	0	0
Action A1401-05 – Fiscalité des particuliers	7 690 000	7 610 000	10 710 000	3 100 000
Action A1401- 06 – Fiscalité des professionnels	5 290 000	5 240 000	7 300 000	2 060 000
Action A1401-07 – Fiscalité immobilière	0	0	0	0
Action A1401-08 – Contrôle fiscal externe	0	0	0	0
Action A1401- 09 – Publicité foncière	2 712 500	2 350 000	4 500 000	2 150 000
Action A1401-10 – Recouvrement	28 640 000	29 240 000	32 900 000	3 660 000
Action A1401-11 – Accueil et information des usagers	1 240 000	1 240 000	1 000 000	-240 000
Action A1401-15 – Gestion patrimoniale : instruction des demandes relatives au domaine (clôturée)	77 000 000	0	0	0
Action A1401-16 – Gestion patrimoniale	28 335 000	32 500 000	42 030 000	9 530 000
Action A1401-17 – Projet Pacifisc (outil, organisation, formation)	158 544 354	80 000 000	98 860 000	18 860 000
Action A1401-18 – Soutien hors projet Pacifisc (logistique, administratif, financier)	141 904 896	200 975 000	178 170 000	-22 805 000
Total	**451 356 750**	**359 155 000**	**375 470 000**	**16 315 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	192 612 396	215 155 000	230 310 000	15 155 000
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courante	23 200 000	24 000 000	25 000 000	1 000 000
Dépenses d'investissement	235 544 354	120 000 000	120 160 000	160 000
Total	**451 356 750**	**359 155 000**	**375 470 000**	**16 315 000**

Recettes (pour mémoire)	*1 311 760 000*	*1 079 760 000*	*1 005 000 000*	*-74 760 000*

Les charges à caractère général :

On constate une augmentation importante des charges à caractère général qui s'explique par la hausse de plusieurs dépenses à caractère obligatoire, dont les frais postaux, et par l'augmentation des dépenses pour tiers (dépenses relatives au domaine de la Nouvelle-Calédonie et ne concernant pas la DSF). En dehors de ces dépenses, le montant des charges à caractère général de la DSF, y compris celles relatives à la régie locale des tabacs imputées sur le programme 1503, n'augmentent que très légèrement (+ 1,2 %).

Evolution des charges à caractère général DSF (P1401 + P 1503)		**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2011/2012**	**Evolution 2011/2012 en %**
Dépenses à caractère obligatoire	Frais postaux	73 000 000	75 000 000	2 000 000	2,7%
	Frais de copropriétés DSF	13 250 000	14 500 000	1 250 000	9,4%
	Frais de nettoyage DSF	9 000 000	11 000 000	2 000 000	22,2%
	Frais de nettoyage RLT	0	400 000	400 000	-
	Loyers DSF	0	6 000 000	6 000 000	-
	Maintenance des logiciels	0	3 500 000	3 500 000	-
	Electricité RLT	7 500 000	8 000 000	500 000	6,7%
Dépenses pour tiers	Loyers relatifs au domaine	23 500 000	20 000 000	-3 500 000	-14,9%
	Frais de copropriétés hors DSF	3 050 000	5 000 000	1 950 000	63,9%
	Frais de gardiennage	7 000 000	8 000 000	1 000 000	14,3%
Autres charges à caractère général		91 575 000	92 680 000	1 105 000	1,2%
TOTAL		**227 875 000**	**244 080 000**	**16 205 000**	7,1%

• Concernant les frais postaux, le montant des courriers envoyés en 2011 s'élève à 76,5 MF, en augmentation de 14,1 % par rapport à 2010. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de contribuables mais également par la mise en place de nouvelles procédures à la DSF ou à la paierie (par exemple, envoi de 30 000 courriers relatifs au prélèvement à l'échéance depuis 2011, pour un montant de 2,5 MF).
En 2012, au vu des envois déjà réalisés, le montant des dépenses d'affranchissement pour la totalité de l'année devrait s'élever à 83 MF. Pour 2013, il est donc demandé d'inscrire au minimum la somme de 75 MF. Un ajustement pourra être réalisé au BS en fonction des crédits consommés et notamment de l'avancement des téléprocédures dont la mise en œuvre effective pourra nécessiter l'envoi de nombreux courriers supplémentaires.

• L'augmentation des frais de nettoyage des locaux s'explique par le renouvellement au 1er janvier 2013 du marché concernant l'entretien des locaux de la DSF.

• La dépense nouvelle concernant le paiement d'un loyer est liée au déménagement prévu début 2013 du service de contrôle et d'expertise dans des locaux en location. Le montant du loyer s'élèvera à 6 MF et il s'agit d'une dépense obligatoire pour la DSF.

• La dépense relative à la maintenance des logiciels informatiques n'est ni nouvelle ni en augmentation, il s'agit d'une dépense comptabilisée en investissement avant la mise en place de la M52.

Autres charges de gestion courante :

Pour le montant de ces charges relevant de la DSF, on enregistre une augmentation de 1 MF concernant les remises aux revendeurs sur timbres fiscaux et timbres amendes. Ces dépenses ayant pour contrepartie une hausse de recettes, leur augmentation ne doit pas être limitée.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement ne concernent que les actions 17 « projet Pacifisc » (pour 98,86 MF) et 18 « soutien hors projet Pacifisc » (pour 41,80 MF) et sont détaillées dans la partie relative à ces actions.

Les moyens en personnel :

Le « contrat » d'objectifs mis en place à compter du BP 2011, dans le cadre du plan de performances des politiques publiques, prévoit que la DSF pourra obtenir **la création de 21 postes répartis sur les BP 2011 à 2014**. La contrepartie de ces créations de postes est l'augmentation des recettes issues du contrôle fiscal pour atteindre un montant de 5 000 MF en 2014 selon l'échéancier suivant :

	Rendement des contrôles sur lequel s'engage la DSF	Recettes supplémentaires annuelles	Postes supplémentaires demandés	Coût annuel des postes supplémentaires *(*)*	Gain annuel net pour la collectivité
2011	3 770 000 000 F	350 000 000 F	+ 6 postes	43 802 392	**306 197 608 F**
2012	4 150 000 000 F	380 000 000 F	+ 5 postes	40 167 506	**339 832 494 F**
2013	4 565 000 000 F	415 000 000 F	+ 5 postes	41 372 531	**373 627 469 F**
2014	5 000 000 000 F	435 000 000 F	+ 5 postes	42 613 707	**392 386 293 F**

(*) Le coût annuel des postes a été calculé à partir des coûts communiqués par la DRHFPNC pour la planification pluriannuelle des moyens du schéma directeur et en intégrant une augmentation annuelle de 3 %.

Les résultats du contrôle fiscal en 2011 ont dépassé le montant de 3 770 MF sur lequel la direction s'était engagée. Concernant 2012, les montants mis en recouvrement suite à des contrôles jusqu'au 31 juillet s'élèvent à 2 513 MF, ce qui est conforme à l'objectif fixé pour 2012, d'autant que l'activité de contrôle est la plus importante au cours des quatre derniers mois de l'année (objectif 2012 de 4 150 MF d'où un objectif de 2 420 MF pour la période janvier-juillet). **La DSF renouvelle donc sa demande d'une création de 10 postes répartis entre les BP 2013 et 2014, dont 5 postes pour le BP 2013 :**

-1 poste de contrôleur à la fiscalité des particuliers
-1 poste de contrôleur à la fiscalité professionnelle
-1 poste de contrôleur au service de la recette
-1 poste à la maîtrise d'ouvrage Pacifisc
-1 poste de juriste à la cellule des études fiscales et statistiques

Comparaison entre l'évolution du rendement global des services fiscaux et le montant des recettes gérées par la DSF (base 100 en 2009 pour les 2 courbes)

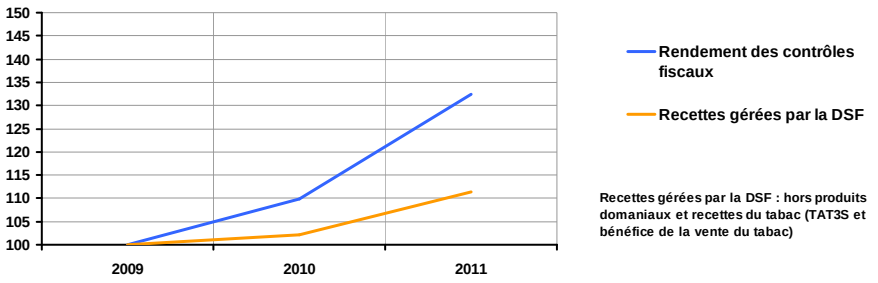

Une sixième création de poste est par ailleurs sollicitée pour la mise en place effective en 2013 du « **pôle d'information et d'assistance fiscale** ». Ce pôle, en préparation depuis 2 ans, sera chargé d'assurer un premier niveau d'accueil des contribuables et devra couvrir l'essentiel de leurs demandes (demandes de renseignements simples, d'imprimés fiscaux, etc.). Il sera composé au minimum de 3 agents, redéployés à partir des services de gestion mais il apparaît nécessaire qu'il soit animé par un cadre A dont la formation reçue à l'ENFIP lui permettra d'encadrer l'équipe et d'avoir la polyvalence nécessaire pour piloter cette structure.
En l'état actuel des effectifs, il n'est pas possible de prélever sur les services une ressource en cadre A, il faut donc créer ce poste qui aura un impact direct sur le service rendu à la population dont l'amélioration constitue un objectif essentiel de la DSF. La non création du support budgétaire mettrait en effet en péril ce projet de service.

A l'issue de ces 6 créations de postes, la répartition des effectifs de la DSF par pôle d'activité serait la suivante :

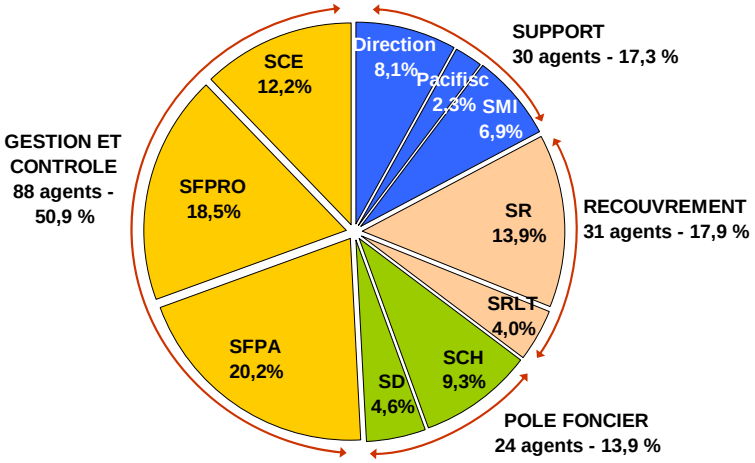

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 : Ecart entre les prévisions de la DSF et les réalisations des recettes fiscales

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
Ecart entre les prévisions et les réalisations des recettes fiscales	- 5,1 %	- 2,5 %	- 9,4 %	*+ ou – 2 %*	***+ ou – 2 %***

Cet indicateur vise à mesurer la qualité des prévisions des recettes fiscales réalisées par la direction des services fiscaux dans le cadre de la préparation du budget.

Le résultat plus élevé de l'indicateur en 2011 s'explique en particulier par l'évolution des recettes à l'impôt sur le revenu qui ont enregistré l'émission de rôles supplémentaires portant sur des années antérieures et d'un prélèvement à la source dynamique. Quant à l'impôt sur les sociétés, il a enregistré une augmentation de 13 % qui n'a pu être anticipée.
Pour information, l'écart entre les prévisions votées par le Congrès et les recettes réalisées est supérieur et se situe à -10,7 %.

Indicateur 2 : Pourcentage de réduction de dépense fiscale proposé par la cellule des agréments

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
% de réduction de dépense fiscale proposé par la cellule des agréments	55 %	44 %	65 %	-	**-**

Cet indicateur permet de mesurer la qualité de l'instruction effectuée par la cellule des agréments fiscaux (CAF) qui doit veiller au respect des critères posés par la loi pour l'obtention de l'agrément relative à l'aide fiscale à l'investissement.

En 2011, l'instruction des dossiers de demande d'agrément par la DSF s'est traduite par une économie potentielle de la dépense fiscale de 1 121 MF sur 1 722 MF initialement sollicités.

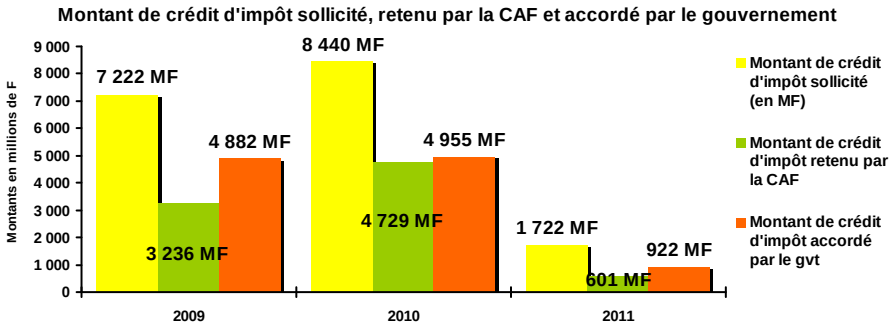

Indicateur 3 : Pourcentage de contribuables respectant leurs obligations déclaratives

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
% de particuliers respectant leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu	95,3 % (exercice 2008)	94,7 % (exercice 2009)	93,5 % (exercice 2010)	*95 % (exercice 2011)*	***97 % (exercice 2012)***
% de sociétés respectant leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur les sociétés	52 % (exercice 2008)	62 % (exercice 2009)	66 % (exercice 2010)	71 % (exercice 2011)	***80 % (exercice 2012)***

Cet indicateur vise à mesurer le civisme fiscal déclaratif, qui s'exprime par l'accomplissement volontaire de leurs démarches et obligations fiscales par les contribuables.

Les résultats du 1er sous-indicateur concernant le pourcentage de particuliers respectant leurs obligations déclaratives diminuent très légèrement (cette évolution s'explique en partie par une meilleure prise en compte des retardataires dans le calcul de l'indicateur).
Le résultat du 2ème sous-indicateur relatif au civisme fiscal des sociétés est en nette progression, grâce aux actions de relance amiable des services, renforcées depuis 2 ans, et qui portent leurs fruits.

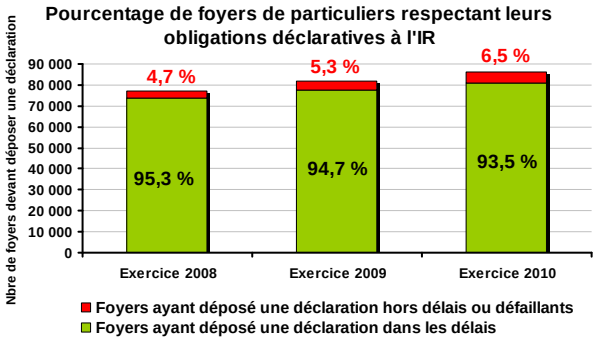

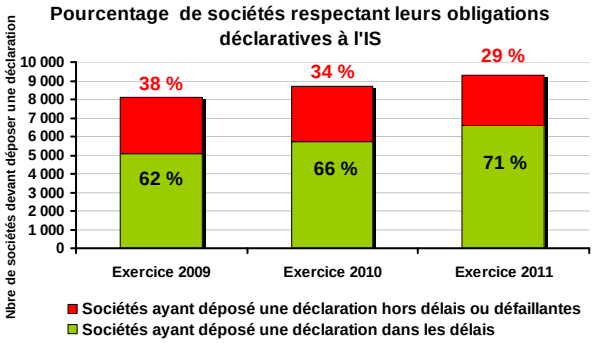

Pour information : le taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives en métropole s'élève à 98,35 % en 2011 et le taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives à 95,57 %. En Polynésie Française, 72 % des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ont déposé leur déclaration de résultats dans les délais en 2011.

Indicateur 4 : Pourcentage de recours juridictionnels ramenés au nombre de réclamations avec décision défavorable pour le contribuable

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
% de recours juridictionnels ramenés au nombre de réclamations avec décision défavorable pour le contribuable	4,9 %	4,6 %	3,7 %	*< à 5 %*	***< à 5 %***

Cet indicateur mesure la qualité de gestion des dossiers des contribuables par les services d'assiette. Le taux de recours juridictionnels dépend en effet du niveau d'acceptation des décisions de l'administration par les contribuables et de la capacité de cette dernière à les expliquer.

Pour information : le taux de décisions favorables à l'administration ou partiellement favorables devant les juridictions est élevé et se situe à 89 % (action pilotée par le service du contentieux fiscal). Ce résultat est similaire à celui de la Polynésie Française.

Indicateur 5 : Taux de couverture du contrôle fiscal

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
Taux de couverture du contrôle fiscal à l'impôt sur les sociétés	5,4 %	5,4 %	5,8 %	*5 % à 10 %*	***10 %***

Cet indicateur vise à mesurer la capacité de contrôle de l'administration fiscale. Le nombre de contrôles réalisés permet à l'administration de conforter sa présence et sa crédibilité.

Le taux de couverture du contrôle fiscal à l'IS augmente légèrement d'une année sur l'autre mais l'augmentation du nombre de contrôles est atténuée par l'augmentation parallèle du nombre de sociétés (+ 6,2 % en 2011, + 2,2 % au 1er semestre 2012).

Indicateur 6 : Taux de rendement du contrôle fiscal sur l'ensemble des recettes

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
Taux de rendement du contrôle fiscal	3,22 %	3,64 %	3,93 %	*> 3,95 %*	***> 4,3 %***

Le contrôle fiscal a une finalité dissuasive (cf. indicateur n° 5) mais également budgétaire. Un contrôle fiscal ciblé sur les enjeux les plus significatifs se traduit par une augmentation des recettes budgétaires issues des contrôles.

L'augmentation du résultat de l'indicateur signifie que la part des recettes issues des contrôles a augmenté dans le montant total des recettes gérées par la DSF.

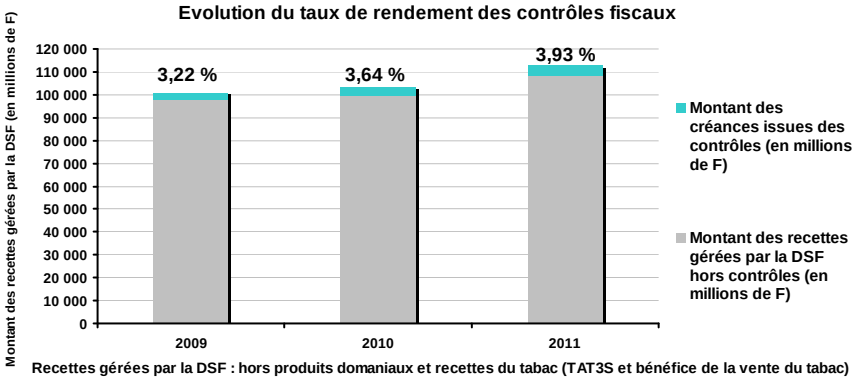

Indicateur 7 : Taux brut de recouvrement des recettes recouvrées par la DSF

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
Taux brut de recouvrement des recettes de l'exercice N-1 au 31 décembre N	99,22 % (créances 2008)	98,18 % (créances 2009)	98,56 % (créances 2010)	*> 98,50 %*	***> 98,50 %***

Cet indicateur exprime le pourcentage des recettes payées en année N-1 et N sur le montant total des créances émises pendant l'année N-1, y compris celles issues de contrôles fiscaux.

POUR INFO : le taux brut de recouvrement des produits fiscaux locaux de la paierie de la Nouvelle-Calédonie s'établit à 97,73 % en 2011.

Indicateur 8 : Niveau d'accueil des usagers

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
Taux d'appels perdus de la DSF	-	21 %	15,1 %	*< 15 %*	***< 15 %***
Nombre moyen de visites quotidiennes du site internet de la DSF	199	218	282	*> 282*	***> 282***

Le taux d'appels perdus de la DSF était faussement élevé avant 2011 car du fait de contraintes techniques, les appels téléphoniques vers les standards des différents services ne pouvaient pas être pris en compte (or les standards sont les postes avec les taux

d'appels perdus les moins élevés). Depuis 2011, l'ensemble des appels reçus par la DSF est pris en compte dans l'indicateur.

Le nombre de visites du site internet de la DSF enregistre une forte progression en 2011 avec 88 000 visites et 63 300 visiteurs différents.

Indicateur 9 : Niveau de respect des délais de traitement

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
Taux de réclamations contentieuses traitées dans un délai de 3 mois	71 %	69 %	68 %	*75 %*	***80 %***
Pourcentage d'états hypothécaires délivrés dans un délai de 10 jours	-	32 %	65 %	*70 %*	***100 %***

Concernant le premier sous-indicateur, le délai moyen de traitement des réclamations contentieuses en 2011 est de 2,7 mois.

S'agissant du deuxième sous-indicateur, la mise en place en 2012 du service en ligne des téléréquisitions pour les notaires a permis de diminuer très sensiblement les délais de délivrance des états hypothécaires à partir du deuxième semestre 2012.

POUR INFO : la part des réclamations contentieuses de l'année traitées dans un délai de 90 jours par la direction des impôts et des contributions publiques de Polynésie Française est de 65,91 %. En métropole, 98,08 % des réclamations contentieuses relatives à l'impôt sur le revenu, à la taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel ont été traitées dans un délai de 30 jours en 2011.

Indicateur 10 : Taux d'intervention sur les recettes gérées par la DSF

	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	*Prévision 2012*	***Prévision 2013***
Taux d'intervention sur les recettes gérées par la direction des services fiscaux (hors recettes liées au tabac)	-	1,26 %	1,22 %	*<1,22 %*	***<1,22 %***

Le taux d'intervention permet de mesurer le rapport entre les coûts de l'administration fiscale et les masses financières qu'elle est chargée de collecter (hors coûts et recettes liés au tabac).

Un taux d'intervention sur les recettes de 1,22 % signifie que 100 XPF d'impôt collecté coûtent 1,22 XPF de gestion. La baisse de ce taux d'intervention alors que parallèlement le montant des recettes gérées par la direction a augmenté indique que les services ont réalisé des gains de productivité.

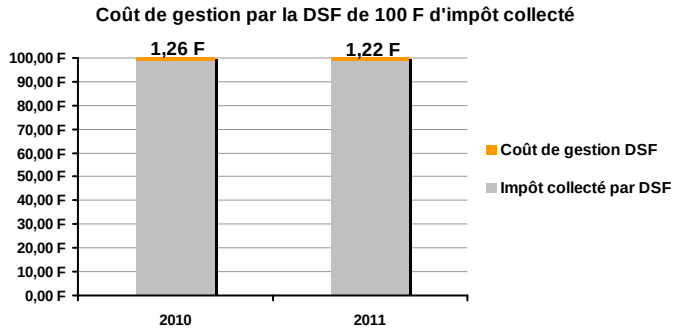

POUR INFO : le taux d'intervention sur l'impôt était de 1,01 % en métropole en 2011, sachant que ce résultat est calculé avec une masse salariale non indexée.

Pour information, typologie des contrôles fiscaux

Répartition par secteur d'activité des contrôles relatifs à des professionnels

Total entreprises

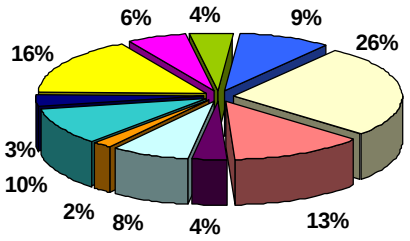

8 700 sociétés et 18 300 foyers de professionnels en 2011

Contrôles sur pièces

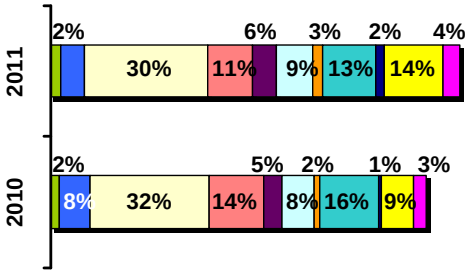

990 entreprises contrôlées en 2011
880 entreprises contrôlées en 2010

Contrôle fiscal externe

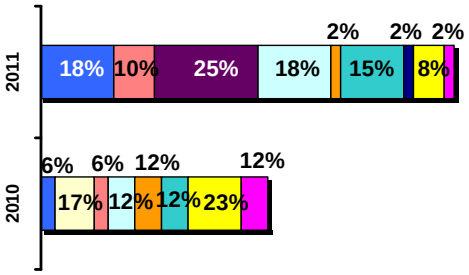

31 entreprises contrôlées en 2011
17 entreprises contrôlées en 2010

- Agriculture
- Commerce
- Activités financières
- Autres prestations de services
- Industrie
- Hotels et restaurants
- Immobilier, location et services aux entreprises
- Santé et action sociale
- Construction
- Transports et communications
- Education

Répartition géographique des contrôles relatifs à des professionnels

Total entreprises

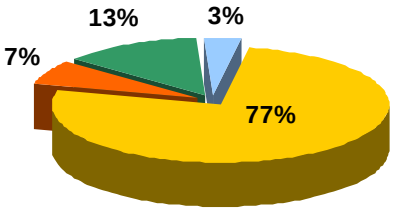

8 700 sociétés et 18 300 foyers de professionnels en 2011

Contrôles sur pièces

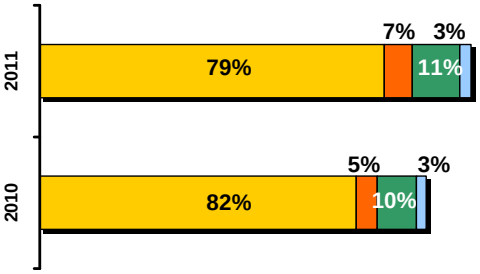

990 entreprises contrôlées en 2011
880 entreprises contrôlées en 2010

Contrôle fiscal externe

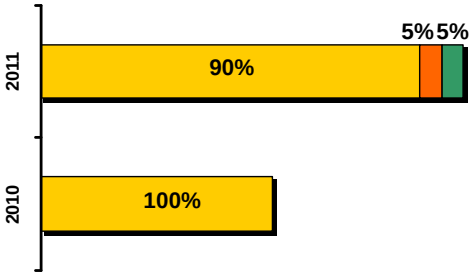

31 entreprises contrôlées en 2011
17 entreprises contrôlées en 2010

- Grand Nouméa
- Province Nord
- Province Sud hors grand Nouméa
- Province Iles

Répartition géographique des contrôles relatifs aux foyers fiscaux de particuliers et répartition selon le décile du revenu du foyer (*)

Total foyers fiscaux

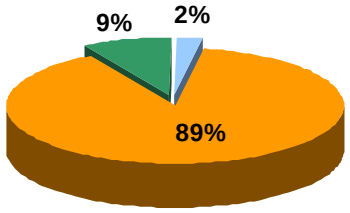

80 900 foyers de particuliers

Répartition géographique des contrôles fiscaux

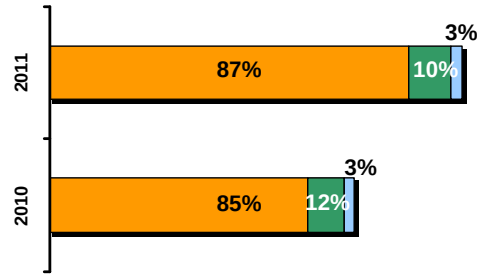

Répartition des contrôles selon le décile du revenu du foyer

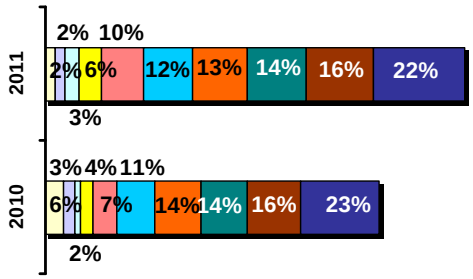

3 050 foyers de particuliers contrôlés en 2011 (y compris contrôles sans redressement)
1 550 foyers de particuliers contrôlés en 2010

- Province Sud
- Province Nord
- Province Iles

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1 : revenus les moins élevés
10 : revenus les plus élevés

(*) Répartition 2011 géographique et selon le décile du revenu à partir de données partielles

Les actions pour 2013

Action A1401-01 – Analyses, études et prévisions des recettes fiscales

Dépenses : 0 MF
(dépenses de personnel uniquement)

La principale finalité de cette action est d'offrir aux décideurs une qualité et une fiabilité des prévisions de recettes fiscales qui soient les meilleures possibles. Le périmètre des prévisions correspond aux recettes gérées par la direction (soit environ 71 % des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie en 2011). Leur évolution est estimée impôt par impôt, en tenant compte à la fois de leurs spécificités propres (assiette, mode de calcul, …) et de données conjoncturelles pertinentes (échanges extérieurs, créations d'entreprises, emploi, inflation, etc.).

Cette action comporte en outre une finalité d'étude et d'analyse rendues possibles grâce à la centralisation des informations fiscales statistiques et juridiques. La direction réalise ainsi des analyses concourant à la conception et à la mise en œuvre des politiques fiscales et économiques. Les années 2011 et 2012 ont été largement consacrées aux études destinées à construire l'état des lieux rendu par M. Lieb, Inspecteur Général des Finances (rapport sur la fiscalité directe décembre 2011), missionné par le gouvernement, et alimenter la réflexion sur la réforme de la fiscalité directe.

Pour 2013, les travaux consisteront essentiellement à poursuivre les études liées aux pistes de réforme fiscale qui pourraient être retenues, notamment dans le cadre des propositions de réforme de la fiscalité directe présentées aux élus par M. Lieb en juin 2012.

Les dépenses relatives à cette action (fonctionnement uniquement) sont prises en compte dans l'action 18 « soutien hors projet Pacifisc ».

Action A1401-02 – Elaboration de la législation fiscale et domaniale

Dépenses : 0 MF
(dépenses de personnel uniquement)

La finalité de cette action est de répondre aux besoins du gouvernement en apportant les adaptations souhaitables de la fiscalité à son environnement socio économique, en fonction des orientations données. Cette action recouvre les phases d'étude (expertise juridique, impact budgétaire) et celles liées à la rédaction des textes, avec le concours du service juridique du contentieux fiscal.

Pour 2013, les travaux seront liés au suivi des textes qui ont été préparés en 2012 : projet de loi du pays instituant l'imposition des plus-values immobilières, projet de loi du pays réformant l'aide fiscale à l'investissement, projet de loi du pays instituant la contribution de sécurité immobilière et projet de loi du pays modifiant la taxe communale d'aménagement. La direction a également activement collaboré à l'élaboration du projet de loi du pays instituant une contribution sur les produits miniers et métallurgiques piloté par la Dimenc et aux adaptations de la loi du pays n° 2012-4 du 22 mars 2012 instituant une taxe générale sur les activités, en concertation étroite avec la direction régionale des douanes. Enfin, le projet législatif relatif à la formalité fusionnée sera lancé.

Par ailleurs, la refonte du code des impôts sera entreprise (chantier qui n'a pas pu être mené en 2012) afin de pouvoir fournir un code commenté et documenté des principales décisions de jurisprudence et rescrits fiscaux.

Les dépenses relatives à cette action (fonctionnement uniquement) sont prises en compte dans l'action 18 « soutien hors projet Pacifisc ».

Action A1401-03 – Dépenses fiscales

Dépenses : 0 MF
(dépenses de personnel uniquement)

Le régime d'aide fiscale à l'investissement productif constitue l'une des principales dépenses fiscales de la Nouvelle-Calédonie. La cellule des agréments fiscaux de la DSF est chargée de l'instruction et du contrôle a posteriori des conditions à partir desquelles l'agrément a été accordé par le gouvernement.

En effet, si ce régime d'aide fiscale est un levier du développement économique, en contribuant à la création d'investissements productifs et en favorisant l'emploi, il génère également une dépense fiscale significative, dont le volume implique d'améliorer les instruments de mesure de l'efficacité de l'aide.

Pour 2013, la cellule des agréments fiscaux pourrait mettre en œuvre les éventuelles modifications qui seraient apportées au dispositif d'aide fiscale à l'investissement, notamment celles préconisées par la chambre territoriale des comptes dans son rapport d'observations rendu public le 6 avril 2012 et reprises dans l'avant projet de loi du pays cité à l'action précédente.

Hors aide fiscale à l'investissement, dans le cadre de sa mission générale de prévision budgétaire, la cellule des études fiscales et statistiques est chargée d'évaluer le coût des dépenses fiscales. Il s'agit de mesurer la perte de recettes pour la Nouvelle-Calédonie qu'entraîne la mise en œuvre de dispositions fiscales à caractère dérogatoire (c'est-à-dire par l'effet des réductions d'impôt, d'exonérations ou de déductions de charges) et qui n'est pas retracée par la comptabilité budgétaire.

Pour 2013, l'objectif est d'améliorer cette action par l'enrichissement du tableau de bord des dépenses fiscales recensant un plus grand nombre de ces dépenses, leur coût annuel ainsi que leur évolution.

Les dépenses relatives à cette action (fonctionnement uniquement) sont prises en compte dans l'action 18 « soutien hors projet Pacifisc ».

Action A1401-05 - Fiscalité des particuliers

Dépenses : 10,7 MF

Cette action a pour finalité d'assurer l'assiette et le contrôle sur pièces des impôts dus par les particuliers, tout en facilitant leurs démarches auprès de l'administration fiscale et en optimisant le coût de gestion de ces recettes. Elle concerne essentiellement l'impôt sur le revenu (IR), la contribution exceptionnelle de solidarité et la contribution foncière.

Les contribuables particuliers représentent la population la plus nombreuse gérée par la direction, les contribuables non imposables étant compris dans cet ensemble (49 % des contribuables à l'IR pour l'exercice 2010).

Nombre de foyers particuliers à l'impôt sur le revenu

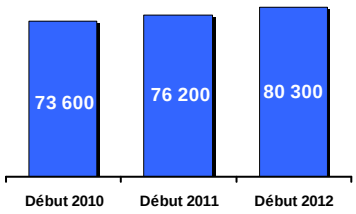

Nombre de propriétaires soumis à la contribution foncière

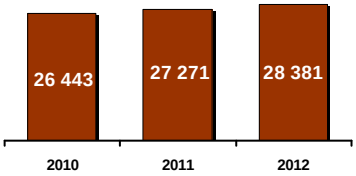

Pour 2013, la priorité du service sera la poursuite des actions de proximité et la réorganisation de l'accueil des contribuables en lien avec la mise en place du pôle d'information et d'assistance fiscale.

Un montant de 10,710 MF est demandé sur cette action. Il s'agit des dépenses de fonctionnement du service de la fiscalité des particuliers (fournitures) et des dépenses liées aux impôts gérés par le service (impression des déclarations, des notices et des dépliants, déplacements des personnels lors de la campagne IR du mois de mars, etc.).

Action A1401-06 - Fiscalité des professionnels

Dépenses : 7,3 MF

Cette action a pour finalité d'assurer l'assiette et le contrôle sur pièces des impôts dus par les entreprises. Elle est mise en œuvre par le service de la fiscalité professionnelle et concerne notamment les impôts suivants : impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu des valeurs mobilières, impôt sur le revenu des exploitants individuels et des gérants de société, patente et taxe de solidarité sur les services (TSS).

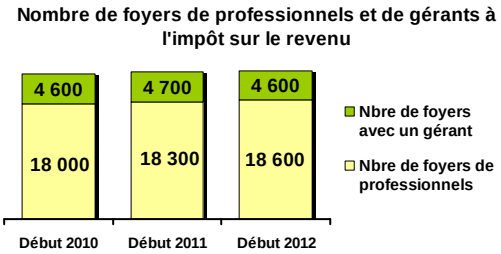

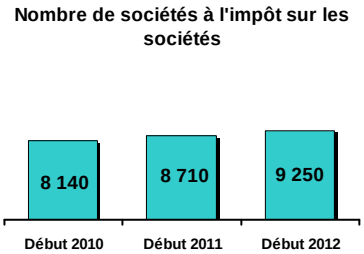

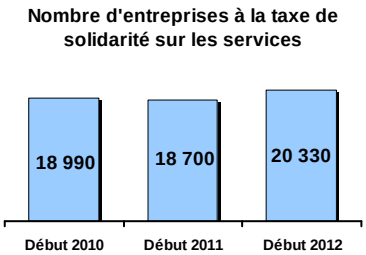

Pour 2013, le service continuera ses actions pour l'amélioration des relations avec les professionnels, notamment grâce au développement des téléprocédures. La télédéclaration sera ainsi étendue à la TSS et le télépaiement de cet impôt sera mis en place en cours d'année. Les campagnes de communication auprès des chambres consulaires seront poursuivies.

Un montant de 7,3 MF est demandé sur cette action. Comme pour l'action relative à la fiscalité des particuliers, ce montant correspond aux dépenses de fonctionnement courant du service de la fiscalité professionnelle et aux dépenses relatives à la gestion des impôts concernant les entreprises (impression des déclarations, notices et dépliants, actions de proximité auprès des entreprises).

Action A1401-07 – Fiscalité immobilière

Dépenses : 0 MF
(dépenses de personnel uniquement)

La finalité principale de cette action est de veiller à la bonne application de la réglementation en matière de fiscalité immobilière : surveillance des régimes minorés, contrôle des valeurs déclarées dans les actes de cessions, du respect des obligations déclaratives en matière de succession et contrôle des éléments déclarés. Cette action est menée au sein du service de contrôle et d'expertise, dans le but de privilégier une vision patrimoniale globale des entreprises et des particuliers.

Pour 2013, l'objectif principal de cette action portera sur la rationalisation de la mission de surveillance avec la poursuite de la hiérarchisation des dossiers de succession, du développement des contrôles valeur et des échanges d'informations entre services.

Les dépenses relatives à cette action (fonctionnement uniquement) sont prises en compte dans l'action 18 « soutien hors projet Pacifisc ».

Action A1401-08 – Contrôle fiscal externe

Dépenses : 0 MF
(dépenses de personnel uniquement)

Le contrôle fiscal prend la forme du « contrôle sur pièces », lorsqu'il est effectué par les services gestionnaires (cf. action n° 5 fiscalité des particuliers, action n° 6 fiscalité des professionnels et action n° 7 fiscalité immobilière) qui analysent de façon critique les déclarations déposées à l'aide des renseignements et documents détenus par le service. Lorsque les informations fournies par le contribuable ne suffisent pas à expliquer les anomalies relevées, le service gestionnaire établit une fiche de programmation de contrôle fiscal externe motivée. Le contrôle fiscal externe correspond au « contrôle sur place », qui constitue la forme la plus visible du contrôle. Il concerne principalement des usagers professionnels dans le cadre de vérifications de comptabilité.

Pour 2013, la structuration des axes de programmation sera poursuivie car la dimension qualitative du contrôle est une préoccupation constante dans l'amélioration des relations de l'administration avec l'usager. De nouvelles techniques de contrôle seront également utilisées par le recours au contrôle fiscal des comptabilités informatisées, la loi du pays et les arrêtés d'application correspondants ayant été votés. Enfin, la poursuite des contrôles de sociétés dont le siège social ou le lieu d'exploitation se situe en Province Nord permettra d'assurer un meilleur équilibre des vérifications de comptabilité.

Les dépenses relatives à cette action (fonctionnement uniquement) sont prises en compte dans l'action 18 « soutien hors projet Pacifisc ».

Action A1401- 09 – Publicité foncière

Dépenses : 4,5 MF

La publicité foncière est assurée par la conservation des hypothèques de la Nouvelle-Calédonie qui reçoit les formalités relatives aux immeubles : transcription des actes constatant la constitution des droits réels ou leur transmission et inscriptions hypothécaires. La documentation foncière réunie à cette occasion a une double vocation : assurer par sa fiabilité la sécurité juridique des transactions (en faisant connaître aux tiers intéressés la situation juridique des immeubles) et fournir aux services fiscaux la documentation patrimoniale nécessaire pour apprécier la cohérence des revenus déclarés (aspect fiscal de la mission, indispensable au contrôle).

Nombre d'actes déposés à la conservation des hypothèques

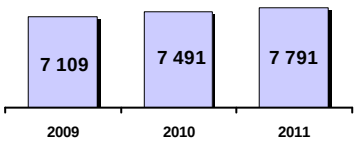

Nombre d'états délivrés par la conservation des hypothèques

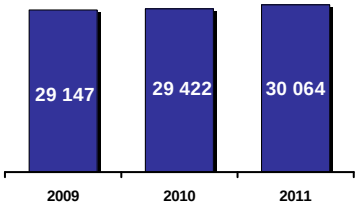

Actuellement la publicité foncière en Nouvelle-Calédonie repose sur un système très traditionnel, régi par un texte très ancien (senatus consulte de 1856 et code civil dans sa version de 1948), mettant en œuvre une publicité personnelle, qui montre ses limites organisationnelles. Le prochain transfert de la compétence du droit civil, à compter du 1er juillet 2013 aura un impact direct et positif pour amorcer le changement de l'organisation de la publicité foncière vers un système plus moderne de publicité réelle.

Pour 2013, conformément au vœu adopté par le gouvernement le 3 avril 2012, il est prévu d'étendre en Nouvelle-Calédonie les dispositions de l'ordonnance n° 2010-638 du 10 juin 2010 portant suppression du régime des conservateurs des hypothèques à compter du 1er janvier 2013. Dans ce cadre, la conservation des hypothèques serait transformée en

service chargé de la publicité foncière et la Nouvelle-Calédonie se substituerait à la responsabilité civile personnelle du conservateur lorsque celle-ci aura été supprimée par l'Etat. Ceci conduirait à supprimer les salaires du conservateur (qui ont la nature d'une créance civile) et à les remplacer par un impôt, la contribution de sécurité juridique (projet de loi du pays mentionné à l'action 02). Cette première évolution organisationnelle se double par ailleurs d'un chantier informatique d'envergure puisqu'au cours de l'année, l'ensemble des procédures du service vont être informatisées dans l'application Pacifisc.

Un montant de 4,5 MF est demandé sur cette action. Cela correspond aux dépenses de fonctionnement directement liées au service (fournitures de bureau, reliures des volumes de transcriptions et inscriptions, transports de fonds, etc.).

Action A1401-10 – Recouvrement	**Dépenses :**	**32,9**	**MF**
	Recettes :	***900,0***	***MF***

L'action de recouvrement, menée par le service de la recette de la direction, a pour objectif de promouvoir le civisme fiscal en augmentant le nombre de paiements spontanés sur les impôts déclaratifs (impôt sur les sociétés, contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu des valeurs mobilières, taxe de solidarité sur les services notamment, soit 75 840 MF en 2011, représentant 61 % des recettes gérées par la DSF). Elle doit également viser à assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt grâce aux actions de recouvrement forcé, plus offensif, sur les retardataires et les défaillants.

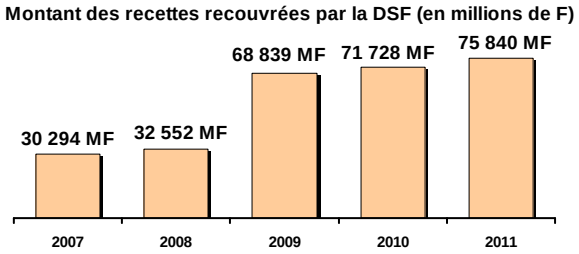

Pour 2013, le service poursuivra ses actions de proximité et d'amélioration des services rendus aux professionnels. Il continuera également les actions entreprises pour limiter ses coûts de gestion (limitation des courriers envoyés en recommandé).

Un montant de 15,9 MF est demandé pour cette action. Cela comprend notamment 9,5 MF au titre des timbres fiscaux et timbres amendes (1,5 MF pour les achats de timbre et 8 MF pour les remises aux revendeurs). Le reste des dépenses correspond aux frais de fonctionnement du service de la recette (fournitures, frais de déplacements sur le terrain des agents, impression des carnets de contravention, etc.).

Un montant de 17 MF est inscrit pour le reversement au titre des amendes et confiscation et du contentieux douanier.

S'agissant des recettes, leur montant se décompose de la manière suivante :
- 650 MF au titre du recouvrement des frais de gestion des centimes additionnels et certaines taxes affectées (TSS, TNH).
- 140 MF au titre des amendes forfaitaires (infraction à la réglementation routière) dont 40 % reviennent à la Nouvelle-Calédonie.
- 60 MF au titre des amendes et confiscations.
- 50 MF au titre des intérêts sur traites encaissées par la trésorerie générale pour le comptes des douanes.

Action A1401-11 – Accueil des usagers	Dépenses :	1,0	MF

Cette action transversale à plusieurs services de la direction a pour finalité de faciliter les démarches des usagers et favoriser ainsi le civisme fiscal. En effet, un meilleur accompagnement des contribuables incite au respect spontané des obligations fiscales déclaratives et de paiement.

Pour 2013, cet axe de modernisation se traduira par la mise en place au sein de la DSF d'un pôle d'information et d'assistance fiscale au rez-de-chaussée de l'immeuble. Ce pôle offrira au public un accueil adapté aux différentes situations avec des agents formés à la polyvalence, depuis la délivrance immédiate d'imprimés et de renseignements simples, jusqu'à l'accueil personnalisé avec un conseiller pour les situations plus complexes.

Les travaux nécessaires à la réalisation de cet espace d'accueil sont pris en charge par la DITTT. Les crédits demandés sur cette action correspondent à des dépenses de fonctionnement transversales liées à l'activité accueil (autocom téléphonique, site internet, etc.).

Action A1401-16 – Gestion patrimoniale : gestion et conservation du patrimoine foncier	Dépenses :	42,0	MF
	Recettes :	*105,0*	*MF*

Cette action concerne la mission de gestion et de conservation du domaine privé et public de la Nouvelle-Calédonie laquelle est assurée par le service du domaine au sein de la direction des services fiscaux. Le service est notamment chargé de l'instruction des demandes des particuliers, sociétés ou collectivités qui souhaitent implanter des projets sur les terrains domaniaux.

Pour 2013, le service poursuivra son travail de valorisation des actifs immobiliers recensés (le recensement du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie s'est achevé fin 2012). Ce travail permettra à terme de rationaliser et d'optimiser la gestion immobilière de la Nouvelle-Calédonie en disposant d'un outil fiable capable d'assurer une gestion cohérente de ce patrimoine. Dans la continuité des années précédentes, le service du domaine veillera également à réduire le délai moyen d'instruction des demandes relatives à l'utilisation du domaine.

Les montants inscrits sur cette action correspondent à des dépenses pour tiers pour 33 MF : 20 MF de loyers pour bâtiments hors DSF, 5 MF de charges locatives, 8 MF de frais de gardiennage.
Le reste des dépenses concernent le montant des locations pour les services de la DSF (6 MF) et les dépenses de fonctionnement du service.

S'agissant des recettes, leur montant se décompose de la manière suivante :
- 50 MF au titre des recettes des carrières
- 15 MF au titre des locations de terrains
- 40 MF au titre des locations de bâtiments

Action A1401-17 – Projet Pacifisc	Dépenses :	98,9	MF

Le projet P@cifisc a franchi une étape importante en 2012 avec la mise en place des premiers téléservices fiscaux, notamment la saisie en ligne des demandes d'état hypothécaire pour les offices notariaux et la télétransmission de la déclaration de résultat pour les sociétés imposées à l'impôt sur les sociétés.

P@cifisc, c'est plus de 150 utilisateurs quotidiens, 2 500 000 documents dématérialisés répartis dans 113 000 dossiers de foyers à l'IR et 19 500 dossiers de personnes morales, la gestion de 9 impôts ou taxes, la gestion de l'encaissement de 76 milliards de F de recette et le suivi de 4,7 milliards de créances.

Pour 2013, l'action envisagée permettra d'étendre les téléservices offerts aux professionnels, avec notamment la mise en place en milieu d'année d'un service de télédéclaration et de télépaiement pour la TSS, qui sera étendu en cours d'année au télépaiement pour l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale aditionnelle. Elle sera également consacrée à l'informatisation du service de la conservation des hypothèques, ainsi qu'à la rédaction des cahiers des charges concernant la télédéclaration de l'impôt sur le revenu, ainsi qu'à ceux concernant la migration des dernières applications fiscales historiques dans P@cifisc (patente, licence, déclaration nominative de salaire).

Pour information, la situation de l'autorisation de programme relative au programme P@cifisc est la suivante :

REVISION D'AP : P1401-2005/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	993 544 354
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**993 544 354**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à août)	437 390 353
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**556 154 001**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**556 154 001**

AP révisée	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP 2012
2011	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
993 544 354	134 642 838	78 558 218	96 062 257	74 402 075	114 676 162	498 341 550

CP ajustés	Cumul CP	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
BP 2012	inscrits	2014	2015	2016	2017	
98 860 000	597 201 550	180 000 000	180 000 000			36 342 804

98,9 MF de crédits de paiement sont demandés au titre de 2013 au BP. Ils permettront de financer les travaux de développement et de maîtrise d'ouvrage : dépenses relatives à des travaux de programmation, études, rédaction de cahiers des charges, test des livrables, assistance et formation des utilisateurs.

Par ailleurs, 89,7 MF de crédits de paiement sont demandés au titre de 2013 au BP à destination de la DRHFPNC pour le paiement des contractuels qui sont employés sur le projet P@cifisc (crédits pris en compte sur le programme P0306).

Action A01401-18 - Soutien hors projet P@cifisc — Dépenses : 178,2 MF

Cette action correspond aux fonctions transversales qui participent directement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit concrètement de la gestion des moyens, de la logistique et de l'informatique (hors projet P@cifisc), assurée par le service des moyens et de l'informatique. Les montants demandés sur cette action correspondent à

des dépenses de fonctionnement pour 156,9 MF et à des dépenses d'investissement pour 21,3 MF.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, ce sont celles qui sont transversales à l'ensemble des services et qui ne sont pas imputées sur une action particulière : frais postaux, électricité, frais de copropriété, entretien des locaux, fournitures diverses, etc. L'évolution de ces dépenses a été décrite dans la partie relative aux charges à caractère général (cf. p. 4).

Les dépenses d'investissement concernent divers travaux d'aménagement des locaux de la DSF (1,3 MF) et de la régie locale des tabacs (7 MF) et l'aménagement de l'espace destiné à accueillir le futur pôle de formalité fusionnée (13 MF). Aujourd'hui les actes constatant la vente d'un bien immobilier rédigés par les notaires sont transmis au service de la recette qui dispose de 24 heures pour procéder aux formalités d'enregistrement. Après règlement des droits d'enregistrement dus, le notaire transmet les actes à la conservation des hypothèques qui dispose également de 24 heures pour transcrire la transaction dans les registres hypothécaires. Dans ce dispositif, d'une part les délais de traitement peuvent être importants entre le premier jour du dépôt de l'acte à la recette (lorsque des erreurs sont constatées dans les actes) et sa transcription et d'autre part, l'usager doit se rendre dans plusieurs services avec des interlocuteurs différents. Avec la mise en place du pôle de formalité fusionnée, qui regroupera en un lieu unique les formalités d'enregistrement et d'hypothèques, les délais de traitement seront considérablement améliorés, l'objectif visé est un acte rendu sous 72 heures, et l'usager disposera d'un lieu unique pour réaliser ses formalités d'où une démarche simplifiée.
Pour la réalisation de ces projets, 21,300 MF de CP sont demandés pour l'année 2013 sur l'AP P1401-2012-1-D-I sur un financement global de 60 MF (cf. fiche DBAF révision d'AP en annexe).

AMENAGEMENT LOCAUX DSF ET RLT
REGIE LOCALE DES TABACS

REVISION D'AP : P1401-2012/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	110 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**110 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	15 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**95 000 000**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**95 000 000**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
110 000 000	0	0	0	0	40 000 000	40 000 000

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
20 000 000	60 000 000	0	0	0	0	50 000 000

Programme P1402 — Dépenses : 146 807 641 F
Stratégie et gestion financières — *Recettes : 5 569 721 000 F*

Enjeux et contexte

Le gouvernement a placé la dépense publique au centre de ses préoccupations en rappelant que sa responsabilité et son engagement ne doivent pas être de dépenser plus, mais de dépenser mieux. C'est ainsi que dorénavant, la dépense publique doit se mesurer à ses effets et non à son montant. Il faut plus de transparence et plus de performance.
Le programme P1402, stratégie et gestion financières s'inscrit dans cette volonté de modernisation de la gestion des finances publiques et dans la volonté d'inscrire la performance au cœur des dépenses publiques de la Nouvelle-Calédonie et a donc pour objectifs : * le pilotage de l'exécution du budget, des dépenses publiques par des outils et méthodes adaptés pour mesurer l'efficacité et le support de la dépense ;
* l'apport d'une vision à moyen terme par le développement de la programmation pluriannuelle et d'outils de prospective.

Objectifs

Le programme est structuré en quatre objectifs stratégiques, dont deux relatifs à l'efficience pour rendre compte aux contribuables de la qualité de la gestion, un objectif d'efficacité à destination de l'usager (performance du point de vue du citoyen) et un objectif majeur de qualité pour une amélioration continue, progressive et mesurable des services rendus aux partenaires.
Il s'agira pour la DBAF :

- de renforcer la performance des dépenses publiques grâce à une plus grande efficience et un respect dynamique des engagements de la collectivité envers les fournisseurs par des délais de paiement raisonnables. Cet objectif ne se réalisera que par une réforme de nos procédures d'achat (adoption d'un nouveau code des marchés publics) et par une étroite collaboration entre les services de la collectivité (assistance, accompagnement, mise en place d'un infocentre simplifié). Ainsi, les délais de paiement (ordonnateur) attendus pour 2013 sont de 30 jours, dont 20 pour les directions et services du gouvernement et 10 jours pour la DBAF.
- d'assurer à cet instrument essentiel de la mise en œuvre des politiques publiques une certaine dynamique par un reporting nécessaire aux décideurs. Ainsi l'objectif majeur va consister à améliorer en 2013 l'information financière périodique et pertinente pour l'ensemble des partenaires.

Les neuf actions adossées aux objectifs stratégiques sont décrites dans les moyens ci-après.

1er objectif : Traduire et mettre en cohérence budgétaire les politiques publiques selon la nouvelle approche du pilotage par la performance (4P).

2e objectif : Conseiller, accompagner et proposer des outils pour une meilleure efficience de la dépense publique.

3e objectif Garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques.

4e objectif Contribuer à éclairer les choix publics par le développement d'une vision prospective.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme « stratégie et gestion financières » est la suivante :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
Action A1402-01 – Elaboration et suivi du budget	1 250 000	1 200 000	850 000	-350 000
Action A1402-02 – Participation à l'instauration d'un dialogue et gestion avec les directions	0	0	0	0
Action A1402-03 – Conseil et accompagnement des clients	0	5 184 000	2 670 000	-2 514 000
Action A1402-04 – Développement et adaptation des outils	7 000 000	80 000 000	12 100 000	-67 900 000
Action A1402-05 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C.	90 700 000	87 800 000	89 975 000	2 175 000
Action A1402-06 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des Ets Publics de la N.-C.	0	0	0	0
Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières	7 178 000	77 421 500	32 712 641	-44 708 859
Action A1402-08 – Développement et exploitation des outils de prospective	8 147 000	8 400 000	8 500 000	100 000
Action A1402-09 – Réforme comptable M52 adaptée	24 000 000	0	0	0
Total	**138 275 000**	**260 005 500**	**146 807 641**	**-113 197 859**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	126 275 000	132 005 500	111 919 000	-20 086 500
66- Charges financières	2 000 000	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0
Dépenses d'investissement	0	118 000 000	24 888 641	-93 111 359
Total	**138 275 000**	**260 005 500**	**146 807 641**	**-113 197 859**

Recettes (pour mémoire)	*598 300 000*	*5 185 420 000*	*5 569 721 000*	*384 301 000*

La finalisation du Plan de Performance des Politiques en 2013 ne pourra être mis en œuvre qu'avec des moyens supplémentaires (financiers, humains, matériels). Depuis le démarrage du chantier de modernisation en 2009, la DBAF a optimisé au maximum les gains de productivités possibles, en absorbant, à effectif constant, les chantiers structurants successifs. Il est impossible d'absorber à nouveau, à effectif constant, le contrôle financier à minima des 38 établissements d'enseignement transférés à la Nouvelle – Calédonie depuis le 1er janvier 2012.

Les Indicateurs de performance

Avertissement : les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaître des modifications.

Indicateur 1 : réduire les délais de paiement avec un résultat cible pour 2013 à moins de 30 jours pour les services de l'ordonnateur.
Cet indicateur vise à mesurer la bonne exécution des engagements pris par la collectivité. Il est calculé à partir d'une analyse mensuelle des mandats émis.

	Réalisation 2011	Réalisation 2012 au 30/08	Prévision 2013	Cible Année
Maîtrise des délais de paiement (en jours)	32	37	Moins de 30	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (fin aout)
nb de mandats émis	44799	49523	52039	55380	56597	38667
délais ordonnateur	35	29	25	27	32	37
délais payeur	16	14	15	14	14	15
délais de paiement	51	43	40	41	46	52

On constate depuis 2008 une augmentation importante du nombre de mandats émis qui n'a pas pu être absorbé avec l'effectif constant, ce qui explique la dégradation des délais de paiements. Des gains de productivité sont encore à rechercher. Par ailleurs, la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature budgétaire M52 au 1er janvier 2012 a nécessité quelques ajustements au niveau de l'appropriation des nouveaux comptes par les comptables, ce qui a généré davantage de suspension de paiement et explique en partie le ralentissement de la chaîne de paiement.
Indicateur 2 : réduire le nombre de rejets des dossiers (rejets payeur ou ordonnateur)
Cet indicateur vise à mesurer le degré d'expertise acquis par les intervenants (comptables dans les directions ou agents de la dbaf). Il va permettre d'orienter l'effort à accomplir en matière d'accompagnement. Il aura pour résultat d'améliorer la pertinence du contrôle et de ce fait contribuer à améliorer les délais de paiement. Il est calculé à partir de données saisies et extraites des outils de gestion.
N.B : compte tenu du changement de nomenclature au 01/01/12 (M52), une augmentation du nombre de rejets en 2012 est prévue

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012 (aout)	Prévision 2013	Cible Année
Rejets de liquidations ou de mandats	2 715	2746	1396	2 500	

Indicateur 3 : suivi de l'exécution budgétaire en recette et en dépense propres.
Cet indicateur vise à mesurer le rythme de consommation des crédits par les directions et concernant les recettes il va permettre de sensibiliser davantage nos partenaires sur l'importance à liquider les différentes recettes, tant pour celles des services que pour celles contractualisées. Il est calculé à partir de données extraites de Surfi.

N.B : le suivi mensuel des taux d'exécution sur le budget propre n'a été mis en place qu'en 2010 et il a été modifié en 2011 avec l'intégration de la présentation en mode LOLF(Mission/Programme/Action)

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Prévision 2012	Cible Année
Taux d'exécution en dépense	67%	72%	75%	
Taux d'exécution en recette	51%	58%	60%	

Indicateur 4 : suivi du contrôle des dépenses engagées au travers des projets d'actes à incidence financière.
Cet indicateur vise à mesurer le délai de visa de la DBAF sur les projets d'actes de la collectivité à incidence financière (engagements juridiques) et la pertinence des contrôles effectués à travers l'analyse des observations formulées et leur récurrence.
N.B : le suivi des réalisations sur le budget propre a été mis en place en 2010.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012 (aout)	Prévision 2013	Cible Année
Délai moyen de visa DBAF des actes à incidence financière (en jours)	8	7	7	6	

année d'arrivée DBAF	Nbre	Délai visa DBAF
2008	969	19
2009	1065	13
2010	1134	8
2011	1107	7
Aout 2012	926	7
Total	**5201**	

Les actions pour 2013

Action A1402-01 – Elaboration et suivi du budget — Dépenses : 0,9 MF

Pour l'élaboration du budget, il est proposé l'inscription de crédits à hauteur de 0,9 MF correspondant à des fournitures de bureau et des frais d'impression.

Action A1402-03 – Conseil et accompagnement des clients — Dépenses : 2,7 MF

Le service support métier à l'étroit à l'immeuble IEKAWE, a déménagé à l'immeuble CASTEX en 2012 en attendant d'intégrer les nouveaux bâtiments de la direction en cours de réhabilitation courant 2013 .Il est proposé de budgéter 6 mois de crédits afin de prendre en charge les frais inhérents à ces locaux (loyers,EEC, OPT, entretien…) à hauteur de 2,7 MF. C'est ce qui explique la baisse de 50% des crédits.

Action A1402-04 – Développement et adaptation des outils	**Dépenses :**	**12,1 MF**

En 2012, la NC a préparé et mis en œuvre les changements d'instructions budgétaires et comptables dans les 20 EPA de la NC(nomenclature M52 adaptée, gestion comptable du patrimoine, formation, conduite du changement, réalisation d'un infocentre…….)
Pour 2013, en prévision du futur transfert de l'ADRAF à la NC en 2014, il prévu d'inscrire des crédits pour la migration en M52 sur SURFI soit 10 MF.

De même si l'ADRAF accepte l'intégration de la nouvelle architecture comptable (en mode LOLF : missions-programmes-actions) dans Surfi , il est proposé, à l'instar des autres EPA de l' accompagner dans l'élaboration de son schéma directeur et de décliner le nouveau cadre budgétaire. 2,1 MF sont inscrits à cet effet.

Action A1402-05 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C.	**Dépenses :**	**90,0 MF**

Cette action répond à l'objectif de garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques. Divers types de dépenses concourent à la réalisation de cet objectif :

- l'annulation des titres de recettes sur exercice clos : 10 MF
- le paiement des impôts dus sur les dividendes perçus par la Nouvelle-Calédonie : 65,5 MF
- les frais de recouvrement occasionnés par les services du payeur de la Nouvelle-Calédonie : 10,1 MF
- le montant de l'avance de la régie des douanes de Tontouta pourle paiement des frais de TPE est fixée à 0,9 MF
- les frais de fonctionnement divers (entretien de matériels, fournitures de bureau…) : 1,6 MF
- des frais de virement à l'étranger (IEOM) : 2 MF.

Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières	**Dépenses :** ***Recettes :***	**32,7 MF** ***5 569,7 MF***

Cette action correspond aux fonctions support qui participent indirectement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit de la gestion des moyens, de la logistique concourant à l'efficience de l'action administrative.

L'action regroupe les dépenses de fonctionnement utiles à l'ensemble des actions mais qui ont été imputées sur cette action de soutien par mesure de simplification comptable étant donné les montants modestes en jeu : **7,389 MF** (contre 7,421MF au BP 2012).

S'agissant du relogement de la DBAF, l'appel d'offres pour les travaux a été lancé en 2011 les travaux sont en cours en 2012 et la date de livraison est prévue pour avril 2013.
Ainsi est il prévu au BP 2013, d'inscrire :
- en fonctionnement, des crédits pour le fonctionnement des nouveaux locaux sur 9 mois (EEC, OPT, SCE, ordures ménagères, nettoyages, entretiens divers) soit **10,5 MF** ;
- en investissement, le solde des CP pour les travaux soit **14,8 MF :**

LOCAUX ADMINISTRATIFS EX-DIRAG

REVISION D'AP : P1402-2006/1	
Montant total des crédits d'AP **avant** révision	500 000 000
Montant de révision proposé	**0**
Montant total des crédits d'AP **après** révision	**500 000 000**

CUMUL ENGAGEMENT AP (à oct.)	450 180 480
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	**49 819 520**
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	**49 819 520**

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2012	Cumul CP inscrits avant BP
	Cumul CA antérieur	CA 2009	CA 2010	CA 2011		
500 000 000	178 120 875	199 500	10 265 838	3 576 679	293 048 467	485 211 359

CP ajustés BP 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
14 788 641	500 000 000	0	0	0	0	0

Par ailleurs, figure dans cette action, en recette, la dotation globale de compensation versée par l'Etat :

- *au titre des compétences déjà transférées :* ***517 MF***
- *au titre des compétences transférées en 2012 :* ***5 052,7 MF*** *répartis comme suit :*
  - ***4 358,5 MF*** *pour le vice-rectorat*
  - ***186,9 MF*** *pour la DAFE*
  - ***112,3 MF*** *pour le CDP*
  - ***353,1MF*** *pour l'ADCK.*
  - ***41,9 MF pour la signalisation maritime et les affaires maritimes***

Action A1402-08 – Exploitation des outils de prospective	**Dépenses :**	**8,5 MF**

Cette action répond à l'objectif stratégique : « contribuer à éclairer les choix publics par une vision prospective ». Il s'agit d'améliorer la qualité des données macro-économiques servant à générer les prévisions des principales recettes fiscales et douanières des modèles Amédée et Beautemps par la tenue notamment de séminaires de conjoncture économique organisés par la Nouvelle-Calédonie deux fois par an. Les données issues des travaux conduits avec un panel d'experts économiques alimentent les outils de prospective Amédée et Beautemps.
Les crédits proposés concernent l'organisation des séminaires de conjoncture économique, la maintenance et la mise à jour des outils de prospective (**8,5 MF** reconduction des crédits de 2012).

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme dépenses		
Chapitre	**P1401 Stratégie et gestion fiscales**	**P1402 Stratégie et gestion financières**	**Total hors dépenses du personnel**
900	120 160 000	24 888 641	145 048 641
925	0	0	0
Ss total Investissement	***120 160 000***	***24 888 641***	***145 048 641***
930	255 310 000	121 069 000	376 379 000
935	0	0	0
941	0	0	0
943	0	850 000	850 000
Ss total Fonctionnement	***255 310 000***	***121 919 000***	***377 229 000***
Total BP 2013	**375 470 000**	**146 807 641**	**522 277 641**

En XPF	*Programme recettes*		
Chapitre	***P1401 Stratégie et gestion fiscales***	***P1402 Stratégie et gestion financières***	***Total hors dépenses du personnel***
900	*0*	*0*	*0*
908	*0*	*0*	*0*
923	*0*	*0*	*0*
925	*0*	*0*	*0*
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***
930	*955 000 000*	*0*	*955 000 000*
942	*0*	*5 569 721 000*	*5 569 721 000*
943	*50 000 000*	*0*	*50 000 000*
Ss total Fonctionnement	***1 005 000 000***	***5 569 721 000***	***6 574 721 000***
Total BP 2013	***1 005 000 000***	***5 569 721 000***	***6 574 721 000***

Mission M15
Mouvements financiers

DEPENSES : 10 048 420 000 F
RECETTES : 14 618 833 991 F

Dette et Trésorerie

Provisions

Mouvements financiers divers

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités :

- proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières,
- maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures ;
- contribuer à la qualité et à la sincérité des comptes.

Il s'agit de développer une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie par une meilleure connaissance des produits financiers et par une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de participer au maintien de la qualité du service public par une meilleure maîtrise des risques financiers et une meilleure anticipation des charges futures.

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

Programme P1501
Dette et tresorerie

Dépenses : 1 554 500 000 F
Recettes : 6 993 954 918 F

Enjeux et contexte

Les actions de gestion de la dette et de la trésorerie visent à proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières. Ces actions tendront également vers une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

Tendre vers une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme dette et trésorerie est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1501-01 - Gestion de la dette	1 078 600 000	1 184 000 000	1 554 500 000	370 500 000
Action A1501-02 - Gestion de la trésorerie	0	0	0	0
Total	**1 078 600 000**	**1 184 000 000**	**1 554 500 000**	**370 500 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
011- Charges à caractère général	0	0	0	0
66- Charges financières	245 000 000	280 000 000	440 000 000	160 000 000
Dépenses d'investissement	833 600 000	904 000 000	1 114 500 000	210 500 000
Total	**1 078 600 000**	**1 184 000 000**	**1 554 500 000**	**370 500 000**

Recettes - Emprunt	*6 000 000 000*	*4 300 000 000*	*6 993 954 918*	*2 693 954 918*

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 : taux d'endettement de la collectivité

Cet indicateur vise à mesurer le niveau d'endettement de la collectivité.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Estimation 2012	Prévision 2013	Cible
Taux d'endettement	30,6 %	31,4 %	35,5 %	39,4 %	< 150% des RRF

Indicateur 2 : poids des annuités

Cet indicateur vise à mesurer le poids des annuités sur les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.
Ce ratio doit être inférieur à 20 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Estimation 2012	Prévision 2013	Cible
Poids des annuités	1,9 %	2,6 %	3 %	4 %	< 20% des RRF

D'autres indicateurs sont à mettre en place comme un ratio Dette / PIB ou encore Dette par habitant, ceci demande une analyse préalable non réalisée à la date de ce rapport.

Les actions pour 2013

Action A1501-01 – Gestion de la dette

Dépenses : 1 554,5 MF
Recettes : 6 994,0 MF

Sont budgétés sur cette action, le remboursement en capital et intérêts de la Nouvelle-Calédonie sur les emprunts déjà contractés (**1 554,5 MF**).

Annuité de la dette	2011	2012	2013	Evolut° BP2013/2012 en %
Remboursement du capital	833 600 000	904 000 000	1 115 000 000	23,34%
- CDC	8 220 000	10 000 000	126 000 000	1160,00%
- CLF / Dexia	135 250 000	136 000 000	140 000 000	2,94%
- AFD	152 500 000	260 000 000	350 000 000	34,62%
- BEI	22 630 000	23 000 000	24 000 000	4,35%
- Caisse d'épargne	355 000 000	355 000 000	355 000 000	0,00%
- SGCB		120 000 000	120 000 000	0,00%
- Non défini	160 000 000			-
Remboursement des intérêts	245 000 000	280 000 000	440 000 000	57,14%
- CDC	2 600 000	3 300 000	102 000 000	2990,91%
- CLF / Dexia	76 000 000	72 000 000	68 000 000	-5,56%
- AFD	62 000 000	100 000 000	150 000 000	50,00%
- BEI	4 400 000	4 200 000	4 000 000	-4,76%
- Caisse d'épargne	0	0	0	0,00%
- SGCB		66 500 000	76 000 000	0,00%
- Non défini	100 000 000			-
- ICNE (Intérêts courus non écl	0	34 000 000	40 000 000	17,65%
Total annuités	1 078 600 000	1 184 000 000	1 555 000 000	31,33%

En recettes, il est proposé l'inscription de nouveaux emprunts à hauteur de 6 994 MF.

Action A1501-02 – Gestion de la trésorerie **Aucune inscription budgétaire**

Cette action ne nécessite actuellement aucune inscription budgétaire. Une réflexion sera menée sur l'opportunité de se doter d'un outil de gestion de trésorerie, surtout si la trésorerie continue à se tendre.

Programme P1502
Provisions

Recettes : 2 549 879 073 F

Enjeux et contexte

Maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures, tels sont les enjeux de ce programme. Les actions proposées répondent ainsi aux principes de précaution et de sincérité. L'anticipation des charges futures permettra le maintien à niveau du service public par l'inscription de provisions pour charges plusieurs années avant la survenance de la charge.

Objectifs

Anticiper et maîtriser les risques financiers.
Améliorer l'anticipation

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme « provisions » est la suivante :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1502-01 - Provision pour risques	10 000 000	0	0	0
Action A1502-02 - Provision pour charges	0	0	0	0
Total	**10 000 000**	**0**	**0**	**0**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**10 000 000**	**0**	**0**	**0**
Recettes	*2 782 000 000*	*2 712 800 000*	*2 549 879 073*	*-162 920 927*

Les actions pour 2013

Action A1502-02 - Provision pour charges

Recettes : 2 549,9 MF

Il est proposé de reprendre les provisions suivantes pour un montant total de 2 549,9 MF :

- *10 MF au titre de la conférence Jeunesse qui a lieu en 2013 en Nouvelle-Zélande ;*
- *184 MF au titre des travaux de l'immeuble Iékawé*
- *400 MF au titre de l'extension du congrès*
- *568,3 MF au titre de la construction de bâtiments administratifs*
- *1 387,6 MF au titre des admissions en non valeur et dégrèvement.*

Programme P1503 Mouvements financiers divers

Dépenses : 8 493 920 000 F
Recettes : 5 075 000 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme a pour finalité de contribuer à la qualité et la sincérité des comptes et de réduire le niveau des intérêts moratoires.
Ce programme est encore fortement impacté par les restitutions des taxes locales ainsi que des admissions en non valeur.
Un des enjeux sera de réguler autant que possible le poste des « admissions en non valeur ».
Enfin, au budget supplémentaire, ce programme constate la reprise du résultat antérieur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2013 pour le programme « mouvements financiers divers » est la suivante :

En dépenses :

En XPF	**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2013**	**Evolution 2012/2013**
Action A1503-01 - Dépenses imprévues	377 999 234	0	0	0
Action A1503-02 - Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse	2 041 700 000	3 376 260 297	3 896 000 000	519 739 703
Action A1503-03 - Mouvements d'ordre	1 142 043 549	3 420 823 085	4 575 000 000	1 154 176 915
Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers	2 200 000	2 600 000	3 000 000	400 000
Action A1503-05 - Intérêts moratoires	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0
Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs	1 603 124 000	1 612 720 000	14 920 000	-1 597 800 000
Total	**5 172 066 783**	**8 417 403 382**	**8 493 920 000**	**76 516 618**

En recettes :

En XPF	***BP 2011***	***BP 2012***	***BP 2013***	***Evolution 2012/2013***
Action A1503-03 *- Mouvements d'ordre*	*1 142 043 549*	*3 420 823 085*	*4 575 000 000*	*1 154 176 915*
Action A1503-04 *- Opération de clôture et autres mouvements financiers*	*550 100 000*	*550 100 000*	*500 000 000*	*-50 100 000*
Action A1503-06 *- Achats et gestion des tabacs*	*1 600 000 000*	*1 600 000 000*	*0*	*-1 600 000 000*
Total	***3 292 143 549***	***5 570 923 085***	***5 075 000 000***	***-495 923 085***

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2011	BP 2012	BP 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	5 124 000	14 720 000	17 270 000	2 550 000
022- Dépenses imprévues	0	0	0	0
023- Virement à la section de fonctionnement	1 122 943 549	1 417 123 085	75 000 000	-1 342 123 085
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonct.)	1 615 400 000	3 600 000 000	4 500 000 000	900 000 000
65- Autres charges de gestion courante	832 999 234	996 009 047	1 035 100 000	39 090 953
66- Charges financières	100 000	500 000	500 000	0
67- Charges exceptionnelles	1 541 700 000	2 331 000 000	2 771 000 000	440 000 000
Dépenses d'investissement	53 800 000	58 051 200	95 050 000	36 998 800
Total	**5 172 066 783**	**8 417 403 332**	**8 493 920 000**	**76 516 668**
Recettes (pour mémoire)	*3 292 143 549*	*5 570 923 085*	*5 075 000 000*	*-495 923 085*

Les actions pour 2013

Action A1503-01 – Dépenses imprévues — Dépenses : 0 MF

Afin de ne bloquer l'avancement de projets pluriannuels, la nouvelle nomenclature M52 permet d'ouvrir une AE et une AP de « dépenses imprévues ». L'objectif est de permettre, en cours d'exécution d'augmenter un montant d'AE ou un montant d'AP pour finir le projet en cours si celui-ci s'avère financièrement plus important que prévu. Il est proposé de doter les deux autorisations de 300 MF chacune. Aucun CP n'est jamais inscrit sur ces AP spécifiques. Seul le montant de l'AE ou de l'AP fait l'objet d'un virement.

DEPENSES IMPREVUES

CREATION D'AP : P1503-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
300 000 000	0	0	0	0	0	300 000 000

DEPENSES IMPREVUES

CREATION D'AE : P1503-2013/2

AE Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
300 000 000	0	0	0	0	0	300 000 000

Action A1503-02 - Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse — Dépenses : 3 896,0 MF

Il est proposé les dépenses suivantes pour cette action :
Le montant des restitutions sur impôts et taxes est évalué à **2 979 MF** en 2013 et se répartit ainsi :

- restitutions sur impôts directs : **2 298 MF** ;
- restitutions sur impôts indirects : **681 MF** dont les restitutions sur taxes douanières concernant l'opération MIPE (micro portable étudiant) 25 MF et 6 MF pour les détaxes sur marchandises en duty free.

Quant aux admissions en non valeur (ANV) **907 MF** seront nécessaires :

- au titre des ANV fiscales : **900 MF**.
- Autitre des ANV non fiscales : **7 MF**

Les remises gracieuses sont évaluées à **10 MF**.

Action A1503-03 - Mouvements d'ordre	**Dépenses :**	**4 575,0**	**MF**
	Recettes :	***4 575,0***	***MF***

Il s'agit de l'opération d'ordre relative à la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées (2 700 MF) et aux achats de tabacs stockés (1 800 MF), ainsi que du prélèvement sur excédents de fonctionnement destiné au financement de la section d'investissement (75 MF).

Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers	**Dépenses :**	**3,0**	**MF**
	Recettes :	***500,0***	***MF***

En recettes, il est prévu 500 MF de revenus des dividendes de la BCI.

Action A1503-05 - Intérêts moratoires	**Dépenses :**	**5,0**	**MF**

5 MF sont proposés au budget primtif en 2013 pour payer les intérêts moratoires.

Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs	**Dépenses :**	**14,9**	**MF**

Cette action correspond aux frais de gestion de la régie locale des tabacs (électricité, entretien, fournitures, etc.). Avec le passage à la comptabilité M52, l'ensemble des dépenses relatives à la régie sont en effet imputées sur le programme 1503.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme dépenses			
Chapitre	P1501 Dette et trésorerie	P1502 Provisions	P1503 Mouvements financiers divers	**Total**
900	0	0	95 050 000	95 050 000
923	1 114 500 000	0	0	1 114 500 000
926	0	0	0	0
950	0	0	0	0
Ss Total Investissement	***1 114 500 000***	***0***	***95 050 000***	***1 209 550 000***
930	0	0	162 370 000	162 370 000
940	0	0	3 200 000 000	3 200 000 000
941	0	0	456 000 000	456 000 000
942	0	0	0	0
943	440 000 000	0	5 500 000	445 500 000
945	0	0	1 800 000 000	1 800 000 000
946	0	0	2 700 000 000	2 700 000 000
953	0	0	75 000 000	75 000 000
Ss Total Fonctionnement	***440 000 000***	***0***	***8 398 870 000***	***8 838 870 000***
Total BP 2013	**1 554 500 000**	**0**	**8 493 920 000**	**10 048 420 000**

En XPF	*Programme recettes*			
Chapitre	*P1501 Dette et trésorerie*	*P1502 Provisions*	*P1503 Mouvements financiers divers*	***Total***
922	*0*	*0*	*0*	*0*
923	*6 993 954 918*	*0*	*0*	*6 993 954 918*
926	*0*	*0*	*2 700 000 000*	*2 700 000 000*
951	*0*	*0*	*75 000 000*	*75 000 000*
Ss Total Investissement	***6 993 954 918***	***0***	***2 775 000 000***	***9 768 954 918***
943	*0*	*0*	*500 000 000*	*500 000 000*
945	*0*	*2 549 879 073*	*1 800 000 000*	*4 349 879 073*
946	*0*	*0*	*0*	*0*
Ss Total Fonctionnement	***0***	***2 549 879 073***	***2 300 000 000***	***4 849 879 073***
Total BP 2013	*6 993 954 918*	*2 549 879 073*	*5 075 000 000*	*14 618 833 991*

CONCLUSION
BUDGET PRINCIPAL

BP 2013 - 161 062 MF

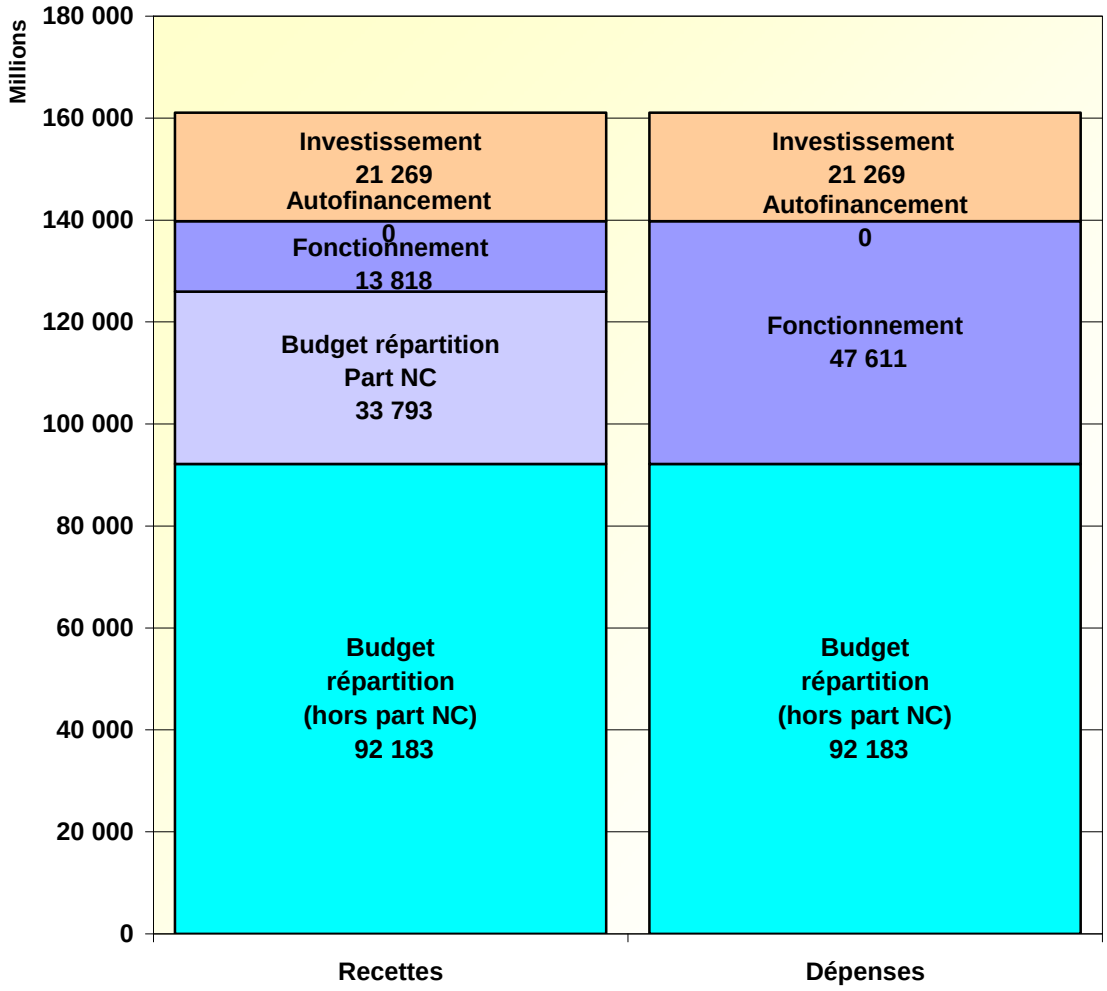

Le budget principal primitif 2013 de la Nouvelle-Calédonie s'établit à **161 062 866 500 XPF** en dépenses et en recettes, répartis en 4 575 000 XPF d'opérations d'ordre et 156 487 866 500 XPF d'opérations réelles.

Le budget de répartition s'élève à **125 976 065 871 XPF** en dépenses et en recettes. Il concerne uniquement le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Les taxes affectées, les centimes additionnels et les fonds de concours formant désormais un budget annexe.

Le budget propre s'élève pour sa part à **68 880 186 129 XPF** en dépenses et en recettes dont 4 575 000 000 XPF d'opérations d'ordre et 64 305 186 129 XPF d'opérations réelles réparties pour 43 036 231 211 XPF en dépenses de fonctionnement ; 45 811 231 211 XPF en recettes de fonctionnement ; 21 268 954 918 XPF en dépenses d'investissement et 18 493 954 918 XPF en recettes d'investissement.